DEPARTEMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES

BUREAU DE STATISTIQUE DES NATIONS UNIES

ETUDES METHODOLOGIQUES Série F N°2 Rev.3

# Système de comptabilité nationale

NATIONS UNIES

New York, 1970

NOTE

Les cotes de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ST/STAT/SER.F/2/Rev. 3

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

Numéro de vente: F.69. XVII. 3

Prix: $ E.-U. 3,50
(ou l'équivalent en monnaie du pays)

# PREFACE

Ce rapport expose le nouveau système de comptabilité nationale (en abrégé SCN) que la Commission de statistique a adopté à sa quinzième session pour répondre aux besoins des administrations statistiques nationales et permettre l'enregistrement au niveau international de données de comptabilité nationale comparables [résolution 1 (XV)]. Ce nouveau système est une révision et un développement du SCN établi en 1952 et exposé dans des versions précédentes du présent document.

Le nouveau SCN fournit un cadre complet et détaillé pour l'enregistrement systématique et intégré des flux et des stocks d'une économie. Il réunit dans un système cohérent et articulé des données qui vont, en ce qui concerne le degré d'agrégation, des comptes consolidés de la nation figurant dans l'ancien SCN à des tableaux détaillés d'entrées-sorties et d'opérations financières. Le compte de production de l'ancien SCN est décomposé en comptes des entrées-sorties relatifs aux branches d'activité marchande et aux biens et services marchands tandis que le flux "prêts ou emprunts nets" est décomposé en opérations sur les actifs et passifs financiers des secteurs et sous-secteurs institutionnels de l'économie. Le compte revenu et dépenses et le compte de capital de la nation sont divisés en comptes correspondants pour les secteurs ou sous-secteurs institutionnels; et des comptes de patrimoine pour ces catégories d'agents, ainsi que pour la nation, s'ajoutent aux comptes de l'ancien SCN. Le nouveau système contient des classifications additionnelles concernant les activités des administrations et des institutions privées sans but lucratif, ainsi que les transferts de revenus, de façon à procurer des tableaux de données plus appropriées que l'ancien SCN à l'étude de l'influence de ces organismes sur l'économie, de la fourniture de services sociaux et collectifs et de la redistribution des revenus. Les données à prix constants concernant les ressources et les emplois de biens et services sont intégrées dans le cadre général du système.

Ces additions au SCN proviennent des travaux de comptabilité nationale effectués au cours des 15 dernières années, ainsi que des applications des comptes nationaux à l'analyse économique et sociale, à la planification et à la prise de décisions. L'expérience nationale et internationale acquise en utilisant l'ancien SCN a conduit aussi à préciser et à modifier certaines définitions et classifications dans le nouveau système. Les efforts poussés de ces dernières années pour rapprocher le SCN et la comptabilité du produit matériel (CPM) y ont contribué. Si, sur un point important, il n'a pas été possible de parvenir à une comparabilité complète entre le nouveau SCN et la CPM développée, les classifications qui s'y rapportent fournissent maintenant assez de détails pour qu'on puisse passer d'un système à l'autre.

Le nouveau système, comme l'ancien SCN, est conçu pour servir de guide international aux administrations statistiques nationales qui souhaitent améliorer, perfectionner et compléter leurs comptes nationaux et leurs systèmes de statistiques fondamentales. Etant donné qu'il combine et relie les définitions et classifications de tous les flux et stocks de façon à en former un ensemble cohérent, le nouveau SCN fournit un instrument excellent pour préparer la collecte et la compilation des ensembles coordonnés de statistiques fondamentales qu'exige l'analyse économique et sociale. Il doit aussi servir de base pour permettre aux Nations Unies et à d'autres organisations internationales d'enregistrer des données de comptabilité nationale comparables et pour élaborer des principes directeurs et des normes internationales coordonnées dans les domaines plus spécialisés: statistiques économiques, financières et autres. Ainsi, en matière de statistique industrielle, les recommandations internationales revisées récemment ont été élaborées de manière cohérente avec le système; la FAO, l'UNESCO et l'OMS développent, à partir du nouveau SCN, des statistiques relatives à l'agriculture, à l'enseignement et à la santé; et le Bureau de statistique des Nations Unies élabore, dans le cadre du nouveau SCN et de la CPM, des systèmes de statistiques sur la répartition des revenus et des indices de prix et de volume.

Le nouveau SCN est destiné à fixer des objectifs aux progrès que doivent réaliser dans un avenir prévisible les comptabilités nationales et les systèmes de statistiques fondamentales. Certes, il faudra à un certain nombre de pays bien des années pour pouvoir réunir toutes les données du système complet. Pour les pays en voie de développement, le chapitre de ce rapport qui est consacré à l'exposé des modalités selon lesquelles ils pourraient adapter le système complet à leurs besoins et à leurs conditions propres comprend la proposition d'un ordre de priorités pour l'élaboration des comptes et des tableaux types du système. Pour les autres pays, le chapitre sur les comptes et tableaux types présente des ordres généraux de priorité pour la compilation des données. Le développement de l'enregistrement international des données du nouveau SCN indiquera le rythme auquel progresse la compilation nationale des comptes et tableaux types.

Les objectifs, la structure et les concepts du nouveau SCN, présentés dans les quatre premiers chapitres de ce rapport, sont essentiellement destinés à servir de guide à l'élaboration du cadre dans lequel les pays pourront systématiser, étendre et utiliser leurs comptes nationaux et les statistiques fondamentales qui s'y rattachent. Les concepts, les problèmes et les méthodes de l'analyse entrées-sorties des données figurant dans les comptes de production et les comptes de biens et services du système ainsi que les problèmes d'un système cohérent d'indices de prix et de volume relatif à ces comptes sont également exposés dans cette partie du rapport. Dans les quatre chapitres suivants le cadre du système est développé, de façon à aboutir à des définitions et classifications complètes ainsi qu'à des comptes et tableaux types. Ces définitions et classifications sont conçues de telle façon que les pays intéressés puissent les adapter pour s'en

servir dans leur comptabilité nationale et pour réunir et compiler des ensembles de statistiques économiques, financières et autres concordants avec le système. Ces définitions et classifications constituent la base essentielle de l'enregistrement international de données de comptabilité nationale comparables. Les comptes et tableaux types sont destinés à servir de guide à la compilation des données du système en vue de l'analyse économique et sociale et de la prise de décision, et à servir de base à l'enregistrement international des données. Le dernier chapitre du rapport propose diverses façons selon lesquelles les pays en voie de développement pourraient établir et adapter le nouveau SCN compte tenu de leurs besoins et de leurs conditions propres.

Bien que les comptes de patrimoine fassent partie intégrante du nouveau système, ce rapport ne fournit pas à leur propos de définitions et de classifications complètes, non plus que de comptes ou de tableaux types. Certes, le rapport indique la façon dont les comptes de patrimoine entrent dans le cadre du nouveau SCN et il décrit leur structure et leurs concepts. Sur ces concepts reposeront les propositions détaillées concernant les définitions, classifications et compilations types des statistiques des comptes de patrimoine, qui feront l'objet de débats internationaux l'année prochaine et peut-être aussi la suivante. Quand la Commission de statistique aura adopté des principes directeurs détaillés de caractère international applicables aux comptes de patrimoine du nouveau système, ces principes seront publiés en annexe à ce document. Les éléments de la comptabilité nationale et des sujets connexes qui, outre ceux qui ont déjà été mentionnés, devraient faire l'objet des travaux futurs comprennent l'adjonction au nouveau SCN de la comptabilité régionale, des statistiques de la recherche et du développement qui rentrent dans le nouveau système, ainsi qu'un système cohérent et coordonné avec les comptes nationaux de statistiques démographiques, de statistiques de la main-d'œuvre, de l'enseignement et des autres statistiques sociales.

Le nouveau SCN résulte d'études et de discussions internationales qui se sont poursuivies pendant les quatre dernières années. Il concrétise la pratique, l'expérience et les opinions des administrations statistiques de pays qui, économiquement et socialement, diffèrent aussi bien par leurs systèmes que par leur stade de développement. Il tient également compte des recommandations et de l'expérience des institutions internationales en ce qui concerne les secteurs statistiques connexes. Le nouveau système a été élaboré avec l'aide et les conseils d'un groupe d'experts réuni par le Secrétaire général. Ses membres sont: M. O. Aukrust, Bureau central de statistique, Norvège; M. B. Ferràn, Banque centrale du Venezuela; M. Earl Hicks, Bureau de statistique, Fonds monétaire international; M. George Jaszi, Bureau des questions économiques concernant les entreprises, Etats-Unis; M. J. D. Mayer, Institut national de la statistique et des études économiques, France; le professeur M. D. McCarthy, d'abord du Bureau central de statistique, puis de l'Institut de recherche économique et sociale, Irlande; Mme M. Mód, Bureau central de statistique, Hongrie; M. C. A. Oomens, Bureau central de statistique, Pays-Bas; le professeur Richard Stone, Département d'économie appliquée, Université de Cambridge, Royaume-Uni; et M. S. G. Tiwari, Service central de statistique, Inde. Ont également participé aux travaux du groupe des représentants des services statistiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ainsi que de la Communauté économique européenne. A la demande du groupe, le professeur Richard Stone a assuré la présidence de chacune des trois sessions.

Le Secrétariat, au nom de l'Organisation des Nations Unies, tient à remercier ces experts pour la précieuse contribution qu'ils ont apportée au progrès international des comptabilités nationales et à remercier également les organisations auxquelles appartiennent ces experts, pour leur avoir permis de participer à cette importante tâche.

# TABLE DES MATIERES


*Pages*

CHAPITRE I. INTRODUCTION

Le système de 1953 ..... 1
Evolution ultérieure et portée du nouveau système ..... 1
Méthodes de présentation ..... 3
Comptes ordinaires ..... 3
Tableaux d'ensemble ..... 4
Matrices ..... 5
Equations ..... 6
Méthodes de présentation adoptées ..... 6
Introduction des comptes de patrimoine ..... 6
Présentation sous forme de diagramme ..... 8
Développement du système de base ..... 8
Production ..... 10
Consommation ..... 10
Accumulation ..... 10
Reste du monde ..... 11
Comptes de patrimoine et réévaluations ..... 11
Les quatre comptes de la nation ..... 12
Les utilisations du nouveau système ..... 12
Objectifs du nouveau système ..... 14
Le nouveau système et l'avenir ..... 15
La présentation du rapport ..... 16

CHAPITRE II. LA STRUCTURE DU SYSTÈME

L'ensemble du système ..... 18
Production ..... 18
Biens et services marchands ..... 19
Branches d'activité ..... 21
Consommation ..... 22
Fonctions de consommation ..... 24
Revenu et dépenses ..... 25
Accumulation ..... 27
Formation de capital ..... 28
Capital et financement ..... 28
Le reste du monde ..... 29
Les comptes consolidés de la nation ..... 30
Actifs et passifs d'ouverture ..... 32
Réévaluations ..... 33
Actifs et passifs de clôture ..... 34
*Annexe.* Représentation symbolique du système ..... 34

CHAPITRE III. LE SYSTÈME COMME INSTRUMENT D'ANALYSE DES ENTRÉES-SORTIES

Les données sur les entrées-sorties dans le système ..... 37
Le tableau des biens et services marchands ..... 37
Le tableau des branches d'activité marchande ..... 39
Tableaux entrées-sorties ..... 39
Transferts des sorties et des entrées ..... 40
Transfert des seules sorties ..... 41
Transfert des entrées et des sorties ..... 41
Principes d'évaluation dans les tableaux entrées-sorties ..... 42
Traitement des importations dans les tableaux entrées-sorties ..... 42

*Pages*

CHAPITRE III. LE SYSTÈME COMME INSTRUMENT D'ANALYSE DES ENTRÉES-SORTIES (*suite*)

Les diverses matrices de coefficients techniques ..... 43
La matrice inverse: quelques comparaisons ..... 48
Les effets de l'hétérogénéité des prix ..... 49
Existe-t-il un tableau entrées-sorties idéal? ..... 49
La dimension du tableau ..... 49
Le cadre des tableaux entrées-sorties ..... 50
La base d'évaluation ..... 50
Tableaux produit × produit ou tableaux branche × branche ..... 50
Transferts des sorties et des entrées ..... 50
Transferts par des méthodes mécaniques ou par des méthodes manuelles ..... 50
Les hypothèses des méthodes mécaniques ..... 51
Résumé ..... 51
*Annexe.* Exposé mathématique ..... 51
La base des calculs entrées-sorties ..... 51
Relations entrées-sorties ..... 51
Hypothèses concernant la technologie ..... 52
Comparaison des hypothèses ..... 53
L'importance d'une évaluation uniforme ..... 53

CHAPITRE IV. LE SYSTÈME COMME INSTRUMENT DE COMPARAISON DES VOLUMES ET DES PRIX

Deux types de comparaisons ..... 55
Variantes d'évaluation ..... 56
La série des valeurs ..... 57
Les flux de valeurs servant au calcul des indices ..... 59
Demande finale et importations ..... 59
Production ..... 60
Eléments de la valeur ajoutée ..... 61
Diverses formes des indices ..... 61
Solutions à partir des prix ou des volumes ..... 62
L'amélioration des unités de mesure ..... 62
Variations de qualité par rapport à la période de base ..... 62
Nouveautés qualitatives par rapport à la période de base ..... 63
Les divers éléments constitutifs de la qualité ..... 63
La mode ..... 63
Produits uniques ..... 63
Nouveaux modèles ..... 64
Produits composites ..... 64
Frais de distribution et de transport ..... 65
Variations saisonnières ..... 65
Résumé ..... 65
Indicateurs de prix et de volume ..... 65
Demande finale ..... 66
Production ..... 66
Valeur ajoutée ..... 67
Facteurs de production ..... 67
Quelques exemples numériques ..... 67
Valeur ajoutée et demande finale ..... 67
Indices établis à partir de diverses règles d'évaluation ..... 68
Production, facteurs de production et productivité des branches d'activité marchande ..... 68
*Annexe.* Exposé mathématique ..... 70
Valeur ajoutée dans la production de biens et services marchands ..... 70
La séquence des valeurs exactes ..... 71
Valeurs exactes et valeurs approchées ..... 71
L'identité: Total de la demande finale = valeur ajoutée totale ..... 71
Indices sous forme matricielle ..... 72
Indices de groupes ..... 72
Valeur ajoutée et facteurs de production: "mesure nette de la productivité" ..... 73
Production et ensemble des entrées: "mesure brute de la productivité" ..... 73
La productivité exprimée en fonction des rapports de prix ..... 74

*Pages*

CHAPITRE V. LES AGENTS DU SYSTÈME

Les deux grandes classifications des agents ..... 75
Les agents des comptes de production, et des comptes de biens et services ..... 76
Branches d'activité marchande ..... 76
Branches non marchandes des administrations publiques (producteurs des services rendus par les administrations publiques) ..... 79
Branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages (producteurs des services rendus aux ménages par les institutions privées sans but lucratif au service des ménages) ..... 80
Ménages ..... 82
Les agents des comptes de revenus et des comptes de dépenses et de capital et de financement ..... 82
Sociétés et quasi-sociétés ..... 84
Administrations publiques ..... 86
Institutions privées sans but lucratif au service des ménages ..... 87
Ménages et entreprises individuelles ..... 87
La classification des agents économiques par type d'activité et par fonction ..... 89
Classification selon le genre d'activité économique ..... 89
Classifications par fonction ..... 91
Les agents économiques résidents ..... 95
Unité de production marchande et entreprises ..... 95
Administrations publiques et organisations internationales ..... 97
Institutions privées sans but lucratif au service des ménages ..... 97
Particuliers et ménages ..... 97

CHAPITRE VI. OPÉRATIONS ENREGISTRÉES DANS LES COMPTES DE PRODUCTION ET DANS LES COMPTES DE BIENS ET SERVICES

Ressources et emplois des biens et services ..... 99
Le produit intérieur brut ..... 99
La production de biens et services ..... 100
Définition générale de la production des branches d'activité marchande ..... 100
Production non commercialisée des branches marchandes ..... 101
Recettes provenant des ventes, exclues de la production ..... 102
Institutions financières ..... 102
Production des branches non marchandes ..... 103
Le traitement des loyers ..... 104
La classification des biens et services marchands et des biens d'occasion ..... 105
La consommation intermédiaire ..... 106
Les branches d'activité marchande ..... 106
Branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages ..... 107
Consommation finale ..... 109
Définition de la consommation finale des ménages ..... 109
Définition de la consommation finale des ménages dans des cas particuliers ..... 110
Achats par les ménages de biens et services produits par les administrations publiques et les institutions privées sans but lucratif ..... 110
La classification des fonctions de consommation des ménages ..... 111
Consommation finale des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif ..... 114
Formation brute de capital ..... 115
Définition des stocks ..... 116
L'évaluation des variations des stocks ..... 116
Classification des stocks ..... 117
Définition de la formation brute de capital fixe ..... 117
Distinction entre formation brute de capital fixe et autres flux ..... 118
Classification de la formation brute de capital fixe ..... 119
Exportations et importations de biens et services
Composition et date d'enregistrement ..... 121
Evaluation ..... 122
Classification ..... 124

*Pages*

CHAPITRE VII. OPÉRATIONS ENREGISTRÉES DANS LE COMPTE DE REVENU ET DE DÉPENSES ET DANS LES COMPTES DE CAPITAL ET DE FINANCEMENT

Les catégories d'opérations
- Comptes de revenu et de dépenses ... 125
- Compte de capital et de financement ... 125

Les éléments de la valeur ajoutée ... 125
- Rémunération des salariés ... 126
- Consommation de capital fixe ... 127
- Impôts indirects et subventions d'exploitation ... 128
- Impôts indirects ... 128
- Subventions d'exploitation ... 129
- Excédent net d'exploitation ... 129

Transferts ... 130

Le revenu de l'entreprise
- Entreprises individuelles ... 130
- Sociétés et quasi-sociétés ... 130
- Revenu prélevé par les entrepreneurs de quasi-sociétés ... 130

Revenu de la propriété
- Définition générale ... 131
- Intérêts et dividendes ... 131
- Loyers et redevances ... 131

Opérations concernant l'assurance-dommages et les autres contrats
- Assurance-dommages ... 132
- Assurance des tiers ... 132
- Dommages non assurés et ruptures de contrat ... 132

Transferts courants non contractuels ... 132
- Caractère général des transferts ... 133
- Date d'enregistrement ... 133
- Classification ... 133

L'épargne ... 135
- Définition ... 135
- Données complémentaires ... 135

Transferts nets en capital
- Principes généraux de définition ... 136
- Application des principes généraux ... 136

Les terres et certains actifs incorporels
- Achats nets de terres ... 137
- Achats nets d'actifs incorporels autres que les créances ... 137

Opérations financières ... 137
- Le schéma de classification ... 137
- Date d'enregistrement ... 140
- Règles d'enregistrement ... 141
- Évaluation ... 141

CHAPITRE VIII. LES COMPTES ET TABLEAUX TYPES

Objectifs des comptes et tableaux types ... 143

Caractères et structure des comptes types ... 144
- Les classes de comptes types ... 144
- Comptes de production et comptes de biens et services (comptes de production, de consommation et de formation de capital) ... 145
- Comptes de revenu et de dépenses ... 146
- Comptes de capital et de financement ... 146
- Opérations avec l'extérieur—Ensemble des comptes ... 147

Nature et contenu des tableaux-types ... 147
- Tableaux à prix courants relatifs aux comptes de production et aux comptes de biens et services (comptes de production de consommation et de formation de capital) ... 147
- Tableaux à prix constants relatifs aux comptes de production et aux comptes de biens et services (comptes de production, de consommation et de formation de capital) ... 148
- Tableaux relatifs aux comptes de revenu et de dépenses et aux comptes de capital et de financement ... 149
- Opérations avec l'extérieur ... 150

Pages

CHAPITRE VIII. LES COMPTES ET TABLEAUX TYPES (*suite*)

Ecarts statistiques ..... 151
Utilisation des comptes et des tableaux types pour l'établissement et la présentation des statistiques de comptabilité nationale ..... 151
Modalités de présentation des données ..... 151
Fréquence de l'établissement des données ..... 152
Ordre de priorité à suivre ..... 153
*Annexe 8.1.* Codification des opérations des comptes et des tableaux types ..... 154
*Annexe 8.2.* Les comptes types ..... 157
I. Comptes consolidés de la nation ..... 157
II. Comptes de production et comptes de biens et services ..... 161
III. Comptes de revenu et de dépenses et comptes de capital et de financement 164
*Annexe 8.3.* Tableaux développés et tableaux complémentaires ..... 170
Tableaux développés des comptes. II. Comptes de production, et comptes de biens et services, à prix courants ..... 171
Tableaux développés des comptes. II. Comptes de production, et comptes de biens et services, à prix constants ..... 184
Tableaux développés et tableaux complémentaires des comptes III. Comptes de revenu et de dépenses et comptes de capital et de financement ..... 195
Tableau développé relatif à l'ensemble des comptes ..... 207

CHAPITRE IX. ADAPTATION DU SYSTÈME GÉNÉRAL DE COMPTES AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Objet et contenu du chapitre ..... 209
Quelques caractéristiques particulières des pays en voie de développement ..... 209
La dualité des économies ..... 210
Le rôle du commerce extérieur ..... 210
Les activités économiques dynamiques ..... 210
Le rôle du secteur public ..... 210
Classifications complémentaires
Les deux classifications additionnelles ..... 210
L'emploi des classifications additionnelles ..... 211
Critères du classement des modes de production ..... 211
Comptes et tableaux complémentaires ..... 211
Zones géographiques
Types de zones ..... 212
Tableaux complémentaires ..... 212
Nature et structure des comptes IV ..... 213
Les comptes de production et les comptes de biens et services ..... 213
Les comptes de revenu et de dépenses et de capital et de financement ..... 214
Activités économiques essentielles
Types d'activité ..... 214
Nature et structure des comptes V ..... 214
Les comptes de production et les comptes de biens et services ..... 215
Les comptes de revenu et de dépenses et les comptes de capital et de financement 215
Le secteur public
Données requises ..... 215
Nature et structure des comptes VI ..... 215
Les comptes de production ..... 215
Les comptes de revenu et dépenses et les comptes de capital et de financement .. 216
Tableaux complémentaires ..... 216
Tableau 27 ..... 216
Tableau 28 ..... 216
Ordres de priorité pour l'établissement des comptes
Considérations générales ..... 217
Priorité 1 ..... 217
Priorité 2 ..... 217
Priorités 3 et 4 ..... 217
*Annexe 9.1.* Comptes et tableaux complémentaires ..... 218
IV. Comptes de zone—Exemple de compte d'une zone rurale ..... 219
V. Comptes des activités économiques essentielles ..... 221
VI. Comptes du secteur public ..... 224
Tableau 27. Production de biens et services ..... 228
Tableau 28. Ressources et emplois des biens et services ..... 229

*Pages*

CHAPITRE IX. ADAPTATION DU SYSTÈME GÉNÉRAL DE COMPTES AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT (*suite*)

*Annexe 9.2.* Ordre de priorité proposé pour l'établissement des comptes et tableaux ..... 230
Comptes types ..... 230
Tableaux types ..... 230

GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES UTILISÉS ..... 232

INDEX ..... 243

# INDEX DES TABLEAUX


*Pages*

CHAPITRE I. INTRODUCTION

Tableau 1.1. Les quatre comptes de la nation ..... 3
Tableau 1.2. Tableau d'ensemble des quatre comptes de la nation ..... 4
Tableau 1.3. Les quatre comptes de la nation sous forme de matrice ..... 5
Tableau 1.4. Extension des comptes nationaux sous forme matricielle ..... 5
Tableau 1.5. Les comptes nationaux, comptes patrimoine compris, sous forme matricielle ..... 7
Tableau 1.6. Première désagrégation des comptes nationaux, y compris les comptes de patrimoine ..... 9
Tableau 1.7. Domaines de l'analyse et de la politique économiques auxquels se rapporte la comptabilité nationale ..... 13

CHAPITRE II. LA STRUCTURE DU SYSTÈME

Tableau 2.1. Illustration de l'ensemble du système ..... *entre* 18 et 19
Tableau 2.2. Compte de biens et services marchands (produits caractéristiques des industries manufacturières et de la construction) ..... 20
Tableau 2.3. Compte de production des industries manufacturières et de la construction ..... 21
Tableau 2.4. Compte de production des producteurs des services de santé, d'enseignement et d'autres services sociaux rendus par les administrations publiques ..... 22
Tableau 2.5. Compte de production des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages ..... 22
Tableau 2.6. Compte de consommation finale (ensemble des fonctions de consommation des ménages) ..... 23
Tableau 2.7. Variante du compte de consommation finale (ensemble des fonctions de consommation des ménages) ..... 24
Tableau 2.8. Compte de revenu et de dépenses des sociétés et quasi-sociétés ... 26
Tableau 2.9. Compte de revenu et de dépenses des administrations publiques .. 26
Tableau 2.10. Compte de revenu et de dépenses des ménages et institutions privées sans but lucratif ..... 27
Tableau 2.11. Compte de capital et de financement des sociétés et quasi-sociétés financières ..... 29
Tableau 2.12. Compte des opérations courantes avec le reste du monde ..... 29
Tableau 2.13. Compte des opérations en capital avec le reste du monde ..... 30
Tableau 2.14. Comptes consolidés de la nation ..... 31
Tableau 2.15. Actifs et passifs d'ouverture ..... 32
Tableau 2.16. Comptes de patrimoine d'ouverture et de clôture de l'ensemble des secteurs institutionnels ..... 33
Tableau 2.17. Représentation symbolique du système ..... *entre* 34 et 35

CHAPITRE III. LE SYSTÈME COMME INSTRUMENT D'ANALYSE DES ENTRÉES-SORTIES

Tableau 3.1. Ressources et emplois de biens et services marchands ..... 38
Tableau 3.2. Production et coûts de production des branches d'activité marchande ..... 40
Tableau 3.3. Matrice produit × produit des coefficients techniques ..... 44
*Besoins directs pour 1 000 unités de demande finale, calculés selon l'hypothèse que seules les sorties sont transférées*
Tableau 3.4. Matrice produit × produit des coefficients techniques ..... 44
*Besoins directs pour 1 000 unités de demande finale, calculés selon l'hypothèse d'une technologie unique par produit*
Tableau 3.5 Matrice produit × produit des coefficients techniques ..... 45
*Besoins directs pour 1 000 unités de demande finale, calculés selon l'hypothèse d'une technologie unique par branche*
Tableau 3.6. Matrice produit × produit des coefficients techniques ..... 45
*Besoins directs pour 1 000 unités de demande finale, calculés selon l'hypothèse que* $A = B\,[C_1^{-1}\,(I - \widehat{D'_2 i}) + D_2]$
Tableau 3.7. Matrice produit × produit des coefficients techniques ..... 46
*Besoins directs pour 1 000 unités de demande finale, calculés selon l'hypothèse que* $A = B\,(I + D_1C_2 - \widehat{C'_2 i})^{-1}D_1$

*Pages*

CHAPITRE III. LE SYSTÈME COMME INSTRUMENT D'ANALYSE DES ENTRÉES-SORTIES (*suite*)

Tableau 3.8. Matrice branche × branche des coefficients techniques ..... 46
*Besoins directs pour 1 000 unités de demande finale, calculés selon l'hypothèse d'une technologie unique par branche*

Tableau 3.9. Matrice branche × branche des coefficients techniques ..... 47
*Besoins directs pour 1 000 unités de demande finale, calculés selon l'hypothèse d'une technologie unique par branche*

Tableau 3.10. Matrice inverse produit × produit ..... 47
*Besoins directs et indirects pour 1 000 unités de demande finale, calculés selon l'hypothèse que* $A = B\,[C_1^{-1}(I - \widehat{D'_2 i}) + D_2]$

Tableau 3.11. Quelques éléments tirés des matrices inverses correspondant aux tableau 3.3. à 3.7 ..... 48

Tableau 3.12. Besoins directs et indirects, exprimés aux valeurs de base, correspondant à 1 000 unités de demande finale évaluée aux prix départ-usine, pour les denrées alimentaires, les boissons et le tabac ..... 50

Tableau 3.13. Disposition schématique des données sur les entrées-sorties ..... 51

CHAPITRE IV. LE SYSTÈME COMME INSTRUMENT DE COMPARAISON DES VOLUMES ET DES PRIX

Tableau 4.1. Flux de biens et services marchands aux valeurs de base (valeurs hors taxes affectées aux produits) ..... 57

Tableau 4.2. Flux de biens et services marchands aux valeurs départ-usine .... 58

Tableau 4.3. Répartition des marges de distribution et de transport ..... 58

Tableau 4.4. Flux de biens et services marchands aux valeurs d'acquisition .... 59

Tableau 4.5. Indice de volume, de la valeur ajoutée et de la demande finale exprimées en valeurs départ-usine ..... 68

Tableau 4.6. Indices de prix et de volume de la valeur ajoutée par les branches d'activité marchande ..... 68

Tableau 4.7. Production, facteurs de production et productivité des branches d'activité marchande ..... 69

CHAPITRE V. LES AGENTS DU SYSTÈME

Tableau 5.1. Définition des secteurs et sous-secteurs institutionnels ..... 82

Tableau 5.2. Classification par genre d'activité économique ..... 89

Tableau 5.3. Classification des fonctions des administrations publiques ..... 91

Tableau 5.4. Classification des fonctions des institutions privées sans but lucratif au service des ménages ..... 94

CHAPITRE VI. OPÉRATIONS ENREGISTRÉES DANS LES COMPTES DE PRODUCTION ET DANS LES COMPTES DE BIENS ET SERVICES

Tableau 6.1. Classification des fonctions de consommation des ménages ..... 111

Tableau 6.2 Classification des stocks selon la nature des biens ..... 117

Tableau 6.3. Classification de la formation brute de capital fixe, selon la nature des biens ..... 119

Tableau 6.4. Classification des exportations et importations de biens et services 122

CHAPITRE VII. OPÉRATIONS ENREGISTRÉES DANS LE COMPTE DE REVENU ET DE DÉPENSES ET DANS LES COMPTES DE CAPITAL ET DE FINANCEMENT

Tableau 7.1. Classification et définition des transferts courants non contractuels à l'exclusion des impôts indirects et des subventions d'exploitation ..... 133

Tableau 7.2. Créances et engagements (Actifs et passifs financiers) ..... 138

CHAPITRE VIII. LES COMPTES ET TABLEAUX TYPES

Tableau 8.1. Codification des comptes d'agents ..... 154

Tableau 8.2. Codification des classes et catégories d'opérations ..... 154

*I. Comptes consolidés de la nation* ..... 157

Tableau 8.3. Consolidation des comptes des classes II ou III en comptes de la classe I ..... 159

*Pages*

CHAPITRE VIII. LES COMPTES ET TABLEAUX TYPES (*suite*)

*II. Comptes de production et comptes de biens et services* ..... 161
*III. Comptes de revenu et de dépenses et comptes de capital et de financement* .... 164
*Tableaux développés des comptes II. Comptes de production et comptes de biens et services à prix courants* ..... 171
*Tableaux développés des comptes II. Comptes de production et comptes de biens et services à prix constants* ..... 184
*Tableaux développés et tableaux complémentaires des comptes III. Comptes de revenu et de dépenses et comptes de capital et de financement* ..... 195
*Tableau développé relatif à l'ensemble des comptes* ..... 207

CHAPITRE IX. ADAPTATION DU SYSTÈME GÉNÉRAL DE COMPTES AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

*IV. Comptes de zones—Exemple de comptes d'une zone rurale* ..... 219
*V. Comptes des activités économiques essentielles* ..... 221
*VI. Comptes du secteur public* ..... 224
Tableau 27. Production de biens et services ..... 228
Tableau 28. Ressources et emplois des biens et services ..... 229

# *Chapitre 1*

# INTRODUCTION

### Le Système de 1953

1.1. Le Système initial de comptes nationaux et de tableaux connexes des Nations Unies (en abrégé SCN) a été publié pour la première fois en 1953. Il fournissait un cadre cohérent pour enregistrer et présenter les principaux flux relatifs à la production, à la consommation, à l'accumulation et au commerce extérieur. Ce cadre prenait la forme d'un ensemble de six comptes suffisamment simple pour être contenu dans deux pages du rapport. Des détails supplémentaires étaient donnés dans un jeu de 12 tableaux connexes, qui se rapportaient à un ou plusieurs postes du système comptable et le, ou les, subdivisaient. Le rapport original s'occupait uniquement de flux exprimés en valeurs monétaires courantes et n'entrait pas dans les problèmes des estimations à prix constants. L'objet principal de ce travail était de fournir une base uniforme pour l'enregistrement des statistiques du revenu national, mais on escomptait aussi qu'il serait de quelque utilité aux pays désireux d'entreprendre des études dans ce domaine.

1.2. Le Système de 1953 était avant tout une étape sur la voie de l'élaboration claire et concise d'un cadre dans lequel les renseignements statistiques nécessaires à l'analyse de l'activité économique dans ses nombreux aspects, pourraient être organisés et reliés entre eux. Mais, comme ses auteurs le reconnaissaient, ce n'était qu'une première étape. "C'est ainsi, écrivaient-ils dans le premier chapitre, que, si l'on commence à appliquer un système de comptabilité nationale tel que celui qui est décrit dans le présent rapport, le compte "production" pourrait être subdivisé de manière à montrer les flux de produits d'une industrie à l'autre comme cherchent avant tout à le faire les études portant sur les rapports entrées-sorties. Pareillement, une présentation plus détaillée des comptes permettrait d'introduire dans le même système tous les courants financiers utiles. On pourrait alors compléter le relevé comptable en additionnant les bilans des divers secteurs de l'économie; enfin, ce système permettrait d'exprimer en prix constants les principaux flux et stocks qui concourent à la formation du produit national."*

1.3. Toute tentative pour réaliser ce programme dans son ensemble paraissait prématurée à l'époque. Bien que certains travaux aient été réalisés dans chacun des domaines mentionnés, ils restaient insuffisants, sauf dans le domaine de la comptabilité nationale en valeurs monétaires courantes, pour fournir une base acceptable à des normes internationales. Depuis, la situation a changé. Un travail d'une importance sans précédent a été effectué dans tous les domaines mentionnés dans le rapport initial et une abondante analyse économique s'est fondée sur ce travail. De plus, une série de conférences internationales, tant officielles que privées, a contribué à réaliser un accord sur de nombreux points de détail. En conséquence, il apparaît que le moment est maintenant venu d'élargir et de réviser l'ancien SCN, en vue d'assurer un traitement complet et détaillé des stocks et des flux d'une économie.

### Evolution ultérieure et portée du nouveau système

1.4. Le travail qui a été réalisé au cours des 15 dernières années et qui concerne ce rapport s'est développé dans deux directions: élaboration et extension de la comptabilité nationale et construction de modèles économiques désagrégés. Les progrès réalisés dans chacune de ces deux voies ont contribué à rendre possible l'élaboration d'un nouveau système et l'ont même rendue nécessaire si l'on veut que les normes et statistiques internationales progressent comme les travaux qui se poursuivent dans un nombre important et grandissant de pays.

1.5. Voyons d'abord ce qui s'est passé en matière de comptabilité nationale. L'expérience acquise avec l'ancien SCN a montré la nécessité de préciser les concepts et les définitions mieux que ne le permettaient les légères retouches apportées à la fin des années cinquante. Le cadre général de cette comptabilité n'a pas beaucoup changé mais, avec le temps, on y a ajouté des détails toujours plus nombreux et les agrégats simples ont été subdivisés de diverses façons. Ces progrès ont été souvent réalisés pour répondre aux besoins grandissants de l'analyse économique, et, faute d'un cadre complet et détaillé, ils ont poussé la documentation statistique nouvelle à revêtir des formes variées dans les différentes parties du monde. On a prêté plus d'attention aux estimations à prix constants et, en particulier, à l'expression à prix constants des principaux flux de produits et de leurs éléments. De plus, de gros efforts ont été consacrés ces dernières années à rapprocher le SCN et la CPM (système de comptabilité du produit matériel). Ce résultat a été atteint pour partie en précisant les différences conceptuelles des deux systèmes, pour partie en modifiant les définitions et classifications afin d'améliorer la comparabilité, pour partie enfin en détaillant suffisamment chaque système pour permettre des reclassements dans de nombreux cas importants.

1.6. L'effort statistique concrétisé par ces progrès ne s'est pas borné à fournir des tableaux types, plus nombreux et améliorés, selon les principes de l'ancien SCN; il a également visé à ouvrir de nouveaux domaines à l'exploitation statistique. En particulier, on s'est beaucoup attaché à subdiviser le compte de production en branches d'activité marchande et autres producteurs et à suivre les flux de produits entre branches; rares sont aujourd'hui les pays qui n'ont pas construit au moins un tableau d'entrées-sorties. L'essai d'intégration de tels tableaux dans un système de comptabilité nationale a posé tout un ensemble de problèmes que l'on ne rencontrait pas dans l'ancien SCN et qui sont traités ici avec un certain détail.

1.7. Les tableaux d'entrées-sorties ne constituent pas le seul domaine où la comptabilité nationale s'est étendue; un effort considérable, quoique moindre, a été

consacré à isoler les nombreux secteurs financiers du système économique et à examiner en détail leurs émissions (et remboursements) de différentes catégories de passifs financiers, comme leurs acquisitions de divers types d'actifs financiers. Outre les tableaux d'entrées-sorties, qui montrent les flux de produits entre les divers groupes d'unités de production, un certain nombre de pays ont également préparé des tableaux d'opérations financières, qui font apparaître les flux de créances et dettes par lesquels l'excédent d'épargne de certains groupes d'unités disposant d'une capacité de financement est mis à la disposition des secteurs dont les dépenses en capital dépassent l'épargne propre.

1.8. Le troisième domaine mentionné dans le rapport de 1953, à savoir l'établissement de comptes de patrimoine nationaux et sectoriels, n'a jusqu'ici reçu qu'une attention limitée de la part des statisticiens officiels, bien que le point soit à l'ordre du jour des débats internationaux qui auront lieu dans un proche avenir. Plusieurs pays ont déjà effectué des études partielles et, dans quelques cas, des systèmes complets de comptes de patrimoine de secteurs ont été élaborés. Les problèmes de classification ainsi posés ont bien des points communs avec ceux qu'on a rencontrés pour construire les tableaux d'opérations financières et l'expérience acquise dans les pays qui ont cherché à établir des comptes de patrimoine de secteurs permet de présenter de façon assez complète les problèmes statistiques et autres problèmes pratiques.

1.9. Etant donné que toutes ces extensions ne sont rien d'autre que le développement d'une certaine partie d'un système de comptabilité nationale, la simple logique inviterait à concevoir en dernière analyse, pour organiser tous ces éléments, un cadre commun qui serait un système élargi de comptes de flux et de patrimoine. Mais, en dehors de la logique, un autre facteur a incité à aborder systématiquement la question.

1.10. Par cet autre facteur, nous entendons les progrès réalisés dans la seconde voie précitée: l'élaboration de modèles désagrégés destinés à faciliter l'analyse et la politique économiques. Les modèles économétriques, fortement agrégés, dont l'élaboration a commencé au cours de la génération précédente, prenaient pour variables principales les grands agrégats de la comptabilité nationale: production, consommation, épargne, investissement, etc. Toutefois pour analyser l'économie et étudier la politique économique, il ne suffit pas de travailler sur les seuls agrégats. Il est également nécessaire de considérer plus en détail de nombreux aspects du système économique. Aussi construit-on aujourd'hui des modèles économiques où les principaux agrégats sont subdivisés ou décomposés. Ainsi, nombre des problèmes qui se posent dans l'établissement de modèles globaux se trouvent aggravés, tandis que quelques nouveaux problèmes apparaissent. En premier lieu, il est toujours aussi nécessaire de définir clairement les identités arithmétiques et comptables qui relient les variables, mais, comme elles sont maintenant bien plus nombreuses, le problème prend plus d'ampleur. En second lieu, dès qu'on subdivise les agrégats, il devient nécessaire de classer leurs éléments de diverses façons, selon le point de vue retenu dans chacun des domaines de l'analyse. Ainsi, les biens et services achetés par les particuliers sont d'ordinaire regroupés sur une liste d'achats, alors que ceux qui sont acquis par les autorités publiques sont en général réunis d'après leurs diverses fonctions: enseignement, santé, etc. Ces classifications, qui concernent ici les deux composantes essentielles de la consommation, diffèrent entre elles, comme elles diffèrent d'une classification des produits des branches d'activité marchande. Pour analyser la consommation, il est nécessaire de considérer les catégories de biens de consommation appropriées; et pour analyser les conséquences pour l'industrie de niveaux déterminés de consommation, il est nécessaire de convertir la demande des consommateurs en catégories de produits. En troisième lieu, les principes généraux de l'économie et de la comptabilité ne suffisent pas à résoudre tous les problèmes de classification, comme c'est souvent le cas avec les principaux agrégats. De plus, les exigences de certaines formes d'analyse, par exemple l'analyse des entrées-sorties, contribuent au choix des solutions adoptées.

1.11. La principale conséquence technique de cette évolution est qu'il est devenu nécessaire d'assurer la cohérence d'un système considérablement étendu de concepts interdépendants. L'expérience enseigne qu'un cadre de comptes en équilibre fournit toujours une solution satisfaisante. Pour y parvenir, il faut toutefois satisfaire certaines conditions, dont les principales sont les suivantes.

1.12. Le concept de compte doit être étendu de diverses façons. Outre les comptes des agents économiques, ce qu'on pourrait appeler les comptes proprement dits, il est nécessaire d'adopter une autre forme de tableau équilibré ou de compte, qui montre comment les diverses classifications sont liées entre elles. Un exemple bien connu de ce deuxième genre de comptes est ce qu'on appelle le compte-écran, qui peut servir à rassembler les revenus provenant des diverses branches d'activité marchande et à les répartir entre les secteurs institutionnels qui les reçoivent à la fin. La même technique peut s'appliquer chaque fois que les éléments d'un classement doivent être transformés en ceux d'un autre classement. Un exemple en est fourni par le passage de la consommation des administrations destinée à une fonction particulière, comme l'enseignement ou la santé, aux divers produits, travail et autres éléments qui la composent.

1.13. S'il est possible, par les moyens qu'on vient de décrire, d'introduire une grande variété de classifications dans un système comptable, on doit veiller à limiter le nombre de celles qui interfèrent entre elles dans une partie quelconque du système. Par exemple, pour analyser la consommation des administrations, il convient de travailler avec un classement par fonctions. Mais pour analyser les conséquences pour l'industrie de chaque consommation, il devient nécessaire de prendre une classification par produits caractéristiques des branches d'activité marchande. Toutefois, il n'y a pas lieu de subdiviser davantage ces produits selon, par exemple, la forme juridique des unités qui les produisent. Dans le nouveau système, on se borne à l'interaction de paires de classifications car presque tous les renseignements utiles peuvent être présentés de cette façon et on se heurte à de graves difficultés statistiques si on veut enregistrer des interactions plus complexes.

1.14. La complexité du nouveau système exige une forme appropriée de présentation qui permette de le saisir dans son ensemble sans perdre de vue l'un quelconque de ses éléments. Pour cette présentation, un jeu de comptes ne conviendrait pas; il faudrait un gros volume pour les contenir tous et l'on n'apercevrait plus du tout la structure du système. L'expérience montre qu'une

matrice, avec des sous-matrices élémentaires, permet de condenser un vaste système tout en indiquant clairement la position de chacun de ses éléments. L'utilisation de matrices n'est qu'un moyen d'exposer la structure du système à quiconque est désireux de la comprendre en détail. Pour la plupart des utilisateurs, les principaux éléments peuvent être commodément présentés par des comptes et tableaux types, comme on l'a fait au chapitre VIII.

### Méthodes de présentation

1.15. Avant de chercher à esquisser le nouveau système (dont une présentation détaillée est donnée au chapitre suivant), il semble opportun d'illustrer par un exemple la méthode de présentation qui sera adoptée et de montrer comment elle se rattache à diverses autres présentations qui peuvent être plus familières à certains lecteurs.

1.16. Pour ce faire, on choisira un système très simple qui comprend, pour la nation considérée, quatre comptes se rapportant respectivement à la production, à la consommation, à l'accumulation et aux opérations avec l'extérieur. A ce stade, de nombreux points de détail seront négligés. La présentation et les extensions de la structure comptable seront illustrées numériquement afin de permettre dans cette section et dans les suivantes, de suivre facilement les liaisons entre les diverses formes de présentation de ce système simple, comme entre ces formes et les diverses extensions effectuées.

1.17. Dans notre exemple, les quatre comptes comprennent dix postes et ils sont tellement connus qu'aucune autre explication n'est nécessaire. Les quatre méthodes de présentation, à savoir, (*a*) comptes ordinaires, (*b*) tableaux d'ensemble, (*c*) matrices, (*d*) équations, peuvent se résumer comme suit.

#### Comptes ordinaires

1.18. Il s'agit d'états comptables comprenant d'un coté le débit, de l'autre le crédit. Cette forme est claire et bien connue, mais elle n'est pas du tout concise. Chaque opération doit être inscrite deux fois, l'une comme débit, l'autre comme crédit; et la description de

**Tableau 1.1. Les quatre comptes de la nation**

1. Production

(Compte du produit intérieur)

| *Débit* | | *Crédit* | |
|---|---|---|---|
| 1. Revenu brut (valeur ajoutée) (9)... | 255 | 3. Ventes de biens de consommation (6) | 210 |
| 2. Importations (18) ..... | 54 | 4. Ventes de biens d'équipement (12).. | 47 |
| | | 5. Exportations (16) ..... | 52 |
| Total | 309 | Total | 309 |

2. Consommation

(Compte de revenu et de dépenses)

| *Débit* | | *Crédit* | |
|---|---|---|---|
| 6. Achats de biens de consommation (3) | 210 | 9. Revenu brut issu de la production intérieure (1) ..... | 255 |
| 7. Epargne nette (15) ..... | 27 | 10. *Moins* provisions pour consommation de capital fixe (13)..... | —19 |
| 8. Solde des transferts courants vers le reste du monde (19) ..... | 4 | 11. Solde des revenus des facteurs distribués en provenance du reste du monde (17)..... | 5 |
| Total | 241 | Total | 241 |

3. Accumulation

(Compte de capital)

| *Débit* | | *Crédit* | |
|---|---|---|---|
| 12. Achats de biens d'équipement (4).. | 47 | 15. Epargne nette (7) ..... | 27 |
| 13. *Moins* provisions pour consommation de capital fixe (10)..... | —19 | | |
| 14. Capacité de financement de la nation (20)..... | —1 | | |
| Total | 27 | Total | 27 |

**Tableau 1.1. Les quatre comptes de la nation (*suite*)**

4. RESTE DU MONDE

(Compte de la balance des paiements)

| *Débit* | | *Crédit* | |
|---|---|---|---|
| 16. Exportations (5) ..... | 52 | 18. Importations (2) ..... | 54 |
| 17. Solde des revenus des facteurs distribués en provenance du reste du monde..... | 5 | 19. Solde des transferts courants vers le reste du monde (8) ..... | 4 |
| | | 20. Besoin de financement du reste du monde (14)..... | —1 |
| TOTAL | 57 | TOTAL | 57 |

chaque opération nécessite de même une double inscription, l'une au compte de celui qui paie et l'autre au compte de celui qui perçoit.

1.19. Le tableau 1.1 donne une présentation comptable des quatre comptes de la nation. Cet exemple a été délibérément simplifié et la terminologie adoptée est destinée à dégager la nature des opérations vues sous différents angles. Ainsi, le poste 3 du premier compte s'appelle "Ventes de biens de consommation"; il a pour contre-écriture le poste 6 du deuxième compte "Achats de biens de consommation". La relation de cet exemple simple avec le nouveau système apparaîtra vite.

1.20. Dans cet exemple, toutes les transactions d'une économie nationale ont été ramenées à un petit nombre d'agrégats. Mais, pour représenter le système sous forme de comptes, il a été nécessaire, de porter deux fois chaque poste et son libellé. Dans le cas présent, cela n'importe guère, car il n'y a que quatre comptes et dix postes. La situation est toute différente quand on a affaire a plusieurs centaines de comptes et plusieurs milliers de postes.

TABLEAUX D'ENSEMBLE

1.21. Ces états permettent d'inscrire une seule fois le libellé de chaque poste, mais ils exigent toujours que la grandeur figure en deux endroits. Le système comptable qu'on vient de présenter apparaît sous cette forme au tableau 1.2.

1.22. Cette présentation est probablement moins familière à la plupart des personnes que la précédente, esquissée au paragraphe 1.19. Elle prend moins de place que le tableau 1.1 et elle est parfaitement claire. Il est

**Tableau 1.2. Tableau d'ensemble des quatre comptes de la nation**

| *Débit* | | | | | *Crédit* | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *Production* | *Consommation* | *Accumulation* | *Reste du monde* | | *Production* | *Consommation* | *Accumulation* | *Reste du monde* |
| *1* | *2* | *3* | *4* | | *1* | *2* | *3* | *4* |
| | 210 | | | Biens de consommation | 210 | | | |
| | | 47 | | Biens d'équipement | 47 | | | |
| | | | 52 | Exportations | 52 | | | |
| 54 | | | | Importations | | | | 54 |
| 255 | | | | Revenu brut issu de la production intérieure | | 255 | | |
| | | —19 | | Provisions pour consommation de capital fixe | | —19 | | |
| | | | 5 | Solde des revenus des facteurs distribués en provenance du reste du monde | | 5 | | |
| | 4 | | | Solde des transferts courants vers le reste du monde | | | | 4 |
| | 27 | | | Epargne nette | | | 27 | |
| | | —1 | | Capacité de financement de la nation | | | | —1 |
| 309 | 241 | 27 | 57 | TOTAL | 309 | 241 | 27 | 57 |

toutefois possible d'arriver à une troisième forme de présentation qui, bien qu'encore moins familière, est tout aussi claire et beaucoup plus concise.

## MATRICES

1.23. Les matrices permettent de représenter chaque opération par une inscription unique, la nature de l'opération se déduisant de la position de cette inscription. Dans cette présentation, chaque compte est représenté par une ligne et une colonne; par convention, les éléments qui figurent au "crédit" du compte, ou les passifs sont portés en lignes, les éléments qui figurent au débit du compte, ou les actifs en colonnes. Ainsi, le système simple que nous étudions est présenté au tableau 1.3 sous forme matricielle.

**Tableau 1.3. Les quatre comptes de la nation sous forme de matrice**

| | *1* | *2* | *3* | *4* | *Total* |
|---|---|---|---|---|---|
| 1. Production..... | | 210 | 47 | 52 | 309 |
| 2. Consommation..... | 255 | | −19 | 5 | 241 |
| 3. Accumulation..... | | 27 | | | 27 |
| 4. Reste du monde..... | 54 | 4 | −1 | | 57 |
| TOTAL | 309 | 241 | 27 | 57 | |

1.24. Cette présentation, bien que moins familière que les deux précédentes, est aussi claire et beaucoup plus concise. Elle présente de plus un autre grand avantage: il n'est pas nécessaire de la modifier, même si on subdivise toutes les catégories utilisées. Dans l'exemple ci-dessus, chaque poste est constitué par un seul nombre: dépenses totales en biens de consommation = 210; épargne nette totale = 27, etc. Mais dès que nous subdivisons la production pour montrer comment elle se répartit selon les branches d'activité marchande et que nous subdivisons la consommation pour indiquer l'utilisation des produits par les divers secteurs consommateurs, la consommation ne peut plus être représentée par un seul nombre; elle exige un ensemble, disposé de façon rectangulaire (c'est-à-dire une matrice), avec autant de lignes qu'il y a de branches d'activité marchande et autant de colonnes qu'il y a de secteurs consommateurs. Dans cette disposition, l'inscription correspondant à la *jème* ligne et à la *kème* colonne représente la production de la branche *j* consommée directement par le secteur consommateur *k*: par exemple les produits textiles consommés directement par les ménages. Ce point acquis, la petite matrice de la comptabilité nationale, avec ses quatre lignes, ses quatre colonnes, et ses dix postes non nuls, peut servir à représenter un système bien plus détaillé. Chaque rubrique peut être considérée comme une matrice en soi (ou sous-matrice, comme on l'appelle d'ordinaire en se référant à la matrice principale). Ainsi, la petite matrice peut en représenter une grande, étant entendu que, bien que chaque catégorie se subdivise en sous-catégories, nous n'avons pas à préciser ces dernières dans notre représentation. S'il existe *q* producteurs, *r* consommateurs, *s* investisseurs et *t* catégories entre lesquelles se répartit le reste du monde, et si le canevas de leurs opérations est celui qui est donné dans la petite matrice, celle-ci, sans aucune addition, représentera l'ensemble du système des opérations, quel que soit le nombre des éléments de chacune des classifications. De cette façon, l'esprit est dispensé d'assimiler des détails inutiles et reste libre pour des tâches plus dignes d'intérêt. Grâce à une notation concise et économique, que les mathématiciens appelleraient une bonne notation, les arbres ne risquent plus de cacher la forêt.

1.25. Mais ce n'est pas là le seul avantage d'une représentation matricielle. Si nous suivons une présentation comptable, nous avons naturellement tendance à considérer les comptes (c'est-à-dire les paires lignes-colonnes de la matrice) comme se rapportant aux agents. Comme nous l'avons vu, cette idée manque de portée générale. En décrivant un système économique, nous nous intéressons aux flux non seulement entre les agents économiques, mais aussi entre les catégories dont ils se servent pour décrire ce qu'ils font. Par exemple, les consommateurs achètent des biens et des services, disons des articles d'habillement. Ce poste du budget du consommateur constitue une demande de produits des industries du textile, de l'habillement et du caoutchouc, ainsi que des activités de transport et de commerce qui sont associées à cette demande. Ce passage d'une classification de fonctions de consommation à une classification industrielle des produits peut également se représenter par un compte: une catégorie, par exemple les dépenses d'habillement, reçoit des versements provenant du compte recettes et dépenses des consommateurs et les consacre à acheter divers produits industriels, qui contribuent directement à fournir les articles d'habillement. En pareil cas, le compte, c'est-à-dire la ligne et la colonne qui s'équilibrent, ne se rapporte pas à un agent, mais à un bien, et représente le fait que ce qui est dépensé pour l'achat de ce bien est égal aux éléments qui constituent la même dépense classée selon un point de vue différent.

**Tableau 1.4. Extension des comptes nationaux sous forme matricielle**

| | *1* | *2* | *3* | *4* | *5* | *Total* |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1. Production..... | | | 47 | 52 | 210 | 309 |
| 2. Consommation..... | 255 | | −19 | 5 | | 241 |
| 3. Accumulation..... | | 27 | | | | 27 |
| 4. Reste du monde..... | 54 | 4 | −1 | | | 57 |
| 5. Fonctions de consommation..... | | 210 | | | | 210 |
| TOTAL | 309 | 241 | 27 | 57 | 210 | |

| | | | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Actifs d'ouverture | | Actifs financiers | Numéraire et dépôts | 1 | | | | | | | | | | |
| | | | Titres | 2 | | | | | | | | | | |
| | | | Autres créances | 3 | | | | | | | | | | |
| | | Actifs corporels nets | Toutes catégories | 4 | | | | | | | | | | |
| Production | Biens et services marchands | Biens et services marchands, valeur de base (1) | Produits de l'agriculture et des industries extractives | 5 | | | | | | | | | | |
| | | | Produits de l'industrie manufacturière et de la construction | 6 | | | | | | | | | | |
| | | | Services de transports, communications et distribution | 7 | | | | | | | | | | |
| | | | Autres biens et services marchands | 8 | | | | | | | | | | |
| | | Taxes nettes affectées aux produits (2) | Produits de l'agriculture et des industries extractives | 9 | | | | | | | | | | |
| | | | Produits de l'industrie manufacturière et de la construction | 10 | | | | | | | | | | |
| | | | Services de transports, communications et distribution | 11 | | | | | | | | | | |
| | | | Autres biens et services marchands | 12 | | | | | | | | | | |
| | Branches d'activité | Branches d'activité marchande | Agriculture et industries extractives | 13 | | | | | 26 | 0 | | 0 | -1 | |
| | | | Industrie manufacturière et construction | 14 | | | | | 0 | 267 | 0 | 1 | | 9 |
| | | | Transports, communications, distribution | 15 | | | | | | 1 | 71 | | | |
| | | | Autres branches d'activité marchande | 16 | | | | | | 1 | 0 | 61 | | |
| | | Branches non marchandes des Administrations publiques | Administration publique et défense nationale | 17 | | | | | | | | 0 | | |
| | | | Santé, enseignement et autres services sociaux | 18 | | | | | | | | 0 | | |
| | | | Autres services | 19 | | | | | | | | | | |
| | | Autres branches non marchandes | Services domestiques des ménages | 20 | | | | | | | | | | |
| | | | Branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages | 21 | | | | | | | | 0 | | |
| Consommation | Fonctions de consommation | Fonctions de consommation des ménages | Denrées alimentaires boissons et tabac | 22 | | | | | | | | | | |
| | | | Habillement et biens et services ménagers | 23 | | | | | | | | | | |
| | | | Autres biens et services | 24 | | | | | | | | | | |
| | | Fonctions des administrations publiques | Administration publique et défense nationale | 25 | | | | | | | | | | |
| | | | Santé, enseignement, autres services sociaux | 26 | | | | | | | | | | |
| | | | Autres fonctions des administrations | 27 | | | | | | | | | | |
| | | Fonctions des institutions privées sans but lucratif au service des ménages | Toutes fonctions | 28 | | | | | | | | | | |
| | Revenu et dépenses | Valeur ajoutée | Rémunération des salariés | 29 | | | | | | | | | | |
| | | | Excédent net d'exploitation | 30 | | | | | | | | | | |
| | | | Consommation de capital fixe | 31 | | | | | | | | | | |
| | | | Impôts indirects, nets des subventions d'exploitation | 32 | | | | | 0 | 1 | | | 8 | 5 |
| | | Secteurs institutionnels d'origine | Sociétés et quasi-sociétés non financières | 33 | | | | | | | | | | |
| | | | Institutions financières | 34 | | | | | | | | | | |
| | | | Administrations publiques | 35 | | | | | | | | | | |
| | | | Ménages | 36 | | | | | | | | | | |
| | | | Institutions privées sans but lucratif au service des ménages | 37 | | | | | | | | | | |
| | | Types de revenu | Salaires et traitements | 38 | | | | | | | | | | |
| | | | Cotisations des employeurs | 39 | | | | | | | | | | |
| | | | Revenu de l'entreprise | 40 | | | | | | | | | | |
| | | | Excédent net d'exploitation | 41 | | | | | | | | | | |
| | | | Revenu de la propriété | 42 | | | | | | | | | | |
| | | | Impôts directs | 43 | | | | | | | | | | |
| | | | Cotisations à la sécurité sociale | 44 | | | | | | | | | | |
| | | | Transferts courants effectués par les entreprises | 45 | | | | | | | | | | |
| | | | Prestations de sécurité sociale | 46 | | | | | | | | | | |
| | | | Allocations d'assistance | 47 | | | | | | | | | | |
| | | | Autres transferts courants des administrations | 48 | | | | | | | | | | |
| | | | Transferts courants des ménages | 49 | | | | | | | | | | |
| | | | Transferts courants en provenance du reste du monde | 50 | | | | | | | | | | |
| | | Secteurs institutionnels receveurs | Entreprises non financières constituées en sociétés et quasi-sociétés | 51 | | | | | | | | | | |
| | | | Institutions financières | 52 | | | | | | | | | | |
| | | | Administrations publiques | 53 | | | | | | | | | | |
| | | | Ménages | 54 | | | | | | | | | | |
| | | | Institutions privées sans but lucratif au service des ménages | 55 | | | | | | | | | | |
| Accumulation | Variation de stocks | Branches d'activité marchande | Agriculture et industries extractives | 56 | | | | | | | | | | |
| | | | Industrie manufacturière et construction | 57 | | | | | | | | | | |
| | | | Transports, communications, distribution | 58 | | | | | | | | | | |
| | | | Autres branches d'activité marchande | 59 | | | | | | | | | | |
| | | Branches non marchandes des administrations publiques | Administration publique et défense nationale | 60 | | | | | | | | | | |
| | Formation de capital fixe | Branches d'activité marchande | Agriculture et industries extractives | 61 | | | | | | | | | | |
| | | | Industrie manufacturière et construction | 62 | | | | | | | | | | |
| | | | Transports, communications, distribution | 63 | | | | | | | | | | |
| | | | Autres branches d'activité marchande | 64 | | | | | | | | | | |
| | | Branches non marchandes des administrations publiques | Administration publique et défense nationale | 65 | | | | | | | | | | |
| | | | Santé, enseignement, autres services sociaux | 66 | | | | | | | | | | |
| | | | Autres services | 67 | | | | | | | | | | |
| | | Branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages | Ensemble des services | 68 | | | | | | | | | | |
| | Capital et financement | Formation de capital des branches d'activité marchande, terres, etc. | Formation de capital des branches d'activité marchande | 69 | | | | | | | | | | |
| | | | Terres, droits d'exploitation du sous-sol | 70 | | | | | | | | | | |
| | | Transferts en capital | Toutes catégories | 71 | | | | | | | | | | |
| | | Actifs financiers | Numéraire et dépôts | 72 | | | | | | | | | | |
| | | | Titres | 73 | | | | | | | | | | |
| | | | Autres créances financières | 74 | | | | | | | | | | |
| | | Secteurs institutionnels | Sociétés et quasi-sociétés non financières | 75 | 8 | 235 | 151 | 91 | | | | | | |
| | | | Institutions financières | 76 | 184 | 62 | 102 | 11 | | | | | | |
| | | | Administrations publiques | 77 | 103 | 145 | 141 | -110 | | | | | | |
| | | | Ménages | 78 | 1 | | 82 | 674 | | | | | | |
| | | | Institutions privées sans but lucratif au service des ménages | 79 | 0 | | 3 | 27 | | | | | | |
| Reste du monde | | Opérations courantes et opérations en capital | Toutes catégories | 80 | | | | | 15 | 29 | 5 | 2 | | |
| | | | Toutes catégories | 81 | 31 | 51 | 115 | -32 | | | | | | |
| Réévaluations | | Actifs financiers | Titres | 82 | | | | | | | | | | |
| | | | Autres créances | 83 | | | | | | | | | | |
| | | Actifs corporels nets | Toutes catégories | 84 | | | | | | | | | | |
| Actifs de clôture | | Actifs financiers | Numéraire et dépôts | 85 | | | | | | | | | | |
| | | | Titres | 86 | | | | | | | | | | |
| | | | Autres créances | 87 | | | | | | | | | | |
| | | Actifs corporels nets | Toutes catégories | 88 | | | | | | | | | | |
| | | | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |

NOTE.—Aux actifs d'ouverture et de clôture correspondent, en colonne, les passifs d'ouverture et de clôture, et aux actifs corporels nets correspond la valeur nette du patrimoine.

(1) Valeur de base=valeurs hors taxes affectées aux produits.

(2) Taxes nettes des subventions d'exploitation affectées aux produits.

# Tableau 2.1. Illustration de l'ensemble du système

| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | 32 | 33 | 34 | 35 | 36 | 37 | 38 | 39 | 40 | 41 | 42 | 43 | 44 | 45 | 46 | 47 | 48 | 49 | 50 | 5 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 1<br>8<br>1<br>1 | 19<br>118<br>13<br>14 | 0<br>11<br>9<br>3 | 3<br>8<br>2<br>2 | 0<br>7<br>1<br>1 | 0<br>3<br>0<br>2 | 0<br>1<br>0<br>1 | | 0<br>0<br>0 | 14<br>34<br>15<br>2 | 2<br>27<br>12<br>12 | 1<br>5<br>11<br>18 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 0<br>0 | 8<br>3 | 1<br>1 | 1<br>2 | 0 | 0 | 0 | | | -1<br>4 | 2<br>3 | 4<br>1 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 6 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | 0 | 20 | 16 | 6 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | 1<br>0 | | | | 1 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 9<br>5<br>1<br>-1 | 64<br>23<br>6<br>9 | 29<br>13<br>5<br>1 | 24<br>14<br>6<br>6 | 10<br>0 | 10<br>1 | 4<br>0 | 1 | 1<br>0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | 104<br>5<br>29<br>13<br>1 | 33<br>-2<br>2<br>22<br>0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 96<br>8<br>33 | 5<br>0<br>-2 | 27<br>2<br>2 | 12<br>1<br>18<br>4 | 1<br>0<br>0 | | | | | | | | | | | | | | 1[illegible] |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 29 | | | | | | 141 | 11 | 18 | 33<br>-2<br>2<br>0 | 5<br>11<br>4<br>24<br>1 | 28 | 9 | 0 | 10 | 4 | 7<br>3 | 1 | 0<br>1 | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 13 |
| | | | | | | 1 | | | | | | | 2 | | | | | | | | | | | | | | 0 | 0 | | | 6 | 4 | | 0 | | | 1 | 1 | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| 51 | 52 | 53 | 54 | 55 | 56 | 57 | 58 | 59 | 60 | 61 | 62 | 63 | 64 | 65 | 66 | 67 | 68 | 69 | 70 | 71 | 72 | 73 | 74 | 75 | 76 | 77 | 78 | 79 | 80 | 81 | 82 | 83 | 84 | 85 | 86 | 87 | 88 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 23 | 68 | 12 | 170 | 2 | | 52 | | | | | | | | 1 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 32 | 153 | 9 | 250 | 13 | | 36 | | | | | | | | 2 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 126 | 120 | 125 | 144 | 2 | | 77 | | | | | | | | 3 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 304 | 18 | 133 | 193 | 13 | | | | | | | | | | 4 |
| | | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 | | | | | | | | 5 |
| | | | | | 0 | 5 | 1 | 0 | 0 | 2 | 10 | 8 | 14 | 0 | 2 | 1 | 0 | | | | | | | | | | | | 34 | | | | | | | | 6 |
| | | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | | | | | | | | | 11 | | | | | | | | 7 |
| | | | | | | | | | | 0 | 1 | 0 | 2 | | | | | | | | | | | | | | | | 5 | | | | | | | | 8 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 9 |
| | | | | | | | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | | | | | | | | | | | | | -1 | | | | | | | | 10 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 11 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 12 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 13 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 14 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 15 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 16 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 17 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 18 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 19 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 20 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 21 |
| | | | 68 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 22 |
| | | | 58 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 23 |
| | | | 41 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 2 | | | | | | | | 24 |
| | | 20 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 25 |
| | | 16 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 26 |
| | | 6 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 27 |
| | | | | 1 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 28 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | -13 | -1 | -1 | -4 | -0 | | | | | | | | | | 29 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 30 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 31 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 32 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 33 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 34 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 35 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 36 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 37 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 | | | | | | | | 38 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 | | | | | | | | 39 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 40 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 41 |
| 17 | 4 | 11 | 4 | 0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 11 | | | | | | | | 42 |
| 8 | 2 | | 21 | 0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 | | | | | | | | 43 |
| | | | 9 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 44 |
| 0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 45 |
| | | 10 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 46 |
| | | 4 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 47 |
| | | 11 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 48 |
| | | | 2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 49 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 | | | | | | | | 50 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 51 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 52 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 53 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 54 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 55 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 56 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | 5 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 57 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 58 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 59 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 | | | | | | | | | | | | 60 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | 2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 61 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | 11 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 62 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | 9 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 63 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | 16 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 64 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 | | | | | | | | | | | | 65 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 2 | | | | | | | | | | | | 66 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 | | | | | | | | | | | | 67 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 | | | | | | | | | | 68 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 28 | 1 | 5 | 10 | 0 | | | | | | | | | | 69 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 | 1 | 0 | -1 | 0 | | | | | | | | | | 70 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 71 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | -1 | -5 | 2 | 15 | 1 | | 8 | | | | | | | | 72 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 5 | 4 | 0 | -6 | 0 | | 5 | | | | | | | | 73 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 10 | 24 | 7 | 2 | 0 | | 5 | | | | | | | | 74 |
| 13 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 | 0 | 2 | 14 | | | | | | | | -13 | 2 | 26 | 8 | 224 | 167 | 130 | 75 |
| | 3 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 | 11 | 1 | 9 | | | | | | | | -2 | 1 | 2 | 195 | 61 | 112 | 16 | 76 |
| | | 1 | | | | | | | | | | | | | | | | | | 2 | 3 | 5 | 5 | | | | | | | | -11 | 0 | 17 | 106 | 139 | 146 | -90 | 77 |
| | | | 9 | | | | | | | | | | | | | | | | | -2 | 0 | | 9 | | | | | | | | | 0 | -1 | 1 | | 91 | 680 | 78 |
| | | | | 1 | | | | | | | | | | | | | | | | 0 | 0 | | 0 | | | | | | | | | 0 | 0 | 0 | | 3 | 28 | 79 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 | 6 | 0 | 11 | | | | | | 1 | | -1 | 1 | -2 | 37 | 60 | 127 | -33 | 80 81 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | -3 | -4 | 0 | -18 | 0 | | -2 | | | | | | | | 82 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | | 0 | | | | | | | | 83 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 17 | 4 | 5 | 16 | 0 | | | | | | | | | | 84 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 22 | 63 | 14 | 185 | 3 | | 60 | | | | | | | | 85 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 34 | 153 | 9 | 226 | 13 | | 39 | | | | | | | | 86 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 137 | 145 | 133 | 147 | 2 | | 82 | | | | | | | | 87 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 336 | 23 | 145 | 214 | 13 | | | | | | | | | | 88 |
| 51 | 52 | 53 | 54 | 55 | 56 | 57 | 58 | 59 | 60 | 61 | 62 | 63 | 64 | 65 | 66 | 67 | 68 | 69 | 70 | 71 | 72 | 73 | 74 | 75 | 76 | 77 | 78 | 79 | 80 | 81 | 82 | 83 | 84 | 85 | 86 | 87 | 88 | |

1.26. Voyons maintenant ce qui arriverait à notre petite matrice de quatre lignes et quatre colonnes si, à la production, la consommation, l'accumulation et le reste du monde, nous ajoutons une cinquième catégorie, à savoir les fonctions de consommation. Si nous l'inscrivons sous forme d'une cinquième ligne et d'une cinquième colonne, nous obtenons le tableau 1.4.

1.27. En comparant cette matrice avec la précédente, nous voyons que si nous ne pensons qu'à des grandeurs globales et, en particulier, au total des dépenses de consommation, le cinquième compte est parfaitement superflu et n'ajoute rien d'utile au tableau 1.3. Si, en revanche, nous considérons le poste correspondant à la ligne 1 et à la colonne 5 du tableau 1.4 comme une sous-matrice, où les produits industriels seraient portés en ligne et les fonctions de consommation en colonne, et si nous voyons, dans le poste correspondant à la ligne 5 et à la colonne 2 du même tableau une autre sous-matrice, avec les fonctions de consommation en lignes et les secteurs consommateurs en colonne, alors nous n'avons pas fait œuvre inutile en ajoutant cette cinquième ligne et cette cinquième colonne. Mais celles-ci (ainsi que les éléments qui constituent la cinquième ligne et ceux qui forment la cinquième colonne) sont aussi des comptes, mathématiquement impossibles à distinguer des comptes des agents économiques. Ainsi, nous pouvons attribuer aux comptes un sens qu'ils n'ont pas d'ordinaire: ce sont des moyens de représenter des catégories et leur intersection montre l'interaction d'un ensemble de catégories avec un autre. Cette considération nous conduit à la quatrième et dernière méthode de présentation que nous devons envisager.

## Equations

1.28. Les équations les plus simples peuvent servir à représenter des égalités entre les débits et les crédits. Ainsi, le système comptable du tableau 1.3 peut être exprimé par quatre équations, dont trois sont indépendantes, à savoir:

$$255 + 54 = 210 + 47 + 52 \qquad (1.1)$$

$$210 + 27 + 4 = 255 - 19 + 5 \qquad (1.2)$$

$$47 - 19 - 1 = 27 \qquad (1.3)$$

$$52 + 5 = 54 + 4 - 1 \qquad (1.4)$$

1.29 La première de ces équations montre que le total du revenu brut (valeur ajoutée): 255, et des importations: 54 est égal au total des ventes de biens de consommation: 210, des ventes de biens d'équipement: 47, et des exportations: 52. L'équation s'écrit souvent sous la forme:

$$255 = 210 + 47 + (52 - 54) \qquad (1.5)$$

qui montre que la valeur ajoutée est égale au total des ventes de biens de consommation et d'équipement, et des exportations nettes.

1.30. La deuxième équation montre que le total des achats de biens de consommation: 210, de l'épargne nette: 27, et du solde des transferts courants vers le reste du monde: 4, est égal au revenu brut issu de la production intérieure: 255, moins les provisions pour consommation de capital fixe: −19, plus le solde des revenus de facteurs distribués, en provenance du reste du monde: 5.

1.31. La troisième équation montre que la somme algébrique: achats de biens d'équipement: 47, moins provisions pour consommation de capital fixe: −19, plus capacité de financement de la nation: −1, est égale à l'épargne nette: 27, étant donné que dans cet exemple, il n'y a aucun transfert en capital.

1.32. La quatrième équation, qu'on peut obtenir en ajoutant les trois premières et en supprimant les termes égaux dans les deux membres, montre que le total des exportations: 52, et du solde des revenus des facteurs distribués en provenance du reste du monde: 5, est égal au total des sommes reçues du reste du monde au titre des importations: 54, du solde des transferts courants vers le reste du monde: 4, et du besoin de financement du reste du monde: −1.

1.33. Cette présentation est familière et claire, mais elle a deux inconvénients. Le plus important, est qu'elle considère un seul compte (ou jeu de comptes, ou catégorie) à la fois et ne fait pas ressortir l'interaction de ces comptes. L'autre, d'importance moindre, est que, lorsque les données ne sont pas très agrégées, cette présentation ne peut être, réduite à un petit nombre d'équations que si ces équations sont écrites sous forme matricielle. Ces équations matricielles souffrent aussi du premier inconvénient.

## Méthodes de présentation adoptées

1.34. Pour présenter le nouveau système dans ce chapitre et dans le suivant, nous utiliserons une combinaison de matrices et de comptes. Dans les deux sections suivantes de ce chapitre, l'exemple numérique simple du tableau 1.3 est élargi pour inclure des comptes de patrimoine d'ouverture et de clôture et pour exposer les principales catégories du nouveau système. Cette extension se fait au moyen de matrices. Dans le chapitre suivant, l'exemple numérique est encore élargi sous la forme d'une matrice, de façon à représenter toutes les catégories du nouveau système. A mesure que sont exposés le rôle et le traitement de chaque catégorie, les postes d'une ligne et d'une colonne de la matrice sont, dans de nombreux cas, présentés sous forme de compte. Cette présentation est adoptée chaque fois qu'elle s'avère utile pour établir un lien entre le système conceptuel et les comptes types détaillés du chapitre VIII, comme dans le cas des comptes de patrimoine nationaux et sectoriels, qui ne sont pas détaillés dans ce chapitre d'introduction.

### Introduction des comptes de patrimoine

1.35. Jusqu'ici, nous n'avons représenté que les opérations (flux), en négligeant les actifs et passifs (stocks). A l'échelon très agrégé de la comptabilité nationale, il est facile de rendre compte des stocks en élargissant le tableau 1.3, de façon à y inclure des comptes de patrimoine d'ouverture et de clôture.

1.36. Ramené à sa plus simple expression, un compte de patrimoine indique, pour un secteur ou pour un ensemble de secteurs comme l'économie nationale: (i) la valeur comptabilisée des actifs corporels, plus l'excédent des créances financières détenues à l'actif sur les dettes financières contractées au passif; et (ii) la valeur nette du patrimoine du secteur. A tout moment, ces deux montants sont égaux. Les postes inscrits dans les comptes de patrimoine d'ouverture et de clôture d'une période sont reliés comme suit. Les actifs, nets des passifs, à la fin de la période sont égaux aux actifs nets du début, plus l'accumulation, nette de la variation d'engagements et de la consommation de capital fixe, dans le pays et à l'étranger au cours de la période, plus les réévaluations nécessaires pour tenir compte, dans les actifs acquis

**Tableau 1.5. Les comptes nationaux, comptes de patrimoine compris, sous forme matricielle**

| | *1* | *2* | *3* | *4* | *5* | *6* | *7* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1. Actifs d'ouverture nets.. | | | | 693 | | | |
| 2. Production ..... | | | 210 | 47 | 52 | | |
| 3. Consommation ..... | | 255 | | −19 | 5 | | |
| 4. Accumulation..... | 693 | | 27 | | | 44 | 764 |
| 5. Reste du monde..... | | 54 | 4 | −1 | | | |
| 6. Réévaluations..... | | | | 44 | | | |
| 7. Actifs de clôture nets ... | | | | 764 | | | |

*Note*: Dans les colonnes, les actifs nets ont pour contrepartie exacte la valeur nette du patrimoine.

précédemment ou les engagements antérieurement contractés, des prix en vigueur à la date de clôture. De même, la valeur nette du patrimoine à la fin d'une période est égale à la valeur nette du patrimoine du début, plus l'épargne nette disponible au cours de la période (qui proviendra entièrement de sources nationales si, comme dans le présent chapitre, on néglige délibérément les transferts de capital), plus les réévaluations comme ci-dessus. Etant donné que la valeur nette du patrimoine ne peut-être réévaluée que par application d'un coefficient calculé à partir des mouvements des prix des actifs corporels et des créances financières, et que l'épargne est égale à l'accumulation nette, on constate que les comptes de patrimoine d'ouverture et de clôture sont reliés entre eux par les réévaluations et par les éléments du compte de capital.

1.37. Le tableau 1.5 représente l'extension en ce sens de la comptabilité nationale.

1.38. Dans ce tableau, les postes figurant aux comptes des opérations du tableau 1.3 (en dehors des totaux) sont reproduits tels quels dans le rectangle intérieur, et les données sur les actifs nets, la valeur nette du patrimoine et les réévaluations figurent dans les lignes et les colonnes 1, 6 et 7, qui entourent ce rectangle intérieur. Les actifs nets d'ouverture figurent dans la ligne 1 et la colonne 4; la réévaluation des actifs nets, dans la ligne 6 et la colonne 4; et les actifs nets de clôture dans la ligne 7 et la colonne 4. De même, la valeur nette du patrimoine d'ouverture apparaît dans la ligne 4 et la colonne 1; la réévaluation de la valeur nette dans la ligne 4 et la colonne 6; et la valeur nette de clôture dans la ligne 4 et la colonne 7.

1.39. Le tableau 1.5 montre la relation entre le compte de patrimoine et les comptes des opérations, quand le système est constitué par des grandeurs nettes et agrégées. Des modifications secondaires s'imposent si les

*Diagramme 1.1. Les quatre comptes de la nation*

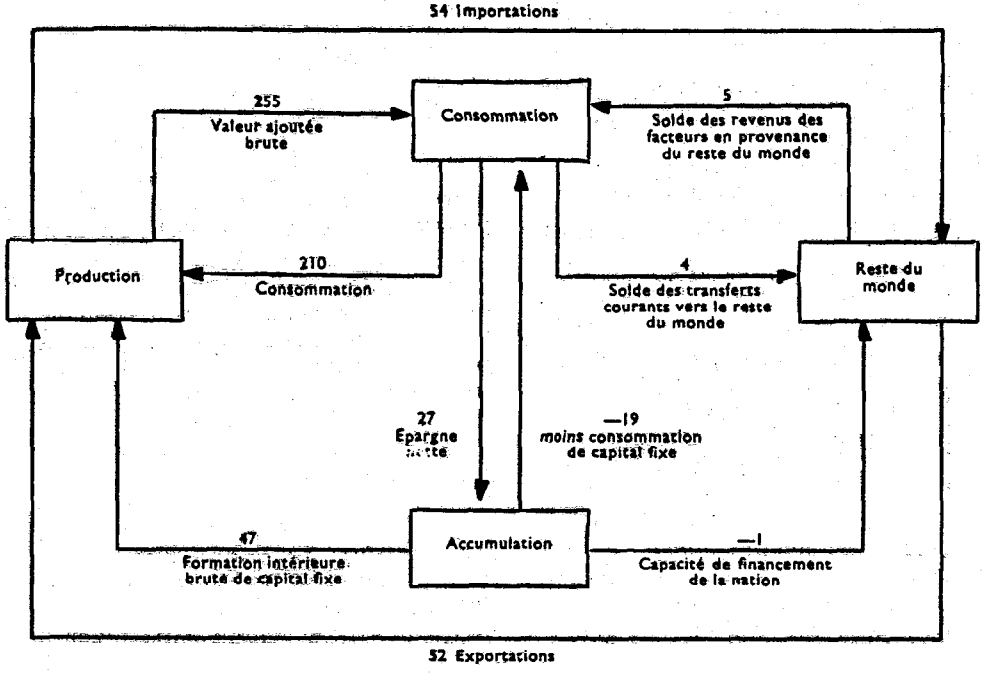

*Diagramme 1.2. Relations entre actifs et passifs d'ouverture et de clôture*

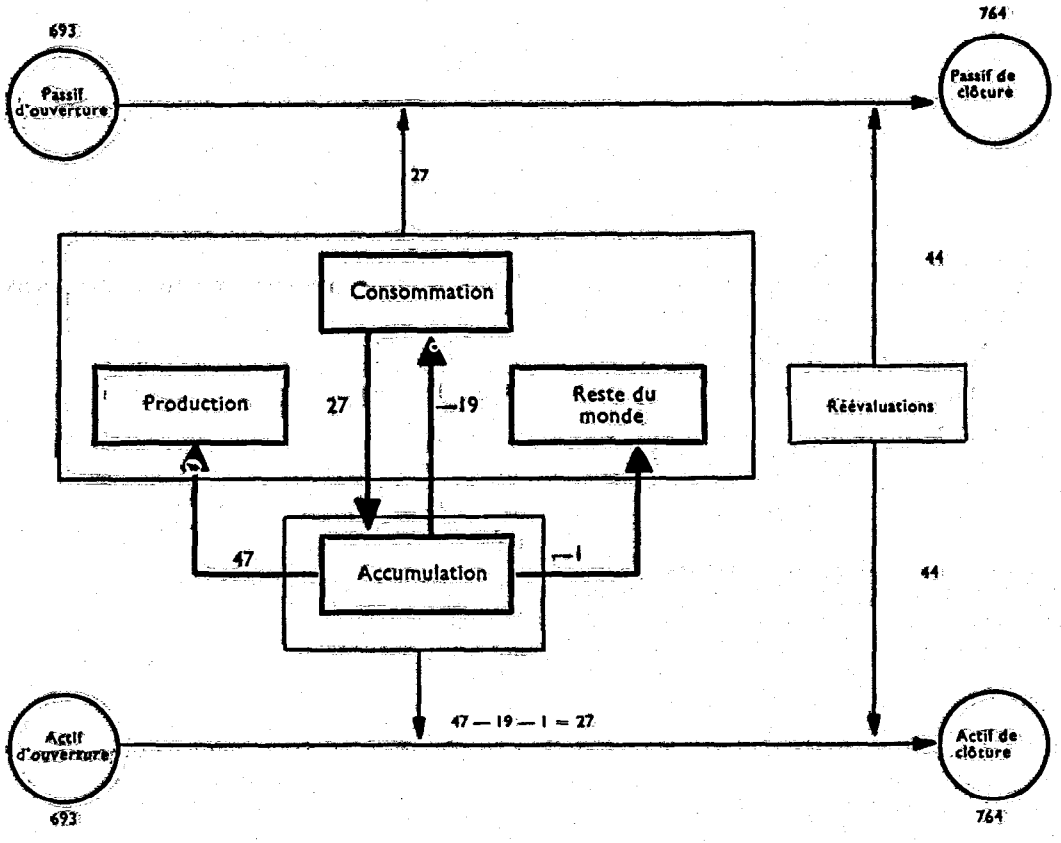


engagements financiers contractés sont inscrits au passif, de sorte que le montant des créances est enregistré en brut, et si l'économie est divisée en un certain nombre de secteurs. Les complications qui en résultent sont exposées ci-après.

### Présentation sous forme de diagramme

1.40. A ce stade et avant d'ajouter au système de nouveaux détails, il peut être utile de présenter, sous forme de diagramme, les flux et les stocks du tableau 1.5. C'est l'objet des diagrammes 1.1 et 1.2 ci-après, qui recourent aux schémas familiers des cases reliées par des flèches, avec mention de la nature et du montant des flux et des stocks représentés.

1.41. Le diagramme 1.1 se borne à reproduire les renseignements contenus dans le rectangle intérieur du tableau 1.5, c'est-à-dire les flux reliant les quatre comptes de la nation.

1.42. Les quatre cases de ce diagramme représentent les quatre comptes de la nation; les flèches représentent les flux qui les relient comme au tableau 1.5. Chaque compte s'équilibre, ce qui montre pour chaque cas l'égalité des totaux des flux entrant et sortant.

1.43. En ajoutant les autres données du tableau 1.5, on obtient le diagramme 1.2. Les quatre comptes de la nation y sont séparés en deux sous-ensembles: l'accumulation et les trois autres comptes. La séparation se concrétise par un encadrement plus large de chaque sous-ensemble. Pour simplifier, on a consolidé les comptes de production, de consommation et du reste du monde; ce qui fait disparaître toutes les flèches dont une extrémité ne touche pas le compte d'accumulation.

1.44. Les actifs et les passifs nets (valeur nette du patrimoine dans l'exemple considéré) d'ouverture et de clôture sont représentés par des cercles que relient des flèches horizontales qui vont du début à la fin de la période. S'y rattachent des flèches qui représentent les modifications intervenant, pendant la période, du fait des flux inscrits dans les comptes, ou des réévaluations. Ainsi, d'après les comptes de flux, la valeur nette du patrimoine d'ouverture augmente de 27 unités qui représentent l'épargne nette, c'est-à-dire le flux allant du compte de consommation au compte d'accumulation; et, du fait des réévaluations, la même valeur nette s'accroît encore de 44 unités, soit 71 en tout. De même, d'après les comptes de flux, l'actif net d'ouverture augmente de 47 — 19 — 1 = 27 unités représentant la formation brute intérieure de capital (flux de 47 unités du compte d'accumulation au compte de production) diminuée des provisions pour consommation de capital fixe (flux négatif de 19 unités du compte d'accumulation au compte de consommation) et augmentée de la capacité de financement de la nation (flux négatif de —1 unité du compte d'accumulation au compte du reste du monde); et, du fait des réévaluations, l'actif net d'ouverture s'accroît encore de 44 unités, soit 71 en tout. Ainsi, de chaque côté du compte de patrimoine, la différence entre écritures d'ouverture et de clôture (764—693=71) est la résultante des flux et des réévaluations de la période.

### Développement du système de base

1.45. On peut ajouter des détails supplémentaires au système de base du tableau 1.5, par simple subdivision,

en catégories et sous-catégories, des 7 postes distincts de ce tableau. Par exemple, si les créances doivent apparaître brutes, les lignes 1, 6 et 7 doivent être divisées en deux, avec des lignes séparées pour les actifs financiers et les actifs corporels nets; les colonnes correspondantes doivent aussi être divisées en deux, avec des colonnes séparées pour le passif financier et la valeur nette du patrimoine. Les lignes et les colonnes correspondant aux actifs et aux passifs financiers peuvent aussi être subdivisées afin de décrire le type de créances qui constituent les avoirs et les dettes. Ce procédé entraîne certaines conséquences. Ainsi, dès qu'une subdivision est faite, il faut se souvenir que les économies nationales ne sont pas des économies fermées et qu'il faut établir un compte de patrimoine global pour le reste du monde, afin, par exemple, que le total des créances détenues soit égal en valeur au total des dettes contractées.

1.46. Un deuxième exemple peut être emprunté à la production. Au tableau 1.5, la ligne et la colonne 2 montrent respectivement les recettes du compte de production du fait des ventes à diverses catégories d'acheteurs finals, ainsi que les coûts, profits compris, qu'entraîne cette production. Mais, pour diverses raisons, analytiques aussi bien que statistiques, on peut souhaiter donner séparément les renseignements relatifs aux *biens et services marchands* produits et aux *branches d'activité marchande* et *autres branches d'activité* qui les produisent. Comme les termes soulignés ont une grande importance et s'entendent ici dans des acceptions assez particulières, il paraît bon, dès maintenant, de les définir brièvement. Les *biens et services marchands* sont les biens et services normalement destinés à être vendus sur le marché à un prix qui couvre le coût de production; les *branches d'activité marchande* sont les unités de production qui ne produisent que des biens et des services marchands, et les *branches d'activité* comprennent les branches d'activité marchande, les producteurs des services rendus par les administrations publiques (branches non marchandes des administrations publiques) et les producteurs des services rendus par les institutions privées sans but lucratif au service des ménages (branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages). Les données figureront séparément dans le système si le compte de production (ligne et colonne 2 du tableau 1.5) est divisé en deux lignes et deux colonnes, relatives aux biens et services marchandes et aux branches d'activité. Cela fait, ce n'est pas contredire le principe de globalisation que d'inscrire, dans le système développé, non seulement la valeur totale des biens et services marchands qui sont des entrées intermédiaires des branches d'activité, mais aussi la valeur totale des biens et services marchands produits par ces branches d'activité. Ce stade atteint, l'étape suivante consiste à donner le détail complet des biens et services marchands et des branches d'activité en subdivisant, selon les classifications de produits et de branches, les lignes et les colonnes concernées.

1.47. Le tableau 1.6 montre un développement du tableau 1.5 qui reprend les exemples précédents et rapproche du nouveau SCN la présentation des comptes (y compris les comptes de patrimoine).

1.48. En comparant ce tableau avec le tableau 1.5, on voit que le quatrième compte de ce dernier, qui concerne l'accumulation, a été divisé en quatre et que chacun des autres comptes du tableau 1.5 a été scindé en deux. Comme précédemment, les comptes de flux

**Tableau 1.6. Première désagrégation des comptes nationaux, y compris les comptes de patrimoine**

| | | *1* | *2* | *3* | *4* | *5* | *6* | *7* | *8* | *9* | *10* | *11* | *12* | *13* | *14* | *15* | *16* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Actifs d'ouverture *1* | Créances | | | | | | | | | | 1249 | | 165 | | | | |
| *2* | Actifs corporels nets | | | | | | | | | | 661 | | | | | | |
| Production *3* | Biens et services marchands | | | | 245 | 166 | | 6 | 41 | | | 50 | | | | | |
| *4* | Branches d'activité | | | 443 | | 44 | | | | | | | | | | | |
| Consommation *5* | Consommation, par fonction | | | | | | 210 | | | | | 2 | | | | | |
| *6* | Revenu et dépenses | | | 14 | 241 | | | | | | −19 | 13 | | | | | |
| Accumulation *7* | Variation de stocks | | | | | | | | | | 6 | | | | | | |
| *8* | Formation de capital fixe | | | | | | | | | | 41 | | | | | | |
| *9* | Créances | | | | | | | | | | 58 | | 18 | | | | |
| *10* | Capital et financement | 1217 | 693 | | | | 27 | | | 59 | | | | −23 | 44 | 1253 | 764 |
| Reste du monde *11* | Opérations courantes | | | 51 | 1 | 2 | 12 | | | | | | | | | | |
| *12* | Opérations en capital | 197 | −32 | | | | | | | 17 | | 1 | | 0 | −2 | 214 | −33 |
| Réévaluations *13* | Créances | | | | | | | | | | −21 | | −2 | | | | |
| *14* | Actifs corporels nets | | | | | | | | | | 42 | | | | | | |
| Actifs de clôture *15* | Créances | | | | | | | | | | 1286 | | 181 | | | | |
| *16* | Actifs corporels nets | | | | | | | | | | 731 | | | | | | |

*Note.* Aux actifs d'ouverture et de clôture correspondent, en colonne, les passifs d'ouverture et de clôture; et aux actifs corporels nets correspond la valeur nette du patrimoine.

figurent dans un rectangle intérieur; les groupes de comptes de la nation qui les constituent sont séparés des autres par des traits gras.

1.49. Voyons d'abord ce que contient le tableau 1.6 avant de passer à sa liaison précise avec le tableau 1.5. Pour cela, il est commode de commencer par les comptes de flux et de finir par les comptes de patrimoine.

### Production

#### *Biens et services marchands*

1.50. La ligne et la colonne 3 concernent les biens et services marchands (c'est-à-dire les biens et services normalement destinés à être vendus sur le marché à un prix qui couvre leur coût de production), qu'ils soient produits à l'intérieur du pays ou importés. La ligne 3 en montre les utilisations pendant la période sur laquelle porte le compte. Ainsi, le chiffre 245 représente les consommations intermédiaires des branches d'activité, 166 la consommation privée, 6 la variation de stocks, 41 la formation brute de capital fixe et 50 les exportations. Les ressources de ces biens et services marchands figurent dans la colonne 3. C'est ainsi que le chiffre 443 représente la production intérieure et 65 les importations, évaluées aux prix payés par les acheteurs résidents. Sur ce total de 65, 51 représente les sommes versées aux fournisseurs étrangers et 14 les droits et taxes sur importations.

#### *Branches d'activité*

1.51. La ligne et la colonne 4 concernent les branches d'activité, que leur objet principal soit ou non la production de biens et services marchands. On a élargi ainsi le domaine de l'activité productive, pour reconnaître explicitement la production des services rendus par les administrations publiques et par les organismes privés sans but lucratif. La production de biens et services marchands qui, à quelques rares exceptions prés, est effectuée dans les branches d'activité marchande, a déjà été fixée à 443 dans cet exemple, contre 44 pour la production de services non marchands (essentiellement services des administrations publiques). La composition des coûts, pour l'ensemble des branches d'activité, est indiquée à la colonne 4, où le chiffre 245 représente la valeur des entrées de biens et services marchands; 1 représente des dépenses directes à l'extérieur pour produire des services des administrations publiques et 241 représente tous les autres coûts: rémunération des facteurs de production, provisions pour consommation de capital fixe et impôts indirects diminués des subventions d'exploitation. Ainsi, le produit intérieur brut, dans cet exemple, est de 14 + 241 = 255.

### Consommation

#### *Fonctions de consommation*

1.52. La ligne et la colonne 5 se rapportent aux dépenses de consommation faites par les secteurs public et privé de l'économie. Le montant total de ces dépenses est indiqué à la ligne 5: 210 + 2 = 212. Dans la colonne 5, ce total est réparti entre les dépenses des ménages et des particuliers au titre de biens et services marchands: 166, la consommation par les administrations publiques et les institutions privées sans but lucratif des services qu'elles produisent: 44, et les dépenses directes à l'extérieur: 2. La séparation des dépenses directes des résidents à l'extérieur et des importations, comme celle des dépenses directes des non-résidents sur le territoire économique et des exportations constitue l'une des différences entre le tableau 1.6 et le tableau 1.5. Nous reprendrons cette question à la fin de la présente section. L'utilité de ce compte n'apparaît guère tant qu'on n'a pas subdivisé davantage les fonctions de consommation des ménages, des administrations publiques etc.; il est mentionné ici pour relier le tableau 1.5 aux tableaux plus détaillés du nouveau SCN qui sont présentés au chapitre suivant.

#### *Revenu et dépenses*

1.53. La ligne et la colonne 6 concernent le revenu et les dépenses de l'économie. Comme nous l'avons déjà vu, la somme des deux premiers postes de la ligne 6, soit 14 + 241 = 255, représente le produit intérieur brut. En déduisant les provisions pour consommation de capital fixe: 19, on obtient le produit intérieur net. Le dernier poste de cette ligne, 13, concerne le montant brut du revenu des facteurs en provenance du reste du monde et les transferts courants en provenance du reste du monde. Ce total apparaît à la colonne 6, réparti entre trois catégories d'emplois: dépenses de consommation: 210, épargne, 27, montant brut du revenu des facteurs distribué au reste du monde et transferts courants au reste du monde: 12. La présentation brute des flux en direction et en provenance du reste du monde est une deuxième particularité par laquelle le tableau 1.6 diffère du tableau 1.5.

### Accumulation

#### *Variation des stocks*

1.54. La ligne et la colonne 7 rattachent entre elles deux conceptions du stockage, et la présence de ce compte ne s'explique guère tant que le système n'est pas davantage décontracté. Dans un système décontracté, ces deux postes ne sont plus de simples chiffres, mais des sous-matrices. La sous-matrice figurant à l'intersection de la ligne 3 et de la colonne 7 comprend alors les biens et services marchands en ligne et les branches d'activité en colonne. Les lignes montrent comment la variation des stocks de divers biens se répartit entre les branches d'activités, et les colonnes montrent comment la variation des stocks des diverses branches d'activité est répartie par type de biens. Au contraire, la sous-matrice figurant à l'intersection de la ligne 7 et de la colonne 10 présente les branches d'activité en ligne et les secteurs institutionnels en colonne. Les lignes montrent alors comment la variation des stocks d'une branche d'activité donnée se répartissent entre les secteurs; les colonnes montrent comment la variation des stocks des divers secteurs se répartit entre les branches d'activité.

#### *Formation de capital fixe*

1.55. La ligne et la colonne 8 se rapportent à la formation de capital fixe. Ce qu'on vient de dire à propos de la ligne et de la colonne 7 s'applique aussi ici.

#### *Créances*

1.56. La ligne et la colonne 9 se rapportent aux créances de tous genres, monnaie, dépôts, titres, hypothèques, crédits commerciaux, etc. La ligne 9 montre l'acquisition de créances par les secteurs résidents, soit

58, et par le reste du monde, soit un montant, net des recouvrements, de 18; et la colonne 9 montre l'émission de nouveaux engagements financiers par les secteurs résidents, soit 59, et par le reste du monde, soit un montant net de remboursements de 17.

*Capital et financement*

1.57. La ligne et la colonne 10 comprennent les opérations qui, avec les réévaluations, relient les comptes de patrimoine d'ouverture et de clôture de la nation. Au passif figurent deux postes: l'épargne: 27, et la variation des engagements, élément du passif, soit 59. A l'actif, on peut également ramener les postes à deux: formation nette de capital fixe et variations de stocks, soit $41 - 19 + 6 = 28$; et variations des créances: 58. On voit aussitôt que la différence entre la variation des créances et la variation des engagements, $58 - 59 = -1$, est égale au prêt net à l'extérieur, de sorte que les postes inscrits dans la ligne et la colonne 10 ne sont qu'une autre façon d'exprimer l'identité bien connue: l'épargne égale l'investissement à l'intérieur plus l'investissement à l'extérieur.

RESTE DU MONDE

*Opérations courantes*

1.58. La ligne et la colonne 11 se rapportent aux opérations courantes du reste du monde avec l'économie étudiée. La ligne 11 montre les recettes du compte du reste du monde, qui proviennent de la vente des importations de biens et services marchands: 51, des dépenses directes de résidents à l'extérieur: $1 + 2 = 3$ et des sommes reçues par le reste du monde au titre du revenu des facteurs distribué ainsi que de transferts courants: 12; tandis que la colonne 11 montre les dépenses du reste du monde pour l'achat d'exportations de biens et services marchands: 50, les dépenses directes sur le territoire économique considéré: 2, les paiements de revenu des facteurs et les transferts courants: 13, et les prêts nets, soit 1. Ce dernier poste, dont on remarque le transfert au compte des opérations en capital du reste du monde, est égal au solde des opérations courantes (balance des paiements en compte courant), étant donné que les transferts en capital ne sont pas pris en compte dans l'exemple.

*Opérations en capital*

1.59. La ligne et la colonne 12 se rapportent aux opérations en capital du reste du monde avec l'économie étudiée. En dehors du solde de 1 transféré du compte courant, la ligne indique une variation des engagements, portée au passif, soit 17. La colonne montre une variation nette des créances à l'actif, soit 18. Cette présentation non consolidée des créances et des engagements financier est un troisième point sur lequel le tableau 1.6 diffère du 1.5. A la ligne 12, l'inscription de 1, pour relier les comptes de patrimoine d'ouverture et de clôture du reste du monde, joue un rôle comparable à celui de l'épargne à la ligne 10; elle représente la part de l'épargne du reste du monde qui est prêtée, nette, à l'économie considérée.

COMPTES DE PATRIMOINE ET RÉÉVALUATIONS

1.60 Nous arrivons ainsi aux comptes de patrimoine et aux réévaluations. Au tableau 1.6, les actifs financiers et les actifs corporels nets figurent séparément, de même que le passif financier et la valeur nette du patrimoine. A la différence du tableau 1.5, celui-ci fournit non seulement un compte de patrimoine pour tous les secteurs résidents, mais encore un compte de patrimoine consolidé pour le reste du monde. Comme nous l'avons vu, ces renseignements sont nécessaires pour une comptabilité complète, avec égalité des sommes des lignes et des colonnes à chaque point du système. Malgré le fait que pour chaque secteur, l'actif total est nécessairement égal au passif total (y compris la valeur nette du patrimoine), il n'en va pas de même de chaque type particulier d'actif ou de passif, sauf s'il s'agit d'une économie fermée. C'est ce qu'on peut voir par l'exemple numérique du tableau 1.6. Les créances figurant à l'actif de l'économie étudiée au début de la période s'élèvent à 1249, alors que le total correspondant des engagements du passif n'atteint que 1217. En ajoutant les postes du compte consolidé du patrimoine d'ouverture pour le reste du monde, on obtient l'égalité des actifs et passifs financiers: $1249 + 165 = 1217 + 197 = 1414$. Il n'est pas très difficile de voir pourquoi cette égalité se vérifie. En effet, l'ensemble des engagements: 1414, comprend deux parties: tous les engagements émis par l'économie étudiée, et les engagements émis par le reste du monde, qui figurent à l'actif de l'économie étudiée. Ce total des engagements émis doit nécessairement se trouver par ailleurs inscrit à l'actif soit de l'économie étudiée, soit du reste du monde.

1.61. Dans ce contexte, les postes du tableau 1.6 qui se rapportent aux comptes de patrimoine et aux réévaluations peuvent être présentés comme suit.

*Actifs et passifs d'ouverture — créances*

1.62. La ligne et la colonne 1 se rapportent aux créances, inscrites à l'actif, et aux engagements, inscrits au passif, au début de la période. Les créances qui figurent dans cette ligne et cette colonne comprennent la totalité de celles qui sont émises par l'économie étudiée, plus toutes celles qui le sont par le reste du monde et qui sont détenues par l'économie étudiée. Du tableau 1.6, on peut déduire que, dans cet exemple, le portefeuille de ses propres créances détenu par cette économie s'élève à $1217 - 165 = 1052$.

*Actifs et passifs d'ouverture — actifs corporels nets et valeur nette du patrimoine*

1.63. La ligne et la colonne 2 se rapportent aux actifs corporels nets et à la valeur nette du patrimoine au début de la période. Les actifs corporels se bornent, au tableau 1.6, aux actifs corporels intérieurs de l'économie étudiée; et tous les actifs détenus par d'autres pays sont considérés comme des créances. Les actifs corporels sont évalués au coût comptable de remplacement. La valeur nette du patrimoine mesure l'excédent des actifs, corporels et financiers, sur les passifs. Le chiffre de $-32$ inscrit au tableau 1.6 comme valeur nette d'ouverture pour le reste du monde indique que l'économie considérée détient des créances sur le reste du monde supérieures de 32 unités aux créances détenues par le reste du monde sur l'économie étudiée.

*Réévaluations — créances*

1.64. La ligne et la colonne 13 se rapportent à la réévaluation des créances et des dettes acquises ou

émises, afin de les ramener à une base commune de valeurs courantes. En développant le système, il est possible d'y ajouter d'autres modes d'évaluation par exemple au moment de l'émission et au moment de l'acquisition, mais les problèmes qui en résulteraient ne sont pas examinés ici.

*Réévaluation — actifs corporels nets et valeur nette du patrimoine*

1.65. La ligne 14 se rapporte à la réévaluation des actifs corporels nets, le but étant d'évaluer le stock existant à la fin de la période au coût de remplacement comptable actuel. La colonne 14 se rapporte à la réévaluation de la valeur nette du patrimoine et les chiffres qui y sont inscrits découlent de la réévaluation des créances et des actifs corporels.

*Actifs et passifs de clôture — créances*

1.66. La ligne et la colonne 15 se rapportent aux créances détenues en portefeuilles et aux dettes contractées à la fin de la période. Pour l'économie considérée, les actifs financiers de clôture sont rattachés à ceux d'ouverture par les inscriptions des lignes 9 et 13: 1286 = 1249 + 58 − 21. De même, les passifs financiers de clôture sont rattachés à ceux d'ouverture par les écritures des colonnes 9 et 13: 1253 = 1217 + 59 − 23.

*Actifs et passifs de clôture — actifs corporels nets et valeur nette du patrimoine*

1.67. La ligne et la colonne 16 se rapportent aux actifs corporels nets et à leur valeur nette à la fin de la période. Pour l'économie considérée, les actifs corporels de clôture se rattachent à ceux d'ouverture par les inscriptions des lignes 6, 7, 8 et 14: 731 = 661 − 19 + 6 + 41 + 42. De même, la valeur nette du patrimoine de clôture se rattache à celle d'ouverture par les écritures des colonnes 6 et 14: 764 = 693 + 27 + 44.

LES QUATRE COMPTES DE LA NATION

1.68. Ainsi s'achève la description du tableau 1.6; il reste à montrer ses rapports avec le tableau 1.5. La première opération consiste à consolider les postes figurant dans le rectangle intérieur du tableau 1.6, pour obtenir ceux des quatre comptes nationaux. Cela fait, on voit que tous les flux entre les comptes de production, de consommation et d'accumulation sont identiques à ceux qui figurent au tableau 1.5, alors que tous les flux dans lesquels intervient le reste du monde en diffèrent. La cause se trouve dans les modalités particulières qui ont présidé au groupement et à la consolidation des flux très agrégés du tableau 1.5, ainsi que dans le stade de désagrégation incomplète de ceux qui sont représentés au tableau 1.6. Premièrement, au tableau 1.5, mais non au tableau 1.6, les dépenses directes effectuées par les touristes à l'extérieur de leur pays passent par le compte de production: elles figurent dans les importations et les exportations de biens et services marchands. Deuxièmement, au tableau 1.5, le flux net du revenu des facteurs distribué apparaît comme un paiement effectué par le reste du monde, tandis que le flux net des transferts courants figure comme un montant reçu par le reste du monde; au contraire, au tableau 1.6, ces deux flux sont additionnés et le flux brut des recettes, comme celui des dépenses, apparaissent dans les deux positions qu'on vient de mentionner. Finalement, au tableau 1.5, la variation des engagements du reste du monde est soldée avec la variation des créances du reste du monde et les deux comptes d'opérations courantes et d'opérations en capital sont réunis; au contraire, au tableau 1.6, la variation des engagements et la variation des créances apparaissent séparément et les opérations avec le reste du monde sont retracées dans deux comptes. Ainsi, les différences ne présentent pas un caractère fondamental et, au chapitre suivant, nous verrons la forme précise que prend la comptabilité nationale quand le système est entièrement désagrégé.

1.69. Dans cette section et dans les deux précédentes, nous avons cherché d'abord à illustrer diverses façons de présenter un système de comptabilité nationale et ensuite, ayant choisi la forme de présentation la plus appropriée, à élargir le système, d'abord pour y inclure un compte de patrimoine national, ensuite pour représenter plus en détail les stocks et les flux d'une économie. Le tableau 1.6 constitue, entre la comptabilité nationale simplifiée et le nouveau SCN, une étape intermédiaire qui, on l'espère, paraîtra suffisamment détaillée pour une introduction. Avant de passer à la description détaillée du nouveau système, nous présenterons quelques remarques au sujet de ses utilisations et de ses buts, de la place donnée à ses différents éléments dans le présent rapport et des problèmes prévisibles qu'il reste à résoudre dans l'avenir.

**Les utilisations du nouveau système**

1.70. Parce qu'elle donne un tableau statistique cohérent de l'évolution d'un système économique, une série de comptes nationaux est utile, voire indispensable, à la description et à l'analyse de l'évolution économique et elle contribue ainsi dans de nombreux domaines aux prises de décisions économiques. Le rapport de 1953 énumérait certains des services que les données de comptabilité nationale peuvent rendre à la politique de l'Etat et soulignait le rôle qu'une analyse simple, ou même le seul examen des chiffres, peut jouer auprès de ceux qui ont des décisions à prendre. Ces remarques restent vraies, mais, dans ce rapport, l'intérêt s'est déplacé. Le domaine considérablement étendu du nouveau système permet d'étudier un plus large éventail de problèmes et l'expérience acquise au cours des 15 dernières années dans la construction de modèles économiques a permis de mieux apprécier la valeur d'analyses plus complexes.

1.71. Le rapport de 1953 attirait l'attention sur le fait que "la comptabilité nationale, au sens le plus large du terme, offre un excellent moyen de juger de la valeur d'un système, appliqué ou envisagé, de collecte des statistiques économiques; en effet, les renseignements que la statistique économique se propose de recueillir trouvent presque tous systématiquement leur place dans la comptabilité nationale". On pourrait en dire autant de la comptabilité nationale considérée en tant que source de renseignements pour l'analyse et la politique économiques. Il pourrait même être révélateur d'inscrire, dans la matrice présentée au tableau 1.5, les noms des domaines de l'analyse et de la politique auxquelles contribuent essentiellement les diverses matrices. Ainsi, on pourrait remplir les cases de la diagonale principale de la matrice intérieure (l'intersection des ressources et des emplois du compte de production, etc.), étant donné que, comme le montre le tableau 1.6, ces cases cessent d'être vides

**Tableau 1.7. Domaines de l'analyse et de la politique économiques auxquels se rapporte la comptabilité nationale**

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | | | | Etudes sur le patrimoine national; analyse de la productivité | | | |
| 2 | | Analyse des entrées-sorties; Analyse de la productivité | Analyse de la demande des consommateurs; études sur les dépenses des administrations publiques | Modèles de formation des stocks et de formation de capital fixe; politique d'investissement | Analyse de la demande d'exportations | | |
| 3 | | Fonctions de production; analyse de la productivité; analyse de la distribution des revenus des facteurs | Distribution et redistribution du revenu; politique budgétaire | Analyse des amortissements; dotations pour amortissements des investissements | Etudes sur le rendement de l'investissement à l'extérieur; politique de la double imposition | | |
| 4 | Etudes de la valeur nette du patrimoine | | Analyse du comportement des épargnants | Politique monétaire et préférence pour la liquidité | Mouvements internationaux de capitaux et étude des liquidités internationales, politique d'aide extérieure à long terme | Etudes des gains et des pertes en capital; imposition des gains en capital | Etudes sur la valeur nette du patrimoine |
| 5 | | Analyse de la demande d'importations | Politique d'aide extérieure à court terme | Mouvements internationaux de capitaux et étude des liquidités internationales; politique d'aide extérieure à long terme | Analyse de la balance commerciale | | |
| 6 | | | | Réévaluations du capital | | | |
| 7 | | | | Etudes sur le patrimoine national; analyse de la productivité | | | |

quand le système est désagrégé. Un tel exercice est plus suggestif que rigoureux car, en pratique, il peut-être impossible d'obtenir, entre les domaines, le degré de séparation qu'indique le tableau 1.7 ci-dessus.

1.72. Outre les applications auxquelles servent les renseignements essentiellement réunis dans une sous-matrice donnée, il est d'autres utilisations qui requièrent les renseignements contenus dans plusieurs sous-matrices, ou même dans toutes. Ainsi, une analyse des structures des coûts, comprenant celles des activités de l'administration, peut se fonder sur la colonne des branches d'activité portant le numéro 2 dans le tableau 1.7, et une analyse des ventes de biens et services marchands peut se fonder sur les lignes numéro 2 dans le même tableau. Des applications élémentaires de l'analyse des entrées-sorties, comme le calcul de la demande indirecte, celui du prix d'un bien ou d'un service marchand par la somme des coûts des facteurs de production qui, par unité de produit, sont absorbés directement ou indirectement dans les diverses utilisations productives, ou encore le calcul de l'offre d'un bien ou d'un service marchand par la somme des quantités de ce bien ou de ce service absorbé directement ou indirectement dans les divers achats finals de biens et services marchands des acheteurs finals, exigent la plupart des renseignements contenus dans la ligne et la colonne 2 du tableau 1.7. L'analyse de la productivité (c'est-à-dire du rapport entre la production et les entrées et, en particulier, entre la valeur ajoutée et les facteurs de production utilisés) exige nombre de renseignements de la colonne 2, plus d'autres sur le stock d'actifs corporels utilisés dans les diverses branches d'activité marchande qu'indique la colonne 4, et sur la main-d'œuvre occupée dans ces branches. Enfin, la construction d'un modèle complet de l'économie demande toute la gamme des indications figurant dans la matrice.

1.73. Mais le volume de renseignements effectivement mis en œuvre dépend du degré et du mode de consolidation de la matrice. Par exemple, un modèle très agrégé du

type multiplicateur-accélérateur ne demande pas plus de renseignements que ceux qui sont contenus dans les comptes nationaux consolidés. Entre ce modèle et les modèles à grande échelle qui représentent en détail chaque aspect de la vie économique, d'innombrables situations sont possibles. L'ensemble du système peut-être agrégé de telle façon que les flux de produits soient traités intégralement, tandis que les flux financiers ne sont qu'esquissés, ou inversement. En outre, l'agrégation peut s'effectuer de façon à mettre en valeur les éléments de l'évolution économique, formation de capital, épargne, soldes extérieurs et réserves en devises, instruments monétaires et financiers, c'est-à-dire les éléments qui présenteront vraisemblablement de l'importance pour étudier et combattre l'instabilité économique. Ainsi, on peut construire, dans un cadre commun, une grande variété de modèles, dont chacun peut devenir complet, si brièvement qu'y soient traités les aspects de l'évolution économique qui ne le concernent pas en premier lieu. L'importance de cette dernière considération pour obtenir des résultats cohérents a été constamment soulignée dans les publications économétriques.

1.74. Les utilisations qu'on vient de décrire, et qui couvrent tout l'éventail allant de l'établissement de simples tableaux à la construction de modèles complexes, peuvent, avec quelque raison, être qualifiées de fondamentales. Elles nous permettent de mieux comprendre le fonctionnement des systèmes économiques et de prendre à leur sujet des décisions judicieuses. D'autres utilisations, de caractère auxiliaire, nous permettent d'améliorer la collecte et le traitement des informations. Une de ces utilisations a déjà été citée dans un rapport précédent: à savoir l'utilisation du cadre de la comptabilité nationale pour vérifier la couverture et la cohérence d'un système d'enregistrement statistique. Le recours grandissant aux ordinateurs, dont le fonctionnement, pour être efficace, exige une connaissance exacte des relations simples existant entre d'innombrables données élémentaires appelées "bits", accroît l'intérêt d'un cadre cohérent où chaque "bit" trouve sa place.

### Objectifs du nouveau système

1.75. Les objectifs que se propose le nouveau système sont très proches de ceux de l'ancien: orienter le développement des statistiques dans les divers pays et fournir une base pour l'enregistrement de leurs données, comme cela est fait, depuis plusieurs années, dans l'*Annuaire de statistiques des comptes nationaux*, et les publications que les autres organisations internationales consacrent aux statistiques de comptabilité nationale. La seule différence réside dans le fait que le champ plus large du nouveau système étend la gamme de renseignements pour lesquels il fournit une orientation et permet un enregistrement normalisé.

1.76. Le domaine du nouveau système est tel qu'il y a lieu d'écarter dès l'abord une possibilité de malentendu. Si ce système, de même que l'ancien à son époque, fournit un objectif au développement statistique, cet objectif n'est pas censé être atteint rapidement partout et, de même, il n'est pas indispensable que l'ordre de priorité dans le développement statistique soit le même pour tous les pays. En conséquence, comme nous l'avons vu, le nouveau système est destiné à établir des liens explicites entre les représentations complexes d'une économie et les quatre comptes nationaux simples et familiers; et même, par consolidation, le nouveau système peut-être réduit à ces quatre comptes. Cette consolidation peut-être considérée comme la plus poussée gardant encore un intérêt pratique. Mais toutes les consolidations intermédiaires imaginables sont également possibles: on peut donc élaborer un système statistique selon une ou plusieurs des voies proposées dans ce rapport, sans perdre contact avec le système fondamental des quatre comptes nationaux, dont on dispose actuellement pour chaque année, et, dans certains cas, pour chaque trimestre dans un grand nombre de pays. Ainsi, tous les pays qui organisent leurs activités statistiques selon les principes proposés ici peuvent faire l'objet de comparaisons à un degré élevé d'agrégation, tandis que ceux qui ont poursuivi cette tâche dans des directions particulières, en construisant par exemple un tableau entrées-sorties, peuvent être comparés à un moindre degré d'agrégation. L'adoption d'un cadre commun permet ainsi toute la comparabilité qui est possible aux niveaux actuels du développement statistique des divers pays; mais l'existence d'un cadre exhaustif ne signifie pas que chaque pays sera en mesure de fournir le jeu complet de chiffres que ce cadre peut contenir.

1.77. Le nouveau système, bien qu'il soit beaucoup plus détaillé que l'ancien, ne rompt nullement avec la tradition. Comme on le verra, il cherche à élargir l'ancien système dans les directions où on a acquis une grande expérience au cours des quinze dernières années et à le pousser encore plus loin dans celles où on a certes acquis quelque expérience, mais pas assez pour un traitement pleinement détaillé. Une caractéristique importante de tout essai d'élaboration de normes internationales dans un domaine en évolution rapide est qu'il convient à la fois d'appliquer l'expérience acquise et de donner quelques idées des voies qui favoriseraient l'évolution ultérieure, laquelle ne peut encore être énoncée d'une façon généralement acceptable.

1.78. Cette dernière considération s'exprime dans le nouveau système. Les renseignements nécessaires pour l'analyse des entrées-sorties ou l'analyse des opérations financières sont traités avec un grand détail; deux qui se rapportent aux encours d'actifs et de passifs le sont beaucoup plus sommairement. Les renseignements sur la distribution et la redistribution du revenu, bien que longuement débattus au cours de la préparation de ce rapport, se bornent aux flux entre les grands secteurs, sans qu'on cherche à faire entrer dans le système des renseignements détaillés sur la répartition du revenu personnel, par exemple selon la taille ou la composition des ménages. La comptabilité régionale, bien qu'envisagée également lors de la préparation du rapport, n'y est pas du tout discutée. Toutes ces omissions viennent de ce qu'on a estimé souhaitable de poursuivre l'expérience pratique et la discussion avant de chercher à fixer des normes.

1.79. Les objectifs des divers éléments du nouveau système peuvent être énoncés comme suit.

1.80. Le cadre général, et son élaboration graduelle pour arriver, à partir des quatre comptes simplifiés de la nation, au système beaucoup plus détaillé exposé au chapitre suivant, est destiné à orienter les pays qui désirent élargir leur système de comptes nationaux pour fournir des détails de plus en plus abondants. Ce cadre général devrait également aider les pays à coordonner et à systématiser leurs statistiques économiques de base et à déterminer les lacunes qui existent dans ces statistiques. Comme nous l'avons vu, certains éléments du système

développé sont traités plus complètement que d'autres et certains éléments qui devraient y être incorporés, et qui le seront indubitablement à l'avenir, n'y figurent pas, surtout faute d'une expérience pratique et de discussions suffisantes.

1.81. Le cadre général fournit aussi une base pour élaborer des définitions et des classifications détaillées et pour définir le contenu des comptes et des tableaux types. Les définitions et classifications qui sont essentielles pour l'enregistrement international de données comparables sont conçues de façon à pouvoir être adaptées aux besoins internes des pays intéressés. Les comptes types et les tableaux développés sont destinés à indiquer les données du système qu'on a trouvé d'utilité générale pour l'analyse économique et qu'un certain nombre de pays peuvent être en mesure de réunir dans un avenir prévisible.

1.82. Ces comptes et ces tableaux serviront non seulement à orienter les pays dans l'établissement et la publication de statistiques de comptabilité nationale, mais aussi à élaborer un système revisé d'enregistrement international. La mesure et les modalités particulières selon lesquelles les divers comptes et tableaux types seront utilisés dans l'enregistrement international des statistiques ne sont pas exposées ici. Les problèmes du contenu et de la fréquence de la communication internationale de données sur les différentes parties du système, ainsi que le moment approprié pour l'instaurer, feront l'objet d'études ultérieures.

### Le nouveau système et l'avenir

1.83. Ainsi, malgré son champ d'application plus étendu que celui du système de 1953, le nouveau système laisse de côté un certain nombre de questions qui nécessitent de nouvelles recherches et études. Sur certaines, un gros travail a déjà été fait, sur d'autres, il y a eu quelques débats mais peu ou pas de travail effectif, et sur un troisième groupe, il n'y a eu qu'un début de discussion, qui suffit pourtant à révéler les points qui pourraient bien poser des problèmes à l'avenir. L'énumération de toutes ces questions aidera à bien situer le stade de développement de la comptabilité nationale qui a été atteint dans ce rapport.

1.84. Dans le premier groupe, pour lequel des travaux ont déjà été effectués, on peut citer quatre sujets.

(a) *Comptes de patrimoine nationaux et sectoriels*

1.85. Ces comptes font partie intégrante du SCN tel qu'il est décrit dans ce rapport, mais il reste nécessaire: (i) d'énoncer en détail les problèmes conceptuels qu'ils posent; (ii) d'élaborer les idées directrices qui serviront à les établir; (iii) de dresser des comptes de patrimoine normalisés et des tableaux types. Les comptes de patrimoine du système se rapportent aux secteurs institutionnels et les actifs corporels y sont enregistrés nets (valeur résiduelle). On a également besoin, pour l'analyse de la production, d'estimations du stock brut d'actifs corporels classés par branche d'activité.

(b) *Estimations à prix constants*

1.86. Ce sujet, aussi important pour la CPM que pour le SCN, est exposé au chapitre IV. L'étape suivante consiste à élaborer les lignes directrices et les normes applicables aux questions de détail, à exposer les avantages et les inconvénients des divers procédés et méthodes, à la lumière de l'expérience acquise dans le monde entier, et à rattacher au système les indices traditionnels de prix et de volume.

(c) *Statistiques de la distribution du revenu, de la consommation et du patrimoine*

1.87. Le Bureau de statistique s'occupe de préparer un système intégré de statistiques de la distribution du revenu, de la consommation et du patrimoine qui, au niveau *macro-économique*, s'insère parfaitement dans le SCN (et la CPM) et complète ces deux systèmes au niveau *micro-économique*. A cet égard, il y a lieu d'élaborer des lignes directrices pour isoler les éléments de la consommation publique qui doivent s'ajouter à la consommation privée pour donner la consommation totale de la population.

(d) *Elaboration détaillée de certaines parties du système*

1.88. Certaines institutions spécialisées des Nations Unies travaillent à approfondir des parties du système pour obtenir un lien entre le SCN et les statistiques détaillées concernant des branches d'activité et des domaines particuliers, par exemple, les travaux de la FAO, de l'OMS et de l'UNESCO concernant respectivement l'agriculture, la santé et l'éducation.

1.89. Dans le second groupe, qui n'a pas encore dépassé le stade des discussions préliminaires, on peut énumérer deux sujets.

(e) *Comptabilité régionale*

1.90. Tout système de comptes nationaux peut se subdiviser par région; et, ces dernières années, de nombreux pays ont entrepris d'établir des comptes régionaux. Cette évolution soulève beaucoup de problèmes conceptuels (qui, au niveau national, demeurent secondaires, voire inexistants), ainsi que de nouveaux problèmes de mesure. Il serait utile d'ajouter en temps voulu au SCN des tableaux régionaux; mais, vu les nombreux autres problèmes qui requièrent un examen, cette extension du système n'a pas actuellement un degré élevé de priorité.

(f) *Flux et stocks démographiques.*

1.91. Discutée lors de l'élaboration du nouveau SCN, cette question a été finalement laissée à un examen ultérieur. On avait envisagé d'établir ce qu'on pourrait appeler une matrice de la population. Une telle matrice permet de réunir de façon cohérente des statistiques démographiques de l'enseignement, ainsi que des statistiques professionnelles et sociales, qui expriment certaines caractéristiques économiques et sociales, de sorte qu'on puisse mesurer l'évolution de la population en fonction de ces caractéristiques. Comme les paires de lignes et de colonnes correspondantes des matrices économiques qui figurent dans le rapport représentent des comptes en équilibre, les matrices de population doivent s'équilibrer, car les effectifs inscrits au début d'une période, augmentés des naissances et des immigrants, doivent nécessairement se retrouver à la fin de cette période, diminués des décès et des émigrants. Les matrices (ou comptes) économiques et démographiques auraient de nombreux points communs, comme la

répartition de la main-d'œuvre selon les branches d'activité et la répartition de la population entre les différentes catégories de ménages et d'institutions. En dernière analyse, il serait souhaitable de lier les deux systèmes, de la même façon qu'on avait proposé de lier au SCN les statistiques de la répartition du revenu, de la consommation et du patrimoine.

1.92. Enfin, dans le troisième groupe, on peut faire figurer deux sujets généraux bien que, jusqu'ici, ils aient été relativement peu discutés.

(g) *Classification fonctionnelle des entrées*

1.93. Le nouveau SCN classe les entrées intermédiaires par produit et décompose la valeur ajoutée en ses éléments, sans chercher à les ventiler davantage. Pourtant, les entrées peuvent remplir des fonctions plus ou moins distinctes, outre leur fonction d'objet de l'activité productive. Certaines serviront à entretenir des services sociaux (santé, loisirs), dont les salariés profitent en partie, encore qu'ils puissent aussi contribuer à la productivité de l'entreprise. D'autres serviront au fonctionnement d'installations servant à la recherche et au développement; il n'est alors nullement certain qu'on doive les considérer comme entrées courantes, car on ne saurait attendre des travaux de recherche ou de développement d'une année qu'ils contribuent à la production de cette année, à moins de les considérer eux-mêmes comme une production.

1.94. Pour aborder ce problème, il faudrait commencer par classer les entrées déjà retenues dans des catégories fonctionnelles différentes, comme la production courante, l'action sociale ou la recherche et le développement, ce qui, en général, exigerait une nouvelle subdivision de ces entrées. On aboutirait à un second stade, où il serait nécessaire de décider comment il faut traiter les dépenses consacrées aux diverses catégories. Ainsi pour les entrées d'action sociale, par exemple, trois possibilités se présentent: (i) en faire une simple catégorie séparée des dépenses au titre des entrées; (ii) les inclure parmi les compléments des traitements et des salaires, auquel cas elles rentreraient dans la consommation privée; (iii) en faire une nouvelle catégorie, la consommation finale des branches marchandes.

(h) *Délimitation entre les dépenses courantes et les dépenses en capital*

1.95. Bien que le nouveau SCN ne modifie pas profondément la notion de dépenses en capital, diverses suggestions ont été prises en considération en vue d'en étendre l'acception. D'abord se pose la question des biens de consommation durables, dont les achats entrent dans la consommation privée, alors que les principaux de ces biens durables forment des catégories séparées dans la classification des fonctions de consommation des ménages. L'introduction de comptes de patrimoine rend ce procédé plus fâcheux encore dans le nouveau SCN que dans l'ancien, car il signifie qu'un élément important du patrimoine personnel n'est pas enregistré, alors que des éléments identiques (automobiles par exemple) sont enregistrés s'ils appartiennent à des entreprises ou à des services civils des administrations publiques. Ensuite vient la question des dépenses consacrées à la recherche et au développement, que nous avons déjà mentionnée. Il est urgent de l'éclaircir, mais on ne peut le faire qu'en se fondant sur une expérience qui, tout en se développant, ne suffit pas encore. Enfin, on arrive à la question des dépenses d'enseignement qui, bien qu'isolées, sont actuellement considérées comme consommation courante. A maints égards, pourtant, leurs effets ressemblent plus à ceux des dépenses en capital, car elles élèvent le niveau d'instruction de la population et modifient ainsi les possibilités futures de production. On pourrait avancer des arguments analogues pour beaucoup de dépenses de santé.

1.96. Dans l'élaboration progressive de la comptabilité nationale, on s'est surtout attaché à distinguer ce qui peut être observé et mesuré de ce qu'on peut seulement déduire de quelque théorie ou convention. Cette distinction est importante car, s'il est presque toujours nécessaire de traiter les données pour en tirer quelque chose d'utile à l'analyse, il est possible de pousser le traitement jusqu'au point où les résultats cessent d'être des données. Par exemple, l'offre d'un bien ou service marchand peut être répartie entre les utilisateurs selon l'hypothèse qu'ils s'approvisionnent en proportion égale à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Le résultat risque alors d'être trompeur, car il peut différer beaucoup de celui qu'on obtient en observant la proportion effective selon laquelle chaque utilisateur a recours à la production intérieure et aux importations. Certes, comme on l'a dit, le traitement des données exige presque toujours des hypothèses; mais il faut reconnaître que si elles en viennent à jouer un rôle majeur, le résultat n'est plus observé, mais déduit d'une théorie.

1.97. L'objet principal de l'observation est bien de permettre des déductions, mais l'essentiel est de ne pas confondre ces deux démarches. Ce point se trouve développé au chapitre III, qui traite de l'emploi des tableaux entrées-sorties. Ce chapitre contient des observations pour dresser des tableaux entrées-sorties utiles à l'analyse. Les tableaux d'observation et les tableaux d'analyse sont liés par hypothèse, et les rôles respectifs de l'observation et de l'hypothèse apparaissent très clairement.

1.98. Les progrès du type de ceux qui sont exposés aux rubriques *g* et *h* ci-dessus visent à fournir une base d'observation pour de nouveaux types d'analyse. Les comptes reposant sur ces développements représentent encore des faits concrets, modifiés le moins possible par l'adoption d'hypothèses. Mais l'analyse élaborée à partir de ces comptes se rapprocherait d'un système d'imputations où des prix d'ordre compléteraient les prix du marché. Il est trop tôt pour dire comment évoluera cette tendance, mais il faut noter que les essais tentés par de grandes organisations en vue d'appliquer la programmation mathématique et l'analyse coûts-avantages vont dans le même sens.

### La présentation du rapport

1.99. Après cette introduction, le reste du rapport se présente comme suit.

1.100. Les quatre premiers chapitres traitent de la structure et des concepts fondamentaux du système. Le chapitre II décrit la structure du nouveau système, en l'illustrant par un développement de l'exemple numérique utilisé dans le chapitre Ier. Les grandes questions conceptuelles sont débattues au chapitre II, mais un exposé plus détaillé de nombreux points est reporté aux chapitres suivants du rapport. Le chapitre III traite de la con-

struction de tableaux entrées-sorties à partir des données contenues dans le système. Cette question est séparée de la présentation générale faite au chapitre II, d'une part parce qu'elle soulève de nombreux problèmes particuliers et d'autre part parce qu'un certain degré d'analyse s'impose pour construire les divers tableaux possibles et pour choisir parmi eux celui qui est le plus susceptible de convenir aux besoins analytiques. Le chapitre IV expose les concepts et les problèmes relatifs à la construction d'un jeu cohérent d'indices de prix et de volume, dans le cadre du système. Une bonne partie de cet exposé intéresse également la construction des comptes et tableaux à prix constants de la CPM. La matière des chapitres III et IV est illustrée par une nouvelle extension de l'exemple numérique initial.

1.101. Les quatre chapitres suivants partent des concepts fondamentaux et de la structure du système et établissent un ensemble complet de définitions et de classifications, ainsi qu'un jeu de comptes et de tableaux types. Les chapitres V, VI et VII traitent successivement de la définition et des classifications des agents économiques du système, des flux de biens et services, et des opérations enregistrées dans les comptes de revenu et de dépenses et de capital et de financement. Les comptes et tableaux types sont présentés au chapitre VIII. Outre la détermination des relations entre les comptes et les tableaux développés, l'exposé de ce chapitre concerne les utilisations principales qu'on peut faire des divers comptes et tableaux, ainsi que les ordres de fréquence et de priorité selon lesquels il convient de réunir les données.

1.102. Le dernier chapitre, le chapitre IX du rapport, est consacré à l'examen de l'ensemble du système de comptabilité nationale à l'intention des pays en voie de développement. Il propose quelques modifications ou compléments souhaitables aux classifications, comptes et tableaux du système, compte tenu de la situation de ces pays. Il comprend également des propositions quant à l'ordre général de priorité selon lequel les pays en voie de développement pourraient élaborer l'ensemble du système de comptabilité nationale.

## *Chapitre II*

# LA STRUCTURE DU SYSTEME

### L'ensemble du système

2.1. Le but de ce chapitre est de présenter les bases générales du nouveau système et de les illustrer en complétant l'exemple numérique du chapitre précédent. Nous présenterons d'abord un panorama du système complet, en développant la matrice donnée au tableau 1.6, de façon qu'elle recouvre toutes les classes et sous-classes du système. Pour que l'exemple demeure maniable (il comprendra malgré tout 88 lignes et autant de colonnes), les éléments qui figurent dans les diverses catégories représentent des agrégations des éléments des catégories du système lui-même. Ainsi, dans la matrice figurant au tableau 2.1, la classification des branches d'activité est ramenée à neuf éléments (lignes et colonnes 13 à 21), quatre pour les branches d'activité marchande, trois pour les branches non marchandes des administrations publiques, un pour les services domestiques et un pour les branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages. Dans le système intégral (cf. tableau 5.2 au chapitre V), la classification des activités comprend trente rubriques principales, dont la plupart comptent plusieurs sous-rubriques, de sorte que le total des rubriques dans cette seule classification est de 70. Cette ventilation poussée est utile à l'analyse mais, répétée *mutatis mutandis* pour toutes les autres catégories, elle serait manifestement excessive dans un simple exemple.

2.2. Un coup d'œil au tableau 2.1 montre que les sept rubriques principales (actifs d'ouverture, production, . . . , actifs de clôture) sont reprises du tableau 1.6 sans modification. Chacune est déjà subdivisée dans ce dernier tableau, mais la subdivision est poussée beaucoup plus loin dans le tableau 2.1. Dans la description du nouveau système, nous présentons d'abord les rubriques 2 à 5, relatives aux flux, puis les autres (1, 6 et 7) qui sont relatives aux actifs et passifs d'ouverture et de clôture ainsi qu'aux réévaluations.

### Production

2.3. Le tableau 1.6 ne consacrait que deux lignes et deux colonnes à la production: l'une pour les biens et services marchands, l'autre pour les branches d'activité. Dans le tableau 2.1, la subdivision de la production va plus loin. Le compte des biens et services marchands est d'abord divisé en deux catégories, de façon à montrer les deux éléments de la valeur des biens et services marchands: la valeur avant toute addition des taxes affectées aux produits ou soustraction des subventions d'exploitation correspondantes (valeur hors taxes affectées aux produits couramment appelée valeur de base) et le montant des impôts nets des subventions eux-mêmes. Chaque catégorie est ensuite subdivisée en biens et services marchands (ou groupes de biens et services marchands), c'est-à-dire en produits caractéristiques de la branche marchande correspondante. Le compte des branches d'activité comporte trois catégories: branches d'activité marchande—ou branches marchandes (qui produisent des biens et services marchands), branches non marchandes des administrations publiques, services rendus aux particuliers correspondant à la branche des services domestiques et aux branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages. Le plus souvent, les branches des deux dernières catégories ne cherchent pas à commercialiser les services qu'elles produisent, mais en supportent elles-mêmes le coût: Aussi ne considère-t-on pas ces services comme des biens et services marchands. Chaque catégorie est ensuite subdivisée en groupes de branches selon la "Classification industrielle type, par industrie, de toutes les branches d'activités économiques" (C.I.T.I.), en veillant à ce que, au niveau de plus désagrégé, les services rendus par les branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif puissent être rapportés en même temps à un classement par fonctions.

2.4. Avant d'examiner en détail chacune de ces catégories, considérons brièvement quelques questions générales que pose le classement des flux de production.

2.5. Premièrement, on fait une distinction entre les biens et services marchands et les branches d'activité marchande (ou exceptionnellement les autres branches), qui produisent ces biens parce qu'il est impossible de définir les éléments des deux classifications de façon à obtenir entre eux une correspondance biunivoque. Ce fait est important, car les observations que l'on peut faire sur la composition des ventes se rapportent d'ordinaire aux biens et services marchands, alors qu'elles se rapportent habituellement aux branches lorsqu'il s'agit des coûts. Ainsi, en analysant les conséquences, pour le système de production, des variations que subit la demande des divers biens et services marchands, nous devons reconnaître qu'en général nous ne sommes pas en mesure d'observer la composition des coûts de chacun de ces produits (ou des groupes de ces produits). Ce que nous pouvons obtenir de plus approchant, c'est d'ordinaire la composition des coûts dans la branche marchande dont le bien ou le service marchand en question est le produit caractéristique; mais cette branche peut très bien produire de petites quantités d'autres biens ou d'autres services marchands; de même, il se peut que d'autres branches marchandes fabriquent une partie de ce produit caractéristique. La relation entre demande et coût d'un produit ne pouvant, en général, être observée, toute tentative de description de ces relations, qui constitue l'essence même de l'analyse des relations interbranches, doit reposer en partie sur des hypothèses. On trouvera au chapitre suivant diverses possibilités commentées et illustrées par des exemples.

2.6. Deuxièmement, quand plusieurs hypothèses contraires sont possibles et qu'il est difficile de choisir entre elles, il est souhaitable que le rôle de l'hypothèse soit le plus réduit possible. C'est pour cette raison qu'on a

choisi l'établissement, de préférence à l'entreprise, comme unité élémentaire que l'on regroupe dans des branches d'activité marchande. Dans les pays où en général les entreprises ne sont pas constituées à des fins déterminées, on peut constater que la production d'un établissement est presque toujours plus homogène que celle de l'entreprise dont il fait partie. Le fait de regrouper des établissements et non des entreprises, pour former des branches d'activité marchande, réduira donc l'importance de la production secondaire de ces branches et, ainsi, le rôle des hypothèses dans l'établissement de la liaison entre la demande et le coût. En suivant ce raisonnement, on pourrait penser à subdiviser les établissements eux-mêmes en vue d'accroître encore l'homogénéité de la production. Il en est peut-être ainsi en théorie, mais, dans la pratique, cette subdivision est rarement possible sans des hypothèses supplémentaires sur la répartition des coûts entre les différentes unités. En outre, à trop entrer dans le détail, on s'expose toujours au danger de dépasser le stade des biens et services marchands achetés et vendus, et de traiter au contraire des procédés techniques qui assurent leur production.

2.7. Finalement, on peut se demander pourquoi on doit séparer des branches marchandes, les branches non marchandes des administrations publiques, les services domestiques et les branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages puisque ces différentes catégories d'activités sont toutes conçues pour entrer dans une classification commune, celle des activités économiques. A cela deux raisons: les différences de structure des coûts dans des branches organisées de façon différente et l'intérêt qui s'attache à cette structure dans les branches non marchandes, en particulier dans celles des administrations publiques.

2.8. Après cette introduction, examinons d'abord les comptes de biens et services marchands, puis les comptes de branches.

### Biens et services marchands (lignes et colonnes 5 à 12)

2.9. Les quatre premières de ces lignes et colonnes se rapportent aux ressources et aux emplois de biens et de services marchands évalués au prix départ-usine hors taxes affectées aux produits, nettes des subventions d'exploitation correspondantes (valeur de base). Ceci afin d'obtenir, autant que possible, une évaluation uniforme pour chacune des lignes 5 à 8. Cette uniformité est en effet importante dans l'analyse des relations entrées-sorties. Les quatre lignes et colonnes suivantes se rapportent aux taxes nettes des subventions d'exploitation affectées aux produits. Quand on additionne les chiffres correspondants des deux jeux de comptes, on obtient un flux de biens et services marchands qui, sauf dans le cas des importations, est évalué au prix départ-usine pour le marché, c'est-à-dire à la valeur du bien ou du service au moment où il quitte le producteur, avant que ne s'ajoutent les frais de transport et de distribution. Ces frais sont, de toute façon, à la charge de l'acheteur. Les importations sont évaluées c.a.f. et on y ajoute les droits de douane par une écriture distincte.

2.10. Il est important pour l'analyse des relations entrées-sorties que la méthode d'évaluation soit uniforme, car la demande d'une unité d'un bien (ou d'un service) par un acheteur, est censée stimuler la branche qui le produit de la même manière, quel que soit cet acheteur. Ce ne serait manifestement pas le cas si les évaluations différaient selon les acheteurs. Par exemple, dans un pays où l'impôt représente les quatre cinquièmes du prix d'un paquet de cigarettes destiné à la consommation intérieure, mais où les exportations de ces mêmes cigarettes sont détaxées, l'effet de la vente d'un paquet destiné à la consommation intérieure sur l'industrie du tabac paraîtrait cinq fois plus fort que dans le cas d'une vente à l'exportation, si on utilisait les valeurs effectivement payées. On évite la difficulté en évaluant de la même façon les deux paquets et en inscrivant séparément, le cas échéant, les impôts (ou les remboursements de taxes). Des considérations analogues s'appliquent quand des appareils ménagers, tels qu'autocuiseurs ou réfrigérateurs, sont taxés à la vente aux ménages, mais non aux entreprises ou quand un groupe de biens, par exemple les produits pétroliers, n'est pas subdivisé et que l'un de ces produits, comme l'essence, est fortement imposé, tandis qu'un autre, comme le mazout, l'est peu. Certes, au degré d'agrégation du tableau 2.1, toute cette question ne présente guère d'importance, mais elle en prend dans de nombreux pays, au niveau très désagrégé du système complet.

2.11. Nous pouvons exposer maintenant le traitement des biens et services marchands. Dans les lignes 5 à 8, nous trouvons les utilisations d'un groupe déterminé de produits. La consommation des branches marchandes figure aux colonnes 13 à 16, celle des branches non marchandes des administrations publiques, des services domestiques et des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif, aux colonnes 17 à 21; la consommation des ménages, aux colonnes 22 à 24. Les variations des stocks et la formation brute de capital fixe figurent aux colonnes 56 à 68; et les exportations (c'est-à-dire les valeurs des biens et services exportés) enfin à la colonne 80. La somme des chiffres de chaque ligne donne le total des utilisations du groupe considéré de biens et services marchands.

2.12. De même, dans les colonnes 5 à 8, nous trouvons l'origine de l'offre d'un groupe déterminé de biens et services marchands. La production des branches marchandes intérieures figure dans les lignes 13 à 16; les biens ou services marchands produits dans le cadre de la production de services non marchands par les administrations publiques ou les institutions privées sans but lucratif (par exemple les reproductions vendues par les musées ou le bois de chauffage qu'obtient l'administration des ponts et chaussées en élaguant les arbres qui bordent les routes) figurent aux lignes 17 à 19 et 21 et les importations sont données par la somme des chiffres des lignes 32 et 80, la première concernant les droits et taxes sur importations (droits protecteurs), et la deuxième le coût des importations, avant que ces droits et taxes ne s'y ajoutent. La somme des droits et taxes protecteurs sur importations et du coût des importations représente le coût des biens et services marchands importés qui, en cas d'importation concurrentielle, se rapproche beaucoup de la valeur de base des mêmes articles produits dans le pays. En pratique, il peut être difficile de distinguer les droits et taxes protecteurs des autres droits et taxes sur importations: c'est pourquoi la distinction n'est pas faite dans les comptes et tableaux types du chapitre VIII.

2.13. A titre d'exemple, attachons-nous à la ligne et à la colonne 6, qui concernent les produits des industries manufacturières et de la construction, exprimés à leur valeur de base. Dans la colonne on trouve: 267 unités

(à la ligne 14) de produits caractéristiques des industries manufacturières et de la construction; puis 2 unités (aux lignes 15 et 16) de ces produits venant d'autres branches marchandes intérieures et enfin 1 + 29 = 30 unités (aux lignes 32 et 80) d'importations de ces produits, évaluées droits et taxes protecteurs sur importations compris. Par droits et taxes protecteurs, il faut comprendre les droits et taxes qui élèvent le coût de l'importation par rapport au coût intérieur correspondant. Les droits et taxes sur importations qui sont destinés simplement à compenser des droits et taxes similaires sur la production intérieure (5 dans l'exemple considéré) figurent à l'intersection de la ligne 32 et de la colonne 10. Cette distinction permet d'obtenir, autant que possible, que les valeurs de base soient indépendantes non seulement de l'acheteur, mais aussi de l'origine des ressources. La ligne 6 indique les emplois des produits des industries manufacturières et de la construction. Les chiffres de 8 + 118 + 11 + 8 = 145 (colonnes 13 à 16) représentent les consommations intermédiaires de ces produits par les branches marchandes, les chiffres de 7 + 3 + 1 = 11 (colonnes 17 à 19) celles des branches non marchandes des administrations publiques; les chiffres de 34 + 27 + 5 = 66 (colonnes 22 à 24) sont des éléments de la consommation des ménages en biens et services et ceux dont le total forme 43 unités (colonnes 56 à 68) des éléments de la formation de capital; le chiffre 34 enfin (à la colonne 80) représente les exportations de produits des industries manufacturières et de la construction.

2.14. Les taxes, nettes des subventions d'exploitation, affectées aux produits apparaissent aux lignes et colonnes 9 à 12. Reprenons les mêmes produits pour expliquer comment ces impôts sont traités, ce qui nous conduit à raisonner sur la ligne et la colonne 10. Voyons d'abord la colonne 10: le chiffre 9 (ligne 14) représente les taxes

**Tableau 2.2. Compte de biens et services marchands (produits caractéristiques des industries manufacturières et de la construction)**

| *Ressources de biens et services (Débit)* | | | *Emplois des biens et services (Crédit)* | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Industries manufacturières et construction intérieures: | | | Consommation intermédiaire des branches marchandes: | | |
| Valeur de base (1) | 267 | | Valeur de base (1) | 145 | |
| Taxes (2) | 9 | | Taxes (2) | 5 | |
| | | 276 | | | 150 |
| Autres branches intérieures | | | Consommation intermédiaire des branches non marchandes des administrations publiques: | | |
| Valeur de base (1) | 2 | | Valeur de base (1) | 11 | |
| Taxes (2) | 0 | | Taxes (2) | 0 | |
| | | 2 | | | 11 |
| Importations: | | | | | |
| Valeur C.A.F. | 29 | | Consommation intermédiaire des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages: | | |
| Droits et taxes protecteurs sur importations | 1 | | Valeur de base (1) | 0 | |
| Autres droits et taxes sur importations | 5 | | Taxes (2) | 0 | |
| | | 35 | | | 0 |
| | | | Consommation finale des ménages sur le marché intérieur: | | |
| | | | Valeur de base (1) | 66 | |
| | | | Taxes (2) | 10 | |
| | | | | | 76 |
| | | | Variation des stocks: | | |
| | | | Valeur de base (1) | 6 | |
| | | | Taxes (2) | 0 | |
| | | | | | 6 |
| | | | Formation brute de capital fixe: | | |
| | | | Valeur de base (1) | 37 | |
| | | | Taxes (2) | 0 | |
| | | | | | 37 |
| | | | Exportations: | | |
| | | | Valeur de base (1) | 34 | |
| | | | *Moins* remboursements de droits et taxes | −1 | |
| | | | | | 33 |
| TOTAL | 313 | | TOTAL | | 313 |

(1) Valeur de base = Valeur hors taxes nettes affectées aux produits.
(2) Taxes — nettes des subventions d'exploitation — affectées aux produits.

affectées aux produits des industries manufacturières et de la construction payables au titre de la production intérieure; d'autre part comme nous l'avons vu, le chiffre 5 (ligne 32) représente les droits et taxes (autres que les droits et taxes protecteurs) sur les importations de ces produits. Passons maintenant à la ligne 10: les chiffres de 3, 1 et 1 (colonnes 14 à 16) représentent les taxes affectées à ces produits, payées au titre de la consommation intermédiaire par les branches marchandes; les chiffres de 4, 2 et 4 (colonnes 22 à 24) représentent les taxes affectées à ces produits au titre de la consommation finale des ménages; et le chiffre de −1 (colonne 80) représente un remboursement de droits au titre des exportations.

2.15. Les chiffres de la ligne et de la colonne 10 peuvent être ajoutés à ceux qui leur correspondent à la ligne et à la colonne 6, pour donner une évaluation des ressources et des emplois des produits caractéristiques des industries manufacturières et de la construction, comprenant les taxes affectées à ces produits, déduction faite des subventions d'exploitation correspondantes. Le résultat de cette opération apparaît au tableau 2.2.

2.16. Si, comme dans l'exemple ci-dessus, on distingue les droits et taxes protecteurs des autres droits et taxes sur importations, les premiers sont un élément de la valeur de base des importations. Les écritures concernant le compte de taxes, nettes des subventions d'exploitation affectées aux produits dans le tableau 2.2, sont donc: $9 + 5 = 5 + 10 - 1 = 14$.

2.17. Des comptes des ressources et des emplois de biens et services marchands de ce genre, mais sans que soient distingués les éléments constitutifs de la valeur, forment l'un des comptes types du système, tels qu'ils sont exposés au chapitre VIII.

### Branches d'activité (lignes et colonnes 13 à 21)

2.18. Il y a principalement deux types de branches: les branches d'activité marchande qui produisent des biens et services marchands et les branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privés sans but lucratif au service de ménages qui, en général, ne vendent pas leurs services sur le marché. Dans le tableau 2.1, le compte de production des branches marchandes est constitué par les lignes et les colonnes 13 à 16; trois comptes de production (lignes et colonnes 17 à 19) concernent les branches non marchandes des administrations publiques et deux comptes de production (lignes et colonnes 20 et 21), l'un pour les services domestiques et l'autre pour les branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages. Voyons successivement chacune de ces catégories.

#### *Branches d'activité marchande*

2.19. Comme exemple, reprenons le groupe "industries manufacturières et construction". A la ligne 14, on voit que ce groupe vend sa production au compte des biens et services marchands: 267 unités de produits caractéristiques et une unité de produits secondaires. Pour obtenir la valeur totale de la production aux prix départ usine, il faut ajouter les 9 unités de taxes affectées aux produits (colonne 10). La composition

**Tableau 2.3. Compte de production des industries manufacturières et de la construction**

| *Coûts de production (Débit)* | | | *Production (Crédit)* | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Produits caractéristiques de l'agriculture et des industries extractives: | | | Produits caractéristiques de l'activité intérieure de ces branches d'activité marchande | | |
| Valeur de base (1) | 19 | | Valeur de base (1) | 267 | |
| Taxes (2) | 8 | | Taxes (2) | 9 | |
| | — | 27 | | — | 276 |
| Produits caractéristiques des industries manufacturières et de la construction: | | | Autres produits de l'activité intérieure de ces branches d'activité marchande | | |
| Valeur de base (1) | 118 | | Valeur de base (1) | 1 | |
| Taxes (2) | 3 | | Taxes (2) | 0 | |
| | — | 121 | | — | 1 |
| Services des transports, des communications et de la distribution: | | | | | |
| Valeur de base (1) | 13 | | | | |
| Taxes (2) | 0 | | | | |
| | — | 13 | | | |
| Autres biens et services marchands: | | | | | |
| Valeur de base (1) | 14 | | | | |
| Taxes (2) | 0 | | | | |
| | — | 14 | | | |
| Rémunération des salariés | | 64 | | | |
| Excédent net d'exploitation | | 23 | | | |
| Consommation de capital fixe | | 6 | | | |
| Impôts indirects, nets des subventions d'exploitation | | 9 | | | |
| TOTAL | | 277 | TOTAL | | 277 |

(1) Valeur de base = Valeur hors taxes — nettes des subventions d'exploitation — affectées aux produits.
(2) Taxes — nettes des subventions d'exploitation — affectées aux produits.

des coûts de production de ces 277 unités est donnée par la colonne 14. La consommation intermédiaire de biens et services marchands (qu'ils soient produits dans le pays ou importés) inscrite aux lignes 5 à 8 atteint une valeur de base de 19 + 118 + 13 + 14 = 164. A ce total, il convient d'ajouter les taxes nettes affectées aux produits: 8 + 3 = 11. Les autres éléments du coût apparaissent aux lignes 29 à 32 et s'élèvent à 64 + 23 + 6 + 9 = 102. Ils représentent la rémunération des salariés, l'excédent net d'exploitation, la consommation de capital fixe et les impôts indirects nets des subventions d'exploitation. Le total de ces trois catégories de coûts est égal à la valeur des ventes: 164 + 11 + 102 = 277.

2.20. Les données peuvent être réunies sous la forme d'un compte de production des industries manufacturières et de la construction (tableau 2.3).

2.21. Des comptes de production de ce genre, mais sans que soient distingués les éléments constitutifs de la valeur, forment l'un des comptes types du système (cf. chapitre VIII). On remarquera que les taxes affectées aux produits qui apparaissent, dans la décomposition de la valeur des consommations intermédiaires, en emplois, ne font pas double emploi avec les impôts indirects nets, inscrits au bas du compte et qui sont des impôts sur la production. Ces derniers sont compensés ici par les taxes affectées aux produits inscrites dans la colonne de droite.

*Branches non marchandes des administrations publiques*

2.22. On peut les illustrer par les chiffres de la ligne et de la colonne 18 du tableau 2.1, qui sont réunies pour constituer le compte de production du tableau 2.4.

2.23. Le compte de production des branches non marchandes des administrations publiques constitue l'un des comptes types du système exposé au chapitre VIII.

*Services domestiques et branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages*

2.24. Dans l'exemple donné au tableau 2.1, les institutions privées sans but lucratif ne présentent guère d'importance, mais il n'en est pas toujours ainsi en pratique, notamment quand ces institutions contribuent largement à assurer les services de santé et d'enseignement.

2.25. Les renseignements contenus dans la ligne et la colonne 21 peuvent être réunis sous la forme d'un compte de production, comme au tableau 2.5.

**Tableau 2.4. Compte de production des producteurs de services de santé, d'enseignement et d'autres services sociaux rendus par les administrations publiques**

| *Coûts de production (Débit)* | | | *Production (Crédit)* | |
|---|---|---|---|---|
| Consommation intermédiaire | | | Services produits pour compte propre . . . | 16 |
| Valeur de base (1) . . . . . | 5 | | Ventes de biens et services non-marchands | 0 |
| Taxes (2) . . . . . | 0 | | Production de biens et de services | |
| | — | 5 | marchands . . . . . | 0 |
| Rémunération des salariés . . . . . | | 10 | | |
| Consommation de capital fixe . . . . . | | 1 | | |
| TOTAL | | 16 | TOTAL | 16 |

(1) Valeur de base = Valeur hors taxes affectées aux produits.
(2) Taxes — nettes subventions d'exploitation — affectées aux produits.

2.26. Ce genre de compte de production des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif constitue l'un des comptes types du système exposé au chapitre VIII.

## Consommation

2.27. De même qu'on distinguait principalement dans la production un ensemble de comptes de biens et services marchands et un ensemble de comptes de production des branches d'activité, le compte de consommation, comprend les comptes de fonctions de consom-

**Tableau 2.5. Compte de production des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages**

| *Coûts de production (Débit)* | | | *Production (Crédit)* | |
|---|---|---|---|---|
| Consommation intermédiaire: | | | Services produits pour compte propre . . | 1 |
| Valeur de base (1) . . . . . | 0 | | Ventes de biens et services non-marchands | 0 |
| Taxes (2) . . . . . | 0 | | Production de biens et services marchands | 0 |
| | — | 0 | | |
| Rémunération des salariés . . . . . | | 1 | | |
| Consommation de capital fixe . . . . . | | 0 | | |
| Impôts indirects, nets des subventions d'exploitation . . . . . | | 0 | | |
| TOTAL | | 1 | TOTAL | 1 |

(1) Valeur de base = Valeur hors taxes affectées aux produits.
(2) Taxes = nettes des subventions d'exploitation — affectées aux produits.

mation, d'une part, et les comptes de revenu et de dépenses, d'autre part.

2.28. Les premiers se rapportent aux fonctions de consommation des ménages ainsi qu'aux fonctions des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages. Les classifications utilisées sont bien connues: articles de consommation des ménages classés par fonctions et fonctions des administrations publiques (et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages). Dans chaque cas, la classification s'intéresse à l'utilisation des ressources en vue de satisfaire les divers besoins de la consommation finale et, dans le présent rapport, bien qu'il existe des différences entre ces besoins selon les secteurs, on a prévu une classification commune par fonctions chaque fois que ces besoins se chevauchent. Cette classification commune est cohérente avec celle des fonctions de consommation des ménages qui sert à l'analyse de la demande de consommation.

2.29. Les comptes de revenu et de dépenses sont les comptes d'opérations courantes des secteurs institutionnels. Ces secteurs sont conçus comme les centres des décisions financières concernant l'obtention et l'utilisation du revenu (au compte d'opérations courantes) et des capitaux (au compte de capital). Dans l'exemple du tableau 2.1, il n'y a que cinq secteurs: les entreprises non financières (sociétés et quasi-sociétés), les institutions financières, les administrations publiques, les ménages et les institutions privées sans but lucratif qui sont à leur service. Dans le système complet, on va plus loin: le secteur des entreprises non financières, en particulier, est largement décontracté selon les grandes catégories d'activités principales.

2.30. On vient de voir que la notion de décision financière est à la base de la notion de secteur. Or, celles-ci sont généralement prises par l'organe central, aussi les unités qui forment les secteurs sont-elles habituellement des regroupements des unités plus petites que nous avons rencontrées en matière de production. Pour les branches d'activité marchande, l'unité était l'établissement; pour le secteur des entreprises, c'est l'entreprise. Les divers établissements d'une entreprise peuvent être affectés à des branches différentes dans une classification des activités économiques: ainsi, un grand ensemble chimique peut comprendre des établissements dans toutes les branches de l'industrie chimique et même dans d'autres industries comme celles du traitement des denrées alimentaires ou de la fabrication du papier ... C'est pourquoi la classification des entreprises selon leur activité principale doit être nécessairement plus agrégée que celle des établissements.

2.31. On pourrait toujours dresser le tableau croisé de ces deux classifications, par établissements et par entreprises, en classant simultanément la rémunération des salariés des sociétés et quasi-sociétés, par exemple, selon les activités principales des établissements et selon celle des entreprises-mères. Dans le système actuel, on ne procède pas ainsi, comme on le voit à la ligne et à la colonne 29 du tableau 2.1: la rémunération des salariés est classée, d'une part, par branche (en ligne)

**Tableau 2.6. Compte de consommation finale (ensemble des fonctions de consommation des ménages)**

| *Débit* | | | *Crédit* | |
|---|---|---|---|---|
| Produits caractéristiques de l'agriculture et des industries extractives: | | | Consommation finale des résidents | 167 |
| Valeur de base (1) | 17 | | Achats directs des non-résidents sur le marché intérieur | 2 |
| *moins* subventions | −1 | | | |
| | | 16 | | |
| Produits caractéristiques des industries manufacturières et de la construction: | | | | |
| Valeur de base (1) | 66 | | | |
| Taxes (2) | 10 | | | |
| | | 76 | | |
| Services des transports des communications et de la distribution: | | | | |
| Valeur de base (1) | 38 | | | |
| Taxes (2) | 0 | | | |
| | | 38 | | |
| Autres biens et services marchands: | | | | |
| Valeur de base (1) | 32 | | | |
| Taxes (2) | 4 | | | |
| | | 36 | | |
| Achats de services non marchands aux administrations publiques | | 0 | | |
| Achats de services domestiques | | 1 | | |
| Achats de services non marchands aux institutions privées sans but lucratif au service des ménages | | 0 | | |
| Achats directs des résidents à l'extérieur | | 2 | | |
| TOTAL | | 169 | TOTAL | 169 |

(1) Valeur hors taxes — nettes des subventions d'exploitation — affectées aux produits.
(2) Taxes — nettes des subventions d'exploitation — affectées aux produits.

et, d'autre part, par secteur d'origine (en colonne). Bien qu'on n'en fasse pas mention dans le tableau, le système complet comporte une classification des entreprises par grande catégorie d'activité, en particulier des sociétés et quasi-sociétés non financières, ce qui permet d'enregistrer la rémunération des salariés et l'excédent d'exploitation selon ces deux types de classification. On n'a pas proposé le traitement le plus ambitieux (celui du tableau croisé) car s'il ne présente guère de difficultés en principe, il en comporte beaucoup en pratique et, de fait, il n'a été tenté jusqu'à présent que dans quelques pays. Or, il n'est nullement facultatif de retracer le flux de revenus, ce qui pourrait être le cas pour l'établissement de comptes ou même de bilans régionaux et c'est même un élément essentiel de tout système de comptabilité nationale. Il semble donc souhaitable d'élaborer un système qu'en pratique un grand nombre de pays puissent réaliser.

2.32. Après cette introduction, voyons d'abord les comptes de fonctions de consommation, puis les comptes de revenu et de dépenses.

principalement aux lignes 5 à 12, dans une moindre mesure aux lignes 17 à 21 et on trouve les dépenses de consommation à l'étranger à l'intersection de la colonne 24 avec la ligne 80.

2.34. Si nous additionnons les chiffres correspondants des lignes et des colonnes 22, 23 et 24, nous pouvons établir un compte de consommation pour l'ensemble des fonctions de consommation des ménages (tableau 2.6).

2.35. Ce modèle de compte de consommation pour l'ensemble des fonctions de consommation des ménages a été obtenu en additionnant les chiffres correspondants des lignes et colonnes 22, 23 et 24 du tableau 2.1. Mais on peut additionner les éléments d'une matrice de diverses façons. Si on fait le total par colonnes et non plus par lignes des chiffres des lignes 5 à 8 et des colonnes 22 à 24, et de ceux des lignes 9 à 12 et des colonnes 22 à 24, on obtient la variante suivante du compte de consommation (tableau 2.7).

2.36. Un compte de consommation de ce genre, ne donnant pas le détail des fonctions de consommation ni les éléments constitutifs de la valeur des produits

**Tableau 2.7. Variante du compte de consommation finale (ensemble des fonctions de consommation des ménages)**

| *Débit* | | | *Crédit* | |
|---|---|---|---|---|
| Alimentation boissons et tabac: | | | Consommation finale des résidents | 167 |
| Valeur de base (1) | 65 | | Achats directs des non-résidents sur le marché intérieur | 2 |
| Taxes (2) | 3 | | | |
| | | 68 | | |
| Habillement, biens et services destinés aux ménages: | | | | |
| Valeur de base (1) | 53 | | | |
| Taxes (2) | 5 | | | |
| | | 58 | | |
| Autres biens et services: | | | | |
| Valeur de base (1) | 35 | | | |
| Taxes (2) | 5 | | | |
| Biens et services marchands | 40 | | | |
| Achats de services non marchands aux administrations publiques | 0 | | | |
| Achats de services domestiques | 1 | | | |
| Achats de services non marchands aux institutions privées sans but lucratif au service des ménages | 0 | | | |
| | | 41 | | |
| Achats directs des résidents à l'extérieur | | 2 | | |
| TOTAL | | 169 | TOTAL | 169 |

(1) Valeurs hors taxes — nettes des subventions d'exploitation — affectées aux produits.
(2) Taxes — nettes des subventions d'exploitation — affectées aux produits.

### FONCTIONS DE CONSOMMATION (LIGNES ET COLONNES 22 À 28)

2.33. Le premier jeu de comptes (lignes et colonnes 22 à 24) concerne les fonctions de consommation des ménages. On n'y trouvera comme ressource que le chiffre porté à la colonne 54, exception faite, dans le cas de la ligne 24, d'une autre inscription qui apparaît à la colonne 80 pour les dépenses de consommation faites par les touristes étrangers. Les emplois figurent

consommés forme l'un des comptes types du système (cf. chapitre VIII).

2.37. Le second jeu de comptes (lignes et colonnes 25 à 27) concerne les fonctions des administrations publiques. Comme on l'a déjà dit, elles sont définies dans ce système de façon qu'elles puissent en général être obtenues à partir de la classification détaillée par genre d'activité des administrations publiques. A un niveau moins détaillé, les administrations sont agrégées

et cette correspondance disparaît. Au tableau 2.1, toutefois, les deux classifications ont été agrégées de la même manière. Un compte constitué des lignes et colonnes 25 à 27 contiendrait par conséquent les mêmes rubriques de part et d'autre, et on ne le représentera donc pas ici par un tableau.

2.38. Pour les institutions privées sans but lucratif au service des ménages, les classifications d'activités (ligne et colonne 21) et de fonctions (ligne et colonne 28) utilisées dans le système sont identiques, aux niveaux détaillés comme aux niveaux plus agrégés. Un compte obtenu à partir de ces classifications, comme celui qu'on peut tirer du tableau 2.1, contiendrait les mêmes rubriques de part et d'autre.

REVENU ET DÉPENSES (LIGNES ET COLONNES 29 À 55)

2.39. Ce groupe de comptes permet de relier, d'une part, les branches et les secteurs institutionnels dans lesquels la valeur ajoutée est créée et, d'autre part, les secteurs d'origine et les secteurs receveurs du revenu, après avoir tenu compte de tous les transferts courants. Le terme "secteur receveur" est utilisé ici, car tous les flux de revenus de la propriété sont présentés bruts et comptabilisés ainsi dans le compte de revenu et de dépenses. Il est facile, du fait de la structure du système, de les inscrire nets. Dans ce cas, il serait plus indiqué de parler de "secteur de destination", terme plus symétrique de celui de "secteur d'origine".

*Valeur ajoutée*

2.40. Les quatre éléments de la valeur ajoutée figurent séparément dans les lignes et colonnes 29 à 32. Les deux premiers de ces comptes ont en ressources respectivement la rémunération des salariés et l'excédent d'exploitation des branches où ils prennent naissance et regroupent par secteur institutionnel d'origine ces éléments de la valeur ajoutée. Le troisième compte montre la consommation de capital fixe provenant, en valeur positive (aux colonnes 13 à 21), des comptes de production des branches, et transférée, en valeur négative (aux colonnes 75 à 79), aux comptes de capital des secteurs institutionnels. La première écriture les fait apparaître comme un coût d'exploitation; la seconde, comme élément négatif de la formation nette de capital intérieur figurant en emplois des comptes de capital des secteurs. Comme, les deux écritures s'annulent, on n'inscrit rien à la colonne 31. Le quatrième compte a en ressources les impôts indirects, nets des subventions d'exploitation, provenant des comptes de production, et les verse directement au compte de revenu et de dépenses des administrations publiques, derniers destinataires de ces impôts.

*Secteurs d'origine*

2.41. L'objet de ces comptes (lignes et colonnes 33 à 37) est de convertir les éléments de la valeur ajoutée provenant des secteurs en diverses formes de revenus. Au tableau 2.1, la rémunération des salariés qu'on trouve à l'intersection des lignes 33 à 37 et de la colonne 29 apparaît, aux lignes 38 et 39, à l'intersection avec les colonnes 33 à 37, répartie entre traitements et salaires, d'une part, cotisations des employeurs à la sécurité sociale, aux caisses privées de retraite, etc., d'autre part. Dans le même tableau, le revenu de l'entreprise des entreprises privées du secteur des ménages (entreprises individuelles) qui ne sont pas classées en sociétés ou quasi-sociétés apparaît à la ligne 40, et se distingue ainsi de l'excédent d'exploitation des autres types d'entreprises (ligne 41), ainsi que de la partie résiduelle de l'excédent d'exploitation des entreprises individuelles qui est distribuée sous forme de revenu de la propriété (intersection de la ligne 42 et de la colonne 36).

*Les divers types de revenu*

2.42. Les lignes et les colonnes 38 à 50 réunissent les revenus sous leurs diverses formes et les redistribuent aux secteurs institutionnels receveurs. Au revenu provenant de l'activité productive des secteurs s'ajoutent celui qui naît des transferts et celui qui est versé par le reste du monde. L'ensemble de ce revenu, quelle qu'en soit la provenance, va soit aux secteurs institutionnels, soit au reste du monde.

2.43. Au tableau 2.1, tous les salaires et traitements, ainsi que les cotisations des employeurs, proviennent de la production intérieure. Leur répartition par secteurs d'origine est donnée aux lignes 38 et 39, leur affectation à l'unique secteur receveur (secteur des ménages) apparaissant à l'intersection des colonnes 38 et 39 et de la ligne 54. Dans les pays où les frontaliers sont nombreux, des sommes importantes peuvent, à ce titre, être versées au reste du monde (ou reçues de lui). Dans ce cas, les flux correspondants figurent à l'intersection des lignes 38 et 39 et de la colonne 80 (et à l'intersection de la ligne 80 et des colonnes 38 et 39).

2.44. A la ligne et à la colonne 40, les 18 unités du revenu de l'entreprise qui se forme dans les entreprises privée non classées en sociétés ou quasi-sociétés (entreprises individuelles) sont transférées au secteur des ménages (à la ligne 54).

2.45. A la ligne et à la colonne 41, l'excédent d'exploitation des entreprises privées (sociétés et quasi-sociétés) et des unités de production marchande gérées par les administrations est transféré du secteur d'origine au même secteur, en tant que secteur receveur. On notera que cet élément est négatif pour les institutions financières, ce qui correspond à la situation générale des banques et de certains autres intermédiaires financiers.

2.46. A la ligne et à la colonne 42, le montant brut du revenu de la propriété est transféré de ses diverses sources à ses diverses destinations. A la ligne 42, les transferts peuvent provenir soit des secteurs d'origine, soit des secteurs receveurs. A la colonne 36 se trouvent 4 unités provenant de l'excédent d'exploitation des entreprises non classées en sociétés ou quasi-sociétés qui appartiennent au secteur des ménages. Le reste de cet excédent est le revenu de l'entreprise qui va aux ménages. Aux colonnes 51 à 55, figurent respectivement 17, 4, 11, 4 et 0 unités, distribuées par les secteurs institutionnels receveurs. Pour les entreprises, il s'agit du revenu brut de la propriété prélevé sur l'excédent d'exploitation ou toute autre ressource; pour les administrations publiques, les ménages et les institutions privées sans but lucratif, il s'agit surtout des diverses formes d'intérêt des dettes au titre du crédit à la consommation et de la dette publique. Enfin, à la colonne 80, figurent 11 unités distribuées par le reste du monde. A la colonne 42, figurent respectivement 5, 11, 4, 24 et 1 unités (lignes 51 à 55) reçues par les cinq secteurs institutionnels et 6 unités (ligne 80) reçues par le reste du monde. Les recettes nettes s'obtiennent en défalquant des recettes brutes les paiements effectués. Cette soustraction donne respectivement −12, 7, −7, 20 et 1 unités pour les cinq secteurs et −5 pour le reste du monde.

2.47. La ligne et la colonne 43 concernent les impôts directs qu'ils soient payables aux administrations publiques nationales ou à des administrations publiques étrangères. Dans l'exemple du tableau 2.1, les entreprises non financières (sociétés et quasi-sociétés) paient à ce titre 8 unités, les institutions financières 2, les ménages 21, les institutions privées sans but lucratif au service des ménages 0 et le reste du monde 1. Les recettes correspondantes des administrations publiques nationales sont de 28 unités et celles des gouvernements étrangers de 4. Ces chiffres montrent que l'ensemble des secteurs institutionnels verse $8 + 2 + 21 + 0 - 4 = 28 - 1 = 27$ unités d'impôts nationaux. Si l'on veut enregistrer la ventilation des impôts par secteurs, il convient de diviser la ligne et la colonne 43 pour faire apparaître séparément les impôts nationaux et les impôts versés aux administrations publiques étrangères.

2.48. La ligne et la colonne 44 se rapportent aux cotisations à la sécurité sociale et, au tableau 2.1, les ménages, etc., paient à ce titre 9 unités aux administrations publiques. Comme la rémunération des salariés, ces flux peuvent franchir les frontières nationales.

2.49. La ligne et la colonne 45 se rapportent aux transferts courants effectués par les entreprises. Dans l'exemple choisi, on a porté une inscription pour mémoire, qui représente les transferts des entreprises non financières aux ménages.

2.50. Les lignes et les colonnes 46 à 48 concernent les transferts courants effectués par les administrations publiques. La ligne et la colonne 46 se rapportent aux prestations de sécurité sociale, qui apparaissent au tableau 2.1 sous forme d'un transfert de 10 unités des administrations publiques aux ménages. La ligne et la colonne 47 concernent les allocations d'assistance: le tableau 2.1 comporte un transfert aux ménages de 4 unités par les administrations publiques et de 0 pour les institutions privées sans but lucratif. La ligne et la colonne 48 concernent les autres transferts courants effectués par les administrations publiques: au tableau 2.1, 11 unités sont ainsi transférées, dont 7 sont reçues par les administrations publiques (par exemple, transferts de l'administration centrale aux administrations locales), 3 par les ménages, 1 par le reste du monde. La ligne et la colonne 49 concernent les autres transferts courants effectués par les ménages, 1 unité est ainsi versée au reste du monde.

2.51. La ligne et la colonne 50 concernent les autres transferts courants effectués par le reste du monde, 1 unité est ainsi versée aux ménages.

*Les secteurs institutionnels receveurs*

2.52. Les lignes et les colonnes 51 à 55 donnent, pour

**Tableau 2.8. Compte de revenu et de dépenses des sociétés et quasi-sociétés**

| *Emplois (Débit)* | | *Ressources (Crédit)* | |
|---|---|---|---|
| Revenu de la propriété | 21 | Excédent net d'exploitation | 31 |
| Impôts directs | 10 | Revenu de la propriété | 16 |
| Autres transferts courants | 0 | | |
| Epargne nette: | | | |
| Sociétés et quasi-sociétés non financières 13 | | | |
| Institutions financières 3 | | | |
| | 16 | | |
| TOTAL | 47 | TOTAL | 47 |

**Tableau 2.9. Compte de revenu et de dépenses des administrations publiques**

| *Emplois (Débit)* | | *Ressources (Crédit)* | |
|---|---|---|---|
| Consommation: | | Impôts indirects, nets des subventions d'exploitation | 29 |
| 20 | | | |
| 16 | | Excédent net d'exploitation | 2 |
| 6 | | | |
| — | 42 | Revenu de la propriété | 4 |
| Revenu de la propriété | 11 | Impôts directs | 28 |
| Prestations de sécurité sociale | 10 | Cotisations à la sécurité sociale | 9 |
| Allocations d'assistance | 4 | Transferts courants des administrations publiques | 7 |
| Autres transferts courants | 11 | | |
| Epargne nette | 1 | | |
| TOTAL | 79 | TOTAL | 79 |

chacun des trois secteurs qu'on distingue ici, le revenu et son utilisation. Ces renseignements sont fournis sous forme comptable dans les tableaux 2.8 à 2.10.

2.53. Les rubriques du tableau 2.8 sont des combinaisons des rubriques des lignes et des colonnes 51 et 52 du tableau 2.1.

2.54. Il est parfois commode de comptabiliser nets les revenus de la propriété reçus. Si c'était le cas ici la première rubrique du tableau 2.8 disparaîtrait, on soustrairait 21 unités aux ressources et le total du compte serait ramené à 31 + 16 − 21 = 26. Ce total correspondrait alors uniquement aux impôts directs, aux autres transferts courants et à l'épargne. On remarquera aussi que dans le tableau 2.8 l'épargne des sociétés et quasi-sociétés est décomposée en épargne des institutions financières et épargne des entreprises non financières. En effet, l'exemple du compte de capital et de financement dont on se servira plus loin ne concerne que les entreprises non financières et le lien entre ces comptes et les comptes de revenu et de dépenses est constitué par la rubrique "épargne" qui leur est commune.

2.55. Le compte de revenu et de dépenses des administrations publiques se présente comme suit:
Ici encore, le revenu net de la propriété est négatif: 4 − 11 = −7.

2.56. Le compte de revenu et de dépenses des ménages et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages se présente comme suit:

**Tableau 2.10. Compte de revenu et de dépenses des ménages et institutions privées sans but lucratif**

| *Emplois (Débit)* | | *Ressources (Crédit)* | |
|---|---|---|---|
| Consommation: | | Salaires et traitements | 141 |
| 68 | | | |
| 58 | | Cotisations des employeurs à la sécurité sociale, aux caisses de retraite privées, etc. | 11 |
| 41 | | | |
| 1 | | Revenu de l'entreprise | 18 |
| — | 168 | | |
| Revenu de la propriété | 4 | Revenu de la propriété | 25 |
| Impôts directs | 21 | Autres transferts courants provenant des entreprises | 0 |
| Cotisations à la sécurité sociale | 9 | | |
| Autres transferts courants | 1 | Prestations de sécurité sociale | 10 |
| Epargne | 10 | Allocations d'assistance | 4 |
| | | Autres transferts courants provenant des administrations publiques | 3 |
| | | Autres transferts courants provenant du reste du monde | 1 |
| TOTAL | 213 | TOTAL | 213 |

Les rubriques du tableau 2.10 s'obtiennent en combinant celles des lignes et des colonnes 54 et 55 du tableau 2.1. Ici, le revenu net de la propriété est positif: 25 − 4 = 21.

2.57. Avec quelques petites additions, qui ne figurent pas dans notre exemple, comme les transactions se rapportant aux assurances sur la vie, ainsi qu'aux droits obligatoires, amendes et pénalités, les tableaux 2.8, 2.9 et 2.10 constituent des éléments du système de comptes et tableaux types exposé au chapitre VIII.

### Accumulation

2.58. Les comptes d'accumulation se divisent en deux groupes, qui jouent des rôles très différents dans le système et dont l'un se rapporte à la formation de capital et l'autre à son financement. Le premier groupe se subdivise en compte de variation de stocks et compte de formation de capital fixe. Les comptes de formation de capital sont relatifs aux dépenses en actifs corporels reproductibles (c'est-à-dire les actifs corporels autres que les terres, les droits d'exploitation du sous-sol, etc.) et, dans tous les cas ce sont des comptes de branches. Ainsi, par exemple, la colonne 66 donne la ventilation par type de biens de la formation de capital fixe de la branche non marchande des administrations publiques "Santé, enseignement et autres services sociaux", tandis que la ligne 66 donne le coût de cette dépense porté au débit du compte de capital et de financement des administrations publiques. Dans le cas des entreprises, comme les comptes de formation de capital sont établis par branches alors que les comptes de capital et de financement le sont par secteurs institutionnels, le total de la formation de capital est porté au débit d'un compte écran (ligne et colonne 69), dont le crédit provient du compte de capital et de financement. Cet artifice permet d'éviter, dans les comptes de capital, un croisement entre les branches et les secteurs (on procédait de façon analogue dans les comptes d'opérations courantes pour réaffecter aux secteurs institutionnels la rémunération des salariés et l'excédent d'exploitation provenant des branches).

2.59. Au tableau 2.1, le compte de formation de capital n'est pas intégré à des comptes correspondants des stocks d'ouverture et de clôture. On pourrait toutefois aisément les y inclure et ceci aurait une signification économique très intéressante. Il s'agit ici des stocks bruts de capital qui correspondent à une conception unidimensionnelle du capital, et non pas des stocks nets, qui se réfèrent au capital conçu comme une grandeur à deux dimensions. Les stocks bruts, en fin de période,

se déduisent de ceux du début par l'intermédiaire de la formation brute de capital, des mises au rebut et des réévaluations. Pour les stocks de biens et services marchands, ces réévaluations portent différents noms tels que plus-value sur stocks ou réévaluation d'inventaire, selon les pays. Ainsi, si les industries manufacturières et de la construction détiennent à l'ouverture un stock total de marchandises de 50 unités et si la réévaluation de ce stock est d'une unité, on peut déduire de la colonne 57 du tableau 2.1 que le stock de clôture est égal à 50 + 5 + 1 = 56.

2.60. A la différence des comptes de formation de capital, les comptes de capital et de financement sont établis par secteurs institutionnels. C'est à ces comptes que se rattachent les comptes de patrimoine sectoriels du système. Dans ces deux types de comptes, les actifs corporels et la formation de capital sont enregistrés nets.

2.61. Pour résumer: le compte de formation de capital se rapporte aux branches d'activités et la formation de capital y est inscrite brute; le compte de capital et de financement se rapporte aux secteurs, et la formation du capital y est indiquée nette, c'est-à-dire égale à la formation brute de capital, moins la consommation de capital fixe. Les stocks bruts (et en particulier les stocks bruts de biens de capital fixe) qui sont à la base des comptes de formation de capital (bien qu'ils ne figurent pas au tableau 2.1) représentent la notion de capital la plus souvent utilisée dans l'analyse de la production des diverses branches; tandis que le concept de stocks nets sur lequel repose les comptes de capital et de financement (et qui figurent au tableau 2.1) représente le concept de capital le plus adapté pour l'analyse financière des secteurs.

### Formation de capital

#### *Variation des stocks*

2.62. Les lignes et les colonnes 56 à 59 se rapportent aux variations des stocks des quatre groupes de branches d'activité marchande, tandis que la ligne et la colonne 60 se rapportent à la variation des stocks des branches non marchandes des administrations publiques. On remarquera qu'au tableau 2.1, ne figure qu'un seul compte pour l'ensemble des administrations publiques et que la variation des stocks des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages ne fait l'objet d'aucun compte.

2.63. Pour les branches marchandes les ressources de ces comptes figurent à la colonne 69, qui enregistre les dépenses consacrées à la formation de capital des branches marchandes, les fonds provenant du compte de financement de capital des secteurs institutionnels par l'intermédiaire de la ligne 69 (aux colonnes 75 à 78). Comme nous l'avons vu, le compte 69 intervient dans le système afin que la matrice branches marchandes × secteurs, relative à la formation brute de capital sous forme de stocks et de biens de capital fixe, soit remplacée par les deux vecteurs que constituent les marges: la formation de capital des branches marchandes, d'une part, et des secteurs, d'autre part.

2.64. La ligne et la colonne 60 qui, dans l'exemple du tableau 2.1, ne contiennent que des inscriptions négligeables retracent les variations des stocks des branches non marchandes des administrations publiques et les font apparaître comme financées par le compte de capital et de financement des administrations publiques.

#### *Formation brute de capital fixe*

2.65. Les lignes et les colonnes 61 à 68 jouent exactement le même rôle pour la formation brute de capital fixe que les lignes et les colonnes 56 à 59 pour les variations de stocks. Les seules différences (qui tiennent à l'exemple choisi plutôt qu'au système lui-même) sont que le compte des administrations publiques est divisé selon les trois branches qui figurent dans les comptes de production et qu'on n'utilise qu'un seul compte pour les branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages.

### Capital et financement

2.66. Les comptes regroupés sous cet intitulé général sont de caractère divers, comme c'était déjà le cas des comptes de revenu et de dépenses.

#### *Formation de capital des branches marchandes, terres, etc.*

2.67. On a déjà indiqué que l'objet du premier de ces comptes (ligne et colonne 69) était de passer de la formation de capital des branches marchandes à celle des secteurs institutionnels. Le second compte (ligne et colonne 70) donne (en ligne) les recettes nettes des opérations sur les terres, les droits d'exploitation du sous-sol, etc. Aucune inscription ne figure à la colonne 70.

#### *Transferts en capital*

2.68. Ces transferts apparaissent (à la colonne 71) comme des recettes nettes des secteurs institutionnels et du reste du monde. Aucun chiffre ne figure à la ligne 71.

#### *Créances*

2.69. Les lignes et colonnes 72 à 74 concernent les opérations sur créances. On trouve en ligne les variations des créances, à l'actif des secteurs institutionnels résidents (colonnes 75 à 79) et du reste du monde (colonne 81) et en colonne les variations d'engagements, des secteurs résidents (lignes 75 à 79) et du reste du monde (ligne 81) qui se trouvent à leur passif. Par exemple, l'émission nette de numéraire et de dépôts par les secteurs nationaux est de 14 unités, dont 11 par les institutions financières et 3 par les administrations publiques. Sur ces créances, 8 unités ont été acquises par le reste du monde. En même temps, les secteurs institutionnels ont acquis, en net, 6 unités de monnaie étrangère et un montant égal, 14 − 8 = 6 de monnaie nationale. La répartition de ces acquisitions par secteurs est donnée par la ligne 72 (colonnes 75 à 79): −1 − 5 + 2 + 15 + 1 = 12.

#### *Secteurs institutionnels*

2.70. Les comptes de capital et de financement des secteurs institutionnels reprennent les flux enregistrés aux lignes et aux colonnes 75 à 79. Le tableau 2.11 donne un exemple de ces comptes pour les sociétés et quasi-sociétés non financières. Les tableaux correspondants pour les autres secteurs sont présentés exactement de la même manière et ne sont donc pas donnés ici.

2.71. En dehors du poste "capacité de financement", qui s'annule dans le compte lui-même, les deux parties de ce compte, ainsi que les réévaluations qui s'y rattachent, permettent de passer des actifs corporels nets et des

**Tableau 2.11. Compte de capital et de financement des sociétés et quasi-sociétés non financières**

| *Emplois (Débit)* | | *Ressources (Crédit)* | |
|---|---|---|---|
| Formation brute de capital ..... 28<br>*moins* consommation de capital fixe −13 | 15 | Epargne nette ..... | 13 |
| | | Transferts nets en capital ..... | 0 |
| Achats nets de terrains, etc. ..... | 0 | | |
| Capacité de financement ..... | −2 | | |
| Accumulation nette ..... | 13 | Financement de l'accumulation nette... | 13 |
| Numéraire et dépôts ..... | −1 | Capacité de financement ..... | −2 |
| Titres ..... | 5 | Numéraire et dépôts ..... | 0 |
| Autres actifs financiers ..... | 10 | Titres ..... | 2 |
| | | Autres engagements financiers ..... | 14 |
| Variation des créances ..... | 14 | Capacité de financement et variation des engagements ..... | 14 |

créances détenues (à l'actif) ainsi que de la valeur nette du patrimoine et des engagements contractés (au passif) du compte de patrimoine d'ouverture du secteur à ceux du compte de patrimoine de clôture. On obtient ainsi pour les actifs corporels nets: 304 + 15 + 0 + 17 = 336; pour la valeur nette du patrimoine: 91 + 13 + 0 + 26 = 130. De même, on a, pour les créances en portefeuille, 181 + 14 − 2 = 193, et, pour les engagements contractés, 394 + 16 − 11 = 399.

2.72. Des tableaux de ce genre constituent l'un des éléments du système de comptes types présenté au chapitre VIII.

### Le reste du monde

2.73. Les données concernant le reste du monde se trouvent aux lignes et colonnes 80 et 81. Cette subdivision, limitée, s'impose car le solde des opérations courantes du reste du monde joue un rôle essentiel dans le passage de la valeur nette du patrimoine d'ouverture à sa valeur de clôture, enregistrées pour le reste du monde. Ce solde figure au tableau 2.1, à l'intersection de la ligne 81 et de la colonne 80. Si le compte des opérations courantes du reste du monde avait été divisé en un compte de production et un compte de consommation, la balance commerciale du reste du monde

**Tableau 2.12. Compte des opérations courantes avec le reste du monde**

| *Emplois (Débit)* | | *Ressources (Crédit)* | |
|---|---|---|---|
| Exportations de biens et services marchands:<br>1<br>34 − 1 = 33<br>11<br>5 | 50 | Importations de biens et services marchands:<br>15<br>29<br>5<br>2 | 51 |
| Achats directs sur le marché intérieur des ménages non-résidents ..... | 2 | Achats directs à l'extérieur des ménages résidents et des administrations publiques ..... | 3 |
| Salaires et traitements ..... | 0 | Salaires et traitements ..... | 0 |
| Cotisations des employeurs (sécurité sociale, caisses privées de retraite, etc.) | 0 | Cotisations des employeurs (sécurité sociale, caisses privées de retraite, etc.) | 0 |
| Revenu de la propriété ..... | 11 | Revenu de la propriété ..... | 6 |
| Impôts directs ..... | 1 | Impôts directs ..... | 4 |
| Autres transferts courants ..... | 1 | Autres transferts courants ..... | 2 |
| Solde des opérations courantes ..... | 1 | | |
| TOTAL | 66 | TOTAL | 66 |

**Tableau 2.13. Compte des opérations en capital avec le reste du monde**

| *Emplois*<br>*Débit* | | *Ressources*<br>*Crédit* | |
|---|---|---|---|
| Variations des créances: | | Solde des opérations courantes ..... | 1 |
| 8 | | | |
| 5 | | Transferts nets en capital ..... | 0 |
| 5 | | | |
| — | 18 | Variation des engagements: | |
| | | 6 | |
| | | 0 | |
| | | 11 | |
| | | — | 17 |
| TOTAL | 18 | TOTAL | 18 |

aurait figuré séparément à l'intersection de la ligne consommation et de la colonne production.

2.74. Les deux comptes du reste du monde sont présentés aux tableaux 2.12 et 2.13.

2.75. Des tableaux semblables aux tableaux 2.12 et 2.13 font partie des comptes consolidés du système (cf. chapitre VIII).

### Les comptes consolidés de la nation

2.76. Outre un certain nombre de comptes types, dont les exemples des sections précédentes ont montré la filiation à partir du tableau 2.1, le nouveau système comprend également un ensemble de comptes consolidés de la nation. Ces derniers ne sont en fait rien d'autre que les quatre comptes de la nation dont nous sommes partis, mais ils sont présentés de façon beaucoup plus détaillée. Ils sont obtenus à partir du tableau 2.1 en regroupant les comptes de production, de consommation, d'accumulation et du reste du monde, en quatre comptes consolidés. Au cours de cette consolidation, on doit pouvoir conserver quelque latitude quant au degré d'agrégation des rubriques du tableau 2.1 et quant à la partie du compte consolidé dans laquelle on porte un flux déterminé. Par exemple, un poste figurant en emplois du tableau 2.1 peut, si on le désire, apparaître comme une ressource négative dans les comptes consolidés. Ces conventions étant admises les comptes consolidés de la nation se présentent sous la forme indiquée au tableau 2.14.

2.77. Tirés de la matrice intégrée que constitue le tableau 2.1, les comptes ci-dessus sont parfaitement articulés. Tout ce qui semblerait indiquer le contraire, par exemple le fait que les rubriques 18 et 22 portent deux chiffres de référence provient de ce que, dans les comptes consolidés, on a saisi l'occasion d'inscrire un

**Tableau 2.14. Comptes consolidés de la nation**

(*a*) PRODUIT INTÉRIEUR (VALEUR AJOUTÉE) ET SES EMPLOIS

| *Débit* | | *Crédit* | |
|---|---|---|---|
| 1. Rémunération des salariés (17)..... | 152 | 5. Consommation finale des administrations publiques (12) ..... | 42 |
| 2. Excédent net d'exploitation (19)..... | 55 | 6. *moins*: Achats directs des administrations publiques à l'extérieur (—39).. | —1 |
| 3. Consommation de capital fixe (26).. | 19 | 7. Consommation finale privée sur le marché intérieur (13) ..... | 168 |
| 4. Impôts indirects, nets des subventions d'exploitation (20)..... | 29 | 8. Variation de stocks (23)..... | 6 |
| | | 9. Formation brute de capital fixe (24) | 41 |
| | | 10. Exportations de biens et services marchands (32)..... | 50 |
| | | 11. *moins*: Importations de biens et services marchands (—38)..... | —51 |
| Produit intérieur brut (valeur ajoutée) aux prix d'acquisition..... | 255 | Emplois du produit intérieur brut aux prix d'acquisition ..... | 255 |

**Tableau 2.14. Comptes consolidés de la nation (*suite*)**

(*b*) REVENU NATIONAL DISPONIBLE ET DÉPENSE NATIONALE

| *Débit* | | *Crédit* | |
|---|---|---|---|
| 12. Consommation finale des administrations publiques (5) | 42 | 17. Rémunération des salariés versée par les branches intérieures | 152 |
| 13. Consommation finale privée sur le marché intérieur (7) | 168 | 18. Rémunération nette des salariés reçue du reste du monde (34-41) | 0 |
| 14. Achats directs à l'extérieur des ménages résidents (40) | 2 | 19. Excédent net d'exploitation (2) | 55 |
| 15. *moins*: Achats directs des ménages non résidents sur le marché intérieur (−33) | −2 | 20. Impôts indirects, nets des services d'exploitation (4) | 29 |
| 16. Epargne nette (27) | 27 | 21. Solde du revenu de la propriété en provenance du reste du monde (35–42) | 5 |
| | | 22. Solde des impôts directs et des autres transferts courants en provenance du reste du monde (36–43) | −4 |
| Dépense nationale | 237 | Revenu national disponible | 237 |

(*c*) CAPITAL ET FINANCEMENT

| *Débit* | | *Crédit* | |
|---|---|---|---|
| 23. Variation de stocks (8) | 6 | 26. Consommation de capital fixe (3) | 19 |
| 24. Formation brute de capital fixe (9) | 41 | 27. Epargne nette (16) | 27 |
| 25. Capacité de financement de la Nation (30) | −1 | 28. Solde des transferts en capital en provenance du reste du monde (−46) | 0 |
| Accumulation brute | 46 | Financement de l'accumulation brute | 46 |
| 29. Variation des créances (47) | 17 | 30. Capacité de financement de la nation (25) | −1 |
| | | 31. Variation des engagements (44) | 18 |
| Emplois en capital | 17 | Ressources en capital | 17 |

(*d*) RESTE DU MONDE

| *Débit* | | *Crédit* | |
|---|---|---|---|
| 32. Exportations de biens et services marchands (10) | 50 | 38. Importations de biens et services marchands (−11) | 51 |
| 33. Achats directs des ménages non résidents sur le marché intérieur (−15) | 2 | 39. Achats directs à l'extérieur des administrations publiques (−6) | 1 |
| 34. Rémunération des salariés (18 + 41) | 0 | 40. Achats directs à l'extérieur des ménages résidents (14) | 2 |
| 35. Revenu de la propriété (21 + 42) | 11 | 41. Rémunération des salariés (34–18) | 0 |
| 36. Impôts directs et autres transferts courants (22 + 43) | 2 | 42. Revenu de la propriété (35–21) | 6 |
| 37. Solde des opérations courantes (45) | 1 | 43. Impôts directs et autres transferts courants (36-22) | 6 |
| Emplois courants | 66 | Ressources courantes | 66 |
| 44. Variation des créances (31) | 18 | 45. Solde des opérations courantes (37) | 1 |
| | | 46. Solde des transferts en capital, au reste du monde (−28) | 0 |
| | | 47. Variation des engagements (29) | 17 |
| Emplois en capital | 18 | Ressources en capital | 18 |

certain nombre de flux nets dans un compte et bruts dans un autre. Si les flux étaient enregistrés partout, de la même façon, c'est-à-dire soit nets, soit bruts, chaque rubrique ne porterait qu'un seul numéro de référence renvoyant à une autre rubrique.

2.78. Le compte du produit intérieur et de ses emplois concerne la valeur ajoutée par la production intérieure et la composition des emplois de cette production. Dans le premier compte du tableau 2.14, les rubriques, obtenues après consolidation du tableau 2.1, font apparaître les dépenses sur le marché intérieur ainsi que les exportations et importations de biens et services marchands. On observera que les flux de la partie droite du compte peuvent, à l'aide du compte du revenu national disponible et de la dépense nationale, être décomposés et regroupés pour donner la consommation finale des administrations publiques (42), la consommation finale privée (168 + 2 − 2 = 168), la somme de la variation de stocks et de la formation brute de capital fixe (6 + 41 = 47), la somme des exportations de biens et services marchands et des dépenses sur le marché intérieur des ménages non résidents (50 + 2 = 52) et enfin, comptée négativement, la somme des importations de biens et services marchands (51) et des achats directs effectués à l'extérieur par les administrations et les ménages résidents (1 + 2 = 3), soit (51 + 3 = 54). C'est la disposition adoptée dans les comptes types du chapitre VIII.

2.79. Le revenu national disponible et la dépense nationale apparaissent dans le deuxième compte du tableau 2.14. Ici l'on ne déduit pas de la consommation finale des administrations publiques les achats directs des administrations à l'extérieur; les rubriques 13, 14 et 15 réunies représentent les dépenses de consommation privée à l'intérieur et à l'extérieur des ménages résidents, etc.... Au crédit les rubriques 17 et 18 réunies représentent la rémunération des salariés versée aux résidents, etc. Le total de ce compte est très proche du revenu national. De fait, il est égal au revenu national augmenté du montant du solde des transferts non contractuels en provenance du reste du monde et des impôts indirects nets des subventions d'exploitation.

2.80. Le compte de capital et de financement se divise en deux parties: la partie supérieure donne l'accumulation brute et son financement; la partie inférieure, les opérations sur créances et engagements.

2.81. Le compte du reste du monde est de même divisé en deux parties: la partie supérieure pour les opérations courantes; la partie inférieure pour les opérations en capital.

2.82. Nous sommes ainsi partis, au chapitre précédent, d'une version simplifiée des quatre comptes de la nation. Nous les avons subdivisés pour faire apparaître la structure du nouveau système, au tableau 2.1, puis nous avons tiré de ce tableau un certain nombre de comptes types. Notre itinéraire s'est enfin achevé par la consolidation de ce tableau, qui nous a donné la version complète des quatre comptes consolidés de la nation.

### Actifs et passifs d'ouverture

2.83. Passons maintenant aux renseignements que contient le tableau 2.1 sur les actifs, les passifs et les réévaluations. La première grande rubrique de ce tableau est divisée, comme au tableau 1.6, en deux sous-rubriques: créances détenues et actifs corporels nets, à l'actif (dans les lignes) engagements contractés et valeur nette du patrimoine, au passif (dans les colonnes). Du fait de cette nouvelle subdivision, les chiffres du tableau 1.6 sont pour la plupart remplacés dans le tableau 2.1 par des matrices (séries de nombres disposés en rectangle) ou par des vecteurs (constitués d'une ligne ou d'une colonne de chiffres).

2.84. Regardons d'abord les actifs d'ouverture (lignes 1 à 4 du tableau 2.1). On vérifie facilement que le nombre de 1249 du tableau 1.6 est remplacé, dans le tableau 2.1, par la sous matrice (3 × 5) qui se trouve à l'intersection des lignes 1 à 3 et des colonnes 75 à 79 et que la somme des éléments de cette sous-matrice est égale à 1249. Ce nombre représente le total des créances détenues par l'ensemble des secteurs institutionnels au début de la période. Les éléments de la sous-matrice montrent comment ce total se répartit par catégories de créances et par secteurs. Les entreprises non financières (sociétés et quasi-sociétés), par exemple, détiennent 23 unités de numéraire et dépôts, 32 unités de titres etc.; les autres actifs financiers comprennent 126 unités détenues par les entreprises non financières, 120 par les institutions

**Tableau 2.15. Actifs et passifs d'ouverture**

| | *Sociétés et quasi-sociétés non financières* | *Institutions financières* | *Administrations publiques* | *Ménages* | *Institutions privées sans but lucratif au service des ménages* | *Ensemble des secteurs institutionnels* | *Reste du monde* | *Total* | | *Sociétés et quasi-sociétés non financières* | *Institutions financières* | *Administrations publiques* | *Ménages* | *Institutions privées sans but lucratif au service des ménages* | *Ensemble des secteurs institutionnels* | *Reste du monde* | *Total* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *Actifs financiers* | | | | | | | | | *Passifs (y compris actions et parts)* | | | | | | | | |
| Numéraire et dépôts..... | 23 | 68 | 12 | 170 | 2 | 275 | 52 | 327 | Numéraire et dépôts ..... | 8 | 184 | 103 | 1 | 0 | 296 | 31 | 327 |
| Titres ..... | 32 | 153 | 9 | 250 | 13 | 457 | 36 | 493 | Titres..... | 235 | 62 | 145 | | | 442 | 51 | 493 |
| Autres actifs financiers... | 126 | 120 | 125 | 144 | 2 | 517 | 77 | 594 | Autres engagements ..... | 151 | 102 | 141 | 82 | 3 | 479 | 115 | 594 |
| Actifs corporels nets | 304 | 18 | 133 | 193 | 13 | 661 | | 661 | Valeur nette du patrimoine . | 91 | 11 | −110 | 674 | 27 | 693 | −32 | 661 |
| TOTAL | 485 | 359 | 279 | 757 | 30 | 1910 | 165 | 2075 | TOTAL | 485 | 359 | 279 | 757 | 30 | 1910 | 165 | 2075 |

financières, etc. De même, la ventilation entre les diverses catégories de créances du portefeuille d'actifs financiers dont dispose le reste du monde à l'ouverture, soit 165 unités, est donnée par le vecteur colonne constitué par l'intersection des lignes 1 à 3 et de la colonne 81 du tableau 2.1 (52 + 36 + 77 = 165); de même encore, la repartition entre les différents secteurs des actifs corporels nets détenus, à l'ouverture, par les secteurs résidents, soit 661 unités, est fournie par le vecteur ligne à l'intersection de la ligne 4 et des colonnes 75 à 79 du tableau 2.1 (304 + 18 + 133 + 193 + 13 } ⇒ 304 + 18 + 133 + 193 + 13 =661).

2.85. Si nous passons maintenant aux passifs d'ouverture (colonnes 1 à 4 du tableau 2.1), nous pouvons voir que les quatre nombres: 1217, 693, 197 et −32, qui figuraient au tableau 1.6, sont respectivement remplacés dans le tableau 2.1 par la sous-matrice située à l'intersection des lignes 75 à 79 et des colonnes 1 à 3, le vecteur colonne à l'intersection des lignes 75 à 79 et de la colonne 4, le vecteur ligne à l'intersection de la ligne 81 et des colonnes 1 à 3; et le chiffre porté à l'intersection de la ligne 81 et de la colonne 4. On peut prélever ces renseignements dans le tableau 2.1 et les regrouper ci-dessous dans le tableau des actifs et passifs d'ouverture.

2.86. Le tableau 2.15, qui reprend les renseignements relatifs aux actifs et passifs d'ouverture, nous permet d'apercevoir plus facilement quelle est la structure générale du compte de patrimoine national et des comptes de patrimoine sectoriels. En premier lieu, tous ces comptes, qu'il s'agisse des secteurs ou du reste du monde sont équilibrés. Dans chaque cas, la somme de la valeur des passifs financiers (y compris les actions et les parts) et de la valeur nette du patrimoine est égale à la somme de la valeur des actifs financiers (y compris les actions et les parts) détenus en portefeuille et de la valeur nette des actifs corporels. En second lieu, quand on ferme le système en y incluant un compte de patrimoine consolidé pour le reste du monde, l'ensemble des engagements contractés au passif est égal au portefeuille total des créances à l'actif et la valeur nette totale du patrimoine est égale au portefeuille total net en actifs corporels. Il n'en irait plus ainsi si on ne considérait que les secteurs institutionnels résidents. Mais dans le tableau 2.15, on voit que les secteurs institutionnels ont émis 296 unités de numéraire et dépôts et que le reste du monde a émis 31 unités détenues par lesdits secteurs. En ravanche, les mêmes secteurs détiennent 275 unités de numéraire et dépôts; et puisque 31 de ces unités sont étrangères, les 244 autres doivent être nationales. Ainsi, ces secteurs ont émis 296 unités et en détiennent 244, ce qui en laisse 52 au reste du monde, comme l'indique le tableau.

2.87. Pour que les relations que nous venons de décrire, et qui ne dépendent nullement d'écritures d'ajustement, soient simples et largement applicables une base d'évaluation commune, uniforme pour tout le tableau, est nécessaire. Les postes du tableau 2.15 sont évalués aux prix courants du marché ou, dans le cas de la plupart des actifs corporels, à leur coût de remplacement. Pour certaines créances, comme le numéraire et les dépôts, la valeur du marché ne diffère pas de la valeur nominale; dans d'autres cas, il peut-être nécessaire en pratique d'utiliser la valeur nominale. La mesure de la valeur nette du patrimoine qui, dans tout compte de patrimoine, est obtenue par solde, dépend de la base d'évaluation adoptée dans chaque cas.

2.88. Le fait que les valeurs courantes constituent la base du tableau 2.15 ne signifie pas que d'autres valeurs ne présentent pas d'intérêt ou qu'elles ne peuvent entrer dans le système. Ainsi, la valeur courante des engagements contractés pourrait être subdivisée en valeur à l'émission et plus-value (ou moins-value) depuis l'emission. De même, la valeur des créances détenues pourrait être décomposée en valeur d'acquisition par le porteur actuel et en plus-value (ou moins-value) depuis cette acquisition.

### Réévaluations

2.89. Les réévaluations des actifs et passifs existants, associées aux rubriques du compte de capital et de financement des secteurs institutionnels, permettent le passage du compte de patrimoine d'ouverture au compte de patrimoine de clôture. Ces réévaluations apparaissent, pour les actifs et passifs financiers, aux lignes et colonnes 82 et 83; pour les actifs corporels nets et la valeur nette du patrimoine, à la ligne et à la colonne 84. Le numéraire et les dépôts, qui sont nécessairement enregistrés à leur valeur nominale, ne font pas l'objet de réévaluation. Il n'y a donc pas, en ce qui les concerne, de compte de ce genre.

2.90. La composition des rubriques relatives à la réévaluation est clairement illustrée par un exemple. Prenons le cas des actifs et passifs des sociétés et quasi-sociétés non financières. Du tableau 2.1, il ressort que, dans l'exemple choisi, les cours des titres ont baissé tandis

**Tableau 2.16. Comptes de patrimoine d'ouverture et de clôture de l'ensemble des secteurs institutionnels**

| | *Actifs d'ouverture* | *Variation des créances et des actifs corporels* | *Réévaluation des actifs* | *Actifs de clôture* | | *Passifs d'ouverture* | *Variation des engagements* | *Réévaluation des passifs* | *Passifs de clôture* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Numéraire et dépôts | 275 | 12 | | 287 | Numéraire et dépôts | 296 | 14 | | 310 |
| Titres | 457 | 3 | −25 | 435 | Titres | 442 | 8 | −26 | 424 |
| Autres actifs financiers | 517 | 43 | 4 | 564 | Autres engagements financiers | 479 | 37 | 3 | 519 |
| Actifs corporels nets | 661 | 28 | 42 | 731 | Valeur nette du patrimoine | 693 | 27 | 44 | 764 |
| TOTAL | 1910 | 86 | 21 | 2017 | TOTAL | 1910 | 86 | 21 | 2017 |

que les coûts de remplacement des actifs corporels ont augmenté. Dans la colonne 15 (aux lignes 82 à 84), nous voyons que la valeur du portefeuille de titres a baissé de 3 unités tandis que les autres actifs financiers ont été réévalués de 1 unité, et les actifs corporels nets de 17 unités. De même, il ressort de la ligne 75 (aux colonnes 82 et 83) que les titres émis ont perdu 13 unités et que les engagements contractés ont gagné 2 unités. La réévaluation de la valeur nette du patrimoine est égale à celle des actifs moins celle des passifs: $26 = 15 - (-11)$. Chacun des comptes de réévaluation est équilibré. Par exemple, à la ligne et à la colonne 82: $-3-4-18-2=-13-2-11-1=-27$; le total des titres enregistrés dans le système a donc, en fin de période, une valeur inférieure de 27 unités à celle du début.

### Actifs et passifs de clôture

2.91. Les actifs et passifs de clôture figurent aux lignes et colonnes 85 à 88. Les données qu'on y trouve permettent de construire pour la fin de la période un tableau analogue au tableau 2.15. Ici, il sera plus parlant de s'attacher à l'ensemble des secteurs institutionnels pour montrer la relation qui existe entre les situations d'ouverture et de clôture. C'est l'objet du tableau 2.16.

2.92. On ne devrait pas avoir de difficulté à retrouver les éléments de ce tableau en partant de ceux qui figurent aux lignes et aux colonnes 75 à 79 du tableau 2.1. Seul, pourrait risquer de causer une confusion terminologique celui qui figure à l'intersection de la ligne de la valeur nette du patrimoine et de la colonne donnant les variations des engagements. En principe, cette inscription est égale à la somme de l'épargne et des transferts en capital. Dans l'exemple que nous avons pris, elle est en fait égale à l'épargne, puisque les transferts nets en capital vers le reste du monde sont nuls.

## ANNEXE

### Représentation symbolique du système

#### TABLEAU SYMBOLIQUE

2.93. Jusqu'ici, la description du nouveau système a été faite à partir d'un exemple numérique. Cette présentation a été adoptée en partie pour aider à suivre les relations entre les divers niveaux d'agrégation, et en partie pour permettre au lecteur de se référer plus aisément aux rubriques et aux relations décrites.

2.94. Dans d'autres cas, une présentation symbolique peut être plus commode: c'est celle que fournit le tableau 2.17. Elle fait voir sans difficulté quelle est la disposition des blocs constitués de rubriques non nulles et quelles sont les catégories que relient ces rubriques; elle permet aussi de résumer le contenu de chaque bloc.

2.95. Le tableau 2.17 est relié au tableau 2.1 de la manière suivante. Les lignes grasses horizontales et verticales séparent les sept rubriques principales du tableau 2.1 et, en même temps, définissent une position pour chacune des sous-matrices délimitées par les lignes horizontales et verticales du tableau. Le tableau 2.1 comprend $28 \times 28 = 784$ sous-matrices, dont seules 82 contiennent des éléments. Ces 82 sous-matrices sont représentées au tableau 2.17 par la lettre $T$ suivie d'un indice qui fait référence aux lignes et aux colonnes. Par exemple, $T_{3,5}$ désigne la sous-matrice située dans le tableau à l'intersection de la ligne 3 et de la colonne 5; $T_{28,23}$ désigne la sous-matrice située à l'intersection de la ligne 28 et de la colonne 23, et ainsi de suite.

2.96. Ainsi, la sous-matrice $T_{3,5}$ relie la catégorie 3, c'est-à-dire les biens et services marchands évalués à la valeur de base à la catégorie 5, c'est-à-dire les branches d'activité marchande. Il s'agit de la sous-matrice des entrées de biens et services marchands dans les branches marchandes évaluées à la valeur de base. La sous-matrice $T_{5,3}$ relie également ces deux catégories; elle représente les sorties de biens et services marchands produits par les branches marchandes évaluées à la valeur de base. En se rapportant au tableau 2.1, on voit que la sous-matrice $T_{5,3}$ se situe à l'intersection des lignes 5 à 8 et des colonnes 13 à 16 de ce tableau, soit:

$$T_{5,3} = \begin{bmatrix} 1 & 19 & 0 & 3 \\ 8 & 118 & 11 & 8 \\ 1 & 13 & 9 & 2 \\ 1 & 14 & 3 & 2 \end{bmatrix} \qquad (2.1)$$

De même, la sous-matrice $T_{3,5}$ est constituée par l'intersection des lignes 13 à 16 et des colonnes 5 à 8 du tableau 2.1, soit:

$$T_{3,5} = \begin{bmatrix} 26 & 0 & & 0 \\ 0 & 267 & 1 & 1 \\ & 1 & 71 & \\ & 1 & 0 & 61 \end{bmatrix} \qquad (2.2)$$

#### LES RUBRIQUES DU TABLEAU 2.17

2.97. Le contenu des sous-matrices peut se résumer comme suit:

$T_{1,23}$ Actifs financiers détenus par les secteurs institutionnels au début de la période comptable.

$T_{1,24}$ Actifs financiers, correspondant à des engagements du pays considéré, détenus par le reste du monde au début de la période comptable.

$T_{2,23}$ Actifs corporels nets détenus par les secteurs institutionnels au début de la période comptable. Les agents économiques résidents qui forment les secteurs institutionnels et détiennent l'ensemble des actifs corporels du pays où ils résident, en même temps, la propriété d'un actif corporel à l'étranger se trouve représentée par la détention d'un actif financier. Le reste du monde ne peut donc détenir d'actifs corporels dans le système.

$T_{3,5}$ Entrées (consommations intermédiaires) de biens et services marchands, à leur valeur hors taxes affectées aux produits (valeur de base), dans les branches d'activité marchande.

$T_{3,6}$ Entrées de biens et services marchands à leur valeur hors taxes affectées aux produits (valeur de base), dans les branches non marchandes des administrations publiques.

$T_{3,7}$ Entrées de biens et services marchands, à leur valeur hors taxes affectées aux produits (valeur de base), dans les branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages. On suppose généralement que les services domestiques qui sont rendus à titre individuel (ligne et colonne 20 du tableau 2.1) n'ont pas de consommation intermédiaire.

$T_{3,8}$ Biens et services marchands, à leur valeur hors taxes affectées aux produits (valeur de base) entrant dans la consommation effectuée sur le marché intérieur par l'ensemble des ménages, résidents ou non.

$T_{3,15}$ Variation des stocks de biens et services marchands, à leur valeur hors taxes affectées aux produits (valeur de base), détenus par les branches d'activité marchande.

$T_{3,16}$ Variation des stocks de biens et services marchands, à leur valeur hors taxes affectées aux produits (valeur de base), détenus par les branches non marchandes des administrations publiques.

$T_{3,17}$ Biens et services marchands à leur valeur hors taxes affectées aux produits (valeur de base) entrant dans la formation brute de capital fixe des branches d'activité marchande.

$T_{3,18}$ Biens et services marchands à leur valeur hors taxes affectées aux produits (valeur de base), entrant dans la formation brute de capital fixe des branches non marchandes des administrations publiques.

Tableau 2.17. Représentation synthétique du système

| | | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Actifs d'ouverture | | Actifs financiers | 1 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ? 2.23 | ? 2.24 | | | | | 1 |
| | | Actifs corporels nets | 2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ? 2.23 | | | | | | 2 |
| Production | Biens et services marchands | Biens et services marchands, valeur de base | 3 | | | | | ? 3.5 | ? 3.6 | ? 3.7 | ? 3.8 | | | | | | | | ? 3.15 | ? 3.16 | ? 3.17 | ? 3.18 | ? 3.19 | | | | ? 3.24 | | | | | 3 |
| | | Taxes nettes affectées aux produits | 4 | | | | | ? 4.5 | ? 4.6 | ? 4.7 | ? 4.8 | | | | | | | | ? 4.15 | | ? 4.17 | ? 4.18 | ? 4.19 | | | | ? 4.24 | | | | | 4 |
| | Branches d'activité | Branches d'activité marchande | 5 | | | ? 5.3 | ? 5.4 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 5 |
| | | Branches non marchandes des administrations publiques | 6 | | | ? 6.3 | | | | | ? 6.8 | ? 6.9 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 6 |
| | | Autres branches non marchandes: services domestiques et branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages | 7 | | | ? 7.3 | | | | | ? 7.8 | | ? 7.10 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 7 |
| Consommation | Fonctions de consommation | Fonctions de consommation des ménages | 8 | | | | | | | | | | | | | | ? 8.14 | | | | | | | | | | ? 8.24 | | | | | 8 |
| | | Fonctions des administrations publiques | 9 | | | | | | | | | | | | | | ? 9.14 | | | | | | | | | | | | | | | 9 |
| | | Fonctions des institutions privées sans but lucratif au service des ménages | 10 | | | | | | | | | | | | | | ? 10.14 | | | | | | | | | | | | | | | 10 |
| | Revenus et dépenses | Valeur ajoutée | 11 | | | ? 11.3 | ? 11.4 | ? 11.6 | ? 11.6 | ? 11.7 | | | | | | | | | | | | | | | | ? 11.23 | | | | | | | 11 |
| | | Secteurs institutionnels d'origine | 12 | | | | | | | | | | | ? 12.11 | | | | | | | | | | | | | | | | | | 12 |
| | | Types de revenu | 13 | | | | | | | | | | | | ? 13.13 | | ? 13.14 | | | | | | | | | | ? 13.24 | | | | | 13 |
| | | Secteurs institutionnels receveurs | 14 | | | | | | | | | | | ? 14.11 | | ? 14.13 | | | | | | | | | | | | | | | | 14 |
| Accumulation | Variation de stocks | Branches d'activité marchande | 15 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ? 15.20 | | | | | | | | | 15 |
| | | Branches non marchandes des administrations publiques | 16 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ? 16.23 | | | | | | 16 |
| | Formation de capital fixe | Branches d'activité marchande | 17 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ? 17.20 | | | | | | | | | 17 |
| | | Branches non marchandes des administrations publiques | 18 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ? 18.23 | | | | | | 18 |
| | | Branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages | 19 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ? 19.23 | | | | | | 19 |
| | Capital et financement | Formation de capital des branches d'activité marchande; terres, etc. | 20 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ? 20.23 | | | | | | 20 |
| | | Transferts en capital | 21 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 21 |
| | | Actifs financiers | 22 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ? 22.23 | ? 22.24 | | | | | 22 |
| | | Secteurs institutionnels | 23 | ? 23.1 | ? 23.2 | | | | | | | | | | | | ? 23.14 | | | | | | ? 23.21 | ? 23.22 | | | | ? 23.25 | ? 23.26 | ? 23.27 | ? 23.28 | 23 |
| Reste du monde | | Opérations courantes et opérations en capital | 24 | ? 24.1 | ? 24.2 | ? 24.3 | | | ? 24.6 | | ? 24.8 | | | | ? 24.13 | | | | | | | | | ? 24.21 | ? 24.22 | | ? 24.24 | | ? 24.25 | ? 24.26 | ? 24.27 | ? 24.28 | 24 |
| Réévaluations | | Actifs financiers | 25 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ? 25.23 | ? 25.24 | | | | | 25 |
| | | Actifs corporels nets | 26 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ? 26.23 | | | | | | 26 |
| Actifs de clôture | | Actifs financiers | 27 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ? 27.23 | ? 27.24 | | | | | 27 |
| | | Actifs corporels nets | 28 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ? 28.23 | | | | | | 28 |
| | | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | |

$T_{3\cdot13}$ Biens et services marchands à leur valeur hors taxes affectées aux produits (valeur de base) entrant dans la formation brute de capital fixe des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages.

$T_{3\cdot24}$ Exportations de biens et services marchands à leur valeur hors taxes affectées aux produits (valeur de base).

$T_{4\cdot3}$ Taxes, nettes des subventions d'exploitation, affectées aux produits sur les entrées de biens et services marchands dans les branches d'activité marchande. La somme des sous-matrices $T_{3\cdot4}$ et $T_{4\cdot4}$ représente ces entrées à leur valeur départ-usine.

$T_{4\cdot6}$ Taxes, nettes des subventions d'exploitation, affectées aux produits sur les entrées de biens et services marchands dans les branches non-marchandes des administrations publiques.

$T_{4\cdot7}$ Taxes, nettes des subventions d'exploitation, affectées aux produits sur les entrées de biens et services marchands des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages.

$T_{4\cdot8}$ Taxes, nettes des subventions d'exploitation, affectées aux produits entrant dans la consommation des ménages sur le marché intérieur.

$T_{4\cdot15}$ Taxes, nettes des subventions d'exploitation, affectées aux produits entrant dans les stocks des branches d'activité marchande.

$T_{4\cdot17}$ Taxes, nettes des subventions d'exploitation, affectées aux produits entrant dans la formation brute de capital fixe des branches d'activité marchande.

$T_{4\cdot18}$ Taxes, nettes des subventions d'exploitation, affectées aux produits entrant dans la formation de capital des branches non marchandes des administrations publiques.

$T_{4\cdot19}$ Taxes, nettes des subventions d'exploitation, affectées aux produits entrant dans la formation de capital des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages.

$T_{4\cdot24}$ Taxes, nettes des subventions d'exploitation, affectées aux produits entrant dans les exportations de biens et services.

$T_{5\cdot3}$ Valeur hors taxes affectées aux produits (valeur de base) de la production de biens et services marchands des branches d'activité marchande.

$T_{5\cdot4}$ Taxes, nettes des subventions d'exploitation, affectées aux produits entrant dans la production des branches marchandes. La somme des matrices $T_{5\cdot3}$ et $T_{5\cdot4}$ représente la production de biens et services marchands des branches marchandes, aux valeurs départ-usine.

$T_{6\cdot3}$ Valeur hors taxes affectées aux produits (valeur de base) de la productions de biens et services marchands des branches non-marchandes des administrations publiques.

$T_{6\cdot8}$ Services rendus par les administrations publiques entrant dans la consommation des ménages sur le marché intérieur.

$T_{6\cdot9}$ Services produits pour leur propre usage par les administrations publiques.

$T_{7\cdot3}$ Valeur hors taxes affectées aux produits (valeur de base) de la production de biens et services marchands des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages.

$T_{7\cdot8}$ Services domestiques et services des institutions privées sans but lucratif entrant dans la consommation des ménages sur le marché intérieur.

$T_{7\cdot10}$ Services produits pour leur propre usage par les institutions privées sans but lucratif.

$T_{8\cdot12}$ Consommation finale effectuée sur le marché intérieur par les ménages résidents, par fonction.

$T_{8\cdot24}$ Consommation finale de biens et services effectuée sur le marché intérieur par les ménages non résidents.

$T_{9\cdot14}$ Consommation finale des administrations publiques.

$T_{10\cdot14}$ Consommation finale des institutions privées sans but lucratif.

$T_{11\cdot3}$ Droits et taxes protecteurs sur importations.

$T_{11\cdot4}$ Autres droits et taxes sur importations. Dans les comptes et tableaux types du chapitre VIII, cette rubrique comprend tous les droits et taxes sur importations et la sous-matrice $T_{11\cdot3}$ disparaît.

$T_{11\cdot5}$ Valeur ajoutée (c'est-à-dire rémunération des salariés, excédent d'exploitation, consommation de capital fixe et impôts indirects nets) par l'activité de production des branches marchandes.

$T_{11\cdot6}$ Valeur ajoutée par l'activité de production des administrations publiques.

$T_{11\cdot7}$ Valeur ajoutée par l'activité de production des services domestiques et des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages.

$T_{11\cdot23}$ Contrepartie comptable de la consommation de capital fixe.

$T_{12\cdot11}$ Rémunération des salariés et excédent d'exploitation classés par secteur institutionnel d'origine.

$T_{12\cdot12}$ Rémunération des salariés et excédent d'exploitation provenant des secteurs institutionnels et classés selon les éléments constitutifs du revenu. Par exemple, la rémunération des salariés se subdivise en salaires et traitements, d'une part, et cotisations des employeurs à la sécurité sociale, aux caisses privées de retraite, etc., d'autre part.

$T_{12\cdot16}$ Transferts courants de revenus, y compris les transferts de revenus de la propriété, effectués par les secteurs institutionnels (en tant que secteurs receveurs).

$T_{12\cdot24}$ Transferts courants de revenus, y compris les transferts de revenus de la propriété, effectués par le reste du monde.

$T_{14\cdot11}$ Impôts indirects, nets des subventions d'exploitation, payés aux administrations publiques.

$T_{14\cdot12}$ Revenus bruts reçus par les secteurs institutionnels (en qualité de secteurs receveurs).

$T_{15\cdot20}$ Variation des stocks des branches marchandes.

$T_{16\cdot23}$ Financement, par le compte de capital et de financement des administrations publiques, de la variation des stocks des branches non marchandes des administrations publiques.

$T_{17\cdot20}$ Formation brute de capital fixe des branches d'activité marchande.

$T_{18\cdot23}$ Financement, par le compte de capital et de financement des administrations publiques, de la formation brute de capital fixe des branches non marchandes des administrations publiques.

$T_{19\cdot23}$ Financement, par le compte de capital et de financement des institutions privées sans but lucratif, de la formation brute de capital fixe des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages.

$T_{20\cdot23}$ Financement, par les comptes de capital et de financement des secteurs institutionnels, de la formation brute de capital des branches d'activite marchande (sous forme de stocks et d'actifs fixes), ainsi que des achats nets de terres et d'actifs incorporels autres que les actifs financiers, effectués par les secteurs institutionnels.

$T_{22\cdot23}$ Variation des créances des secteurs institutionnels.

$T_{22\cdot24}$ Variation des créances du reste du monde sur les secteurs institutionnels du pays considéré.

$T_{23\cdot1}$ Engagements des secteurs institutionnels au début de la période comptable.

$T_{23\cdot2}$ Valeur nette du patrimoine des secteurs institutionnels au début de la période comptable.

$T_{23\cdot14}$ Epargne des secteurs institutionnels.

$T_{23\cdot21}$ Recettes nettes des secteurs institutionnels au titre des transferts en capital.

$T_{23\cdot22}$ Variation des engagements des secteurs institutionnels au cours de la période.

$T_{23\cdot25}$ Réévaluations du passif des secteurs institutionels.

$T_{23\cdot26}$ Réévaluation de la valeur nette du patrimoine des secteurs institutionnels.

$T_{23\cdot27}$ Engagements des secteurs institutionnels à la fin de la période comptable.

$T_{23\cdot28}$ Valeur nette du patrimoine des secteurs institutionnels à la fin de la période comptable.

$T_{24\cdot1}$ Engagements du reste du monde (contrepartie d'actifs financiers détenus par les secteurs institutionnels au début de la période comptable).

$T_{24\cdot2}$ Valeur nette du patrimoine du reste du monde au début de la période comptable, résultant de ses relations avec le pays considéré; cette grandeur est égale et de signe contraire à l'endettement net du reste du monde envers ce pays.

$T_{24\cdot3}$ Importations de biens et services marchands, C.A.F.

$T_{24\cdot6}$ Achats de biens et services effectués directement à l'extérieur par les branches non marchandes des administrations publiques.

$T_{24\cdot8}$ Consommation à l'extérieur des ménages résidents.

$T_{24\cdot13}$ Revenus bruts (revenu des facteurs distribué ou autres transferts courants) reçus par le reste du monde et venant du pays considéré.

$T_{24\cdot21}$ Montants nets reçus par le reste du monde au titre de transferts en capital.

$T_{24\cdot22}$ Variation des engagements du reste du monde envers le pays étudié.

$T_{24\cdot24}$ Solde des opérations courantes du reste du monde avec le pays considéré.

$T_{24\cdot25}$ Réévaluation des engagements contractés par le reste du monde à l'égard du pays considéré.

$T_{24\cdot26}$ Réévaluation de la valeur nette du patrimoine du reste du monde, résultant de ses relations avec le pays considéré.

$T_{24\cdot27}$ Engagements du reste du monde à l'égard des secteurs institutionnels à la fin de la période comptable.

$T_{24\cdot28}$ Valeur nette du patrimoine du reste du monde à la fin de la période comptable résultant de ses relations avec le pays considéré.

$T_{25\cdot23}$ Réévaluation des actifs financiers détenus par les secteurs institutionnels.

$T_{25\cdot24}$ Réévaluation des engagements contractés par le pays considéré et détenus par le reste du monde comme actifs financiers.

$T_{26\cdot23}$ Réévaluation des actifs corporels nets détenus par les secteurs institutionnels.

$T_{27\cdot23}$ Actifs financiers détenus par les secteurs institutionnels à la fin de la période comptable.

$T_{27\cdot24}$ Actifs financiers, contrepartie d'engagements du pays étudié, détenus par le reste du monde à la fin de la période comptable.

$T_{28\cdot23}$ Actifs corporels nets détenus par les secteurs institutionnels à la fin de la période comptable.

## *Chapitre III*

# LE SYSTEME COMME INSTRUMENT D'ANALYSE DES ENTREES-SORTIES

### Les données sur les entrées-sorties dans le système

3.1. Les données sur les entrées-sorties contenues dans le système figurent aux lignes et colonnes qui se rapportent aux biens et services marchands et aux branches d'activité marchande. Pour expliquer et illustrer comment elles peuvent servir à l'analyse des entrées-sorties, on a grossi, pour ainsi dire, les parties correspondantes du tableau 2.1: le nombre des biens et services marchands et des branches d'activité a été porté de quatre à treize; l'unité de mesure a été divisée par 100 (de sorte que ce qui s'écrivait 1 dans le tableau 2.1 s'écrit maintenant 100); et les résultats sont présentés sous la même forme que les tableaux annexes, relatifs aux entrées-sorties, du chapitre VIII. Les données concernant les biens et services marchands sont exposées au tableau 3.1; celles des branches d'activité marchande apparaissent au tableau 3.2. Les inscriptions qui y sont portées sont des montants aux valeurs de base (valeurs hors taxes affectées aux produits).

### Le tableau des biens et services marchands

3.2. Le tableau 3.1 fournit une nouvelle présentation des informations qui figurent dans les lignes et colonnes 5 à 8 du tableau 2.1. Dans les deux cadres (inférieur et supérieur) du tableau, les 18 premières colonnes concernent les biens et services marchands, tandis que la dernière se rapporte aux taxes affectées aux produits, relatives à toutes les inscriptions précédentes de chaque ligne. Dans le cadre supérieur, les lignes présentent les origines de l'offre: d'abord viennent les 13 groupes de branches intérieures d'activité marchande; puis les administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages (qui, dans notre exemple, ne produisent pas de biens et services marchands); et, finalement le reste du monde, représenté par les importations, c.a.f. et les droits et taxes sur importations qui les frappent.

3.3. Les 13 lignes et colonnes de la partie supérieure gauche du tableau indiquent l'ampleur des productions secondaires. Les biens et services marchands, étant définis comme les produits caractéristiques de groupes de branches d'activité marchande, proviennent naturellement, pour l'essentiel, de leur propre groupe de branches d'activité marchande; et ainsi cette partie du tableau présente des éléments diagonaux dominants. Néanmoins, comme on peut le voir, chaque branche d'activité marchande produit quelques biens et services qui sont caractéristiques d'autres branches et chaque produit marchand, les produits agricoles et les services exceptés, est produit par au moins une branche à titre de produit secondaire. C'est la présence de cette production secondaire, jointe au fait que la structure des coûts ne peut s'évaluer qu'en termes de biens et services marchands et de facteurs de production entrant dans les branches d'activité marchande, qui exige le recours à des hypothèses pour construire des tableau des entrées-sorties, produit × produit, ou branche d'activité × branche d'activité.

3.4. Dans le cadre inférieur, les lignes indiquent les emplois des biens et services. Leurs éléments apparaîtraient, dans un tableau complet comme l'est le tableau 2.1, sous la forme des sommes des lignes des diverses sous-matrices juxtaposées sur les lignes 5 à 8. Ainsi, dans le tableau 2.1, les transports, les communications et la distribution forment un seul groupe de services marchands. Au tableau 2.1, la consommation intermédiaire de ce groupe de services dans l'industrie est chiffrée (ligne 7, colonnes 13 à 16) à $1 + 13 + 9 + 2 = 25$; au tableau 3.1, elle apparaît, dans les colonnes 11 et 12 (première ligne du cadre inférieur), pour une valeur de $1668 + 845 = 2513$, total qui, si on l'arrondit, est exactement centuple du chiffre correspondant au tableau 2.1. De même, l'affectation de ces services à la consommation finale des ménages sur le marché intérieur est chiffrée au tableau 2.1 par $15 + 12 + 11 = 38$ et au tableau 3.1 par $981 + 2800 = 3781$. Ces relations se vérifient entre toutes les inscriptions des tableaux 2.1 et 3.1. Elles peuvent être masquées soit par les erreurs résultant de l'utilisation de chiffres arrondis, soit par celles commises dans le tableau 2.1 pour corriger les erreurs d'arrondis; mais il s'agit là de problèmes qui tiennent seulement à la présentation d'un exemple numérique équilibré dans chacun des deux systèmes d'unités.

3.5. La seule caractéristique nouvelle du tableau 3.1, c'est la division des biens et services en deux catégories: concurrentiels et complémentaires. Les biens et services concurrentiels sont ceux pour lesquels il existe une branche intérieure d'activité marchande et qui peuvent donc provenir soit du pays, soit du reste du monde. Les biens et services complémentaires, en revanche, sont ceux pour lesquels il n'existe pas de branche intérieure d'activité marchande, de sorte que, pour en disposer, il faut les importer. Dans l'exemple, ils sont représentés par de grosses quantités dans 5 catégories: coton, maïs, oranges, caoutchouc, tabac en ce qui concerne l'agriculture, la sylviculture et la pêche, pétrole brut et minerais non ferreux pour les industries extractives, café et thé au titre des denrées alimentaires, boissons et tabac, métaux non ferreux, à la rubrique des industries métallurgiques de base et pâte de bois, parmi les industries manufacturières n.d.a.

3.6. Pour l'analyse des entrées-sorties, il convient de distinguer les biens et services concurrentiels et complémentaires, car, lorsqu'on a besoin de ces derniers, il faut nécessairement les importer; ils ne peuvent être obtenus dans le pays, quelque stimulant que reçoive la production intérieure. Faute de cette distinction, l'analyse s'effectuerait comme si tous les biens et services s'obtenaient dans des proportions données par la production intérieure et les importations, de façon absolument indépendante de la demande finale de produits. En général, il ne peut en être ainsi. Les différents vecteurs

## Tableau 3.1. Ressources et emplois de biens et services marchands

| | | Biens et services concurrentiels | | | | | | | | | | | | | Biens et services complémentaires | | | | | Taxes nettes affectées aux produits |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Agriculture, sylviculture, pêche | Industries extractives | Denrées alimentaires, boissons, tabac | Textiles, habillement, cuir | Caoutchouc, produits chimiques, produits dérivés du pétrole | Métallurgie de base | Fabrications métalliques, machines et matériel | Industries manufacturières, n.d.a. | Gaz, électricité et eau | Construction | Transports et communications | Distribution | Services | Agriculture, sylviculture, pêche | Industries extractives | Denrées alimentaires, boissons, tabac | Métallurgie de base | Industries manufacturières, n.d.a. | |
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | |
| Ressources | Agriculture, sylviculture, pêche | 1 695 | | | | | | | 16 | | | | | | | | | | | −147 |
| | Industries extractives | | 974 | 3 | | | | | 3 | 3 | 1 | | | | | | | | | 8 |
| | Denrées alimentaires, boissons, tabac | | | 3 637 | | 21 | | 1 | 1 | 1 | | | | | | | | | | 353 |
| | Textiles, habillement, cuir | | | | 2 907 | 5 | | 2 | 5 | 1 | | | 7 | | | | | | | 105 |
| | Caoutchouc, produits chimiques, produits dérivés du pétrole | | 1 | 69 | 8 | 2 917 | 1 | 9 | 20 | 61 | 1 | | | | | | | | | 63 |
| | Métallurgie de base | | | | | 12 | 2 639 | 58 | 6 | 54 | 1 | | | | | | | | | 7 |
| | Fabrications métalliques, machines et matériel | | | | 3 | 8 | 85 | 7 929 | 21 | 3 | 38 | | | | | | | | | 329 |
| | Industrie manufacturière, n.d.a. | | 4 | | 6 | 7 | 1 | 18 | 2 983 | 8 | 17 | | | | | | | | | 85 |
| | Gaz, électricité, eau | | | | | 109 | | | | 1 187 | | | | | | | | | | 37 |
| | Construction | | | | | | 1 | 6 | 13 | | 3 151 | | | | | | | | | 3 |
| | Transports et communications | | | | | | 1 | 3 | | | | 3 313 | | | | | | | | 33 |
| | Distribution | | | 27 | 28 | | | | | | | | 3 818 | | | | | | | 77 |
| | Services | | | | | | | 5 | | | | 1 | | 4 920 | | | | | | 583 |
| | Services des administrations publiques | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Services des institutions privées sans but lucratif ou service des ménages | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Droits et taxes sur importations | 25 | 1 | 26 | 21 | 17 | 3 | 41 | 20 | | | | | | | | | | | 1 288 |
| | Importations c.a.f. | 741 | 129 | 592 | 200 | 423 | 151 | 382 | 419 | | | 558 | | 291 | 457 | 423 | 130 | 204 | 116 | |
| | TOTAL | 2 461 | 1 109 | 4 354 | 3 173 | 3 519 | 2 882 | 8 454 | 3 507 | 1 318 | 3 209 | 3 872 | 3 825 | 5 211 | 457 | 423 | 130 | 204 | 116 | 2 824 |
| Emplois | Consommation intermédiaire des branches d'activité marchande | 942 | 867 | 819 | 1 463 | 2 495 | 2 478 | 3 336 | 2 352 | 707 | 1 000 | 1 668 | 845 | 1 340 | 316 | 423 | | 204 | 116 | 1 613 |
| | Consommation intermédiaire des services des administrations publiques | 15 | 20 | 26 | 20 | 137 | · | 534 | 112 | 66 | 197 | 81 | 41 | 385 | | | | | | 72 |
| | Consommation intermédiaire des services des institutions privées sans but lucratif au service des ménages | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Consommation finale des ménages sur le marché intérieur | 1 434 | 192 | 3 266 | 1 257 | 333 | | 796 | 621 | 459 | 312 | 981 | 2 800 | 2 862 | 141 | | 130 | | | 1 159 |
| | Variation des stocks | 28 | −18 | 48 | 46 | 62 | 116 | 204 | 77 | −1 | | | 29 | | | | | | | |
| | Formation brute de capital fixe | | 19 | | | | | 1 865 | 88 | 86 | 1 698 | 110 | 11 | 169 | | | | | | 59 |
| | Exportations | 42 | 29 | 195 | 387 | 492 | 288 | 1 719 | 257 | 1 | 2 | 1 032 | 99 | 453 | | | | | | −79 |
| | TOTAL | 2 461 | 1 109 | 4 354 | 3 173 | 3 519 | 2 882 | 8 454 | 3 507 | 1 318 | 3 209 | 3 872 | 3 825 | 5 211 | 457 | 423 | 130 | 204 | 116 | 2 824 |

de la demande finale supposent des proportions variables d'importations complémentaires. Dans un pays qui extrait du charbon, mais qui ne produit pas de pétrole, les effets directs et indirects exercés sur le système producteur par un vecteur de demande finale, correspondant à un volume déterminé de produits miniers, dépendra des proportions dans lesquelles ce volume est constitué de charbon et de pétrole.

### Le tableau des branches d'activité marchande

3.7. Le tableau 3.2 fournit une nouvelle présentation de l'information qui figure aux lignes et colonnes 13 à 16 du tableau 2.1 Dans les deux cadres du tableau, les colonnes se rapportent aux branches d'activité marchande. Dans le cadre supérieur, les lignes concernent des composantes de la production aux prix départ-usine: c'est-à-dire les valeurs de base et les taxes nettes des subventions d'exploitation affectées aux produits. Comme dans le tableau précédent, les chiffres du tableau 3.2 se rapportent à ceux du tableau 2.1. Par exemple, la production aux prix hors taxes affectées aux produits (valeurs de base), des "transports, communications et distribution" est chiffrée au tableau 2.1 par 1 + 71 = 72 (ligne 15, colonnes 6 et 7) et au tableau 3.2 à 3317 + 3873 = 7190 (première ligne, colonnes 11 et 12).

3.8. Dans le cadre inférieur, les lignes se rapportent aux éléments qui constituent les coûts de production des branches marchandes. Les treize premières lignes concernent les entrées intermédiaires de biens et services marchands concurrentiels, sans distinction entre importations et approvisionnement intérieur. Ici encore, on aperçoit aisément le lien avec le tableau 2.1. Par exemple, l'entrée que les produits des transports, communications et distribution constituent pour le groupe correspondant de branches d'activité marchande est indiquée au tableau 2.1 par le chiffre 9 (ligne 7, colonne 15), tandis qu'elle est chiffrée au tableau 3.2 par 670 + 98 + 55 + 89 = 912 (à l'intersection des lignes et colonnes 11 et 12).

3.9. Les 5 lignes suivantes (14 à 18) concernent les entrées intermédiaires de biens et services marchands complémentaires. Ces chiffres peuvent être comparés à ceux du tableau 3.1; les sommes des lignes 14 à 18 du tableau 3.2 sont égales aux sommes des colonnes correspondantes du tableau 3.1.

3.10. La ligne suivante se rapporte aux taxes, nettes des subventions d'exploitation affectées aux produits et, quand on ajoute les chiffres à ceux qui sont placés au-dessus dans le cadre, on obtient les évaluations des entrées intermédiaires totales dans les diverses branches d'activité marchande, aux prix départ-usine.

3.11. Les 4 lignes suivantes font apparaître les éléments de la valeur ajoutée. Dans ce tableau, ces lignes sont aussi appelées "entrées primaires", mais le terme n'est pas entièrement approprié dans tous les cas, si ce n'est pour distinguer ces coûts de ceux des entrées intermédiaires.

3.12. Passons maintenant à l'élaboration de tableaux entrées-sorties en partant de ces renseignements sur les biens et services marchands et sur les branches d'activité marchande.

### Tableaux entrées-sorties

3.13. La sous-matrice carrée à 13 lignes et colonnes située dans le coin supérieur gauche du tableau 3.1 peut s'interpréter comme une matrice des sorties, car, dans chaque ligne, elle montre la répartition par produit marchand de la production de l'une des branches d'activité marchande et, dans chaque colonne, la répartition par branche d'activité marchande de la production d'un produit marchand. De façon analogue, la sous-matrice carrée du même ordre, située en haut du cadre inférieur du tableau 3.2, peut s'interpréter comme une matrice des entrées car, dans chaque ligne, elle montre la répartition par branche d'activité marchande des entrées d'un produit marchand; et, dans chaque colonne, la répartition par produit des entrées dans l'une des branches d'activité marchande. Dans les phrases qui précèdent, les termes produits ou biens et services marchands doivent s'entendre au sens restreint de produits ou biens et services marchands concurrentiels.

3.14. Ces tableaux, ainsi que les renseignements sur la demande finale nette, fournissent les données de base à l'analyse des entrées-sorties. L'analyse sera d'autant plus détaillée que les matrices sur lesquelles elle est fondée seront plus développées, c'est-à-dire que les branches retenues sont plus nombreuses. Il est un point pour lequel les matrices carrées ne présentent pas de façon aussi complète que possible les données disponibles. Dans les statistiques industrielles, il est habituel d'enregistrer et de distinguer plus de biens et services que de branches d'activité. En combinant les biens et services marchands de façon à en faire des groupes caractéristiques, on fait disparaître sans raison certains renseignements; et il y aurait avantage à construire des tableaux des entrées, qui seraient rectangulaires, avec plus de lignes que de colonnes, ainsi que des tableaux rectangulaires des sorties, comptant de même plus de colonnes que de lignes. Aux tableaux 3.1 et 3.2, cette méthode n'a été suivie que dans la mesure où elle permet de montrer séparément d'importants produits complémentaires, aux colonnes 14 à 18 du tableau 3.1 et aux lignes 14 à 18 du tableau 3.2. Ainsi, bien que le présent exemple ne recoure pas à des tableaux rectangulaires, une bonne partie, mais non la totalité, des méthodes d'élaboration de tableaux d'entrées-sorties décrites ci-dessous s'applique tout aussi bien aux tableaux rectangulaires qu'aux tableaux carrés plus traditionnels.

3.15. L'établissement, à partir de tableaux séparés des entrées et des sorties, d'un tableau des entrées-sorties qui est nécessairement carré, entraîne des transferts d'entrées et de sorties entre catégories. Ces transferts ont pour objet de montrer soit les entrées de biens et services marchands qui servent à la production de biens et services marchands dans une matrice produit × produit, soit les entrées provenant de branches d'activité marchande et utilisées par d'autres branches d'activité marchande dans une matrice branche × branche. En décidant de la façon d'effectuer ces transferts, il y a lieu de tenir compte du fait que les types de productions d'une branche marchande particulière peuvent revêtir des formes différentes et se rattacher entre elles de diverses manières. Par exemple, le volume des produits secondaires, comme les moteurs d'avion fabriqués par l'industrie automobile, peut-être sans rapport avec le volume de la production caractéristique de la branche en question. Le volume de produits fatals, tels que les gaz obtenus par l'industrie du coke, est étroitement lié à la production caractéristique de la branche d'activité ou à quelque bien ou service particulier qui est l'un des produits caractéristiques de ladite branche d'activité. Les rebuts et les déchets résultant d'une production quelconque peuvent être considérés comme une sorte de produit fatal. La production

**Tableau 3.2. Production et coûts de production des branches d'activité marchande**

| | | Branches d'activité marchande | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Agriculture, sylviculture, pêche | Industries extractives | Denrées alimentaires, boissons et tabac | Textiles, habillement et cuir | Caoutchouc, produits chimiques, produits dérivés du pétrole | Métallurgie de base | Fabrications métalliques, machines et matériel | Industries manufacturières n.d.a. | Gaz, électricité, eau | Construction | Transports et communications | Distribution | Services |
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 |
| | Production aux prix hors taxes affectées aux produits | 1 711 | 984 | 3 661 | 2 927 | 3 087 | 2 770 | 8 087 | 3 044 | 1 296 | 3 171 | 3 317 | 3 873 | 4 926 |
| | Taxes nettes affectées aux produits | −147 | 8 | 353 | 105 | 63 | 7 | 329 | 85 | 37 | 3 | 33 | 77 | 583 |
| | Production aux prix départ-usine | 1 564 | 992 | 4 014 | 3 032 | 3 150 | 2 777 | 8 416 | 3 129 | 1 333 | 3 174 | 3 350 | 3 950 | 5 509 |
| Entrées intermédiaires concurrentielles | Agriculture, sylviculture et pêche 1 | 76 | | 641 | 211 | 14 | | | | | | | | |
| | Industries extractives 2 | 3 | 19 | 18 | 25 | 197 | 120 | 24 | 102 | 271 | 34 | 41 | 7 | 6 |
| | Denrées alimentaires, boissons et tabac 3 | 281 | | 473 | 4 | 18 | | | 4 | | | 32 | 7 | |
| | Textiles, habillement et cuir 4 | 8 | 6 | 12 | 1 116 | 64 | 4 | 59 | 69 | 1 | 8 | 16 | 84 | 16 |
| | Caoutchouc, produits chimiques, produits dérivés du pétrole 5 | 175 | 33 | 143 | 213 | 784 | 164 | 290 | 174 | 93 | 95 | 133 | 121 | 75 |
| | Métallurgie de base 6 | | 28 | 7 | 2 | 24 | 812 | 1 353 | 17 | 14 | 202 | 15 | 3 | 1 |
| | Fabrications métalliques, machines et matériel 7 | 73 | 44 | 90 | 62 | 104 | 101 | 2 091 | 111 | 57 | 165 | 217 | 78 | 143 |
| | Industries manufacturières n.d.a. 8 | 12 | 30 | 126 | 40 | 90 | 30 | 253 | 747 | 17 | 466 | 33 | 203 | 305 |
| | Gaz, électricité, eau 9 | 12 | 21 | 26 | 28 | 88 | 119 | 98 | 59 | 85 | 7 | 7 | 84 | 71 |
| | Construction 10 | 51 | 46 | 11 | 18 | 16 | 15 | 35 | 16 | 3 | 553 | 58 | 114 | 63 |
| | Transports et communications 11 | 69 | 36 | 81 | 62 | 117 | 117 | 159 | 98 | 47 | 79 | 670 | 98 | 36 |
| | Distribution 12 | 54 | 20 | 53 | 57 | 57 | 120 | 120 | 100 | 23 | 54 | 55 | 89 | 43 |
| | Services 13 | 56 | 19 | 100 | 78 | 117 | 109 | 303 | 155 | 27 | 122 | 76 | 121 | 57 |
| Entrées intermédiaires complémentaires | Agriculture, sylviculture, pêche 14 | | | 149 | 73 | 94 | | | | | | | | |
| | Industries extractives 15 | | | | | 333 | 73 | 17 | | | | | | |
| | Denrées alimentaires, boissons et tabac 16 | | | | | | | | | | | | | |
| | Métallurgie de base 17 | | | | | | 204 | | | | | | | |
| | Industries manufacturières n.d.a. 18 | | | | | 19 | | | 97 | | | | | |
| | Taxes nettes affectées aux produits | 13 | 12 | 891 | 21 | 22 | 10 | 38 | 24 | 41 | 27 | 116 | 142 | 256 |
| Éléments de la valeur ajoutée (entrées primaires) | Rémunération des salariés | 341 | 570 | 436 | 675 | 464 | 475 | 2 493 | 895 | 295 | 1 061 | 1 353 | 1 616 | 2 073 |
| | Excédent d'exploitation | 367 | 50 | 343 | 172 | 370 | 232 | 592 | 305 | 105 | 256 | 151 | 984 | 1 369 |
| | Consommation de capital fixe | 120 | 50 | 61 | 70 | 95 | 65 | 162 | 71 | 217 | 42 | 344 | 122 | 412 |
| | Impôts indirects nets | −147 | 8 | 353 | 105 | 63 | 7 | 329 | 85 | 37 | 3 | 33 | 77 | 583 |
| | TOTAL DES COÛTS | 1 564 | 992 | 4 014 | 3 032 | 3 150 | 2 777 | 8 416 | 3 129 | 1 333 | 3 174 | 3 350 | 3 950 | 5 509 |

de produits liés, comme le lait et la viande fournis par l'élevage, dépend de la demande de chaque produit et, dans de nombreux cas, il est possible d'en faire varier la proportion pour répondre à l'évolution de la demande. Dans chaque cas, il convient de prendre des mesures pour formuler les relations de production d'une façon qui corresponde aussi exactement que possible à la réalité.

3.16. Il est relativement simple d'opérer des transferts de productions, car les sorties de produits non caractéristiques figurent comme éléments hors diagonale dans la sous-matrice branche d'activité × biens et services du tableau 3.1; mais le transfert des entrées est bien plus difficile. Dans certains cas, il peut-être possible de compléter les renseignements dont on dispose sur la composition des entrées des branches d'activité du genre de celles qui figurent au tableau 3.2: les réponses fournies lors des recensements peuvent être regroupées de façon à montrer dans diverses branches d'activité marchande comment se composent les entrées utilisées par des groupes d'établissements qui n'ont pas de productions non caractéristiques; on peut aussi réunir des données à un échelon inférieur à celui de l'établissement; il se peut qu'on dispose de données techniques sur les entrées nécessaires à la production de certains biens et services marchands. Mais, en règle générale, les renseignements complémentaires de ce genre sont incomplets et il est nécessaire de recourir dans une certaine mesure, pour effectuer les transferts précités, à des moyens mécaniques fondés sur l'application de méthodes mathématiques. En pratique, il y a lieu de considérer que ces deux moyens se complètent au lieu de se remplacer; l'essentiel est que les moyens mécaniques soient susceptibles de traiter tous les renseignements particuliers existants.

### Transferts des sorties et des entrées

3.17. Nous avons vu qu'il est en général plus difficile de transférer les entrées que les sorties. Voyons maintenant le tableau des entrées-sorties que l'on obtient en ne transférant que les sorties, puis ensuite les diverses méthodes dont on dispose pour transférer aussi les entrées.

#### Transfert des seules sorties

3.18. A partir des tableaux 3.1 et 3.2, la méthode peut s'exposer comme suit.

3.19. La première opération consiste à convertir la matrice des sorties, qui figure dans le coin supérieur gauche du tableau 3.1, en une matrice diagonale, en ajoutant, à l'élément diagonal situé à l'intersection de chaque ligne *j* et colonne *j*, les éléments hors diagonale de cette ligne et de cette colonne. Par exemple, à la ligne 6, qui concerne les industries métallurgiques de base, les éléments hors diagonale s'écrivent 12 + 58 + 6 + 54 + 1 = 131 et, dans la colonne correspondante, ces éléments s'écrivent 1 + 85 + 1 + 1 + 1 = 89. Ainsi, au lieu de l'élément diagonal 2639, nous avons 2639 + 131 + 89 = 2859, ce qui peut s'interpréter soit comme la production totale de métaux de base augmentée de la production secondaire des industries métallurgiques de base, soit comme la production totale des industries métallurgiques de base augmentée de la production secondaire de métaux de base par d'autres branches d'activité marchande.

3.20. Cette opération une fois réalisée pour chaque paire de lignes et colonnes, la sous-matrice se trouve transformée en une matrice diagonale, où la production secondaire figure deux fois, à savoir une fois dans l'élément diagonal de la branche d'activité marchande qui la produit effectivement, et une seconde fois dans l'élément diagonal de la branche d'activité marchande dont elle est un produit caractéristique.

3.21. La deuxième opération consiste à prendre tous les éléments hors diagonale de la sous-matrice considérée et à les ajouter aux éléments correspondants de la matrice des entrées figurant en haut du cadre inférieur du tableau 3.2. Cela revient à dire que chaque branche d'activité marchande est supposée acquérir et, donc, enregistrer dans la composition de ses entrées la production de son bien ou service marchand caractéristique assurée par d'autres branches d'activité marchande.

3.22. La troisième opération consiste à diviser les colonnes obtenues lors de l'opération précédente par les sorties correspondantes obtenues lors de la première opération.

3.23. De la matrice des coefficients techniques établie de cette façon, on ne saurait dire qu'elle se rapporte ni aux biens et services marchands ni aux branches d'activité marchande, car, comme nous l'avons vu, chaque sortie peut-être interprétée soit comme une sortie d'un bien ou service marchand plus la production secondaire de la branche marchande dont le bien ou service marchand est le produit caractéristique, soit comme la production de la branche marchande plus la sortie caractéristique de cette branche venant d'autres branches marchandes. Cette situation ambiguë tient à ce que, par cette méthode, on transfère la sortie de produits secondaires, mais non les entrées correspondantes.

#### Transfert des entrées et des sorties

3.24. Considérons d'abord les hypothèses qui peuvent servir de base aux méthodes mathématiques utilisées pour transférer les entrées et les sorties. Il est commode de commencer par deux cas extrêmes, qu'on peut appeler respectivement le cas de la technologie unique par produit et le cas de la technologie unique par branche.

(a) *Hypothèse d'une technologie unique par produit.* Dans cette hypothèse, on suppose qu'un bien ou service marchand s'obtient toujours par la même combinaison d'entrées, quelle que soit la branche d'activité qui le produit. On verra, à l'annexe mathématique, qu'on peut appliquer cette hypothèse en combinant une matrice des coefficients techniques avec l'inverse d'une matrice des coefficients des sorties où les éléments représentent les proportions des divers biens et services produits par chacune des branches d'activité marchande. Cette hypothèse peut servir à dresser soit un tableau produit × produit, soit un tableau branche d'activité × branche d'activité; mais, comme elle fait intervenir l'inverse d'une matrice des coefficients des sorties, elle ne peut s'appliquer que si les matrices des entrées et des sorties sont carrées ou si ces matrices peuvent être mises sous cette forme par une séparation appropriée de différentes catégories de sorties, telles que produits fatals et produits secondaires courants.

(b) *Hypothèse d'une technologie unique par branche.* Cette hypothèse suppose qu'une branche d'activité utilise la même combinaison d'entrées, quelle que soit la gamme de ses produits. On verra, à l'annexe mathématique au présent chapitre, qu'on peut appliquer cette hypothèse en combinant une matrice des coefficients techniques avec une matrice des coefficients des sorties où les éléments représentent la proportion de chaque

bien ou service marchand qui est produit par les diverses branches d'activité marchande: ce qu'on peut appeler une matrice de la répartition du marché. Cette hypothèse peut servir à dresser soit un tableau produit × produit, soit un tableau branche d'activité × branche d'activité, et elle peut s'appliquer à des matrices aussi bien rectangulaires que carrées.

3.25. Comme on l'a dit, il s'agit là d'hypothèses extrêmes, qui ne donneront les mêmes résultats que s'il n'existe aucune production secondaire, c'est-à-dire si le problème qu'elles sont destinées à résoudre ne se pose pas. L'expérience montre que nombre des coefficients auxquels elles aboutissent ne dépendent guère de l'hypothèse choisie, mais que chacune risque de conduire à des résultats manifestement absurdes et même, en ce qui concerne la première hypothèse, négatifs. Il n'est pas difficile de voir comment de tels résultats peuvent se produire. Par exemple, dans de nombreux pays, l'industrie automobile fabrique des produits caractéristiques de l'aéronautique, mais qui se bornent d'ordinaire à des moteurs. Toutefois, selon l'hypothèse (*a*), ces moteurs sont transférés à la branche aéronautique avec une combinaison des entrées correspondant à cette branche. Etant donné que l'aéronautique utilise certaines entrées qui ne servent pas à la fabrication de moteurs, le transfert de ces entrées depuis la branche de l'industrie automobile oblige à attribuer aux automobiles des entrées négatives correspondantes si l'industrie de l'automobile n'utilise pas elle-même lesdites entrées.

3.26. Bien que l'on puisse aussi appliquer à ce problème des méthodes mathématiques, on le résout de façon plus efficace si on peut déterminer avec précision la production secondaire (ici des moteurs d'avion) et estimer d'une certaine façon la combinaison des entrées qui lui correspond. Cet exemple montre l'une des façons de combiner de manière féconde des méthodes mathématiques et non mathématiques.

3.27. On peut, par ailleurs, combiner les hypothèses de nombreuses façons pour obtenir un modèle plus réaliste des relations de production. Toutes ces façons supposent qu'on sépare les éléments de la matrice des sorties pour en former différents sous-groupes, par exemple produits secondaires et produits fatals, et qu'on adopte des hypothèses appropriées pour chaque sous-groupe. Cette sorte d'extension des hypothèses de base fait l'objet d'un exemple numérique ci-après et d'un exposé algébrique dans l'annexe mathématique. La méthode se révèle présenter une grande variété d'applications qu'on peut faire rentrer dans la forme linéaire de l'analyse des entrées-sorties; et elle contribue beaucoup à combler l'écart entre des correctifs mathématiques jugés souvent trop stricts et d'autres correctifs exigeant des informations particulières et trop souvent inapplicables faute de telles informations.

**Principes d'évaluation dans les tableaux entrées-sorties**

3.28. L'une des principales utilisations de l'analyse des entrées-sorties consiste à calculer le vecteur production correspondant à un vecteur donné de demande finale. A cet effet, on additionne d'abord la demande de chaque bien et service marchand estimée d'après les éléments de la demande finale, tels que la consommation privée, les exportations, etc.; puis on calcule les entrées directes et indirectes nécessaires pour satisfaire ces demandes et on les additionne. Comme résultat, on obtient le niveau de production de chacun des groupes de biens et services marchands.

3.29. Si les volumes des productions doivent s'obtenir de cette façon par addition de leurs éléments, il est certes souhaitable que ces éléments, qu'ils représentent une demande intermédiaire ou finale, soient mesurés de façon aussi homogène que possible. Etant donné qu'on les mesure d'ordinaire en unités monétaires, en partie faute de mesures physiques dans de nombreux cas et en partie en raison de l'importance des exigences comptables, il est nécessaire que leur évaluation soit aussi uniforme que possible. De ce point de vue, il y a lieu de préférer les valeurs départ-usine aux valeurs d'acquisition, car ces dernières comprennent les frais de distribution et de transport au titre des sorties et aussi des entrées, et ces frais varient notablement selon les catégories d'acheteurs. De même, il y a lieu de préférer les valeurs de base aux valeurs départ-usine, car ces dernières comprennent pour les sorties les taxes affectées aux produits, qui non seulement varient selon la catégorie d'acheteurs, mais peuvent dépendre aussi de la composition exacte des achats à l'intérieur même d'un groupe de biens et services marchands. Par exemple: aux valeurs d'acquisition, les consommateurs privés paient les marges des détaillants qui ne figurent pas dans les prix payés par les entreprises; aux valeurs départ-usine, les mêmes consommateurs particuliers paient d'ordinaire des taxes affectées aux produits d'un taux plus élevé que les entreprises, tandis que les ventes à l'exportation bénéficient souvent d'un remboursement des taxes payées à tous les stades de la production; et, finalement, si le mazout et l'essence se trouvent tous deux compris dans le groupe des produits pétroliers, le premier étant faiblement imposé, et le second l'étant fortement, des produits pétroliers valant une livre sterling départ-usine correspondent à une quantité beaucoup plus faible s'il s'agit d'entreprises de transports routiers et d'automobilistes particuliers que s'il s'agit des utilisateurs industriels, qui achètent surtout du mazout.

3.30. Les relations entre ces diverses bases d'évaluation sont exposées en détail dans l'annexe mathématique du chapitre qui suit. On voit alors que les valeurs hors taxes affectées aux produits précités sont approchées en ce sens que ces taxes sont déduites de la valeur départ-usine des sorties, mais non de celle des entrées. Cette base d'évaluation est recommandée, car elle paraît de nature à supprimer la plupart des grandes causes d'hétérogénéité des prix, tout en étant beaucoup plus facile à établir que la mesure des véritables valeurs hors taxes affectées aux produits (valeurs de base exactes).

3.31. Tandis que l'emploi des valeurs de base au lieu de valeurs départ-usine change les lignes de la matrice des entrées (et les colonnes de la matrice des sorties), on verra d'ordinaire que les principales modifications interviendront entre achats intermédiaires, d'une part, et achats des diverses catégories d'acheteurs finals, d'autre part.

**Traitement des importations dans les tableaux entrées-sorties**

3.32. Comme il ressort du tableau 3.1, les importations figurent à l'intersection d'une ligne séparée avec les colonnes réservées aux biens et services marchands. Les biens et services marchands sont divisés en deux

classes principales: concurrentiels et complémentaires. Comme nous l'avons vu, les premiers peuvent provenir soit de la production intérieure, soit des importations; les seconds ne peuvent provenir que des importations. La distinction est importante, car, si on confond les éléments concurrentiels et complémentaires d'un groupe donné de biens et services marchands (par exemple les produits miniers), il s'ensuit qu'un pays qui compte une industrie extractive quelle qu'elle soit sera censé satisfaire au moins en partie la demande de tous les produits miniers, même si, en fait, certains de ces produits ne sont pas extraits dans le pays.

3.33. La composition de ces deux catégories, à savoir biens et services marchands concurrentiels et complémentaires, varie nécessairement avec les pays, car, par exemple, certains pays ont des charbonnages, mais n'ont pas de puits de pétrole, tandis que l'inverse se produit dans d'autres pays.

3.34. Le principal avantage de cette méthode, par rapport à celle qui consiste à rapporter les importations directement aux usagers, est qu'elle exige moins de renseignements. Pour les importations complémentaires, il n'y a évidemment aucune différence; pour chacune de ces importations, on trouve sa répartition entre les usagers. Mais, pour les biens et services concurrentiels, c'est l'offre totale qui se répartit entre les usagers, qu'elles proviennent des importations ou de la production intérieure. Bien que les origines de l'offre soient normalement connues de façon globale, elles ne le sont souvent pas en ce qui concerne chaque usager individuellement; et nous ne saurons rien de plus sur la structure industrielle en supposant que chaque usager s'approvisionne aux sources extérieures et intérieures dans une proportion moyenne fixe.

3.35. Au tableau 3.1, les droits et taxes sur importations se subdivisent en droits et taxes protecteurs, qui figurent à l'intersection de la ligne des droits et taxes sur importations et des colonnes 1 à 13, et autres droits et taxes sur importations, qui figurent dans la dernière colonne à la ligne des droits et taxes sur importations. L'objet de cette distinction est de renforcer l'uniformité de l'évaluation des importations par rapport à celle des marchandises correspondantes d'origine intérieure. Les droits et taxes protecteurs sont ceux qui visent à mettre le producteur intérieur en état d'affronter la concurrence des producteurs extérieurs. Les autres droits et taxes sur importations cherchent surtout à augmenter les recettes publiques ou à freiner la consommation et, dans le cas des biens et services marchands concurrentiels, s'accompagnent d'ordinaire d'un droit d'accise correspondant sur le bien ou le service d'origine intérieure. Certes, cette distinction peut présenter quelque intérêt; mais les droits et taxes protecteurs sont souvent faibles et difficiles à définir. En conséquence, ils n'apparaissent pas séparément dans les comptes et tableaux types du chapitre VIII, où tous les droits et taxes sur importations sont compris sous la rubrique appelée ici autres droits et taxes sur importations.

### Les diverses matrices de coefficients techniques

3.36. Comme nous l'avons vu, les matrices des coefficients techniques peuvent différer à divers égards. Ainsi:

(*a*) Elles peuvent se fonder sur divers procédés de transfert des entrées et des sorties;

(*b*) Elles peuvent se rapporter soit aux entrées de biens et services marchands dans le processus de production d'autres biens et services marchands, soit aux entrées de produits des branches d'activité marchande dans les productions des branches d'activité;

(*c*) Elles peuvent être exprimées en valeurs de base (valeurs hors taxes affectées aux produits) ou en valeurs départ-usine.

3.37. Les données des tableaux 3.1 et 3.2 peuvent servir à construire divers types de ces matrices. Comme nous le verrons, il y a intérêt à établir des matrices produit × produit exprimées en valeurs de base. Les tableaux 3.3 à 3.7 en présentent cinq variantes.

3.38. Le tableau 3.3 illustre les conséquences qu'entraîne le transfert des seules sorties de la façon exposée aux paragraphes 3.18 à 3.23. Les tableaux 3.4 et 3.5 illustrent les conséquences qu'entraîne l'adoption des deux hypothèses extrêmes d'une technologie unique par produit et d'une technologie unique par branche. La forme de ces calculs est exposée dans l'annexe mathématique au présent chapitre. Les tableaux 3.6 et 3.7 illustrent les conséquences qu'entraîne la réunion de ces deux hypothèses, l'une s'appliquant aux produits fatals et l'autre aux produits secondaires courants. Dans chaque cas, quatre produits fatals sont isolés. Le premier figure à la ligne 5, colonne 3, du tableau 3.1, où 30 unités sur un total de 69 se rapportent aux produits de l'industrie chimique servant à l'alimentation des animaux. Le second figure à la ligne 5, colonne, 9, où 45 des 61 unités concernent le gaz produit par l'industrie du coke. Le troisième se trouve à la ligne 6, colonne 9, où 47 des 54 unités se rapportent au gaz produit dans la sidérurgie. Enfin, l'ensemble des 109 unités de la ligne 9, colonne 5, se rapporte au coke produit dans l'industrie du gaz. La combinaison d'hypothèses servant à établir chacun de ces tableaux est exposée à l'annexe mathématique. En bref, on a supposé, pour établir le tableau 3.6, que les produits secondaires courants s'obtiennent avec la même structure d'entrées que le groupe des mêmes produits caractéristiques, tandis que les produits fatals s'obtiennent avec la même structure d'entrées que le groupe de biens et services marchands dont ils sont les sous-produits; pour dresser le tableau 3.7, on a pris les hypothèses contraires. En conséquence, le tableau 3.6 est analogue au tableau 3.4, hormis quelques-uns de ses éléments qui se rapprochent de ceux du tableau 3.5; et le tableau 3.7 est analogue au tableau 3.5, hormis quelques-uns de ses éléments qui se rapprochent du tableau 3.4. Dans chaque cas, les éléments principalement en cause sont ceux qui figurent à la ligne 2, colonnes 5 et 9, aux lignes 5 et 6, colonne 9, et à la ligne 7, colonne 6. Par ailleurs, les deux tableaux ne diffèrent guère et on peut même en dire autant des quatre tableaux 3.4 à 3.7, où les entrées sont transférées aussi bien que les sorties.

3.39. En comparant le tableau 3.6. avec le tableau 3.3, où seules les sorties sont transférées, nous trouvons encore une grande analogie, assortie d'un certain nombre de fortes divergences. Des exemples de ces dernières se trouvent: ligne 2, colonne 5; ligne 5, colonnes 3 et 9; ligne 6, colonne 9; ligne 7, colonne 6; et ligne 9, colonne 5.

3.40. Malgré les nombreuses analogies, les différences précitées revêtent suffisamment d'importance pour rendre opportun un choix entre les tableaux. Dans l'exemple considéré, il ne fait guère de doute que le tableau 3.6

**Tableau 3.3. Matrice produit × produit des coefficients techniques**

*Besoins directs pour 1 000 unités de demande finale, calculés selon l'hypothèse que seules les sorties sont transférées*

(Valeurs hors taxes affectées aux produits)

| | | *Agriculture, sylviculture, pêche* | *Industries extractives* | *Denrées alimentaires, boissons et tabac* | *Textiles, habillement et cuirs* | *Caoutchouc, produits chimiques, produits dérivés du pétrole* | *Métaux de base* | *Fabrications métallurgiques, machines et matériel* | *Industries manufacturières n.d.a.* | *Gaz, électricité et eau* | *Construction* | *Transports et communications* | *Distribution* | *Services* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | *1* | *2* | *3* | *4* | *5* | *6* | *7* | *8* | *9* | *10* | *11* | *12* | *13* |
| Agriculture, sylviculture, pêche | *1* | 44 | | 171 | 71 | 4 | | | 5 | | | | | |
| Industries extractives | *2* | 2 | 19 | 6 | 8 | 61 | 42 | 3 | 34 | 192 | 11 | 12 | 2 | 1 |
| Denrées alimentaires, boissons et tabac | *3* | 164 | | 126 | 1 | 12 | | | 2 | 1 | | 10 | 2 | |
| Textiles, habillement et cuirs | *4* | 5 | 6 | 3 | 376 | 21 | 1 | 7 | 24 | 2 | 2 | 5 | 23 | 3 |
| Caoutchouc, produits chimiques, produits dérivés du pétrole | *5* | 102 | 35 | 56 | 74 | 241 | 58 | 36 | 62 | 107 | 30 | 40 | 31 | 15 |
| Métaux de base | *6* | | 28 | 2 | 1 | 11 | 284 | 72 | 8 | 48 | 63 | 5 | 1 | |
| Fabrications métallurgiques, machines et matériel | *7* | 43 | 44 | 24 | 22 | 35 | 65 | 255 | 42 | 42 | 63 | 66 | 20 | 29 |
| Industries manufacturières n.d.a. | *8* | 7 | 34 | 33 | 16 | 30 | 11 | 33 | 239 | 17 | 150 | 10 | 52 | 62 |
| Gaz, électricité et eau | *9* | 7 | 22 | 7 | 9 | 61 | 42 | 12 | 19 | 60 | 2 | 2 | 22 | 14 |
| Construction | *10* | 30 | 47 | 3 | 6 | 5 | 5 | 5 | 9 | 2 | 171 | 18 | 29 | 13 |
| Transports et communications | *11* | 40 | 36 | 21 | 21 | 36 | 41 | 20 | 31 | 33 | 25 | 202 | 25 | 7 |
| Distribution | *12* | 32 | 20 | 21 | 28 | 18 | 42 | 15 | 32 | 16 | 17 | 16 | 23 | 9 |
| Services | *13* | 33 | 19 | 27 | 26 | 36 | 38 | 38 | 49 | 19 | 38 | 23 | 31 | 12 |



**Tableau 3.4. Matrice produit × produit des coefficients techniques**

*Besoins directs pour 1 000 unités de demande finale, calculés selon l'hypothèse d'une technologie unique par produit*

(Valeurs hors taxes affectées aux produits)

| | | *Agriculture, sylviculture, pêche* | *Industries extractives* | *Denrées alimentaires, boissons et tabac* | *Textiles, habillement et cuirs* | *Caoutchouc, produits chimiques, produits dérivés du pétrole* | *Métaux de base* | *Fabrications métallurgiques, machines et matériel* | *Industries manufacturières n.d.a.* | *Gaz, électricité et eau* | *Construction* | *Transports et communications* | *Distribution* | *Services* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | *1* | *2* | *3* | *4* | *5* | *6* | *7* | *8* | *9* | *10* | *11* | *12* | *13* |
| Agriculture, sylviculture, pêche | *1* | 45 | −1 | 176 | 73 | | | | | | | | −2 | |
| Industries extractives | *2* | 1 | 18 | 5 | 8 | 63 | 41 | 2 | 33 | 223 | 11 | 12 | 2 | 1 |
| Denrées alimentaires, boissons et tabac | *3* | 166 | | 130 | 1 | 3 | | | 1 | | | 10 | 1 | |
| Textiles, habillement et cuirs | *4* | 4 | 6 | 3 | 384 | 21 | 1 | 7 | 22 | −1 | 2 | 5 | 19 | 3 |
| Caoutchouc, produits chimiques, produits dérivés du pétrole | *5* | 103 | 34 | 38 | 73 | 266 | 59 | 35 | 57 | 54 | 30 | 40 | 31 | 15 |
| Métaux de base | *6* | | 28 | 2 | 1 | 7 | 304 | 167 | 4 | 11 | 64 | 4 | 1 | |
| Fabrications métallurgiques, machines et matériel | *7* | 43 | 45 | 24 | 21 | 33 | 31 | 263 | 35 | 45 | 52 | 65 | 20 | 29 |
| Industries manufacturières n.d.a. | *8* | 5 | 30 | 34 | 13 | 28 | 10 | 30 | 249 | 11 | 147 | 10 | 53 | 62 |
| Gaz, électricité et eau | *9* | 7 | 22 | 7 | 9 | 28 | 43 | 12 | 19 | 69 | 2 | 2 | 22 | 14 |
| Construction | *10* | 30 | 47 | 3 | 6 | 5 | 5 | 3 | 4 | 2 | 176 | 18 | 30 | 13 |
| Transports et communications | *11* | 40 | 36 | 22 | 21 | 38 | 43 | 19 | 32 | 36 | 25 | 202 | 25 | 7 |
| Distribution | *12* | 32 | 20 | 14 | 19 | 19 | 45 | 14 | 33 | 18 | 17 | 16 | 23 | 9 |
| Services | *13* | 33 | 19 | 27 | 27 | 38 | 40 | 37 | 51 | 19 | 39 | 23 | 31 | 12 |

**Tableau 3.5. Matrice produit × produit des coefficients techniques**

*Besoins directs pour 1 000 unités de demande finale calculés selon l'hypothèse d'une technologie unique par branche*

(Valeurs hors taxes affectées aux produits)

| | | Agriculture, sylviculture, pêche | Industries extractives | Denrées alimentaires, boissons et tabac | Textiles, habillement et cuirs | Caoutchouc, produits chimiques, produits dérivés du pétrole | Métaux de base | Fabrications métallurgiques, machines et matériel | Industries manufacturières n.d.a. | Gaz, électricité et eau | Construction | Transports et communications | Distribution | Services |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | *1* | *2* | *3* | *4* | *5* | *6* | *7* | *8* | *9* | *10* | *11* | *12* | *13* |
| Agriculture, sylviculture, pêche | *1* | 44 | | 171 | 71 | 6 | | | | | | | | |
| Industries extractives | *2* | 2 | 19 | 6 | 9 | 68 | 42 | 3 | 33 | 193 | 11 | 12 | 2 | |
| Denrées alimentaires, boissons et tabac | *3* | 164 | | 126 | 1 | 6 | | | 2 | | | 10 | 2 | |
| Textiles, habillement et cuirs | *4* | 5 | 7 | 4 | 376 | 20 | 2 | 7 | 23 | 2 | 3 | 5 | 22 | 3 |
| Caoutchouc, produits chimiques, produits dérivés du pétrole | *5* | 102 | 34 | 43 | 73 | 244 | 59 | 36 | 59 | 79 | 30 | 40 | 31 | 15 |
| Métaux de base | *6* | | 28 | 2 | 1 | 9 | 289 | 167 | 8 | 23 | 65 | 5 | 1 | |
| Fabrications métallurgiques, machines et matériel | *7* | 43 | 45 | 25 | 22 | 35 | 43 | 256 | 38 | 44 | 54 | 66 | 20 | 29 |
| Industries manufacturières n.d.a. | *8* | 7 | 31 | 34 | 15 | 29 | 12 | 32 | 240 | 15 | 146 | 10 | 52 | 62 |
| Gaz, électricité et eau | *9* | 7 | 22 | 8 | 10 | 30 | 42 | 12 | 19 | 63 | 3 | 2 | 22 | 14 |
| Construction | *10* | 30 | 47 | 3 | 6 | 5 | 5 | 4 | 6 | 3 | 171 | 18 | 29 | 13 |
| Transports et communications | *11* | 40 | 36 | 22 | 21 | 38 | 41 | 20 | 32 | 37 | 25 | 202 | 25 | 7 |
| Distribution | *12* | 32 | 20 | 15 | 19 | 19 | 42 | 15 | 33 | 19 | 17 | 16 | 23 | 9 |
| Services | *13* | 33 | 19 | 27 | 27 | 37 | 39 | 37 | 50 | 22 | 39 | 23 | 31 | 12 |

**Tableau 3.6. Matrice produit × produit des coefficients techniques**

*Besoins directs pour 1 000 unités de demande finale, calculés selon l'hypothèse que* $A = B\,[C_1^{-1}\,(I - \widehat{D'_{1i}}) + D_2]$

(Valeurs hors taxes affectées aux produits)

| | | Agriculture, sylviculture, pêche | Industries extractives | Denrées alimentaires, boissons et tabac | Textiles, habillement et cuirs | Caoutchouc, produits chimiques, produits dérivés du pétrole | Métaux de base | Fabrications métallurgiques, machines et matériel | Industries manufacturières n.d.a. | Gaz, électricité et eau | Construction | Transports et communications | Distribution | Services |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | *1* | *2* | *3* | *4* | *5* | *6* | *7* | *8* | *9* | *10* | *11* | *12* | *13* |
| Agriculture, sylviculture, pêche | *1* | 45 | −1 | 175 | 73 | 2 | | | | | | | −2 | |
| Industries extractives | *2* | 1 | 19 | 5 | 8 | 70 | 44 | 2 | 33 | 198 | 11 | 12 | 2 | 1 |
| Denrées alimentaires, boissons et tabac | *3* | 166 | | 129 | 1 | 4 | | | 1 | | | 10 | 1 | |
| Textiles, habillement et cuirs | *4* | 4 | 6 | 3 | 384 | 19 | 1 | 7 | 22 | 1 | 2 | 5 | 19 | 3 |
| Caoutchouc, produits chimiques, produits dérivés du pétrole | *5* | 103 | 34 | 40 | 73 | 254 | 59 | 35 | 57 | 77 | 30 | 40 | 31 | 15 |
| Métaux de base | *6* | | 28 | 2 | 1 | 7 | 299 | 167 | 4 | 21 | 64 | 4 | 1 | |
| Fabrications métallurgiques, machines et matériel | *7* | 43 | 45 | 25 | 21 | 34 | 31 | 263 | 35 | 43 | 52 | 65 | 20 | 29 |
| Industries manufacturières n.d.a. | *8* | 5 | 30 | 34 | 13 | 27 | 10 | 30 | 249 | 13 | 147 | 10 | 53 | 62 |
| Gaz, électricité et eau | *9* | 7 | 22 | 7 | 9 | 30 | 44 | 12 | 19 | 64 | 2 | 2 | 22 | 14 |
| Construction | *10* | 30 | 47 | 3 | 6 | 5 | 5 | 3 | 4 | 3 | 176 | 18 | 30 | 13 |
| Transports et communications | *11* | 40 | 36 | 22 | 21 | 38 | 43 | 19 | 32 | 37 | 25 | 202 | 25 | 7 |
| Distribution | *12* | 32 | 20 | 15 | 19 | 19 | 44 | 14 | 33 | 19 | 17 | 16 | 23 | 9 |
| Services | *13* | 33 | 19 | 27 | 27 | 37 | 39 | 37 | 51 | 22 | 39 | 23 | 31 | 12 |

**Tableau 3.7. Matrice produit × produit des coefficients techniques**

*Besoins directs pour 1 000 unités de demande finale, calculés selon l'hypothèse que* $A = B(I + D_1C_2 - \widehat{C'_2i}) - {}^1D^1$

(Valeurs hors taxes affectées aux produits)

| | | Agriculture, sylviculture, pêche | Industries extractives | Denrées alimentaires, boissons et tabac | Textiles, habillement et cuirs | Caoutchouc, produits chimiques, produits dérivés du pétrole | Métaux de base | Fabrications métallurgiques, machines et matériel | Industries manufacturières n.d.a. | Gaz, électricité et eau | Construction | Transports et communications | Distribution | Services |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 |
| Agriculture, sylviculture, pêche | 1 | 44 | | 172 | 71 | 4 | | | | | | | | |
| Industries extractives | 2 | 2 | 19 | 6 | 9 | 61 | 39 | 3 | 33 | 217 | 11 | 12 | 2 | 1 |
| Denrées alimentaires, boissons et tabac | 3 | 164 | | 127 | 1 | 6 | | | 2 | | | 10 | 2 | |
| Textiles, habillement et cuirs | 4 | 5 | 7 | 4 | 376 | 22 | 2 | 7 | 23 | | 3 | 5 | 22 | 3 |
| Caoutchouc, produits chimiques, produits dérivés du pétrole | 5 | 102 | 34 | 41 | 73 | 255 | 59 | 36 | 59 | 57 | 30 | 40 | 31 | 15 |
| Métaux de base | 6 | | 28 | 2 | 1 | 9 | 293 | 167 | 8 | 13 | 65 | 5 | 1 | |
| Fabrications métallurgiques, machines et matériel | 7 | 43 | 45 | 25 | 22 | 34 | 43 | 256 | 38 | 45 | 54 | 66 | 20 | 29 |
| Industries manufacturières n.d.a. | 8 | 7 | 31 | 34 | 15 | 30 | 12 | 32 | 240 | 13 | 146 | 10 | 52 | 62 |
| Gaz, électricité et eau | 9 | 7 | 22 | 7 | 10 | 28 | 42 | 12 | 19 | 68 | 3 | 2 | 22 | 14 |
| Construction | 10 | 30 | 47 | 3 | 6 | 5 | 5 | 4 | 6 | 3 | 171 | 18 | 29 | 13 |
| Transports et communications | 11 | 40 | 36 | 22 | 21 | 38 | 42 | 20 | 32 | 36 | 25 | 202 | 25 | 7 |
| Distribution | 12 | 32 | 20 | 15 | 19 | 19 | 43 | 15 | 33 | 18 | 17 | 16 | 23 | 9 |
| Services | 13 | 33 | 19 | 27 | 27 | 38 | 40 | 37 | 50 | 20 | 39 | 23 | 31 | 12 |

**Tableau 3.8. Matrice branche × branche des coefficients techniques**

*Besoins directs pour 1 000 unités de demande finale, calculés selon l'hypothèse d'une technologie unique par branche*

(Valeurs hors taxes affectées aux produits)

| | | Agriculture, sylviculture, pêche | Industries extractives | Denrées alimentaires, boissons et tabac | Textiles, habillement et cuirs | Caoutchouc, produits chimiques, produits dérivés du pétrole | Métaux de base | Fabrications métallurgiques, machines et matériel | Industries manufacturières n.d.a. | Gaz, électricité et eau | Construction | Transports et communications | Distribution | Services |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 |
| Agriculture, sylviculture, pêche | 1 | 44 | | 175 | 72 | 5 | | | 1 | | 1 | | | |
| Industries extractives | 2 | 2 | 19 | 5 | 9 | 64 | 43 | 3 | 34 | 208 | 11 | 12 | 2 | 1 |
| Denrées alimentaires, boissons et tabac | 3 | 160 | | 126 | 2 | 7 | | | 2 | 1 | | 10 | 2 | |
| Textiles, habillement et cuirs | 4 | 5 | 7 | 3 | 376 | 21 | 2 | 7 | 23 | 1 | 3 | 5 | 22 | 3 |
| Caoutchouc, produits chimiques, produits dérivés du pétrole | 5 | 100 | 34 | 40 | 71 | 243 | 58 | 35 | 57 | 71 | 30 | 39 | 31 | 16 |
| Métaux de base | 6 | 1 | 29 | 2 | 2 | 10 | 286 | 164 | 7 | 14 | 63 | 5 | 2 | 1 |
| Fabrications métallurgiques, machines et matériel | 7 | 43 | 46 | 25 | 22 | 35 | 45 | 261 | 38 | 44 | 56 | 65 | 21 | 29 |
| Industries manufacturières n.d.a. | 8 | 7 | 30 | 34 | 14 | 29 | 11 | 31 | 239 | 14 | 144 | 10 | 52 | 60 |
| Gaz, électricité et eau | 9 | 10 | 21 | 8 | 11 | 35 | 41 | 12 | 19 | 62 | 3 | 3 | 21 | 14 |
| Construction | 10 | 29 | 46 | 3 | 6 | 5 | 5 | 3 | 6 | 3 | 172 | 17 | 29 | 13 |
| Transports et communications | 11 | 40 | 36 | 22 | 21 | 38 | 42 | 20 | 32 | 37 | 25 | 202 | 25 | 7 |
| Distribution | 12 | 33 | 20 | 15 | 23 | 19 | 43 | 15 | 33 | 18 | 17 | 17 | 23 | 9 |
| Services | 13 | 33 | 19 | 27 | 27 | 38 | 39 | 38 | 51 | 21 | 39 | 23 | 31 | 12 |

**Tableau 3.9. Matrice branche × branche des coefficients techniques**

*Besoins directs pour 1 000 unités de demande finale, calculés selon l'hypothèse d'une technologie unique par branche*

(Valeurs départ-usine, soit valeurs de base plus taxes nettes des subventions d'exploitation affectées aux produits)

| | | Agriculture, sylviculture, pêche | Industries extractives | Denrées alimentaires, boissons et tabac | Textiles, habillement et cuirs | Caoutchouc, produits chimiques, produits dérivés du pétrole | Métaux de base | Fabrications métallurgiques, machines et matériel | Industries manufacturières n.d.a. | Gaz, électricité et eau | Construction | Transports et communications | Distribution | Services |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | *1* | *2* | *3* | *4* | *5* | *6* | *7* | *8* | *9* | *10* | *11* | *12* | *13* |
| Agriculture, sylviculture, pêche | *1* | 39 | | 146 | 70 | 5 | | | 1 | | 1 | | | |
| Industries extractives | *2* | 2 | 27 | 5 | 8 | 62 | 42 | 3 | 33 | 203 | 11 | 12 | 2 | 1 |
| Denrées alimentaires, boissons et tabac | *3* | 175 | | 118 | 2 | 7 | | | 2 | 1 | | 10 | 2 | |
| Textiles, habillement et cuirs | *4* | 5 | 7 | 3 | 368 | 21 | 2 | 7 | 23 | 1 | 3 | 5 | 21 | 3 |
| Caoutchouc, produits chimiques, produits dérivés du pétrole | *5* | 109 | 34 | 36 | 68 | 243 | 57 | 34 | 56 | 71 | 30 | 38 | 30 | 14 |
| Métaux de base | *6* | 1 | 29 | 2 | 1 | 10 | 283 | 158 | 7 | 15 | 63 | 5 | 2 | 1 |
| Fabrications métallurgiques, machines et matériel | *7* | 47 | 46 | 23 | 21 | 34 | 44 | 253 | 38 | 43 | 56 | 65 | 20 | 30 |
| Industries manufacturières n.d.a. | *8* | 8 | 30 | 31 | 14 | 29 | 11 | 30 | 240 | 14 | 144 | 10 | 51 | 59 |
| Gaz, électricité et eau | *9* | 11 | 21 | 7 | 11 | 34 | 40 | 12 | 19 | 85 | 3 | 3 | 20 | 12 |
| Construction | *10* | 32 | 46 | 3 | 6 | 5 | 5 | 4 | 6 | 3 | 173 | 17 | 28 | 12 |
| Transports et communications | *11* | 44 | 36 | 20 | 20 | 37 | 41 | 19 | 32 | 36 | 25 | 210 | 25 | 7 |
| Distribution | *12* | 36 | 20 | 14 | 22 | 18 | 42 | 14 | 33 | 18 | 17 | 16 | 42 | 8 |
| Services | *13* | 36 | 19 | 25 | 26 | 37 | 39 | 36 | 50 | 20 | 39 | 23 | 31 | 43 |

**Tableau 3.10. Matrice inverse produit × produit**

*Besoins directs et indirects pour 1 000 unités de demande finale, calculés selon l'hypothèse que* $A = B\,[C_1^{-1}(I - \widehat{D'_2 i}) + D_2]$

(Valeurs hors taxes affectées aux produits)

| | | Agriculture, sylviculture, pêche | Industries extractives | Denrées alimentaires, boissons et tabac | Textiles, habillement et cuirs | Caoutchouc, produits chimiques, produits dérivés du pétrole | Métaux de base | Fabrications métallurgiques, machines et matériel | Industries manufacturières n.d.a. | Gaz, électricité et eau | Construction | Transports et communications | Distribution | Services |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | *1* | *2* | *3* | *4* | *5* | *6* | *7* | *8* | *9* | *10* | *11* | *12* | *13* |
| Agriculture, sylviculture, pêche | *1* | 1087 | 1 | 220 | 130 | 8 | 2 | 2 | 5 | 2 | 2 | 4 | 2 | 1 |
| Industries extractives | *2* | 26 | 1039 | 24 | 40 | 116 | 96 | 39 | 68 | 237 | 42 | 29 | 19 | 13 |
| Denrées alimentaires, boissons et tabac | *3* | 209 | 1 | 1191 | 29 | 9 | 2 | 2 | 5 | 2 | 2 | 15 | 2 | 1 |
| Textiles, habillement et cuirs | *4* | 21 | 19 | 17 | 1637 | 51 | 16 | 26 | 58 | 15 | 22 | 18 | 39 | 12 |
| Caoutchouc, produits chimiques, produits dérivés du pétrole | *5* | 187 | 76 | 117 | 203 | 1381 | 150 | 116 | 135 | 147 | 101 | 91 | 67 | 39 |
| Métaux de base | *6* | 33 | 72 | 27 | 30 | 46 | 1461 | 340 | 38 | 71 | 146 | 44 | 20 | 17 |
| Fabrications métallurgiques, machines et matériel | *7* | 100 | 88 | 76 | 85 | 94 | 99 | 1398 | 94 | 103 | 124 | 129 | 50 | 53 |
| Industries manufacturières n.d.a. | *8* | 49 | 69 | 77 | 60 | 75 | 52 | 82 | 1362 | 52 | 263 | 41 | 92 | 94 |
| Gaz, électricité et eau | *9* | 23 | 34 | 21 | 31 | 55 | 81 | 43 | 40 | 1086 | 24 | 13 | 32 | 21 |
| Construction | *10* | 48 | 65 | 19 | 26 | 22 | 23 | 16 | 18 | 23 | 1223 | 33 | 42 | 19 |
| Transports et communications | *11* | 82 | 65 | 61 | 73 | 86 | 103 | 68 | 76 | 79 | 71 | 1270 | 47 | 20 |
| Distribution | *12* | 51 | 33 | 35 | 49 | 40 | 79 | 45 | 58 | 38 | 44 | 31 | 1033 | 16 |
| Services | *13* | 63 | 39 | 57 | 70 | 71 | 80 | 81 | 89 | 48 | 81 | 46 | 48 | 1024 |

utilise au mieux les renseignements figurant dans les tableaux 3.1 et 3.2. Le tableau 3.3 correspond à un emploi inutilement grossier de ces données, car il ne comprend pas le transfert des entrées; les tableaux 3.4 et 3.5 illustrent l'application des hypothèses extrêmes à l'exécution de tous les transferts; et le tableau 3.7, où sont réunies plusieurs hypothèses, applique ce qui semble une combinaison assez peu plausible par rapport au tableau 3.6.

3.41. Ces exemples n'ont d'autre objet que de montrer diverses façons de combiner les tableaux des entrées et les tableaux des sorties pour en tirer des tableaux d'entrées-sorties. A mesure qu'on approfondit la nature des diverses catégories de produits secondaires, il devient possible de représenter de façon de plus en plus exacte les relations de production. Nous n'exposons ici que de simples possibilités en ce sens.

3.42. Les tableaux 3.3 à 3.7 sont tous des tableaux produit × produit. Dans chaque cas, il serait possible d'établir un tableau correspondant branche × branche. Aux fins de comparaison, nous en donnons un seul exemple, à savoir le tableau 3.8, directement comparable au tableau 3.5 précédent. Dans l'ensemble, ces deux tableaux ne diffèrent guère.

3.43. Enfin, tous les tableaux de coefficients présentés jusqu'ici ont été établis aux valeurs hors taxes affectées aux produits. Au contraire, le tableau 3.9 est établi en valeurs départ usine, mais, par ailleurs, il est directement comparable avec le tableau 3.8.

3.44. Ici encore, on note une grande analogie entre les deux tableaux, bien que les coefficients figurant dans le premier (établis à partir des valeurs de base) tendent à être un peu supérieures à celles du second (établies à partir des valeurs départ-usine). Il ne s'agit toutefois que d'une tendance générale; on relève de nombreuses exceptions, surtout dans la diagonale. Comme on l'a dit, toutefois, le principal avantage qu'il y a à utiliser des valeurs de base réside probablement dans la plus grande uniformité qu'on donne aux éléments de la demande finale, et non dans les déformations provoquées dans la matrice des coefficients techniques. Nous reprendrons ce point dans une prochaine section du présent chapitre, après avoir d'abord considéré les matrices inverses qu'on peut tirer de certaines des matrices de coefficients que nous venons de présenter.

### La matrice inverse: quelques comparaisons

3.45. Le lien entre demandes finales et productions se trouve dans l'inverse de la matrice obtenue en soustrayant de la matrice unitaire la matrice des coefficients techniques. Les éléments de cette matrice inverse mesurent les besoins totaux, directs et indirects, du bien ou service marchand indiqué sur la ligne, qui correspondent à une unité de demande finale du bien ou service marchand indiqué dans la colonne. Cette matrice est parfois appelée "multiplicatrice", vu son analogie avec le multiplicateur utilisé dans la théorie keynésienne de détermination du revenue. Le tableau 3.10 montre la matrice inverse correspondant au tableau 3.6.

3.46. Comme dans la matrice des coefficients techniques, les éléments de ce tableau sont les besoins correspondant à 1 000 unités de demande finale. Les éléments des deux matrices sont donc directement comparables; et l'excédent de ceux du tableau 3.10 sur ceux du tableau 3.6 mesure les besoins indirects plus, dans le cas des éléments diagonaux, les 1 000 unités qu'il y a lieu de fournir. Par exemple, pour fournir 1 000 unités du bien ou service n° 1, on a un besoin direct de 45 autres unités de ce bien ou service et un besoin indirect de 42; et, dans le même dessein, on a un besoin direct de 103 unités du bien ou service n° 5 et un besoin indirect de 84 autres unités de ce bien ou service.

3.47. Nous avons vu à la section précédente qu'un grand nombre des éléments des diverses matrices de coefficients techniques se ressemblent beaucoup, mais qu'il y a des exceptions notables. Il en va de même des matrices inverses correspondantes; donc, au lieu de les reproduire toutes intégralement, il semble plus instructif de s'attacher à quelques-unes des principales différences.

3.48. C'est ce qu'on a fait au tableau 3.11 ci-dessous. Chacune des 11 lignes se rapporte à un élément de la matrice inverse, désigné par ses numéros de ligne et de colonne; ainsi, la première ligne se rapporte à l'élément de la ligne 2, colonne 9, c'est-à-dire aux besoins directs et indirects en produits miniers dans la production du gaz, de l'électricité et de l'eau. Les cinq colonnes se rapportent aux matrices inverses tirées des tableaux 3.3 à 3.7.

3.49. Si nous nous reportons à la première ligne du tableau 3.11, nous voyons que le nombre obtenu avec l'hypothèse mixte du tableau 3.6 se rapproche de celui obtenu avec l'hypothèse d'une technologie unique par branche (tableau 3.5), tandis que le nombre obtenu avec l'hypothèse mixte du tableau 3.7 se rapproche de celui obtenu avec l'hypothèse d'une technologie unique par produit (tableau 3.4). Ce fait est du largement à que le gaz est un produit fatal des fours à coke (compris dans le groupe 5) et des hauts fourneaux (compris dans le groupe 6). Aux tableaux 3.5 et 3.6, on attribue à la production du gaz la même structure d'entrées que les groupes 5 et 6, alors qu'aux tableaux 3.4 et 3.7, on lui attribue la même structure que le groupe 9. Il ne fait guère de doute, en principe, que l'on doit préférer la première de ces hypothèses; quant aux chiffres mêmes, ils sont probablement déformés par le degré excessif d'agrégation dans l'exemple considéré et, en particulier, par l'inclusion, dans le groupe 5 (qui, en moyenne, utilise relativement peu de charbon), des fours à coke (petites industries qui en consomment une grande quantité). Les résultats obtenus en transférant seulement les sorties (tableau 3.3) sont, dans ce cas, analogues aux résultats des tableaux 3.5 et 3.6, surtout à cause des masses de produits secondaires (principalement produits fatals) qui,

**Tableau 3.11. Quelques éléments tirés des matrices inverses correspondant aux tableaux 3.3 à 3.7**

*Besoins directs et indirects pour 1 000 unités de demande finale*
(Valeurs hors taxes affectées aux produits)

| *Elément* | *Tableau 3.3* | *Tableau 3.4* | *Tableau 3.5* | *Tableau 3.6* | *Tableau 3.7* |
|---|---|---|---|---|---|
| 2.9 ..... | 235 | 261 | 231 | 237 | 254 |
| 5.3 ..... | 143 | 115 | 120 | 117 | 119 |
| 5.8 ..... | 147 | 136 | 136 | 135 | 137 |
| 5.9 ..... | 195 | 114 | 149 | 147 | 118 |
| 6.8 ..... | 52 | 38 | 46 | 38 | 46 |
| 6.9 ..... | 115 | 57 | 74 | 71 | 60 |
| 7.6 ..... | 164 | 99 | 120 | 99 | 120 |
| 7.8 ..... | 111 | 94 | 100 | 94 | 100 |
| 7.10 ..... | 152 | 124 | 131 | 124 | 131 |
| 9.5 ..... | 100 | 53 | 54 | 55 | 52 |
| 12.4 ..... | 64 | 49 | 49 | 49 | 49 |

par cette méthode, sont compris dans les sorties du groupe 9. Comme nous le verrons, cette méthode peut donner des résultats assez erratiques.

3.50. En passant aux lignes 2 et 3, nous voyons qu'ici le choix de l'hypothèse n'entraîne que de petites différences pour autant qu'on transfère les entrées aussi bien que les sorties. La ligne 4 fournit un exemple où il y a effectivement une différence, et où le non-transfert des entrées donne un chiffre très élevé. Il s'agit des produits chimiques nécessaires, directement ou indirectement, à la production du gaz, d'électricité et d'eau. Les faibles nombres obtenus à partir des tableaux 3.4 et 3.7 traduisent l'hypothèse que le gaz, produit fatal du groupe 5, s'obtient avec la même structure d'entrées que dans le groupe 9 (lequel n'utilise guère de produits chimiques comme entrées) et non avec la structure du groupe 5 (qui en use beaucoup). Les tableaux 3.5 et 3.6 correspondent à l'hypothèse contraire, à savoir que le gaz est un produit fatal obtenu avec la même structure d'entrées que le produit caractéristique de la branche qui le fournit. Le résultat anormal donné par le tableau 3.3 traduit le fait que le montant élevé des sorties du groupe 9 est plus que compensé par l'inclusion du gaz des fours à coke en tant qu'entrée utilisée par ce groupe.

3.51. Chacune des autres lignes du tableau 3.11 peut s'interpréter de façon analogue. Ainsi, la ligne 7 se rapporte aux produits métallurgiques servant à la production de métaux de base. Dans ce cas, l'hypothèse d'une technologie unique par produit paraît la plus indiquée; et elle donne le nombre le plus bas, qui n'est guère que les six dixièmes de celui fondé sur le tableau 3.3.

### Les effets de l'hétérogénéité des prix

3.52. L'exemple suivant utilise les matrices inverses correspondant aux tableaux 3.8 et 3.9, c'est-à-dire les matrices inverses, matrices branche × branche fondées sur l'hypothèse d'une technologie unique par branche et calculées respectivement aux valeurs de base et aux valeurs départ-usine. L'important, dans cet exemple, c'est la différence entre les bases d'évaluation et rien d'autre.

3.53. Le tableau 3.12 présente, pour un groupe particulier, à savoir les "denrées alimentaires, boissons et tabac", diverses estimations des besoins directs et indirects aux valeurs de base, pour 1 000 unités de demande finale évaluée aux prix départ-usine. Dans ce tableau, les chiffres des troisièmes colonnes des matrices inverses correspondant aux tableaux 3.8 et 3.9 sont reproduits aux colonnes 1 et 4. Si nous partons du tableau 3.8, nous avons besoin de connaître les valeurs de base qui correspondent à 1 000 unités de chaque catégorie de demande finale, exprimée aux prix départ-usine. Dans le cas considéré, il s'agit de 872 unités de demande finale intérieure et de 1 652 unités de demande d'exportation. Les chiffres des seconde et troisième colonnes montrent l'effet différentiel résultant d'une dépense donnée effectuée par ces deux types d'acheteurs finals. Si nous partons du tableau 3.9, nous ne saurions nous attendre à aucun effet différentiel, mais nous pouvons diminuer les chiffres de la quatrième colonne en défalquant les taxes affectées aux produits de chacun des besoins exprimé aux valeurs départ-usine. Les rapports moyens des valeurs de base aux valeurs départ-usine sont donnés dans la cinquième colonne; et le résultat du calcul apparaît à la dernière.

3.54. Ce tableau illustre un certain nombre de points. En premier lieu, il ressort, de la comparaison des colonnes 2 et 6, que les nombres sont très proches. On peut donc s'attendre à des résultats analogues, quelle que soit la base d'évaluation, si (i) le rapport des valeurs départ-usine aux valeurs de base est analogue pour tous les acheteurs ou si (ii) une catégorie particulière d'acheteurs finals absorbe une grande partie de l'offre totale. Dans le second cas, la conclusion ne s'applique qu'à ce gros acheteur, ainsi qu'il ressort d'une comparaison des colonnes 2 et 3. Les remboursements et exemptions d'impôts sur les ventes à l'exportation font qu'une somme donnée, consacrée aux exportations, permet d'acheter de plus grosses quantités et de payer moins d'impôts qu'une dépense égale sur le marché intérieur. Si le rapport des ventes intérieures aux ventes à l'exportation avait été plus proche de l'unité, on pouvait escompter une répartition des nombres des colonnes 2 et 3 plus symétrique par rapport à ceux de la colonne 6.

3.55. En second lieu, quand il existe des différences entre les rapports des valeurs départ-usine aux valeurs de base, il est dangereux d'utiliser une matrice calculée aux valeurs départ-usine, à moins qu'on puisse escompter que la part de chaque acheteur final reste approximativement la même pour tous les produits.

3.56. Enfin, le tableau soulève un autre problème. Si les ventes à l'exportation sont faibles, la colonne 2 ou la colonne 6 doivent fournir des estimations valables des besoins directs et indirects pour les ventes sur le marché intérieur. Mais si, dans ce cas, la structure des ventes à l'exportation diffère beaucoup de celle des ventes à l'ensemble des acheteurs finals, la colonne 3 risque de donner une estimation très mauvaise des besoins directs et indirects pour l'exportation. C'est là un problème qu'on ne peut résoudre que par désagrégation.

### Existe-t-il un tableau entrées-sorties idéal

3.57. Il n'est pas facile de répondre à cette question: d'une part parce que les critères de jugement sont variés et, dans une certaine mesure, s'opposent; d'autre part parce que les tableaux d'entrées-sorties peuvent avoir de nombreuses utilisations. En ce qui concerne les critères, notre intention première peut-être d'établir un tableau très précis, mais nous pouvons ensuite en être empêchés par le coût et la difficulté. En ce qui concerne les utilisations, nous risquons d'être incapables d'utiliser une classification très détaillée des biens et services marchands ou des branches d'activité marchande, de telle sorte que le seul avantage d'un très grand tableau serait purement pratique: car les résultats concernant les quantités globales qu'on en tire seront sans doute plus sûrs que ceux qu'on peut tirer d'un tableau plus petit.

3.58. Dans cet esprit, considérons maintenant les principales décisions qu'il y a lieu de prendre pour dresser un tableau d'entrées-sorties.

#### La dimension du tableau

3.59. Comme nous venons de le dire, on peut vouloir un grand tableau pour faire les calculs détaillés qu'il permet ou dans le souci pratique d'améliorer les résultats fournis par un tableau plus petit. Si on a besoin de nombreux détails, il n'y a rien d'autre à faire que d'essayer de dresser un grand tableau; en revanche, l'expérience montre que l'amélioration pratique de la précision, par rapport à de petits tableaux, risque d'être relativement faible. Quoi qu'il en soit, le détail des

Tableau 3.12. Besoins directs et indirects, exprimés aux valeurs de base correspondant à 1.000 unités de demande finale évaluée aux prix départ-usine, pour les denrées alimentaires, les boissons et le tabac

| | | D'après la matrice inverse correspondant au tableau 3.8 | | | D'après la matrice inverse correspondant au tableau 3.9 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Besoins exprimés en valeurs de base | | | | |
| | | Colonne 3 | Demande intérieure finale | Exportations | Colonne 3 | Rapport moyen entre les valeurs de base et les valeurs départ-usine | Besoins en valeurs de base correspondant à cette demande finale |
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| Agriculture, sylviculture, pêche | 1 | 221 | 193 | 365 | 181 | 1,095 | 198 |
| Industries extractives | 2 | 23 | 20 | 38 | 20 | 0,991 | 20 |
| Denrées alimentaires, boissons et tabac | 3 | 1193 | 1040 | 1971 | 1176 | 0,915 | 1076 |
| Textiles, habillement et cuirs | 4 | 17 | 15 | 28 | 15 | 0,966 | 14 |
| Caoutchouc, produits chimiques, produits dérivés du pétrole | 5 | 115 | 100 | 190 | 103 | 0,980 | 101 |
| Métaux de base | 6 | 26 | 23 | 43 | 22 | 0,997 | 22 |
| Fabrications métallurgiques, machines et matériel | 7 | 75 | 65 | 124 | 67 | 0,961 | 64 |
| Industries manufacturières n.d.a. | 8 | 77 | 67 | 127 | 69 | 0,973 | 67 |
| Gaz, électricité et eau | 9 | 21 | 18 | 35 | 19 | 0,973 | 18 |
| Construction | 10 | 19 | 17 | 31 | 17 | 0,999 | 17 |
| Transports et communications | 11 | 60 | 52 | 99 | 54 | 0,990 | 53 |
| Distribution | 12 | 35 | 31 | 58 | 32 | 0,980 | 31 |
| Services | 13 | 57 | 50 | 94 | 52 | 0,894 | 46 |

renseignements dont on dispose limite la dimension du tableau. Bien que, en tout état de cause, on devra recourir à des estimations et à des adaptations plus ou moins arbitraires, il importe manifestement de les maintenir dans certaines limites. Le manque de ressources humaines et des moyens insuffisants de calcul électronique peuvent aussi limiter ce qu'il est utile de rechercher, bien que le second de ces facteurs perde de plus en plus d'importance. Sous réserve d'exceptions notables, les tableaux récemment dressés ont eu tendance à distinguer environ 25 branches, alors que ceux qui sont actuellement en cours d'établissement sont un peu plus grands et vont jusqu'à la cinquantaine ou la centaine.

### Le cadre des tableaux entrées-sorties

3.60. Les données de base contenues dans les tableaux entrées-sorties doivent être présentées aussi complètement que possible. Cette condition conduira à adopter des tableaux rectangulaires, où le nombre des produits est supérieur à celui des branches d'activité marchande.

### La base d'évaluation

3.61. Les biens et services marchands doivent être évalués de façon aussi homogène que possible, dans les limites permises par le coût et la difficulté de corriger dans cette optique les valeurs enregistrées. A titre de compromis, nous proposons d'utiliser les valeurs départ-usine diminuées des taxes affectées aux produits, ou ce que l'on appelle ici les "valeurs de base" (valeurs hors taxes affectées aux produits) [plus exactement "les valeurs de base" approchées, définies au chapitre suivant]. L'avantage que présentent les valeurs de base sur les valeurs départ-usine doit, dans une certaine mesure, dépendre des caractéristiques du système fiscal. En général, les effets exercés sur la matrice entrées-sorties par une fiscalité différentielle se manifesteront essentiellement dans le cas d'un degré excessif d'agrégation des biens et services marchands. Ce qui est bien plus important dans de nombreux cas, c'est l'effet différentiel entre les producteurs et, d'une part, les consommateurs privés (lesquels, en général, paient de lourdes taxes affectées aux produits), d'autre part, les exportateurs (lesquels, en général, paient de moindres taxes sur les produits et bénéficient d'un remboursement des impôts déjà payés par les producteurs).

### Tableaux produit × produit ou tableaux branche × branche

3.62. Dans la plupart des applications de l'analyse des entrées-sorties on commence par se donner une demande finale de biens et services marchands et, à partir de là, on calcule les niveaux correspondants de production de biens et services marchands, compte tenu des besoins directs et indirects du système productif lui-même. A cette fin, un tableau produit × produit est plus indiqué. Dans d'autres applications, on examine les facteurs de production dont les branches d'activité marchande ont besoin pour maintenir les volumes de production calculés. On peut y parvenir en transformant les sorties de biens et services marchands en sorties de branches d'activité marchande. Cette démarche rend superflu un tableau branche × branche. De plus, elle est naturelle, car il est probable que les productions des branches s'adaptent à une demande de biens et services marchands, et il semble abusif de penser que ce sont les productions de biens et services marchands qui s'adaptent à une demande exprimée en termes de productions mixtes des branches d'activité marchande.

### Transferts des sorties et des entrées

3.63. Nous avons vu que la méthode qui se borne à transférer les sorties est moins bonne que celle où les entrées sont également transférées, parce qu'elle fournit un tableau fondé sur une double inscription des sorties non caractéristiques, qui ne saurait s'interpréter ni comme un tableau produit × produit, ni comme un tableau branche × branche.

### Transferts par des méthodes mécaniques ou par des méthodes manuelles

3.64. Si nous disposions d'une ventilation séparée des coûts pour chaque bien et service marchand figurant

dans notre classification et établie pour chaque branche marchande y figurant également, tous les transferts pourraient s'effectuer par simple addition. En pratique, de tels renseignements ne sont presque jamais disponibles; bien plus, dans la plupart des pays, ils sont presque entièrement inexistants. Donc, on ne saurait éviter les méthodes mécaniques fondées sur un modèle mathématique.

### Les hypothèses des méthodes mécaniques

3.65. Nous avons vu que, pour effectuer des transferts d'entrées, on peut recourir à deux hypothèses limites, à savoir celle d'une technologie unique par produit et celle d'une technologie unique par branche. Dans de nombreux cas, elles conduisent à des résultats analogues; mais il n'en est pas toujours ainsi. Au lieu de prendre l'une ou l'autre, mieux vaut les combiner de façon à formaliser aussi fidèlement que possible les relations de production.

### Résumé

3.66. De ces considérations ressort clairement l'impossibilité de proposer un tableau entrées-sorties qui soit idéal pour chaque utilisation dans chaque pays. Toutefois, pour la plupart des objectifs et dans la plupart des pays, on pourrait le concevoir de la manière suivante. Il serait de dimension moyenne, avec une cinquantaine de branches d'activité et fondé sur des tableaux des entrées et des tableaux des sorties de forme rectangulaire. Les valeurs hors taxes affectées aux produits fournissent un moyen approprié d'estimation et, si l'on ne doit dresser qu'un tableau, mieux vaut un tableau produit × produit qu'un tableau branche × branche. Il convient de transférer les entrées aussi bien que les sorties et, bien qu'il y ait lieu, à cet effet, d'utiliser autant de renseignements spéciaux que possible, les méthodes mécaniques, auxquelles il faudra recourir dans la plupart des pays pour la quasi-totalité du calcul, doivent se fonder sur une combinaison d'hypothèses, la nature exacte de cette combinaison dépendant de la nature des relations de production industrielle existant dans chaque pays.

## ANNEXE

### Exposé mathématique

#### La base des calculs entrées-sorties

3.67. Les renseignements contenus dans les tableaux 3.1 et 3.2 du chapitre peuvent être redisposés de façon schématique comme dans le tableau 3.13 ci-dessous.

**Tableau 3.13. Disposition schématique des données sur les entrées-sorties**

| | | | |
|---|---|---|---|
| | $U$ | e | q |
| $V$ | | | g |
| | $y'$ | | η |
| q′ | g′ | η | |

3.68. Dans le tableau ci-dessus, les majuscules désignent des matrices, les minuscules indiquent des vecteurs, tandis que la lettre grecque correspond à une grandeur scalaire (d'un seul chiffre). Les vecteurs sont inscrits comme vecteurs colonnes; ceux de lignes sont inscrits comme vecteurs colonnes transposés, repérés par le signe (′). Dans ce qui suit, la transposition des lignes et des colonnes dans une matrice est indiquée par le même signe.

3.69. La première ligne et la première colonne se rapportent aux biens et services marchands. La ligne montre leur utilisation par les branches marchandes comme entrée intermédiaire (éléments de $U$) et par les acheteurs finals, en quantités nettes (les éléments de e). La matrice $U$ présente les biens et services marchands en lignes et les branches d'activité marchande en colonnes. Son élément typique, à la ligne $j$ et la colonne $k$, représente la consommation du bien ou service $j$ nécessaire à la production de la branche $k$. La somme des éléments d'une ligne de cette matrice représente la consommation intermédiaire totale par les branches d'activité d'un bien ou d'un service marchand; la somme des éléments d'une colonne représente la consommation intermédiaire de tous les biens et services marchands par une branche d'activité marchande. Le vecteur e, de même, présente les biens et services marchands en lignes et il n'a qu'une colonne. Chaque élément de ce vecteur représente la demande finale nette d'un bien ou service marchand particulier: par exemple, l'utilisation pour la consommation privée et publique, la formation de capital et les exportations (nettes des importations).

3.70. Etant donné que les importations ont été défalquées dans la ligne, la première colonne du tableau montre l'offre de biens et services marchands par les diverses branches d'activité marchande intérieures. La matrice $V$ présente les branches en ligne et les biens et services en colonnes. Son élément typique, à la ligne $k$ et à la colonne $j$, par exemple, représente la production du bien ou service marchand $j$ par la branche marchande $k$. Cette matrice revêt un caractère fortement diagonal, étant donné que la production de la plupart des branches y est constituée pour l'essentiel par leur produit caractéristique. Toutefois, elle n'est pas purement diagonale, étant donné que de nombreuses branches ont des productions secondaires.

3.71. Le vecteur colonne q, à la fin de la première ligne, a pour éléments les productions intérieures de biens et de services marchands; il est répété, comme vecteur ligne, en bas de la première colonne.

3.72. La seconde ligne et la seconde colonne concernent les branches d'activité marchande. Alors que la somme des éléments d'une colonne de $V$ donne la production intérieure d'un bien ou d'un service marchand, la somme des éléments d'une ligne donne la production intérieure d'une branche d'activité marchande. Ces sommes en lignes constituent les éléments du vecteur g, c'est-à-dire les sorties des branches. La deuxième colonne indique les coûts qui constituent la valeur de ces sorties; à savoir, les sommes en colonnes de $U$, qui représentent le coût des entrées intermédiaires, et les éléments du vecteur—ligne $y'$, qui représentent le coût des facteurs de production (éléments de la valeur ajoutée.)

3.73. La dernière ligne et la dernière colonne concernent tout le reste de l'économie. Elles comprennent, en ligne, la valeur ajoutée dans chaque branche et, en colonne, la dépense finale nette consacrée à chaque bien ou service. Ces sommes, nécessairement égales, sont désignées par la lettre grecque $\eta$. Ce produit est inférieur au produit domestique, car il ne comprend pas le produit des services des administrations publiques ni des services des institutions privées sans but lucratif au service des ménages.

#### Relations entrées-sorties

3.74. Dans la présentation du tableau 3.13, l'analyse des entrées-sorties repose sur six relations, dont trois sont des identités arithmétiques et trois sont des hypothèses concernant les conditions techniques de production.

3.75. La première relation s'écrit

$$\mathbf{q} = U\mathbf{i} + \mathbf{e} \qquad (3.1)$$

où i désigne le vecteur-colonne unitaire, de sorte que $U$ i désigne les sommes en lignes de $U$. L'équation (3.1) indique que la production intérieure de chaque bien ou service marchand est absorbée soit comme produit intermédiaire, soit comme produit final (net des importations).

3.76. Le seconde relation s'écrit

$$\mathbf{q} = V'\mathbf{i} \qquad (3.2)$$

qui signifie que la production de chaque bien ou service marchand est égale à la somme des quantités produites par les branches marchandes.

3.77. La troisième relation s'écrit

$$\mathbf{g} = V\mathbf{i} \tag{3.3}$$

qui indique que la production totale de chaque branche marchande est égale à la somme de ses productions des divers biens et services.

3.78. La quatrième relation s'écrit

$$U = B\hat{\mathbf{g}} \tag{3.4}$$

où $B$ est une matrice (produit × branche) de coefficients techniques et où $\hat{\mathbf{g}}$ désigne une matrice diagonale qui compte les éléments de $\mathbf{g}$ dans sa diagonale. L'équation (3.4) indique que les entrées intermédiaires constituées par des biens et services marchands sont proportionnelles à la production des branches marchandes qui les absorbent.

3.79. La cinquième relation s'écrit

$$V = C\hat{\mathbf{g}} \tag{3.5}$$

où $C$ désigne une matrice (produit × branche) de coefficients. L'équation (3.5) indique que chaque branche produit ses biens et services dans des proportions fixes qui lui sont propres.

3.80. La dernière relation s'écrit

$$V = D\hat{\mathbf{q}} \tag{3.6}$$

où $D$ désigne une matrice (branche × produit) de coefficients. L'équation (3.6) indique les biens et services proviennent des diverses branches dans des proportions fixes qui leur sont propres.

## Hypothèses concernant la technologie

3.81. Les diverses hypothèses servant à transférer entrées et sorties s'énoncent comme suit.

### *Hypothèse d'une technologie unique par produit*

3.82. A partir des équations (3.1), (3.2), (3.4) et (3.5), nous pouvons écrire

$$\begin{aligned}\mathbf{q} &= U\mathbf{i} + \mathbf{e}\\ &= B\mathbf{g} + \mathbf{e}\\ &= BC^{-1}\mathbf{q} + \mathbf{e}\\ &= (I - BC^{-1})^{-1}\mathbf{e}\end{aligned} \tag{3.7}$$

où $I$ désigne la matrice unitaire; et

$$\begin{aligned}\mathbf{g} &= C^{-1}(I - BC^{-1})^{-1}\mathbf{e}\\ &= (I - C^{-1}B)^{-1}C^{-1}\mathbf{e}\end{aligned} \tag{3.8}$$

3.83. Ainsi, si nous désignons par $A$ la matrice des coefficients techniques, nous trouvons, dans cette hypothèse, que $A = BC^{-1}$ pour un tableau produit × produit et que $A = C^{-1}B$ pour un tableau branche × branche. Il ressort aussi de l'équation (3.8) que, si nous voulons analyser les productions des branches, nous devons convertir la demande finale nette de biens et services marchands, $\mathbf{e}$, en demande finale nette exprimée en fonction des productions des branches, représentée par $C^{-1}\mathbf{e}$.

3.84. On notera que les équations (3.7) et (3.8) font intervenir la matrice inverse $C^{-1}$. Etant donné qu'une matrice ne peut être inversée que si elle est carrée, l'hypothèse d'une technologie unique par produit ne peut être utilisée que si le nombre des branches est égal à celui des produits.

### *Hypothèse d'une technologie unique par branche*

3.85. A partir des équations (3.1), (3.3), (3.4) et (3.6), nous pouvons écrire

$$\begin{aligned}\mathbf{q} &= U\mathbf{i} + \mathbf{e}\\ &= B\mathbf{g} + \mathbf{e}\\ &= BD\mathbf{q} + \mathbf{e}\\ &= (I - BD)^{-1}\mathbf{e}\end{aligned} \tag{3.9}$$

et

$$\begin{aligned}\mathbf{g} &= D(I - BD)^{-1}\mathbf{e}\\ &= (I - DB)^{-1}D\mathbf{e}\end{aligned} \tag{3.10}$$

3.86. De même, si nous désignons par $A$ la matrice des coefficients techniques nous trouvons, dans cette hypothèse, que $A = BD$ pour un tableau produit × produit et que $A = DB$ pour un tableau branche × branche. La comparaison avec les équations (3.7) et (3.8) montre que le rôle que jouait $C^{-1}$ est maintenant rempli par $D$. Ainsi, dans l'hypothèse d'une technologie unique par branche, il n'est plus essentiel que le nombre des branches soit égal à celui des produits.

### *Combinaison des hypothèses*

3.87. Il n'est pas nécessaire de s'en remettre entièrement à l'une ou à l'autre des hypothèses extrêmes précitées: on peut utilement les combiner, comme le montre l'exemple suivant. Supposons que les éléments de $V$ soient divisés en deux parties $V_1$ et $V_2$, de telle sorte que:

$$V = V_1 + V_2 \tag{3.11}$$

Les éléments de $V_1$ sont des sorties auxquelles il semble indiqué d'appliquer l'hypothèse d'une technologie unique par produit; à ceux de $V_2$ s'applique l'hypothèse d'une technologie unique par branche. Beaucoup de produits secondaires courants, sinon la plupart, se rangeront probablement dans $V_1$, tandis que les produits fatals, en particulier, seront dans $V_2$. La formation de $V_1$ et de $V_2$ pourrait bien exiger le partage de certains éléments de $V$, éléments qui pourraient contenir une combinaison de produits ne relevant pas tous de la même hypothèse.

3.88. Avec cette subdivision de $V$, il est permis d'écrire:

$$\mathbf{g}_1 = V_1\mathbf{i} = C_1^{-1}\mathbf{q}_1 \tag{3.12}$$

et

$$\mathbf{g}_2 = V'_2\mathbf{i} = D_2\mathbf{q} \tag{3.13}$$

De l'équation (3.13), il vient:

$$\begin{aligned}\mathbf{q}_2 &= V'_2\mathbf{i} = \hat{\mathbf{q}}D'_2\mathbf{i}\\ &= D'_2\mathbf{i}\,\mathbf{q}\end{aligned} \tag{3.14}$$

où $\widehat{D'_2\mathbf{i}}$ désigne une matrice diagonale formée à partir du vecteur $D'_2\mathbf{i}$. Etant donné que $\mathbf{q}_1 = \mathbf{q} - \mathbf{q}_2$, la combinaison des équations (3.12), (3.13) et (3.14) donne:

$$\begin{aligned}\mathbf{g} &= \mathbf{g}_1 + \mathbf{g}_2\\ &= C_1^{-1}(\mathbf{q} - \widehat{D'_2\mathbf{i}}\,\mathbf{q}) + D_2\mathbf{q}\\ &= [C_1^{-1}(I - \widehat{D'_2\mathbf{i}}) + D_2]\,\mathbf{q}\end{aligned} \tag{3.15}$$

ce qui, combiné à la seconde ligne du tableau (3.7) ou du tableau (3.9), donne:

$$\begin{aligned}\mathbf{q} &= B[C_1^{-1}(I - \widehat{D'_2\mathbf{i}}) + D_2]\,\mathbf{q} + \mathbf{e}\\ &= \{I - B[C_1^{-1}(I - \widehat{D'_2\mathbf{i}}) + D_2]\}^{-1}\mathbf{e}\\ &= (I - BR)^{-1}\mathbf{e}\end{aligned} \tag{3.16}$$

Etant donné que $\mathbf{g} = R\mathbf{q}$, on a:

$$\begin{aligned}\mathbf{g} &= R(I - BR)^{-1}\mathbf{e}\\ &= (I - RB)^{-1}R\mathbf{e}\end{aligned} \tag{3.17}$$

3.89. Dans ce cas, la matrice $A$ des coefficients techniques produit × produit est donnée par $BR$, avec $R = [C_1^{-1}(I - \widehat{D'_2\mathbf{i}}) + D_2]$. Etant donné que $R$ suppose une matrice inverse $C_1 - D_2$, il suit que $C_1$ et $D_2$ doivent être des matrices carrées du même ordre.

3.90. Certes, la combinaison des hypothèses exige quelque soin. Ainsi, quand les produits secondaires courants se rapportent à $V_1$, on peut penser qu'il est indiqué d'utiliser l'hypothèse de répartition proportionnelle de la demande d'un produit donné entre les diverses branches, auquel cas l'équation (3.12) est remplacée par:

$$\mathbf{g}_1 = V_1\mathbf{i} = D_1\mathbf{q}_1 \tag{3.18}$$

En même temps, il peut sembler préférable de considérer les produits fatals entrant dans $V_2$ comme des biens et services marchands liés aux sorties de leur branche, auquel cas l'équation (3.13) est remplacée par:

$$\mathbf{q}_2 = V'_2\mathbf{i} = C_2\mathbf{g} \tag{3.19}$$

De cette dernière équation, on tire:

$$\mathbf{g}_2 = V_2\mathbf{i} = \hat{\mathbf{g}}\, C'_2\mathbf{i}$$
$$= \widehat{C'_2\mathbf{i}}\,\mathbf{g} \qquad (3.20)$$

Par les mêmes transformations que précédemment, il vient:

$$\mathbf{g} = \mathbf{g}_1 + \mathbf{g}_2$$
$$= D_1\mathbf{q}_1 + \widehat{C'_2\mathbf{i}}\,\mathbf{g}$$
$$= D_1(\mathbf{q} - C_2\mathbf{g}) + \widehat{C'_2\mathbf{i}}\,\mathbf{g}$$
$$= (I + D_1 C_2 - \widehat{C'_2\mathbf{i}})^{-1} D_1\mathbf{q} \qquad (3.21)$$

d'où:

$$\mathbf{q} = B(I + D_1 C_2 - \widehat{C'_2\mathbf{i}})^{-1} D_1\mathbf{q} + \mathbf{e}$$
$$= [I - B(I + D_1 C_2 - \widehat{C'_2\mathbf{i}})^{-1} D_1]^{-1}\mathbf{e}$$
$$= (I - BS)^{-1}\mathbf{e} \qquad (3.22)$$

Comme $\mathbf{g} = S\mathbf{q}$, on a:

$$\mathbf{g} = S(I - BS)^{-1}\mathbf{e}$$
$$= (I - SB)^{-1}S\mathbf{e} \qquad (3.23)$$

3.91. Dans ce cas, la matrice $A$ des coefficients techniques produit × produit est donnée par $BS$, avec $S = (I + D_1C_2 - \widehat{C'_2\mathbf{i}})^{-1}D_1$. Sauf dans le cas d'une singularité matricielle, cette expression peut-être formée même si $D_1$ et $C_2$ ne sont pas des matrices carrées; et il en va de même de l'expression $(I - BS)^{-1}$.

### Comparaison des hypothèses

3.92. Il ressort d'une comparaison des équations (3.7) à (3.10) que leurs différences, d'ailleurs superficielles, proviennent entièrement de la production secondaire, c'est-à-dire des éléments hors diagonale dans la matrice $V$ des productions. Sans cette production secondaire, $V$ serait une matrice diagonale et on trouverait que $C = D = I$. Dans ce cas, les quatre équations se réduisent à:

$$\mathbf{q} = \mathbf{g} = (I - B)^{-1}\mathbf{e} \qquad (3.24)$$

de sorte que $A = B$ et qu'il n'y a aucune distinction entre production de biens et services marchands et production des branches marchandes.

3.93. En passant maintenant aux équations (3.16) et (3.17), on voit que si $V_2 = 0$, on a $C_1 = C$ et $D_2 = 0$, auquel cas les équations (3.16) et (3.17) se ramènent respectivement à (3.7) et (3.8). Par ailleurs, si $V_1 = 0$, on a $C_1 = 0$ et $D_2 = D$, auquel cas l'équation (3.12) ne peut-être formée, l'équation (3.13) est égale à une combinaison des équations (3.3) et (3.6) et les équations (3.16) et (3.17) sont remplacées respectivement par (3.9) et (3.10). C'est exactement le contraire qui se produit avec (3.22) et (3.23). Si $V_2 = 0$, on a $D_1 = D$ et $C_2 = 0$, auquel cas les équations (3.22) et (3.23) se ramènent à (3.9) et (3.10). Mais si $V_1 = 0$, alors $D_1 = 0$ et $C_2 = C$, auquel cas l'équation (3.18) ne peut-être formée et les équations (3.22) et (3.23) sont remplacées par (3.7) et (3.8). Malgré cette symétrie des cas limites, les modèles qui aboutissent aux équations (3.16) et (3.17) d'une part (3.22) et (3.23) de l'autre sont susceptibles de fournir des résultats notablement différents dans la pratique, comme on le voit en comparant les tableaux 3.6 et 3.7.

3.94. Les deux modèles qu'on vient de comparer ne représentent qu'un exemple très simple de la méthode décrite, dans l'hypothèse d'une combinaison des technologies, à section précédente. La réflexion montre que des représentations bien plus complexes des relations de production peuvent être mises sous une forme telle que ou bien $\mathbf{g}$ est un certain transformé de $\mathbf{q}$, ou bien $\mathbf{q}$ est un certain transformé de $\mathbf{g}$. En général, il semble préférable d'adopter la première de ces transformations, car, comme on l'a dit, il paraît plus indiqué de supposer que les sorties des branches s'adaptent à la demande de biens et services que de supposer que les sorties de biens et services s'adaptent à la demande adressée aux branches.

### L'importance d'une évaluation uniforme

3.95. Dans cette étude, nous avons insisté sur le besoin d'une évaluation uniforme dans les comptes de biens et services marchands et nous avons introduit la notion de valeur de base (valeur hors taxes affectées aux produits: prix départ usine moins taxes affectées aux produits), qui offre un moyen pratique de réaliser une plus grande uniformité. Un exemple simple suffira pour montrer l'importance que revêt une évaluation uniforme. Considérons une économie produisant deux biens ou services marchands dont chacun a deux utilisations intermédiaires et deux utilisations finales. Supposons que la valeur de base de chaque bien ou service marchand est la même pour toutes ses utilisations mais que les taxes affectées aux produits sont liées à l'utilisation. L'équation des flux du système peut se représenter comme suit:

$$\begin{bmatrix} b_1 + x_1 & 0 \\ 0 & b_2 + x_2 \end{bmatrix}\begin{bmatrix} q_1 \\ q_2 \end{bmatrix}$$
$$= \begin{bmatrix} (b_1 + x_{11})a_{11} & (b_1 + x_{12})a_{12} \\ (b_2 + x_{21})a_{21} & (b_2 + x_{22})a_{22} \end{bmatrix}\begin{bmatrix} q_1 \\ q_2 \end{bmatrix}$$
$$+ \begin{bmatrix} b_1 + x_{13} & 0 \\ 0 & b_2 + x_{23} \end{bmatrix}\begin{bmatrix} e_{13} \\ e_{23} \end{bmatrix}$$
$$+ \begin{bmatrix} b_1 + x_{14} & 0 \\ 0 & b_2 + x_{24} \end{bmatrix}\begin{bmatrix} e_{14} \\ e_{24} \end{bmatrix} \qquad (3.25)$$

Dans cette équation, les "$b$" désignent les prix hors taxes affectées aux produits, les "$x$" les taxes affectées aux produits, les "$q$" les sorties de biens et services marchands, les "$a$" les coefficients techniques et les "$e$" les emplois finals. La première équation se rapporte au bien ou service marchand 1, la seconde au bien ou service marchand 2.

3.96. Ces deux équations comprennent quatre inconnues: $q_1$ et $q_2$, les sorties de chacun des deux biens ou services marchands; et $x_1$ et $x_2$, la taxe unitaire moyenne affectée aux produits sur chacune de ces sorties. Elles peuvent toutefois être séparées de façon à former deux systèmes d'équations: l'un où l'évaluation s'effectue aux valeurs hors taxes affectées aux produits et l'autre qui ne retient que les taxes affectées aux produits. Le premier peut s'écrire

$$\hat{\mathbf{b}}\,\mathbf{q} = \hat{\mathbf{b}}\,A\,\mathbf{q} + \hat{\mathbf{b}}\,\mathbf{e}$$
$$= \hat{\mathbf{b}}\,A\,\hat{\mathbf{b}}^{-1}\,\hat{\mathbf{b}}\,\mathbf{q} + \hat{\mathbf{b}}\,\mathbf{e}$$
$$= (I - \hat{\mathbf{b}}\,A\,\hat{\mathbf{b}}^{-1})^{-1}\,\hat{\mathbf{b}}\,\mathbf{e} \qquad (3.26)$$

où, en prémultipliant par $\hat{\mathbf{b}}^{-1}$

$$\mathbf{q} = (I - A)^{-1}\mathbf{e}$$

où $\mathbf{e} = \mathbf{e}_3 + \mathbf{e}_4$, vecteur des utilisations finales totales des deux biens ou services marchands.

3.97. Le second système d'équation peut s'écrire:

$$\hat{\mathbf{x}}\,\mathbf{q} = Z\,\mathbf{q} + \hat{\mathbf{x}}_3\,\mathbf{e}_3 + \hat{\mathbf{x}}_4\,\mathbf{e}_4 \qquad (3.27)$$

ou

$$Z = \begin{bmatrix} x_{11}a_{11} & x_{12}a_{12} \\ x_{21}a_{21} & x_{22}a_{22} \end{bmatrix} \qquad (3.28)$$

Ainsi

$$\mathbf{x} = \hat{\mathbf{q}}^{-1}\,(Z\,\mathbf{q} + \hat{\mathbf{x}}_3\,\mathbf{e}_3 + \hat{\mathbf{x}}_4\,\mathbf{e}_4) \qquad (3.29)$$

3.98. Nous voyons donc qu'un système de la forme (3.25) ne peut-être résolu qu'en fonction d'un jeu uniforme de valeurs, les "$b$" dans l'exemple considéré; et que, cela fait, on peut calculer $x_1$ et $x_2$, c'est-à-dire les taux moyens de taxes.

3.99. L'utilisation des prix du marché suppose que $x_{jk} = x_j$; ($j = 1, 2$ et $k = 1, \ldots\ldots, 4$). Cette supposition entraîne à son tour deux sortes d'erreurs. D'abord, le coefficient technique

typique, disons $a_{jk}$ $(j = k = 1, 2)$, est remplacé par $a^*_{jk}$, par exemple, avec

$$a^*_{jk} = \frac{b_j + x_{jk}}{b_j + x_j} \quad a_{jk}$$

Etant donné que les taux de taxes affectées aux produits pour les entrées intermédiaires sont habituellement inférieurs aux taux moyens calculés sur l'ensemble des utilisations, nous pouvons poser en principe $a^*_{jk} < a_{jk}$, ce que vérifie l'exemple numérique donné. Mais il y a une deuxième sorte d'erreur. La quantité typique de demande finale, soit $e_{jk}$, avec $j = 1, 2$, et $k = 3, 4$, est remplacée par $e^*_{jk}$, par exemple, avec

$$e^*_{jk} = \frac{b_j + x_{jk}}{b_j + x_j} \quad e$$

Pour la raison précitée, nous aurons vraisemblablement $e^*_{jk} \geq e_{jk}$ pour les consommateurs du pays et, particulièrement, pour les consommateurs non productifs. Et, dans la plupart des cas, il est probable qu'on aura $e^*_{jk} < e_{jk}$ pour les exportations vers le reste du monde.

3.100. La conclusion de la présente section est que l'utilisation de valeurs non uniformes aboutit à des résultats erronés, qu'il est impossible d'interpréter. Dans l'annexe mathématique du chapitre suivant, on a distingué les véritables valeurs de base des valeurs de base approchées utilisées dans ce chapitre. Les résultats obtenus dans cette section seront plus précis si l'on emploie les valeurs de base exactes; mais les valeurs approchées, c'est-à-dire les prix départ-usine diminués des taxes affectées aux produits qui constituent les sorties, constitueront probablement une bonne approximation des véritables valeurs de base et une amélioration notable par rapport aux prix départ-usine.

## *Chapitre IV*

# LE SYSTEME COMME INSTRUMENT DE COMPARAISON DES VOLUMES ET DES PRIX

### Deux types de comparaisons

4.1. L'élaboration, année après année, de comptes nationaux donne naissance à une série chronologique pour chacune des grandeurs comptabilisées; par exemple, nous pouvons constater que la consommation privée de la dernière année est double de celle d'il y a 10 ans. En soi, ce n'est pas là un renseignement très instructif, car en plus de l'évolution institutionnelle (comme la création d'un service national de santé) qui peut entraîner un déplacement des dépenses d'un secteur institutionnel à un autre, le doublement observé peut résulter en grande partie du renchérissement des biens et services de consommation et, pour une faible part seulement, d'un accroissement des quantités de ces biens et services achetés pour la consommation privée. En pratique, il est probable que, tandis que certains prix et certaines quantités ont augmenté, d'autres ont diminué; on désire alors pouvoir observer le mouvement moyen des prix et le mouvement moyen des quantités. Ceci n'est possible que si on dispose de renseignements suffisants sur les mouvements des prix et des quantités des biens et services achetés par les particuliers.

4.2. Bien d'autres cas peuvent être traités par la méthode qu'on vient d'exposer: à savoir la décomposition d'une variation de la valeur exprimée en prix courants, en une variation de prix et une variation de quantité. En principe, et bien que les difficultés pratiques soient parfois très importantes, tous les flux des comptes des biens et services marchands et la plupart, sinon la totalité, des flux des comptes de branches, peuvent se décomposer ainsi. Mais, pour d'autres éléments du système, il n'en va pas de même. Considérons par exemple le revenu disponible des ménages qui est soit consacré à l'acquisition de biens et de services pour la consommation, soit épargné. En premier lieu, une bonne partie de ce revenu sera probablement reçue sous forme de transferts des administrations que l'on peut difficilement décomposer en élément volume et élément prix. En second lieu, certains éléments du revenu des ménages, comme les salaires, peuvent être considérées comme le produit du taux moyen des rémunérations par le volume de travail fourni, mais cette précision ne servirait de rien, car la notion de revenu à prix constants, ou revenu réel comme on l'appelle d'ordinaire, se rapporte à ce qu'on peut faire du revenu plutôt qu'à ce qui a été fait pour le gagner. On rencontre des difficultés analogues à celles ci avec d'autres éléments du revenu disponible des ménages et on ne peut pas décomposer ces éléments en prix et volume. En revanche, il est nécessaire de voir comment le pouvoir d'achat du revenu disponible a évolué par rapport à un ensemble bien défini d'articles que ce revenu pourrait servir à acheter. La question admet autant de réponses qu'il y a d'ensembles d'articles jugés représentatifs. Pour la plupart des utilisations, on convient généralement que l'ensemble des biens et services qui constituent la consommation des ménages fournit un étalon approprié pour mesurer l'évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible.

4.3. Les deux méthodes, à savoir la décomposition d'une valeur en un élément prix et un élément volume et le choix d'un ensemble adéquat d'articles par rapport auquel mesurer le pouvoir d'achat, diffèrent radicalement et ne sauraient être confondues. En un sens, toutes deux dépendent de la première: il n'est possible de définir divers étalons du pouvoir d'achat que parce qu'il est possible de décomposer certaines valeurs totales en un élément prix et un élément volume.

4.4. On avance parfois que les deux méthodes pourraient être combinées par la définition d'un seul étalon par rapport auquel on exprimerait le pouvoir d'achat de toute valeur totale qu'on ne peut décomposer. Le principe essentiel est simple. Pour les éléments qu'on ne peut décomposer, on définit des indices de prix implicites en utilisant les identités comptables du système conjointement aux indices des prix obtenus par décomposition directe. Ce principe se heurte à deux objections: premièrement, dans tous les cas à l'exception des plus simples, on ne dispose pas d'un nombre suffisant d'identités comptables pour définir tous les indices de prix implicites sans introduire des hypothèses arbitraires. Deuxièmement, même avec un nombre suffisant d'identités, les indices implicites obtenus peuvent ne pas avoir de signification économique précise.

4.5. Un exemple permettra d'éclairer ces difficultés. Considérons un système simple et ferme qui ne comprend que trois comptes. Le compte de production nous apprend que le revenu (ou valeur ajoutée nette) est égal à la consommation plus la formation nette de capital. Le compte de consommation nous révèle que le revenu est égal à la consommation plus l'épargne. Le compte d'accumulation n'exprime aucune égalité nouvelle, puisqu'il nous dit seulement que la formation nette de capital est égale à l'épargne. Etant donné que l'on peut seulement décomposer en volume et prix la consommation et la formation de capital, on se trouve devant deux inconnues, les indices de prix implicites du revenu (ou valeur ajoutée nette) et de l'épargne, et devant deux équations indépendantes. Nous pouvons utiliser ces deux identités et équilibrer l'ensemble du système de comptes à prix constants si nous déflatons le revenu au moyen d'un indice des prix du total de la consommation et de la formation de capital et si nous faisons de même pour l'épargne au moyen de l'indice des prix de la formation de capital.

4.6. Le déflateur implicite du revenu ainsi calculé est égal à celui de la valeur ajoutée nette telle qu'on l'obtient d'ordinaire. Il s'agit là d'une notion utile, mais qui diffère de celle d'un déflateur des coûts des facteurs de

production, à moins de considérer comme une entrée toute amélioration de la productivité. De même, le déflateur implicite de l'épargne est égal à celui de la formation de capital, de telle sorte que l'épargne en prix constants se définit par rapport aux biens d'équipement qu'elle permet d'acquérir et non par rapport aux biens de consommation auxquels il a fallu renoncer pour la constituer, ou aux avantages qu'on espère en tirer sous forme de consommation future. Ainsi, les indices de prix implicites obtenus dans ce cas particulièrement simple, bien qu'ils puissent convenir à certaines fins, ne représentent qu'un choix parmi tout un ensemble d'indices de prix possibles dont certains autres peuvent mieux convenir à d'autres fins. Cette méthode nous impose donc un choix qui peut ne pas convenir aux fins analytiques que nous visons.

4.7. Si nous ajoutons un compte de l'extérieur, comme au tableau I.3 du chapitre I, les difficultés s'accroissent aussitôt. A supposer qu'on puisse décomposer seulement les importations et les exportations, le compte de l'extérieur ajoute une identité et trois postes non décomposables pour lesquels il convient de trouver des indices de prix implicites. Le problème admet un nombre indéterminé de solutions formelles. Par exemple, on peut supposer: (i) que les deux flux entre le compte de consommation et le reste du monde, à savoir les revenus nets des facteurs distribués et les autres transferts, auront le même déflateur et (ii) que l'épargne aura le même déflateur que la consommation. A la suite de ces hypothèses, il est facile d'exprimer lesdits déflateurs en fonction des quantités et des valeurs connues. Normalement, de telles expressions diffèrent pour des grandeurs analogues et risquent donc d'être erratiques. De plus, on peut faire d'autres hypothèses moins contraignantes, qui risquent de conduire à des résultats non moins erratiques quoique entièrement différents. A défaut d'une bonne raison d'ordre économique pour accepter un jeu d'hypothèses au lieu des autres, on ne saurait tenir pour satisfaisantes les solutions formelles mentionnées ci-dessus.

4.8. Néanmoins, on juge généralement important de donner une expression numérique à prix constants à des agrégats comme le produit national brut. Deux solutions sont utilisées habituellement. La première se fonde sur l'hypothèse que l'objet des exportations et du revenu net de facteurs distribué reçu de l'extérieur est d'acheter des importations, de telle sorte qu'il y a lieu de déflater ces rubriques par l'indice de prix des importations. En conséquence, l'indice de prix du produit national brut s'obtient en déflatant les éléments de la demande finale sur le marché intérieur par les indices des prix correspondant à la consommation privée, à la consommation publique et à la formation brute de capital; et en déflatant par l'indice de prix des importations l'excédent des exportations et du revenu de facteurs distribué provenant de l'extérieur sur les importations. C'est là une hypothèse claire, bien que l'excédent de la balance des paiements ne serve pas à acheter des importations au moment où il se produit et puisse ne pas être utilisé à cet effet à l'avenir. Il peut aussi servir soit à réduire les exportations, soit à accumuler des créances sur le reste du monde et ainsi à augmenter le revenu des facteurs. La deuxième solution consiste à prendre, pour indice de prix du produit national brut, l'indice des prix des dépenses finales courantes et en capital sur le marché intérieur. Les deux méthodes ne donnent des résultats différents que si le solde de la balance des paiements diffère de zéro et si, de plus, l'indice des prix des importations diffère de celui des acquisitions finales sur le marché intérieur.

4.9. Dans la suite de ce chapitre, on traitera la première catégorie de comparaisons, c'est-à-dire celle qui consiste à décomposer une variation-valeur en élément de prix et élément de volume.

### Variantes d'évaluation

4.10. Au chapitre précédent, nous avons vu l'importance que présente pour l'analyse des entrées-sorties une évaluation homogène des biens et services marchands. Nous examinerons maintenant les modalités d'évaluation des biens et services marchands et les relations qui les unissent. Nous pouvons aborder la question soit en remontant à partir des valeurs au coût des facteurs, soit en descendant à partir des valeurs d'acquisition. Les relations sont exposées aux paragraphes 4.98 à 4.106 de l'annexe mathématique de ce chapitre.

4.11. Commençons par les valeurs au coût des facteurs et, aux fins d'exposition en langage courant, négligeons toutes les formes de production secondaire, de sorte que la structure des coûts d'un bien ou service marchand se confond avec celle d'une branche d'activité marchande déterminée. De cette façon, on ne simplifie que l'exposé; les complications qui résultent de la production secondaire sont présentées intégralement dans les annexes mathématiques de ce chapitre et du chapitre précédent. La production de tout bien ou service marchand, l'acier par exemple, exige des dépenses directes consacrées aux facteurs de production et mesurées par la rémunération des salariés, l'excédent d'exploitation et la consommation de capital fixe. Des dépenses analogues s'imposent pour chaque entrée intermédiaire dans la production d'acier, pour chaque entrée intermédiaire servant à obtenir ces entrées et ainsi de suite. Ces séries de dépenses, théoriquement infinies mais convergentes, peuvent se calculer par des méthodes d'entrées-sorties, comme le montre l'équation 4.11 de l'annexe mathématique. On obtient ainsi le coût d'utilisation des facteurs de production (ou la rémunération des facteurs de production) qui sont directement ou indirectement nécessaires à la production d'une quantité unitaire d'acier, c'est-à-dire ce qu'on peut appeler la valeur au coût des facteurs, ou valeur au revenu des facteurs de cette quantité unitaire.

4.12. Cette mesure exacte de la valeur au coût des facteurs que l'on ne peut obtenir que par des moyens analytiques diffère de la mesure approchée utilisée d'ordinaire. Cette dernière est donnée par la somme des coûts unitaires des facteurs utilisés dans les aciéries, plus la valeur départ-usine de leurs entrées intermédiaires et les marges de distribution et de transport qui s'y rapportent. Etant donné que la différence entre la valeur au coût des facteurs (y compris celles des services de distribution et de transport) et la valeur précédente est égale aux impôts indirects accumulés, il s'ensuit que la différence entre les valeurs exactes et approchées au coût des facteurs est égale aux impôts indirects accumulés sur les entrées intermédiaires directes et indirectes servant dans les aciéries, comme le montre l'équation 4.20 de l'annexe mathématique. Cette différence peut être très faible si le système fiscal est conçu de façon que les impôts soient réduits ou remboursés pour les biens et services marchands qui sont des entrées intermédiaires.

4.13. Dans ce système, les impôts indirects nets sont divisés en deux catégories: taxes nettes affectées aux produits et autres impôts. Les premiers comprennent les impôts indirects et les subventions au titre des productions et des utilisations de marchandises, qui figurent dans les lignes et colonnes prévues pour les "taxes nettes affectées aux produits" au tableau 2.1. Dans cet exemple, tous les impôts indirects et les subventions, en dehors des droits et taxes protecteurs sur importations, ont été affectés aux produits; mais, dans un exemple plus détaillé, il faut s'attendre à ce que certains impôts indirects ne puissent pas être affectés aux produits ou qu'il ne soit d'aucun intérêt de les y affecter.

4.14. La mesure exacte des valeurs hors taxes affectées aux produits (valeur de base exacte) s'obtient en ajoutant les coûts des facteurs et les autres impôts indirects nets, comme le montre l'équation 4.12 de l'annexe mathématique, de la même façon qu'on ajoutait les seuls coûts des facteurs pour obtenir les valeurs exactes aux coûts des facteurs. La valeur de base approchée est égale à la valeur de base exacte augmentée des taxes nettes affectées aux produits qui sont compris dans les entrées accumulées, comme le montre l'équation 4.17 de l'annexe mathématique. C'est cette mesure approchée qui figure dans les lignes et les colonnes prévues pour les "biens et services marchands, valeur hors taxes affectées aux produits" au tableau 2.1.

4.15. Les valeurs départ-usine sont égales aux coûts des facteurs accumulés, y compris ceux des services de distribution et de transport incorporés dans les entrées, augmentés de tous les impôts indirects, comme l'indique l'équation 4.13 de l'annexe mathématique.

4.16. Les valeurs d'acquisition sont égales aux valeurs départ-usine augmentées des marges de distribution et de transport correspondant à l'acheteur considéré, comme l'indique l'équation (4.14) de l'annexe mathématique.

4.17. On trouvera à la section suivante un exemple numérique de cette série de valeurs. Comme nous l'avons vu au chapitre III, la base d'évaluation doit être aussi homogène que possible en vue de l'analyse des entrées-sorties. Cette condition conduit à choisir les valeurs aux coûts des facteurs ou les valeurs de base, et la notion de valeur de base approchée a servi dans nombre d'exemples donnés au chapitre III. Les valeurs départ-usine conviennent moins à cet usage, car elles sont moins homogènes, non pas tant selon les diverses parties du système productif qu'entre ce système dans son ensemble et les diverses catégories d'acheteurs finals. Les valeurs d'acquisition sont encore moins satisfaisantes à ces usages et ne font pas partie intégrante de l'évaluation des biens et services marchands dans le présent système. Elles peuvent toutefois se révéler utiles pour l'enregistrement courant et le tableau 4.4 ci-après présente un ensemble de comptes de biens et services marchands où les utilisations des biens et services marchands sont exprimées en valeurs d'acquisition et les offres en valeurs départ-usine (valeurs c.a.f., plus droits et taxes sur importation, dans le cas des importations) augmentées des marges intérieures de distribution et transport.

### La série des valeurs

4.18. L'exemple numérique qui suit se fonde sur le tableau 2.1. Il se borne aux comptes de biens et services marchands et aux comptes de production des branches d'activité marchande, tous les autres comptes du système étant fondus en un seul. On suppose, aux fins de l'exemple, que toutes les données du troisième groupe (transports, communications et distribution) concernent les marges de distribution et de transport, bien que ce ne soit pas le cas en pratique, puisque ce groupe comprend les télécommunications et les transports de voyageurs, aussi bien que les transports et la distribution des biens et services marchands. Pour simplifier la présentation, on a renversé l'ordre des deux derniers groupes à la fois pour les biens et services et pour les branches d'activité, de façon à placer les marges et les branches correspondantes en dernière position de chaque classement.

4.19. Avec ces retouches mineures, le tableau 2.1 peut se ramener au tableau 4.1. Son principal objet est de montrer les flux de biens et services marchands, c'est-à-

**Tableau 4.1. Flux de biens et services marchands aux valeurs de base (valeurs hors taxes affectées aux produits)**

| | | | *1* | *2* | *3* | *4* | *5* | *6* | *7* | *8* | *9* | *10* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Biens et services marchands | Agriculture et industries extractives | *1* | | | | | 1 | 19 | 3 | 0 | 18 | 41 |
| | Industries manufacturières et construction | *2* | | | | | 8 | 118 | 8 | 11 | 154 | 299 |
| | Biens et services marchands n.d.a. | *3* | | | | | 1 | 14 | 2 | 3 | 44 | 64 |
| | Transport et distribution | *4* | | | | | 1 | 13 | 2 | 9 | 51 | 76 |
| Branches d'activité marchande | Agriculture et industries extractives | *5* | 26 | 0 | 0 | 0 | | | | | | 26 |
| | Industries manufacturières et construction | *6* | 0 | 267 | 1 | 0 | | | | | | 268 |
| | Branches d'activité marchande n.d.a. | *7* | 0 | 1 | 61 | 0 | | | | | | 62 |
| | Transport et distribution | *8* | 0 | 1 | 0 | 71 | | | | | | 72 |
| | Ensemble des autres comptes | *9* | 15 | 30 | 2 | 5 | 15 | 104 | 47 | 49 | | 267 |
| | TOTAL | *10* | 41 | 299 | 64 | 76 | 26 | 268 | 62 | 72 | 267 | |

**Tableau 4.2. Flux de biens et services marchands aux valeurs départ-usine**

| | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Biens et services marchands | Agriculture et industries extractives | 1 | | | | | 1 | 27 | 3 | 0 | 17 | 48 |
| | Industries manufacturières et construction | 2 | | | | | 8 | 121 | 9 | 12 | 163 | 313 |
| | Biens et services marchands n.d.a. | 3 | | | | | 1 | 14 | 4 | 3 | 48 | 70 |
| | Transport et distribution | 4 | | | | | 1 | 13 | 2 | 10 | 51 | 77 |
| Branches d'activité marchande | Agriculture et industries extractives | 5 | 25 | 0 | 0 | 0 | | | | | | 25 |
| | Industries manufacturières et construction | 6 | 0 | 276 | 1 | 0 | | | | | | 277 |
| | Biens et services marchands n.d.a. | 7 | 0 | 1 | 67 | 0 | | | | | | 68 |
| | Transport et distribution | 8 | 0 | 1 | 0 | 72 | | | | | | 73 |
| | Ensemble des autres comptes | 9 | 23 | 35 | 2 | 5 | 14 | 102 | 50 | 48 | | 279 |
| | TOTAL | 10 | 48 | 313 | 70 | 77 | 25 | 277 | 68 | 73 | 279 | |

dire les rubriques des quatre premières lignes et colonnes, aux valeurs de base. On notera que les droits et taxes protecteurs sur importations ont été ajoutés aux importations et que chacun des quatre nombres de la ligne 9 (colonnes 5 à 8) est la somme de la rémunération des salariés, de l'excédent d'exploitation, de la consommation de capital fixe, et des taxes affectées aux produits grevant les entrées (mais non les sorties). On se souviendra que, dans cet exemple, tous les impôts indirects et toutes les subventions sont affectés aux produits. C'est pour cette raison qu'il ne s'agit pas d'un tableau aux valeurs aux coûts des facteurs: ces valeurs ne diffèrent des valeurs de base que si les impôts indirects et les subventions ne sont pas tous considérés comme taxes affectées aux produits.

4.20. Le tableau 4.1 peut se comparer au 4.2, où le même exemple est présenté, mais cette fois aux valeurs départ-usine. En partant du tableau 2.1, ce nouveau tableau s'obtient en ajoutant les taxes nettes affectées aux produits aux valeurs de base et en calculant en conséquence les autres postes. Ainsi, les totaux des biens et services marchands au tableau 4.2 dépassent ceux du tableau 4.1, de la valeur des taxes nettes affectées aux produits, à savoir 7, 14, 6 et 1, respectivement perçus sur chacun des groupes de produits; les totaux des branches d'activité marchande diffèrent de la valeur des taxes nettes affectés aux produits, à savoir —1, 9, 6 et 1, respectivement, perçus sur la production de chaque groupe de branche intérieure d'activité marchande; et les totaux des valeurs ajoutées du tableau 4.2 diffèrent des totaux correspondant du tableau 4.1 de l'excédent des taxes nettes affectées aux produits de chaque groupe de branche intérieure d'activité marchande sur les taxes nettes affectées aux produits perçues sur leurs entrées, c'est-à-dire —1, —2, 3 et —1 respectivement.

4.21. Pour présenter le même exemple aux valeurs d'acquisition on a besoin de renseignements qui ne figurent pas au tableau 2.1. Ces renseignements concernent la répartition des marges de distribution et de transport entre les diverses utilisations intermédiaires et finales. Dans le présent exemple, cette répartition est donnée au tableau 4.3.

**Tableau 4.3. Répartition des marges de distribution et de transport**

| | | Branches d'activité | | | | Demande finale | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Biens et services marchands | Agriculture et industries extractives | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 2 |
| | Industries manufacturières et construction | 1 | 10 | 2 | 8 | 40 | 61 |
| | Biens et services marchands n.d.a. | 0 | 2 | 0 | 2 | 10 | 14 |
| | TOTAL | 1 | 13 | 2 | 10 | 51 | 77 |

4.22. Dans ce tableau, la dernière ligne, qui donne les totaux des colonnes, est la même que la quatrième ligne du tableau 4.2, et la répartition de ces montants apparaît dans la partie supérieure du tableau. La dernière colonne donne, par ligne, les totaux de cette répartition; chaque élément correspond aux marges de distribution et de transport pour l'ensemble des utilisations d'un groupe de biens et services marchands.

4.23. Le tableau 4.4 montre l'usage de ces renseignements. Dressé sous forme conventionnelle, il porte en titre "Flux de biens et services marchands aux valeurs d'acquistion" bien que, si les lignes correspondant aux biens et services marchands sont bien aux prix d'acquisition, les colonnes distinguent le prix départ-usine et les marges de transport et de distribution. Etant donné que ces marges sont réparties par groupes de biens et services marchands, le service "transport et distribution" disparaît et seule demeure la branche d'activité marchande correspondante.

4.24. On voit par comparaison que le tableau 4.4 reprend, dans ses trois lignes de biens et services marchands, les trois premières lignes du tableau 4.2 seulement augmentées des écritures correspondantes du tableau 4.3. Les colonnes des biens et services marchands au tableau 4.4 sont analogues aux trois premières colonnes des biens et services marchands du tableau 4.2, sauf que les rubriques à la ligne transport et distribution se rapportent non aux biens et services marchands produits par ce

**Tableau 4.4. Flux de biens et services marchands aux valeurs d'acquisition**

| | | | *1* | *2* | *3* | *4* | *5* | *6* | *7* | *8* | *9* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Biens et services marchands | Agriculture et industries extractives | *1* | | | | 1 | 28 | 3 | 0 | 18 | 50 |
| | Industries manufacturières et construction | *2* | | | | 9 | 131 | 11 | 20 | 203 | 374 |
| | Biens et services marchands n.d.a. | *3* | | | | 1 | 16 | 4 | 5 | 58 | 84 |
| Branches d'activité marchande | Agriculture et industries extractives | *4* | 25 | 0 | 0 | | | | | | 25 |
| | Industries manufacturières et construction | *5* | 0 | 276 | 1 | | | | | | 277 |
| | Biens et services marchands n.d.a. | *6* | 0 | 1 | 67 | | | | | | 68 |
| | Transport et distribution | *7* | 2 | 62 | 14 | | | | | | 78 |
| Ensemble des autres comptes | | *8* | 23 | 35 | 2 | 14 | 102 | 50 | 53 | | 279 |
| TOTAL | | *9* | 50 | 374 | 84 | 25 | 277 | 68 | 78 | 279 | |

groupe d'activité marchande, mais aux marges de distribution et de transport pour chacun des autres biens et services marchands. Ces marges figurent à la dernière colonne du tableau 4.3 et la seule différence (62 au lieu de 61) est due au fait qu'on a supposé, dans le présent exemple, que le groupe transport, communications et distribution ne s'occupe que du transport et de la distribution des biens marchands. En fait, nous l'avons vu, tel n'est pas le cas: outre les communications et les transports de voyageurs, cette branche fournit encore une unité de produits caractéristiques des industries manufacturières et de la construction. Une anomalie analogue apparaît dans notre exemple avec les chiffres inscrits pour la valeur ajoutée. Ce sont, comme on peut s'y attendre, les mêmes qu'au tableau 4.2, sauf un accroissement de 5 unités pour le chiffre porté dans la colonne du groupe transport, communications et distribution. Il s'agit en effet des importations des produits caractéristiques de ce groupe qui, dans le cas d'importations évaluées c.a.f., n'entrent pas dans le transport de biens importés. Dans un exemple complet, on disposerait encore, pour la rubrique "transports, communications et distribution", d'une ligne et d'une colonne qui se rapporteraient aux services produits par cette branche qui ne portent pas sur des biens et l'anomalie disparaîtrait.

4.25. Cet exemple montre comment se transforme un tableau des flux de biens et services marchands quand on décrit toute la série des valeurs, des valeurs aux coûts des facteurs (c'est-à-dire dans cet exemple des valeurs hors taxes affectées aux produits) aux valeurs d'acquisition en passant par les valeurs départ-usine. A chaque stade, certains postes se modifient considérablement et l'établissement d'un tableau aux valeurs d'acquisition exige des renseignements supplémentaires, qui figurent au tableau 4.3 et ne font pas explicitement partie du nouveau système. Les valeurs hors taxes affectées aux produits du tableau 4.2 sont "approchées"; un tableau des valeurs réelles hors taxes affectées aux produits exigerait une nouvelle décomposition fondée sur des méthodes d'entrées-sorties (voir annexe mathématique au présent chapitre).

### Les flux de valeurs servant au calcul des indices

4.26. Comme on l'a dit, les principaux flux servant à l'établissement d'un système d'indice des prix et des quantités sont ceux qui figurent dans les comptes des biens et services marchands et les comptes de production des branches d'activité marchande. Le système proposé ici contient, comme à l'ordinaire, des indices relatifs aux éléments de la demande finale et à la valeur ajoutée; il comprend aussi des indices relatifs aux productions et aux consommations intermédiaires, ainsi que quelques indications pour le calcul d'indices des éléments de la valeur ajoutée. Ce dernier type d'indice sert à analyser la productivité qui, selon sa définition ordinaire, peut s'exprimer comme le rapport de la variation de la valeur ajoutée à prix constants à la variation des coûts à prix constants des facteurs de production.

### DEMANDE FINALE ET IMPORTATIONS

4.27. Les principales opérations pour lesquelles on calcule des indices de prix et de volume sont les suivantes.

#### *Consommation privée*

4.28. On établit des séries statistiques des consommations finales des ménages et des organismes privés sans but lucratif qui les desservent.

4.29. Au compte de revenu et de dépenses des ménages, la consommation finale des ménages résidents se mesure aux prix d'acquisition; et on l'obtient en faisant la somme de la consommation des ménages sur le marché intérieur et de l'excédent des achats directs des ménages résidents à l'extérieur, sur les achats directs des ménages non résidents sur le marché intérieur. La consommation des ménages sur le marché intérieur ventilée par fonction est mesurée aux prix d'acquisition quand elle figure en emplois des comptes des fonctions de consommation des ménages. La consommation de biens et services marchands est, de plus, mesurée selon d'autres régles d'évaluation, par exemple aux prix départ-usine et aux valeurs de base approchées. Ces achats constituent l'essentiel de la consommation des ménages; ils sont ventilés par produits, aussi bien que par fonction. On calcule souvent les indices relatifs à la consommation des ménages sur le marché intérieur à partir de données sur les achats de biens et services marchands.

4.30. La consommation finale des organismes privés sans but lucratif au service des ménages, ventilée par

fonctions, se mesure aux prix d'acquisition, quand elle figure en emploi des comptes des fonctions de consommation de ces organismes. La correspondance biunivoque entre les classifications par fonctions et par genre d'activité des organismes privés sans but lucratif permet d'exprimer leurs dépenses de consommation finales par fonctions, par la différence entre le coût de production (production) et les ventes des divers services. Les coûts de production se mesurent selon diverses bases d'évaluation des emplois des comptes de production des branches non marchandes de ces institutions. Les divers biens et services marchands absorbés par la consommation intermédiaire sont considérés séparément. Il est souvent nécessaire de calculer des indices pour les dépenses de consommation finale des organismes privés sans but lucratif, en partant de séries relatives aux divers entrées et facteurs servant à la production des services qu'ils rendent et non de séries relatives à leur production de services.

*Consommation finale des administrations publiques*

4.31. Ces dépenses, classées par fonctions, se mesurent aux prix d'acquisition quand elles figurent en emplois des comptes des fonctions de consommation des administrations. Du fait de la correspondance entre les classifications par fonctions et par genre d'activité des administrations publiques, les séries relatives aux dépenses de consommation finale peuvent s'évaluer en fonction des séries sur les coûts de production des administrations publiques. Les données relatives aux coûts de production se mesurent selon diverses règles d'évaluation quand elles figurent comme emploi aux comptes de production des branches non marchandes des administrations publiques. On calcule souvent, à partir des données sur les éléments du coût de production des services rendus par les administrations publiques, classés par genre d'activités, des indices relatifs aux dépenses de consommation finale des administrations publiques, classées par fonctions.

*Formation brute de capital*

4.32. Des séries de données distinctes sont établies pour les variations de stocks et la formation brute de capital fixe. Dans chaque cas, ces séries sont classées selon le genre d'activité des producteurs qui effectuent les dépenses et selon le type de produits auxquels sont consacrées ces dépenses. Les séries concernant tant les variations de stocks que la formation de capital fixe se mesurent selon diverses règles d'évaluation quand elles figurent aux comptes de formation de capital des branches d'activité marchande, des branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages. Les indices concernant les variations de stocks et la formation de capital fixe se calculent généralement à partir de données sur les biens et services marchands acquis.

*Exportations et importations*

4.33. On établit des séries de données pour les exportations de biens et services, de même que pour les importations.

4.34. Les exportations comprennent en sus des exportations de biens et services marchands les achats directs des ménages non résidents sur la marché intérieur. Les exportations totales de biens et services se mesurent aux prix d'acquisition quand elles figurent en emploi du compte des opérations courantes du reste du monde. Les exportations de biens et services marchands, qui forment la plus grande partie des exportations de biens et services, sont toujours exprimées f.o.b.

4.35. Les importations de biens et services comprennent les achats directs à l'étranger des ménages résidents et des administrations publiques, en sus des importations de biens et services marchands. Les importations sont exprimées c.a.f. quand elles figurent en recettes du compte des opérations courantes du reste du monde. Pour obtenir les valeurs hors taxes affectées aux produits, il convient d'ajouter les droits et taxes protecteurs sur importations aux valeurs c.a.f. Pour obtenir les valeurs départ-usine, il y a lieu d'ajouter aux valeurs c.a.f. les droits et taxes protecteurs et les autres droits et taxes sur importations.

PRODUCTION

4.36. Les flux des comptes de production pour lesquels on calcule des indices sont énumérés ci-après.

*Production et consommation intermédiaire*

4.37. Des séries d'indices sont calculées pour les productions et les entrées intermédiaires afférentes aux diverses catégories de producteurs.

4.38. Les productions des branches d'activité marchande sont classées à la fois par genres d'activité et par type de produits dans les comptes de production des branches d'activité marchande et dans les comptes de biens et services marchands. Dans chaque cas, elles sont mesurées directement aux valeurs départ-usine, et aux valeurs de base approchées et, comme on l'a déjà dit, elles peuvent être évaluées aux valeurs de base exactes aussi bien qu'aux valeurs exactes et approchées aux coûts des facteurs. Les indices concernant la production des branches d'activité marchande se calculent généralement à partir de séries sur la production de biens et services marchands des branches d'activité marchande.

4.39. Les entrées intermédiaires des branches d'activité marchande sont classées à la fois par genres d'activité et par type de produits dans les comptes de production des branches d'activité marchande et dans les comptes de biens et services marchands. Dans chaque cas, ils se mesurent directement aux valeurs de base approchées, aux valeurs départ-usine et aux valeurs d'acquisition et peuvent encore être évalués aux valeurs de base exactes et aux valeurs exactes aux coûts des facteurs. Les indices de la consommation intermédiaire des branches d'activité marchande se calculent d'ordinaire à partir des séries des biens et services marchands que ces branches consomment.

4.40. La production des branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif, classées par type d'activité, se mesure selon les diverses règles d'évaluation dans les comptes de production. Pour la quasi-totalité de la production de ces services, les valeurs de base approchées, les valeurs départ-usine et les valeurs d'acquisition seront probablement équivalentes. Comme on l'a dit, il est souvent nécessaire de calculer les indices de la production de ces services à partir de données sur les éléments de leurs coûts de production. Etant donné que les entrées inter-

médiaires de ces branches sont classées par type du produits, les indices relatifs à cet élément des coûts peuvent se calculer à partir de données sur les biens et services marchands. On dispose ainsi d'un fondement pour établir, selon les diverses règles d'évaluation, les séries sur la production et sur la consommation intermédiaire.

*Valeur ajoutée*

4.41. Les séries relatives à cette grandeur sont également divisées en valeur ajoutée par les branches d'activité marchande, valeur ajoutée par les branches non marchandes des administrations publiques, valeur ajoutée par les branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages et valeur ajoutée par les services domestiques des ménages. Par définition, les indices de la valeur ajoutée doivent être tirés de la différence entre les mesures de la production et celles de la consommation intermédiaire. C'est ce qu'on appelle d'ordinaire la méthode de la double déflation. Les indices de la valeur ajoutée sont classés selon le genre d'activité des diverses catégories de producteurs. Cette valeur peut être mesurée directement soit aux valeurs départ-usine, soit aux valeurs de base approchées et aux valeurs approchées aux coûts des facteurs; et, comme le montre l'annexe mathématique, grâce à des méthodes analytiques, aux valeurs de base exactes et aux valeurs exactes aux coût des facteurs.

ÉLÉMENTS DE LA VALEUR AJOUTÉE

4.42. Les mesures des éléments de la valeur ajoutée qui nous intéressent particulièrement ici concernent la main-d'œuvre et le stock de capital fixe. Ces séries sont nécessaires par exemple pour mesurer la productivité des branches d'activité marchande. Il s'agit de décomposer, en un indice de volume et un indice de prix, la rémunération des salariés et l'excédent d'exploitation entrant dans la valeur ajoutée des diverses catégories de producteurs. Les services nationaux ont acquis une grande expérience dans l'établissement de mesures appropriées pour le travail employé mais non pour le capital. L'exposé de cette question dans le présent rapport est destiné à suggérer les voies dans lesquelles pourrait se faire le travail considérable de recherche et d'expérimentation que requièrent ces mesures.

4.43. Le système des indices est présenté dans un exemple numérique aux paragraphes 4.84 à 4.94 ci-après.

**Diverses formes des indices**

4.44. Bien qu'on ait élaboré bon nombre de formules d'indices, ceux d'emploi le plus courant sont les indices globaux dits de Laspeyres et de Paasche, dont l'indice idéal de Fisher est la moyenne géométrique. Les indices de Laspeyres sont pondérés par rapport à la période de base; ils équivalent aux moyennes arithmétiques pondérées des rapports entre les quantités (ou prix) courants et les quantités (ou prix) de la période de base, les valeurs de la période de base servant de coefficient de pondération. Les indices de Paasche sont pondérés par rapport à la période en cours; ils équivalent aux moyennes harmoniques pondérées des rapports entre les quantités (ou prix) courants et les quantités (ou prix) de la période de base, les valeurs de la période en cours servant de coefficients de pondération. Ces indices sont faciles à comprendre, simples à calculer et présentent un certain nombre de propriétés commodes. Le calcul de ce système d'indices est exposé dans l'annexe mathématique.

4.45. Les indices de Laspeyres et de Paasche sont symétriques: un indice des prix d'une de ces deux formes multiplié par un indice de volume de l'autre donne un indice de valeur. En pratique, on a l'habitude de calculer des indices de Laspeyres pour les volumes et d'en tirer des indices de Paasche implicites pour les prix, en divisant les indices de valeur par les indices de volume correspondants. Dans certains cas, il faut calculer des indices de Laspeyres pour les prix et en tirer des indices de Paasche implicites pour les volumes. Pareille combinaison peut aboutir à un certain manque de concordance; mais il est souvent minime et d'ordinaire tolérable s'il permet de mieux exploiter les renseignements disponibles.

4.46. Dans l'annexe mathématique aussi bien que dans les exemples numériques ci-après, on se borne à comparer deux périodes, la période de base et la période en cours, en supposant qu'on dispose de renseignements complets. A mesure que de nouvelles données parviennent pour des trimestres ou des années successifs, il est nécessaire de tenir à jour le système d'indices; et la façon d'y procéder vient d'être indiquée. La méthode repose sur l'emploi des valeurs de la dernière période de base pour coefficients de pondération des prix relatifs ou des volumes relatifs; avec le temps, ces valeurs tendent à s'éloigner toujours plus des valeurs relatives courantes. Donc, périodiquement, disons tous les cinq ou dix ans, il convient de prendre une nouvelle année de base. Les estimations concernant la période située entre l'ancienne et la nouvelle base peuvent alors être révisées, éventuellement par le calcul d'indices de Fisher, bien que l'expérience enseigne l'inutilité d'une telle précision si les deux bases ne sont pas trop éloignées l'une de l'autre. L'ensemble du système peut alors être transféré avec les valeurs relatives de la nouvelle base comme pondération. Les séries ainsi établies pour la période écoulée depuis l'adoption de la nouvelle base ne se présentent pas sous la même forme que les précédentes. Mais ce n'est pas là une objection grave, puisque, faute d'un jeu complet d'indicateurs de prix et de volume pour toutes les périodes, la seule autre solution consiste à fonder toutes les comparaisons antérieures sur les prix relatifs de la dernière base. On obtient ainsi les mêmes résultats que ci-dessus pour la période écoulée depuis l'adoption de la base mais, presque certainement, des résultats moins bons pour les périodes précédentes. De plus, cette variante suppose une revision de toutes les estimations antérieures à la période de l'avant-dernière base; inconvénient qu'on évite si, chaque fois qu'on adopte une nouvelle base, on effectue des estimations définitives, comme il est indiqué ci-dessus, pour la période comprise entre la nouvelle base et la précédente.

4.47. En conclusion de la présente section, il y a intérêt à envisager ce qui se passerait si l'on poussait à la limite la méthode qu'on vient de proposer. A cet effet, il faudrait adopter une nouvelle base pour chaque période et rattacher chaque période à la suivante au moyen d'un indice de Fisher. Avec le temps, le système d'indices prendrait la forme d'un ensemble de chaînes, dans lequel les périodes non adjacentes seraient comparées non pas directement, mais seulement au moyen des maillons intermédiaires de la chaîne. Il est vrai que, en général, cette comparaison indirecte ne donnerait pas le même résultat qu'une comparaison directe; mais il n'y a aucune raison

de penser qu'elle serait moins bonne de ce fait. Bien qu'il ne paraisse pas possible de prouver la supériorité de l'une ou l'autre de ces méthodes, celle des chaînes semble intuitivement très séduisante et pourrait bien être la meilleure. S'il n'est pas proposé d'en faire une application générale avec le nouveau système, c'est surtout parce que, dans l'ensemble, elle exige une plus grande masse de données que l'autre.

### Solutions à partir des prix ou des volumes

4.48. Etant donné que les prix et les volumes interviennent de façon symétrique dans les formules utilisées pour les divers indices, deux approches sont possibles, même si on se propose de n'établir qu'un système d'indices de volume. Ainsi, on peut suivre la voie directe et s'attacher à obtenir des indicateurs des variations des volumes; ou suivre une voie indirecte, obtenir des indicateurs des variations des prix et en tirer des indicateurs implicites des variations des volumes, en divisant les séries d'indices valeurs par les indices de prix correspondants. Si l'on réussit à combiner convenablement les formules, par exemple à calculer un indice des prix par la formule de Paasche afin d'obtenir un indice implicite des volumes par la formule de Laspeyres, les deux méthodes donnent des résultats formellement identiques. Si c'est impossible, c'est-à-dire si tous les indices que nous pouvons calculer soit des prix, soit des volumes, sont des indices de Laspeyres, il en résultera un certain défaut de concordance formelle. En pratique, une combinaison de deux méthodes assurera probablement le meilleur emploi des données disponibles; on peut donc les considérer comme complémentaires et non comme concurrentes.

4.49. Dans les deux cas, le principal problème consiste à obtenir une mesure satisfaisante soit des prix, soit des volumes. Du point de vue pratique, c'est là le problème fondamental du calcul des indices; il ne saurait être résolu par aucune manipulation mathématique du type de celle qui est exposée en annexe. Il est souvent facile d'obtenir une mesure grossière du volume, par exemple le nombre des automobiles ou des tonnes d'acier et, avec des statistiques en valeur, d'en tirer une mesure grossière du prix. Mais, à tout moment, il existe un grand parc d'automobiles neuves et, avec les changements successifs apportés à chaque nouveau modèle, la qualité de l'automobile neuve moyenne varie aussi. On peut en dire autant de l'acier et, même, de presque tout bien et service marchand. En conséquence, l'unité grossière n'a guère de chances d'être très satisfaisante pour la mesure soit des prix, soit des volumes. La question se pose donc de savoir comment l'améliorer.

### L'amélioration des unités de mesure

4.50. Pour chercher à améliorer les mesures grossières des prix et des volumes, il est bon de garder à l'esprit certaines règles générales qui serviront de fil conducteur à travers le labyrinthe des problèmes pratiques. Faute de l'énoncé complet de ces règles, les considérations suivantes pourront donner une certaine orientation.

(*a*) Pour distinguer les diverses variétés d'un même bien ou service en vue d'attribuer à certaines une valeur unitaire supérieure, il importe d'envisager celles de leurs caractéristiques qui influent sur le prix. Ainsi, on réalisera un progrès en distinguant les chemises de soie des chemises de coton, mais non pas en distinguant les bleues des rouges. La couleur n'est pourtant pas toujours dépourvue d'intérêt: pour certains produits en verre, les produits de certaines couleurs sont bien plus coûteux que les autres.

(*b*) En principe, la mesure des sorties est complètement indépendante de celle des entrées, même si, parfois, nous sommes obligés d'accepter de mesurer les sorties par les entrées. Ainsi, une tonne de blé d'une certaine variété demeure le même produit, bien que les coûts de production soient plus élevés dans une mauvaise année où le cultivateur a dû travailler particulièrement dur, que dans une bonne année.

(*c*) Il convient de faire attention aux intentions des acheteurs et des vendeurs, aux opérations qui leur sont effectivement proposées et aux méthodes de tarification. Ainsi, lors de transports de marchandises, il est entendu d'ordinaire que les frais comprennent le chargement et le déchargement ainsi que le trajet, dans un véhicule approprié, sur une certaine distance. De même, un service d'autobus peut établir un tarif fixe quelle que soit la distance, auquel cas les voyageurs paient un trajet et non pas des kilomètres.

(*d*) Les variétés d'un même bien ou service qui se vendent à des prix différents doivent être considérées, à priori, comme différentes; et si l'examen confirme cette hypothèse, elles doivent être traitées séparément ou bien mesurées en unités telles que les prix unitaires des différentes variétés soient égaux.

(*e*) Autant que possible, les quantités doivent être mesurées de telle sorte qu'on puisse dire qu'un seul prix unitaire s'applique à tout moment.

(*f*) Pour estimer les valeurs relatives, ce sont celles de la période de base qu'il y a lieu de considérer.

La liste ci-dessus n'est ni complète ni limitative. Quelques exemples montreront son degré d'utilité pratique.

### Variations de qualité par rapport à la période de base

4.51. La mesure grossière du volume, pour de nombreux biens et services marchands, consiste simplement en un nombre. Toutefois, la plupart des biens et services marchands peuvent différer par plusieurs caractéristiques; par exemple, les œufs n'ont pas tous la même grosseur ni la même fraîcheur et se vendent donc à des prix différents. Si les diverses qualités d'œufs se vendaient toujours dans les mêmes proportions, on pourrait recourir à la notion d' "œuf moyen" et on ne gagnerait rien à s'écarter d'une mesure grossière de quantité. Mais à mesure qu'un pays s'enrichit, la majorité des consommateurs ne se contentent plus que d'œufs frais; et, au cours du temps, le système de distribution doit s'adapter à cette demande. La mesure grossière peut alors s'améliorer par la pondération des quantités des différentes variétés par leurs prix relatifs au cours de l'année de base.

4.52. Il existe plusieurs façons d'aborder ce problème, selon les renseignements qu'on peut obtenir. En premier lieu, si on dispose de séries chronologiques pour les diverses qualités et si on connaît le prix moyen de chacune pendant la période de base, chaque qualité peut être considérée comme un bien ou service distinct et le problème est entièrement résolu. En second lieu, si ces renseignements font défaut, il peut néanmoins rester possible, par des sondages ou par d'autres moyens,

d'estimer les variations qualitatives des œufs offerts sur le marché et d'adapter en conséquence la mesure grossière des quantités. Enfin, si aucune de ces deux méthodes n'est applicable, on peut-être en mesure de calculer un indice des prix pour des œufs de qualité constante et de l'utiliser comme déflateur de la valeur des achats d'œufs.

4.53. Quels que soient ses défauts pratiques, chacune de ces méthodes représente une amélioration par rapport à la mesure grossière du volume par la quantité. Il dépend des circonstances de savoir dans chaque cas si cette amélioration vaut la peine d'être apportée. Mais on se gardera d'admettre que les petites améliorations, qui représentent tout ce qu'on peut espérer dans la plupart des cas, s'annulent dans les agrégats; elles peuvent fort bien s'ajouter.

### Nouveautés qualitatives par rapport à la période de base

4.54. On rencontre de nombreux cas simples où la gamme des qualités offertes sur le marché change graduellement au cours du temps: la bière, dont la qualité dépend beaucoup du degré d'alcool, en fournit un exemple. L'évolution de la courbe de demande peut conduire à fabriquer des bières d'un degré supérieur à celles qui étaient produites pendant la période de base, de sorte qu'il devient nécessaire d'attribuer une valeur lors de cette période à un article qui n'existait pas alors, c'est-à-dire d'extrapoler, au-delà de l'intervalle observable, la relation existant alors entre le degré d'alcool et le prix.

4.55. Quand un certain nombre de biens et services marchands satisfont un besoin donné et ont en commun un élément qualitatif important, il peut être possible d'étendre cette méthode. Comme il existe de nombreuses bières, il existe de nombreuses boissons alcooliques qu'on peut généralement considérer comme différentes. Dans une étude de l'ensemble de ces boissons, on a montré que les prix variaient en fonction du degré d'alcool selon une relation log-linéaire simple. Si ce rapport entre prix et degré d'alcool était parfait, on pourrait dire que toutes les boissons alcooliques sont parfaitement définies par la quantité et le degré et qu'il suffit des mesures de ces deux variables pour l'ensemble des boissons alcooliques: pour la totalité, bière, vin spiritueux etc., il suffirait alors de deux mesures globales simples. Mais, dans la mesure où ledit rapport n'est pas parfait, il peut demeurer utile de traiter séparément chaque boisson, en représentant les changements moyens de degré par une relation avec le prix qui soit propre à chaque boisson.

### Les divers éléments constitutifs de la qualité

4.56. De nombreux biens et services marchands ne se présentent pas seulement dans quelques qualités comparativement stables, comme la bière, mais dans un choix immense et toujours changeant de variétés. Les chemises d'hommes, par exemple, diffèrent par la nature et la qualité du tissu, la méthode et la qualité de fabrication et le style; et, dans l'ensemble des variétés offertes, l'importance de ces facteurs varie sans cesse. La méthode qu'on vient d'exposer peut-être alors d'application difficile, en partie parce qu'il est malaisé de trouver une relation entre le prix et les nombreux facteurs qualitatifs au cours de la période de base, en partie parce qu'il peut-être malaisé de mesurer ces facteurs les années suivantes. Deux voies plus simples peuvent toutefois s'offrir. La première consiste à répartir les chemises en un certain nombre de catégories assez homogènes, pour lesquelles on estime un prix moyen au cours de la période de base, et à réunir des statistiques de quantités pour chaque catégorie. La seconde consiste à rassembler des statistiques de prix pour un certain nombre de chemises considérées comme représentatives d'une qualité constante, à combiner ces séries pour en former un indice des prix et à utiliser cet indice comme déflateur de la valeur des achats de chemises. Cette dernière méthode pourrait bien se révéler plus pratique, malgré la difficulté qu'il y a à trouver des variétés de qualité constante et bien qu'il soit nécessaire de modifier périodiquement ces variétés pour leur garder leur caractère représentatif.

### La mode

4.57. Dans la plupart des cas considérés jusqu'ici, on peut supposer que les goûts ne changent guère par rapport au système de classification, de sorte qu'un classement physico-technique des articles, qui représente le maximum de ce qu'on peut faire d'ordinaire, ne diffère pas notablement d'une classification socio-psychologique. L'hypothèse n'est plus acceptable pour les articles dont la mode change; et il importe alors d'analyser les conséquences du système de classement adopté, comme on peut le voir dans l'exemple ci-après.

4.58. Supposons que la mode fluctue entre des vêtements courts et simples et des vêtements longs et travaillés, que chaque catégorie soit offerte dans de nombreuses variétés, et en quantités plus ou moins grandes au cours de chaque période; et que les deux catégories diffèrent notablement par le prix. Si le prix moyen de chacune reste constant, une application des méthodes précitées fera que l'abandon des vêtements longs pour les courts, suivi d'un retour aux longs, sera représenté par une variation de volume; ce résultat peut ne concorder nullement avec les idées de la majorité des consommateurs, qui ne se soucient probablement pas de la plus ou moins grande longueur de leurs vêtements, pourvu qu'ils soient à la mode. Selon les hypothèses adoptées, les périodes de vêtements courts permettent de s'habiller convenablement à un prix relativement bas, et, ces changements de la mode apparaîtront aux consommateurs comme des fluctuations non des quantités, mais des prix. En portant cette opinion à l'extrême, un vêtement demeurerait toujours un vêtement, la quantité se mesurerait par le nombre et le prix par la valeur moyenne. En pratique, ce serait aller trop loin, mais pour mieux faire, il faudrait être en mesure de classer les vêtements d'après la mode, c'est-à-dire selon une échelle socio-psychologique.

4.59. L'exemple montre que pour améliorer les unités de quantité, il ne suffit pas de classer les biens et services marchands en catégories; il faut encore que ces catégories correspondent aux qualités demandées. Dans de nombreux cas, mais non pas toujours, on y parvient par une classification physico-technique.

### Produits uniques

4.60. Les navires, le matériel et les installations industriels sont des exemples de produits fabriqués d'ordinaire

sur commande et très différents dans chaque cas. Le nombre de navires construits, par exemple, ne fournirait pas un bon étalon de la production des chantiers navals; dans des conditions constantes de production et d'armement, le poids des navires fournirait une meilleure mesure. Mais le poids, même s'il est en rapport étroit avec le tonnage transportable, n'indique pas tout; une mesure encore meilleure pourrait s'obtenir en rédigeant le cahier des charges d'un navire "type" et en estimant le prix de ce navire de référence dans chaque espace de temps. Ces statistiques de prix pourraient alors servir de coefficient de déflation d'une série de la valeur de la production des chantiers navals. De cette façon, toute amélioration par rapport au navire de référence tendrait à se présenter sous la forme d'une augmentation des quantités et non des prix.

4.61. De façon analogue, on pourrait fixer le prix d'une usine "type" exigeant des fondations, une charpente d'acier, une masse de béton, etc., toutes déterminées. La difficulté de ce classement, c'est que le progrès technique risque de lui enlever une grande partie de son intérêt. Une usine, comme toute chose, doit s'acquitter d'une certaine fonction et peut le faire bien ou mal. Les matériaux dont elle est construite et sa méthode de construction peuvent être imposés à tout moment par une combinaison de conditions économiques et techniques et de normes courantes; mais en eux-mêmes, ces matériaux ne présentent pas d'intérêt. C'est pourquoi il vaudrait mieux donner une définition fonctionnelle d'une usine "type". On se heurterait alors à un nouveau problème. Il pourrait être possible, par exemple, de réduire beaucoup le prix de revient de la maçonnerie en montant des parois de verre au lieu de parois en brique. Mais alors, peut-être serait-on obligé d'installer la climatisation pour rendre cet immeuble de verre aussi habitable qu'un immeuble en brique. Cette installation ne serait pas alors un supplément, mais une nécessité imposée pour pallier les inconvénients résultant d'une méthode de construction différente.

### Nouveaux modèles

4.62. Les automobiles fournissent un exemple d'articles qui, bien que produits généralement en série, font l'objet, dans leur conception, de petites modifications courantes et périodiquement subissent de grandes modifications. Le principal objet de ces modifications est soit de permettre d'utiliser des matières ou des procédés moins onéreux sans réduire les qualités du produit, soit d'améliorer ces qualités, qu'il s'agisse de robustesse, sécurité, vitesse, économie, etc. Le problème consiste à élaborer une mesure quantitative qui tienne dûment compte de ces changements. Etant donné que le seul nombre des automobiles fabriquées ne convient nullement à cet effet, mieux vaudrait probablement prendre le poids de ces voitures, car on observe d'ordinaire, en tout temps, un rapport assez étroit entre le poids et le prix. Mais, comme nous l'avons vu dans des exemples précédents, un tel rapport peut graduellement perdre de sa validité: soit que de nouvelles matières et de nouvelles conceptions permettent de construire un véhicule léger en même temps que sûr, confortable et rapide; soit parce que prendre le poids pour mesure de volume revient à attribuer un coefficient de qualité négatif à la maniabilité qui, en soi, mérite un coefficient de qualité positif. Pendant la période de base, alors que la maniabilité importait peu, ce coefficient positif était probablement faible; et pour l'automobiliste de naguère, il n'y avait pas à tenir compte de la grande importance qu'il prendrait ensuite en conséquence des difficultés de stationnement. Mais il nous importe que l'amélioration de cette qualité se traduise, au moyen de son coefficient rapporté à la période de base, dans la mesure quantitative adoptée.

4.63. Cet exemple diffère des précédents surtout en ce qu'il suppose que les qualités actuelles peuvent exiger de très fortes extrapolations au-delà de la gamme des qualités offertes pendant la période de base, avec cette conséquence que l'évaluation des qualités actuelles faites par rapport à la période de base prend nécessairement un caractère quelque peu arbitraire.

### Produits composites

4.64. Si nous considérons les statistiques de transport de biens, nous trouverons probablement une mesure quantitative exprimée en tonne-kilomètre. Mais, si nous pouvons décomposer ces statistiques, nous constaterons probablement que le prix de la tonne-kilomètre est plus élevé pour de petits trajets que pour des grands, car il comprend les frais de chargement et de déchargement, qui sont indépendants de la distance. Le transport de biens peut donc être envisagé comme un service composite, constitué par un certain élément de chargement et de déchargement et un certain élément de transport proprement dit. Si nous rapportons le prix de la tonne-kilomètre à la distance, nous devons nous attendre donc à trouver une relation croissante, avec une ordonnée positive à l'origine. Cette dernière représente les frais fixes; ce prix doit être multiplié par une quantité exprimée en tonnes; la pente du graphique en un point de la courbe indique le coût marginal d'un kilomètre supplémentaire quand une certaine distance donnée a déjà été parcourue. Si ce coût est constant, il fournit une des mesures simples du coût du transport proprement dit; la quantité associée à ce prix unitaire doit être exprimée en tonne-kilomètre.

4.65. La même idée peut s'appliquer au transport des voyageurs. Certains réseaux font payer un tarif fixe indépendant de la distance; d'autres appliquent un tarif variable selon le trajet. Dans le premier cas, le coût marginal du transport est nul; et la mesure quantitative est fournie par le nombre de voyageurs. Dans le second, la mesure de la quantité associée aux frais fixes indépendants du trajet (ordonnée à l'origine) est exprimée en nombre de voyageurs et la mesure de la quantité associée à la partie variable du tarif (pente de la droite correspondant à la fonction qui relie le prix à la distance) est exprimée en voyageur-kilomètre.

4.66. Il existe encore un autre domaine d'application: celui de certains biens et services marchands, surtout le gaz et l'électricité, dont le barème prévoit un tarif à deux éléments. L'élément fixe peut être considéré comme le prix payé pour le droit d'être desservi par le réseau public, et la mesure quantitative qui doit s'y appliquer est fournie par le nombre de consommateurs. L'élément variable peut être considéré comme le prix du gaz ou de l'électricité fourni; et la mesure quantitative qui l'accompagne est donnée par la quantité fournie. A défaut d'une méthode de ce genre, le prix d'une unité de gaz ou d'électricité en viendrait à varier selon que c'est le nombre de consommateurs ou la consommation de chacun d'eux qui augmente. Le barème en vigueur à tout moment peut très bien ne pas distinguer parfaitement l'élément fixe et

l'élément variable du coût; mais, au moins, la méthode qu'on vient d'esquisser ne repose pas sur l'hypothèse que tous les coûts sont variables, laquelle est implicite dans l'utilisation de thermies et de kilowatt-heures comme seules unités de quantité.

### Frais de distribution et de transport

4.67. Comme nous l'avons vu, dans le système actuel, les biens marchands sont enregistrés en valeurs départ usine, et les marges de commerce et de transport qu'entraînent leur distribution et leur déplacement sont indiquées à part. En conséquence, deux genres de comparaisons sont possibles. On peut définir les produits agricoles, par exemple, comme étant uniquement les produits fournis par les exploitations agricoles ou comme incorporant les services de distribution et de transport nécessaires pour les mettre à la disposition des consommateurs non agriculteurs. Les mesures de la production et de la consommation adoptées dans le présent rapport sont de ce second type. C'est dire que les services de distribution et de transport dont font l'objet les biens finis font partie de la production de ces biens et, partant, qu'on rejette la conception selon laquelle la différence entre les coûts d'acquisition des biens dans les zones urbaines et dans les zones rurales, due aux frais de commerce et de transport, est une pure différence de prix.

### Variations saisonnières

4.68. Les produits saisonniers fournissent un exemple de produits semblables qui se vendent à des prix très différents selon le moment de l'année. Etant donné que les variétés hors saison reviennent plus cher et ont un prix de vente plus élevé, leur culture doit, dans une mesure du volume, être affectée d'une pondération plus forte que celle des variétés de saison. C'est seulement si la modulation saisonnière de la consommation et des prix ne varie pas d'année en année qu'on ne gagne rien, dans les comparaisons annuelles, à tenir compte des facteurs saisonniers. Si, en revanche, du fait de la création d'autres sources d'approvisionnement, de la réfrigération, etc., la consommation et les prix d'une marchandise sont rendus plus uniformes en cours d'année, il convient de reconnaître que le choix de l'année de base influera sur la mesure des prix et des volumes. Par rapport à une année de base antérieure au changement de modulation saisonnière, une augmentation de la consommation hors saison se trouvera affectée d'un coefficient de pondération relativement plus fort. Par rapport à une année de base postérieure au changement (alors que les prix se trouvent à peu près uniformes), une augmentation de la consommation hors saison sera affectée d'un poids à peine plus important qu'une augmentation à une époque quelconque de l'année. C'est bien ainsi qu'il doit en être; par rapport à la première année de base, la consommation hors saison présente un caractère particulier qu'elle n'a plus par rapport à la dernière.

### Résumé

4.69. Tous les exemples précédents sont destinés à illustrer les problèmes qu'il faut résoudre pour améliorer des mesures grossières des prix et des volumes. Premièrement, il est nécessaire de classer les variétés en fonction d'une ou plusieurs propriétés désirables. Ces propriétés doivent être formulées de façon que leur validité soit, autant que possible, indépendante du temps. On a raison de vouloir une voiture sûre ou rapide; mais non de rechercher une voiture lourde ou équipée d'un moteur à douze cylindres, sauf si dans l'état de la technologie, c'est là le seul moyen d'obtenir la sécurité ou la rapidité. De même, il est normal de vouloir un vêtement à la mode, mais non d'avoir un vêtement soit long, soit court, sauf si ce sont là les impératifs de la mode.

4.70. Deuxièmement, il est nécessaire d'estimer un prix moyen pour chaque variété au cours de la période de base; ou, d'une façon plus générale, de trouver la relation entre les éléments constitutifs de la qualité et le prix, pour cette période.

4.71. Finalement, il est nécessaire de dénombrer ou de mesurer chaque variété au cours de périodes successives ou, d'une façon plus générale, de mesurer à quel point les divers facteurs constitutifs de la qualité se rencontrent au cours de ces périodes.

4.72. On ne saurait prétendre que cet énoncé du problème et les exemples qui l'illustrent fournissent des réponses décisives à des questions particulières. Les réponses retenues en pratique devront dépendre dans une certaine mesure des données disponibles et aussi de l'importance attachée dans chaque cas particulier à l'amélioration de ces données. Si, dans de vastes domaines, les phénomènes évoluent approximativement selon les mêmes lois, de nombreux perfectionnements proposés ici ne présentent plus qu'une importance secondaire. Ce qu'il faut se demander, c'est si, dans de vastes domaines, les phénomènes évoluent bien toujours selon les mêmes lois.

### Indicateurs de prix et de volume

4.73. Avant de passer à un exemple numérique du système d'indices décrit dans ce chapitre, considérons les divers types d'indicateurs dont on pourra probablement disposer en pratique. Abstraction faite des perfectionnements proposés à la section précédente, des indicateurs, mêmes grossiers, ne sont pas toujours disponibles sous une forme idéale et on est donc amené à décider de la meilleure utilisation possible des éléments disponibles; comme nous l'avons vu, il vaut mieux dans certains cas utiliser les mesures directes des quantités et, dans d'autres, élaborer des mesures indirectes en divisant une série de valeurs par une série de prix.

4.74. La nécessité d'un choix et d'un compromis apparaît facilement. Le meilleur indicateur à utiliser doit être choisi dans chaque cas selon ses avantages, en gardant à l'esprit les considérations suivantes: (i) si on estime qu'aucun indicateur ne convient pour une série particulière, on admet alors implicitement ou bien que le champ de l'indice se trouve réduit, ou bien que l'évolution de la série considérée suit celle de quelque autre série qui lui est liée; (ii) chaque unité de valeur dans la période de base doit recevoir approximativement le même degré d'attention, qu'elle constitue une petite partie d'un élément important ou la totalité d'un petit élément. En ce qui concerne le premier point, il ne saurait être question de réduire la portée d'un indice quand on se propose de mesurer à prix constants l'ensemble du produit intérieur; de sorte que la seule vraie est question est de savoir si un indicateur moins satisfaisant n'est pas de nature à donner une mesure de l'évolution d'un élément déterminé meilleure que celle qu'on obtiendrait en supposant que l'évolution de cet élément suit celle de son

groupe ou de l'ensemble de la production. Quant au second point, on est toujours tenté de consacrer beaucoup de temps à un petit groupe de produits pour lequel la documentation est détaillée, et de n'en passer que très peu à chercher à améliorer un indicateur grossier, mais adéquat par ailleurs, pour un vaste groupe dont l'observation est facile. Par exemple, il peut être plus important de trouver un moyen d'effectuer une estimation approximative des variations de la qualité des charbons extraits, de façon à corriger un indicateur grossier du tonnage, que de procéder à une analyse poussée d'un groupe beaucoup moins important comme les pièces de fonte.

4.75. En gardant à l'esprit ces considérations générales il peut être utile de passer brièvement en revue le genre d'indicateurs dont on dispose couramment, en suivant l'ordre général d'exposition des paragraphes 4.27 à 4.42 ci-dessus.

### Demande finale

4.76. Les indicateurs de quantité prendront probablement l'une ou l'autre des formes suivantes:

(a) *Quantités vendues aux consommateurs finals.* Corrigé des variations de qualité et autres, cet indicateur peut être considéré comme la norme en ce qui concerne la consommation. La consommation finale se mesure au point où les biens et services parviennent aux consommateurs; et on ne tient compte ni de la variation des stocks des consommateurs, ni de toute autre transformation que les biens et services peuvent subir entre leurs mains.

(b) *Quantités livrées aux détaillants.* Cet indicateur fournit une bonne approximation du précédent (a), tant que les stocks des détaillants ne sont pas sujets à fluctuations excessives.

(c) *Sorties d'entrepôts.* Cet indicateur, fondé sur des renseignements réunis lors de la perception de l'impôt, souffre d'un gros inconvénient, à savoir que l'attente d'une modification des taux d'imposition, à l'époque du vote du budget, peut provoquer de brusques variations des stocks. Ces variations seront probablement brèves et peuvent ne pas présenter beaucoup d'importance pour les comparaisons annuelles.

(d) *Entrées totales* (consommations intermédiaires et facteurs de production). Dans le cas de nombreux services, dont les services des administrations publiques fournissent un bon exemple, on ne dispose d'aucune mesure directe du volume de la production absorbée par la consommation finale des administrations. On peut calculer une mesure indirecte avec le total pondéré des quantités des entrées, y compris la main-d'œuvre, qui est une entrée importante. La faiblesse de cette méthode est de ne pas tenir compte des variations dans la productivité des entrées. Deux procédés d'amélioration viennent à l'esprit. Le plus prometteur consiste à persévérer dans les tentatives en vue de formuler une mesure de la production et de la consommation finales dans les cas considérés. L'autre impute un changement de productivité aux activités dont il s'agit, en se fondant sur l'expérience d'activités analogues où la productivité est mesurable. Ces dernières ne sont pas faciles à trouver et l'ensemble du sujet devra être approfondi.

(e) *Facteurs de production.* Il existe des cas où le seul indicateur disponible concerne la main-d'œuvre. Les mêmes considérations que dans le cas précédent s'appliquent alors. Si on dispose d'une série correspondante du stock de capital, il vaudra mieux, presque certainement, donner une estimation approchée de la production par une mesure de l'ensemble des facteurs de production qui y concourent que par celle du seul travail. Si au cours de la période de base, le capital a un rendement positif, la mesure de la production par unité de travail employée s'élèvera si le capital installé par tête augmente à prix constants.

(f) *Travaux commencés, travaux achevés et travaux en cours.* Fréquemment, les séries des quantités de biens d'équipement produites, logements et navires par exemple, se présentent sous cette forme. Si on peut supposer que le délai de production est une constante connue et que les travaux sont effectués à un rythme constant pendant toute la période, il est facile d'établir, à partir de ces données, une série statistique des travaux effectués. De telles données sont même largement superflues car, d'après les hypothèses adoptées, l'une quelconque de ces trois séries fournirait une estimation des travaux effectués; et celle des travaux commencés serait la plus utile car, en un sens, c'est la plus récente. Si le délai de production est constant et si les travaux sont effectués selon un rythme connu, mais inégal au cours d'intervalles de temps successifs de ladite période, alors ces travaux peuvent encore se calculer à partir d'une série des travaux commencés. Mais si le délai de production varie, comme c'est le cas en pratique pour différentes raisons, il devient difficile de construire une série acceptable des travaux effectués. D'autres renseignements sont nécessaires et il serait particulièrement utile de connaître le volume des travaux restant à exécuter pour achever ceux qui sont en cours; par exemple, de savoir que sur $x$ millions de tonnes de navires en construction, il reste à achever l'équivalent d'$y$ millions de tonnes.

(g) *Production corrigée.* Dans certains cas, il sera impossible de mesurer exactement la consommation finale ou la formation brute de capital fixe, mais il est possible d'en obtenir une mesure indirecte à partir des quantités produites. Les importations et les exportations constituent des éléments évidents de correction; mais si on applique cette méthode, il est bon de dresser des tableaux complets des ressources et des emplois et de chercher à tenir compte de tous les autres emplois, comme les emplois intermédiaires, les déchets et les variations des stocks.

(h) *Indices de valeurs déflatés par les indices de prix.* Cette méthode exige qu'on dispose à la fois d'une série de la valeur des dépenses et de l'indice approprié des prix. Comme nous l'avons vu, il y aura probablement de nombreux cas où cette méthode indirecte donne de meilleurs résultats que la méthode directe.

### Production

4.77. Certaines des séries statistiques concernent en premier lieu la production de biens et services marchands, tandis que d'autres se rapportent à la production des branches d'activité marchande et des autres producteurs.

(a) *Les sorties brutes*, corrigées autant que possible pour tenir compte des modifications de la qualité et des autres modifications, peuvent être considérées comme des indicateurs types, supérieurs d'une façon ou d'une autre aux indicateurs ci-après.

(b) *Chiffres d'affaires des producteurs.* Cet indicateur diffère du précédent par le volume de variation des stocks de produits finis et des travaux en cours.

(c) *Livraisons effectuées par les producteurs.* Cet indicateur non seulement ne tient pas compte des variations des stocks, mais encore il entraîne un décalage dans le temps par rapport au précédent.

(d) *Entrées.* Les séries disponibles pour cette rubrique se rapportent d'ordinaire à une ou plusieurs matières ou à la main-d'œuvre. Même si une série sur les matières concerne celles qu'absorbe la production et non, comme il est plus courant, celles qui sont livrées aux producteurs, elle demeure soumise à l'influence des progrès techniques et économiques et sa relation avec la production peut s'en trouver modifiée. Dans le cas de la main-d'oeuvre, se pose le problème de l'évolution de la productivité. On peut améliorer la situation en tenant compte de l'effet qu'exerce l'augmentation du capital installé par tête, mais on ne saurait entièrement y remédier de cette façon.

(e) *Valeurs déflatées par les prix.* Dans de nombreux cas, on a le choix entre les mesures des quantités des produits constitutifs d'un groupe de biens ou services marchands ou des produits constitutifs de la production des branches d'activité marchande, et les mesures correspondantes de prix. Les secondes sont souvent préférées, car les mouvements des prix des éléments constitutifs seront probablement plus uniformes que ceux des quantités correspondantes. C'est pourquoi un échantillon des prix sera sans doute plus représentatif qu'un échantillon des quantités; et il sera souvent plus aisé à définir et à observer.

### Valeur ajoutée

4.78. La mesure type de la valeur ajoutée à prix constants consiste à déduire de la production à prix constants le volume de la consommation intermédiaire, en utilisant pour chaque évaluation les prix de l'année de base. En pratique, on procède souvent à des calculs beaucoup plus grossiers fondés sur l'un des indicateurs qu'on vient de mentionner pour la production. Ces approximations se justifient quand on peut supposer que les consommations intermédiaires varient comme la production, ou que les variations de la productivité d'un ou de plusieurs facteurs de production restent faibles.

### Facteurs de production

4.79. Les systèmes d'indices se bornent d'ordinaire, aux flux des produits, qu'ils soient marchands ou non. Il est courant de fournir une certaine mesure de la quantité de travail utilisée dans les différentes activités, mais il est rare de donner des estimations correspondantes des stocks de capital fixe. Les propositions présentées ci-après et, en particulier, celles qui concernent les stocks de capital, ne sauraient être considérées que comme provisoires jusqu'à ce qu'on ait acquis plus d'expérience.

#### *Travail*

4.80. L'objectif doit être ici de mesurer la durée totale du travail effectuée par chaque catégorie de travailleurs salariés ou indépendants dans chacune des activités, et de pondérer chaque série par le gain horaire moyen, pendant la période de base, du travailleur de la catégorie considérée. Il serait bon de distinguer, dans chaque catégorie, les hommes, les femmes et les adolescents. Dans certaines catégories, notamment celle des travailleurs indépendants, la mesure de la durée du travail peut se révéler irréalisable, mais il peut-être possible de tenir compte du nombre variable des jours fériés. Pour cette même catégorie des travailleurs indépendants, il sera nécessaire de leur attribuer des gains provenant de leur travail, d'après les gains des catégories correspondantes de salariés.

#### *Capital*

4.81. L'objectif doit être ici de mesurer le stock brut de capital fixe existant dans les différentes activités et évalué à des coûts de remplacement constants. C'est là l'une des mesures du stock de capital effectuée d'ordinaire par la méthode de l'inventaire permanent. Cette méthode comprend les opérations suivantes: ajouter la formation brute de capital fixe, subdivisée d'ordinaire selon la nature des biens de capital, à un stock de capital initial classé de la même manière; ramener les éléments à leur coût de remplacement dans l'année de base; tenir compte des éléments enlevés et mis au rebut ou détruits, habituellement, au moyen d'hypothèses sur la durée moyenne normale d'utilisation et de renseignements fournis par les compagnies d'assurance sur les destructions intervenues.

4.82. Cette mesure s'applique au capital investi par les différentes branches sous forme d'immeubles, de matériel industriel et de véhicules. Elle ne tient pas compte du capital investi dans les stocks de biens (encore que ce soit possible), ou dans les terrains, ou utilisé à des fins purement financières. Elle ne tient pas davantage compte, à chaque instant, des actifs usagés, par opposition aux actifs disponibles.

4.83. La mesure des terres et des autres ressources naturelles pose de nombreux problèmes particuliers. Ces problèmes ne seront pas exposés ici: ils le seront plus tard à propos des comptes de patrimoine nationaux et sectoriels.

### Quelques exemples numériques

4.84. L'exemple numérique qui a servi jusqu'ici a été détaillé davantage, répété pour une autre année et utilisé pour illustrer certains des calculs présentés dans ce chapitre et dans son annexe. Nous considérerons en particulier: (i) l'équilibre du produit intérieur (valeur ajoutée) et de la demande finale; (ii) les effets des règles d'évaluation adoptées sur les indices de prix et de volume de la valeur ajoutée et de la demande finale; (iii) les relations entre la production, les entrées primaires et la productivité des branches d'activité marchande. Dans tout cet exposé les calculs seront faits avec les formules aussi bien de Laspeyres que de Paasche, afin de faire apparaître les différences qui les séparent dans leurs expressions respectives des variations.

4.85. Un simple exemple ne présente guère d'intérêt en soi, mais il montre les différences faibles, quoique systématiques, qui découlent de l'utilisation de notions et de formules différentes, et la nécessité d'être prudent dans toute affirmation au sujet des variations de la productivité et de leurs causes.

### Valeur ajoutée et demande finale

4.86. Comme on le sait, ces deux quantités globales sont égales, aussi bien en prix constants qu'en prix

courants, pourvu qu'on utilise une même règle d'évaluation dans tous les calculs. C'est ce qui ressort du présent exemple au tableau 4.5.

4.87. Dans cet exemple, les différences entre les deux formules d'indices sont faibles dans l'ensemble. La principale exception tient à la formation brute de capital, où la différence est due largement aux mouvements erratiques des variations de stocks. Cet élément s'est trouvé multiplié par neuf ou dix au cours de la période, résultat qui peut facilement se produire si, pour l'année de base, les variations de stocks sont anormalement faibles.

**Tableau 4.5. Indice de volume de la valeur ajoutée et de la demande finale exprimées en valeurs départ-usine**

(Valeur de l'année de base = 1 000)

| | *Valeur ajoutée* | | | *Demande finale* | |
|---|---|---|---|---|---|
| | *Indices de Laspeyres* | *Indices de Paasche* | | *Indices de Laspeyres* | *Indices de Paasche* |
| Agriculture et industries extractives | 1,052 | 1,039 | Consommation: privée | 1,199 | 1,197 |
| Industries manufacturières et construction | 1,203 | 1,201 | des administrations publiques | 0,985 | 0,981 |
| Transports, communications et distribution | 1,106 | 1,110 | Formation brute de capital[1] | 1,423 | 1,403 |
| Autres branches d'activité marchande | 1,206 | 1,209 | Exportations | 1,193 | 1,192 |
| Ensemble des branches d'activité marchande | 1,164 | 1,165 | *moins* importations | −1,368 | −1,367 |
| Branches non marchandes des administrations publiques | 1,000 | 0,998 | | | |
| TOTAL | 1,147 | 1,145 | TOTAL | 1,147 | 1,145 |

[1] Pour la formation brute de capital fixe, les indices sont de 1,242 et 1,247 respectivement.

4.88. Ces différences apparaissent au tableau 4.6, pour les indices de prix et de quantités de la valeur ajoutée par les branches d'activité marchande.

4.89. Plusieurs conclusions se dégagent de cet exemple. Premièrement, une différence faible, mais systématique, sépare les indices des prix obtenus à partir des valeurs départ-usine et à partir des valeurs au coût des facteurs (égales, dans cet exemple, aux valeurs de base). Deuxièmement, les indices calculés à partir des valeurs approchées au coût des facteurs sont très proches de ceux qui sont calculés à partir des valeurs exactes. Troisièmement, la différence faible mais systématique entre les indices de Laspeyres et de Paasche, qui se manifeste lorsqu'on utilise la méthode de la simple déflation, disparaît presque avec la double déflation. Quatrièmement, les indices de prix sont constamment plus forts et les indices de quantités constamment plus faibles avec la double déflation qu'avec la simple.

### INDICES ÉTABLIS À PARTIR DE DIVERSES RÈGLES D'ÉVALUATION

### PRODUCTION, FACTEURS DE PRODUCTION ET PRODUCTIVITÉ DES BRANCHES D'ACTIVITÉ MARCHANDE

4.90. Le tableau 4.7 présente les données nécessaires à une analyse de la productivité des branches d'activité marchande, fournie par le système d'indices décrit dans ce rapport.

**Tableau 4.6. Indices de prix et de volume de la valeur ajoutée par les branches d'activité marchande**

(Valeurs de l'année de base = 1 000)

| | *Indices de prix* | | | | *Indices de volume* | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *de Laspeyres* | | *de Paasche* | | *de Laspeyres* | | *de Paasche* | |
| | *Déflation* | | | | *Déflation* | | | |
| | *simple* | *double* | *simple* | *double* | *simple* | *double* | *simple* | *double* |
| Valeurs départ-usine | 1,210 | 1,225 | 1,202 | 1,224 | 1,186 | 1,165 | 1,179 | 1,164 |
| Valeurs exactes au coût des facteurs | 1,215 | 1,230 | 1,206 | 1,227 | 1,182 | 1,161 | 1,174 | 1,160 |
| Valeurs approchées au coût des facteurs | 1,216 | 1,232 | 1,207 | 1,229 | 1,181 | 1,159 | 1,173 | 1,158 |

**Tableau 4.7. Production, facteurs de production et productivité des branches d'activité marchande**

(Valeurs de l'année de base = 1 000)

| | | Production (valeur départ usine) | | Valeur ajoutée (valeur départ usine) | | Travail | | Capital | | Facteurs de production | | Productivité | | Productivité $A_0 = A_1$ | | Productivité $F_0 = F_1$ | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Las-peyres | Paasche | Las-peyres | Paasche | Las-peyres | Paasche | Las-peyres | Paasche | Las-peyres | Paasche | Las-peyres | Paasche | Las-peyres | Paasche | Las-peyres | Paasche |
| Agriculture, sylviculture, pêche | 1 | 1,228 | 1,228 | 1,187 | 1,221 | 0,845 | 0,846 | 1,096 | 1,096 | 1,001 | 0,998 | 1,186 | 1,223 | 1,228 | 1,230 | 0,966 | 0,994 |
| Industries extractives | 2 | 0,918 | 0,916 | 0,862 | 0,870 | 0,816 | 0,818 | 1,699 | 1,684 | 0,913 | 0,948 | 0,944 | 0,918 | 1,003 | 0,966 | 0,941 | 0,950 |
| Denrées alimentaires, boissons et tabacs | 3 | 1,134 | 1,134 | 1,250 | 1,252 | 1,052 | 1,051 | 1,264 | 1,254 | 1,179 | 1,157 | 1,060 | 1,082 | 0,962 | 0,981 | 1,102 | 1,103 |
| Textiles, habillement et cuirs | 4 | 0,990 | 0,987 | 1,032 | 1,042 | 0,875 | 0,875 | 1,021 | 1,021 | 0,918 | 0,914 | 1,124 | 1,140 | 1,076 | 1,080 | 1,045 | 1,056 |
| Caoutchouc, produits chimiques, produits pétroliers | 5 | 1,433 | 1,421 | 1,583 | 1,694 | 1,075 | 1,075 | 1,399 | 1,398 | 1,238 | 1,226 | 1,279 | 1,382 | 1,148 | 1,158 | 1,114 | 1,193 |
| Métaux de base | 6 | 1,222 | 1,218 | 1,222 | 1,244 | 1,056 | 1,062 | 1,319 | 1,327 | 1,159 | 1,168 | 1,054 | 1,065 | 1,051 | 1,043 | 1,003 | 1,021 |
| Produits métallurgiques, machines et matériel | 7 | 1,278 | 1,275 | 1,212 | 1,219 | 1,085 | 1,096 | 1,357 | 1,363 | 1,167 | 1,160 | 1,039 | 1,051 | 1,093 | 1,099 | 0,951 | 0,956 |
| Industries manufacturières n.d.a. | 8 | 1,243 | 1,243 | 1,175 | 1,197 | 1,070 | 1,078 | 1,237 | 1,240 | 1,123 | 1,123 | 1,046 | 1,066 | 1,106 | 1,106 | 0,946 | 0,964 |
| Gaz, électricité et eau | 9 | 1,356 | 1,398 | 1,461 | 1,586 | 0,987 | 1,001 | 1,270 | 1,263 | 1,119 | 1,137 | 1,306 | 1,395 | 1,179 | 1,160 | 1,108 | 1,203 |
| Construction | 10 | 1,170 | 1,170 | 1,007 | 1,027 | 1,090 | 1,090 | 1,227 | 1,227 | 1,118 | 1,120 | 0,901 | 0,917 | 1,046 | 1,044 | 0,861 | 0,878 |
| Transports et communications | 11 | 1,132 | 1,132 | 1,190 | 1,186 | 0,978 | 0,978 | 1,115 | 1,115 | 1,017 | 1,020 | 1,170 | 1,163 | 1,113 | 1,110 | 1,051 | 1,048 |
| Distribution | 12 | 1,145 | 1,145 | 1,052 | 1,060 | 1,127 | 1,127 | 1,302 | 1,302 | 1,209 | 1,198 | 0,870 | 0,885 | 0,948 | 0,956 | 0,918 | 0,926 |
| Services | 13 | 1,180 | 1,180 | 1,142 | 1,153 | 1,085 | 1,085 | 1,332 | 1,332 | 1,173 | 1,167 | 0,974 | 0,988 | 1,006 | 1,011 | 0,968 | 0,977 |
| Ensemble des branches | | 1,193 | 1,189 | 1,165 | 1,164 | 1,038 | 1,047 | 1,266 | 1,270 | 1,121 | 1,122 | 1,039 | 1,037 | 1,047 | 1,047 | 0,992 | 0,990 |

4.91. Le genre de renseignements contenus dans ce tableau apparaît quand on lit la première ligne, qui concerne l'agriculture, la sylviculture et la pêche. La production, aux prix départ ferme, s'est élevée de près de 23 pour cent au cours de la période, et la valeur ajoutée de 19 ou de 22 pour cent, selon qu'on emploie l'indice de Laspeyres ou celui de Paasche. Le volume du travail utilisé a diminué de 15 pour cent et celui du capital fixe s'est accru de 10 pour cent, ce qui suppose un accroissement de 30 pour cent du capital fixe installé par tête. Si l'on pondère le travail et le capital par leur apport à la valeur ajoutée, le volume total des facteurs de production utilisés apparaît inchangé. En comparant la valeur ajoutée et les facteurs de production, on voit que la productivité s'est élevée de 19 ou de 22 pour cent selon qu'on emploie l'indice de Laspeyres ou celui de Paasche. La productivité du travail a bien plus augmenté, à savoir entre 40 et 44 pour cent. La croissance de la productivité de l'ensemble des facteurs de production est expliquée, et au-delà, par la mesure partielle de cette croissance dans laquelle la matrice des coefficients entrées intermédiaires-sorties est supposée constante; et la mesure partielle dans laquelle la matrice des coefficients facteurs de production-sorties est supposée constante fait apparaître une légère baisse. Comme on le voit à l'annexe mathématique, ces deux mesures partielles correspondent aux variations des rapports entre, d'une part, la production et les facteurs de production et, d'autre part, la valeur ajoutée et la production.

4.92. Il apparaît donc que dans cette branche, l'amélioration de la productivité de l'ensemble des facteurs de production doit être attribuée aux économies dont ils font l'objet et non à celles effectuées sur les entrées intermédiaires; en effet ces dernières exercent une influence contraire. Jusqu'à quel point peut-on expliquer ces résultats par des progrès dans la technique ou par l'organisation ou par un changement dans la composition de la production? La question ne pourrait être éclaircie qu'après examen avec des experts agricoles. La réponse pourra soit rendre les conclusions plausibles, soit rendre douteuses une ou plusieurs des mesures de base, qui, nous l'avons vu, ne sont pas très faciles à effectuer. Quoi qu'il en soit, l'ensemble des indices établis selon les principes indiqués fournit un point de départ pour l'exploration du phénomène de la productivité.

4.93. On observera que les rôles joués par les deux composantes de la productivité sont combinés de toutes les manières possibles. Ainsi, dans la fabrication de produits alimentaires, boissons et tabacs, le premier élément tend à réduire la croissance de la productivité tandis que le second tend à l'augmenter, la résultante étant une productivité à peine supérieure à celle de l'année de base. Pour les produits chimiques, les deux éléments tendent à élever la productivité qui, en conséquence, dépasse notablement celle de l'année de base. L'ampleur de cette hausse, qui se situe entre 28 et 38 pour cent, ne peut être déterminée exactement, car la mesure de la valeur ajoutée est très sensible au système de pondération adopté; cette sensibilité se voit également dans le second élément de la productivité, mais à peine dans le premier. Pour la branche "distribution", les deux éléments ont un effet négatif.

4.94. Les résultats obtenus pour chaque branche sont combinés dans la dernière ligne du tableau 4.7 pour montrer les résultats relatifs à l'ensemble des branches. Dans cet exemple, la production globale s'est élevée de 19 pour cent environ, la valeur ajoutée de 16 pour cent et les facteurs de production de 12 pour cent. La productivité a donc augmenté de 4 pour cent, amélioration dont le premier élément a fourni la totalité. Le travail ne s'est accru que de 4 ou 5 pour cent, le capital installé par tête de 21 ou 22 pour cent. Le principal effet de ce dernier accroissement et du nouvel arbitrage entre les facteurs de production et les entrées intermédiaires qui l'ont accompagné paraît avoir été de tirer, d'une faible augmentation du volume de travail, une augmentation relativement forte de la production, mais non d'améliorer notablement la productivité des facteurs de production dans leur ensemble.

## ANNEXE

### Exposé mathématique

#### Valeur ajoutée dans la production de biens et services marchands

4.95. Pour calculer les prix des biens et services marchands à partir des coûts des branches d'activité marchande, il est nécessaire de convertir ces derniers en coûts des biens et services marchands. Au chapitre précédent, nous avons vu comment procéder pour les coûts des entrées intermédiaires: pour prendre les cas limites simples, la matrice $B$ des entrées de biens et services marchands utilisés par unité de produit industriel est changée en $A = B\,C^{-1}$ dans l'hypothèse d'une technologie unique par produit et en $A = B\,D$ dans l'hypothèse d'une technologie unique par branche. Voyons comment traiter les coûts des facteurs de production.

4.96 Dans la notation utilisée jusqu'ici, l'ensemble des équations des coûts d'une branche d'activité marchande peut se mettre sous la forme:

$$g = y + \hat{g}\,B'i \tag{4.1}$$

Si nous désignons par $z$ le vecteur des coûts des facteurs de production entrant dans les sorties de biens et services marchands, nous pouvons écrire:

$$q = z + \hat{q}A'i \tag{4.2}$$

La prémultiplication de l'équation (4.2) par $D$ donne successivement, si on utilise l'équation (3.5):

$$\begin{aligned} g &= D\,z + D\,\hat{q}\,C^{-1}B'i \\ &= D\,z + V\,C^{-1}B'i \\ &= D\,z + V\,V^{-1}\,\hat{g}\,B'i \\ &= D\,z + \hat{g}\,B'i \end{aligned} \tag{4.3}$$

La comparaison des équations (4.3) et (4.1) montre que:

$$y = D\,z \tag{4.4}$$

Par un raisonnement analogue, en prémultipliant (4.2) par $C^{-1}$ et en utilisant l'équation (3.6):

$$y = C^{-1}z \tag{4.5}$$

4.97. Désignons maintenant par $m = \hat{g}^{-1}\,y$ le coût des facteurs de production par unité de production des branches d'activité et par $n = \hat{q}^{-1}\,z$, le coût correspondant par unité de production des produits marchands. De l'équation (4.4), nous pouvons tirer:

$$\begin{aligned} m &= \hat{g}^{-1}\,y \\ &= \hat{g}^{-1}\,D\,\hat{q}\,\hat{q}^{-1}\,z \\ &= \hat{g}^{-1}\,V\,\hat{q}^{-1}\,z \\ &= C\,\hat{q}^{-1}\,z \\ &= C\,n \end{aligned} \tag{4.6}$$

donc:

$$n = C^{-1}\,m \tag{4.7}$$

De même, de l'équation (4.5), on tire

$$\mathbf{n} = D'\mathbf{m} \tag{4.8}$$

Dans ce qui suit, le raisonnement sera présenté à partir de l'équation (4.7) mais il peut manifestement être récrit en fonction de l'équation (4.8).

### La séquence des valeurs exactes

4.98. La valeur ajoutée par unité de production des branches d'activité marchande, soit **m**, peut se décomposer en trois éléments: les coûts unitaires des facteurs, soit **w**, comprenant la rémunération des salariés, l'excédent d'exploitation et les provisions pour consommation de capital fixe; les impôts indirects nets autres que les taxes affectées aux produits, soit **t**; et les taxes affectées aux produits, soit **x**. Ainsi:

$$\mathbf{m} = \mathbf{w} + \mathbf{t} + \mathbf{x} \tag{4.9}$$

et, de l'équation (4.7) on tire:

$$\mathbf{n} = C'^{-1}(\mathbf{w} + \mathbf{t} + \mathbf{x}) \tag{4.10}$$

4.99. La valeur des biens et services marchands au coût des facteurs, soit **f**, s'obtient en additionnant les valeurs au coût des facteurs pour toute la série des entrées utilisées pour leur production, qu'elles soient directes ou indirectes, y compris les consommations intermédiaires de marges commerciales et de marges de transport à chaque stade. Ainsi:

$$\begin{aligned}\mathbf{f} &= A'\mathbf{f} + C'^{-1}\,\mathbf{w} \\ &= (I - A')^{-1}\,C'^{-1}\,\mathbf{w} \\ &= H\,\mathbf{w}\end{aligned} \tag{4.11}$$

avec $H = (I - A')^{-1}\,C'^{-1}$.

4.100. De même, la valeur de base des produits, soit **b**, s'obtient par l'accumulation de **w** et de **t**. Ainsi:

$$\begin{aligned}\mathbf{b} &= A'\mathbf{b} + C'^{-1}(\mathbf{w} + \mathbf{t}) \\ &= H(\mathbf{w} + \mathbf{t})\end{aligned} \tag{4.12}$$

La valeur départ-usine des produits, soit **p**, s'obtient par la même accumulation de **w**, **t** et **x**. Ainsi:

$$\begin{aligned}\mathbf{p} &= A'\mathbf{p} + C'^{-1}(\mathbf{w} + \mathbf{t} + \mathbf{x}) \\ &= H(\mathbf{w} + \mathbf{t} + \mathbf{x})\end{aligned} \tag{4.13}$$

4.101. Finalement, les valeurs d'acquisition des produits pour l'acheteur $j$, soit $S_j$, s'obtiennent en ajoutant, aux valeurs départ-usine, les marges commerciales et les marges de transport, soit $u_j$, qu'entraîne la livraison à l'acheteur $j$. Ainsi:

$$s_j = \mathbf{p} + u_j \tag{4.14}$$

4.102. Cette hiérarchie des valeurs repose sur l'hypothèse de produits parfaitement homogènes, dont chacun n'a qu'une seule valeur unitaire, quelles que soient ses utilisations. En pratique, cette hypothèse ne se vérifie pas entièrement, du fait de l'agrégation des produits élémentaires en catégories, des variations, à l'intérieur de ces groupes, de la structure des achats effectués par les différentes catégories d'acheteurs, de l'imperfection de la mesure de l'effet qualité, etc. Elle est toutefois implicite dans l'addition et la subdivision des valeurs par des méthodes d'entrées-sorties car, d'une façon générale, il est impossible d'obtenir, pour **m** et ses éléments dans l'équation (4.9), des valeurs qui soient propres aux divers utilisateurs.

4.103. En même temps, il est souvent possible de remplacer le vecteur **p** (qui est un vecteur de prix de biens et services uniformes exprimé en valeurs départ-usine) par une matrice $P$ dont les colonnes se rapportent aux divers utilisateurs. Ce renseignement supplémentaire peut commodément servir à calculer les indices, comme il est indiqué au paragraphe 4.112 ci-après.

### Valeurs exactes et valeurs approchées

4.104. La mesure des valeurs de base unitaires adoptée dans le présent rapport, comme les valeurs unitaires aux coûts des facteurs adoptées d'ordinaire, diffère de la précédente. Dans chaque cas, les entrées sont aux prix départ-usine augmentées des marges de distribution et transport, quel que soit le mode d'évaluation des sorties. Ainsi, en désignant par $\mathbf{b}^*$ la mesure approchée des valeurs de base, nous pouvons écrire:

$$\mathbf{b}^* = A'\mathbf{p} + C'^{-1}(\mathbf{w} + \mathbf{t}) \tag{4.15}$$

et étant donné que:

$$\mathbf{p} = \mathbf{b}^* + C'^{-1}\,\mathbf{x} \tag{4.16}$$

il suit que:

$$\begin{aligned}\mathbf{b}^* &= A'\mathbf{b}^* + A'\,C'^{-1}\mathbf{x} + C'^{-1}(\mathbf{w} + \mathbf{t}) \\ &= H(\mathbf{w} + \mathbf{t}) + A'H\,\mathbf{x} \\ &= \mathbf{b} + A'H\,\mathbf{x}\end{aligned} \tag{4.17}$$

c'est-à-dire que les valeurs de base unitaires utilisées dans le présent rapport, valeurs de base approchées, dépassent les valeurs de bases exactes unitaires, du montant accumulé des taxes affectées aux produits sur les entrées utilisées pour les produire.

4.105. De façon analogue, en désignant par $\mathbf{f}^*$ la mesure ordinaire des valeurs unitaires aux coûts des facteurs, nous pouvons écrire:

$$\mathbf{f}^* = A'\mathbf{p} + C'^{-1}\,\mathbf{w} \tag{4.18}$$

d'où, étant donné que:

$$\mathbf{p} = \mathbf{f}^* + C'^{-1}(\mathbf{t} + \mathbf{x}) \tag{4.19}$$

il suit que:

$$\begin{aligned}\mathbf{f}^* &= A'\mathbf{f}^* + A'C'^{-1}(\mathbf{t} + \mathbf{x}) + C'^{-1}\,\mathbf{w} \\ &= H\,\mathbf{w} + A'\,H(\mathbf{t} + \mathbf{x}) \\ &= \mathbf{f} + A'\,H(\mathbf{t} + \mathbf{x})\end{aligned} \tag{4.20}$$

c'est-à-dire que les valeurs unitaires au coût des facteurs, calculées habituellement (valeurs approchées), dépassent les valeurs unitaires exactes, au coût des facteurs, du montant accumulé des impôts indirects sur les entrées utilisées pour produire les biens et services marchands.

4.106. Il suit donc que $\mathbf{b}^* \geqslant \mathbf{b}$ et que $\mathbf{f}^* \geqslant \mathbf{f}$. L'ampleur de la différence dépend dans chaque cas du montant des impôts indirects prélevés sur les biens et services marchands qui sont des entrées dans le système de production. Si ces biens et services marchands ne sont pas imposés et si la matrice des entrées-sorties est suffisamment désagrégée pour en tenir compte, les différences peuvent être relativement faibles.

### L'identité: total de la demande finale = valeur ajoutée totale

4.107. Comme on peut le penser, cette identité se vérifie pour toute mesure de valeur, pourvu qu'il s'agisse de la valeur exacte et non de la valeur approchée. C'est ce qu'on peut facilement démontrer comme suit.

4.108. Ecrivons l'équation des volumes sous sa forme ordinaire:

$$\mathbf{e} = (I - A)\,\mathbf{q} \tag{4.21}$$

En la combinant avec l'équation (4.13), il vient:

$$\begin{aligned}\mathbf{p}'\mathbf{e} &= (\mathbf{w}' + \mathbf{t}' + \mathbf{x}')\,H'(I - A)\,\mathbf{q} \\ &= (\mathbf{w}' + \mathbf{t}' + \mathbf{x}')\,C^{-1}\,\mathbf{q}\end{aligned} \tag{4.22}$$

4.109. Le membre de l'équation (4.22) $\mathbf{p}'\mathbf{e}$ représente le total de la demande finale calculé aux prix départ-usine augmentés des marges commerciales et des marges de transport. Le second membre représente la valeur ajoutée totale. L'expression entre parenthèses représente le concept adéquat de valeur ajoutée (revenu des facteurs plus impôts indirects). On passe du vecteur valeur ajoutée des branches au recteur valeur ajoutée du produit en post-multipliant le premier par $C^{-1}$, avant d'en effectuer le produit intérieur par le

vecteur de production des biens et services marchands $\mathbf{q}$, dans lequel la distribution (commerce et transport) est l'un des produits.

4.110. De façon analogue, en combinant les équations (4.12) et (4.21), nous pouvons exprimer l'identité aux valeurs hors taxes affectées aux produits:

$$\mathbf{b}'\mathbf{e} = (\mathbf{w}' + \mathbf{t}')\, C^{-1}\, \mathbf{q} \qquad (4.23)$$

Le premier membre représente le total de la demande finale calculé aux valeurs de base exactes, tandis que l'expression entre parenthèses comprend les éléments de la valeur ajoutée qui servent à ce calcul.

4.111. Finalement, en combinant les équations (4.13) et (4.21), nous pouvons exprimer l'identité aux coûts des facteurs:

$$\mathbf{f}'\mathbf{e} = \mathbf{w}'C^{-1}\, \mathbf{q} \qquad (4.24)$$

Le premier membre représente la valeur exacte aux coûts des facteurs de la demande finale, dans ce cas, la notion de valeur ajoutée ne comprend qu'un seul élément, à savoir les coûts des facteurs.

### Indices sous forme matricielle

4.112. Les indices utilisés dans le présent rapport sont des chiffres globaux pondérés par rapport à la période de base (indice de Laspeyres), ou à la période courante (indice de Paasche). En faisant la moyenne géométrique, on peut toujours obtenir l'indice idéal de Fisher. Les indices de Laspeyres et de Paasche sont simplement les rapports des produits intérieurs d'un vecteur prix par un vecteur quantité, et ils peuvent donc s'écrire en affectant, aux vecteurs, des indices indiquant la période à laquelle ils se rapportent. Il en va pratiquement de même si les prix ne sont pas homogènes et varient avec l'acheteur. En pratique, ceci ne présente pas de difficulté, mais en tenir compte dans les équations qui suivent compliquerait inutilement la notation; on le néglige donc et on écrit les équations dans l'hypothèse d'un prix unique pour chaque produit. Comme à l'ordinaire, l'indice 0 servira à désigner la période de base et l'indice 1 la période en cours.

4.113. La formule des indices de la demande finale s'obtient facilement. Désignons par $\Lambda$ et $\pi$ (initiales grecques de Laspeyres et de Paasche) les deux indices des prix et par $\Lambda^*$ $\pi^*$ les indices de quantité correspondante. Aux prix du marché, nous pouvons écrire:

$$\Lambda = \mathbf{p}_1'\mathbf{e}_0/\mathbf{p}_0'\mathbf{e}_0 \qquad (4.25)$$

$$\pi = \mathbf{p}_1'\mathbf{e}_1/\mathbf{p}_0'\mathbf{e}_1 \qquad (4.26)$$

$$\Lambda^* = \mathbf{p}_0'\mathbf{e}_1/\mathbf{p}_0'\mathbf{e}_0 \qquad (4.27)$$

$$\pi^* = \mathbf{p}_1'\mathbf{e}_1/\mathbf{p}_1'\mathbf{e}_0 \qquad (4.28)$$

et enfin, comme on le sait,

$$\Lambda\pi^* = \pi\Lambda^* = \mathbf{p}_1'\mathbf{e}_1/\mathbf{p}_0'\mathbf{e}_0 \qquad (4.29)$$

4.114. La formule des indices correspondants de la valeur ajoutée peut s'obtenir en remplaçant $\mathbf{e}$ par sa valeur $(I - A)\,\mathbf{q}$ tirée de l'équation (4.21). On voit alors que les deux ensembles d'indices sont identiques. Il est toutefois plus commode de transposer les termes des multiplications, car, de cette façon, on obtient immédiatement les vecteurs des indices de la valeur ajoutée dans les différentes branches de la production des biens et services marchands. Etant donné que dans l'exemple choisi, les résultats de toutes les multiplications matricielles sont des nombres, leur valeur est indépendante de la transposition. Donc:

$$\Lambda = \mathbf{q}_0'(I - A')\,\mathbf{p}_1/\mathbf{q}_0'(I - A')\,\mathbf{p}_0 \qquad (4.30)$$

$$\pi = \mathbf{q}_1'(I - A')\,\mathbf{p}_1/\mathbf{q}_1'(I - A')\,\mathbf{p}_0 \qquad (4.31)$$

$$\Lambda^* = \mathbf{q}_1'(I - A')\,\mathbf{p}_0/\mathbf{q}_0'(I - A')\,\mathbf{p}_0 \qquad (4.32)$$

$$\pi^* = \mathbf{q}_1'(I - A')\,\mathbf{p}_1/\mathbf{q}_0'(I - A')\,\mathbf{p}_1 \qquad (4.33)$$

4.115. Dans ces équations, la matrice des coefficients entrées-sorties n'est pas datée. Si on suppose qu'elle a la même valeur pendant la période 1 que pendant la période 0, il vient par exemple:

$$\Lambda^* = \frac{\mathbf{q}_1'(I - A')\,\mathbf{p}_0}{\mathbf{q}_0'(I - A')\,\mathbf{p}_0} \qquad (4.34)$$

En transposant le numérateur et le dénominateur, on voit clairement que cette expression correspond à la méthode de la simple déflation, c'est-à-dire celle qui consiste à appliquer les pondérations de la valeur ajoutée à des indicateurs uniques des diverses sorties. En général, on n'est pas fondé à supposer $A$ constant et il est donc nécessaire de distinguer entre la valeur de la période de base, $A_0$, et celle de la période en cours, $A_1$. Dans le cas considéré,

$$\Lambda^* = \frac{\mathbf{q}_1'(I - A_1')\,\mathbf{p}_0}{\mathbf{q}_0'(I - A_0')\,\mathbf{p}_0}$$

$$= \frac{\mathbf{q}_1'(I - A_0')\,\mathbf{p}_0}{\mathbf{q}_0'(I - A_0')\,\mathbf{p}_0} + \frac{\mathbf{q}_1'(A_0' - A_1')\,\mathbf{p}_0}{\mathbf{q}_0'(I - A_0')\,\mathbf{p}_0} \qquad (4.35)$$

Cette dernière expression correspond à la méthode de la double déflation, c'est-à-dire celle où on défalque, des sorties brutes aux prix constants, des mesures des entrées aux prix constants. Le second terme, à la seconde ligne de l'équation (4.35), indique l'erreur qu'entraîne la méthode de la simple déflation. Si $A_1 = A_0$, cette erreur est évidemment nulle; mais, même si $A_1 \neq A_0$, l'erreur peut rester faible, car les éléments positifs et négatifs peuvent dans une certaine mesure s'annuler.

4.116. L'indice de quantité de Paasche, $\pi^*$, qui correspond à l'équation (4.35) prend la forme:

$$\pi^* = \frac{1}{\dfrac{\mathbf{q}_0'(I - A_1')\,\mathbf{p}_1}{\mathbf{q}_1'(I - A_1')\,\mathbf{p}_1} + \dfrac{\mathbf{q}_0'(A_1' - A_0')\,\mathbf{p}_1}{\mathbf{q}_1'(I - A_1')\,\mathbf{p}_1}} \qquad (4.36)$$

4.117. Les indices de prix sont indépendants du changement de coefficients entrées-sorties, étant donné que, comme il ressort des équations (4.30) et (4.31), les numérateurs-dénominateurs de ces expressions ne contiennent qu'une valeur unique de $A$.

4.118. Dans les équations (4.30) à (4.36), les indices de prix et de volume de la valeur ajoutée ont été exprimés en fonction des sorties de produits. Pour les exprimer en fonction des sorties des branches d'activité marchande, il suffit de se souvenir que $\mathbf{q} = C\,\mathbf{g}$ et de faire les substitutions appropriées. Ainsi, par exemple, l'équation (4.30) devient:

$$\Lambda = \mathbf{g}_0'C'(I - A')\,\mathbf{p}_1/\mathbf{g}_0'C'(I - A')\,\mathbf{p}_0 \qquad (4.37)$$

4.119. On remarquera que les équations (4.25), (4.30) et (4.37) donnent toutes le même résultat: ce sont simplement des façons différentes d'exprimer un indice de Laspeyres pour l'ensemble de l'économie. Toutefois, si on les subdivise, leurs différences apparaissent nettement. Les termes de l'équation (4.25) sont les prix des produits, ou de groupes de produits, pondérés par les achats finals; les termes des équations (4.30) et (4.37) sont les prix de la valeur ajoutée, pour les produits marchands et les branches d'activité marchande, respectivement.

### Indices de groupes

4.120. Pour obtenir des indices pour l'ensemble de l'économie, tous les éléments doivent être pondérés et additionnés comme à la section précédente. Il est toutefois facile de remplacer les valeurs numériques simples des équations (4.30) à (4.37) par des vecteurs dont les éléments sont précisément des séries d'éléments pondérés. Ces séries peuvent alors être groupées au choix, de façon à fournir, par exemple, un indice des prix pour les denrées alimentaires ou un indice de volume, pour la valeur ajoutée par les branches des industries de transformation.

4.121. Si nous désignons les vecteurs d'indices en mettant un trait ondulé (tilde) au-dessus du symbole de l'indice, nous pouvons formuler comme suit un vecteur d'indices de groupe.

$$\hat{\Lambda} = (G\,\hat{\mathbf{p}}_0\,\hat{\mathbf{e}}_0\,G')^{-1}\,(G\,\hat{\mathbf{p}}_1\,\mathbf{e}_0) \qquad (4.38)$$

Dans cette équation, $G$ désigne une matrice de groupement et, comme ci-dessus, un accent circonflexe au-dessus du symbole d'un vecteur indique que ce vecteur est développé pour former une matrice diagonale. L'expression représente donc un vecteur d'indice de groupe pour les prix des produits finals. La matrice de groupement $G$ compte autant de lignes que de groupes et autant de colonnes que de postes à grouper. Chaque ligne se rapporte à un seul groupe et le chiffre 1 figure à l'intersection avec les colonnes concernant les postes à inclure dans le groupe. Les autres éléments sont des zéros.

### Valeur ajoutée et facteurs de production: "mesure nette de la productivité"

4.122. Les indices exposés dans le présent rapport sont calculés à partir des prix et des quantités des biens et services marchands. Les indices de la valeur ajoutée obligent à soustraire les entrées de produits marchands des sorties de produits marchands et ainsi, en un sens, ils résultent d'une méthode de calcul par différence.

4.123. La méthode qu'on vient de décrire fournit une mesure de la valeur ajoutée aux prix constants. Bien qu'on n'en ait guère la pratique, il serait intéressant de comparer les mesures de la valeur ajoutée aux prix constants avec celles des facteurs de production aux prix constants.

4.124. L'application de mesures de prix et de volumes aux facteurs de production est une question dont l'étude doit se poursuivre. Le choix d'une unité appropriée de volume pour la main-d'œuvre a fait l'objet de nombreux débats et on pourra probablement s'entendre sur ce point. Le choix d'une unité de volume appropriée pour le capital est plus difficile; mais, dans la mesure où le capital constitué par des actifs corporels est une première approximation acceptable, la notion de stocks bruts d'actifs corporels, évalués à coûts de remplacement constants, peut fournir un point de départ convenable. La comparaison d'un indice de la valeur ajoutée et d'un indice des entrées primaires permettra d'arriver à des mesures de la productivité qui pourraient s'obtenir comme suit.

4.125. Appelons $F$ une matrice des coefficients, dont les éléments mesurent le volume d'un des facteurs de production exigé par unité de production d'un des produits marchands. Cette matrice rapporte les facteurs de production aux sorties de produits marchands de la même façon que la matrice $A$ le fait pour les entrées intermédiaires. Appelons $\mathbf{r}$ un vecteur du revenue unitaire fourni par l'utilisation de chaque facteur. L'équation fondamentale des coûts des facteurs s'écrit alors:

$$\begin{aligned}\mathbf{f} &= A'\mathbf{f} + F'\mathbf{r} \\ &= (I - A')^{-1}F'\mathbf{r} \qquad (4.39)\end{aligned}$$

4.126. Considérons maintenant un ensemble d'indices de Laspeyres fondé sur les coûts des facteurs. Dans ce cas, l'indice de Laspeyres pour la valeur ajoutée $\Lambda^*$, s'écrit:

$$\begin{aligned}\Lambda^* &= \frac{\mathbf{q}_1'(I - A_1')\,\mathbf{f}_0}{\mathbf{q}_0'(I - A_0')\,\mathbf{f}_0} \\ &= \frac{\mathbf{q}_1'(I - A_1')\,(I - A_0')^{-1}F_0'\mathbf{r}_0}{\mathbf{q}_0'F_0'\mathbf{r}_0} \qquad (4.40)\end{aligned}$$

en remplaçant $\mathbf{f}_0$ par sa valeur tirée de l'équation (4.39). De même, l'indice de Laspeyres des entrées primaires, soit $\Lambda^{**}$, s'écrit:

$$\Lambda^{**} = \frac{\mathbf{q}_1'F_1'\mathbf{r}_0}{\mathbf{q}_0'F_0'\mathbf{r}_0} \qquad (4.41)$$

et ainsi l'indice de productivité de Laspeyres, soit $\Lambda^{***}$, prend la forme:

$$\Lambda^{***} = \Lambda^*/\Lambda^{**} = \frac{\mathbf{q}_1'(I - A_1')\,(I - A_0')^{-1}F_0'\mathbf{r}_0}{\mathbf{q}_1'F_1'\mathbf{r}_0} \qquad (4.42)$$

Cette dernière équation montre comment les changements intervenant dans la technologie intermédiaire, c'est-à-dire les éléments de $A$, et dans la technologie primaire, c'est-à-dire les éléments de $F$, entrent dans la mesure de la productivité. On voit aussi que si la technologie ne change pas, c'est-à-dire si $A_1 = A_0$ et si $F_1 = F_0$, il ne saurait y avoir de changement de la productivité telle que la mesure l'équation (4.42).

4.127. L'indice de la productivité fourni par l'équation (4.42) peut-être mis sous la forme du produit de deux mesures partielles. Ainsi, si $A_1 = A_0$, nous pouvons définir une mesure partielle, soit $\Lambda^{***}$ $(A_1 = A_0)$, par la formule:

$$\Lambda^{***}(A_1 = A_0) = \frac{\mathbf{q}_1'F_0'\mathbf{r}_0}{\mathbf{q}_1'F_1'\mathbf{r}_0} \qquad (4.43)$$

De même, si $F_1 = F_0$, nous pouvons définir une mesure partielle, soit $\Lambda^{***}$ $(F_1 = F_0)$, par la formule:

$$\Lambda^{***}(F_1 = F_0) = \frac{\mathbf{q}_1'(I - A_1')\,(I - A_0')^{-1}F_0'\mathbf{r}_0}{\mathbf{q}_1'F_0'\mathbf{r}_0} \qquad (4.44)$$

4.128. Des équations (4.42), (4.43) et (4.44), nous pouvons tirer une proposition importante, à savoir:

$$\Lambda^{***} = \Lambda^{***}(A_1 = A_0) \times \Lambda^{***}(F_1 = F_0) \qquad (4.45)$$

L'équation (4.45) montre que l'indice de productivité globale est égal au produit de l'indice partiel associé au progrés de la technologie intermédiaire par l'indice partiel associé au progrès de la technologie primaire.

4.129. On peut obtenir un système analogue d'équations pour un ensemble d'indices de Paasche. Les équations (4.46) à (4.51) ci-après correspondent aux équations (4.40) à (4.45) précédentes:

$$\begin{aligned}\pi^* &= \frac{\mathbf{q}_1'(I - A_1')\,\mathbf{f}_1}{\mathbf{q}_0'(I - A_0')\,\mathbf{f}_1} \\ &= \frac{\mathbf{q}_1'F_1'\mathbf{r}_1}{\mathbf{q}_0'(I - A_0')\,(I - A_1')^{-1}F_1'\mathbf{r}_1} \qquad (4.46)\end{aligned}$$

$$\pi^{**} = \frac{\mathbf{q}_1'F_1'\mathbf{r}_1}{\mathbf{q}_0'F_0'\mathbf{r}_1} \qquad (4.47)$$

$$\pi^{***} = \pi^*/\pi^{**} = \frac{\mathbf{q}_0'F_0'\mathbf{r}_1}{\mathbf{q}_0'(I - A_0')\,(I - A_1')^{-1}F_1'\mathbf{r}_1} \qquad (4.48)$$

$$\pi^{***} = (A_1 = A_0) = \frac{\mathbf{q}_0'F_0'\mathbf{r}_1}{\mathbf{q}_0'F_1'\mathbf{r}_1} \qquad (4.49)$$

$$\pi^{***} = (F_1 = F_0) = \frac{\mathbf{q}_0'F_1'\mathbf{r}_1}{\mathbf{q}_0'(I - A_0')\,(I - A_1')^{-1}F_1'\mathbf{r}_1} \qquad (4.50)$$

et

$$\pi^{***} = \pi^{***}(A_1 = A_0) \times \pi^{***}(F_1 = F_0) \qquad (4.51)$$

### Production et ensemble des entrées: "mesure brute de la productivité"

4.130. Dans la section précédente, on s'est attaché à la relation entre valeur ajoutée et facteurs de production, qui donne la mesure ordinaire de la productivité. La relation entre la production et l'ensemble des entrées présente toutefois un certain intérêt. Cette comparaison, correcte dans le cas d'une seule unité de production, est moins indiquée lorsqu'elle est appliquée à l'ensemble du système productif, car elle entraîne certains doubles emplois. En fait, on verra qu'une mesure brute de la productivité est toujours en valeur absolue, inférieure à une mesure nette. Toutefois, en recourant à la

notion de production, il devient possible de réinterpréter les éléments d'une mesure de la productivité nette. Pour cette raison, nous présentons maintenant les équations de la "mesure brute de la productivité" correspondant aux équations 4.40 à 4.44 du système de "mesure nette de la productivité". Un trait horizontal au-dessus d'un indice du système de "mesure nette", par exemple $\bar{\Lambda}^*$, indique l'indice correspondant dans le système de "mesure brute".

4.131. A l'équation (4.40), correspondra:

$$\bar{\Lambda}^* = \frac{q_1'(I - A_0')^{-1} F_0' r_0}{q_0'(I - A_0')^{-1} F_0' r_0} \tag{4.52}$$

étant donné que dans le système de "mesure brute", $(I - A)q$ est remplacé par $q$, vecteur des sorties. De même,

$$\bar{\Lambda}^{**} = \frac{q_1'[A_1'(I - A_0')^{-1} F_0' + F_1'] r_0}{q_0'(I - A_0')^{-1} F_0' r_0} \tag{4.53}$$

de sorte que:

$$\bar{\Lambda}^{***} = \frac{q_1'(I - A_0')^{-1} F_0' r_0}{q_1'[A_1'(I - A_0')^{-1} F_0' + F_1'] r_0}$$

$$= \frac{q_1'[F_0' + A_0'(I - A_0')^{-1} F_0'] r_0}{q_1'[F_1' + A_1'(I - A_0')^{-1} F_0'] r_0} \tag{4.54}$$

Donc, si $A_1 = A_0$ et $F_1 = F_0$, on a $\bar{\Lambda}^{***} = \Lambda^{***} = 1$. Mais si l'une seulement de ces deux conditions se trouve remplie, il vient:

$$\bar{\Lambda}^{***}(A_1 = A_0) = \frac{q_1'(I - A_0')^{-1} F_0' r_0}{q_1'[A_0'(I - A_0')^{-1} F_0' + F_1'] r_0}$$

$$= \frac{q_1'[F_0' + A_0'(I - A_0')^{-1} F_0'] r_0}{q_1'[F_1' + A_0'(I - A_0')^{-1} F_0'] r_0} \tag{4.55}$$

et

$$\bar{\Lambda}^{***}(F_1 = F_0) = \frac{q_1'(I - A_0')^{-1} F_0' r_0}{q_1'[I + A_1'(I - A_0')^{-1}] F_0' r_0}$$

$$= \frac{q_1'[F_0' + A_0'(I - A_0')^{-1} F_0'] r_0}{q_1'[F_0' + A_1'(I - A_0')^{-1} F_0'] r_0} \tag{4.56}$$

La comparaison des équations (4.54, 4.55 et 4.56) montre que la propriété simple du produit des deux indices partiels que l'on trouvait dans le système net ne se vérifie pas ici.

4.132. Passons à la relation entre $\Lambda^{***}$ et $\bar{\Lambda}^{***}$. Si nous posons:

$$q_1'(I - A_0')^{-1} F_0' r_0 = \alpha \tag{4.57}$$

$$q_1' A_1'(I - A_0')^{-1} F_0' r_0 = \beta \tag{4.58}$$

et

$$q_1' F_1' r_0 = \gamma \tag{4.59}$$

Nous voyons que:

$$\Lambda^{***} = \frac{(\alpha - \beta)(\beta + \gamma)}{\alpha\gamma} \bar{\Lambda}^{***}$$

$$= \left[1 + \frac{\beta(\alpha - \beta - \gamma)}{\alpha\gamma}\right] \bar{\Lambda}^{***} \tag{4.60}$$

4.133. De cette équation, il ressort que $\Lambda^{***} \gtrless \bar{\Lambda}^{***}$ selon que $\alpha \gtrless \beta + \gamma$, c'est-à-dire selon que $\bar{\Lambda}^{***} \gtrless 1$. En d'autres termes, le terme $\bar{\Lambda}^{***}$ sous-estime toujours la perte ou le gain de productivité, par rapport à la mesure que donne $\Lambda^{***}$.

4.134. Pour une branche particulière, par exemple $j$, mais non pour l'ensemble de l'économie, les deux mesures partielles de la productivité peuvent s'écrire comme suit:

$$\Lambda^{**}_j(A_1 = A_0) = \bar{\Lambda}^{*}_j / \Lambda^{*}_j \tag{4.61}$$

et

$$\Lambda^{**}_j(F_1 = F_0) = \Lambda^{*}_j / \bar{\Lambda}^{*}_j \tag{4.62}$$

En d'autres termes, pour cette branche $j$, la mesure partielle du gain de productivité, si $A_1 = A_0$, est égale au quotient de l'indice de la production par l'indice des facteur de production; et quand $F_1 = F_0$, elle est égale au quotient de l'indice de la valeur ajoutée par l'indice de la production. Ces relations ne se vérifient pas pour l'ensemble du système de production.

### La productivité exprimée en fonction des rapports de prix

4.135. On peut supposer que tout ce qu'on vient de dire au sujet de la productivité exprimée par le rapport d'indices de quantité vaut également pour son expression par le rapport d'indices des prix. Tel est bien en effet le cas.

4.136. Considérons un jeu d'indices de Paasche pour les prix. Appelons $\pi^*$ un indice des prix de la valeur ajoutée obtenu, $\pi^{**}$ un indice des prix des entrées primaires et $\pi^{***}$ leur quotient, soit $\pi^*/\pi^{**}$. Dans ce cas, de même que:

$$\Lambda^* = \Lambda^{**} \times \Lambda^{***} \tag{4.63}$$

il vient:

$$\pi^* = \pi^{**} \times \pi^{***} \tag{4.64}$$

et

$$V = \pi^* \Lambda^* = \pi^{**} \Lambda^{**} \tag{4.65}$$

où $V$ désigne un indice mesurant la valeur ajoutée. Etant donné que

$$\pi^{***} \Lambda^{***} = 1 \tag{4.66}$$

il suit que:

$$\pi^{**} = \pi^* \Lambda^* / \Lambda^{**}$$

$$= \pi^* \Lambda^{***} \tag{4.67}$$

et que,

$$\Lambda^{**} = \pi^* / \pi^{**} \Lambda^*$$

$$= \pi^{***} \Lambda^* \tag{4.68}$$

4.137. Les indices des prix et leur quotient s'écrivent

$$\pi^* = \frac{q_1' F_1' r_1}{q_1'(I - A_1')(I - A_0')^{-1} F_0' r_0} \tag{4.69}$$

$$\pi^{**} = \frac{q_1' F_1' r_1}{q_1' F_1' r_0} \tag{4.70}$$

$$\pi^{***} = \frac{q_1' F_1' r_0}{q_1'(I - A_1')(I - A_0')^{-1} F_0' r_0} \tag{4.71}$$

$$\pi^{***}(A_1 = A_0) = \frac{q_1' F_1' r_0}{q_1' F_0' r_0} \tag{4.72}$$

et

$$\pi^{***}(F_1 = F_0) = \frac{q_1' F_0' r_0}{q_1'(I - A_1')(I - A_0')^{-1} F_0' r_0} \tag{4.73}$$

4.138. Ainsi, les renseignements qu'on tire d'un système d'indices de quantité peuvent aussi bien être obtenus à partir d'un système d'indices de prix.

## *Chapitre V*

# LES AGENTS DU SYSTEME

5.1. Ce chapitre est le premier des trois chapitres consacrés aux définitions et classifications du système. Il traite des agents, plus précisément des agents économiques résidents du système, et des unités statistiques, c'est-à-dire des unités d'observation et de classification retenues pour chaque catégorie d'agents. Ensuite, nous passerons successivement, dans les deux chapitres suivants, aux diverses formes d'opérations qu'effectuent les agents et à la façon dont elles sont décrites dans le système.

5.2. Ce chapitre commence par l'exposé des deux classifications retenues pour les agents économiques: d'une part, celle des comptes de production et des comptes de biens et services (comptes de production, des fonctions de consommation et de formation de capital de la matrice du système); d'autre part, celle des comptes de revenus et de dépenses et des comptes de dipital et de financement. Ces deux classifications sont cafférentes mais reliées entre elles. Les deux sections suivantes du chapitre sont consacrées à définir les catégories de chaque classification d'agents et les unités statistiques correspondantes. Sont exposées ensuite les classifications des genres d'activité économique des producteurs ainsi que les fonctions des administrations publiques et des organismes privés sans but lucratif au service des ménages. La dernière section du chapitre s'attache à définir les agents économiques résidents.

### Les deux grandes classifications des agents

5.3. Dans toute comptabilité nationale, les agents élémentaires sont nécessairement regroupés; il serait impossible et d'ailleurs inutile de s'occuper de chacun séparément. Mais il n'est ni nécessaire ni même souhaitable de les regrouper de la même façon dans toutes les parties du système. Dans ce système, on retient deux grandes classifications: l'une, pour décrire les flux de biens et services, est utilisée dans les comptes de production et les comptes de biens et services; l'autre, pour décrire les flux financiers, est utilisée dans les comptes de revenus et de dépenses et les comptes de capital et de financement. La première classification traite d'abord et surtout des unités qui produisent, c'est-à-dire de celles où, pour l'essentiel, sont prises les décisions en matière de production, ainsi que d'un genre intermédiaire d'unité qu'on peut considérer comme un type d'agent. La seconde catégorie traite des unités de financement, c'est-à-dire des unités où sont prises les décisions en matière de financement, que ces décisions concernent les dépenses courantes ou les dépenses en capital.

5.4. La raison de cette distinction se voit facilement. Dans l'analyse de la production, nous nous occupons surtout des cellules de production, ou établissements, où sont prises la plupart des décisions d'exploitation. En revanche, pour l'analyse du financement, nous nous occupons surtout des unités, souvent bien plus importantes, où sont prises la plupart des décisions financières. Par exemple, une société peut contrôler un certain nombre d'établissements qui produisent des biens et services marchands analogues et donc rentrant dans la même catégorie d'activité ou très différents les uns des autres et donc entrant dans des catégories d'activité différentes. Cette société peut elle-même n'être qu'une de celles que contrôle un groupe géant. Une situation analogue existe dans les administrations publiques. Par exemple, il peut y avoir un certain nombre de services locaux d'enseignement et un nombre encore plus grand d'écoles, d'instituts et d'universités qui contribuent à fournir le service public d'enseignement. Si nous considérons les unités qui participent à la fonction d'enseignement des administrations publiques, il convient d'ajouter à ces services le Ministère de l'éducation. Ces unités peuvent certes disposer d'un certain degré d'autonomie financière, ne serait-ce que parce que certaines normes d'exploitation sont établies et que des crédits seront fournis pour les assurer; mais, en général, elles doivent toutes entrer en concurrence, pour obtenir des crédits, avec les nombreux autres emplois qui sont à la charge des administrations publiques. En conséquence, il est nécessaire d'élaborer le système comptable de façon que les administrations publiques y apparaissent non seulement comme le producteur (et le consommateur final) d'un ensemble varié de services, dont chacun a une structure de coûts qui lui est propre, mais aussi comme l'institution chargée de répartir les deniers publics entre ces services et beaucoup d'autres emplois.

5.5. Même dans le cas des ménages, on peut dire que la même dichotomie existe, bien qu'elle puisse ne pas être aussi évidente que dans les exemples précédents. La raison en est que, selon la pratique usuelle, la définition de la production donnée dans le système exclut tout traitement ultérieur, par les ménages, des biens et services qui font l'objet de leurs dépenses de consommation. C'est dire que les activités ménagères, comme la préparation des repas, le nettoyage des parquets, les soins donnés aux enfants, ne font pas partie de l'activité de production. Seuls les biens et services achetés à ces fins, y compris les services des domestiques, font partie de la production. En conséquence, il n'y a pas de comptes de production pour les ménages en tant que tels. Pourtant, toute l'activité productive n'est pas organisée sous la forme de sociétés. Il existe aussi des entreprises non constituées en sociétés, des travailleurs indépendants, de petits agriculteurs, etc., qui, d'ailleurs, dans quelques pays, fournissent l'essentiel de la production. Les comptes de production de ces producteurs sont confondus avec ceux des sociétés s'occupant du même type de production. Mais l'excédent d'exploitation qui résulte de ces activités n'est, dans chaque cas, qu'une partie du revenu du ménage du propriétaire et s'ajoute à d'autres formes de revenus, comme celui

qui provient de l'emploi de membres de la famille, de placements ou de pensions, pour constituer la matière des décisions de dépenses et d'épargne des ménages.

### Les agents des comptes de production et des comptes de biens et services

5.6. Les catégories d'agents retenues dans les comptes de production et les comptes de biens et services ont pour but de permettre de classer ces agents selon la façon dont ils participent à la production et à l'utilisation des biens et services. Ces catégories sont les branches d'activité marchande, les producteurs des services rendus par les administrations publiques, les producteurs des services rendus par les institutions privées sans but lucratif au service des ménages, les services domestiques que les ménages se rendent mutuellement et les ménages en tant que consommateurs[1]. Comme on l'a dit plus haut, il convient, pour distinguer les branches d'activité marchande des autres types de producteurs et pour séparer les activités des ménages en tant que producteurs de leurs activités en tant que consommateurs, de subdiviser les institutions en unités plus petites et plus homogènes du type de l'établissement. On a également besoin de ce type d'unité pour classer les producteurs selon le type principal de biens et services qu'ils fournissent et pour classer les fonctions en vue desquelles produisent les branches non marchandes des administrations publiques et des organismes privés sans but lucratif.

#### Branches d'activité marchande

##### *Définition générale*

5.7. Pour l'essentiel, les branches d'activité marchande sont constituées par les établissements dont les ressources principales proviennent de la vente de biens et de services. Ils produisent ces biens et ces services pour les vendre sur le marché à un prix qui est normalement fixé de façon à couvrir les coûts de production. En d'autres termes, ils produisent des biens et des services marchands. Ces établissements peuvent faire partie d'entreprises constituées ou non en sociétés; ils peuvent appartenir à des particuliers, des institutions privées sans but lucratif ou des organes de l'administration, ou être contrôlés par eux. Ils diffèrent fondamentalement des autres producteurs par leur caractère général, la structure de leurs coûts et la destination de leur production.

5.8. Il est nécessaire d'étendre le domaine des branches d'activité marchande au-delà des établissements décrits ci-dessus, afin d'englober des unités qui fournissent le même genre de biens et services et qui utilisent des facteurs et des procédés de production analogues, bien qu'elles ne soient pas exploitées en vue de réaliser un bénéfice et qu'elles n'écoulent pas leur production sur le marché. En d'autres termes, pour définir le domaine des branches d'activité marchande, la considération essentielle, à savoir la façon dont s'écoule et se finance la production de biens et services, doit être complétée par un autre critère: la nature des biens et services fournis.

[1] Les producteurs des services rendus par les administrations publiques et les producteurs des services rendus par les institutions privées sans but lucratif au services des ménages sont très fréquemment appelés, dans le présent rapport, branches non marchandes des administrations publiques et branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages.

5.9. Bien que les intermédiaires financiers, c'est-à-dire les unités qui à titre principal émettent des engagements et acquièrent des actifs financiers sur le marché, ne vendent pas, en général, de services en tant que tels, ils doivent être classés avec les producteurs marchands. Les unités qui appartiennent aux administrations publiques peuvent fournir soit pour le marché, soit pour les administrations publiques elles-mêmes, des biens et des services caractéristiques de la production des établissements des branches d'activité marchande, en utilisant des technologies et des entrées analogues, bien qu'elles n'écoulent pas ces biens et services à un prix destiné à couvrir approximativement les coûts. Les ménages, dans un certain nombre de pays, produisent aussi pour leur propre compte des biens qui sont d'ordinaire vendus sur le marché. Etant donné que les ménages en tant que tels ne sont pas traités comme producteurs, les frontières du concept de production utilisé dans le système dépendront de la mesure dans laquelle les branches d'activité marchande sont délimitées par rapport aux activités pour compte propre de ces ménages.

##### *Branches marchandes des administrations publiques*

5.10. Les branches d'activité marchande doivent donc comprendre les services, les établissements et unités analogues des administrations publiques dont l'activité essentielle est de vendre des biens et des services souvent fournis par des établissements des branches d'activité marchande, bien que, en principe, le prix de ces biens et services puisse ne pas compenser totalement les coûts de production. Pour considérer à cet égard qu'il y a vente, il faut que les prix demandés pour les biens et services soient proportionnels au montant, c'est-à-dire à la quantité et à la qualité des biens et services fournis et que la décision d'acquérir ces biens et services, c'est-à-dire de les acheter, soit libre. On notera que la politique des administrations publiques peut aussi les conduire à vendre à des prix fixés très au-dessous des coûts de production des établissements privés. On peut trouver des exemples de telles unités publiques de production marchande dans l'exploitation de fermes, les industries extractives et manufacturières, la production et la distribution d'électricité, l'adduction d'eau, les chemins de fer, les installations portuaires, les routes à péage, les services postaux, les banques et autres intermédiaires financiers, la location de logements et de bâtiments non résidentiels, ainsi que dans l'achat et la vente sur le marché de biens et services marchands.

5.11. Les services des administrations publiques qui exercent les activités publiques habituelles dans le domaine social ou collectif (parcs nationaux, santé publique, enseignement, services culturels et sanitaires, recherche et assistance scientifique ou technique) ne devront pas être rangés parmi les branches d'activité marchande du secteur public, à moins que les paiements perçus pour ces services ne soient manifestement calculés pour couvrir les frais de production. Lorsque la vente de biens et services marchands n'est qu'accessoire à la prestation de services, par exemple la vente de bois venant de réserves forestières, de produits fabriqués dans des écoles professionnelles, de semences provenant de fermes expérimentales, de cartes postales et reproductions d'art par les musées, il n'est en général ni souhaitable ni possible d'ériger ces activités en unités publiques de production marchande. Les bureaux des administrations chargés de l'application des règlements, par exemple la

délivrance de passeports ou d'autorisations, l'administration des examens de conduite automobile ou des tribunaux, ne devront pas être considérés comme unités de production marchande, bien que le paiement de ces services puisse couvrir les frais d'exploitation des bureaux. Ces paiements, qui sont obligatoires et inévitables lorsqu'on a besoin desdits services, ne sont pas considérés comme des achats de ces services.

5.12. Dans les unités publiques de production marchande, on devra comprendre aussi les services, les établissements et unités analogues des administrations qui fournissent aux administrations publiques elles-mêmes des biens et services du genre de ceux que procurent souvent les établissements des branches d'activité marchande. Comme exemple, on peut citer les fabriques de munitions, les ateliers de réparation, les chantiers navals, les services d'impression et d'édition, la construction et les travaux publics. Pour pouvoir ranger ces activités auxiliaires des administrations dans les unités publiques de production marchande, il est essentiel d'isoler les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital correspondantes. C'est très faisable lorsque ces activités constituent les fonctions d'un service ou d'une autre unité indépendants des unités qui reçoivent leurs services. Dans ces conditions, il n'est pas rare que les frais de production du service responsable soient couverts par des versements (ou des virements de crédits) des autres unités des administrations pour les biens et services fournis. Quand les activités auxiliaires sont exercées dans le service utilisateur, il devient difficile d'isoler les dépenses correspondantes et on s'efforcera de rassembler ces activités en une unité publique de production marchande si elles ne constituent pas une fraction mineure de la fonction de ce service.

*Activités pour compte propre des ménages et des organismes privés sans but lucratif*

5.13. Comme pour les administrations publiques, il convient de classer dans les branches d'activité marchande certaines activités pour compte propre des ménages et des organismes privés sans but lucratif. Ces activités sont énumérées ci-après:

(a) *La possession et l'utilisation pour compte propre de tout logement par les ménages et les institutions privées sans but lucratif.* Ces institutions peuvent, par exemple, fournir à leur personnel, comme avantage en nature, des logements qu'elles possèdent. La possession et la fourniture, par les administrations publiques, de logements de fonction à leur personnel doivent également être classées parmi les branches d'activité marchande. Cependant, pour les administrations publiques et les organismes privés sans but lucratif, il peut y avoir un inconvénient à procéder ainsi quand ces services sont peu importants et qu'il serait très difficile de constituer à cet effet un établissement séparé.

(b) *La construction pour compte propre de logements, d'immeubles non résidentiels et d'autres bâtiments par les ménages, les organismes privés sans but lucratif, et les organes des administrations publiques.* Cette activité de construction contribue notablement à l'équipement de certains pays en logements, bâtiments publics, routes, puits, et autres installations communautaires. Dans quelques cas, des ménages peuvent s'unir, par exemple à l'occasion de travaux de développement communautaires, pour effectuer de telles constructions. Ces modes de construction peuvent également engendrer une demande considérable de matériaux de construction—et constituer d'importantes sources de revenu pour la population au cours de certaines périodes.

(c) *La production par les ménages, pour compte propre, de biens marchands primaires. C'est-à-dire des produits caractéristiques de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, de la chasse ainsi que des industries extractives, quand cette production des ménages n'est pas déjà constituée en branche d'activité marchande du fait de son écoulement sur le marché.* La production des ménages entièrement pour compte propre constitue une source importante d'approvisionnement en biens primaires de certains groupes de la population dans nombre de pays. Au cours du développement économique, l'importance de cette production de subsistance diminue. Afin de disposer de mesures appropriées et comparables de la production, du revenu et de la consommation, il est donc essentiel de ranger ces activités des ménages dans les branches d'activité marchande. Pourtant, dans d'autres pays, la production de subsistance ne contribue guère de manière significative au bien-être de la population et sa mesure peut présenter de nettes difficultés. En pareil cas, on n'aura pas intérêt à classer comme branche d'activité marchande la production pour compte propre de biens primaires par les ménages (cf. aussi paragraphes 6.19 et 6.20).

*Institutions privées sans but lucratif principalement au service des entreprises*

5.14. Bien que les recettes provenant de la vente de services et de biens ne financent pas les coûts de production des institutions sans but lucratif qui sont à titre principal au service des établissements industriels et commerciaux, il vaut mieux comprendre ces institutions dans les branches d'activité marchande, tant qu'elles ne sont pas financées ou contrôlées en totalité ou en majeure partie par des administrations publiques. Au nombre de ces organismes privés sans but lucratif figurent les instituts techniques, les bureaux d'étude ou de vérification, les organismes d'études économiques ou d'études de gestion, les associations professionnelles et les chambres de commerce. Ces institutions fournissent des services destinés à accroître le rendement ou la rentabilité des entreprises. Ces services ressemblent dans bien des cas à des activités que les unités industrielles et commerciales pourraient, dans de nombreuses circonstances, déployer elles-mêmes. Ces institutions sont souvent fondées par certaines industries et financées et contrôlées en totalité ou en majeure partie par ces unités industrielles et commerciales. Le financement peut revêtir la forme de cotisations versées par des unités industrielles ou commerciales et qui ne sont pas nécessairement proportionnelles aux services rendus, de dons et de dotations versés par ces unités, de revenus de la propriété et d'une rémunération des services rendus qui peut rester inférieure aux frais d'exploitation courante. Habituellement les unités industrielles et commerciales contrôlent les institutions en question, c'est-à-dire en déterminent effectivement la politique, le programme et les activités, en choisissant la majorité de leurs directeurs, de leurs cadres et, éventuellement, de leur conseil d'administration. Lesdites institutions sont généralement constituées en sociétés. Les unités commerciales qui les contrôlent leur fournissent parfois le personnel.

*L'établissement*

5.15. Comme il est dit au paragraphe 5.6 ci-dessus, l'unité d'observation et de classification utilisée pour les branches d'activité marchande, à savoir l'établissement, doit être conçue à deux fins principales. Elle doit séparer, parmi les activités des administrations publiques, des institutions privées sans but lucratif au service des ménages et des ménages eux-mêmes, celles qui doivent être classées comme branches d'activité marchande et les autres. Elle doit aussi fournir des unités élémentaires relativement homogènes du point de vue de la nature de leur production, de la structure de leurs coûts et de la technologie qu'elles mettent en œuvre. Pour classer les données par région, l'établissement doit en outre permettre de distinguer l'implantation des activités. La superficie maximale retenue pour considérer qu'il s'agit d'un emplacement unique dépendra du détail requis pour le classement des données par zone géographique[2].

5.16. Pour délimiter les établissements, il sera nécessaire de subdiviser les entreprises constituées en sociétés, les organes des administrations publiques, les institutions privées sans but lucratif et les ménages. Les sociétés peuvent exercer plusieurs activités en divers endroits. Il pourra aussi en être de même pour les activités d'entreprise exercées par les administrations publiques, les ménages et, peut-être, les organismes privés sans but lucratif qui seront considérées comme des éléments des branches d'activité marchande, sans qu'il y ait constitution de société.

5.17. On obtiendra des établissements plus ou moins homogènes du point de vue de leurs activités et de leur localisation selon la façon dont les unités de production marchande appartenant à un seul propriétaire sont organisées, gérées et comptabilisées. En général, une bonne partie de la production des établissements devra consister en biens et services marchands habituellement vendus sur le marché. Sinon, on créerait de nombreux biens et services marchands artificiels et on se heurterait à de graves problèmes pour évaluer la production. De plus, dans le cas de chaque établissement, il doit être possible de réunir des données sur l'ensemble de sa production, sur les entrées intermédiaires directes, sur l'emploi et sur la formation de capital. Les entrées comprennent évidemment les frais généraux entraînés par les activités auxiliaires de la production de chaque établissement, comme l'encadrement et la direction, les réparations et l'entretien, l'électricité, l'approvisionnement en combustibles et en eau, l'entreposage, la comptabilité, la publicité et les autres travaux administratifs, l'achat et la vente. La formation de capital attribuée à la branche d'activité à laquelle appartient chaque établissement doit, en général, comprendre l'acquisition des biens de capital fixe servant aux activités auxiliaires de sa production. Il en va de même de l'emploi dans chaque établissement.

5.18. Quand l'activité de l'entreprise propriétaire est diversifiée ou répartie sur le territoire, la possibilité de constituer des établissements séparés pour chaque type d'activité ou chaque unité locale dépend dans une large mesure de l'ampleur des difficultés que l'on rencontre à répartir entre ces établissements les coûts, l'emploi et la formation de capital correspondant aux frais généraux du siège social.

[2] On trouvera un exposé plus détaillé de la notion et de la définition de l'établissement dans la *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique*, série statistique n° 17, n° 4, Rev. 2, Nations Unies, New York, 1969.

5.19. Les problèmes que posent les dépenses consacrées à ces services communs sont probablement les plus faciles à traiter quand chacune des diverses activités de l'entreprise est située en un lieu différent des autres. Dans ce cas, on doit déterminer un établissement pour chaque genre d'activité. Une bonne partie des activités auxiliaires à la production d'un établissement donné s'effectuera probablement sur place et elle y sera sans doute gérée et comptabilisée. Toutefois les services administratifs, le service d'achats, le service commercial, ou encore les magasins, peuvent être communs à la totalité ou à une partie des établissements d'une même entreprise. Ces services centraux ne devront pas être considérés comme des établissements distincts. Leurs dépenses seront au contraire réparties entre les établissements producteurs qu'ils desservent. Quand ces services auxiliaires ne se rattachent pas nettement aux activités propres de certains établissements, les dépenses pourront être réparties entre ceux qui sont desservis proportionnellement à l'excédent de la valeur de la production de chaque établissement sur ses dépenses directes de consommation intermédiaire. Ou encore, on pourra demander aux entreprises propriétaires de fournir les renseignements requis; elles devraient en effet être en mesure de procéder à une répartition plus précise et plus sûre.

5.20. Lorsque des entreprises exercent le même genre d'activité principale en divers lieux, les problèmes que pose le traitement des frais généraux dépend du type d'activité exercée. Dans le cas des activités comme la construction et les transports, et aussi probablement les télécommunications, l'électricité et le gaz, il est en général trop difficile de répartir géographiquement ces dépenses pour qu'il soit possible de constituer un établissement correspondant à chacun de ces emplacements. Les entreprises, ou leurs divisions, spécialisées à titre principal dans ces activités opèrent sur des régions étendues et centralisent tous leurs services communs. De plus, on manque souvent des données appropriées concernant la consommation intermédiaire effectuée directement aux divers emplacements. S'il y a un besoin urgent de données régionales le mieux que l'on puisse faire, dans le cas de ces activités, est de constituer des unités statistiques séparées par grande région géographique. Sinon, toute l'entreprise exerçant à titre principal le type d'activité considérée devra être prise comme unité du type établissement.

5.21. Dans le cas d'entreprises s'occupant essentiellement de distribution et de services connexes, ou d'activités bancaires et financières, les problèmes que posent la délimitation géographique des établissements sont de nature analogue, mais de moindre ampleur.

5.22. Dans le cas d'entreprises ou divisions d'entreprises s'occupant essentiellement d'activités extractives et manufacturières en un certain nombre de points du territoire, les difficultés rencontrées pour répartir les dépenses des services communs sont bien moins grandes. Les problèmes sont de même ampleur que ceux qu'on rencontre dans les entreprises qui exercent divers genres d'activité en divers endroits. Ces difficultés toutefois peuvent être un peu accrues car il arrive que des entreprises exerçant le même type d'activité en différents endroits centralisent une plus grande partie de leurs activités auxiliaires de la production. Si l'on n'a pas besoin de données classées par région géographique, on aura avantage à considérer les entreprises ou leurs

divisions, qui exercent la même type d'activité principale en un certain nombre de lieux comme des unités du type établissement.

5.23. On rencontrera probablement de grandes difficultés pour déterminer un établissement correspondant à chaque genre d'activité lorsque une seule entreprise propriétaire produit au même endroit plusieurs catégories de biens et services marchands. Dans ce cas, il est probable qu'une bonne partie des services généraux et de la formation de capital correspondant à chaque genre de production est mise en commun. En général, dans les circonstances suivantes, on devra s'efforcer de distinguer un établissement par type d'activité: lorsque chaque type d'activité est d'ordinaire exercé par différentes entreprises propriétaires ou s'effectue à divers emplacements (en d'autres termes lorsque chaque type d'activité peut, dans la plupart des cas, être attribué à un établissement sans trop de difficulté) et lorsque chaque type d'activité revêt une ampleur notable. Il sera d'ordinaire plus souhaitable et plus facile de séparer les établissements correspondant à chaque type de production s'il y a concentration horizontale que s'il y a intégration verticale.

### Branches non marchandes des administrations publiques (producteurs des services rendus par les administrations publiques)

#### *Définition générale*

5.24. Les producteurs des services rendus par les administrations publiques fournissent à la collectivité, mais, normalement, ne lui vendent pas, des services collectifs qui, autrement, ne sauraient être fournis de façon commode et économique; de plus, ils administrent les affaires publiques et appliquent la politique économique et sociale de la collectivité. Leurs activités diffèrent donc notablement de celles des branches d'activité marchande par leur caractère, la structure de leurs coûts et les sources de leur financement. Les activités des administrations publiques sont largement financées par les administrations elles-mêmes et, en conséquence, ces administrations doivent être considérées comme les consommateurs finals de la plupart des biens et services qu'elles fournissent. Leurs coûts ne comprennent aucun excédent d'exploitation et sont constitués en grande partie de la rémunération du personnel. Une très faible partie de la production des services rendus par les administrations publiques peut être écoulée sur le marché selon des modalités qui en entraîneront le classement dans les biens ou services marchands.

5.25. Les branches non marchandes des administrations publiques doivent comprendre tous les ministères, services et bureaux des administrations publiques — administrations centrales, administrations des Etats d'une fédération, des provinces, des districts ou comtés, des départements, des municipalités, des villes et des villages — qui ont une large gamme d'activités, par exemple administration, défense nationale, maintien de l'ordre public, santé publique, enseignement, services culturels et récréatifs et autres services sociaux, promotion de la croissance économique, du bien-être et du progrès technique. Les organes législatifs et exécutifs, les établissements et les diverses entités administratives doivent y être compris, quel que soit leur traitement dans la comptabilité publique. Il est indifférent qu'ils soient financés par le budget ordinaire, par des budgets extraordinaires ou par des fonds extrabudgétaires.

5.26. Outre les unités administratives au sens strict, les producteurs des services rendus par les administrations publiques doivent comprendre les régimes de sécurité sociale et certains autres organismes sans but lucratif, même s'ils ne font pas officiellement partie des administrations publiques. Il s'agit des systèmes de sécurité sociale et des institutions sans but lucratif qui, du fait de leurs rapports avec les administrations publiques, sont manifestement des instruments de la politique sociale ou économique. Dans certains pays, ces systèmes et institutions sont des organes officiels, ce qui n'est pas le cas dans d'autres.

#### *Régimes de sécurité sociale*

5.27. Les régimes de sécurité sociale qui doivent être compris dans les producteurs des services rendus par les administrations publiques sont ceux qui sont imposés, contrôlés ou financés par l'Etat. Les régimes imposés par l'Etat exigent des cotisations obligatoires des salariés et (ou) des employeurs; ils s'appliquent à l'ensemble de la collectivité ou à des groupes particuliers. Ces régimes peuvent, de plus, admettre la participation volontaire d'autres groupes de la collectivité. Les systèmes adoptés par les administrations publiques uniquement à titre d'employeur — par exemple ceux qui diffèrent notablement du régime général, ou qui font l'objet de négociations avec le personnel de l'Etat — ne rentrent pas dans cette catégorie. De tels systèmes doivent être considérés comme des systèmes de pension. Même si l'Etat n'impose le paiement d'aucune cotisation, un régime devra néanmoins figurer dans les branches non marchandes des administrations publiques si, en raison de la réglementation et du contrôle officiels, ou d'un jeu de subventions, ce régime est manifestement l'expression de la politique sociale envers l'ensemble de la collectivité.

#### *Autres organismes sans but lucratif*

5.28. Les organismes sans but lucratif à inclure dans les producteurs de services rendus par les administrations publiques sont essentiellement ceux qui sont au service des ménages ou des entreprises et qui sont entièrement ou principalement financés par les pouvoirs publics, de même que ceux qui sont principalement au service des administrations publiques. Il n'est pas rare que les pouvoirs publics aient participé à la fondation et à l'organisation des organismes sans but lucratif considérés.

5.29. Le financement peut être assuré par des subventions, des cotisations des membres ou des paiements pour la fourniture de services et de publications qui ne compensent pas la totalité des frais courants d'exploitation. Le contrôle consiste dans la fixation effective des directives, des programmes et des activités, ainsi que dans l'établissement de normes détaillées d'exploitation. Il peut s'exercer par l'effet de règlements détaillés touchant les aspects de l'organisation et de la gestion énumérés ci-dessus, tels que les conditions à remplir pour toucher des subventions et des redevances des administrations publiques, les nominations des membres du conseil d'administration ou du personnel d'encadrement, ou des moyens analogues. La participation des pouvoirs publics au financement et au contrôle doit être suffisamment étendue pour que ces organes apparaissent clairement comme des instruments des administrations publiques. La fixation par les administrations publiques des genres de services à fournir, des tarifs à pratiquer ou

d'autres aspects du fonctionnement des institutions sociales et communautaires qui font souvent partie de la réglementation générale de ces organismes par les administrations ne constitue pas un contrôle de leur part.

5.30. Les organismes sans but lucratif essentiellement au service des administrations publiques sont des organismes qui n'ont pas été créés pour réaliser des bénéfices et qui s'occupent surtout de recherche ou exercent des activités analogues en rapport avec l'administration générale.

*Les unités statistiques*

5.31. Les données relatives aux producteurs des services rendus par les administrations publiques doivent être classées selon le genre d'activité économique qu'ils exercent et selon la fonction qu'ils remplissent. Afin de pouvoir établir ces classifications, il faut prendre, pour les producteurs de ces services, une unité statistique du type établissement qui soit aussi homogène que possible en ce qui concerne tant le type de services qu'ils fournissent que la fonction qu'ils remplissent. Si, de plus, il y a lieu de classer les données par région géographique, il peut devenir nécessaire de définir ces unités statistiques de façon à pouvoir établir des différenciations selon l'emplacement des producteurs des services rendus par les administrations publiques. De toute façon, les unités du type établissement doivent être déterminées de façon qu'il soit commode de réunir et d'exploiter des données sur leur production, leurs dépenses de consommation, leur formation de capital et leurs effectifs. L'utilisation de la même unité statistique pour tous ces besoins assure la correspondance de ces séries l'une avec l'autre et le passage des données classées par genre d'activité économique desdits producteurs aux données classées selon leur fonction.

5.32. En général, il sera nécessaire de choisir certaines catégories d'unités administratives comme types d'unité correspondant à l'établissement pour les branches non marchandes des administrations publiques. Le caractère et la taille de l'unité administrative convenable dépendront de la structure, de l'organisation, des pratiques comptables des administrations publiques considérées et de la mesure dans laquelle le genre d'activité assuré et la fonction remplie coïncident à un échelon donné de l'administration.

5.33. Certains ministères peuvent fournir une seule catégorie importante de services et remplir une seule fonction; ils formeront de bonnes unités statistiques. Par exemple, tel est exactement le cas d'un ministère chargé essentiellement d'administrer les écoles ou les services de santé publique ou de fournir des services d'assistance publique ou d'hygiène. D'autres ministères peuvent exercer plusieurs grandes catégories d'activités et remplir une seule grande fonction. Par exemple, un ministère de l'enseignement ou de la santé peut, outre l'administration des écoles ou des services de santé publique, s'occuper de politique générale, de réglementation et de recherche. Ou encore, un ministère des armées peut gérer des écoles, des hôpitaux et fournir d'autres services sociaux et culturels pour les familles de militaires, de même que pour les militaires eux-mêmes, outre son activité d'administration de l'armée. Dans ce cas, il faudra recourir à une subdivision des ministères, peut-être en directions, services ou bureaux pour retenir ceux-ci comme unités statistiques afin d'obtenir un degré suffisant d'homogénéité tant en ce qui concerne le genre d'activité que la fonction. L'unité administrative appropriée, si elle relève de l'administration centrale, se situera probablement plus bas dans la hiérarchie que si elle relève de l'administration locale.

5.34. Les possibilités de réunir et d'exploiter des données sur les coûts de production, les ventes, la formation de capital et les effectifs des producteurs des services rendus par les administrations publiques limiteront la possibilité de descendre dans la hiérarchie administrative pour délimiter des unités du type établissement qui soient acceptables. Et plus l'unité statistique utilisée se situera vers le bas de l'échelle administrative, plus elle aura de chances d'être homogène en ce qui concerne le genre d'activité et la fonction qu'elle remplit. Les principaux obstacles à l'emploi d'unités administratives fines résulteront probablement de l'insuffisance ou du manque de données sur les effectifs, la formation de capital et les dépenses relatives aux activités communes qu'il y a lieu de répartir entre ces unités, ainsi que sur l'utilisation qu'elles font de leurs approvisionnements. L'absence de données détaillées conduira probablement à utiliser pour unité statistique des ministères, des directions ou des services ou, au mieux, d'importantes sections de ces directions ou de ces services. Etant donnée l'ampleur des unités administratives qu'il sera nécessaire de prendre pour établissements dans le cas des producteurs des services rendus par les administrations publiques, on n'a pas poussé très loin le détail dans les catégories qui les concernent de la classification par branche d'activité ni dans les catégories de la classification fonctionnelle. Toutefois, si on utilise des budgets de programme ou des budgets fonctionnels, ou une technique analogue, il est probable qu'on disposera des données nécessaires pour retenir comme établissements des unités administratives fines. Dans ce cas, il pourra même devenir possible de calculer des chiffres sur la structure des coûts de la production, sur les effectifs et peut-être sur la formation de capital pour les diverses fonctions des ministères ou des services. De toute façon, la comptabilité publique devrait assurer une classification détaillée, par fonctions, des dons, subventions, autres transferts courants, prêts et dépenses analogues.

BRANCHES NON MARCHANDES DES INSTITUTIONS PRIVÉES SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MÉNAGES (PRODUCTEURS DES SERVICES RENDUS AUX MÉNAGES PAR LES INSTITUTIONS PRIVÉES SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MÉNAGES)

*Définition générale*

5.35. Le rôle joué dans l'économie par les producteurs des services rendus par les institutions privées sans but lucratif au service des ménages est, à certains égards, analogue à celui de certains des producteurs des services rendus par les administrations publiques. Ces institutions assurent aux ménages des services sociaux et collectifs à des conditions satisfaisantes qu'il ne serait pas possible d'obtenir autrement. Comme les producteurs des services rendus par les administrations publiques, c'est sans but lucratif que ces institutions fournissent ces services aux ménages. Toutefois, certaines de ces institutions diffèrent des autres par leur constitution et leur activité. Il s'agit d'associations bénévoles de particuliers qui se sont groupés pour s'acquitter de tâches données. Certaines de ces associations sont destinées à assurer les fonctions dont les pouvoirs publics ne s'occupent pas d'ordinaire. Des exemples en sont fournis par les syndicats, les

associations professionnelles, les partis politiques, les églises, les amicales et les clubs privés.

5.36. Les agents compris dans cette catégorie de producteurs fournissent essentiellement aux ménages des services comme l'enseignement, les soins médicaux et dentaires, l'assistance sociale, les services religieux, culturels, récréatifs et sociaux. Ils diffèrent, par leurs sources de financement et par leur contrôle, des producteurs marchands et des producteurs des services rendus par les administrations publiques exerçant le même genre d'activité économique.

5.37. Bien que les producteurs de ces services puissent vendre aux ménages certains de leurs services, les recettes qui en découlent ne couvrent pas entièrement le coût de production de tous les services et biens qu'ils fournissent. Ce coût total, diminué du produit des ventes, est considéré comme leur consommation finale. La plus grosse partie des services et des biens qu'ils fournissent ne sera pas classée comme biens et services marchands. Toutefois, quand les recettes provenant de ventes de services et de biens donnés couvrent la totalité de leur coût de production, ces services et ces biens sont classés comme biens et services marchands.

5.38. Une bonne partie des activités des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif est financée d'ordinaire par les cotisations des membres de ces institutions, les contributions, dons et dotations des particuliers, des entreprises et des administrations publiques et leur revenu de la propriété. Ces organismes peuvent être des associations, des syndicats, des églises, des écoles, des hôpitaux, des fondations, des amicales, des clubs, etc., fondés par des particuliers qui s'associent sans but lucratif. Ils peuvent être ou non constitués en sociétés. Ces groupements de particuliers doivent déterminer effectivement leur politique, leurs programmes et leurs activités. Ils peuvent le faire directement, par le choix des dirigeants, gérants et cadres et, éventuellement, par l'élection d'un conseil d'administration. Sont exclues de cette catégorie de producteurs les unités qui, sans appartenir officiellement à un organe des administrations, sont en tout ou partie financées et contrôlées par les pouvoirs publics. Ces unités sont classées dans les branches non marchandes des administrations publiques (voir paragraphes 5.28 et 5.29 ci-dessus).

*Exclusion des activités commerciales*

5.39. Le producteur privé sans but lucratif peut être constitué par une partie d'une institution qui exerce des activités secondaires ou auxiliaires, par exemple la possession et la location de logements, l'exploitation de restaurants et de bars, la vente d'articles fabriqués dans des ateliers de mutilés, l'édition et la vente de livres et brochures. La possession et la location de logements doivent en général être séparées des activités principales de ces institutions et être considérées comme élément d'une branche d'activité marchande. On suivra la même pratique dans le cas des autres activités auxiliaires, si les recettes provenant des ventes couvrent normalement les frais courants de production correspondants et si l'ampleur de ces activités est assez grande pour qu'on ne se heurte pas à des difficultés considérables pour les constituer en établissement séparé.

*Exclusion des unités trop petites*

5.40. Les amicales, clubs et groupements analogues, comme les clubs de sports, de bridge ou de quartier, qui occupent l'équivalent de moins de deux employés à plein temps sont exclus de la catégorie producteurs des services rendus par les institutions privées sans but lucratif au service des ménages et compris dans les ménages. Ces amicales et ces clubs sont souvent des groupements officieux de particuliers qui se réunissent afin de disposer des moyens de se livrer à des activités qui, autrement, seraient le fait des ménages. Malgré leur nombre, leur activité économique est d'ordinaire insignifiante. De plus, il serait difficile de réunir des données à leur sujet, car il est peu probable qu'ils tiennent des dossiers exploitables, si même ils en tiennent.

*L'unité du type établissement*

5.41. Les producteurs des services rendus par les institutions privées sans but lucratif au service des ménages doivent être classés selon le type d'activité qu'ils exercent à titre principal et selon la fonction en vue de laquelle ils exercent ces activités. Les unités statistiques utilisées pour ces producteurs doivent donc être du type de l'établissement et homogènes quant à la nature et à la fonction des activités. Si l'on veut des données classées par région géographique, chacune de ces unités doit également se situer en un seul emplacement.

5.42. Dans nombre de cas, c'est l'ensemble de l'institution privée sans but lucratif, c'est-à-dire l'entité juridique qu'elle constitue, qui fournira l'unité appropriée. Cette entité juridique peut-être une société, une association de particuliers, une fondation, une caisse ou un organisme analogue. De nombreuses institutions essentiellement au service des ménages se consacrent à une seule activité non lucrative, dont la nature et la fonction concordent. Cette concordance se rencontre pour la plupart des institutions considérées; aussi est-il possible d'en établir une classification par fonctions en correspondance bi-univoque avec les catégories de la classification par type d'activité à tous les niveaux. Il est également probable que les bureaux de nombreuses institutions privées sans but lucratif se trouvent en un seul et même endroit.

5.43. Lorsqu'une institution s'occupe d'un certain nombre d'activités non lucratives différentes, par exemple dispense de l'enseignement supérieur et effectue des recherches scientifiques, ou assure l'enseignement des adultes et gère des bibliothèques publiques, il est avantageux, si possible, d'établir des unités statistiques pour chaque grand type de services. La possibilité de définir un établissement pour chacun des divers genres d'activités dépendra de la façon dont l'institution considérée est organisée et gérée et dont ses comptes sont tenus. Le compte de chacun des établissements doit naturellement couvrir tous les coûts de production, les ventes, la formation de capital et les effectifs qu'entraînent l'exécution des activités considérées et la fourniture des services auxiliaires associés.

5.44. Comme pour les producteurs des services rendus par les administrations publiques, les principales difficultés dans la définition de ces établissements se rencontreront pour répartir les dépenses des services généraux communs. La possibilité d'instituer un établissement distinct pour chaque genre d'activité dépendra donc de la mesure dans laquelle les dépenses en services auxiliaires qu'entraîne ce genre d'activité sont

ou peuvent être séparées étant donné la façon dont l'institution est organisée ou dont les comptes sont tenus.

5.45. Quand les institutions privées sans but lucratif au service des ménages se livrent à une activité que le paragraphe 5.39 ci-dessus invite à classer dans les branches d'activité marchande, on s'efforcera de faire de cette activité un établissement particulier. La possibilité d'y parvenir dépendra naturellement des données dont on dispose sur les ventes, les coûts de production, la formation de capital et les effectifs concernant cette activité commerciale. Il apparaît que les séries statistiques peuvent être réunies sans trop de difficulté quand ladite activité commerciale revêt une ampleur suffisante.

### MÉNAGES

#### *Services domestiques*

5.46. Les services domestiques qu'un ménage rend à un autre, par exemple tenue de la maison, nettoyage, cuisine, soins donnés aux enfants, compagnie, jardinage, sont considérés comme une catégorie distincte de la production. Ces services sont classés avec les biens et services autres que les biens et services marchands. Leur coût de production ne comprend que la rémunération du personnel; et ils ne donnent pas lieu à formation de capital.

#### *Consommation*

5.47. Dans les comptes de ressources et emplois de biens et services, les ménages interviennent par leur activité de consommateurs. Ils comprennent dans ce cas les amicales, clubs privés et organes analogues qui occupent l'équivalent de moins de deux personnes à plein temps (voir paragraphe 5.40 ci-dessus). Les activités des ménages, en tant que propriétaires d'entreprises individuelles, sont comprises dans les branches marchandes. Les dépenses que les ménages consacrent aux biens et services sont classées selon leurs fonctions dans les comptes des fonctions de consommation.

### Les agents des comptes de revenus et de dépenses et des comptes de capital et de financement

5.48. Cette section du chapitre concerne les catégories d'agents et les unités statistiques qui leur sont associées retenues dans les comptes relatifs à l'origine et à l'emploi des revenus, ainsi qu'à l'accumulation et au financement du capital, de même que dans les comptes de patrimoine. Les définitions des catégories — secteurs et sous-secteurs institutionnels — sont données au tableau 5.1. Les considérations qui ont conduit à ces définitions sont exposées ci-après dans le corps du texte, ainsi que la définition des unités statistiques pour chaque secteur institutionnel et

**Tableau 5.1. Définition des secteurs et sous-secteurs institutionnels**

1. *Sociétés et quasi-sociétés non financières*

   (*a*) Sociétés et quasi-sociétés privées

   Entreprises sous propriété et/ou contrôle privé, exerçant essentiellement des activités non financières, soit: (i) entreprises constituées en sociétés, par exemple sociétés de capitaux, sociétés anonymes, sociétés à responsabilité limitée, coopératives et autres formes analogues d'entreprises ayant la personnalité juridique en vertu de leur inscription au registre des sociétés, ou des lois et des règlements; (ii) entreprises non constituées en sociétés appartenant à des non-résidents; (iii) Entreprises individuelles ou sociétés de personnes n'ayant pas la personnalité juridique, importantes et de grande taille, possédées par des résidents qui établissent un compte complet de profits et pertes et un bilan présentant tous les actifs et passifs financiers de même que les actifs corporels servant à leur activité; (iv) institutions et associations sans but lucratif essentiellement au service des entreprises, financées et contrôlées par elles en tout ou en partie.

   (*b*) Sociétés et quasi-sociétés publiques

   Entreprises sous propriété et ou contrôle public, exerçant essentiellement des activités non financières, soit (i) entreprises publiques constituées en sociétés qui, en vertu de leur constitution légale ou de la législation générale sur les sociétés, d'une législation spéciale ou d'un règlement administratif, détiennent et gèrent leurs actifs et leurs passifs financiers, de même que les avoirs corporels servant à leur activité; (ii) grandes unités non constituées en sociétés (unités de production marchande gérées par les administrations) qui vendent au public l'essentiel des biens et des services non financiers qu'elles produisent. Ces entreprises ne détiennent, ni ne gèrent, aucun actif ni passif financiers en dehors de leur fonds de roulement et des comptes de créances et dettes commerciales.

2. *Institutions financières*

   Entreprises constituées ou non en sociétés, dont la fonction principale est d'effectuer sur le marché des opérations financières consistant à la fois à emprunter et à acquérir des actifs financiers.

   (*a*) Banque centrale

   Banque sous propriété et/ou contrôle public, qui fait partie des autorités monétaires, imprime des billets, frappe parfois des pièces et, souvent, détient les réserves internationales du pays. La banque centrale a également des engagements sous la forme de dépôts à vue des autres banques et souvent des administrations publiques. Elle doit être classée comme institution financière publique.

   (*b*) Autres institutions monétaires

   Toutes les banques, autres que la banque centrale, qui ont des engagements sous forme de dépôts payables à vue et transférables par chèque ou utilisables sous une forme quelconque comme moyens directs de paiement. Ces banques doivent être réparties entre institutions sous propriété et/ou contrôle privé et institutions sous propriété et/ou contrôle public.

   (*c*) Compagnies d'assurances et caisses de pension

   Les compagnies d'assurances comprennent les sociétés anonymes, mutuelles et autres, qui, à titre principal, consentent des assurances-vie, accident, maladie, incendie, risques divers. Sont également inclus ici les systèmes d'assurance organisés de manière autonome par les mutuelles, les amicales et d'autres associations, par les banques ou par les pouvoirs publics, en vue d'offrir certaines catégories d'assurances sur une base volontaire. Sont exclus les régimes volontaires de sécurité sociale, applicables à certains groupes de la collectivité qui font partie d'un régime plus général de sécurité sociale.

   Les caisses de pension rangées dans ce sous-secteur sont des systèmes organisés de manière autonome afin d'assurer un revenu lors de la retraite à des groupes de salariés qui: (i) ne relèvent pas des régimes de sécurité sociale, applicables à de larges fractions de la collectivité, imposés, contrôlés ou financés par les pouvoirs publics; et (ii) effectuent des opérations financières sur le marché des capitaux. Ces caisses auront été organisées et seront administrées par des employeurs privés ou publics déterminés ou, conjointement, par les employeurs et leur personnel; le personnel et/ou les

employeurs y verseront des contributions régulières. On exclut des caisses autonomes de pension, outre les caisses de pension qui sont considérées comme faisant partie des régimes publics de sécurité sociale, les systèmes de retraite qui s'appliquent au personnel d'organismes privés ou publics et qui ne comprennent pas une caisse organisée de manière autonome ou encore qui comprennent bien une telle caisse, mais dont les réserves sont ajoutées à celles de l'employeur ou investies seulement en titres émis par l'employeur. Les compagnies d'assurances et les caisses de retraites doivent être réparties entre institutions sous propriété et/ou contrôle privé et institutions sous propriété et/ou contrôle public.

(*d*) Autres institutions financières

Ce sont tous les organismes, autres que les précités, qui, essentiellement, effectuent sur le marché des opérations financières consistant à la fois à emprunter et à acquérir des créances sur autrui. Des exemples en sont donnés par les sociétés de crédit immobilier, les organismes de crédit mutuel, les caisses d'épargne privées, les caisses d'épargne publiques dont les fonds ne sont pas directement et automatiquement affectés au patrimoine de pouvoirs publics ou à des émissions spéciales d'emprunts publics, les institutions publiques de prêt dont le passif n'est pas uniquement constitué d'engagements envers l'Etat, les organismes de crédit coopératif, les sociétés de crédit à la consommation (achats à tempérament, location-vente) et les autres sociétés de crédit commercial et personnel, les courtiers en valeurs et les agents de change qui remplissent une fonction de prêteur et reçoivent des dépôts, les sociétés d'investissement et les fonds communs de placement ouverts ou fermés.

Les institutions financières de ce sous-secteur doivent être réparties entre institutions sous propriété et/ou contrôle privé et institutions sous propriété et/ou contrôle public. Quand ces dernières comprennent les établissements de crédit dont le passif n'est constitué en fait que d'engagements envers les pouvoirs publics, bien qu'ils soient juridiquement habilités à contracter des engagements envers le public ou envers d'autres institutions financières, les données relatives à ces établissements devront être présentées à part.

3. *Administrations publiques*

Tous les services des pouvoirs publics non classés ailleurs: (i) ministères, bureaux et autres services qui s'occupent de l'administration, de la défense et du maintien de l'ordre public, de la promotion de la croissance économique, du bien-être et du progrès technique ou qui fournissent soit gratuitement, soit à un prix qui ne couvre pas entièrement les coûts de production, des services d'enseignement, de santé, de culture, de loisirs et d'autres services sociaux et collectifs; (ii) autres institutions sans but lucratif au service des ménages ou des entreprises et qui sont en tout ou partie financées et contrôlées par les pouvoirs publics ou essentiellement au service des organes publics; (iii) régimes de sécurité sociale applicables à de larges fractions de la collectivité qui sont imposés, contrôlés ou financés par les pouvoirs publics; (iv) unités de production marchande non constituées en sociétés gérées par les administrations qui fournissent surtout des biens et services à l'administration ou qui, vendant essentiellement des biens et services à la population, n'opèrent pas sur une grande échelle; (v) caisses publiques d'épargne et de prêt qui sont financièrement dépendantes de l'administration ou qui ne sont pas habilitées à acquérir des actifs financiers ou à contracter des engagements sur le marché des capitaux.

(*a*) Administration centrale

Tous les ministères, bureaux, établissements et autres organismes classés dans la rubrique des administrations publiques, qui sont des services ou des moyens d'action de l'administration centrale, qu'ils émargent au budget ordinaire ou à un budget extraordinaire ou qu'ils soient financés sur des fonds extra-budgétaires. On inclut ici les institutions sans but lucratif qui, sans appartenir officiellement à l'administration centrale, sont, en totalité ou en grande partie, financées et contrôlées par les pouvoirs publics centraux. On exclut de l'administration centrale les administrations de sécurité sociale définies ci-dessous.

(*b*) Administrations locales

Toutes les administrations, bureaux, établissements et autres organismes compris dans la rubrique des administrations publiques, qui sont des services ou des moyens d'action de l'administration d'un état ou d'une région, d'un département, d'un comté, d'une commune, d'une ville ou d'un village ou d'un autre échelon de l'administration, à l'exception des pouvoirs publics centraux. Ils peuvent émarger au budget ordinaire, à un budget extraordinaire, ou être financés sur des fonds extra-budgétaires. On inclut ici les institutions sans but lucratif qui, sans appartenir officiellement à une administration locale, sont, en totalité ou en grande partie, financées et contrôlées par elle.

(*c*) Administrations de sécurité sociale

Régimes imposés, contrôlés ou financés par les pouvoirs publics, en vue d'assurer des prestations de sécurité sociale à l'ensemble de la collectivité ou à d'importantes fractions de celle-ci qui sont organisés indépendamment des autres activités des pouvoirs publics. Les réserves et autres actifs financiers de ces caisses, ainsi que leurs engagements, doivent être séparés et comptabilisés distinctement des autres actifs et passifs financiers des pouvoirs publics. Sont exclus des administrations de sécurité sociale les régimes applicables au personnel de l'Etat et établis par un organe des administrations publiques en sa seule qualité d'employeur.

4. *Institutions privées sans but lucratif au service des ménages*

Institutions privées sans but lucratif qui étant, à titre principal, au service des ménages, ne sont pas, en totalité ou en grande partie, financées et contrôlées par les organes des administrations publiques et emploient au moins l'équivalent de deux personnes à plein temps. Ces institutions rendent aux ménages des services d'enseignement, de santé, de culture, de loisirs et d'autres services sociaux et collectifs, soit gratuitement, soit à un prix qui ne couvre pas complètement le coût de production. Toutes les activités commerciales de ces institutions, par exemple la possession et la location de logements, l'exploitation de restaurants et de foyers, l'édition et la vente de livres, qui ne forment pas une entité juridique distincte de l'activité principale de l'institution sont comprises dans ce secteur institutionnel.

5. *Ménages et entreprises individuelles*

Ménages résidents, ainsi que toutes les sociétés de personnes n'ayant pas la personnalité juridique et les entreprises individuelles proprement dites qui exercent essentiellement des activités non financières, sont possédées et contrôlées par des particuliers résidents et ne sont pas classées comme quasi-sociétés dans la rubrique 1(*a*) ci-dessus. Sont également compris les clubs de quartier et les autres clubs privés qui occupent moins de l'équivalent de deux personnes à plein temps. Il est proposé de classer les unités du secteur des ménages selon la position socio-économique du chef de ménage, comme suit: (*a*) ménages dont le chef est propriétaire d'une entreprise non constituée en société (entreprise individuelle ou quasi-société), subdivisés selon qu'ils exercent essentiellement une activité économique agricole ou non agricole; (*b*) ménages dont le chef est un salarié; (*c*) personnes occupant une autre position socio-économique et petits clubs privés, subdivisés éventuellement en ménages dont le chef est une personne indépendante et non active,

| | |
|---|---|
| ménages dont le chef est une personne à la charge d'un autre particulier, pensionnaires d'institutions et petits clubs privés. Il sera bon aussi de répartir les propriétaires d'entreprises agricoles et non agricoles non constituées en sociétés (entreprises individuelles ou quasi-sociétés), en employeurs et travailleurs indépendants. La position socio-économique du chef du ménage doit se définir d'après son activité économique principale (catégorie professionnelle et branche d'activité) et, ou, sa situation socio-économique (rôle principal dans l'activité économique ou moyens principaux d'existence). Pour les personnes indépendantes et non actives, les moyens d'existence peuvent provenir principalement de pensions, de l'épargne, du revenu de la propriété, de prestations de sécurité sociale ou de l'assistance sociale. | |

le mode de classement de ces unités selon leur activité économique.

5.49. En principe, il est recommandé de retenir comme agents, dans le cas des comptes considérés, des unités institutionnelles. En effet, ce sont ces unités institutionnelles qui, de façon indépendante, reçoivent et dépensent les revenus, possèdent et gèrent toutes les formes de propriété. Les unités institutionnelles sont classées en secteurs et sous-secteurs, en fonction du rôle financier qu'elles exercent, de leur comportement et de l'expérience. Comme les disparités entre les entreprises dépendent aussi de leur activité économique principale, cette classification selon l'activité économique principale est également recommandée.

## Sociétés et quasi-sociétés

### *Domaine*

5.50. Les secteurs institutionnels des sociétés et quasi-sociétés non financières et des institutions financières sont destinés à comprendre toutes les entreprises qui sont juridiquement indépendantes de leurs propriétaires ou qui agissent manifestement comme telles. C'est dire que les revenus et les dépenses de l'entreprise, de même que la totalité des actifs et des passifs corporels et financiers qui se rapportent à son activité, doivent être contrôlés et gérés de façon indépendante et qu'on doit disposer d'une comptabilité complète et séparée pour les recettes, dépenses, actifs, passifs. C'est là une obligation légale pour les entreprises constituées en sociétés, par exemple les sociétés de capitaux, les sociétés par actions, les coopératives, les sociétés à responsabilité limitée. Cela peut être aussi manifestement la situation pratique pour certaines catégories de sociétés de personnes, ou d'entreprises individuelles. L'inclusion de ces entreprises non constituées en sociétés que sont les quasi-sociétés dans le même secteur que les entreprises constituées en sociétés doit améliorer la comparabilité internationale du classement en secteurs institutionnels. La constitution en sociétés d'entreprises qui exercent leur activité de manière indépendante est, en effet, variable d'un pays à l'autre.

5.51. Définir les entreprises non constituées en sociétés qu'il y a lieu de classer comme quasi-sociétés est plus facile dans le cas des institutions financières que dans celui des entreprises exerçant des activités non financières. Les entreprises comprises dans le premier secteur doivent être des intermédiaires financiers, c'est-à-dire que leur activité principale doit consister à s'endetter sur le marché afin de réunir des fonds pour les prêter aussi sur le marché. Les entreprises privées non constituées en sociétés, qui sont des intermédiaires financiers, seront donc fréquemment tenues, par les lois et règlements, de détenir, de gérer et de comptabiliser les engagements et actifs financiers de l'entreprise indépendamment des engagements et des biens du propriétaire. Les entreprises en question estiment d'ailleurs essentiel de suivre cette pratique même si elles n'y sont pas tenues, afin de gagner la confiance indispensable à l'exécution de leur activité. Toutes les entreprises sous propriété et (ou) contrôle public classées comme institutions financières devraient avoir la personnalité morale. En effet, le caractère de leurs activités nécessite que ces entreprises soient constituées en sociétés, en vertu d'une loi de caractère général, d'une législation spéciale, d'un décret ou encore d'un règlement administratif et qu'elles aient été autorisées à détenir, à contrôler et à gérer leurs actifs et passifs financiers indépendamment et séparément des pouvoirs publics.

5.52. Les critères de définition des quasi-sociétés sont bien moins évidents quand il s'agit d'entreprises non financières. Bien que les entreprises non financières privées et non constituées en sociétés qui sont classées comme quasi-sociétés doivent disposer de comptes de profits et pertes et de bilans complets et séparés pour tous leurs actifs et passifs corporels et financiers, cette condition, bien souvent, ne suffit pas à assurer que, financièrement, elles se conduisent en fait comme si elles étaient constituées en sociétés. De plus, dans un certain nombre de pays, il n'apparaîtra pas possible de distinguer les entreprises de ce type qui tiennent des comptes complets de celles qui n'en tiennent pas. Il est donc recommandé d'utiliser un critère complémentaire: lorsqu'elle appartient à un agent économique résident, une entreprise non financière privée non constituée en société devra non seulement tenir des comptes complets mais encore être importante et de grande taille. Dans certains pays, presque toutes ces unités sont en fait constituées en sociétés, et il peut alors ne pas y avoir intérêt à rechercher les quelques entreprises non financières privées non constituées en sociétés qui pourraient s'y ajouter. Dans d'autres pays, en revanche, un grand nombre d'entreprises importantes et même considérables exerçant certaines activités non financières ne sont pas constituées en sociétés bien qu'elles se conduisent comme telles.

5.53. Le critère de l'importance des opérations sert aussi pour décider si une unité de production gérée par l'administration doit être classée dans les quasi-sociétés non financières. Les grandes unités de production marchande gérées par l'administration, surtout quand elles vendent des biens et services au public, disposent de fonds de roulement et de crédits commerciaux importants et posent des problèmes particuliers d'investissement et de financement, bien qu'elles soient par ailleurs financièrement dépendantes des administrations publiques auxquelles elles appartiennent. Les grandes unités de production marchande au service du public seront probablement bien plus indépendantes des administrations de tutelle que les petites unités ou que les unités auxiliaires des administrations. Les grandes unités de

production marchande gérées par l'administration qui vendent des biens ou des services non financiers au public sont, ou ne sont pas, constituées en sociétés, selon les pays et on améliorera la comparabilité internationale en incluant celles qui ne le sont pas dans le même secteur institutionnel que les sociétés publiques.

*Classifications*

5.54. Les sociétés et quasi-sociétés se répartissent en institutions financières et sociétés et quasi-sociétés non financières surtout selon le rôle qu'elles jouent dans l'économie ainsi que selon leurs ressources et les utilisations de leurs fonds. La subdivision des institutions financières en banque centrale, autres institutions monétaires, compagnies d'assurance et caisses de pensions, et autres institutions financières, se fonde sur des considérations analogues. Les entreprises non financières et les diverses institutions financières se classent en entreprises privées et entreprises publiques en fonction de leur objet et de leur politique, ainsi qu'en fonction de l'autorité dont elles relèvent.

*Distinction entre sociétés et quasi-sociétés privées et sociétés et quasi-sociétés publiques*

5.55. Les entreprises se classent en publiques et privées selon que leur propriété et (ou) leur contrôle appartiennent aux pouvoirs publics ou à des organismes ou personnes privés. Les pouvoirs publics ou les personnes et organismes privés sont considérés comme les propriétaires des entreprises données s'ils possèdent la totalité, ou la majorité, des actions, des autres formes de participation au capital social ou des fonds propres. Les critères nécessaires pour déterminer qui contrôle une entreprise sont plus complexes. On peut recourir à divers moyens pour fixer de façon effective tous les aspects principaux de la gestion (direction, administration et exécution). Ce sera, par exemple, désigner la majorité du conseil d'administration ou des gérants, nommer le personnel de l'organisation ou fixer la politique et les règles pratiques appliquées. Etant donné les nombreuses formes selon lesquelles les pouvoirs publics peuvent exercer leur contrôle sur les entreprises, il est difficile d'énoncer les moyens d'action sur la gestion qui indiquent, dans tous les cas, qui en a le contrôle effectif. Pour déterminer si ce contrôle appartient aux pouvoirs publics, il est important de voir si ces derniers exercent effectivement une influence efficace sur tous les aspects principaux de la gestion et non pas seulement l'influence qui découle de l'exercice de leur pouvoir réglementaire en général.

*Caisses de pension et autres institutions financières*

5.56. On peut s'interroger sur le classement des organismes dans certains sous-secteurs des institutions financières.

5.57. La détermination des caisses à inclure parmi les "compagnies d'assurance et caisses de pensions" exige quelque attention. Ces caisses doivent différer à divers égards des autres régimes destinés à assurer un revenu aux retraités. D'abord, la caisse doit s'occuper d'un groupe de salariés déterminé et non faire partie d'un régime de sécurité sociale, c'est-à-dire d'un régime assurant le versement d'un revenu pendant la retraite, etc., à d'importantes fractions de la collectivité, régime rendu obligatoire, contrôlé ou financé par l'Etat. Parmi les critères indiquant qu'un système de pension ne constitue pas un régime de sécurité sociale on peut citer le fait qu'il est ou a été l'objet de négociations entre l'employeur et les salariés, que les prestations et cotisations présentent des caractères particuliers et que les réserves sont gérées et placées différemment. Un exemple de système de pension de ce type est fourni par les dispositions concernant le personnel de l'Etat, que ce dernier établit au seul titre d'employeur. Ensuite, pour être classé dans le sous-secteur des compagnies d'assurances et caisses de pension, le régime de retraites doit constituer une caisse qui est organisée de façon indépendante et qui effectue des transactions financières sur le marché des capitaux. Au contraire lorsque les fonds dont dispose un régime de pension ne sont pas séparés des réserves de l'employeur ou que, tout en étant nettement séparés, ils sont uniquement investis en titres de l'employeur, il doit être classé dans le même secteur institutionnel que l'employeur au personnel duquel il s'applique.

5.58. Les pays pourront juger souhaitable d'interpréter quelque peu différemment les conditions dans lesquelles les institutions publiques de prêt doivent figurer dans le sous-secteur "autres institutions financières". Certains pourront souhaiter se borner à cet effet aux organismes qui, en fait, tirent du marché une partie importante de leurs fonds, les autres étant classés avec les administrations publiques. D'autres pourront vouloir comprendre parmi les institutions financières tous les établissements publics de prêt qui sont habilités à emprunter sur le marché. Afin de pouvoir disposer de renseignements comparables en dépit de ces différentes interprétations, il est proposé au tableau 5.1 que des données soient fournies sur toutes les institutions publiques de prêt classées à la rubrique "autres institutions financières" qui en fait n'ont d'engagements financiers qu'envers les pouvoirs publics.

*Classification selon le genre d'activité économique*

5.59. Les entreprises non financières, sociétés, et quasi-sociétés ainsi que les institutions financières, doivent être classées selon leur activité économique principale. Cette classification fait partie du système pour deux raisons: premièrement, la conduite et l'expérience financière des entreprises sera en rapport, pense-t-on, avec leur activité économique principale. On notera à cet égard que les sous-secteurs des institutions financières se distinguent déjà selon leur genre d'activité économique. Deuxièmement, la classification des données selon le genre d'activité économique, tant pour les branches marchandes que pour les entreprises dont elles relèvent, permettra de relier les deux séries d'informations.

*Les unités statistiques*

5.60. Pour délimiter les unités statistiques en matière de sociétés et de quasi-sociétés, il convient de considérer d'une part les divers besoins d'analyse que doivent satisfaire les données sur les revenus et les dépenses, ainsi que sur les opérations en capital, et, d'autre part, la possibilité d'utiliser les unités élémentaires correspondantes. Tandis que l'unité statistique la plus appropriée peut varier avec les types d'analyse, de même que la plus commode peut différer selon les séries de données à réunir, on a en général intérêt à retenir une seule unité institutionnelle qui servira dans les comptes relatifs aux revenus et aux dépenses ainsi qu'aux opérations en capital et dans les tableaux connexes. Sinon, toutes les données réunies dans ces comptes risquent de n'être

pas exactement comparables, par suite des différences de degré dans la consolidation des opérations en fonction du niveau retenu pour définir l'unité statistique.

5.61. Pour la plupart des besoins, il convient d'utiliser les agents qui ont une autonomie de décision pour percevoir leurs revenus et en disposer, accumuler du capital, emprunter et prêter. Ces conditions conduiront à déterminer des unités statistiques comprenant des familles d'entreprises (groupes), soit sociétés, soit quasi-sociétés, qui, du fait des liens de propriété, sont contrôlées et gérées par les mêmes personnes ou les mêmes groupes. De cette façon, on évitera de faire apparaître entre les entités considérées des opérations et des relations qui seraient purement formelles et sans signification économique. Les groupes peuvent être définis comme étant composés d'entités juridiques, dont le capital (actions ou autres formes de participation) est possédé en majorité, c'est-à-dire à raison de 50 pour cent au moins pour chacune, par le même groupe ou la même personne. Toutefois, il n'est pas toujours possible de définir ces groupes d'entreprises ou de réunir des données consolidées sur les transferts et les opérations financières que ces entreprises effectuent entre elles. Dans ces conditions, ces groupes pourraient se limiter à ceux pour lesquels on dispose de bilans et comptes de profits et pertes consolidés. L'existence d'une comptabilité consolidée confirmera d'ailleurs que les activités et les patrimoines de chaque entreprise d'un tel groupe sont en fait dirigés et gérés conjointement.

5.62. Cependant, les groupes peuvent exercer des activités économiques très diverses. Aussi, l'utilisation de telles unités pour obtenir des données sur les secteurs institutionnels d'origine des revenus des facteurs ou de flux analogues classés par activité économique réduira notablement l'utilité analytique de ces données. Il pourra donc être nécessaire, pour ces classements, d'employer l'unité institutionnelle la plus petite. Il s'agit de l'entité juridique dans le cas des entreprises constituées en sociétés, par exemple la société anonyme, la coopérative, la société à responsabilité limitée et, dans le cas des quasi-sociétés, de l'unité pour laquelle on dispose de comptes de profits et pertes et de bilans complets. Cette unité institutionnelle peut être composée d'un certain nombre d'établissements (en d'autres termes, avoir une activité plus hétérogène que celle des agents du compte de production), mais il s'agira de la plus petite unité qui reçoit et dépense des revenus, achète et vend des biens et dispose de comptes de profits et pertes et de bilans complets. On notera aussi que, si les groupes appartenant aux mêmes personnes ou groupes comprennent des entreprises non financières et des institutions financières, il est essentiel d'employer au moins deux unités statistiques pour que chaque unité puisse figurer dans son secteur institutionnel propre.

5.63. Certains pays auront la possibilité de réunir les données sur le revenu et les dépenses et les opérations en capital pour les entités juridiques ou leur équivalent mais non pour les groupes d'entités possédées en commun. Il se peut que les registres du commerce, déclarations de constitution, formulaires d'impôt sur le revenu et autres documents administratifs des pouvoirs publics ne se réfèrent qu'aux entités juridiques et que la plupart des entreprises ne tiennent de comptes et n'établissent d'états périodiques que sur cette base. Dans ce cas, il sera très difficile de déterminer les groupes qui appartiennent aux mêmes personnes ou aux mêmes groupes et de réunir des données à leur sujet. Toutefois, certaines entités juridiques qui auront été établies par pure commodité risquent de n'être pas de réels agents économiques. Malgré les difficultés qu'on pourra rencontrer, il est donc souhaitable de traiter de telles entités juridiques comme appartenant à un groupe d'entreprises possédées en commun.

### Administrations publiques

#### *Champ*

5.64. Le secteur institutionnel des administrations publiques comprend toutes les administrations, bureaux et autres organes définis aux paragraphes 5.24 à 5.30 ci-dessus comme étant des producteurs des services rendus par les administrations publiques, ainsi que les unités de production marchande gérées par l'administration qui ne sont pas considérées comme quasi-sociétés. Ces unités sont celles qui, selon toute probabilité, ne conservent que de faibles fonds de roulement et sont financièrement intégrées aux pouvoirs publics. Elles comprennent des administrations et établissements auxiliaires qui s'occupent essentiellement de fournir des biens et des services aux autres unités des administrations publiques et des organismes qui vendent surtout des services et des biens à la population mais dont l'activité reste limitée. Des exemples de la première catégorie sont fournis par les imprimeries, les travaux publics, les ateliers d'entretien et de réparation, les services centraux de transports, l'administration des bâtiments de l'Etat, les fabriques de munitions et les chantiers navals. Parmi les activités de la seconde catégorie figurent l'exploitation de restaurants dans les bâtiments publics, l'organisation de transports publics locaux par autobus, la gestion des installations portuaires intérieures, la location de logements aux fonctionnaires. Comme il est signalé au paragraphe 5.58, certains pays peuvent classer avec les administrations publiques (et les producteurs des services rendus par les administrations publiques) les institutions publiques de crédit qui sont habilitées à emprunter sur le marché des capitaux mais qui n'ont pas beaucoup fait usage de cette faculté, tandis que d'autres peuvent les considérer comme des "autres institutions financières" (et des branches d'activité marchande).

#### *Classification*

5.65. Le secteur institutionnel des administrations publiques est divisé en trois sous-secteurs, selon les différents rôles que jouent les divers organes des administrations dans l'économie: (i) administration centrale; (ii) administrations locales: (iii) administrations de sécurité sociale.

5.66. Le sous-secteur de l'administration centrale, comme celui des administrations locales, peut comprendre certains régimes et organes qui n'appartiennent pas formellement à ces organes des administrations publiques. Il peut s'agir de certains systèmes de pensions applicables au personnel de l'Etat et créés par un organe des administrations publiques uniquement à titre d'employeur, ou encore de certaines institutions sans but lucratif. Ces systèmes de pensions ne sont pas couverts par des réserves sous forme d'une caisse autonome ou, s'ils le sont, ces réserves ne sont investies qu'en titres d'Etat. Ces institutions sans but lucratif peuvent être en totalité ou en grande partie financées et contrôlées par les pouvoirs publics. Plusieurs organes des administrations

publiques peuvent participer à ce financement et à ce contrôle. L'institution est alors rattachée à l'organe des administrations publiques qui fournit la majorité des fonds et exerce l'essentiel du contrôle.

5.67. Les régimes classés dans le sous-secteur "Administrations de sécurité sociale" sont ceux qui sont décrits au paragraphe 5.27 ci-dessus, pourvu que leur organisation soit indépendante des autres activités de l'organe des administrations publiques qui impose, contrôle ou finance le régime. L'autonomie doit impliquer au moins la distinction et la comptabilisation séparée des actifs et des passifs du régime considéré. Sinon, les régimes de sécurité sociale doivent être rattachés au sous-secteur où figure l'organe des administrations publiques qui les administre.

*Les unités statistiques*

5.68. Dans les comptes de revenu et de dépenses, et de capital et de financement, l'unité élémentaire est constituée par l'organe des administrations publiques: l'administration centrale dans son ensemble, chaque administration locale, ou chaque régime de sécurité sociale, par exemple, constitue une unité élémentaire. Il en est ainsi parce que le financement des dépenses d'exploitation et d'équipement des unités constitutives d'un organe des administrations publiques est généralement fixé, contrôlé et géré conjointement. En appliquant ce principe, on obtiendra les données sur les recettes et dépenses publiques nécessaires à l'analyse économique et sociale. Les données réunies à ces fins ne doivent pas être obscurcies par les nombreuses écritures comptables entre les divers éléments du même organe de l'administration. Comme on pourra le voir au chapitre VIII, dans le cas de certains comptes et tableaux developpés, les opérations des divers organes des administrations publiques doivent être consolidées plutôt qu'additionnées pour donner une description claire des opérations entre les administrations publiques et les autres secteurs de l'économie.

5.69. Les organes des administrations exercent des d'activités diverses mais il n'est pas nécessaire que l'unité statistique utilisée pour les comptes nationaux ait une activité homogène. Les données sur les comptes de revenu et de dépenses et sur les comptes de capital et de financement des organes des administrations publiques n'ont pas à être classées par genre d'activité économique.

INSTITUTIONS PRIVÉES SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MÉNAGES

*Champ*

5.70. Comme pour les administrations publiques, le secteur institutionnel des institutions privées sans but lucratif au service des ménages est défini de façon plus large que les producteurs des services rendus par les institutions privées sans but lucratif au service des ménages (voir paragraphes 5.35 à 5.40 ci-dessus pour leur définition). Figurent en effet dans ce secteur institutionnel toutes les institutions privées sans but lucratif, chacune comprenant toutes ses activités classées dans les branches d'activité marchande dans les comptes de biens et services. Des exemples de ces activités sont: la possession et la location de logements, l'exploitation de restaurants et de bars ou la gestion de magasins de détail (voir le paragraphe 5.39 ci-dessus). Si toutefois l'une de ces activités est effectuée par une unité ayant une personnalité juridique indépendante de l'institution elle-même, cette entité sera classée comme société non financière.

*Les unités statistiques*

5.71. L'institution privée sans but lucratif prise dans son ensemble, c'est-à-dire l'entité juridique, constitue l'unité statistique appropriée pour les comptes de revenu et de dépenses et les comptes de capital et de financement. En général, chacune de ces entités juridiques détient et gère indépendamment son revenu en vue de ses dépenses et de ses investissements. Etant donné que, habituellement, la gamme des services rendus par chacune est limitée, l'institution privée sans but lucratif constitue aussi une unité appropriée pour la classification par activité économique des données sur les revenus des facteurs par secteur institutionnel d'origine.

MÉNAGES ET ENTREPRISES INDIVIDUELLES

*Champ*

5.72. Le secteur institutionnel des ménages comprend les entreprises qui appartiennent à des particuliers résidents et qui ne sont pas classées dans le secteur des sociétés et des quasi-sociétés. Souvent, leurs propriétaires confondent les opérations financières et les patrimoines financiers de l'entreprise et du ménage. Les entreprises individuelles proprement dites ou les sociétés de personnes classées ici exercent surtout des activités non financières et ne sont pas assez importantes pour dresser des comptes de profits et pertes et des bilans complets (voir paragraphe 5.52 ci-dessus). Comme il est dit au paragraphe 5.51, les affaires non constituées en sociétés qui produisent essentiellement des services financiers satisfont en général aux conditions nécessaires pour être classées comme quasi-sociétés. Le secteur des ménages comprend aussi les associations de quartier et autres associations privées qui occupent l'équivalent de moins de deux personnes à plein temps. Ces associations figurent avec les ménages dans les comptes de biens et services.

*Classification*

5.73. L'inclusion des opérations courantes et en capital de leur entreprise dans les comptes des ménages propriétaires d'entreprises individuelles entraîne pour ces flux des différences marquées entre les ménages d'entrepreneurs individuels et le reste de la population. De même les propriétaires de quasi-sociétés, les salariés, les retraités et les autres particuliers qui ont cessé toute activité, etc., ont un modèle de comportement caractéristique de chaque catégorie en ce qui concerne le revenu et son utilisation, l'investissement, l'épargne. Les expériences et le comportement financiers peuvent aussi différer notablement selon qu'il s'agit d'exploitants d'entreprises individuelles agricoles ou non agricoles.

5.74. Il y a donc intérêt à classer les ménages en un petit nombre de sous-secteurs, d'après leurs caractéristiques socio-économiques pour dégager les principales structures de revenu, de dépense et d'investissement de la population. Le nombre des sous-secteurs doit rester assez petit pour être maniable lors de l'établissement des comptes nationaux. De plus, pour être commode, la classification doit être semblable dans son principe aux classifications socio-économiques courantes des recensements de la population et des enquêtes auprès des

ménages. La classification des ménages selon leur catégorie socio-économique, qui est recommandée, se fonde donc sur le genre principal d'activité économique et (ou) sur la catégorie socio-professionnelle du chef du ménage. Cette catégorie indique d'ordinaire la principale source de revenus ou de moyens d'existence du chef du ménage et son rôle dans l'économie; son genre d'activité économique doit se déterminer d'après sa profession principale et la branche d'activité dans laquelle il travaille. Par chef du ménage, on entend la personne généralement reconnue comme telle dans une collectivité donnée, par exemple le mari dans un ménage d'une seule famille, la femme à défaut du mari, le plus âgé des chefs de famille dans un ménage qui en compte plusieurs. Dans la plupart des cas, le chef du ménage ainsi défini sera le principal soutien financier. La classification des ménages selon leur catégorie socio-professionnelle doit également servir à présenter sommairement les statistiques sur la répartition du revenu, sur la consommation et sur le patrimoine et à rattacher les statistiques détaillées aux comptes nationaux.

5.75. La classification simplifiée proposée pour le secteur des ménages est présentée au tableau 5.1. Pour établir des statistiques sur la répartition du revenu, de la consommation et du patrimoine, elle devra être plus détaillée. Par exemple, les chefs de ménage qui sont propriétaires d'entreprises individuelles ou de quasi-sociétés devraient peut-être être classés selon un certain nombre d'activités économiques. La subdivision proposée pour les propriétaires en employeurs et travailleurs indépendants risque de ne pas donner une analyse appropriée de la taille de leur affaire. Il pourrait être souhaitable de séparer les propriétaires des entreprises en propriétaires de quasi-sociétés et propriétaires d'entreprises individuelles et de classer ce dernier groupe avec quelque détail. Pour les statistiques détaillées sur la répartition des revenus et du patrimoine, les salariés devraient probablement être classés selon les principales catégories de professions et d'activités. Il pourrait également être bon de mettre à part les salariés qui sont propriétaires de petites entreprises constituées en sociétés. On n'a pas encore élaboré la classification socio-économique détaillée nécessaire aux statistiques de la répartition du revenu. Etant donné qu'elle doit s'accorder avec celle de la comptabilité nationale, les propositions du tableau 5.1. restent provisoires.

5.76. La catégorie "ménages dont les chefs sont propriétaires d'entreprises individuelles ou de quasi-sociétés" ne comprendra pas toutes les entreprises privées individuelles englobées dans le secteur des ménages. Certaines, en effet, peuvent appartenir à des membres des ménages qui n'en sont pas les chefs, ou encore, certains chefs de ménage, propriétaires d'une entreprise non constituée en société, peuvent définir leur situation socio-économique par un autre rôle économique. De toute façon, les entreprises individuelles qui sont comprises dans le secteur des ménages peuvent être classées selon leur activité économique principale quand on établit des statistiques sur les revenus des facteurs par secteur institutionnel d'origine.

*Les unités statistiques*

5.77. En vue de classer les ménages selon la situation socio-économique de leur chef, on a besoin d'unités d'observation et de classification qui réunissent les individus qui vivent ensemble et qui, à des degrés divers, mettent en commun leur revenu et leur épargne. La notion de ménage-foyer, souvent utilisée dans les recensements de la population et dans les autres enquêtes démographiques et dans les enquêtes sur les ménages, constitue, de ce point de vue, une bonne unité statistique. L'adoption de ce concept dans la comptabilité nationale facilitera aussi l'exploitation des données réunies dans les recensements et les enquêtes.

5.78. Selon la notion de ménage-foyer, un ménage peut être constitué (i) par une seule personne, qui se procure sa propre nourriture et les articles indispensables à son existence sans se joindre à d'autres pour constituer un ménage de plusieurs personnes; (ii) par un groupe de deux ou plusieurs personnes qui occupent en totalité ou en partie une unité d'habitation et qui se procurent en commun les denrées alimentaires et autres articles essentiels. Le degré selon lequel ces personnes mettent en commun leurs revenus et leurs dépenses peut varier. Il peut s'agir ou non de parents et alliés.

5.79. Il convient également de définir l'unité statistique à employer pour les personnes qui ne vivent pas dans des ménages. Il s'agit de pensionnaires d'institutions comme les asiles de vieillards, les hospices pour les pauvres, les orphelins, les asiles d'aliénés, les prisons, c'est-à-dire de groupes de personnes vivant en commun qui, d'ordinaire, partagent leurs repas, sont unies par un objectif commun et en général sont placées sous une autorité extérieure. Le personnel de ces institutions n'est pas compté dans la population de ces institutions. L'unité statistique applicable à la population des institutions peut-être constituée par l'individu ou par la famille au sens étroit (par exemple le mari et la femme) vivant ensemble dans une institution.

5.80. Dans certaines situations socio-économiques, il est souhaitable et possible de donner au ménage une définition plus étroite que celle de ménage-foyer. Cette notion est celle de ménage familial. Ici, le ménage de plusieurs personnes se borne aux personnes qui sont unies par les liens du sang, du mariage ou de l'adoption et qui remplissent les autres conditions de la notion de ménage-foyer. Dans certains pays, on obtiendra dans la plupart des cas la même unité, que l'on choisisse l'un ou l'autre de ces deux concepts. Dans ces mêmes pays, lorsque, au contraire, les notions de famille et de foyer conduisent à des unités différentes, il est probable que les personnes qui constituent les ménages-foyers ne mettent leurs ressources en commun que dans une faible mesure.

5.81. Outre le ménage, l'individu constitue l'unité statistique souhaitable pour certaines analyses. Il en va ainsi de la classification par genre d'activité économique des entreprises individuelles classées dans le secteur des ménages. Cette classification doit se fonder sur l'activité principale de toutes les entreprises appartenant à la même personne ou au même groupe de personnes. Prendre le ou les propriétaires de l'affaire pour unité statistique doit conduire à des groupes d'entreprises ayant des activités un peu moins hétérogènes que si on prenait comme unité le groupe d'entreprises appartenant à l'ensemble des membres d'un ménage. L'individu constitue aussi l'unité appropriée dans les enquêtes sur la répartition de la rémunération du travail, du revenu de l'entreprise et du revenu de la propriété et sur les facteurs qui interviennent dans cette répartition. Dans de telles études, on s'attache à titre principal aux revenus individuels et aux caractéristiques de leurs bénéficiaires ou au type de propriété

qu'ils détiennent; pour un type de revenu considéré, les différences dans la répartition peuvent en effet s'expliquer par ces caractéristiques.

### La classification des agents économiques par type d'activité et par fonction

5.82. Les tableaux ci-après présentent des schémas de classification des agents selon le genre d'activité économique et la fonction. Le tableau 5.2 expose le schéma de classification par genre d'activité économique, des unités statistiques du type établissement et des unités institutionnelles. Le tableau 5.3 donne les schémas de classification des producteurs des services rendus par les administrations publiques selon la fonction qu'ils remplissent. Le tableau 5.4 donne un schéma analogue pour les producteurs de services privés rendus par les institutions privées sans but lucratif au service des ménages. Ces schémas sont exposés dans les paragraphes suivants.

CLASSIFICATION SELON LE GENRE D'ACTIV... ÉCONOMIQUE

5.83. Le schéma présenté au tableau 5.2 est destiné à servir de nomenclature d'activité économique des unités du type établissement dans les comptes de biens et services et des unités institutionnelles dans les autres comptes du système. Tous les niveaux de cette classification, à savoir branches d'activité, catégories et classes, peuvent servir à classer par genre d'activité économique les unités du type établissement. Etant donné que les activités exercées dans les unités du type entreprise seront souvent plus hétérogènes, seuls les deux premiers niveaux de la classification serviront à classer les unités institutionnelles par genre d'activité économique. Pour élaborer les classifications par activité économique de certaines séries statistiques de comptabilité nationale, il peut-être souhaitable ou nécessaire d'en réduire le détail en combinant des catégories ou même des branches du schéma recommandé. Par exemple, pour établir des données détaillées

**Tableau 5.2 Classification par genre d'activité économique**

| *Catégorie* | *Classe* | *Type d'activité* |
|---|---|---|
| | | *Branche 1. Agriculture, chasse, sylviculture et pêche* |
| 11 | | Agriculture et chasse |
| | 111 | Production agricole et élevage |
| | 112 | Activités annexes de l'agriculture |
| | 113 | Chasse, piégeage et repeuplement en gibier |
| 12 | | Sylviculture et exploitation forestière |
| | 121 | Sylviculture |
| | 122 | Exploitation forestière |
| 13 | 130 | Pêche |
| | | *Branche 2. Industries extractives* |
| 21 | 210 | Extraction du charbon |
| 22 | 220 | Production de pétrole brut et de gaz naturel |
| 23 | 230 | Extraction des minerais métalliques |
| 29 | 290 | Extraction d'autres minéraux |
| | | *Branche 3. Industries manufacturières* |
| 31 | | Fabrication de produits alimentaires, boissons et tabacs |
| | 311 – 312 | Industries alimentaires |
| | 313 | Fabrication des boissons |
| | 314 | Industrie du tabac |
| 32 | | Industries des textiles, de l'habillement et du cuir |
| | 321 | Industrie textile |
| | 322 | Fabrication d'articles d'habillement, à l'exclusion des chaussures |
| | 323 | Fabrication des chaussures, à l'exclusion des chaussures en caoutchouc vulcanisé ou moulé et des chaussures en matière plastique |
| | 324 | Industrie du cuir, des articles en cuir et en succédanés du cuir, et de la fourrure, à l'exclusion des chaussures et des articles d'habillement |
| 33 | | Industrie du bois et fabrication d'ouvrages en bois, y compris les meubles |
| | 331 | Industrie du bois et fabrication d'ouvrages en bois et en liège, à l'exclusion des meubles |
| | 332 | Fabrication des meubles et d'accessoires à l'exclusion des meubles et accessoires faits principalement en métal |
| 34 | | Fabrication de papier et d'articles en papier; imprimerie et édition |
| | 341 | Fabrication de papier et d'articles en papier |
| | 342 | Imprimerie, édition et industries annexes |
| 35 | | Industrie chimique et fabrication de produits chimiques, de dérivés du pétrole et du charbon, et d'ouvrages en caoutchouc et en matière plastique |
| | 351 | Industrie chimique |
| | 352 | Fabrication d'autres produits chimiques |
| | 353 | Raffineries de pétrole |
| | 354 | Fabrication de divers dérivés du pétrole et du charbon |
| | 355 | Industrie du caoutchouc |
| | 356 | Fabrication d'ouvrages en matière plastique non classés ailleurs |
| 36 | | Fabrication de produits minéraux non métalliques, à l'exclusion des dérivés du pétrole et du charbon |
| | 361 | Fabrication des grès, porcelaines et faïences |
| | 362 | Industrie du verre |
| | 369 | Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques |
| 37 | | Industrie métallurgique de base |
| | 371 | Sidérurgie et première transformation de la fonte, du fer et de l'acier |
| | 372 | Production et première transformation des métaux non ferreux |
| 38 | | Fabrication d'ouvrages en métaux de machines et de matériel |
| | 381 | Fabrication d'ouvrages en métaux, à l'exclusion des machines et du matériel |
| | 382 | Construction de machines, à l'exclusion des machines électriques |
| | 383 | Fabrication de machines, appareils et fournitures électriques |
| | 384 | Construction de matériel de transport |
| | 385 | Fabrication de matériel médico-chirurgical, d'instruments de précision, d'appareils de mesure et de contrôle, non classés ailleurs, de matériel photographique et d'instruments d'optique |
| 39 | 390 | Autres industries manufacturières |

**Tableau 5.2. Classification par genre d'activité économique[1] (*suite*).**

| Catégorie | Classe | Type d'activité |
|---|---|---|
| | | *Branche 4. Electricité, gaz et eau* |
| 41 | 410 | Electricité, gaz et vapeur |
| 42 | 420 | Installations de distribution d'eau et distribution publique de l'eau |
| | | *Branche 5. Bâtiment et travaux publics* |
| 50 | 500 | Bâtiment et travaux publics |
| | | *Branche 6. Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels* |
| 61 | 610 | Commerce de gros |
| 62 | 620 | Commerce de détail |
| 63 | | Restaurants et hôtels |
| | 631 | Restaurants et débits de boissons |
| | 632 | Hôtels, hôtels meublés et établissements analogues, terrains de camping |
| | | *Branche 7. Transports, entrepôts et communications* |
| 71 | | Transports et entrepôts |
| | 711 | Transports par la voie terrestre |
| | 712 | Transports par eau |
| | 713 | Transports aériens |
| | 719 | Services auxiliaires des transports |
| 72 | 720 | Communications |
| | | *Branche 8. Banques, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises* |
| 81 | 810 | Etablissements financiers |
| 82 | 820 | Assurances |
| 83 | | Affaires immobilières et services fournis aux entreprises |
| | 831 | Affaires immobilières |
| | 831* | Logements occupés par leur propriétaire[4] |
| | 832 | Services fournis aux entreprises, à l'exclusion de la location de machines et de matériel |
| | 833 | Location de machines et de matériel |
| | | *Branche 9. Services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels* |
| 91 | 910 | Administration publique et défense nationale[5] |
| | 1 | Services publics généraux |
| | 2 | Défense nationale |
| | 3 | Administration générale, services économiques |
| | 4 | Administration générale, services de santé |
| | 5 | Administration de la sécurité sociale et de l'assistance |
| | 6 | Administration du logement et du développement collectif |
| 92 | 920 | Services sanitaires et services analogues |
| 93 | | Services sociaux et services connexes fournis à la collectivité |
| | 931 | Enseignement |
| | 932 | Instituts scientifiques et centres de recherche |
| | 933 | Services médicaux et dentaires et autres services sanitaires, et services vétérinaires |
| | 934 | Œuvres sociales |
| | 935 | Associations commerciales, professionnelles et syndicales |
| | 939 | Autres services sociaux et services connexes fournis à la collectivité |
| 94 | | Services récréatifs et services culturels annexes |
| | 941 | Films cinématographiques et autres services récréatifs |
| | 942 | Bibliothèques, musées, jardins botaniques et zoologiques et autres services culturels non classés ailleurs |
| | 949 | Amusements et services récréatifs non classés ailleurs |
| 95 | | Services fournis aux particuliers et aux ménages |
| | 951 | Services de réparation non classés ailleurs |
| | 952 | Blanchisserie, teinturerie |
| | 953 | Services domestiques |
| | 959 | Services personnels divers |
| 96 | 960 | Organisations internationales et autres organismes extra-territoriaux |

[1] Les branches, catégories et classes, ainsi que le numéro de code et le titre de chaque subdivision, sauf celles qui sont énumérées dans les autres notes au bas du présent tableau, sont tirés de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), série M, n° 4, Rev. 2, Nations Unies, New York, 1969. Ce document définit la composition de chaque subdivision.

[4] Cette subdivision ne figure pas dans la CITI.

[5] Les subdivisions de l'administration publique et de la défense nationale ne figurent pas dans la CITI. Elles sont définies au tableau 5.3.

relatives aux sorties et aux entrées des branches d'activité marchande, il peut être suffisant et nécessaire d'utiliser seulement les catégories dans le cas des transports et communications et seulement les branches dans le cas des services commerciaux, collectifs, etc. Ou encore, dans la classification par activité des données sur le secteur institutionnel d'origine des revenus des facteurs, il peut être indiqué de se limiter aux branches.

5.84. Le schéma de nomenclature d'activité présenté au tableau 5.2 reproduit la dernière version de la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI). Il reprend les branches, catégories et classes de la CITI, sauf la catégorie concernant les logements occupés par leur propriétaire et les subdivisions de la rubrique "administration publique et défense". La propriété et l'occupation personnelle de logements est considérée comme un genre d'activité économique dans la comptabilité nationale, mais non dans la CITI. La classe "administration publique et défense" n'est pas subdivisée dans la CITI mais elle doit l'être dans la comptabilité nationale, afin de permettre la transposition entre les données classées par activité économique principale des producteurs des services rendus par les administrations publiques et les données classées selon la fonction remplie par ces producteurs.

5.85. La recommandation d'utiliser le classement présenté au tableau 5.2 présente un caractère beaucoup plus provisoire pour les unités institutionnelles que pour les unités du type établissement. On a acquis beaucoup d'expérience, tant au niveau national qu'au niveau international, dans l'emploi de la CITI ou de schémas analogues pour le classement des unités du type établissement mais non pour les unités institutionnelles. Avant de pouvoir présenter à cet égard une

recommandation définitive, de nombreuses expériences nationales d'utilisation des catégories de la CITI ou de l'échelon comparable de nomenclatures semblables pour le classement des unités du type entreprise sont nécessaires. On a également besoin d'une information plus abondante sur les combinaisons d'activités caractéristiques que l'on rencontre parmi les établissements d'une même entreprise

### Classifications par fonction

*Emploi des classifications*

5.86. La classification des fonctions des administrations publiques présentée au tableau 5.3 est destinée à servir au classement des diverses catégories de dépenses, par exemple consommation finale et formation de capital des producteurs des services rendus par les administrations publiques et prêts consentis par les organes des administrations publiques. Le schéma du tableau 5.4 peut être utilisé de la même manière pour ce qui concerne les organismes privés sans but lucratif au service des ménages.

5.87. Comme l'indique le paragraphe 5.34, l'unité statistique à classer par fonction peut, en ce qui concerne les organes des administrations publiques, différer selon les catégories d'opérations. Par exemple, le bureau peut être l'unité la plus homogène, du point de vue de la fonction remplie, qu'il soit possible d'utiliser pour la consommation finale des producteurs des services rendus par les administrations publiques. Mais dans le cas de transferts ou de prêts effectués par les organes des administrations publiques, il sera plus commode d'utiliser chaque opération comme unité d'observation et de classification. Toutefois, pour la comparaison fonctionnelle et l'analyse fonctionnelle conjointe des divers types de dépenses, il semble avantageux d'employer une unité statistique commune. Celle du type établissement pour les producteurs des services rendus par les administrations publiques, proposée au paragraphe 5.31, est probablement la plus appropriée qu'il soit possible d'utiliser.

5.88. De même, l'unité d'observation et de classification qui peut être utilisée pour exploiter les données sur la fonction remplie par les diverses dépenses des organismes privés sans but lucratif au service des ménages dépendra de la nature de la dépense. Toutefois, étant donné la grande homogénéité des objectifs des institutions privées sans but lucratif, on ne changera probablement pas de manière significative la répartition par fonction des dépenses si l'on affine l'unité de classement. L'unité du type établissement, proposée pour les producteurs de services rendus par les institutions privées sans but lucratif au service des ménages au paragraphe 5.41, pourrait donc servir à la classification par fonction de toutes les catégories de dépenses des organismes privés sans but lucratif.

*Caractéristiques des classifications*

5.89. Les schémas de classification considérés ont été alignés sur les catégories correspondantes de la nomenclature d'activité, de sorte que les données classées par genre d'activité économique puissent se convertir en données classées selon la fonction. Pour y parvenir, on a introduit dans chaque schéma des catégories détaillées permettant le double emploi de classement, selon le genre d'activité économique et la fonction.

5.90. Pour les administrations publiques, on peut obtenir, à partir des classes de la nomenclature d'activité, les catégories générales de la classification par fonction. Ce n'est pas toujours possible pour les catégories détaillées de cette dernière. Certaines de ces catégories (par exemple 8.2, agriculture, sylviculture, pêche et chasse ou 8.3, industries extractives et manufacturières et construction, du tableau 5.3) ne coïncident pas avec les classes correspondantes de la nomenclature d'activité. Pour réaliser la correspondance, il serait nécessaire au moins de compléter les catégories de la nomenclature d'activité qui ne sont pas homogènes du point de vue fonctionnel. Si on cherchait une correspondance biunivoque entre les subdivisions détaillées de la classification par fonction et de la classification par activité, il serait également nécessaire d'augmenter le nombre des catégories détaillées de la classification par fonction. L'addition de ces subdivisions détaillées du classement croisé dans la classification par activité et dans la classification par fonction donnerait peut-être des schémas trop complexes pour être utilisés sur le plan international.

5.91. Dans le cas des organismes privés sans but lucratif au service des ménages, les catégories correspondantes de la classification par fonction et de la classification par activité coïncident. Dans certains cas, la correspondance s'établit avec les "catégories" de cette dernière; dans d'autres, avec ses "classes". Il a été relativement facile de faire coïncider les catégories des deux schémas, étant donné la correspondance poussée entre le genre d'activité et l'objet des organismes privés sans but lucratif.

**Tableau 5.3. Classification des fonctions des administrations publiques**

1. *Services généraux des administrations publiques*

   1.1. *Administration générale*

   Pouvoirs publics; administration financière et fiscale; services communs à l'ensemble des administrations, comme les services de planification, les services de statistique et d'administration du personnel; services généraux tels que services d'achat et de gestion des bâtiments de l'Etat; et autres parties de l'administration générale non reprises ailleurs. Les pouvoirs publics englobent les assemblées législatives et les organes exécutifs supérieurs à tous les niveaux de l'administration, leurs personnels, leurs bibliothèques, leurs bureaux de recherche et leurs autres services ainsi que le personnel de ces services; ils comprennent aussi la cour des comptes et les organisations analogues, les commissions permanentes ou temporaires et les groupes analogues agissant pour le compte de ces organes. L'administration financière et fiscale a pour tâche principale de percevoir les impôts, d'émettre les emprunts publics, de gérer la dette publique, de contrôler les dépenses engagées. Les services typiques en sont le ministère des finances ou le trésor, le bureau du budget, l'administration des contributions et celle des douanes. Les services généraux, tels que les services d'impression, les services de gestion des bâtiments de l'Etat ou du parc central des véhicules à moteur, les services de réparation et d'entretien sont également compris dans cette fonction s'il n'est pas commode de constituer séparément ces activités en unités

de production marchande auxiliaires gérées par l'administration.

1.2. *Affaires étrangères*

On comprendra sous cette rubrique les dépenses de tous les services chargés à titre principal de déterminer et d'appliquer la politique étrangère et de s'occuper des relations extérieures ainsi que toutes les dépenses d'aide économique extérieure et les contributions aux organes internationaux autres que les alliances et institutions militaires. En gros, on comprendra les dépenses de tous les services situés à l'étranger, à l'exception des corps militaires, les dépenses de radio-diffusion et autres moyens d'information faites à l'intention de pays étrangers, ainsi que les dépenses pour les bibliothèques et autres activités culturelles à l'étranger, toutes les subventions et dons en nature ou en espèces au titre de l'aide économique aux pays étrangers et les dépenses d'assistance technique et d'administration de l'aide économique à l'étranger et toutes les contributions en nature ou en espèces à des organisations ou à des programmes civils internationaux.

1.3. *Ordre et sécurité publics*

Administration et recherche liées au maintien de l'ordre à l'intérieur du pays; tribunaux, police, services de lutte contre l'incendie, prisons et autres établissements de détention et de redressement. On inclura toutes les dépenses des tribunaux et du système judiciaire, y compris celles des tribunaux ordinaires et des organismes analogues chargés, soit de s'occuper des personnes en liberté provisoire ou surveillée, soit d'enregistrer les titres juridiques de propriété. On comprendra aussi les paiements de transfert d'assistance judiciaire aux ménages et aux institutions privées sans but lucratif, les dépenses de la police, y compris celles de la réglementation de la circulation, les dépenses de gestion, d'entretien et de construction de nouvelles prisons et d'autres établissements de détention et de correction, comme les maisons d'arrêt, les centres et écoles de redressement.

1.4. *Recherche de caractère général*[1]

Institutions et organismes de recherche fondamentale et générale; activités de promotion de ces recherches ainsi que des connaissances et projets scientifiques généraux. Figurent ici toutes les dépenses et dons pour la recherche fondamentale et générale et les travaux scientifiques relevant de la biologie, des sciences physiques ou des sciences sociales, qui ne sont pas liées à la création ou au développement d'un type défini de services ou d'activités.

2. *Défense nationale*

Administration centrale et dépenses de recherche effectuées en vue de la défense nationale; dépenses de défense nationale, militaire et civile; aide militaire à l'étranger et versements aux organisations et alliances militaires internationales. Sont comprises toutes les dépenses du ministère de la défense nationale, ou d'autres ministères, pour recruter, former, équiper, déplacer, nourrir, vêtir, loger les membres des forces armées, leur fournir les soins médicaux et tous autres services. Sont également comprises les dépenses de constructions et d'équipements militaires, d'inspection, de transport et d'entreposage, les dépenses en capital pour assurer le logement des familles du personnel militaire, les dépenses consacrées aux écoles militaires, les dépenses faites pour renforcer les services publics en cas de guerre, la formation du personnel de défense civile et l'acquisition de stocks et de matériel à ces fins.

3. *Enseignement*

3.1. *Administration générale, réglementation et recherche*[2]

Administration des ministères ou des directions centrales de l'enseignement; réglementation générale et développement du système d'enseignement, des institutions d'enseignement supérieur et des activités d'instruction des adultes ou autres activités éducatrices, dépenses de recherche sur les objectifs, l'organisation, l'administration et les méthodes d'enseignement.

3.2. *Ecoles, universités et autres centres d'enseignement*

Création, direction, inspection et financement des écoles primaires et secondaires, des instituts et universités, des établissements d'enseignement technique, des écoles pour sourds, aveugles et muets qui ne sont pas des centres surveillés, des centres d'instruction des adultes; bourses, prêts et allocations analogues accordés à des particuliers pour leur instruction et leur formation.

3.3. *Services annexes*[3]

Ramassage scolaire, repas scolaires, services médicaux et dentaires assurés à l'école et autres services auxiliaires destinés à accroître et faciliter la fréquentation scolaire.

4. *Santé*

4.1. *Administration générale, réglementation et recherche*[2]

Ministère de la santé ou ministères analogues; réglementation relative aux établissements hospitaliers, cliniques médicales et dentaires, aux médecins, dentistes, infirmières et sages-femmes, à l'hygiène et à la santé; administration du service national de santé et des régimes nationaux d'assurance médicale; dépenses et subventions pour recherches médicales, dentaires et sanitaires; et enregistrement des statistiques d'état-civil, réunion de statistiques sur les maladies infectieuses, etc.

4.2. *Etablissements hospitaliers et cliniques*[4]

Hôpitaux et institutions analogues, y compris asiles d'aliénés et centres de soins aux débiles mentaux; dépenses pour les cliniques médicales et dentaires et les centres analogues; et dépenses consacrées aux soins hospitaliers et cliniques assurés par le service national de santé et les régimes nationaux d'assurance médicale.

4.3. *Services individuels de santé*

Services des médecins, dentistes et sages-femmes fournis en dehors des établissements hospitaliers et cliniques; fourniture de médicaments et appareils; immunisation, vaccination et programmes analogues; et dépenses entraînées par les services des médecins, dentistes, etc., de même que par les médicaments et appareils, au titre du service national de santé et des régimes nationaux d'assurance médicale.

5. *Sécurité sociale et œuvres sociales*

5.1. *Sécurité sociale et assistance*

Administration des paiements et des réserves des caisses responsables des prestations de chômage, retraite, accidents, invalidité, maladies et autres prestations pour perte de revenu, allocations familiales, allocations aux orphelins et aux veuves, secours aux indigents, pensions d'anciens combattants et analogues.

5.2. *Œuvres sociales*[3]

Institutions et services sociaux pour enfants; foyers et aide aux vieillards, aux invalides, aux aveugles, etc.; œuvres et services sociaux pour les familles; et autres institutions et organisations sociales spécialisées.

6. *Logement et développement collectif*

6.1. *Logement*

Administration, réglementation, développement et amélioration de l'équipement en matière de logement; recherche, subventions et formation de capital liées au logement. Y compris dépenses pour la fourniture de logements, le crédit ou l'aide au logement, les dépenses de lutte contre

les taudis et les dépenses de fonctionnement des services des administrations publiques qui s'occupent du financement par hypothèque des immeubles à usage d'habitation et qui n'ont contracté d'engagements qu'envers l'Etat.

6.2. *Développement collectif*
Services d'urbanisme et d'aménagement du territoire et services s'occupant de promouvoir et d'aider ces activités; administration, promotion et subvention de la rénovation urbaine et rurale et des installations collectives; recherche liée au développement collectif.

6.3. *Services d'hygiène*
Installations et services d'enlèvement et de destruction des ordures et déchets, égouts, fonctionnement du système d'écoulement des eaux usées, nettoiement des rues et autres services d'hygiène; réglementation des émissions de fumées, des désinfections, de l'usage des déchets, etc.; bains publics et stations de repos; autres services d'hygiène non classés ailleurs.

7. *Autres services collectifs et sociaux*

7.1. *Services récréatifs et services culturels* [3,4]
Création et entretien d'installations comme les parcs, terrains de jeux et de sports, plages, piscines, camps, foyers et autres lieux d'hébergement qui ne sont pas exploités commercialement; jardins botaniques et zoologiques; bibliothèques, musées et institutions analogues; théâtres, orchestres et groupes artistiques, y compris les concours financiers apportés aux institutions sans but lucratif fournissant des services récréatifs et culturels.

7.2. *Cultes et services n.d.a.*
Dépenses à des fins religieuses et contributions aux organisations religieuses; contributions à des organisations philanthropiques, civiles, sociales ou aux mouvements et organisations de jeunesse.

8. *Services économiques*

8.1. *Administration générale, réglementation et recherche*
Ministères et directions centrales s'occupant de l'administration générale des affaires économiques, du commerce et du travail; réglementation générale et immatriculation des entreprises; recherches de technologie, de génie industriel, études de marchés et travaux analogues non rattachés à des types d'activité définis. Y compris les services de contrôle des prix et des salaires, les bureaux d'arbitrage des conflits du travail et les organismes de conciliation les bureaux de placement, les services d'inspection du travail et de réglementation des conditions du travail, les services chargés des poids et mesures, les services météorologiques et cartographiques généraux. Les dépenses de réglementation, de promotion et de recherche relevant de branches d'activité définies sont classées ci-dessous avec le groupe correspondant.

8.2. *Agriculture, sylviculture, chasse et pêche*
Conseils techniques des agriculteurs, conservation, assistance et investissement associés à l'amélioration et à l'emploi optimal du sol, des forêts, du bétail, des ressources piscicoles et en gibier du pays. Y compris les dépenses pour les services vétérinaires et les services de vulgarisation agricole, l'irrigation, le drainage des terres, le défrichement et la mise en valeur des terres, le reboisement, la prévention des incendies de forêts, le développement et la protection du poisson et du gibier, les subventions aux agriculteurs et aux organismes de soutien des prix agricoles qui ne sont pas organisés et exploités comme unités de production marchande gérées par l'administration.

8.3. *Industries extractives, industries de transformation, bâtiment et travaux publics*
Expansion, réglementation, recherche, subventions d'investissement, dons et autres formes d'assistance liés à la mise en valeur et à l'extraction des ressources en charbon, en pétrole et autres; industries de transformation; bâtiments et travaux publics. Cette fonction comprend également les études et la prospection géologique.

8.4. *Electricité, gaz, vapeur et eau*
Expansion, réglementation, recherche, aides à l'investissement, dons et autres formes d'assistance liés à la production, au transport et à la distribution de l'électricité, du gaz, de la vapeur, de la chaleur et de l'énergie ou liés aux activités des services chargés de conserver, de recueillir, de purifier et de distribuer l'eau.

8.5. *Routes*
Administration, recherche, investissements et autres dépenses pour l'expansion, la création, l'entretien, l'éclairage des routes, ponts, tunnels, parcs à voitures, etc. Les ponts, tunnels, parcs et routes à péage sont d'ordinaire exclus.

8.6. *Voies navigables et ports*
Administration, recherche, investissements et autres dépenses pour le développement, la création et l'entretien des installations de navigation intérieure et côtière et réglementation de l'usage de ces installations. Y compris dépenses de drainage des canaux, des rivières et des lacs, de fonctionnement des phares, balises et autres auxiliaires de la navigation, de creusement de nouveaux canaux, de construction, d'entretien et d'exploitation des docks, des ports et installations portuaires et de protection des côtes. Sont exclues les installations telles que canaux, havres et ports qui sont organisées et exploitées de telle sorte qu'elles peuvent être considérées comme des unités de production marchande gérées par l'administration. En revanche, les investissements et les subventions et autres formes d'assistances accordées à ces installations sont d'ordinaire inclus.

8.7. *Autres dépenses pour les transports et les communications*
Expansion, réglementation, recherche, aides à l'investissement, dons et autres formes d'assistance aux transports ferroviaires, routiers, maritimes et fluviaux et aériens et aux communications.

8.8. *Autres services économiques*
Expansion, réglementation, recherche, aides à l'investissement, dons et autres formes d'assistance relatives au commerce, y compris entrepôts et magasins et autres activités économiques n.d.a. Y compris le coût des travaux polyvalents pour la lutte contre les inondations, l'irrigation, l'électrification et la navigation.

9. *Divers et non ventilés*

9.1. *Opérations au titre de la dette publique*

9.2. *Transferts généraux entre administrations publiques*

9.3. *Dépenses résultant de catastrophes et de calamités*

9.4. *Divers n.d.a.*

---

[1] En outre, il est souhaitable de donner des chiffres sur les dépenses totales de tous les travaux dans le domaine de la recherche et de la science, c'est-à-dire sur les activités, services et projets de développement de ce genre compris sous d'autres rubriques de la classification, aussi bien que sous la catégorie 1.4.

[2] Certaines dépenses de recherche en matière d'enseignement ou de santé, de caractère plus détaillé, seront classées aux catégories 3.2 et 4.2 respectivement.

[3] Il est souhaitable de relever séparément des données sur les recettes et dépenses de ces organismes concernant l'alimentation, la boisson, le tabac, l'habillement, ainsi que les médicaments et produits pharmaceutiques à usage personnel.

[4] Lorsque les établissements d'enseignement prennent des pensionnaires et demi-pensionnaires et lorsque les musées, théâtres, etc. fournissent des services de restaurant et de bar, et s'il n'est pas souhaitable d'ériger ces activités en unités statistiques distinctes, il faudra recueillir des données complémentaires sur les dépenses et recettes de nourriture, de boisson et logement comprises dans les dépenses et recettes totales de ces organismes.

**Tableau 5.4. Classification des fonctions des institutions privées sans but lucratif au service des ménages**

1. *Centres de recherche et instituts scientifiques*

   Institutions et organisations s'occupant de recherche fondamentale et générale dans les sciences biologiques, médicales, psychologiques et les sciences physiques qui leur sont liées, ainsi que dans les sciences sociales, en histoire, en lettres, etc. Sont également comprises les organisations s'occupant d'encourager, de financer et d'aider ces recherches.

2. *Enseignement*[1]

   Universités et instituts; écoles primaires et secondaires; enseignement technique et formation professionnelle, artistique, artisanale; écoles d'art dramatique, de musique, de danse et autres arts; établissements d'enseignement pour les sourds et les aveugles. Sont comprises en outre les institutions et organisations qui s'occupent de recherche sur les objectifs, l'organisation, l'administration et les méthodes de tous les types d'enseignement, qui fournissent des bourses d'étude et autres dons pour l'instruction et la formation ou qui accordent des subventions aux recherches, activités et installations en matière d'enseignement.

3. *Services médicaux et autres services de santé*[2]

   Services médicaux, chirurgicaux, dentaires et autres services de santé, y compris les soins individuels; immunisation, vaccination et autres programmes analogues de santé publique; recherche sur les techniques et la technologie médicale et dentaire; encouragement et assistance au développement et à la création d'installations, de services et de recherches en matière médicale, dentaire et sanitaire. Sont compris dans les services de santé les hôpitaux, les sanatoriums, les maisons de repos, les institutions où sont soignés les malades ou les débiles mentaux, les cliniques médicales, psychiatriques, dentaires et les maternités, les soins médicaux et dentaires, les services d'infirmières et de sages-femmes à titre individuel.

4. *Services sociaux*[2]

   Services et institutions pour la protection de l'enfance; asiles pour les vieillards, les infirmes, les aveugles, etc.; organismes et services pour la protection de la famille; foyers; assistance aux voyageurs et associations d'assistance juridique; Croix-rouge et organisations analogues; organismes qui collectent et distribuent des fonds aux œuvres de bienfaisance; autres services sociaux.

5. *Services récréatifs et culturels*[1]

   Compagnies et organisations d'art dramatique, d'opéras, de concerts, etc.; bibliothèques, musées et institutions du même genre; jardins botaniques et zoologiques; parcs, terrains de jeux, piscines, gymnases, clubs sportifs, camps et centres d'hébergement qui ne sont pas exploités sur une base commerciale.

6. *Organisations religieuses*

   Eglises et autres organisations et associations religieuses.

7. *Organisations professionnelles et syndicales et associations civiques*[1]

   Syndicats, associations professionnelles et groupements analogues; clubs privés et sociétés philanthropiques; associations civiques; organisations et associations politiques.

8. *Organisations aux fonctions multiples*

   Organisations et institutions sans but lucratif au service des ménages, dont les activités et les fonctions sont trop diverses pour entrer dans l'une quelconque des catégories ci-dessus.

[1] Lorsque les établissements d'enseignement prennent des pensionnaires et demi-pensionnaires et lorsque les clubs privés ou sportifs et les musées fournissent des services de restaurant et de bar, et s'il n'est pas souhaitable d'ériger ces activités en unités statistiques, il faudra recueillir des données complémentaires sur les dépenses et recettes de nourriture, boissons et logement comprises dans les dépenses et recettes totales de ces organisations.

[2] Il y a avantage de recueillir des données complémentaires sur les dépenses et recettes de ces organismes concernant la nourriture, les boissons, le tabac, l'habillement, les médicaments et les produits pharmaceutiques à usage personnel.

5.92. Chacune de ces deux classifications fonctionnelles comporte des rubriques analogues afin de pouvoir additionner les données relatives aux administrations publiques et aux institutions privées sans but lucratif et calculer le total de la consommation, de la formation brute de capital, etc., en matière de services d'éducation, de santé de loisirs et de culture, etc. Les catégories correspondantes de chacune de ces deux classifications par fonction et de la classification des fonctions de consommation des ménages présentée au tableau 6.1 sont aussi alignées l'une sur l'autre. Les catégories de ces nomenclatures qui se rapportent à des fonctions telles que la santé, l'enseignement, les loisirs et les services culturels ou le logement sont définies de façon qu'on puisse réunir les données sur la consommation totale de la population dans ces domaines, indépendamment de l'agent économique qui effectue les dépenses. Cet alignement des catégories correspondantes des trois schémas de classification permet aussi d'analyser les sources de financement des dépenses de consommation de chaque fonction.

5.93. Etant donné que les dépenses sont classées par fonction dans les trois classifications considérées, les frais de séjour dans les hôpitaux, les asiles de vieillards et les institutions analogues comprennent la valeur des denrées alimentaires, boissons et tabac, médicaments et vêtements qui y sont consommés. Afin de permettre l'exploitation de données sur la valeur totale de ces articles consommés par la population d'un pays, il est proposé, aux tableaux 5.3 et 5.4, de même qu'au tableau 6.1, d'obtenir les chiffres supplémentaires sur la valeur des denrées alimentaires, des boissons, du tabac, de l'habillement, etc., compris dans les dépenses de consommation dans les institutions citées. De même lorsque la consommation de services d'enseignement, de loisirs et de culture comprend l'hébergement et la consommation d'alimentation, de boissons et les dépenses d'hébergement, il est proposé que des séries complémentaires soient établies pour isoler ces données dans les tableaux. Il est rappelé qu'on ne recommande pas de mettre à part les services de pension et de demi-pension assurés par les établissements d'enseignement ni les services rendus par les bars ou restaurants des musées, les clubs privés ou les théâtres lorsque ces activités commerciales restent de faible importance.

5.94. Dans la classification des fonctions des administrations publiques, on établit une distinction systématique entre les fonctions (i) qui sont au service de la collectivité dans son ensemble, par exemple les services de l'administration générale, le développement collectif, les services d'hygiène; (ii) qui sont essentiellement au service des ménages, par exemple l'enseignement, les services de santé, le logement; (iii) qui ont pour fonction d'encourager et de promouvoir l'activité économique. Dans les catégories de la classification concernant les services

rendus aux ménages, on s'est efforcé de distinguer selon qu'ils sont fournis d'ordinaire à titre individuel ou collectif. Cette distinction sera utile pour obtenir des données sur la consommation totale de la population. La classification des fonctions des administrations publiques et des institutions privés sans but lucratif ne recoupe celle des fonctions de consommation des ménages que, bien entendu, pour les catégories concernant les services destinés aux ménages. Les catégories relatives à la promotion de l'activité économique par les administrations publiques distinguent, dans toute la mesure du possible, les branches d'activité marchande que l'on s'efforce ainsi de promouvoir, d'aider ou de réglementer.

### Les agents économiques résidents

5.95. Cette partie du chapitre est consacrée à la définition de la notion d'agent économique résident utilisée dans le système. Les comptes d'un pays donné décrivent toutes les opérations de ces agents résidents, à savoir les producteurs marchands et les entreprises, les producteurs des services rendus par les administrations publiques et les organes des administrations publiques, les producteurs des services rendus par les institutions privées sans but lucratif au service des ménages et ces institutions elles-mêmes et, enfin, les ménages.

5.96. Les comptes relatifs à la production des biens et services portent sur les opérations (par exemple production, consommation intermédiaire, valeur ajoutée) de toutes les unités productrices résidentes, c'est-à-dire les unités de production marchande, les producteurs des services rendus par les administrations publiques, les producteurs des services rendus par les institutions privées sans but lucratif au service des ménages et les ménages producteurs de services domestiques. Les producteurs résidents sont définis de telle façon que la production soit créée en totalité et exclusivement sur le territoire économique du pays. Les comptes de production du système correspondent donc à l'activité des producteurs résidents, et non au revenu des facteurs de production résidents. En d'autres termes, on retient le concept de production intérieure.

5.97. Les emplois des biens et services concernent également les opérations des agents économiques résidents. La consommation finale couvre la consommation des ménages résidents, des producteurs des services rendus par les institutions privées sans but lucratif résidentes et les producteurs des services rendus par les administrations publiques résidentes. Le système utilise aussi le concept de dépense de consommation finale des ménages résidents et non résidents sur le marché intérieur, c'est-à-dire sur le territoire économique du pays considéré. La formation de capital fixe se rapporte aux seuls producteurs résidents. Elle consiste en l'acquisition de biens de capital fixe par les producteurs de biens et de services marchands résidents, les producteurs résidents des services rendus par les administrations publiques et des services rendus par les institutions privées sans but lucratif; la formation de capital fixe n'est réalisée que sur le territoire économique du pays. Les variations de stocks des producteurs marchands résidents et des producteurs des services rendus par les administrations publiques résidentes sont définies de façon cohérente avec la définition des importations et des exportations. Si les importations et les exportations de biens sont enregistrées au moment où les biens traversent les frontières douanières (et les zones franches) d'un pays, on n'enregistre que les variations de stocks qui ont lieu sur le territoire économique du pays considéré. Tel n'est pas le cas si les importations et exportations de biens sont enregistrées au moment où s'effectue le transfert de propriété.

5.98. Les agents économiques résidents perçoivent une rémunération des salariés et des revenus de l'entreprise et de la propriété du fait de leur participation à la production dans le pays en question ou dans le reste du monde. De même, une fraction des revenus issus de la production du pays en question est versée à des agents économiques non résidents. Ainsi les revenus perçus par les agents économiques résidents du fait de leur contribution à la production diffèrent des revenus issus de la production intérieure.

5.99. Les revenus que les agents économiques résidents d'un pays donné tirent de leur emploi ainsi que des biens et des entreprises qu'ils possèdent, dans le pays et à l'extérieur, sont enregistrés dans les comptes de revenu et de dépenses du pays. Ces comptes comprennent également les versements des agents économiques résidents constitués par leurs opérations de répartition du revenu ainsi que leurs ressources et leurs emplois en transferts non contractuels. Comme on l'a déjà noté dans ce chapitre, les agents élémentaires résidents, producteurs ou non, qui sont retenus dans les comptes de revenus et de dépenses sont essentiellement des unités institutionnelles: sociétés et quasi-sociétés, organes des administrations publiques, institutions privées sans but lucratif et ménages. Les opérations en capital, par exemple la formation brute de capital, l'épargne et les opérations financières de ces mêmes agents économiques résidents sont enregistrées aux comptes de capital et de financement du système.

### Unités de production marchande et entreprises

#### *Le territoire économique*

5.100. Les unités de production marchande, les sociétés et quasi-sociétés et les producteurs du même type qualifiés de résidents sont ceux qui effectuent des opérations de production et des transactions foncières sur le territoire économique d'un pays donné. La définition du territoire économique d'un pays exclut les territoires et possessions d'outre-mer et comprend, outre le territoire situé à l'intérieur des frontières politiques: (i) les navires et avions que des entreprises résidentes du pays exploitent entièrement ou à titre principal entre deux ou plusieurs pays: (ii) les flotilles de pêche, les navires et les plates-formes flottantes que les résidents du pays exploitent en totalité, ou principalement dans les eaux internationales; (iii) les bateaux de pêche, les plates-formes et les installations flottantes servant à l'extraction du pétrole et du gaz naturel, dans les zones où le pays considéré dispose de droits exclusifs d'exploitation en vertu d'accords ou de décisions internationales. Les frontières politiques d'un pays maritime comprennent ses eaux territoriales. Il se peut qu'un pays maritime détienne légalement (ou revendique) des droits exclusifs de pêche ou d'autres formes d'exploitation (en d'autres termes, la juridiction relative à ces droits) dans des eaux internationales au-delà de ses eaux territoriales. L'étendue des eaux territoriales d'un pays maritime et la zone supplémentaire dans laquelle il détient (ou revendique) des droits exclusifs de pêche ou d'autres formes d'exploi-

tation peuvent varier d'un pays à l'autre. Les navires et les avions exploités entièrement ou principalement à l'intérieur des frontières politiques d'un pays pendant au moins un an sont considérés comme des unités résidentes du pays.

5.101. Les navires, avions, flottes de pêche et plates-formes flottantes que des entreprises résidentes d'un pays considéré exploitent principalement dans les eaux internationales doivent être considérés comme faisant partie du territoire économique du pays en question lorsqu'ils remplissent les deux conditions suivantes: ces installations sont soumises aux lois, aux réglements et à la protection dudit pays et, selon toute probabilité, elles se rattachent plus étroitement à son économie qu'à celles des autres pays. Il convient de tenir compte de ces deux considérations pour décider de la résidence de ceux qui exploitent les navires ou les autres équipements. On pourra prendre en considération des caractéristiques telles que le pavillon sous lequel les navires ont été immatriculés, le domicile du siège et, si c'est une société qui exploite les navires, les avions ou les autres équipements, la résidence des propriétaires de la majorité de son capital ou, s'il n'y a qu'un seul propriétaire ou s'il s'agit d'une société de personnes, la résidence de l'exploitant. Il est recommandé de traiter comme unités de production résidentes du pays considéré les derricks, les plates-formes et les navires utilisés dans les eaux internationales pour une exploitation déterminée, pêche, extraction de pétrole brut ou de gaz naturel, qui y est reconnue comme le droit exclusif de ce pays; en effet, de telles activités sont soumises aux lois, aux règlements et contrôle dudit pays et sont étroitement rattachées à son économie.

5.102. Ces définitions relatives à la résidence des navires, avions, derricks et plates-formes flottantes en tant qu'unités de production s'appliquent aussi bien lorsque ces équipements sont loués, affrétés (dans le cas des navires) que lorsqu'ils appartiennent aux exploitants. Si un navire ou un avion appartient à une entreprise qui est résidente dans un pays autre que celui où réside l'entreprise qui l'exploite, le versement des redevances d'affrètement constitue la rémunération d'un service produit dans le pays de résidence du propriétaire et le navire ou l'avion fait partie du capital fixe intérieur de ce pays. La même solution devrait s'appliquer aux derricks et plates-formes loués pour l'extraction du pétrole et du gaz naturel. Au contraire, lorsque des non-résidents exploitent, sur le territoire économique d'un pays donné, des navires, avions, plates-formes flottantes, derricks leur appartenant, ces exploitations (succursales) doivent être considérées comme des unités fictives résidentes (quasi-sociétés), propriétaires des navires, avions, derricks et plates-formes. Les propriétaires non résidents de ces quasi-sociétés tireront un revenu de leur succursale sous la forme de prélèvement sur le revenu d'entreprise. Dès qu'on crée une unité fictive de production marchande résidente (quasi-société) dans un pays, les navires, avions, etc., correspondants doivent être classés comme formation brute de capital fixe et importation du pays considéré et comme formation brute de capital fixe négative et exportation du pays de résidence du propriétaire.

*Producteurs opérant dans plusieurs pays*

5.103. Lorsque l'exploitation de navires ou d'avions n'est pas concentrée entre les mains d'une administration internationale ou d'un pays unique, on peut s'interroger sur sa résidence. De telles difficultés se présentent pour les chemins de fer, les transports automobiles ou les transports par oléoducs, la distribution de gaz ou d'électricité ou des activités analogues que des entreprises exercent conjointement dans plusieurs pays. Le principe adopté, conforme à la pratique du Fonds monétaire international, est que la production et le revenu qui en découle doivent être attribués au pays dans lequel la production est réalisée.

5.104. Des unités de production résidentes doivent être définies à cet effet. Les emplois et les ressources de ces unités seront calculés comme si les achats et les ventes étaient effectués aux prix du marché, même si, en fait, la plus grande partie ou la totalité des opérations (recettes ou versements) avec les autres unités du complexe auquel elles appartiennent ne sont inscrits dans leur comptabilité qu'à une valeur purement nominale ou même si elles n'y figurent pas. Les coûts de production des unités de production marchande résidentes devraient comprendre une part appropriée des charges communes d'exploitation du complexe dont chaque unité résidente fait partie. Ces charges communes d'exploitation doivent inclure les dépenses d'exploitation de l'équipement de transport, par exemple avions, wagons de chemins de fer, camions, intervenant aussi bien dans le pays en question que dans les autres pays et une participation aux dépenses de siège des sociétés mères.

5.105. La formation de capital de l'entreprise sur le territoire du pays considéré devrait être imputée aux unités résidentes en question. La formation de capital effectuée par la société mère sous forme de biens de capital fixe constitués par du matériel de transport servant dans plusieurs pays devrait être imputée au pays de résidence de la société mère.

5.106. Le revenu net des entreprises résidentes en question, déduction faite de tout ce qui est retenu en réalité, devrait être transféré au reste du monde si l'entreprise mère est une unité résidente d'un autre pays. Il se peut que cette entreprise ne soit pas une unité résidente d'un seul pays. Il peut s'agir par exemple d'une entreprise multi-nationale, c'est-à-dire appartenant à un certain nombre de gouvernements, dont le gouvernement du pays où se trouve installée une unité du complexe en question. Dans ces conditions, la formation de capital constitué par le matériel roulant, l'épargne, les prêts nets et autres opérations financières de la société mère considérés comme un tout doivent, en principe, être imputés à l'unité résidente proportionnellement à la participation du gouvernement du pays considéré dans le capital social de l'entreprise. Il se peut encore que l'entreprise mère soit la filiale commune de deux ou plusieurs entreprises ou la propriété conjointe de plusieurs personnes, dont l'une est une unité résidente du pays en question. Dans ce cas, il convient, pour affecter le revenu net, la formation de capital et les opérations financières de l'entreprise, de suivre le même principe que lorsque les gouvernements sont propriétaires d'une entreprise qui n'est pas résidente d'un seul pays.

5.107. Les unités de production résidentes considérées sont classées comme les succursales d'une société étrangère quand l'entreprise mère n'est pas résidente du pays. On se souviendra que les succursales, c'est-à-dire les entreprises non constituées en sociétés, appartenant à des non-résidents sont considérées comme des

quasi-sociétés. Quand l'entreprise mère est résidente du pays considéré, ou qu'il s'agit d'un complexe international du type ci-dessus, l'unité productrice résidente fera généralement partie d'une société résidente plus importante.

5.108. Les principes exposés ci-dessus s'appliquent également à tous les types de succursales d'entreprises qui exercent des activités industrielles ou commerciales dans un certain nombre de pays. Ces succursales peuvent être constituées, par exemple, par des avions, des navires de commerce ou des bateaux de pêche qui sont exploités exclusivement ou principalement sur le territoire politique d'un pays donné, pour une période d'au moins un an, ou même par des établissements ayant d'autres activités économiques dans un pays donné. On peut aussi avoir besoin d'imputer des opérations purement formelles et d'utiliser les méthodes esquissées ci-dessus pour traiter les filiales que possèdent, dans un pays donné, des entreprises non résidentes ou les entreprises multi-nationales décrites au paragraphe précédent. La filiale d'une entreprise est une société, dont le capital appartient en majorité à l'entreprise mère.

*Producteurs exerçant des activités de commerce international*

5.109. La définition de la résidence pose aussi des problèmes lorsqu'une entreprise qui exerce, en totalité ou à titre principal, des activités de commerce international à l'aide d'avions, de navires de commerce ou de flottes de pêche est constituée et possédée en commun par un certain nombre de gouvernements ou d'entreprises résidant dans divers pays. En pareil cas, les recettes et les charges d'exploitation, les autres emplois et ressources courants et les opérations en capital de l'entité considérée devraient, en principe, être imputés à une société résidente de chacun de ces pays, proportionnellement à la participation de son gouvernement ou de l'entreprise résidente dans le capital social de l'entité.

*Autres problèmes posés par la définition de la résidence*

5.110. Les agences commerciales qui effectuent des opérations pour le compte de commettants étrangers devraient être traitées comme des entreprises résidentes du pays où elles ont leur siège. Lorsqu'une agence effectue pour son propre compte des ventes ou des achats de biens et services, ces opérations sont imputées au pays où elle se trouve. Lorsqu'elle opère en tant que mandataire d'un commettant étranger, ces opérations doivent être imputées au pays du commettant. Les activités des voyageurs de commerce étrangers dans le pays où ils voyagent ne sont pas considérées comme les opérations d'une unité économique résidente de ce pays.

5.111. La définition de la production intérieure pose également des problèmes lorsque les salariés d'une entreprise résidente d'un pays se rendent à l'étranger pour installer du matériel ou de l'équipement que l'entreprise a vendu à des non résidents. Dans ce cas la valeur des services d'installation (ou la somme due à ce titre) devrait être considérée comme une partie de la production de l'entreprise résidente si le travail d'installation est effectué entièrement ou principalement par le personnel considéré et si celui-ci achève l'installation en moins d'un an. Les services d'installation seraient alors classés comme des exportations du pays considéré. Si toutefois une partie importante de ce travail est effectuée par des résidents du pays étranger où s'effectue l'installation, la valeur des services doit en principe être imputée à une unité de production marchande fictive de ce pays. Dans ce cas, il est probable que le travail d'installation est important et exigera pour son achèvement un temps notable. Il devrait donc être possible de constituer une unité fictive, à moins que le coût des services d'installation ne fasse partie intégrante et indivisible du prix payé pour le matériel ou l'équipement.

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

5.112. Les administrations publiques résidentes d'un pays comprennent tous les services, établissements et organes de son administration centrale et de ses administrations locales qui se trouvent sur son territoire politique, ainsi que les ambassades, les consulats et établissements militaires de son administration situés à l'étranger. Les ambassades, les consulats et établissements militaires d'un Etat étranger doivent être considérés comme extérieurs au territoire du pays où ils se trouvent. Leur production, leur formation de capital fixe et leurs autres opérations, exceptées les opérations foncières, doivent donc être imputées à leur pays d'origine et non au pays d'accueil. La construction des ambassades, des bâtiments et autres ouvrages, dans des enclaves extraterritoriales, par des producteurs résidant dans le pays où ces enclaves sont situées, fait partie de la production et des exportations du pays en question. Les salaires et traitements versés au personnel local des établissements diplomatiques et militaires étrangers sont considérés comme des salaires et traitements payés à des résidents du pays dans lequel se trouvent ces établissements.

5.113. Les institutions internationales, telles que les organisations politiques, administratives, économiques, sociales ou financières, dont les membres sont des Etats, ne sont pas considérées comme des unités résidentes du pays de leur siège ou de leurs activités. Le personnel de ces institutions a cependant la qualité de résident dans le pays où il habite. Dans la plupart des cas, ce pays est celui dans lequel l'organisation internationale considérée se trouve installée ou effectue de l'assistance technique, des missions de paix et d'autres activités spécifiques. Dans ces conditions, les salaires et traitements payés par les institutions internationales seraient des salaires et traitements versés à des résidents du pays où le personnel de l'institution se trouve en poste. La valeur ajoutée, la formation brute de capital fixe et les dépenses de consommation de l'institution internationale ne font cependant partie ni de la production intérieure, ni de la formation brute de capital fixe, ni des dépenses de consommation du pays dans lequel elle a son siège ou exerce ses activités.

INSTITUTIONS PRIVÉES SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MÉNAGES

5.114. Toutes les institutions privées sans but lucratif au service des ménages qui ont leur siège ou qui exercent leurs activités sur le territoire d'un pays sont des agents économiques résidents de ce pays.

PARTICULIERS ET MÉNAGES

5.115. Le concept de résidence appliqué aux particuliers ou aux ménages est conçu de façon à comprendre toutes les personnes dont on peut escompter qu'elles consomment des biens et services, qu'elles participent à

la production et qu'elles se livrent à leurs autres activités économiques sur le territoire économique d'un pays, à titre durable. Il s'agit des personnes dont le principal centre d'intérêt est réputé se trouver dans le pays considéré.

5.116. Pour définir de façon opérationnelle la résidence des particuliers et des ménages, on part du concept de population "de fait" d'un pays, concept qui est assez souvent utilisé dans les recensements de la population. Etant donné que certaines des personnes qui se trouvent dans un pays à un moment donné n'ont pas l'intention d'y vivre indéfiniment, il convient, pour compléter la définition de la résidence, de dénombrer les catégories particulières dont on peut dire que leur centre d'intérêt se trouve ailleurs, étant donné les motifs de leur venue, leurs activités et la durée de leur séjour dans le pays. C'est de cette façon qu'on a formulé ci-dessous une définition opérationnelle des résidents d'un pays. La même démarche est appliquée à ce sujet pour un certain nombre d'autres recommandations internationales. La définition pratique donnée ci-dessous concorde aussi avec celle des autres recommandations internationales et avec les pratiques nationales courantes.

5.117. Les particuliers résidents d'un pays sont censés comprendre toutes les personnes vivant sur le territoire de ce pays, sauf:

(*a*) les visiteurs étrangers (touristes), c'est-à-dire les personnes qui se trouvent dans le pays pour une durée de moins d'un an, uniquement pour des motifs de vacances ou de congé, de soins médicaux, de pratiques religieuses, d'affaires de famille, de participation à des rencontres sportives internationales, des conférences et autres réunions, des voyages d'études ou autres programmes d'études;

(*b*) les équipages des navires ou avions étrangers en réparation ou escale dans le pays;

(*c*) les voyageurs d'affaires (de commerce) étrangers qui séjournent dans le pays pour moins d'un an et les étrangers qui sont salariés d'entreprises non résidentes et qui sont venus pour moins d'un an y installer du matériel ou des machines achetés à leur employeur;

(*d*) les travailleurs saisonniers, c'est-à-dire les personnes qui séjournent et séjourneront dans le pays considéré dans le seul but d'y occuper un emploi saisonnier;

(*e*) les représentants officiels occupant des postes diplomatiques et consulaires et les membres des forces armées d'un pays étranger qui sont stationnées dans le pays considéré;

(*f*) le personnel des institutions internationales qui n'est pas ressortissant du pays et qui y est en mission de moins d'un an.

Tous les particuliers qu'on vient d'énumérer sont réputés résidents du pays où ils vivent normalement, c'est-à-dire où ils ont leur principal centre d'intérêt. Les travailleurs frontaliers qui passent la frontière tous les jours ou un peu moins souvent mais de façon régulière, pour aller travailler dans un pays, et qui vivent (ont leur foyer) dans un autre sont résidents de ce dernier pays et non du pays dans lequel ils travaillent.

## *Chapitre VI*

# OPERATIONS ENREGISTREES DANS LES COMPTES DE PRODUCTION ET DANS LES COMPTES DE BIENS ET SERVICES

6.1. Le présent chapitre est consacré à la définition et au classement des opérations relatives aux ressources et aux emplois de biens et services. Ces opérations sont enregistrées dans les comptes de production et dans les comptes de biens et services (comptes de production, des fonctions de consommation et de formation de capital de la matrice du système). Afin de déterminer les opérations traitées dans le présent chapitre, il y a intérêt à récapituler certaines caractéristiques de ces comptes.

### Ressources (1) et emplois (2) des biens et services[1]

6.2. L'offre de biens et services apparaît aux comptes de biens et services du système; elle provient de la production des producteurs résidents (branches d'activité marchande, branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages et services domestiques des ménages) ainsi que des importations. Les biens et services sont classés en biens et services marchands (habituellement vendus sur le marché à un prix destiné à couvrir le coût de production) et autres biens et services. Les biens et services marchands constituent la majeure partie de l'offre de biens et services et proviennent essentiellement des branches d'activité marchande ou des importations. Les autres biens et services sont fournis par les branches non marchandes des administrations publiques, par les branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif et par les services domestiques; ils peuvent aussi être importés. Les importations d'autres biens et services d'un pays consistent en achats directs effectués à l'étranger par les ménages résidents et par les branches non marchandes des administrations publiques. Le système comprend des comptes de production détaillés et articulés pour les activités de chaque catégorie de producteurs, ainsi que des comptes de ressources et d'emplois des biens et services marchands. Il n'en est pas de même pour les ressources et les emplois des autres biens et services.

6.3. Les ressources de biens et services ont pour contrepartie les emplois intermédiaires et finals. La consommation intermédiaire de biens et services marchands par les diverses catégories de producteurs, et celle d'autres biens et services par les branches non marchandes des administrations publiques, s'enregistrent aux comptes de biens et services du système. Les emplois finals de biens et services comprennent la consommation finale, la formation brute de capital sous forme de stocks et de biens de capital fixe, et les exportations. La consommation finale des ménages sur le marché intérieur porte sur les biens et services marchands et sur les autres biens et services, tandis que celles des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif sont entièrement constituées par des biens et services non marchands produits pour leur propre compte. La formation brute de capital des producteurs résidents ne se fait que sous forme de biens et services marchands. Les exportations de biens et services sont également constituées de biens et services marchands. Toutefois, elles comprennent aussi une catégorie "autres biens et services", de façon à séparer les dépenses des ménages non résidents sur le marché intérieur d'un pays relatives à des biens et services marchands, des dépenses des ménages résidents. Le système prévoit des comptes pour la consommation de chaque catégorie de consommateurs finals et la formation brute de capital de chaque catégorie de producteurs.

### Le produit intérieur brut (3.0)

6.4. La valeur de la production comprend évidemment celle de la consommation intermédiaire des producteurs. Pour un certain nombre d'analyses, il est nécessaire de disposer de mesures de la production indépendantes de la valeur de la consommation intermédiaire. A cet effet le système adopte pour mesure fondamentale le produit intérieur brut aux prix d'acquisition.

6.5. Cette mesure peut s'obtenir de trois manières.

6.6. La première consiste à calculer, pour la période comptable, la différence entre la valeur de la production, mesurée aux prix départ-usine (c'est-à-dire aux prix du marche à la sortie des unités de production) et la valeur de la consommation intermédiaire, mesurée aux prix d'acquisition (c'est-à-dire aux prix du marché lors de la livraison aux unités de production) et à ajouter à cette différence les droits et taxes sur importations. Pour chaque unité de production, la différence obtenue représente sa valeur ajoutée, c'est-à-dire sa contribution au produit intérieur brut aux prix départ-usine.

6.7. La deuxième méthode consiste à calculer, aux prix d'acquisition, la valeur des emplois finals de biens et services et à en déduire les importations de biens et services aux prix c.a.f. On notera que si les importations sont ainsi évaluées c.a.f., les services de transports et d'assurance fournis par les producteurs résidents et dont le coût est compris dans les biens importés doivent être inclus dans les exportations de services. Les importations peuvent, avec cette méthode, s'évaluer f.o.b. au lieu de

[1] Dans les deux chapitres relatifs à la définition et à la classification des opérations, on trouve des codes pour les catégories d'opérations considérées. Ces codes sont utilisés dans les comptes et tableaux types du système; ils sont présentés à l'Annexe I du chapitre VIII. En général, le premier chiffre du code désigne la classe générale des opérations, tandis que le deuxième, ou le deuxième et le troisième, pris ensemble, indiquent la catégorie exacte du groupe donné d'opérations.

c.a.f. Alors, les services de transports et d'assurance sur biens importés fournis par les producteurs résidents du pays importateur ne doivent pas être inclus dans les exportations de services de ce pays. Cette deuxième méthode revient à calculer la production finale des producteurs résidents, c'est-à-dire la part de leur production qui est destinée seulement aux emplois finals, à en retrancher les importations (évaluées c.a.f. ou f.o.b.) de biens et services absorbés dans la consommation intermédiaire et à y ajouter, les droits et taxes frappant les biens et services importés qui vont directement aux emplois finals.

6.8. La troisième méthode consiste à prendre la somme des revenus provenant de la production, c'est-à-dire la consommation de capital fixe, la rémunération des salariés, l'excédent d'exploitation et l'excédent des impôts indirects sur les subventions d'exploitation.

6.9. Le produit intérieur brut peut également se calculer aux revenus des facteurs, c'est-à-dire déduction faite de l'excédent des impôts indirects sur les subventions. Une autre mesure de la production est le "revenu des facteurs issu de la production intérieure" obtenu en déduisant la consommation de capital fixe du produit intérieure brut aux revenus des facteurs.

### La production de biens et services (1.0)

6.10. La délimitation de la production, jointe aux définitions des producteurs résidents d'une économie, données au chapitre V, détermine le domaine de la production de biens et services. Il est nécessaire de distinguer ici les catégories de producteurs résidents qui, dans ce système, sont considérées comme contribuant à l'offre de biens et services au cours d'une période. Le mode d'évaluation de la production comme le moment auquel elle est comptabilisée déterminent également les principes d'évaluation et le moment d'enregistrement des emplois des biens et services.

#### Définition générale de la production des branches d'activité marchande (1.1)

6.11. La production des branches marchandes au cours d'une période donnée est égale à la valeur brute des biens et services marchands produits au cours de cette période. La production des biens doit être enregistrée au moment de leur fabrication. Les biens peuvent être vendus, s'ajouter aux stocks de travaux en cours ou de produits finis des producteurs, ou faire partie de leur formation de capital fixe ou de leur autoconsommation. La production des services est effectuée au moment où les services sont rendus. Dans le cas des activités commerciales, la production a lieu au moment où les biens sont vendus, c'est-à-dire lors du changement de propriété de ces biens (transmission du titre légal de propriété).

6.12. La production autre que celle des activités commerciales doit être calculée aux prix départ-usine dans les comptes types et dans la plupart des tableaux complémentaires du système. La valeur départ-usine ne comprend pas les frais de livraison des biens à l'acheteur, après leur départ de l'établissement producteur, par exemple les frais de transport et d'emmagasinage. Les frais à inclure dans la valeur départ-usine dépendront donc du domaine attribué à l'établissement producteur. Par exemple, il sera souvent nécessaire de définir cet établissement de telle sorte qu'il comprenne les services de livraison à courte distance qu'il assure lui-même. Ou encore, les établissements producteurs de machines et de matériel devront en général être définis de façon à inclure les services d'installations qu'ils assurent.

6.13. Dans certains des tableaux développés, on évalue la production à sa valeur de base, c'est-à-dire à la valeur départ-usine, déduction faite des taxes nettes affectées aux produits (c'est-à-dire de certains impôts indirects qui frappent les produits, diminués des subventions d'exploitation affectées aux produits). Comme on l'a dit au chapitre II, les valeurs de base sont utiles pour l'analyse des entrées-sorties et pour d'autres études de la situation des branches d'activité marchande.

6.14. La production des services de commerce est évaluée par les marges brutes obtenues sur les ventes de biens en l'état, c'est-à-dire par la différence entre la valeur de vente aux prix du marché et le coût d'acquisition de ces biens par les unités commerciales. Les marges brutes peuvent également être évaluées hors taxes nettes affectées aux produits.

6.15. Le contenu des taxes nettes affectées aux produits (3.6) varie d'un pays à l'autre. L'intérêt majeur de la notion de "valeur de base" est d'éviter que des différences dans les taux d'imposition entraînent des distorsions dans la pondération de chaque type d'emploi d'un ensemble donné de produits. C'est le cas lorsque le rapport entre les taxes qui frappent un produit et la valeur départ-usine de ce produit varie beaucoup selon l'utilisation qui en est faite; ou lorsque, pour une même utilisation, ce rapport est très différent d'un produit à l'autre du même ensemble. On peut donc ne retenir dans les taxes nettes affectées aux produits que les impôts indirects et les subventions qui varient dans l'un ou l'autre sens. Toutefois, du fait d'autres exigences d'ordre analytique, encore qu'elles soient moins pressantes, il est souhaitable d'élargir le champ de la notion de taxe affectée aux produits. Il est intéressant d'y inclure la totalité des impôts indirects et des subventions dont le montant est proportionnel à la quantité ou à la valeur des biens et services marchands produits ou vendus.

6.16. La valeur "départ-usine" ou la "valeur de base" d'un bien ou d'un service marchand devraient être calculées, autant que possible, à l'aide des prix qui, au moment où le bien ou le service est produit, sont pratiqués sur le marché, à la sortie de l'établissement producteur, pour des biens ou des services identiques. En général, il y a lieu de retenir à cet effet le prix de vente au comptant. En principe, pour obtenir le prix du marché, on déduira du prix de vente nominal les escomptes accordés en cas de paiement immédiat de même que les rabais. Lorsqu'on fournit gratuitement une quantité supplémentaire du bien ou du service au moment de la vente, la nature de l'opération peut indiquer que le prix effectif du marché du bien ou service est inférieur au prix nominal, ou que la quantité de bien ou service vendue est supérieure à la quantité indiquée.

6.17. Assez souvent il peut se révéler impossible d'appliquer entièrement ces principes d'évaluation. Les valeurs effectives départ-usine ou les valeurs de base seront connues pour les biens et services marchands vendus, tandis qu'il sera par exemple nécessaire d'évaluer au prix de revient des biens transformés en totalité ou en partie, mais non vendus. Pour les ventes, l'évaluation devra tenir compte des rabais, escomptes et autres diminutions

de prix. Les frais qu'entraîne l'octroi de délais de paiement au-delà de la période normale de règlement ne devraient pas figurer dans les valeurs départ-usine ou dans les valeurs de base. Il s'agit en principe d'intérêts ou de commissions.

### Production non commercialisée des branches marchandes

6.18. Une partie de la production de biens et services des branches marchandes ne passe pas par le marché, bien que ces produits soient pour l'essentiel de même nature que les biens et services commercialisés. Dans un certain nombre de pays, une fraction importante de la production des exploitants agricoles est consommée par leurs ménages. Dans de nombreux cas, les unités par production de la même entreprise peuvent se fournir des biens et services marchands les unes aux autres; les producteurs peuvent produire des biens de capital fixe pour leur propre usage; ou encore les salaires et traitements qu'ils versent peuvent comprendre des biens et services. Les services de logement que les propriétaires qui occupent leur immeuble se rendent à eux-mêmes ne passent pas non plus par le marché.

*Production pour compte propre en vue de la consommation*

6.19. La production de subsistance de produits primaires (c'est-à-dire les produits caractéristiques de l'agriculture, de la pêche, de la sylviculture, et de l'exploitation des forêts, ainsi que des industries extractives) a une importance considérable dans les pays en voie de développement; et, au fur et à mesure que le développement progresse, on passe de la production de subsistance à la production de marché. Afin de faire figurer dans la production cette source essentielle de moyens de subsistance pour la population et de rendre comparables dans une certaine mesure les comptabilités nationales, on a recommandé au chapitre V de définir des unités de production correspondant à ces activités, lorsque ces unités n'existent pas déjà en vue de la production commercialisée. Pour les mêmes raisons, toute la production de produits primaires devra figurer en principe dans la production, qu'elle fasse l'objet d'autoconsommation, de troc ou de vente contre espèces. Il est souhaitable également d'englober dans la production: (i) la production d'autres biens et services marchands que les producteurs consomment dans leurs ménages et qu'ils produisent également pour le marché; (ii) la transformation des produits primaires par leurs producteurs, en vue d'obtenir du beurre, du fromage, de la farine, du vin, de l'huile, des tissus ou des meubles pour leur propre usage, même s'ils ne vendent aucun de ces produits.

6.20. Certains pays pourront estimer qu'il ne vaut pas la peine d'englober dans la production toutes les catégories de produits précités. Certaines de ces activités peuvent n'apporter qu'une contribution négligeable au bien-être de l'ensemble des groupes de la population de ces pays et la collecte des données sur la production et la formation de capital de ces activités peut se heurter à d'importantes difficultés. La définition de la consommation finale des ménages dépendra naturellement de l'inclusion ou de la non-inclusion, dans la production, des articles ainsi cultivés ou fabriqués pour compte propre. Si, par exemple, on inclut dans la production la culture pour compte propre de légumes, de céréales, ou de fleurs, les semences et petits instruments aratoires acquis à cet effet doivent être classés dans la consommation intermédiaire; et la consommation finale comprendra la valeur des récoltes qui sont consommées. En revanche, si la production pour compte propre n'est pas incluse dans la valeur de la production, seules ces acquisitions de semences et d'instruments aratoires doivent être comprises dans la consommation finale des ménages.

6.21. La production pour l'auto-consommation devrait être estimée aux prix du marché, départ-usine de ces producteurs. Si ces derniers ne vendent rien de leur production, on retiendra les prix auxquels les producteurs de la même localité ou de localités voisines vendent des biens identiques ou analogues. L'évaluation de cette production aux prix départ-usine donne une mesure du manque à gagner, ou du coût entraînés par la consommation de ces produits, et attribue à cette production l'importance qui lui revient par rapport à la partie commercialisée.

6.22. Le loyer total des logements occupés par leurs propriétaires, qui doit figurer dans la production, devrait de même s'évaluer d'après le loyer coté sur le marché pour les mêmes logements. Il pourra se révéler nécessaire de procéder à une estimation approchée des loyers du marché qui devra comprendre les frais d'exploitation, d'entretien et de réparation, les charges de distribution d'eau, la rémunération des services d'assurance, les impôts, l'amortissement et les intérêts hypothécaires, en sus du revenu provenant de l'investissement du propriétaire dans l'immeuble et des autres éléments de son profit. Le même type d'estimation s'impose pour le loyer total des logements appartenant à des institutions privées sans but lucratif et des logements de fonction appartenant à des administrations publiques, lorsque ces organismes ne les mettent pas en location.

*Auto-équipement*

6.23. La totalité de la production de biens de capital fixe pour compte propre doit être comprise en principe dans la production de biens et services marchands. A cet effet, il est recommandé au chapitre V de constituer, autant que possible en établissements distincts, les activités de construction pour compte propre d'immeubles, de routes et d'ouvrages analogues par les ménages ou les administrations. De même, la valeur des outils, instruments, emballages et articles analogues que les branches d'activité marchande produisent pour leur propre compte, et dont la durée utile escomptée est d'une année ou plus, devrait être enregistrée dans la production. Toutefois, il est possible que les entreprises comptabilisent les coûts de production de ces articles dans leurs dépenses de consommation intermédiaire; et il peut ne pas y avoir avantage à inclure ces dépenses dans la formation de capital fixe quand les articles en question sont de faible valeur.

6.24. Les biens de capital fixe produits pour compte propre devraient, en principe, être évalués aux prix départ-usine des biens analogues vendus sur le marché. Toutefois, ce sera souvent impossible. On rencontrerait vraisemblablement de grosses difficultés pour comparer ces biens avec ceux qui sont offerts sur le marché, notamment dans le cas d'immeubles, d'autres constructions ou de grosses machines. De plus, on peut ne pas disposer d'un marché approprié pour déterminer les prix

correspondants. Dès lors, il sera nécessaire d'évaluer l'autoéquipement au prix de revient.

*Paiements en nature de salaires et traitements*

6.25. La production et les paiements de salaires et traitements comprendront la valeur des biens et des services que les producteurs marchands fournissent à leurs salariés gratuitement ou a un prix fortement réduit, si ces biens ou ces services constituent sans ambiguïté possible un avantage pour ces derniers. Cette fraction de la production est finalement destinée à la consommation des ménages (voir aux paragraphes 7.15 et 7.16 du chapitre VII une définition plus complète de ces paiements). La production de ces biens et services doit être évaluée au coût de production.

RECETTES PROVENANT DES VENTES, EXCLUES DE LA PRODUCTION

6.26. Le produit des ventes des branches marchandes ne mesure pas toujours leur production. Ces recettes peuvent contenir des éléments qui ne correspondent pas à leur production au cours de la période considérée.

*Biens d'occasion, terres et actifs incorporels*

6.27. Il en est ainsi dans le cas d'opérations sur les biens d'occasion et les rebuts, les terres et les actifs incorporels comme les créances financières, les baux, les concessions minières et les brevets. Dans la plupart de ces cas, la production née de l'opération (en d'autres termes, l'addition à la masse de biens et de services dont dispose l'économie au cours de la période) est constituée des marges des intermédiaires et des autres frais de mutation. Elle est égale à la différence entre le paiement total de l'acheteur et les recettes nettes que l'opération procure aux vendeurs. Dans la plupart des cas, l'imputation entre l'acheteur et le vendeur de la valeur de la production considérée ressort clairement des conditions de l'opération. Cette question est reprise ultérieurement dans le rapport, lors de l'examen successif des opérations portant sur les biens d'occasion et les rebuts, les terres, les créances et les autres actifs incorporels. (Voir paragraphes 6.53 et 6.82, 7.84, 7.87 et 7.109, respectivement).

6.28. Les rebuts et déchets qui sont des produits fatals de la fabrication des biens marchands, par exemple les déchets résultant de la fabrication d'articles métalliques, doivent être traités différemment des autres rebuts et déchets. Ils doivent être compris dans la production des biens et services marchands, aux prix de vente intégral. On notera qu'outre ces rebuts et déchets, la valeur intégrale des importations de biens d'occasion et de rebuts s'ajoute à l'offre intérieure de biens et services marchands au cours de la période considérée.

*Ventes à crédit*

6.29. Le produit de la vente à crédit de biens ou services peut comprendre l'intérêt et la rémunération des services de gestion du crédit aussi bien que le prix des biens et services proprement dits. C'est la pratique courante pour les achats à tempérament, par exemple. En principe, l'intérêt afférant au crédit doit être enregistré au compte de revenu et de dépenses du vendeur, et non à son compte de production. Lorsque les frais de crédit comprennent un élément "intérêt" et un élément "commission", il serait donc indiqué de distinguer ces deux éléments. Toutefois, cette subdivision n'est pas toujours possible. Dans ce cas, l'ensemble des frais de crédit peut être classé comme la rémunération d'un service comptabilisé dans la production.

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

6.30. La production des sociétés de crédit à la consommation et de crédit personnel, des banques et des intermédiaires financiers analogues, ainsi que des sociétés d'assurance et des caisses de pension, ne saurait non plus être confondue avec les recettes provenant de leurs activités.

*Sociétés de crédit à la consommation et de crédit personnel*

6.31. Les frais dus aux sociétés de crédit à la consommation et aux établissements analogues pour les prêts qu'ils consentent comprennent des intérêts ainsi que la rémunération des services de gestion (octroi et recouvrement) des crédits. Leur production ne doit comprendre que la commission relative à ce service; il est donc nécessaire de répartir le total des frais entre commission et intérêt. Les sociétés de crédit à la consommation peuvent indiquer séparément ces deux éléments. De même la production des sociétés de crédit personnel ne doit comprendre que les commissions perçues sur les prêts qu'elles accordent.

*Banques et intermédiaires financiers analogues*

6.32. La rémunération des services qu'ils rendent ne constitue qu'une faible part du revenu des banques et des caisses d'épargne, des organismes de crédit mutuel et des institutions financières analogues. Les charges d'exploitation de ces institutions sont largement financette production imputée doit être égale à l'excédent reçoivent sur celui qu'ils versent. Ce revenu de la propriété consiste essentiellement en intérêts. Si les opérations des banques et des institutions financières analogues étaient traitées comme celles des autres branches marchandes, leur excédent d'exploitation et, peut-être, leur valeur ajoutée seraient donc négatifs.

6.33. Il est possible d'éviter cette anomalie en inscrivant à leur compte, en sus de la production effectivement vendue, une production imputée de services. En principe cette production imputée doit être égale à l'excédent du revenu de la propriété reçu par les banques et les institutions analogues, au titre des prêts et autres placements effectués avec les dépôts qu'elles détiennent, sur l'intérêt payé aux déposants. Le revenu des placements des fonds propres de ces institutions n'entre pas dans le calcul de la production imputée. En pratique, il sera généralement nécessaire de comprendre dans le calcul l'ensemble des revenus de la propriété perçus.

6.34. La production imputée de services bancaires doit être considérée comme une consommation intermédiaire des branches d'activité marchande pour les raisons suivantes. L'un des services essentiels rendus par les banques et établissements analogues consiste à transformer en prêts aux producteurs marchands l'épargne déposée par les autres agents économiques. Ce traitement évite les graves difficultés qu'entraînerait la répartition de la commission précitée entre les branches d'activité

marchande, les services des administrations publiques et les ménages. La valeur du produit intérieur brut, ainsi que celle de l'excédent d'exploitation des branches marchandes, ne se trouvent pas gonflées par l'affectation d'une partie de ladite production à la consommation finale. Les imputations de commissions et d'intérêt comprises dans les opérations des ménages et des administrations publiques sont ainsi grandement réduites. Classer la production précitée comme consommation intermédiaire des branches d'activité marchande équivaut à subdiviser les frais que les banques et établissements analogues font payer aux branches d'activité marchande pour les prêts qu'elles leur consentent en deux éléments: la rémunération d'un service et le paiement d'un intérêt "pur".

6.35. Comme il n'est pas possible de répartir la commission bancaire imputée entre les diverses branches, elle doit être considérée comme une consommation intermédiaire d'une branche fictive. L'excédent d'exploitation négatif de cette branche, c'est-à-dire le total de sa valeur ajoutée, est naturellement égal—et de signe contraire—à la consommation intermédiaire imputée. Cette unité fictive doit être classée avec les institutions financières dans les comptes revenu et dépenses du système. Dans ces comptes, l'excédent d'exploitation négatif de l'institution fictive sera exactement contrebalancé par la différence entre le revenu de la propriété effectivement reçu et l'intérêt effectivement payé par les banques et institutions analogues. On évite ainsi d'imputer le revenu de la propriété payé par ces institutions.

*Assurances et caisses de pension*

6.36. Les primes d'assurance contre des dommages tels que l'accident, l'incendie et les risques divers, les primes d'assurances sur la vie, et les cotisations aux caisses de pension, comprennent une fraction correspondant à la rémunération du service rendu par l'assureur, une fraction correspondant au risque assuré, et, dans le cas des sociétés d'assurances-vie et des caisses de pension un important élément d'épargne. Il est donc nécessaire, pour estimer la production de services, de distinguer la rémunération du service rendu par l'assureur, et les autres éléments de la prime.

6.37. En ce qui concerne l'assurance-dommages, le paiement fait à l'assureur pour le risque qu'il assume pendant une période déterminée est considéré comme égal au montant des indemnités dues pendant la même période. La rémunération du service est alors égale à la différence entre le montant des primes dues et celui des indemnités dues. Pour une année donnée, la rémunération ainsi calculée peut être supérieure (ou inférieure) à celle dont la compagnie d'assurance tient compte pour fixer ses primes. En effet, les indemnités dues peuvent être inférieures (ou supérieures) aux demandes d'indemnisation escomptées (normales) par la compagnie lors du calcul de ses primes, les montants de certaines indemnités correspondant à des sinistres survenus au cours de la période comptable peuvent ne pas être encore fixés, et les primes peuvent comprendre le paiement par anticipation de primes destinées à couvrir des risques se rapportant à des périodes comptables futures. La production de services ainsi évaluée peut donc comprendre un élément de gain ou de perte en capital, ainsi qu'une créance des assurés sur leur compagnie d'assurance-dommages. Néanmoins, on ne suggère pas ici de définir la production de services d'assurance-dommages par la valeur normale du service pour la période comptable, c'est-à-dire par l'estimation que la compagnie a faite de ce service lors de l'établissement de ses primes. On ne dispose pas encore d'une expérience suffisante sur le plan national pour savoir si les pays intéressés estimeront possible de rectifier, dans les estimations du prix considéré, tout écart par rapport à une mesure idéale. (La question des assurances-dommages est reprise aux paragraphes 7.53 et 7.54.)

6.38. Dans le cas des assurances sur la vie, la rémunération du service est considérée comme égale à l'excédent des primes dues sur le total des indemnités dues et de la variation nette des réserves techniques, déduction faite de l'intérêt produit par ces réserves et crédité aux assurés. Les réserves techniques d'assurance-vie, telles qu'elles sont définies ici, désignent les droits des assurés sur les réserves des compagnies d'assurance-vie et comprennent les réserves destinées à couvrir les risques au cours de l'exercice considéré, les montants affectés d'avance à la couverture des risques futurs et d'autres éléments d'épargne inhérents aux polices d'assurance sur la vie. Dans certains cas, il peut se révéler impossible de déterminer chaque année le montant de ces réserves techniques, ou les intérêts qu'elles produisent et dont les montants sont crédités aux assurés. Il sera peut-être alors nécessaire, à la place, d'évaluer la production du service à partir de l'ensemble des réserves que les compagnies constituent au titre de leurs opérations d'assurance-vie et des intérêts que leur rapporte le placement de ces réserves. En général, les réserves constituées au titre de l'assurance-vie comprennent à la fois les réserves techniques et des provisions pour risques exceptionnels. (La question des assurances-vie est reprise aux paragraphes 7.95 et 7.96.)

6.39. La consommation de services d'assurance-dommages doit être une consommation intermédiaire des producteurs et une consommation finale des ménages. Les services d'assurance-vie entrent dans la consommation finale des ménages. Si besoin est, cette consommation peut être répartie, pour chaque catégorie d'assurance-dommages ou d'assurance-vie, entre les diverses classes d'assurés proportionnellement au montant des primes qu'ils versent. Par cette répartition, on approchera probablement la valeur relative des services rendus, étant donné que les commissions aux démarcheurs et les frais qu'entraîne l'examen des demandes d'indemnisation varient avec le montant des primes. C'est aussi la façon la plus pratique de répartir la consommation de service entre les diverses catégories d'assurés pour un type déterminé d'assurances.

6.40 Dans le cas des caisses de pension, on considère que la valeur de la production de service est égale aux frais de gestion de ces caisses. Le cas échéant, cette valeur doit être répartie entre les diverses catégories de ménages cotisants, proportionnellement à leurs cotisations pendant la période considérée. (La question est reprise aux paragraphes 7.94 et 7.98.)

PRODUCTION DES BRANCHES NON MARCHANDES (1.2 À 1.8)

*Définition générale*

6.41. La valeur de la production des branches non marchandes — des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages, et des services domestiques rendus par les ménages — est mesurée par le coût de la fourniture de ces

services. Ces coûts, pour les deux premières catégories précitées, comprennent la consommation intermédiaire de biens et services marchands, et d'autres biens et services, ainsi que la valeur ajoutée lors de la production. Cette valeur ajoutée comprend la rémunération des travailleurs, la consommation de capital fixe et tous impôts indirects payés par les producteurs. La consommation de capital fixe fait l'objet d'une imputation pour tous les biens de capital fixe, à l'exception des routes, ponts, barrages et autres constructions. La valeur ajoutée de ces branches ne comprend pas d'excédent d'exploitation. Tel est le cas, par exemple, lorsque les administrations et les organismes privés sans but lucratif possèdent et occupent des bureaux et d'autres immeubles. Le coût de production des services domestiques rendus par les ménages comprend seulement la rémunération du personnel, qui constitue dans ce cas la valeur ajoutée.

6.42. Les coûts de production doivent être enregistrés au moment où ils sont supportés. Cependant les achats de matériaux stratégiques et de biens et services marchands de grande importance, que les services des administrations publiques effectuent pour constituer des stocks d'urgence et éventuellement à d'autres fins, seront enregistrés dans les entrées en stock des branches non marchandes des administrations publiques.

*Biens et services non marchands*

6.43. La plus grosse partie de la production des branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif consiste nécessairement en biens et services non marchands (1.4 à 1.7). La production de biens et services marchands par ces producteurs (1.2 et 1.3) devrait en général être extrêmement faible. La production de services domestiques rendus par les ménages (1.8) est une production de services non marchands.

*Biens et services marchands*

6.44. Les ventes de services et de biens neufs faites aux branches d'activité marchandes par les branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif sont comprises dans leur production de biens et services marchands. De même, en règle générale, les ventes de services faites aux branches non marchandes des administrations publiques par les branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif se feront dans des conditions telles que ces ventes devront être classées dans la production des biens et services marchands. Si les ventes de ces producteurs aux administrations publiques et aux branches marchandes constituent l'essentiel de leurs activités et couvrent en pratique la totalité des coûts de production, ces producteurs doivent être considérés comme des producteurs marchands. Quand il en est ainsi pour certaines unités des institutions privées sans but lucratif, par exemple les bureaux de recherche ou de développement technologique des universités, ces unités doivent autant que possible être constituées en branches marchandes distinctes. Une bonne partie de la production de biens et services marchands par les branches non marchandes des administrations publiques peut tenir à l'impossibilité d'isoler, comme éléments de branches marchandes, des activités comme la construction ou l'impression, l'édition et la vente de périodiques, de brochures et de livres.

6.45. Certaines ventes de biens et services faites aux ménages par les branches non marchandes des administrations publiques ou des institutions privées sans but lucratif peuvent être classées comme production de biens et services marchands. Il faut alors que la vente totale soit effectuée à un prix proche du coût de production. Les reproductions des musées, les objets artisanaux fabriqués dans des institutions d'invalides, ou le bois de chauffage provenant des forêts domaniales constituent des exemples de ventes de biens et services marchands. Lorsque certains particuliers sont tenus de payer le coût intégral des soins fournis dans les hôpitaux publics ou dans les hôpitaux privés sans but lucratif, ce paiement doit être également classé comme un achat de biens et services marchands. Toutefois, les paiements qui ne concernent que des traitements spéciaux ou supplémentaires, les soins hospitaliers essentiels étant gratuits ou fournis à un prix symbolique, seront classés comme achats de services non marchands.

LE TRAITEMENT DES LOYERS

6.46. La location d'immeubles, de matériel de machines et d'autres biens, à l'exception des terres, sera considérée comme la prestation d'un service marchand. Le loyer total perçu fait partie de la production de celui qui possède et loue, tandis que le loyer net fait partie de son excédent d'exploitation. La classification des producteurs par type d'activité prévoit des catégories spécifiques pour l'activité de propriété et de location d'immeubles, de machines et de matériel, etc. L'activité principale de l'établissement qui possède et loue des biens d'équipement déterminera s'il doit être classé dans l'une de ces catégories ou dans une autre rubrique de la nomenclature. Le traitement des loyers recommandé ici évite la difficulté d'affecter à l'utilisateur des biens d'équipement loués, la formation brute de capital fixe et la consommation de capital relatives à ces biens. Le montant total du loyer payé est naturellement compris dans la consommation intermédiaire de l'utilisateur s'il s'agit d'un producteur, dans sa consommation finale s'il s'agit d'un ménage.

6.47. Le produit net des locations de terrains est considéré comme une forme de revenu de la propriété et enregistré, dans le système, aux comptes revenus et dépenses. Les opérations sur les terrains, actifs corporels non reproductibles (7.4), se distinguent dans le système de celles qui portent sur les autres biens de capital (2.6). Sauf en ce qui concerne les marges des intermédiaires et les autres frais de mutation elles ne sont pas enregistrées au compte de formation de capital mais seulement au compte de capital et de financement. Lorsque l'entretien, les impôts et les dépenses du même type sont à la charge du propriétaire, la fraction du loyer correspondant à ces coûts doit être enregistrée en emploi du compte de production de l'utilisateur du terrain, comme s'il les supportait directement. Ainsi, pour les terrains agricoles, les coûts précités seront classés en emploi du compte de production de la branche "agriculture". Cette méthode convient particulièrement bien à certaines fins comme l'analyse des entrées-sorties. Le loyer net du terrain doit être toujours classé comme revenu de la propriété.

6.48. Les loyers étant traités de manière différente selon qu'ils se rapportent à des terrains ou à des bâtiments et des matériels, les loyers (les fermages par exemple)

couvrant à la fois les constructions, les matériels et les terrains doivent être scindés en deux éléments au moins. Il en est de même pour les impôts fonciers sur les propriétés bâties. Lorsque ces distinctions ne sont pas possibles, le loyer total, à l'exclusion desdits impôts, peut être enregistré dans le revenu de la propriété, payé (ou reçu) aux comptes de revenu et de dépenses des agents (cette question est reprise aux paragraphes 7.50 et 7.51). Il est souhaitable d'enregistrer les impôts fonciers en emploi des comptes de production des utilisateurs des terrains (bâtis ou non) afin d'obtenir l'excédent d'exploitation des producteurs net des impôts indirects.

### La classification des biens et services marchands et des biens d'occasion

6.49. Pour les études portant sur les relations entrées-sorties, sur les statistiques de volume et de prix, sur les importations et les exportations, il y a lieu de disposer d'une classification des biens et services marchands qui soit directement liée à celle des branches marchandes par type d'activité économique. L'intérêt d'une telle classification des biens et services marchands pour l'analyse entrées-sorties ressort, à l'évidence, de l'exposé du chapitre III. Pour établir et utiliser des mesures du volume et du prix de la production, il est utile de pouvoir passer commodément des données sur les biens et services marchands aux données sur les branches marchandes et inversement. De plus dans certaines études il est nécessaire de comparer en valeur, en volume et en prix les importations et les exportations de divers biens et services marchands et la production des diverses branches marchandes. La façon la plus utile de relier les schémas de classement des biens et services marchands et des branches d'activité marchande consiste à grouper les biens et services selon le type d'activité économique des branches dont ils sont les produits caractéristiques.

6.50. Pour de nombreuses utilisations internationales, il suffira d'une classification des biens et services marchands suivant la nomenclature détaillée des branches d'activité figurant au tableau 5.2. Le nombre des catégories qui y sont proposées convient à la plupart des pays. Et, dans l'ensemble, chacune de ces catégories est suffisamment détaillée pour éviter que ne soient regroupés des produits sensiblement différents et, en même temps, suffisamment générale pour être appliquée aux différentes structures nationales de production. Pour certains autres travaux internationaux et pour beaucoup de travaux nationaux, il sera nécessaire, dans le cas des branches productrices de biens, d'adopter des classifications des biens marchands plus détaillées que celles du tableau 5.2.

6.51. Certains besoins internationaux d'un plus grand détail peuvent être satisfaits par l'utilisation, comme classification de produits, du niveau le plus détaillé, c'est-à-dire les groupes de la CITI[2]. Néanmoins, certaines études internationales et un certain nombre de recherches nationales nécessitent des classifications plus détaillées que celle des groupes de la CITI. Pour répondre à ces besoins, il faudrait introduire, pour classer les produits caractéristiques des établissements des groupes de la CITI, un ou deux niveaux de détail supplémentaires par rapport à la nomenclature des groupes eux-mêmes. Ces subdivisions pourraient être définies en fonction de critères comme les caractéristiques physiques, les techniques de production et l'utilisation de ces biens et services.

6.52. On envisage d'élaborer une classification internationale des biens et services marchands, fondée sur ces principes. Pour définir des catégories qui constituent des subdivisions des groupes de la CITI, on pourra recourir aux sous-groupes de la Classification type pour le commerce international revisée (CTCI)[3]. Entre-temps, on dispose d'une publication sur la classification des produits par branche d'origine intitulée classification des marchandises par origine industrielle[4], qui établit une correspondance entre les groupes de l'ancienne CITI et les sous-groupes et positions de la CTCI. Un document détaillé analogue sera préparé pour la CITI actuelle.

6.53. Comme il est dit aux paragraphes 6.27 et 6.28, sauf pour les rebuts et déchets qui sont des produits fatals de la fabrication des biens et services marchands, on ne compte dans la production marchande que les marges des intermédiaires et les frais de mutation afférents aux biens d'occasion reproductibles ou non, aux rebuts et aux déchets. Dans presque tous les cas, ces frais doivent être imputés au compte des acheteurs des biens. Pour l'ensemble de l'économie, les opérations sur biens d'occasion s'annullent puisqu'elles figurent pour le même montant et avec des signes contraires dans le compte de l'acheteur et dans celui du vendeur. Toutefois, tel n'est pas le cas des biens d'occasion et des rebuts importés, qui s'ajoutent aux ressources de biens et services marchands de l'ensemble de l'économie. Dans ces deux cas, produits fatals et produits importés la valeur totale de la transaction, et non seulement les marges des intermédiaires et les autres frais intérieurs de mutation, doit être incluse dans l'offre de biens et services disponibles.

6.54. Il sera donc utile, pour la pratique autant que pour l'analyse, d'ajouter à la classification des biens et services marchands des catégories spéciales concernant les transactions sur les biens d'occasion, les rebuts et les déchets. Ces catégories pourront être conçues de façon à permettre les classifications suivantes: (i) premièrement, séparer les biens d'occasion des rebuts et des déchets, de même que les biens d'occasion reproductibles des non-reproductibles; (ii) deuxièmement, répartir les biens d'occasion reproductibles par type de biens, par exemple tissus et habillement, ameublement et installations, machines, matériel de transport, construction; et répartir les rebuts et les déchets selon leur matière constitutive, par exemple métaux, tissus, papiers. Les chiffres à inscrire dans ces catégories seront généralement égaux pour le vendeur et l'acheteur de biens d'occasion et de rebut (il s'agit, pour le premier, de la valeur à la vente; pour le second, de la valeur d'achat déduction faite des marges des intermédiaires et autres frais de mutation afférents), puisque les marges de distribution et de transport, ainsi que les autres frais de mutation, doivent être comptabilisés dans une catégorie différente de la classification des biens et services marchands.

---

[2] *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique*, série M, n° 4, Rev. 2, Nations Unies, New York, 1969.

[3] *Classification type pour le commerce international revisée*, série M, n° 34, Bureau de statistique des Nations Unies, 1961.

[4] Études statistiques, série M, n° 43, Nations Unies, New York, 1966.

## La consommation intermédiaire (2.1, 2.2 et 2.3)

6.55. Le contenu en biens et services de la consommation intermédiaire et les problèmes de frontière avec les autres emplois en biens et services se présentent différemment pour les branches marchandes et pour les branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif. Dans cette section du rapport on présente donc séparément la consommation intermédiaire des branches marchandes et celle des producteurs non marchands.

### Les branches d'activité marchande (2.1)

#### *Définition de la consommation intermédiaire*

6.56. La consommation intermédiaire des branches marchandes comprend les biens non durables et les services utilisés pour produire. En principe, les biens non durables sont ceux dont la durée de vie escomptée ne dépasse pas une année. Les biens et services marchands doivent être estimés, autant que possible, aux prix d'acquisition (en d'autres termes, au prix sur le marché du bien livré à l'établissement utilisateur) au moment où ces produits entrent dans le processus de production. Avec ce principe, on est certain que la valeur de la consommation intermédiaire sera équivalente au coût de remplacement des biens et services marchands au moment où ils sont effectivement consommés.

6.57. La valeur d'acquisition comprend tous les frais supportés jusqu'au point de livraison des biens et services marchands à l'établissement utilisateur. Dans les tableaux entrées-sorties du système on demande de subdiviser la valeur d'acquisition en trois éléments: (i) la valeur de base; (ii) les marges de distribution (marges commerciales et marges de transport) supportées lors du transfert des biens de l'établissement du producteur à celui de l'utilisateur; (iii) les taxes (nettes des subventions d'exploitation) affectées aux produits, perçues à la sortie de l'établissement du producteur ou à l'occasion du transfert entre les deux établissements. Les comptes types de biens et services marchands de la classe II n'exigent la subdivision des valeurs d'acquisition qu'en valeur départ-usine et marges de distribution (marges commerciales et marges de transport). Dans les autres comptes et tableaux types, on utilise les valeurs d'acquisition.

#### *Problèmes de délimitation*

6.58. Lorsqu'on rassemble des données sur la consommation intermédiaire des branches marchandes, la distinction entre la consommation intermédiaire, d'une part, la consommation finale et la formation de capital fixe, d'autre part, pose certains problèmes.

#### *Distinction entre consommation intermédiaire et consommation finale*

6.59. Les unités industrielles ou commerciales peuvent acquérir des biens et services pour les fournir à leurs salariés gratuitement ou à un prix nettement réduit. Tant que ces biens et services représentent un avantage manifeste pour les bénéficiaires, les dépenses correspondantes sont des paiements en nature de traitements et salaires, et non des consommations intermédiaires (les paragraphes 7.15 et 7.16 donnent de ces paiements une définition plus complète). Néanmoins, il n'est pas rare que, dans la comptabilité des entreprises, ces dépenses soient enregistrées comme une consommation intermédiaire. Inversement, il peut arriver que dans ces comptabilités, les biens et services marchands soient affectés à une utilisation finale, alors que du point de vue de la comptabilité nationale, il s'agit d'une consommation intermédiaire. Par exemple, en vertu de certains accords contractuels, les mineurs peuvent être tenus d'acheter avec leur salaire des instruments de travail, tels que lampe et explosifs. Il est raisonnable de considérer ces dépenses comme une consommation intermédiaire. Les enregistrer en tant que telles dans la comptabilité nationale exige que l'on diminue les montants portés au titre des salaires et traitements dans la comptabilité des sociétés minières et qu'on augmente d'autant la consommation intermédiaire. En général, ces corrections devraient se limiter aux cas où les salariés sont tenus par contrat d'utiliser une partie de leur rémunération à des achats qui ne présentent pas pour eux une utilité directe. Aucune correction ne devra être effectuée pour les nombreuses dépenses des particuliers, telles que les frais de transport jusqu'au lieu de travail, dont il est vrai certains éléments pourraient être assimilés à des frais professionnels. En revanche, les frais de voyage, de représentation et les dépenses analogues supportées par le personnel dans l'exercice de ses fonctions pour le compte de l'employeur et dont le montant lui est remboursé doivent être classés comme des dépenses de consommation intermédiaire.

#### *Distinction entre consommation intermédiaire et formation de capital fixe*

6.60. Il a été indiqué au paragraphe 6.23 ci-dessus que les comptabilités des producteurs peuvent enregistrer le coût de fabrication d'outils, de petits articles d'équipement et d'autres biens analogues, dans des dépenses de consommation intermédiaire, alors que l'on devrait en principe enregistrer au moins certaines de ces dépenses en formation de capital. Dans la section du présent chapitre consacrée à la formation brute de capital, on exposera un certain nombre d'autres problèmes de délimitation entre dépenses de consommation intermédiaire et dépenses en capital. On trouvera, dans les paragraphes suivants, quelques exemples de ces problèmes.

6.61. Certaines dépenses de réparations ou d'entretien que l'on trouvera classées en dépenses de consommation intermédiaire dans la comptabilité commerciale des entreprises devraient être considérées comme une formation brute de capital. Il s'agit de dépenses destinées à prolonger la durée de vie probable d'un bien de capital fixe ou d'en augmenter fortement la productivité, par exemple en apportant aux machines, au matériel, aux usines et aux autres constructions des modifications ou des additions notables. Les dépenses concernant les réparations et l'entretien en vue de remédier aux pannes et de maintenir les capitaux fixes en bon état de fonctionnement sont classées dans la consommation intermédiaire. Par exemple, dans le cas des immeubles résidentiels et non résidentiels, les dépenses de peinture, de remplacement des gouttières et des canalisations endommagées, de réparation des installations électriques ou de chauffage doivent être incluses dans la consommation intermédiaire.

6.62. En général, les dépenses liées à l'activité de production des exploitations agricoles de culture ou

autres, des exploitations forestières, des mines, etc., sont classées dans les dépenses de consommation intermédiaire. On devrait toutefois classer dans la formation de capital fixe les dépenses importantes engagées pour agrandir et développer ces exploitations. Ces dépenses peuvent concerner le défrichement et la remise en valeur des terres, les travaux d'irrigation, l'extension des exploitations minières et l'approfondissement des puits de mine, le reboisement, la plantation et l'entretien de nouveaux vergers d'arbres à fruits ou de nouvelles forêts d'arbres à sève qui ne produiront qu'après un certain nombre d'années. Lorsque ces nouvelles parcelles entrent en production, les dépenses liées à cette production doivent être comptabilisées en consommation intermédiaire.

*Traitement des dépenses de recherche et de prospection*

6.63. L'utilisation de biens et de services marchands pour la recherche, le développement et les activités expérimentales des branches marchandes, doit dans la plupart des cas, être classée dans la consommation intermédiaire, quoique ces biens puissent être traités en immobilisations dans les comptes de certaines entreprises. Ces activités peuvent viser certains buts économiques précis, par exemple la prospection minière, la création de nouveaux produits ou l'amélioration de certaines techniques de production, ou des fins plus générales, par exemple le développement des connaissances scientifiques. Etant donné que ces dépenses ne donnent pas toujours de résultats concrets et qu'elles ne prennent pas d'ordinaire la forme d'actifs corporels, il a été convenu de les considérer comme une forme de consommation intermédiaire. Il en est de même pour les dépenses de publicité d'études de marché, et de relations publiques, qui ont pour but d'accroître la clientèle des entreprises.

BRANCHES NON MARCHANDES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET DES INSTITUTIONS PRIVÉES SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MÉNAGES (2.2 ET 2.3)

*Composition de la consommation intermédiaire*

6.64. La consommation intermédiaire des branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif comprend les achats de services et de biens neufs inscrits à leur compte d'opérations courantes, diminués du montant net des ventes (les ventes moins les achats) de biens d'occasion analogues et des rebuts et déchets. Ces biens et services sont utilisés par les producteurs non marchands pour produire leurs propres services. Ces producteurs en organisent par exemple l'affectation et la distribution, ils en assurent l'emballage ou la transformation. Les biens d'occasion que les institutions privées sans but lucratif reçoivent gratuitement en vue de leur distribution directe et gratuite aux ménages ne doivent pas être comptabilisés dans leurs ventes nettes de biens d'occasion.

6.65. Les biens achetés par les services des administrations publiques pour constituer des stocks de matériaux stratégiques ou d'autres stocks d'une importance particulière pour la nation sont exclus de la consommation intermédiaire. Au contraire, leur acquisition doit être enregistrée en stocks dans leurs comptes. Quand les biens sont retirés des stocks pour être vendus ou utilisés à d'autres fins, ils sont déduits des stocks. Les ventes de grosses quantités de stocks excédentaires de biens qui au moment de leur achat ont été enregistrés en consommation intermédiaire doivent également être enregistrées en diminution des stocks. Ce traitement permet d'éviter de fausser les données sur la consommation intermédiaire au cours d'une période donnée. Il est souhaitable, dans la mesure du possible, de corriger rétrospectivement les comptes de variation des stocks et de consommation intermédiaire du montant des ventes de lots importants de biens excédentaires.

6.66. Les produits que les administrations publiques et les institutions privées sans but lucratif acquièrent dans le cadre de leurs opérations courantes comprennent les achats de biens non durables, sauf ceux qui sont décrits au paragraphe précédent, et de services. Pour l'Etat, il s'y ajoute les biens durables acquis essentiellement à des fins militaires. On notera à ce propos que la mise à la disposition du personnel des forces armées de logements de fonction est classée comme production d'un service marchand et non comme production d'un service non marchand des administrations publiques, et que les biens durables acquis essentiellement en vue de la défense civile font partie de la formation de capital fixe. Quand des hôpitaux, écoles, aérodromes ou routes de caractère militaire sont affectés à des emplois civils, la valeur d'acquisition de ces installations doit, en principe, être déduite de la consommation intermédiaire et ajoutée à la formation de capital fixe au moment ou le changement d'affectation survient.

*Classification de la consommation intermédiaire*

6.67. La plupart des produits entrant dans la consommation intermédiaire des producteurs non marchands sont des biens et services marchands, produits par des branches marchandes, ou importés, ainsi que des biens d'occasion analogues. Les branches non marchandes des administrations publiques peuvent aussi acheter des biens (ou des services) aux branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif. De plus, la consommation intermédiaire des branches non marchandes des administrations publiques comprend leurs achats directs d'autres biens et services à l'extérieur (1.12.2). Des distinctions tranchées sont établies dans le système entre les biens et services marchands, d'une part, et les autres biens et services, d'autre part, qui entrent dans la consommation intermédiaire des branches non marchandes des administrations publiques. La valeur brute des biens et services marchands entrant dans la consommation intermédiaire des branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif est aussi distinguée de la valeur des ventes nettes de biens d'occasion et de rebuts; et chacune de ces catégories est classée selon le type de bien et de service (voir paragraphes 6.49 à 6.54 ci-dessus).

*Evaluation et enregistrement de la consommation intermédiaire*

6.68. Dans la plupart des cas, la consommation intermédiaire des branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif est enregistrée lors de l'achat des biens et des services qui la constituent. L'achat intervient au moment du transfert du titre de propriété du bien ou de la prestation du service. La consommation intermédiaire est comptabilisée aux prix d'acquisition. Lorsque les producteurs vendent des biens d'occasion et des rebuts qui doivent

être classés en consommation intermédiaire, le produit net de la vente, c'est-à-dire les recettes de ventes diminuées de toutes les commissions, doit être défalqué de la consommation intermédiaire au moment de la vente. On notera que la recette de la vente doit être enregistrée en vente de biens d'occasion et rebuts tandis que les commissions entreront dans la consommation intermédiaire de biens et services marchands, ceci afin de distinguer les opérations sur biens d'occasion des opérations sur les biens et services marchands.

6.69. Comme pour les branches marchandes dans les tableaux entrées-sorties du système, les valeurs d'acquisition des biens et services marchands achetés par les branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif se décomposent en valeurs de base, marges de distribution et taxes, nettes des subventions d'exploitation, affectées aux produits. Dans les comptes des biens et services de la classe II les évaluations sont demandées aux prix départ-usine. Dans tous les autres comptes et tableaux types qui concernent ces flux, les évaluations sont demandées aux prix d'acquisition.

*Problèmes de délimitation*

6.70. La question se pose souvent de savoir si certaines opérations doivent être classées dans la consommation intermédiaire des branches non marchandes — des administrations publiques ou des institutions privées sans but lucratif — ou dans la consommation finale des ménages. L'affectation de certaines dépenses de consommation intermédiaire aux organes des administrations publiques pose aussi des problèmes de délimitation.

*Paiements en nature de salaires et traitements*

6.71. Les traitements et salaires payés au personnel des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif peuvent comprendre des éléments acquis auprès des branches marchandes, ou importés, et fournis gratuitement ou à prix réduit: logement, denrées alimentaires, vêtements. (Voir aux paragraphes 7.15 et 7.16 la définition des paiements en nature.) Alors la valeur de ces paiements en nature, c'est-à-dire leur coût pour l'employeur, doit être comprise dans la consommation finale des ménages et non dans la consommation intermédiaire du producteur considéré. Quand les traitements et salaires payés en nature consistent en services fournis par les administrations publiques ou les institutions privées sans but lucratif, par exemple en soins assurés gratuitement dans leurs hôpitaux, la valeur de l'avantage en nature, égale au coût de production du service ainsi fourni, sera enregistrée dans la production du service. Cette production sera consommée par les ménages; cette ressource de l'employeur aura pour contrepartie le paiement de salaires en nature.

*Autres transactions intéressant les ménages*

6.72. Quand une administration publique fournit directement des biens ou des services à des particuliers, elle est considérée comme produisant les biens ou les services ainsi fournis puisqu'au minimum elle organise cette fourniture et de plus elle s'occupera éventuellement du réempaquetage ou de la distribution des biens, ou elle combinera les biens et services achetés aux producteurs privés pour en faire de nouveaux. Dans ces conditions les produits acquis auprès des branches marchandes ou des institutions privées sans but lucratif constituent toujours une consommation intermédiaire des branches non marchandes des administrations publiques. Il en est ainsi, que l'administration fournisse ces biens gratuitement, à un prix réduit ou au prix coûtant.

6.73. La question se pose aussi de savoir s'il faut classer dans la consommation intermédiaire des branches non marchandes des administrations publiques ou dans la consommation finale des ménages la fourniture directe à des particuliers par les branches marchandes ou les institutions privées sans but lucratif, de biens ou de services payés en totalité ou en partie par les administrations publiques. Pour décider de la rubrique où on inscrira la totalité du coût du service ou du bien en question, on considérera: (i) le degré auquel le service des administrations publiques en organise et en contrôle la fourniture; (ii) la mesure dans laquelle le particulier peut choisir et choisit effectivement l'unité où il se procure le bien ou service, et les conditions dans lesquelles il l'obtient. Ces critères devraient permettre de déterminer si l'achat est fait par l'administration ou par le particulier, et donc de décider son affectation comptable.

6.74. Lorsque l'administration règle et énonce en détail les termes et conditions dans lesquelles elle fournit un service ou un bien, celui qui le reçoit n'a plus guère à décider à cet égard. Dans ces conditions l'administration doit être considérée comme l'acheteur du bien ou du service dont il s'agit. Si le particulier effectue un paiement à ce propos, il sera considéré comme un achat aux branches non marchandes des administrations publiques. En revanche, si le bénéficiaire est dans tous les cas libre de choisir le fournisseur et les conditions de la fourniture, on considérera que c'est lui qui achète, quel que soit le degré auquel l'administration publique finance cet achat. Alors la participation de l'administration à l'opération se borne à un transfert au particulier, ce dernier décide et dispose des modalités d'acquisition. L'application de ces critères est illustrée dans l'exemple suivant qui traite de deux systèmes de services nationaux de la santé.

6.75. Dans un de ces régimes, le service public de la santé passe avec des médecins et des dentistes des contrats qui précisent les termes et les normes des services à rendre et fixent les honoraires annuels payés à chacun, d'après le nombre de personnes inscrites chez lui de même que les tarifs des traitements qu'il assure effectivement. Bien que les particuliers soient autorisés à changer de praticien en s'inscrivant chez un autre, en pratique, ces changements sont incommodes et rares. Le service public de la santé paie presque la totalité des frais de soins médicaux et dentaires; les particuliers font seulement des paiements de principe. Ainsi, l'administration organise et contrôle la fourniture de services médicaux et dentaires privés aux particuliers et doit être considérée comme l'acheteur de ces services.

6.76. Dans un autre régime, l'administration fixe le montant maximal des paiements qu'elle prend à sa charge, ainsi que les règles générales applicables aux divers actes médicaux et dentaires. Les particuliers auxquels s'applique le régime restent libres de choisir le praticien qui les soigne et les conditions dans lesquelles le traitement sera assuré. L'administration finance à concurrence du maximum fixé, la plus grande partie du coût du traitement effectivement reçu. Elle peut soit payer

directement le médecin ou le dentiste, soit rembourser son client. Ainsi, les particuliers prennent les décisions et les dispositions essentielles relatives aux services médicaux ou dentaires qu'ils reçoivent et doivent être considérés comme des acheteurs de ces services. Cette situation caractérise la plupart, sinon la totalité, des régimes publics d'assurance-maladie.

*Transferts en nature entre administrations publiques*

6.77. La question de la répartition de la consommation intermédiaire entre une administration résidente et un gouvernement étranger, ou entre administrations centrales et locales, peut se poser dans le cas des dons de secours alimentaires, de vêtements, d'autres fournitures civiles ou de matériel militaire. Par convention, ces dons sont considérés comme des transferts en nature. Ils ne seront donc comptés que dans la consommation intermédiaire de l'administration bénéficiaire. Le don est financé par un transfert courant du donateur au bénéficiaire enregistré au compte de revenu et de dépenses. De telles opérations entre une administration résidente et un gouvernement étranger sont également enregistrés dans les exportations de biens et services marchands du pays donateur, si ces biens et services sont fournis par ses branches marchandes résidentes et dans les importations du pays bénéficiaire. Les dons de biens non durables d'une administration publique à une institution privée sans but lucratif sont également considérés comme transferts courants en nature.

*Contributions à la mise en œuvre d'accords militaires*

6.78. La contribution nette d'un gouvernement à la construction d'ouvrages communs et à l'acquisition de matériel commun au titre d'un accord militaire doit être enregistrée dans la consommation intermédiaire de l'administration de défense nationale relevant de ce gouvernement. Si la contribution nette excède la valeur des ouvrages ou du matériel construits ou fabriqués, au titre de ces accords, sur le territoire du pays considéré, la différence doit être comprise dans les achats directs à l'extérieur du compte d'opérations courantes des administrations publiques de ce pays. Si elle est inférieure, la différence doit être enregistrée dans les exportations.

## Consommation finale (2.20 et 2.30)

6.79. Cette section traite de la définition et de la classification de la consommation finale des ménages, des institutions privées sans but lucratif au services des ménages et des administrations publiques.

### Définition de la consommation finale des ménages (2.4 et 2.32)

*Composition*

6.80. La consommation finale des ménages comprend les achats de biens neufs, durables et non durables, ainsi que de services, diminués des ventes de biens d'occasion, de rebuts et de déchets, nettes des achats de ces biens. La consommation finale des ménages résidents et non résidents sur le marché intérieur doit être ventilée en consommation de biens et de services marchands, consommation d'autres biens neufs et de services non marchands, et ventes nettes de biens d'occasion, de rebuts et de déchets. Les dépenses de consommation finale intérieure sont également classées selon leur fonction et selon la durabilité du produit acheté; bien durable, semi-durable ou non durable, ou service. Le système prévoit aussi la ventilation de la consommation de biens et services marchands selon le genre d'activité économique dont ils sont le produit caractéristique et la classification des ventes nettes de biens d'occasion, de rebuts et de déchets, selon les caractéristiques de ces biens. (Voir paragraphes 6.49 et 6.54 ci-dessus.)

*Date d'enregistrement et règles d'évaluation*

6.81. La consommation de biens et services par les ménages doit en général s'enregistrer au moment de l'achat, indépendamment des délais de livraison des biens. Sauf pour les achats à tempérament, les achats interviennent au moment où les ménages deviennent propriétaires des biens ou lorsque le service leur est rendu. Pour les achats à tempérament, l'achat est censé intervenir à la signature du contrat ou, à défaut de contrat, à la livraison. De même, les ventes (ou les achats) de biens d'occasion par les ménages sont enregistrées au moment du transfert de propriété.

6.82. Les acquisitions de biens neufs et de services devraient être évaluées au prix d'acquisition, qui comprennent les frais de transport, d'installation et des frais analogues, mais ne comprennent pas les intérêts pour paiement différé. La valeur des ventes nettes de biens d'occasion et de rebuts est égale à l'excédent du produit des ventes sur la valeur d'acquisition des achats diminuée des marges des intermédiaires et autres frais de mutation. Ces marges et ces frais, de même que toutes les commissions que les ménages peuvent payer à l'occasion de la vente, sont classés dans les achats de biens et services marchands.

6.83. La consommation finale des ménages est évaluée aux prix d'acquisition dans les comptes et tableaux types du système, sauf dans les comptes de biens et services marchands de la classe II et dans les tableaux développés entrées-sorties. On utilise les valeurs départ-usine dans les comptes de la classe II et les valeurs de base dans les tableaux développés entrées-sorties.

*Les deux concepts de consommation finale des ménages*

6.84. Le système utilise deux notions de consommation finale des ménages, la consommation finale sur le marché intérieur (2.4) et la consommation finale des ménages résidents (2.32). La première notion concerne la consommation des ménages résidents et non résidents sur le territoire (économique). La système demande que l'on calcule d'abord cette grandeur. La consommation finale de ménages résidents se déduit ensuite du total de la consommation sur le marché intérieur, en y ajoutant les achats directs que les ménages résidents font à l'étranger (1.12.1) et en déduisant les achats des ménages non résidents sur le marché intérieur (2.12.1).

6.85. Les achats directs effectués à l'extérieur par des ménages résidents d'un pays déterminé ne sont pas classés dans les importations de biens et services marchands et figurent dans la consommation des ménages en autres biens et services. Dans ce poste figurent les dépenses faites à l'extérieur par les touristes, le personnel diplomatique et militaire, les travailleurs saisonniers ou frontaliers, résidents du pays considéré. Les frais encourus par les voyageurs d'affaires à l'étranger:

dépenses de logement, de nourriture, etc., qui sont remboursés par l'employeur, ne sont pas compris dans les achats directs des ménages résidents à l'extérieur. Ces dépenses entrent dans la consommation intermédiaire de l'employeur résident et dans les importations de biens et services marchands du pays considéré.

### Définition de la consommation finale des ménages dans des cas particuliers

6.86. Comme on l'a déjà indiqué dans ce chapitre, la fraction de la production des unités de production marchande qui est destinée aux ménages de leurs propriétaires, par exemple la production autoconsommée de produits agricoles, la production de service de logement par les propriétaires occupant leurs logements (mesurée par les loyers bruts imputés) de même que les salaires et traitements en nature, sont comptés dans la consommation finale des ménages (voir paragraphes 6.19 à 6.22, 6.25 et 6.71 précédents). En revanche, les dépenses des salariés qui sont considérées comme des consommations intermédiaires des entreprises et doivent être déduites des salaires et traitements ne doivent pas être comptabilisées dans la consommation finale des ménages (voir paragraphe 6.59 précédent). Les achats des ménages financés, en tout ou partie, par les administrations publiques, dont le classement a été discuté aux paragraphes 6.73 et 6.74 précédents, sont naturellement compris dans cette consommation finale.

6.87. La distinction entre la consommation des ménages, d'une part, la consommation intermédiaire et la formation brute de capital des branches marchandes, d'autre part, pose des problèmes dans le cas des biens comme les automobiles que les membres des professions libérales et autres entrepreneurs indépendants utilisent à la fois pour les besions de leurs ménages et pour excercer leur profession. Le prix d'achat et les frais d'entretien de ces automobiles doivent être répartis entre les ménages et les branches marchandes, selon l'usage qui en est fait dans le cadre des activités professionnelles et pour les besoins du ménage. Des problèmes analogues se posent pour le loyer, le chauffage, l'éclairage, etc. des locaux utilisés à la fois à des fins professionnelles et résidentielles. Ici encore, il est souhaitable de répartir le montant des dépenses entre la consommation intermédiaire des branches marchandes et la consommation finale des ménages, en fonction de l'utilisation de ces locaux pour la profession et pour le ménage.

### Achats par les ménages de biens et services produits par les administrations publiques et les institutions privées sans but lucratif

6.88. On a déjà indiqué, dans ce chapitre, que les ménages se procurent auprès des branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif des biens et services qui, souvent, ne sont pas marchands. Etant donné que les ménages effectuent divers paiements aux administrations publiques ou aux institutions précitées, il faut déterminer clairement ceux qui doivent être rangés dans la catégorie des achats de services ou de biens.

#### *Organes des administrations publiques*

6.89. Les critères généralement appliqués pour définir un achat de services ou de biens à une administration publique sont l'existence d'un lien entre le paiement et l'acquisition du bien ou du service et le caractère volontaire de la décision, c'est-à-dire le fait que celle-ci n'est, en aucun cas, imposée par les pouvoirs publics. Comme exemple, on peut citer les entrées dans les musées et dans les lieux publics à usage récréatif, les achats dans les musées de publications, de cartes postales ou de reproductions d'art, les achats d'articles produits par des écoles professionnelles dans le cadre de l'enseignement, ou les redevances de radio et de télévision lorsque les administrations assurent d'importants services de radiodiffusion et de télévision. Figurent également dans les achats de services les paiements demandés aux ménages pour des traitements dans les hôpitaux et les droits de scolarité, même s'il s'agit de paiements de principe. Les avantages en nature compris dans les salaires et les traitements constitués de biens ou de services produits par les branches non marchandes des administrations publiques (par exemple sous forme de soins gratuits donnés dans un hôpital public) sont compris dans les achats des ménages. Les critères permettant de classer ces achats en achats de biens et de services marchands et achats de biens et services non marchands ont été exposés au paragraphe 6.45 précédent.

6.90. Les autres catégories de paiements des ménages à des organes des administrations publiques sont les suivantes:

(a) *Paiements des ménages pour des services liés essentiellement à l'application de la réglementation générale des pouvoirs publics, qui sont obligatoires, et que l'on ne peut éviter si on en a besoin.* Ces paiements seront considérés comme des transferts courants. Entrent notamment cans cette catégorie les redevances pour passeports, les droits d'examen du permis de conduire, les droits d'obtention de licences et permis, les taxes d'aéroport et les frais de justice. Ces paiements sont comptabilisés dans la catégorie "redevances obligatoires, amendes et pénalités" (6.3) du compte de revenu et de dépenses.

(b) *Les paiements qui ne sont pas liés à la fourniture d'un service identifiable au contribuable et dont l'objet essentiel est d'augmenter les recettes publiques.* Ces paiements, par exemple les taxes sur les véhicules à moteur, les impôts sur le revenu, sont classés comme impôts directs (6.2 ou 6.1). Il est recommandé de considérer comme impôts directs les taxes frappant les véhicules à moteur des ménages bien que ces versements soient à classer comme impôts indirects dans le cas des autres agents économiques car, dans le système, aucune activité productrice n'accompagne l'utilisation, par les ménages, de voitures personnelles (voir au paragraphe 7.65 un exposé complet au sujet de ces paiements).

#### *Institutions privées sans but lucratif*

6.91. Les paiements des ménages aux institutions privées sans but lucratif sont classés comme achats de biens et services quand il y a un lien caractérisé et direct entre le paiement et l'acquisition du service ou du bien, c'est-à-dire lorsque le montant du paiement est proportionnel à la quantité et à la qualité des biens et services reçus. Par exemple, les versements aux établissements d'enseignement ou d'hospitalisation privés et sans but lucratif doivent être considérés comme des achats de services. En revanche, les cotisations aux syndicats, aux associations politiques, aux amicales ou aux clubs privés, les dons aux églises et aux œuvres sociales,

doivent être classés dans les transferts courants. Pour ces derniers en effet il n'y a pas de lien direct entre le paiement et la fourniture d'un service.

6.92. Il arrive aussi que des administrations publiques fassent des paiements aux organismes privés sans but lucratif, liés à la fourniture par ceux-ci de biens et services à des particuliers. Ces paiements doivent être classés comme des achats de services. L'application des critères exposés aux paragraphes 6.73 et 6.74 précédents peut conduire à inclure les achats dans la consommation finale des ménages ou dans la consommation intermédiaire des branches non marchandes des administrations publiques.

### La classification des fonctions de consommation des ménages

6.93. On trouvera au tableau 6.1 ci-après le modèle à suivre pour le classement des dépenses de consommation finale des ménages sur le marché intérieur, d'après l'objet principal (la fonction) de l'acquisition. Cette classification est nécessaire pour l'étude des lois de consommation et du niveau de vie. Le schéma est également conçu de façon à séparer les biens des services et à distinguer les biens durables, les biens semi-durables et les biens non durables. La durée de vie des biens semi durables, bien que pouvant atteindre un an ou plus, est souvent notablement inférieure à celle des biens durables; de même leur valeur d'acquisition est nettement moindre. La classification des biens selon leur durabilité est intéressante pour évaluer les stocks de biens chez les ménages et étudier les fluctuations conjoncturelles de la consommation.

6.94. A un niveau donné de la nomenclature du tableau 6.1, chaque poste contient des biens homogènes du point de vue de leur utilisation principale, mais pas toujours du point de vue de leur durabilité. Dans certains cas, la même catégorie comprend des biens et des services, dès lors qu'ils remplissent la même fonction. En général, pour séparer les services et les biens et pour classer ces derniers selon leur durabilité, il faut une nomenclature plus détaillée que pour les ranger selon leur fonction. Cette nomenclature ayant pour but essentiel de mettre en évidence les fonctions remplies par les achats de biens et services des ménages on n'a pas surchargé la classification internationale par des catégories détaillées qui sont nécessaires dans certains cas lorsque l'on veut distinguer avec précision des biens de durée de vie différente. Il était également essentiel de limiter le détail de la nomenclature pour que la plupart des pays puissent l'appliquer. Toutefois il sera possible, éventuellement, dans nombre de pays, d'imaginer des classifications nationales des biens et services consommés par les ménages qui soient utilisables et comparables avec la classification internationale, tout en étant suffisamment détaillées pour permettre de distinguer avec précision des biens de durée de vie différente. Il serait alors souhaitable d'élaborer des nomenclatures telles qu'on puisse réunir des données précises sur les biens, classés par durabilité, et sur les services.

6.95. Comme il est dit au paragraphe 5.92, les catégories de la classification des fonctions de consommation des ménages et de la nomenclature fonctionnelle des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages sont cohérentes entre elles. Des catégories comme la santé, les soins, l'enseignement, les loisirs et les services culturels sont définies de façon à permettre la sommation des consommations finales des ménages, des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif, relatives à chacune de ces fonctions. De ce fait, et aussi à cause de l'objectif essentiel de la classification des fonctions de consommation des ménages, les dépenses consacrées aux soins hospitaliers, aux autres services médicaux et sociaux et éventuellement à l'enseignement ne seront pas subdivisées en éléments tels que denrées alimentaires, logement, services sanitaires, etc. Ce principe s'applique dans tout le schéma de classification, par exemple dans le cas des restaurants et hôtels, voyages par navire et chemin de fer, et circuits touristiques "tout compris". Toutefois, afin de fournir des données en vue de certaines analyses il est proposé de réunir des chiffres complémentaires sur les denrées alimentaires, les boissons, le logement, le transport, etc., compris dans les rubriques fonctionnelles en question. Le niveau à deux chiffres de la classification exposée au tableau 6.1 et celui de la classification correspondante de l'Office international du Travail sont également cohérents.

**Tableau 6.1. Classification des fonctions de consommation des ménages**

(Les symboles D, SD, ND, et S indiquent respectivement: les biens durables, semi-durables, non durables et les services)

| | |
|---|---|
| 1. *Produits alimentaires, boissons et tabac (ND)* | |
| 1.1. *Produits alimentaires* | |
| 1.1.1. *Pain et céréales* | Riz glacé ou poli, mais non autrement transformé (y compris riz brisé); maïs, semoule, et farine de blé, orge et autres céréales; préparations à base de céréales; malt (y compris farine de malt); extrait de malt; pâtes alimentaires, sous toutes leurs formes; pain, biscuits, cakes et autres produits de boulangerie; préparations à base de farine, fécule ou extrait de malt, soit produits pour bébés, soit produits diététiques, soit ingrédients pour la cuisine; fécule de pommes de terre, sagou, tapioca et autres fécules; pains à cacheter; hosties de communion et produits analogues; y compris gâteaux et pâtés autres que gâteaux et pâtés de viande ou de poisson; macaroni et spaghetti cuits, prêts pour la consommation; produits farineux enrobant des substances autres que la viande; riz cuit, prêt pour la consommation. |
| 1.1.2. *Viande* | Viande fraîche, congelée ou surgelée, de bovins, de mouton ou de chèvre, de porc, de volaille, de cheval, de gibier et abats comestibles; lard, jambon et autres viandes séchées, salées ou fumées, abats comestibles compris; extraits de viandes et jus de viandes; saucisses, préparations de viandes; conserves de viandes; y compris pâtés de viandes; cuisses de grenouilles, viandes de mammifères marins tels que phoques, morses et baleines; soupes de viandes sous forme liquide, solide ou en poudre, contenant ou non des légumes, des pâtes alimentaires, du riz, etc.; produits farineux enrobant de la viande, tels que canelloni, ravioli et tortellini. |

1.1.3. *Poisson*

Poisson frais, congelé, conservé ou en boîte, autres fruits de mer et préparations à base de poisson; y compris soupes de poisson en boîte, escargots, pâté de poisson.

1.1.4. *Lait, fromages et œufs*

Lait et crème frais, condensés et en poudre (y compris babeurre, lait écrémé, petit lait et yogourt) fromage et lait caillé; œufs, y compris poudre d'œufs.

1.1.5. *Huiles et graisses*

Beurre, margarine, saindoux et autres graisses comestibles préparées; huiles de friture de table et autres huiles comestibles; beurre de cacahuète.

1.1.6. *Fruits et légumes autres que les pommes de terre et autres tubercules*

Fruits et légumes frais, séchés, congelés ou conservés, jus et noix, y compris écorces de fruits, noix et parties de plantes conservées au sucre (égouttées, glacées ou candies); graines comestibles; ail, herbes culinaires; champignons; rhubarbe; tomates, truffes, soupes de légumes, sans viande ou extrait de viande, sinon des traces; haricots, lentilles et autres légumineuses, secs.

1.1.7. *Pommes de terre, manioc et autres tubercules*

Pommes de terre, manioc, arrowroot, cassave, patates douces et autres racines amylacées, y compris conserves et autres produits tels que farine semoule, flocons, chips, sauf fécules.

1.1.8. *Sucre*

Sucre raffiné et autres produits de raffinage, sucre de betterave et de canne (sauf les sirops).

1.1.9. *Café, thé, cacao*

Café, thé, cacao et succédanés.

1.1.10. *Autres produits alimentaires, y compris conserves et confiserie*

Sirops; confitures, marmelade, gelées, miel, chocolat et confiserie, sucre; sel; épices; levure artificielle, levure de boulanger; sauces, condiments mélangés et assaisonnements mélangés; glaces; vinaigre.

1.2. *Boissons non alcoolisées*

Eaux minérales et autres boissons non alcoolisées.

1.3. *Boissons alcoolisées*

Spiritueux; vin; bière et cidre; y compris bière et cidre peu alcoolisés.

1.4. *Tabac*

Cigares, à bouts coupés ou non; cigarettes; tabac à fumer et à mâcher; papier à cigarettes; tabac à priser.

2. *Articles d'habillement et chaussures (SD)*

2.1. *Articles d'habillement autres que les chaussures, y compris réparations*

2.1.1. *Articles d'habillement autres que les chaussures*

Tous vêtements de confection et fournitures pour l'habillement, y compris accessoires, articles de mode et vêtements sur mesure. Y compris tabliers, blouses, bavoirs; ceintures; gants et mitaines autres qu'en caoutchouc; mouchoirs, sauf mouchoirs en papier; manchons; protège-manches; vêtements de sport, y compris costumes de bain et casques protecteurs; bretelles; accessoires pour la confection de vêtements, tels que boucles, boutons, pressions, patrons, fermetures à glissière, etc.; location de vêtements.

2.1.2. *Réparations des vêtements à l'exclusion des réparations de chaussures*

2.2. *Chaussures, y compris réparations*

2.2.1. *Chaussures, y compris bottes*

Toutes chaussures, galoches en caoutchouc; guêtres; leggins, bandes molletières; chaussures de sport autres que les bottines et chaussures avec patins à glace ou à roulettes.

2.2.2. *Réparations des chaussures*

3. *Logement, chauffage et éclairage*

3.1. *Logement et charges de distribution d'eau*

3.1.1. *Logement (S)*

Tous loyers bruts des logements, loyers payés par les locataires, loyers bruts imputés de maisons occupées par leurs propriétaires y compris loyers des terrains et impôts fonciers et immobiliers. Le loyer sera en général celui de l'espace occupé, y compris installations de chauffage, de plomberie et d'éclairage, poêles inamovibles, lavabos et autres agencements généralement installés dans la maison avant la location ou la vente. Les taxes pour l'enlèvement des ordures ménagères et le déversement à l'égout et sont aussi compris, ainsi que les dépenses de réparations et entretien intérieurs, telles que peinture, pose de papiers peints et décoration, faites par les locataires. Les loyers payés pour des chambres dans des pensions de famille, mais non dans des hôtels, y sont inclus, ainsi que les loyers de résidences secondaires, résidences d'été, chalets de montagne, etc.

3.1.2. *Charges de distribution d'eau (ND)*

3.2. *Chauffage et éclairage (ND)*

3.2.1. *Electricité*

3.2.2. *Gaz*

Gaz de ville, hydrocarbures liquéfiés (butane, propane, etc.).

3.2.3. *Combustibles liquides*

Fuel et pétrole lampant.

3.2.4. *Autres combustibles*

Charbon, coke; agglomérés, bois de chauffage; charbon de bois; tourbe; dépense de chauffage collectif.

4. *Meubles, articles d'ameublement, matériel ménager, articles de ménages et dépenses d'entretien courant de la maison*

4.1. *Meubles et accessoires fixes, tapis et autres revêtements de sol et réparations (D)*

4.1.1. *Meubles et accessoires fixes, tapis, et autres revêtements de sol*

Lits, chaises, tables, sofas, armoires, commodes; tapis, grandes carpettes et linoléums; lits, chaises et parcs d'enfants; portières, portes et cloisons extensibles; sculptures, articles gravés, statuettes, tableaux, dessins, gravures et autres objets d'art; stores vénitiens; garnitures de cheminée; autres meubles et accessoires fixes.

4.1.2. *Réparations des meubles et accessoires fixes tapis et autres revêtements de sol*

4.2. *Articles de ménage en textiles, autres articles d'ameublement et réparations (SD)*

4.2.1. *Articles de ménage en textiles et autres articles d'ameublement*

Rideaux, draps, nappes et serviettes de table, serviettes de toilette, tapisseries, literie, couvertures, en toute matière; articles d'ameublement, tels que cendriers, bougeoirs, miroirs; stores de toile,

couvre-pieds; paillassons; drapeaux; parasols de jardins; sacs à vêtements et chaussures, paniers et sacs à linge; porte-chaussures; moustiquaires; couvertures de voyage, y compris plaids; corbeilles à papier, jardinières et pots pour fleurs et plantes.

4.2.2. *Réparations des articles de ménage en textiles et autres articles d'ameublement*

4.3. *Appareils de chauffage et de cuisine, réfrigérateurs, machines à laver et autres gros appareils ménagers, y compris accessoires et réparations (D)*

4.3.1. *Appareils de chauffage et de cuisine; réfrigérateurs, machines à laver et autres gros appareils ménagers, y compris l'installation*

Ce poste comprend les gros appareils ménagers tels que les machines à sécher le linge, à laver le linge, à repasser, à coudre ou à tricoter, les lave-vaisselle, les cireuses (avec ou sans distributeur de cire, avec ou sans disques abrasifs), ponceuses; aspirateurs, adoucisseurs d'eau; réfrigérateurs et congélateurs; glacières; conditionneurs d'air; appareils de cuisson autres que les réchauds à alcool et les chauffe-plats, rotissoires; réchauds de camping et appareils analogues; grille-pain; ventilateurs, cafetières électriques et appareils chauffants; tondeuses à gazon; coffres-forts; pompes à eau.

4.3.2. *Réparation des appareils de chauffage et de cuisine, réfrigérateurs, machines à laver et autres gros appareils ménagers*

4.4. *Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage, y compris les réparations (SD)*

4.4.1. *Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage*

Poterie; verrerie; coutellerie; argenterie; outillage à main pour la cuisine et le jardin; ustensiles de cuisine de tous modèles; articles de toilette et sanitaires, lampes électriques, prises de courant, fils, câbles et interrupteurs; coussins chauffants, casseroles, cafetières non électriques; bouteilles thermos et récipients isothermes; arrosoirs, brouettes, tuyaux d'arrosage et arroseurs, petits outils à main pour le jardin; casiers à monnaie et coffrets de sécurité; balances de ménage; échelles; serrurerie.

4.4.2. *Réparation de la verrerie, vaisselle et des ustensiles de ménage*

4.5. *Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation, sauf services domestiques*

4.5.1. *Articles de ménage non durables (ND)*

Articles de ménage de durée limitée comme les allumettes; savons de ménage, produits de nettoyage et d'entretien; articles de ménage en papier; bougies; mèches de lampes; porte-manteaux; cirages; pinces à linge; balais à franges, balais et brosses; cordes, ficelles, teinture pour les vêtements et les tissus d'ameublement; clous, écrous et boulons, vis, pointes, rondelles, crochets, poignées, etc.; aiguilles et épingles; insecticides, fongicides, désinfectants; feuilles d'aluminium, etc.

4.5.2. *Services pour l'habitation (S) à l'exclusion des services domestiques.*

Teinturerie, blanchissage; location de meubles, d'articles d'ameublement et de matériel ménager, y compris paiement des sous-locataires pour l'usage de meubles; rémunération des services d'assurance des articles ménagers contre l'incendie, le vol et les autres dommages; achats des services tels que le ramonage des cheminées, le lavage des vitres, l'enlèvement de la neige, la dératisation, la désinfection, etc.

4.6. *Services domestiques (S)*

Rémunérations en espèces et en nature des domestiques, femmes de ménage, cuisinières, etc., y compris paiement et espèces et en nature aux gardes d'enfants, chauffeurn jardiniers, gouvernantes, précepteurs, etc.

5. *Services médicaux et dépenses de santé*

5.1. *Médicaments et autres produits pharmaceutiques (ND)*

Médicaments; vitamines et préparations vitaminées; huile de foie de morue et de flétan; thermomètres médicaux, bouillottes et sacs à glace; trousses de premiers secours; bonneterie et bas spéciaux en caoutchouc; et articles médicaux analogues.

5.2. *Appareils et matériel thérapeutiques (D)*

Gros appareils et matériel: lunettes; appareils acoustiques; yeux en verre, membres artificiels, appareils orthopédiques; ceintures chirurgicales, bandages herniaires et corsets divers; appareils de massage médical et lampes de traitement; chaises roulantes et voitures pour invalides, avec ou sans moteur.

5.3. *Services des médecins, infirmières et autres praticiens (S)*

Honoraires payés aux médecins, psychiatres, infirmières, kinésithérapeutes, sages-femmes, dentistes, etc. qui ne sont pas employés par un hôpital; paiements aux laboratoires médicaux ou dentaires pour des contrôles, analyses, etc.; location de matériel thérapeutique.

5.4. *Soins des hôpitaux et assimilés*[1] *(S)*

Dépenses d'hôpital et de clinique, y compris honoraires pour les services rendus par les médecins, infirmières, etc. employés dans ces établissements, et frais de transport par les ambulances de ces établissements.

5.5 *Rémunération des services d'assurance-accident et d'assurance-maladie (S)*

6. *Transports et communications*

6.1. *Achats de véhicules (D)*

Automobiles, remorques et caravanes, cycles et motocycles.

6.2. *Dépenses d'utilisation de véhicules*

6.2.1. *Pneus et chambres à air, pièces et accessoires, frais de réparations (SD)*

6.2.2. *Essence, lubrifiants (ND)*

6.2.3. *Autres dépenses (S)*

Location de garage, frais de garage; péages (ponts, tunnels, bacs, autoroutes); leçons de conduite automobile; location de véhicules personnels; rémunération des services d'assurance du matériel de transport individuel.

6.3. *Achats de services de transport (S)*

Frais de transport par chemin de fer, tramway, autobus, taxi, bateau, avion; frais de transport des véhicules personnels par bateau, chemin de fer ou avion; frais d'expédition des bagages, frais de consigne d'excédent de bagages, pourboires aux porteurs, etc.; rémunération des services d'assurance-bagages et d'assurance-voyage; déménagements et garde-meubles.

6.4. *Communications (S)*

Services des postes, téléphones et télégraphes, y compris tous les achats de timbres neufs.

7. *Loisirs, spectacles, enseignement et culture*

7.1. *Appareils et accessoires, y compris réparations*

7.1.1. *Appareils de radio et de télévision, électrophones (D)*

Appareils de radio et de télévision; électrophones, tourne-disques et magnétophones; appareils émetteurs-récepteurs des radio-amateurs; radios avec réveil.

**Tableau 6.1. Classification des fonctions de consommation des ménages (*suite*)**

7.1.2. *Matériel de photographie, instruments de musique, bateaux et autres biens durables importants (D)*
Avions; bateaux et moteurs hors-bord; appareils de photographie et de cinéma; matériel de projection; autre matériel photographique; jumelles; microscopes et télescopes; pianos, orgues, violons, cornets à pistons et autres instruments de musique importants; machines à écrire; outillage électrique pour le travail du bois, des métaux, etc.; chevaux, piscines démontables.

7.1.3. *Autres articles récréatifs (SD)*
Articles achetés pour être utilisés à des passe-temps divers et qui ne relèvent pas de 7.1.2; harmonicas et autres petits instruments de musique, non compris en 7.1.2; disques; fleurs; tous articles et accessoires de sport, à l'exclusion des vêtements et chaussures de sport; matériel de campement; films et autres fournitures photographiques; timbres oblitérés pour la philatélie; jeux d'extérieur pour enfants; animaux d'agrément (les chevaux figurent en 7.1.2); alimentation de ces animaux; matériel de culture physique.

7.1.4. *Pièces et accessoires et réparations des articles récréatifs (SD)*

7.2. *Services de loisirs, spectacles et culture sauf ceux des hôtels, restaurants et cafés (S)*
Dépenses de théâtre, de cinéma, de stade et d'autres spectacles analogues; dépenses pour des divertissements privés, par exemple engagement de musiciens, prestidigitateurs, clowns pour des spectacles privés; leçons de bridge, de danse de salon et de sport; dépenses de jeux; portraits photographiques et autres services fournis par les photographes, comme le développement de films et le tirage sur papier; location d'appareils de radio et de télévision, d'avions, de bateaux, de chevaux et d'autres articles récréatifs; services vétérinaires et autres services pour animaux d'agrément; billets de téléphériques, de remonte-pentes et similaires; rémunération de guides de montagne pour le ski, le tourisme; redevance pour l'usage des radios et télévisions, lorsqu'il existe des stations officielles d'émission; droits d'entrée dans les musées, galeries d'art, monuments historiques, jardins botaniques et zoologiques.

7.3. *Livres, quotidiens et périodiques (ND)*
Livres, quotidiens et périodiques, autres imprimés.

7.4. *Enseignement*[1] *(S)*
Frais de scolarité dans les écoles, les universités, etc., le paiement de nourriture, de boissons et de logement étant si possible exclu.

8. *Autres biens et services*

8.1. *Soins et effets personnels*

8.1.1. *Services des salons de coiffure et instituts de beauté, etc. (S)*
Services des salons de coiffure, instituts de beauté, bains; massages non médicaux.

8.1.2. *Articles pour les soins personnels (SD)*
Articles de toilette et parfumerie, notamment rasoirs; séchoirs électriques, tondeuses électriques ou non, nécessaires pour faire des permanentes chez soi; brosses à dents; brosses de toilette; réparation de ces articles.

8.2. *Autres articles n.d.a.*

8.2.1. *Bijoux, montres, bagues, pierres précieuses (D)*

8.2.2. *Autres articles personnels (SD)*
Articles de voyage, sacs à main et articles analogues; parapluies, cannes; pipes, briquets, blagues à tabac; couteaux de poche; lunettes de soleil; horlogerie; voitures d'enfants; réparation de ces articles.

8.2.3. *Matériel et fourniture de papeterie et dessin (SD)*
Plumes et crayons; règles, règles à calcul, nécessaires à dessin et matériel analogue; taille-crayons; perforatrices à papier; tampons; rubans de machine à écrire, papier carbone et stencils; papeterie; grattoirs, gommes, encres et agrafes.

8.3. *Dépenses dans les restaurants, cafés et hôtels*[1] *(S)*
Y compris la valeur de l'alimentation, des boissons et du tabac consommés, pourboires au personnel des restaurants, cafés et hôtels; frais de location d'emplacement sur les terrains de camping et d'usage de leurs installations.

8.3.1. *Dépenses dans les restaurants et cafés*

8.3.2. *Dépenses d'hôtel et des services de logement analogue*

8.4. *Voyages touristiques tout compris*[2] *(S)*
Voyages forfaitaires comprenant transport, repas, chambres, guides, etc.

8.5. *Service financiers n.d.a. (S)*
Rémunération des services d'assurance sur la vie et d'assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers ou à leurs biens, qui ne résultent pas de l'utilisation de véhicules personnels; commissions bancaires réelles; frais de courtage et honoraires des conseils de placements; commissions payées aux établissements de crédit aux ménages et aux établissements financiers analogues; frais de mandats et autres services financiers fournis par les postes; frais administratifs des caisses de pensions privées.

8.6. *Autres services n.d.a. (S)*
Honoraires des services juridiques, conseils fiscaux et bureaux de placement; cotisations aux associations professionnelles; pompes funèbres et autres services funéraires; dépenses de reproduction, de tirages de bleus, de photocopies, d'adressage, d'expédition du courrier et de sténographie; frais de délivrance des certificats de naissance, décès ou mariage; paiement des petites annonces et avis dans les journaux, etc.

[1] Il est souhaitable de classer séparément les dépenses d'alimentation, de boisson et de tabac dans les restaurants, cafés et hôtels, dans les hôpitaux et autres établissements hospitaliers et dans le cas où ces dépenses y seraient incluses, dans les établissements d'enseignement.

[2] Il est souhaitable de disposer de données sur la subdivision des dépenses totales en transport, logement, repas et autres.

CONSOMMATION FINALE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET DES INSTITUTIONS PRIVÉES SANS BUT LUCRATIF (2.20 ET 2.31)

6.96. La consommation finale des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages est égale à la valeur des services et des biens qu'elles produisent pour leurs propres utilisations courantes (1.5 et 1.7 respectivement); c'est-à-dire à l'excédent de la production de leurs branches non marchandes sur la somme de leurs ventes de services et de biens neufs et de leur auto-équipement, s'il n'est pas possible de traiter ce dernier à part comme une branche marchande distincte. Les ventes de ces branches non marchandes aux ménages ont déjà été décrites aux paragraphes 6.89 et 6.91 précédents. Les paragraphes suivants sont consacrés à définir leurs ventes aux branches

marchandes et les transactions entre producteurs sans but lucratif.

*Ventes aux branches marchandes*

6.97. Comme les ménages, les entreprises font aux administrations publiques divers types de paiements: achats de biens et services; paiement de taxes d'aéroport, de redevances pour passeports et permis, de frais de justice; amendes et pénalités; impôts. Les principes qui permettent de distinguer ces catégories de paiements les unes des autres sont identiques aux critères indiqués aux paragraphes 6.89 et 6.90 précédents. Dans le cas des achats, il doit y avoir un lien caractérisé entre le paiement et l'acquisition de biens ou services, laquelle doit être volontaire. Par ailleurs, les taxes d'aéroport, les frais de passeports, les frais de justice, et les droits et redevances du même type constituent des paiements liés à des services obligatoires et que l'on ne peut éviter, tandis que les impôts sont essentiellement destinés à accroître des recettes budgétaires.

6.98. Comme exemple de produits que les entreprises achètent aux producteurs de services des administrations publiques, on peut citer le bois provenant des forêts domaniales, les semences fournies par les stations de recherches agricoles, les publications, et les excédents de certains biens. Ces ventes, à l'exception des ventes d'excédents, sont une façon pour les branches non marchandes des administrations publiques d'écouler leur production et elles sont classées comme ventes (achats) de biens et services marchands. Les ventes de biens en excédent doivent être enregistrées aux comptes des branches non marchandes appropriées des administrations publiques, en déduction des stocks ou de la consommation intermédiaire. Les frais d'établissement des passeports et de délivrance de permis, les taxes d'aéroport, les frais de justice, les droits et redevances sont classés comme impôts indirects lorsqu'ils sont payés par des producteurs marchands ou non marchands. Il en est de même des droits sur les véhicules à moteur qui, à la différence des précédents, sont essentiellement destinés à fournir des recettes fiscales. Les impôts sur le revenu sont les impôts directs payés par les entreprises, et les amendes et pénalités sont classées dans une autre catégorie de transferts courants. (Les opérations d'impôts directs et indirects, etc., sont traitées en détail aux paragraphes 7.25 à 7.33 et au tableau 7.1).

6.99. La plupart des paiements des entreprises aux institutions privées sans but lucratif au service des ménages devront vraisemblablement être classés dans les transferts. Toutefois, les entreprises peuvent aussi acquérir des services et des biens neufs, par exemple acheter des publications ou payer des services de consultation et de recherche à des établissements d'enseignement qui ne peuvent être isolés comme éléments de branches marchandes. Dans tous ces cas, pour qu'il y ait achat, il doit y avoir un lien caractérisé et direct entre le paiement et la fourniture du service ou du bien considéré; la transaction doit alors être classée comme une vente (achat) de biens et services marchands.

*Ventes entre producteurs sans but lucratif*

6.100. Les administrations publiques peuvent aussi acquérir des services et des biens neufs auprès des institutions privées sans but lucratif. Pour qu'il y ait achat, il doit y avoir un lien caractérisé direct entre le paiement et la fourniture d'un service ou du bien déterminé. Par exemple, les versements d'une administration à une institution privée sans but lucratif effectués en vertu d'un contrat qui indique les services à rendre, les modalités de paiement de ces services et les normes à observer doivent être classés comme des achats. L'administration peut faire des achats dans l'intérêt des particuliers, par exemple dans les circonstances décrites aux paragraphes 6.73 et 6.74 précédents, ou à d'autres fins. Quand des administrations effectuent des paiements à des institutions privées sans but lucratif dans d'autres circonstances que celles que l'on vient de mentionner, ces paiements doivent être considérés comme des transferts. En général, les ventes faites par les institutions privées sans but lucratif à des organes des administrations publiques seront des ventes (achats) de biens et services marchands.

6.101. Les ventes (achats) de biens neufs et de services pourront aussi intervenir entre des organes (ou échelons) des administrations publiques, par exemple entre l'administration centrale et une administration locale. Les critères qui permettent de distinguer les achats (paiements) de services et de biens et les transferts courants sont les mêmes que ceux qui concernent les transactions analogues entre administrations publiques et institutions privées sans but lucratif. Mais les transactions portant sur des biens neufs et des services, effectuées entre organes des administrations publiques, doivent être classées comme ventes (achats) de biens et services non marchands.

**Formation brute de capital (2.5 et 2.6)**

6.102. La formation brute de capital, c'est-à-dire la variation de stocks et les additions brutes à la masse de biens de capital, au cours d'une période comptable, comprend les acquisitions par les producteurs de biens et de services marchands ou de biens d'occasion analogues qui n'entrent pas dans leur consommation intermédiaire au cours de ladite période. La consommation intermédiaire se distingue essentiellement de la formation brute de capital par le fait que, dans le premier cas, les biens et services marchands sont entièrement consommés au cours de la période comptable et que, dans le second, ils procureront un revenu ultérieurement. Néanmoins, comme il est indiqué au paragraphe 6.63 précédent, la consommation intermédiaire comprend bien les dépenses que les producteurs consacrent à la recherche ou au développement, ainsi qu'à la publicité. Cette convention a été adoptée parce que ces dépenses ne se matérialisent pas en actifs corporels et que le revenu futur attendu de ces dépenses reste incertain.

6.103. La formation brute de capital ne mesure pas la totalité de l'accroissement brut des actifs corporels au cours d'une période comptable. Les actifs corporels non reproductibles, par exemple les terrains, les gisements de minéraux, le croît naturel des récoltes ou du bois sur pied, ne sont compris ni dans la formation brute de capital ni dans l'offre de biens et services marchands. Toutefois, les dépenses d'amélioration des terres, de mise en valeur ou d'extension des mines, des forêts et des plantations sont considérées comme faisant partie de la formation brute de capital fixe. De toute façon, les achats et ventes de terres, de gisements miniers, de forêts, etc. apparaissent aux comptes de capital et de financement du système; et la valeur des actifs est enregistrée aux comptes de patrimoine.

6.104. Il est commode de traiter séparément de la définition, de l'évaluation et de la classification d'une part de la variation des stocks et d'autre part de la formation brute de capital fixe, malgré les problèmes que peut soulever cette distinction.

### Définition des stocks (2.5)

#### *Principes généraux*

6.105. Les stocks comprennent essentiellement les matières premières et matières consommables, les produits et travaux en cours, les produits finis et les marchandises qui se trouvent en la possession des producteurs marchands. Les bois et les récoltes sur pied ne sont pas compris dans les stocks à la différence des coupes de bois et des récoltes coupées. Les producteurs non marchands des administrations publiques peuvent aussi effectuer certaines opérations sur les stocks. Ces opérations portent surtout sur les stocks de matériaux stratégiques, de céréales et d'autres biens marchands d'importance particulière pour la nation, et sur les ventes de grandes quantités de biens en excédent, dont il a été question au paragraphe 6.65 précédent.

6.106. En principe, les stocks chez les producteurs comprennent les biens qui leur appartiennent, c'est-à-dire sur lesquels ils ont un droit de propriété, qu'ils soient ou non en leur possession effective. En pratique, toutefois, il sera peut-être nécessaire de s'écarter de ce principe pour l'enregistrement des entrées en stock de biens importés et des sorties de stocks de biens destinés à l'exportation (voir paragraphes 6.131 et 6.132 ci-après).

#### *Problèmes de délimitation*

6.107. Le problème de la frontière entre la variation des stocks et la formation brute de capital fixe au cours d'une période se pose dans le cas des machines importantes et du matériel lourd, des bâtiments et autres constructions dont la réalisation s'effectue sur commande et exige des délais considérables. La valeur du travail effectué pendant une période sur des machines et du matériel lourd en cours de fabrication doit être comptabilisée comme variation de stocks du producteur de ces biens, tandis que la valeur du travail effectué sur les édifices, les routes, les digues, les ports et les autres constructions doit être compris dans la formation brute de capital fixe de l'unité pour laquelle il est exécuté. La réalisation des ouvrages de bâtiment et de génie civil est en général plus longue que celle des machines ou du matériel lourd, et il n'est pas rare que ces ouvrages soient mis en service alors qu'ils ne sont encore que partiellement réalisés. De plus, il est fréquent que l'on ne puisse pas séparer les paiements de travaux de construction des autres dépenses de formation de capital fixe. En outre, en considérant comme formation de capital fixe la valeur des travaux réalisés sur un chantier de construction, on aboutit aux données les plus utiles pour analyser les composantes de la demande de biens et services marchands qui contribuent aux fluctuations de la conjoncture. Pour d'autres aspects de l'analyse économique, par exemple le calcul des coefficients de capital, il est souhaitable, quand c'est possible, de classer la valeur des travaux de constructions en constructions achevées et constructions inachevées.

6.108. Le problème de la distinction entre les stocks et le capital fixe se pose également en ce qui concerne le bétail. Les animaux de reproduction, les animaux de trait, les animaux laitiers et les animaux élevés pour la laine doivent en principe être classés dans les biens de capital fixe. Le reste du cheptel vif doit être compté dans les stocks. Dans certains pays, il pourra être nécessaire en pratique de limiter plus encore le bétail considéré comme formation brute de capital fixe. Il en est ainsi parce que certains animaux qui doivent être classés dans les biens de capital fixe sont fréquemment abattus pour fournir de la viande, des peaux, etc., après quelques années ou encore parce qu'on ne distingue pas aisément cette partie du bétail dans les statistiques nationales. Afin de faciliter les comparaisons internationales des données sur le cheptel vif, les classifications recommandées pour les variations de stocks et la formation brute de capital fixe comportent des rubriques particulières pour le bétail.

### L'évaluation des variations des stocks

6.109. En principe, les entrées en stock doivent être évaluées aux prix d'acquisition, si les biens ont été acquis auprès d'autres agents économiques, ou au prix départ-usine s'ils proviennent de la production même de l'entreprise. On doit retenir les valeurs d'acquisition et les valeurs départ-usine en vigueur au moment desdites entrées. De même, les produits sortis de stocks pour être engagés dans le processus de production de l'entreprise, ou pour être vendus, doivent être évalués aux prix courants départ-usine, s'ils ont déjà fait l'objet de certaines transformations dans l'entreprise même, aux prix courants d'acquisition dans le cas contraire. Les prix départ-usine pour les produits semi-ouvrés sont évidemment ceux que lesdits produits atteindraient sur le marché s'ils y étaient vendus en l'état.

6.110. Ces principes d'évaluation des entrées en stocks et des sorties de stocks sont cohérents avec ceux de l'évaluation de la production et de la consommation intermédiaire (voir paragraphes 6.16 et 6.56). La production de biens et services marchands sera évaluée de façon uniforme, quel que soit l'usage auquel elle est affectée. Ainsi on est également certain que chaque fois qu'une partie du stock est soit vendue, soit prélevée et utilisée dans la production, la valeur portée au débit du compte d'inventaire sera suffisante pour assurer le remplacement de la partie prélevée aux cours actuels du marché.

6.111. Les principes que la comptabilité des entreprises utilise pour l'évaluation des stocks sont divers et diffèrent souvent de ceux qu'exige la comptabilité nationale. Tandis que les entrées de biens achetés et les sorties de ces biens sont généralement évaluées à un coût d'achat, les entrées et sorties de biens produits dans l'entreprise sont souvent évaluées à un coût direct variable, à un prix de revient complet, ou encore à ces coûts augmentés d'une marge préétablie et non point aux prix départ-usine. Les sorties sont valorisées au prix de revient par l'une des méthodes suivantes: premier entré, premier sorti; dernier entré, premier sorti; moyenne sur une période etc.; enfin, dans le cas de biens achetés à l'extérieur, le cours du jour, s'il est inférieur à une des évaluations précédentes, peut être utilisé. Ainsi les valeurs comptables des stocks dans les entreprises ne correspondront probablement ni au mode d'évaluation ni à la mesure de la variation physique des stocks dont on a besoin dans la comptabilité nationale. Les valeurs inscrites dans ces comptabilités seront affectées non seulement par les variations de quantités mais aussi par les mouvements des prix unitaires des produits en stocks;

elles comprendront donc les gains ou les pertes en capital entraînés par ces fluctuations de prix. De plus, les entreprises indiquent des valeurs comptables de leurs stocks peu comparables entre elles.

6.112. A moins de disposer de données sur les quantités de chaque produit conservé en stock, il sera donc nécessaire d'adapter les données de base disponibles en provenance des comptabilités d'entreprises, afin de se rapprocher, autant que possible, de la valeur de la variation physique des stocks au cours d'une période donnée, mesurée par la différence entre les entrées et les sorties évaluées au cours du jour. La mesure de la variation de quantité doit tenir compte des sorties de stocks dues aux pertes et des avaries normales subies par les marchandises emmagasinées.

6.113. La meilleure approximation possible de cette mesure pourra être fournie par la différence entre les stocks de début et de fin de période, évalués l'un et l'autre aux prix moyens du marché de la période. Pour déterminer ces prix moyens, il pourra se révéler impossible d'utiliser les prix départ-usine pour les produits fabriqués dans l'entreprise. Il faudra alors prendre à la place le prix de revient unitaire de la période. On doit pouvoir utiliser les prix d'acquisition pour les biens qui ne sont pas fabriqués dans l'entreprise. De toute façon, pour effectuer ces estimations, il sera nécessaire de séparer dans les stocks les biens achetés à l'extérieur, les travaux et produits en cours et les produits finis, et de classer les stocks de chaque type en grandes catégories de produits. Les estimations de la valeur de la variation physique des stocks au cours d'une période donnée différeront sans doute de la différence entre les valeurs d'inventaire indiquées dans les comptabilités d'entreprise. Il sera donc souhaitable de présenter les deux jeux de données.

### Classification des stocks

6.114. Les variations de stocks sont enregistrés dans les tableaux types du système selon l'activité économique du propriétaire et selon leur nature. On trouvera cette seconde classification dans le tableau 6.2. ci-après. Comme pour les autres emplois de biens et services, le système prévoit aussi le classement des variations des stocks de biens, en: (i) stocks de biens nouvellement produits et de biens importés, classés selon les branches dont ils sont les produits caractéristiques; (ii) stocks de biens d'occasion classés selon la nature des biens; (iii) stocks de rebuts et de déchets, classés selon les matières qui les constituent.

**Tableau 6.2. Classification des stocks selon la nature des biens**

1. *Branches d'activité marchande productrices de biens*

   Agriculture, sylviculture et exploitation des forêts, abattage et façonnage des bois, pêche; industries extractives, industries manufacturières, électricité, gaz, eau; Bâtiment et travaux publics.

   1.1. *Matières premières et matières consommables*

   Matières, éléments, pièces détachées et fournitures, acquis pour extraire, transformer, fabriquer, monter et réparer, etc., des biens marchands et pour effectuer des travaux de construction; charbon, pétrole et autres combustibles achetés pour être consommés; stocks d'engrais, d'insecticides, de semences, d'aliments pour le bétail et articles analogues utilisés par les agriculteurs; graisses et autres lubrifiants; récipients et autres emballages commerciaux non récupérables, fournitures de bureaux et autres fournitures.

   1.2. *Produits ou travaux en cours*

   Produits qui ont été partiellement transformés, fabriqués ou montés par les établissements qui les produisent, mais qui habituellement ne sont pas vendus, expédiés ou livrés à d'autres établissements sans nouvelle transformation. Sont exclus les travaux de construction en cours.

   1.3. *Bétail, à l'exception des animaux de reproduction, des animaux laitiers, etc.*

   Animaux de boucherie; poulets; autres volailles; autres animaux, exceptés ceux énumérés au tableau 6.3. ci-après.

   1.4. *Produits finis*

   Produits fabriqués par l'entreprise qui sont prêts à être vendus ou expédiés, y compris ceux qui sont ordinairement vendus en l'état. La production du bâtiment et des travaux publics est exclue.

2. *Commerce de gros et de détail*

   Produits acquis par les unités classées dans le commerce de gros et de détail, en vue d'être vendus ou consommés, tels les combustibles et les fournitures.

3. *Autres branches d'activité marchande*

   Stocks de charbon, pétrole et autres combustibles, de fournitures pour la réparation et l'entretien des branches transports, communications, services financiers et autres branches marchandes n.d.a., récipients et autres emballages, emballages non durables, fournitures de bureau et fournitures diverses; autres stocks de ces branches marchandes.

4. *Stocks des branches non marchandes des administrations publiques*

   Stocks de matières stratégiques, de céréales et d'autres produits présentant une importance particulière pour la nation, constitués par les branches non marchandes des administrations publiques.

### Définition de la formation brute de capital fixe (2.6)

*Composition*

6.115. La formation brute de capital fixe comprend l'ensemble des dépenses effectuées par les branches marchandes et les branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages pour accroître leur capital fixe, déduction faite de leurs ventes nettes (ventes moins achats) de biens d'occasion ou de rebuts analogues. Les biens de capital peuvent être achetés ou produits pour compte propre. La formation brute de capital fixe se compose: (i) des acquisitions, par les producteurs, de biens durables destinés à un usage civil, dont la durée est d'un an au moins, à l'exception des terres, des gisements miniers, des forêts et des biens analogues: (ii) des dépenses consacrées à améliorer ou à modifier les biens durables pour en augmenter notablement la durée d'utilisation ou la productivité; (iii) des dépenses consacrées à la remise en valeur ou à l'amélioration des terres, ainsi qu'au développement et à l'extension des forêts, des mines, des plantations, des vergers, et des domaines agricoles analogues; (iv) des achats d'animaux de reproduction, d'animaux de trait, et animaux laitiers et de bétail analogue; (v) des marges des intermédiaires, commissions et autres frais de mutation relatifs aux terres, aux gisements miniers, aux forêts et aux actifs non reproductibles du même type. Les dépenses d'acquisition par les administrations publiques de travaux de construction et d'autres biens durables destinés essentiellement à des usages militaires sont exclues de la formation de capital fixe.

6.116. Les biens et services marchands qui entrent dans la formation de capital fixe sont des biens neufs,

produits dans le pays, ainsi que des biens neufs ou d'occasion, importés. Parmi les importations figurent les dépenses faites à l'étranger par les ambassades, consulats et autres établissements extra-territoriaux des administrations du pays considéré, pour acquérir des biens de capital fixe neufs, transportables ou non, déduction faite de leurs ventes nettes de biens usagés ou de rebuts analogues. De même, les dépenses nettes des ambassades, consulats et représentations diplomatiques étrangères pour acquérir des biens de capital fixe produits à l'intérieur d'un pays doivent être comptabilisées dans les exportations du pays considéré et non pas dans sa formation brute de capital fixe. Il en est de même des dépenses de ce type faites par les institutions internationales situées dans le pays.

6.117. Comme dans le cas des autres emplois de biens et services, la formation brute de capital fixe est décomposée dans le système en: (i) dépenses pour acquérir des biens et des services marchands, classés selon les branches d'activité marchande dont ils sont le produit caractéristique; (ii) ventes nettes d'actifs fixes d'occasion, classés selon leur nature; (iii) ventes d'actifs fixes mis au rebut classés selon la matière dont ils sont constitués.

*Date d'enregistrement*

6.118. Comme les autres opérations, l'acquisition d'un bien de capital fixe par un acheteur doit en principe être enregistrée à son compte de capital au moment où il en prend juridiquement possession. Dans le cas de machines et de matériel achevés, l'acheteur, d'ordinaire, devient légalement propriétaire lorsque le contrat est signé. C'est cette date qu'il est souhaitable d'adopter pour fixer l'entrée en possession dans le cas de vente à tempérament, bien que le titre de propriété ne soit transmis que bien plus tard. Les acheteurs de machines et de matériel fabriqués sur commande sont censés en devenir propriétaire au moment où la fabrication est achevée. Telle est souvent la situation du point de vue juridique, bien que ces acheteurs fassent des paiements échelonnés à mesure de la fabrication et inscrivent ces avances à leurs comptes d'immobilisations. Dans la comptabilité nationale, ces avances sont en principe considérées comme des avances commerciales consenties par les acheteurs des machines et du matériel à leurs producteurs. Toutefois dans le cas de la construction sur commande de bâtiments, routes, digues et autres ouvrages, les acheteurs sont censés prendre possession de tous les travaux réalisés sur le chantier. Quand les producteurs produisent des biens de capital fixe pour leur propre compte, la valeur des travaux réalisés au cours d'une période comptable doit également être classée en formation brute de capital fixe de la période.

*Evaluation*

6.119. Les dépenses d'accroissement du capital fixe devraient en principe être évaluées aux prix d'acquisition. Toutefois, il peut être très difficile d'évaluer ainsi l'autoéquipement particulièrement s'il s'agit de la construction de bâtiments et autres ouvrages ou de modifications apportées aux biens de capital. Il n'est pas rare que pour l'évaluation de la production pour compte propre il faille alors recourir à un prix de revient, comprenant toutes les imputations des frais de main-d'œuvre correspondants à cette production. La valeur d'acquisition de la formation brute de capital fixe est explicitée de deux manières: (i) Dans l'un des tableaux entrées-sorties du système on demande la valeur hors taxes affectées aux produits, les marges de distribution (marges commerciales et marges de transports) et les taxes affectées aux produits nettes des subventions d'exploitation; (ii) Dans les comptes de biens et services marchands de la classe II on demande la valeur départ-usine et les marges de distribution (marges commerciales et marges de transport). Dans les autres comptes et tableaux types du système la valeur d'acquisition n'est pas décomposée en ses éléments constitutifs.

6.120. La valeur d'acquisition d'un bien de capital fixe doit englober tous les coûts entraînés directement par l'acquisition de ce bien et son installation complète. Cette valeur comprend le prix d'acquisition du bien sur le marché, les droits et taxes sur importations, les taxes à l'achat, les autres impôts indirects et les redevances payées aux administrations publiques, les frais de transport, de livraison et d'installation, les dépenses préliminaires directes telles que l'aménagement du chantier et les honoraires des architectes, dessinateurs et ingénieurs, ainsi que tous les frais juridiques. Les dépenses indirectes relatives au financement de l'acquisition des biens de capital fixe, par exemple frais d'émission de titres, y compris les frais de souscription et d'enregistrement, les commissions pour emprunts et les dépenses liées à des campagnes spéciales de publicité, sont exclues de la formation de capital fixe. Ces dépenses sont traitées comme consommation intermédiaire de l'exercice pendant lequel elles ont été effectuées, même si elles sont traitées en immobilisation dans les comptes d'entreprise.

DISTINCTION ENTRE FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE ET AUTRES FLUX

6.121. Outre la question de la frontière entre la variation de stocks et la formation brute de capital fixe dont il a été question aux paragraphes 6.107 et 6.108 précédents, des difficultés peuvent se présenter lorsqu'il s'agit de distinguer la consommation intermédiaire et la formation brute de capital fixe. Bien qu'on ait déjà traité à la section précédente de problèmes courants du même ordre, il sera utile d'approfondir ici certaines de ces questions.

*Installations militaires*

6.122. Les dépenses des administrations publiques pour la construction ou la modification des logements, autres que les casernes, destinés au personnel militaire et à leurs familles, sont classées dans la formation brute de capital fixe. La distinction entre ces logements et les casernes repose sur une différence de nature: ces logements sont en effet analogues à ceux qui sont normalement utilisés par des civils. En revanche, la construction d'écoles, d'hôpitaux, d'aéroports et de routes à usage militaire est classée en consommation intermédiaire, bien que ces installations puissent être converties à des fins civiles. Il en va de même des véhicules militaires à moteur. La conversion de ces biens à des usages civils à une date ultérieure constitue un accroissement du stock d'actifs fixes qui doit en principe être évalué au prix d'acquisition en vigueur au moment du changement. L'écriture de contrepartie consiste en une réduction de la consommation intermédiaire du service de défense nationale. Les dépenses entraînées par la conversion à des fins civiles de ces écoles, hôpitaux, camions, etc., doivent être aussi classées dans la formation de capital fixe.

*Gros entretien et entretien courant*

6.123. Les dépenses de réparation et d'entretien courant sont destinées à réparer les dégâts subis par les biens de capital fixe et à les maintenir en état de marche tandis que le gros entretien ou les transformations en allongent la durée probable d'utilisation ou en améliorent fortement la productivité. Ces dépenses en capital doivent donc consister en modifications, additions ou remplacements importants de certains éléments. Pour être classés comme formation de capital fixe, les éléments nouveaux doivent avoir une durée probable d'utilisation d'un an au moins et entraîner des dépenses importantes; ils doivent aussi prolonger la durée d'utilisation des biens de capital fixe auxquels ils s'incorporent, ou modifier soit la nature, soit le volume des services que ces équipements procurent. Ainsi, il ne faut pas traiter comme formation de capital fixe le remplacement des pneus des camions, des matrices, des mèches et couteaux des presses ou des tours, ni le renouvellement de la peinture ou de la décoration des habitations. En revanche, le remplacement du moteur d'un camion, d'une presse ou d'un tour, ou l'addition de pièces supplémentaires à un logement, seront classés dans la formation de capital fixe.

*Dépenses de développement*

6.124. Les dépenses importantes pour la mise en valeur et l'agrandissement des fermes, plantations, zones boisées, mines et autres actifs corporels, doivent être traitées comme une formation de capital et non comme une consommation intermédiaire. Elles peuvent porter sur le défrichement et la mise en valeur des terres, la préparation et l'extension des exploitations minières et pétrolifères, la construction d'ouvrages d'irrigation et le creusement des puits, la préparation et le stockage initial des viviers, le défrichement et la plantation de nouvelles zones boisées, le défrichement, la plantation et l'entretien de nouvelles exploitations agricoles qui ne commenceront à produire qu'après un certain nombre d'années: vergers, plantations de caoutchouc, vignobles et exploitations analogues. Quand ces nouvelles exploitations deviennent productives, les dépenses relatives au repiquage, à la culture et aux autres travaux doivent être classées dans la consommation intermédiaire. En général, les dépenses relativement faibles, par exemple pour la pose de clôtures, le creusement de points d'eau et de puits dans les fermes et les exploitations d'élevages existants, doivent être considérées comme des consommations intermédiaires. Les dépenses relativement modestes pour le boisage et l'approfondissement des puits de mines, le creusement de puits témoins et les autres travaux de construction afférents à la prospection minière sont également classées dans la consommation intermédiaire.

*Constructions*

6.125. Dans la construction d'habitations, ou de bâtiments à usage industriel et commercial, toutes les dépenses destinées à rendre ces bâtiments utilisables, à l'exclusion de la valeur du terrain nu, devraient figurer dans la formation brute de capital fixe. Pour les habitations, par exemple, ces dépenses comprendront le coût des premières peintures intérieures et extérieures, celui de tous les aménagements permanents, tels que les appareils fixes de chaugeffa, chauffage central, installations d'éclairage, conduites d'eau, ainsi que tout le matériel fixe ordinairement installé avant la location. Le mobilier, les articles ménagers et les autres matériels analogues sont exclus de la formation brute de capital fixe.

6.126. Pour les logements et les bâtiments industriels et commerciaux, la formation brute de capital fixe comprend également les principales transformations et additions, par exemple l'installation de nouveaux systèmes de chauffage central et de climatisation, l'addition d'étages, de pièces, etc., ainsi que les modifications importantes de la distribution des logements. Cependant, les travaux de peinture à l'extérieur ou à l'intérieur des immeubles anciens, la réparation ou le remplacement des gouttières, tuyauteries et chaudières usées ou endommagées doivent être classés en consommation intermédiaire.

6.127. Les dépenses de réparation courante et d'entretien des immeubles loués doivent être comprises dans la consommation intermédiaire, si elles sont supportées par le propriétaire et dans la consommation des ménages si elles sont à la charge du locataire. Pour les logements occupés par le propriétaire, ces dépenses seraient incluses dans la consommation intermédiaire de la branche "logements occupés par le propriétaire", et par conséquent dans le loyer brut imputé et dans les dépenses de consommation finale des propriétaires.

6.128. En cas d'achat (vente) d'habitations et d'immeubles industriels ou commerciaux, la valeur de la construction et les frais de mutation doivent seuls être comptabilisés en formation brute de capital fixe. La valeur du terrain comprise éventuellement dans la transaction doit être inscrite au flux "achats nets de terres," aux comptes de capital et de financement des agents. Il n'est pas toujours possible de séparer la valeur du terrain de celle des bâtiments. Dans ce cas, la valeur totale de la transaction, à l'exclusion des frais de mutation, pourra être comprise dans la valeur des ventes nettes d'actifs fixes d'occasion. Les frais de mutation figureront dans la formation de capital fixe en biens et services marchands.

CLASSIFICATION DE LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE

6.129. Outre le classement exposé au paragraphe 6.117 précédent, le système prévoit la classification de la formation brute de capital fixe selon le genre d'activité économique du propriétaire et la nature du bien de capital fixe considéré. La classification selon la nature est présentée au tableau 6.3 ci-après. Les définitions des catégories qui figurent dans le tableau complètent celles de la formation brute de capital fixe données ci-dessus.

**Tableau 6.3. Classification de la formation brute de capital fixe, selon la nature des biens**

1. *Immeubles résidentiels*
Valeur des travaux réalisés dans la construction de bâtiments, constitués entièrement ou principalement par des logements; dépenses consacrées à des transformations importantes et à l'agrandissement de ces bâtiments; frais de mutation et frais analogues relatifs à l'achat (la vente) de bâtiments résidentiels existants. Y compris les dépenses de peinture extérieure et intérieure des bâtiments neufs et les dépenses relatives à des aménagements permanents tels que l'installation d'appareils de chauffage inamovibles, du chauffage central et de la climatisa-

tion, de l'éclairage, des canalisations et de l'adduction d'eau, ainsi que de tout l'équipement fixe habituellement installé avant que le logement soit occupé. Sont exclus les réparations et le remplacement de l'équipement à demeure et des installations usagés ou endommagés. Sont classés également ici les ventes et les achats, nets des frais de mutation de bâtiments résidentiels existants, terrains exclus. Les hôtels, motels et autres batiments réservés à une clientèle de passage sont considérés comme des bâtiments non résidentiels.

2. *Bâtiments non résidentiels*

Valeur des travaux réalisés dans la construction de bâtiments et d'édifices destinés en tout ou en majeure partie à des usages industriels ou commerciaux; transformations importantes et agrandissement de ces bâtiments; frais de mutation et frais analogues relatifs à l'achat (la vente) de bâtiments non résidentiels existants. Comme exemple de bâtiments non résidentiels, on peut citer les usines, entrepôts, locaux administratifs, magasins, restaurants, hôtels, garages, bâtiments agricoles comme les étables et les granges, bâtiments utilisés pour le culte ou l'enseignement, ou à des fins récréatives sociales et analogues. Sont comprises les dépenses de mise en place, de transformation et d'amélioration des installations, équipements et matériels fixes qui font partie intégrante et inamovible de ces bâtiments, mais non les dépenses pour la réparation et le remplacement de ces équipements et de ces matériels lorsqu'ils sont usagés ou endommagés. Sont aussi classées ici les ventes ainsi que les achats, nets de tous frais de mutation d'immeubles non résidentiels existants, à l'exclusion de la valeur du terrain qui peut être comprise dans l'opération.

3. *Autres constructions à l'exclusion de la mise en valeur des terres*

Valeur des travaux réalisés pour la construction, les grosses transformations ou la rénovation d'ouvrages non militaires comme les installations fixes de chemins de fer, les routes, rues, égouts, ponts, viaducs, voies souterraines et tunnels, ports, jetées et autres installations portuaires, parcs à voitures, aéroports, oléoducs, puits de pétrole et puits de mine, voies navigables, installations hydro-électriques, barrages et digues ne faisant pas partie des travaux d'irrigation et de lutte contre les inondations, aqueducs, canalisations d'égouts, terrains de sport, lignes de transport d'électricité, conduites de gaz, lignes téléphoniques et télégraphiques, etc. Y compris le coût du rehaussement du terrain sur lequel s'élèveront les bâtiments, du nivellement, de l'ouverture des rues et du creusement des égouts; mais non compris le creusement et l'édification des fondations sur lesquelles seront construits des bâtiments. Ces dépenses devraient être incluses dans la valeur des bâtiments résidentiels ou non résidentiels selon le cas. Sont également compris les frais de mutation et les frais analogues relatifs à l'achat (la vente) d'actifs de ce genre. Entrent aussi dans cette catégorie les ventes et les achats, nets des frais de mutation, d'actifs de ce type existants, à l'exclusion, si possible, de la valeur du terrain correspondant.

4. *Travaux de mise en valeur des terres et d'aménagement des plantations, des vergers et des vignobles*

4.1. *Travaux de mise en valeur des terres*

Dépenses pour tous travaux d'assèchement et de défrichement des terrains, qu'ils augmentent ou non la superficie totale disponible; travaux d'irrigation et de défense contre les inondations, constructions de barrages et de digues dans le cadre de ces travaux; défrichement et reboisement; et frais de mutation relatifs aux transactions portant sur des terrains, fermes, gisements ou concessions minières, bois et forêts, zones et concessions de pêche et ressources naturelles analogues.

4.2. *Aménagement des plantations, des vergers et des vignobles*

Dépenses effectuées pour la plantation et la culture, jusqu'à fructification, de nouvelles exploitations d'arbres fruitiers et de plantes à sève et à fruit qui mettent plus d'un an avant de commencer à produire: vergers, plantations de caoutchouc, etc.

5. *Matériel de transport*

Valeur d'acquisition des matériels suivants, dont la fabrication est achevée, importés ou nouvellement produits à l'intérieur: navires, aéronefs, matériel roulant des chemins de fer et des tramways, tracteurs routiers, camions, fourgons et véhicules analogues, véhicules à moteur, charrettes et chariots, wagonnets, utilisés par les branches marchandes, les branches non marchandes des administrations publiques à des fins civiles et les branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif. Dépenses relatives à des transformations ou des améliorations importantes de ces matériels lorsqu'ils sont possédés par des producteurs; marges des intermédiaires, frait de transport et autres frais de mutation relatifs aux achats (ventes) de matériels d'occasion de ce type. Est exclu le matériel de transport à destination militaire. Sont compris les ventes, par les producteurs résidents, de leur matériel de transport ancien et mis au rebut, ainsi que leurs achats nets des marges des intermédiaires et des frais de transport du matériel de transport d'occasion destiné à être utilisé comme tel.

6. *Machines et autres matériels d'équipement*

6.1. *Machines et matériel agricole*

Valeur d'acquisition de machines et matériel agricoles importés ou nouvellement fabriqués, tels que moissonneuses, batteuses, charrues, herses et autres matériels de culture, et tracteurs autres que les tracteurs routiers; dépenses effectuées pour transformer et améliorer substantiellement du matériel de ce type; marges des intermédiaires, frais de transport et autres frais de mutation relatifs aux achats (ventes) de ces machines et du matériel d'occasion. Figurent également dans cette catégorie le produit des ventes, par les agriculteurs, de machines et de matériel agricoles vieux et mis au rebut, ainsi que leurs achats de biens d'équipement d'occasion analogues aux précédents, destinés à être utilisés comme tels, nets des marges des intermédiaires et des autres frais de mutation correspondants.

6.2. *Autres biens d'équipement*

Valeur d'acquisition, des biens durables non classés ailleurs, importés ou nouvellement produits à l'intérieur, que les producteurs résidents acquièrent pour accroître leur capital fixe; dépenses consenties par ces derniers pour transformer, améliorer et rénover ces biens de manière importante; marges des intermédiaires, frais de transport et autres frais de mutation afférents à l'achat (la vente) de biens de capital fixe d'occasion non classés ailleurs. Sont compris dans cette catégorie: les machines génératrices; le matériel, le mobilier, les machines et fournitures de bureau; les objets d'art; les machines pour le travail des métaux; le matériel d'équipement spécialisé des mines, du bâtiment et des travaux publics et des autres industries; les grues et élévateurs; les récipients et autres emballages durables; le matériel et les instruments de travail des professions libérales; le mobilier et l'équipement utilisés dans les hôtels, pensions, restaurants, hôpitaux, institutions de recherches, écoles et par les autres services. Les articles de faible valeur, comme les outils à main, les accessoires et appareils de bureau, peuvent être exclus pour des raisons pratiques si les méthodes comptables habituelles les considèrent comme des dépenses courantes. Sont également classées ici les ventes, par les producteurs résidents, de leurs biens de capital fixe du même type que les précédents, usagés et mis au rebut, ainsi que leurs achats — nets des marges des intermédiaires et des autres frais de mutation — de biens d'équipement d'occasion analogues aux précédents, destinés à être utilisés comme capital fixe.

7. *Animaux de reproduction, animaux de trait, animaux laitiers, etc.*

Valeur de la variation du cheptel vif relatif aux animaux de reproduction, animaux de trait, animaux laitiers, ainsi que moutons, lamas, etc., qui sont élevés pour la laine.

## Exportations et importations de biens et services (2.10 et 1.10)

### Composition et date d'enregistrement

6.130. Les exportations et les importations de biens et services comprennent l'ensemble des opérations effectuées avec le reste du monde par les résidents d'un pays donné et portant sur un bien ou service. Ces opérations portent, pour l'essentiel, sur des articles qui sont classés comme biens et services marchands et, dans une moindre mesure, sur des articles classés comme autres biens et services.

6.131. Les transactions devraient en principe être enregistrées dans la comptabilité nationale, au moment où a lieu le transfert de propriété (au sens juridique) des biens en question entre résidents et non-résidents, ou au moment de la prestation des services. Tel est le principe retenu dans les comptes du système pour la date d'enregistrement de l'affectation des biens et services aux utilisations finales; c'est le même principe qui est retenu pour les comptes de la balance des paiements du Fonds monétaire international. Cependant, comme la plupart des données sur les exportations et les importations de biens sont nécessairement fondées sur les statistiques du commerce international, la date d'enregistrement des transactions dans ces statistiques déterminera dans bien des cas la méthode d'enregistrement adoptée en pratique dans la comptabilité nationale. Il en sera particulièrement ainsi pour les données sur les exportations et importations de biens qu'il y a lieu de classer par catégorie de produits. Les statistiques du commerce international enregistrent d'ordinaire le passage effectif des marchandises aux frontières précises d'un pays: ses postes douaniers ou même les limites de ses zones franches et de ses entrepôts de douane.[6]

6.132. Lorsqu'on retient ces critères d'enregistrement des importations et exportations dans la comptabilité nationale pour la majorité des biens, il devient nécessaire d'ajuster les flux des autres comptes du système. Par exemple, les stocks de ces biens chez les producteurs marchands devraient être corrigés pour tenir compte des ventes et achats au reste du monde d'articles qui n'ont pas encore passé la frontière correspondante; et les règlements effectués au titre de ces ventes ou de ces achats devraient être enregistrés comme des acomptes commerciaux accordés respectivement par le reste du monde ou au reste du monde. En revanche, lorsque la comptabilité nationale applique le principe de l'enregistrement de toutes les exportations et importations de biens au moment du transfert de propriété, il convient d'ajuster les statistiques du commerce international des marchandises. Dans ce cas, lors du classement des exportations et importations de biens et services par nature, il sera bon de présenter séparément l'ajustement effectué, de façon à faire correspondre aussi exactement que possible la définition des principaux postes de la classification des biens avec les statistiques du commerce international des marchandises.

6.133. Quelle que soit la façon d'enregistrer une transaction, on se heurte essentiellement aux mêmes difficultés pratiques quand il s'agit d'effectuer les corrections dues ou décalage entre le moment du passage effectif des marchandises aux frontières et le transfert de propriété. Par exemple, il sera en général nécessaire de recueillir les données sur les échanges (ventes et achats) de biens entre les entreprises résidentes et le reste du monde qui sont enregistrés dans leurs comptes de stocks, mais non dans les statistiques du commerce international. Bien que ce ne soit pas pour effectuer l'ajustement en question on recueillera de même d'autres renseignements sur les marchandises expédiées en consignation à destination ou en provenance du reste du monde, pour être vendues ou transformées et qui sont enregistrées dans les statistiques du commerce international, mais non dans les comptes de stocks des entreprises.

6.134. Il est conforme à l'optique des comptes du système d'imputer un transfert de propriété quand des biens sont expédiés en consignation en provenance ou à destination de l'extérieur pour être vendus ou transformés; ou améliorera ainsi la concordance entre ces comptes et les statistiques du commerce international. Toutefois, il ne convient pas d'imputer un transfert de propriété quand les biens sont expédiés à destination ou en provenance du reste du monde pour être réparés, bien qu'ils figurent dans les statistiques du commerce international pour la valeur intégrale du bien sur lequel porte la transaction à chaque passage des frontières des pays respectifs du propriétaire et du réparateur. Seule, la valeur du service de réparation sera inscrite dans les importations du premier de ces deux pays et dans les exportations du second. Le traitement des services de réparation rendus entre résidents et non-résidents retenu dans ce système concorde avec celui qui est préconisé dans la troisième édition du *Manuel de la balance des paiements* du Fonds monétaire international; il n'en est pas de même du traitement des articles expédiés en consignation pour être vendus. Quant aux marchandises expédiées à l'extérieur ou reçues du reste du monde pour être transformées, les comptes nationaux et la 3e édition du *Manuel* concordent partiellement. On notera que le Fonds monétaire international revise actuellement cette 3e édition; on a entrepris d'assurer la cohérence entre ce système et la prochaine édition du *Manuel*, et ce travail se poursuit actuellement.

6.135. Quelle que soit la date de l'enregistrement des exportations et des importations de marchandises adoptée dans les comptes nationaux, il sera évidemment nécessaire de compléter les statistiques du commerce extérieur d'un pays en exploitant pour les besoins de la comptabilité nationale des données sur toutes les transactions sur biens effectuées entre résidents et non-résidents de ce pays. Il en sera de même là où on utilise le concept du commerce général pour l'établissement des statistiques du commerce international. Par exemple, il faut ajouter le montant des transactions extérieures relatives à l'avitaillement des navires et des avions, au poisson débarqué à l'extérieur par la flotte nationale de pêche, aux équipements pétroliers appartenant juridiquement à des non-résidents, mais exploités sur le territoire d'un pays, pour lesquels il y a lieu de constituer des succursales résidentes fictives; ou encore des données sur les transferts de mobilier et d'effets personnels de migrants, et sur les dons entre ménages. On enregistrera également dans les comptes nationaux d'un pays, mais non dans les statistiques du commerce international, les achats à l'extérieur des particuliers résidents et ceux des non-résidents sur le marché intérieur de ce pays, de même

[6] Les recommandations des Nations Unies relatives aux statistiques du commerce international figurent dans l'*Annuaire des statistiques du commerce international*, 1966, Nations Unies, New York, 1968, et dans *Le traitement des principales catégories de produits entrant dans les échanges internationaux*, Bureau de statistique des Nations Unies, IT/STAT/27, 15 avril 1968.

que les achats effectués à l'extérieur pour leur propre usage par les administrations du pays considéré. D'autre part, pour les besoins de la comptabilité nationale, il sera nécessaire d'éliminer certaines données des statistiques du commerce international d'un pays. Par exemple, outre les chiffres relatifs aux services de réparation précités, tel sera le cas des machines, équipements et autres marchandises envoyés ou reçus aux fins de location ou de prêt à bail. Les loyers, reçus ou payés pour ces services, sont classés comme exportations et importations de services, dans les comptes nationaux comme dans la balance des paiements, alors que la valeur intégrale du bien sur lequel porte la transaction est enregistrée dans les statistiques du commerce extérieur au moment du passage à la frontière douanière.

### Evaluation

6.136. Comme les autres opérations du système sur biens et services, les exportations et importations d'un pays doivent être évaluées au prix du marché. C'est aussi le principe retenu dans les statistiques du commerce international et dans les comptes de la balance des paiements du Fonds monétaire international. Comme pour les statistiques du commerce international, la valeur de transaction des exportations de marchandises est définie f.o.b. aux frontières douanières du pays exportateur, tandis que celle des importations est définie c.a.f. aux frontières du pays importateur. La valeur f.o.b. des exportations comprend tous les coûts de transport des marchandises jusqu'à la frontière douanière du pays exportateur, les taxes d'exportation et les frais de chargement à bord du navire du transporteur à moins que ce dernier ne les prenne à sa charge. Les droits et taxes sur importations et les subventions accordées à l'importation ne rentrent pas dans la valeur c.a.f., qui ne comprend pas non plus les frais de déchargement des marchandises du navire à moins que le transporteur ne les prenne à sa charge.

6.137. La valeur c.a.f. des importations de marchandises comprend naturellement les frais de transport et d'assurance depuis le pays d'exportation jusqu'au pays importateur, quelle que soit la résidence du prestataire du service. En conséquence, la rémunération des services rendus par les producteurs résidents du pays importateur doit être reprise dans les exportations de services de transport et d'assurance de ce pays. Vu l'intérêt de disposer de données sur les exportations et importations effectives de ces services, comme sur la valeur f.o.b. des importations de marchandises, il est recommandé de décomposer la valeur c.a.f. des importations en valeur f.o.b. et coûts des services de transport et d'assurance fournis par les non-résidents d'une part et les résidents d'autre part, et de décomposer la valeur des exportations de services de transport et d'assurance en services rendus sur importations de marchandises et autres services exportés.

**Tableau 6.4. Classification des exportations et importations de biens et services**

Le chiffre 2, à gauche dans les numéros de code, désigne les exportations, le chiffre 1 correspond aux importations. Le nombre 11, qui suit à droite, désigne les produits marchands, tandis que le nombre 12 est attribué aux autres biens et services.

2.11.1 et 1.11.1 *Exportations et importations de marchandises*

La notion adoptée correspond dans l'ensemble à celle des exportations et importations du commerce général dans les statistiques du commerce international, sous réserve de certaines additions et exclusions.[1] Les exportations de marchandises d'un pays comprennent la sortie vers le reste du monde, (i) à travers la frontière douanière, des produits d'origine intérieure, des exportations de marchandises nationalisées ou des articles provenant des usines exercées,[2] et (ii) à partir des entrepôts de douane et des zones franches, des marchandises appartenant à des résidents ou dégroupées, nettoyées, réemballées, etc. à cet endroit. Les importations de marchandises d'un pays comprennent la rentrée en provenance du reste du monde, (i) des marchandises qui, traversant la frontière douanière, sont destinées à l'usage intérieur ou aux usines exercées; (ii) des marchandises entrant en entrepôts de douane et en zones franches, qui appartiennent à des résidents ou qui sont destinées à y être dégroupées, nettoyées, réemballées, etc. En outre, on inclut ici, comme dans les statistiques du commerce international, toute transaction (vente et achat) entre les résidents d'un pays et le reste du monde, et portant, sur (i) des navires et avions neufs et usagés, même s'ils ne franchissent pas la frontière douanière, et (ii) d'électricité, de gaz et d'eau. Comme dans les statistiques du commerce international, on exclut des exportations et des importations de marchandises, les entrées et sorties d'articles tels que (i) les marchandises en transit direct à travers le pays, (ii) les marchandises n'appartenant pas à des résidents qui ne font l'objet que d'emmagasinage et de transbordement, (iii) les effets des touristes et voyageurs, et (iv) les articles destinés à des expositions ou études, les échantillons à retourner ou dépourvus de valeur commerciale, les récipients et les animaux de course et de reproduction qui doivent être retournés à l'expéditeur.

Par rapport aux statistiques du commerce international, les principales additions à faire au commerce extérieur des marchandises d'un pays sont: (i) les ventes et achats de combustibles, carburants, provisions de bord et ballast destinés aux navires, avions, etc.; (ii) les poissons et récupérations vendus au reste du monde par des bateaux de pêche nationaux ou achetés à des navires étrangers; (iii) les ventes et achats de minerai d'or, d'or brut et d'or industriel affiné; (iv) les ventes de lingots et barres d'or qui viennent d'être raffiné pour des usages non industriels. Etant donné que les lingots et barres d'or qui ne sont pas destinés à un usage industriel sont classés comme actifs financiers, on inclut ces ventes dans les exportations du pays, pour équilibrer le compte du produit obtenu par leur fabrication, lorsque ces lingots et ces barres d'or deviennent des actifs financiers.

Par rapport aux statistiques du commerce international, il faut retrancher les principaux postes suivants des statistiques du commerce extérieur des marchandises: (i) les entrées et sorties d'articles destinés seulement à être réparés et améliorés; (ii) les transferts de machines, matériel et autres articles faisant l'objet d'une location. Les données relatives aux exportations et importations de marchandises doivent être évaluées nettes aussi bien de la valeur des exportations et importations retournées que de la valeur des pertes ou avaries subies par les articles au cours du transport entre le pays exportateur et le pays importateur.

Les exportations de marchandises d'un pays doivent être évaluées f.o.b. à ses frontières douanières; ses importations de marchandises doivent tout d'abord être évaluées c.a.f. aux mêmes frontières. Ces importations doivent aussi être évaluées f.o.b. à la sortie du pays d'exportation. Enfin, la valeur c.a.f. des importations de marchandises d'un pays doit être répartie en: (i) valeur f.o.b. de ces importations; (ii) coûts des services de transport et d'assurance fournis par des non-résidents, subdivisés en services de transport et services d'assurance; et (iii) coût des services d'assurance et de transport, fournis par des résidents avec la même distinction.

2.11.2 et 1.11.2. *Transports et communications*

Cette rubrique comprend les opérations énumérées ci-dessous:

(i) *Fret*

Il s'agit des transports par navires, avions, chemins de fer, véhicules automobiles et autres transporteurs routiers, ainsi que par oléoducs, gazoducs et autres canalisations.

Les exportations d'un pays comprennent les services de fret rendus par les transporteurs résidents pour (i) les exportations de marchandises en provenance du pays considéré et les importations de marchandises à destination de ce pays; (ii) le transit de marchandises appartenant à des non-résidents à travers le pays; (iii) le transport des marchandises et d'or entre pays étrangers pour le compte de non-résidents; (iv) le transport à destination et en provenance du pays de biens et d'or non compris dans le commerce des marchandises, pour le compte de non-résidents, par exemple les effets personnels des diplomates étrangers ou de l'or non industriel. Les services de fret rendus par les transporteurs résidents d'un pays sur ses importations de marchandises sont compris dans ses exportations de services, car les importations de marchandises, qui sont évaluées c.a.f. en premier lieu, comprennent les services en question. Les exportations de services de fret d'un pays doivent se répartir en (i) services de fret relatifs aux importations de marchandises dans le pays considéré, et (ii) autres services de fret.

Quand les importations de marchandises sont évaluées c.a.f., les importations de services de fret effectuées par un pays comprennent les services fournis aux résidents de ce pays par les transporteurs non résidents relatifs au transport de marchandises et d'or entre pays étrangers et au transport des importations de biens et d'or qui ne sont pas comprises dans le commerce de marchandises. Quand les importations de marchandises sont évaluées f.o.b., les importations de services de fret doivent comprendre le transport des importations de marchandises par des transporteurs non résidents. Il a été recommandé plus haut de rassembler des données à ce sujet.

(ii) *Transport de voyageurs*

Les exportations d'un pays comprennent le transport international, c'est-à-dire le transport entre pays différents de voyageurs non résidents, effectué par les transporteurs résidents; les importations du pays comprennent le transport international de résidents effectué par les transporteurs non résidents. Le prix du voyage comprend les dépenses effectuées à bord et les frais analogues, ainsi que les sommes versées pour les excédents de bagages et bagages accompagnés, par exemple les automobiles. Les prix payés par les non-résidents pour le transport à l'intérieur du pays, ou par les résidents du pays pour le transport à l'intérieur de pays étrangers, sont compris dans les catégories 2.12.1 et 1.12.1 respectivement, qui sont définies ci-dessous.

(iii) *Autres transports et communications*

Recettes et dépenses relatives à l'affrètement des navires, aux droits perçus pour l'utilisation des ports et des aérodromes et aux frais de remorquage, et autres accords internationaux de règlement concernant les services postaux, télégraphiques et téléphoniques, de radio et de télévision. Ne sont pas compris dans les transactions relatives aux transmissions par radio et télévision les recettes et paiements afférents à la location de films et de disques, à l'utilisation et à l'achat de programmes soumis à des droits d'auteur, etc. Ces transactions figurent dans les catégories 2.11.9 et 1.11.9 ci-après.

2.11.3 et 1.11.3. *Services d'assurance*

Dans cette catégorie, sont comprises les opérations énumérées ci-après:

(i) *Assurance des transports internationaux*

Les exportations d'un pays comprennent la rémunération des services d'assurance rendus par les compagnies d'assurance résidentes, à l'occasion (i) des exportations et importations de marchandises, (ii) du transfert, effectué pour le compte de non-résidents, de biens et d'or entre pays étrangers ainsi que pour les entrées et sorties de biens et d'or non compris dans le commerce des marchandises. Les services d'assurance fournis par des compagnies résidentes d'un pays sur ses importations de marchandises sont comprises dans les exportations de services d'assurance, étant donné que ces frais sont compris dans la valeur c.a.f. de ses importations. Les exportations de services d'assurance afférents aux transports internationaux doivent être réparties en (i) frais d'assurance relatifs aux importations de marchandises, et (ii) autres frais d'assurance.

Dans le cas d'évaluation c.a.f. des importations de marchandises, les importations d'un pays, au titre des services d'assurance sur transports internationaux, comprennent les rénumérations de services d'assurance versées aux compagnies non résidentes au titre du transport, effectué pour le compte de résidents du pays, de marchandises et d'or entre pays étrangers ainsi que des importations d'or et de biens non compris dans le commerce des marchandises. Quand les importations de marchandises d'un pays sont évaluées f.o.b., la rémunération de services d'assurance versée aux compagnies non résidentes pour le transport de ces marchandises vers le pays en question doit être incluse dans les importations de services d'assurance sur transports internationaux. Il est recommandé plus haut de réunir des données sur cette opération.

(ii) *Autres services d'assurance*

Les exportations d'un pays comprennent les rémunérations de services d'assurance payées par les non-résidents à des compagnies résidentes; ses importations comprennent les rémunérations de services d'assurance payées par les résidents à des compagnies non résidentes, pour (i) assurance contre l'incendie, le vol et les avaries des biens et d'autres articles, sauf les transports internationaux, (ii) la réassurance des transports internationaux, (iii) l'assurance contre les accidents ou la perte de revenu et les frais médicaux en cas de maladie et autres risques personnels, et (iv) l'assurance sur la vie et la participation aux caisses de retraite et caisses analogues.

2.11.4 ou 1.11.4 et 1.12.2. *Achats directs à l'intérieur des organismes extra-territoriaux ou achats directs à l'extérieur des branches non marchandes des administrations publiques*

Les exportations d'un pays comprennent les achats (déduction faite des ventes de surplus et d'autres biens d'occasion et des épaves) de fournitures, matériel et autres articles et services, effectués par des organismes civils ou militaires extra-territoriaux installés dans un pays donné; ses importations sont les achats (diminués des ventes de surplus, biens d'occasion et d'épaves) de biens et services effectués dans le reste du monde par le gouvernement d'un pays donné pour les besoins de ses enclaves extra-territoriales et pour d'autres utilisations directes à l'extérieur. On inclut, dans ces biens et services, les dépenses de construction de bâtiments et autres ouvrages à usage civil ou militaire; les loyers des bâtiments et autres édifices des ambassades; et les commissions des syndicats de garantie pour la vente de titres d'Etat hors du pays d'émission. Les exportations (ou les importations) d'un pays comprennent le déficit (ou l'excédent) de ses contributions aux dépenses de réalisation d'installations militaires communes ou de programmes communs de défense sur les dépenses de ce type, en biens et services, réalisées sur le territoire du pays considéré.

Les achats directs des organismes extra-territoriaux sur le marché intérieur d'un pays sont classés dans ses exportations de biens et services marchands. Dans le cas d'achats directs

effectués à l'extérieur par le gouvernement d'un pays, les achats directs en capital sont classés dans ses importations de produits marchands, tandis que les achats directs à l'étranger en compte courant sont classés dans ses importations d'autres biens et services.

2.11.9 et 1.11.9. *Produits marchands divers*

Les exportations et les importations comprennent (i) le coût de la réparation de biens reçus de l'extérieur ou envoyés à l'extérieur à cet effet; (ii) la marge brute perçue par les négociants d'un pays sur les biens qu'ils achètent dans un autre et qu'ils expédient et vendent dans un troisième; (iii) les honoraires de gestion et de consultation, ainsi que la participation aux frais de siège remboursées à la maison mère par ses filiales et succursales à l'étranger et les transactions analogues entre les autres non-résidents et résidents d'un pays; (iv) les commissions des syndicats de garantie et autres commissions perçues à l'occasion de la vente de titres privés hors du pays d'émission; (v) les commissions payées à des agents travaillant pour le compte de commettants étrangers et frais de manutention relatifs à l'or non industriel; (vi) les locations de machines, matériel, films et articles analogues, (vii) les dépenses de publicité; (viii) les locations de bureaux et autres dépenses faites par des voyageurs d'affaires non résidents, remboursables par l'employeur, (ix) les abonnements directs à des journaux et revues; (x) les profits ou pertes dans les opérations d'arbitrage sur devises étrangères effectués avec des non-résidents; (xi) les dons en nature que des ménages résidents envoient à l'étranger ou en reçoivent; (xii) le mobilier et les effets personnels des migrants; (xiii) les opérations sur biens et services non classés ailleurs.

2.11.10 et 1.11.10. *Passage au concept de changement de propriété*

On utilisera cette rubrique dans le cas où les exportations et importations de marchandises d'un pays sont enregistrées dans les comptes nationaux sur la base du transfert de propriété entre résidents et non-résidents. Ces écritures feront apparaître les différences entre le principe du transfert de propriété et le critère du transfert physique, pour les catégories 2.11.1 et 1.11.1 précédentes dans l'évaluation des exportations et des importations de marchandises d'un pays. En vertu du principe du transfert de propriété, on incluera les biens que les résidents d'un pays ont vendu ou acheté à des non-résidents, mais qui n'ont pas encore franchi la frontière douanière, celle des zones franches ou des entrepôts en douane (c'est-à-dire les biens qui sont soit en dépôt ou en transit dans le pays, soit en dépôt à l'étranger ou en route vers le pays).

2.12.1 et 1.12.1. *Achats directs des ménages non résidents effectués sur le marché intérieur, et achats directs à l'extérieur des ménages résidents*

Dépenses effectuées sur le territoire d'un pays par des non-résidents et dépenses effectuées dans le reste du monde par les résidents de ce pays, tels que touristes, hommes d'affaires et fonctionnaires en déplacement, équipages, travailleurs frontaliers et saisonniers, personnel diplomatique et militaire en poste à l'étranger. Cette rubrique comprend les dépenses classées en consommation des ménages, portant sur des biens consommés sur place ou transportés dans le pays de résidence, ainsi que sur des services, y compris les transports locaux. Ne sont pas comprises dans ce poste les dépenses des représentants, des fonctionnaires, des équipages, etc., qui sont remboursables par leur employeur.

[1] Les recommandations des Nations Unies relatives aux statistiques du commerce international figurent dans *L'Annuaire des statistiques du commerce international*, 1966, Nations Unies, New York, 1968, et dans *Le traitement des principales catégories de produits rentrant dans les échanges internationaux*, Bureau de statistique des Nations Unies, IT/STAT/27, 15 avril 1968.

[2] Etablissements placés sous la surveillance des douanes en vue de permettre la mise en œuvre ou la fabrication de produits en suspension totale ou partielle des droits et taxes dont ils sont passibles.

## Classification

6.138. Au paragraphe 6.132, on a attiré l'attention sur l'avantage qu'il y a à classer, dans les comptes nationaux, les échanges extérieurs de biens et services, de façon à séparer les exportations et importations de marchandises enregistrées dans les statistiques du commerce international des échanges d'autres biens et de services. La nomenclature exposée au tableau 6.4 ci-dessus est destinée à répondre à cet objectif ainsi qu'à d'autres fins importantes. Elle reprend les principales décompositions des biens et services retenues dans le système, par exemple produits marchands, et autres biens et services, catégories de biens et services marchands et catégories d'autres biens et services; elle tient compte de l'ajustement qui résulte du décalage entre la date d'enregistrement des exportations et des importations dans les statistiques du commerce international et celle du transfert de propriété. Cette nomenclature s'aligne également autant que possible sur la classification des biens et services donnée dans la troisième édition du *Manuel de la balance des paiements* du Fonds monétaire international.

6.139. Outre la nomenclature exposée au tableau 6.4 ci-dessus, le système comprend une classification des exportations et importations de produits selon les branches d'activité marchande dont ils sont le produit caractéristique, et une subdivision des importations de produits en produits concurrentiels de la production intérieure et produits complémentaires. Ces deux nomenclatures sont utilisées dans les tableaux types entrées-sorties du système, relatifs aux emplois et ressources de biens et services marchands. Les statistiques de marchandises du commerce international devraient fournir des données appropriées permettant de classer les produits selon ces nomenclatures. Pour distinguer les importations qui complètent la production intérieure de celles qui la concurrencent, il est nécessaire de disposer de nomenclatures détaillées des importations et de la production intérieure par type de produits. Sinon, les différences entre les produits d'importation et les articles de production intérieure seront masquées. Pour les biens et services marchands qui ne figurent pas dans les statistiques du commerce international, il devrait être possible de réunir des données appropriées au classement par type de produits des transactions relatives aux exportations et importations de services de transport, de communication et d'assurance, à l'avitaillement des navires, avions et autres véhicules, et des ventes à l'extérieur de produits de la pêche par les bateaux résidents. Toutefois, il n'en ira peut-être pas ainsi pour les exportations et importations de produits tels que les services figurant dans la catégorie "Produits marchands divers" du tableau 6.4, ou encore pour les achats effectués directement par des enclaves extraterritoriales sur le marché intérieur d'un pays. Peut-être sera-t-il nécessaire alors de classer ces exportations et importations dans une catégorie "Divers" de la nomenclature de produits marchands.

## *Chapitre VII*

# OPERATIONS ENREGISTREES DANS LES COMPTES DE REVENU ET DE DEPENSES ET DANS LES COMPTES DE CAPITAL ET DE FINANCEMENT

7.1. Ce chapitre traite de la définition et de la classification des opérations des comptes de revenu et de dépenses et des comptes de capital et de financement du système. Les premiers décrivent la perception et l'utilisation du revenu par les unités institutionnelles et se rattachent directement aux comptes de production et aux comptes des fonctions de consommation finale du système. Les comptes de capital et de financement montrent la manière dont les secteurs institutionnels financent leur accumulation de capital, ils se relient directement aux comptes de formation du capital et aux comptes de revenu et de dépenses du système.

### Les catégories d'opérations

#### Comptes de revenu et de dépenses

7.2. La valeur ajoutée créée par la production intérieure, nette de la consommation de capital fixe, est répartie entre les secteurs institutionnels dans le compte de revenu et de dépenses. Avant que les revenus des facteurs, c'est-à-dire la rémunération des salariés et l'excédent d'exploitation, reçus par les secteurs institutionnels résidents n'apparaissent à leurs comptes de revenu et de dépenses, ils sont classés selon le secteur institutionnel d'origine. Dans le cas des entreprises non constituées en société classées dans le secteur des ménages, l'excédent d'exploitation est d'abord subdivisé en revenu de l'entreprise et revenu de la propriété; et ces revenus, de même que la rémunération des salariés, sont alors répartis entre les bénéficiaires. Pour les autres secteurs institutionnels d'origine, l'excédent d'exploitation est transféré en totalité au secteur institutionnel qui le reçoit (et qui se confond avec celui qui le crée), tandis que la rémunération des salariés est répartie entre les ménages résidents et non résidents.

7.3. La rémunération des salariés résultant de la production intérieure d'un pays peut être payée à des particuliers résidents ou non résidents, mais l'excédent d'exploitation n'est reçu que par les secteurs institutionnels résidents. Les impôts indirects nets, c'est-à-dire les impôts indirects diminués des subventions d'exploitation, inclus dans la valeur ajoutée par les producteurs résidents d'un pays, peuvent, dans certains cas, être payés à des organes internationaux non résidents, de même qu'au gouvernement du pays considéré. A la différence des revenus des facteurs, ce flux n'est pas réparti par secteur institutionnel d'origine.

7.4. Les comptes de revenu et de dépenses reprennent également la rémunération des salariés reçue par les résidents d'un pays donné qui sont employés dans d'autres pays, la répartition de l'excédent net d'exploitation, sous la forme de distribution de revenu de la propriété et de revenu de l'entreprise des quasi-sociétés. Ces opérations s'effectuent entre les secteurs institutionnels résidents, de même qu'entre ces secteurs institutionnels et le reste du monde. La somme de la rémunération du travail, du revenu net de la propriété et de l'entreprise, c'est-à-dire les revenus des facteurs distribués et des impôts indirects diminués des subventions d'exploitation, donne le revenu national (4.0) du pays considéré.

7.5. Le compte de revenu et de dépenses décrit également les opérations relatives à l'assurance-dommages et la redistribution des revenus entre les secteurs institutionnels. Ces dernières opérations constituent des transferts courants non contractuels. Les recettes nettes des résidents d'un pays, au titre du revenu de l'emploi, de l'entreprise et de la propriété et au titre des transferts de redistribution, constituent le revenu disponible des résidents ou, en d'autres termes, le revenu national disponible (6.0). Finalement, le compte de revenu et de dépenses montre la façon dont les résidents partagent leur revenu disponible entre consommation finale et épargne.

#### Compte de capital et de financement

7.6. Les comptes de capital et de financement du système décrivent les formes sous lesquelles les résidents accumulent du capital et la façon dont ils financent cette accumulation.

7.7. Les principaux modes d'accumulation, pour les agents économiques producteurs, sont naturellement la formation brute de capital fixe et les variations de stocks. Les autres formes d'accumulation sont les achats de terrains et d'actifs corporels non reproductibles analogues, l'acquisition de créances sur des résidents et des non-résidents et l'achat d'autres actifs incorporels.

7.8. L'épargne, solde du compte de revenu et de dépenses, et la consommation de capital fixe, qui est un élément de la valeur ajoutée, sont les principaux moyens de financement de l'accumulation. Les autres sources de financement sont les transferts en capital et les engagements envers les secteurs institutionnels résidents et l'extérieur.

7.9. Les catégories d'opérations indiquées ci-dessus, à l'exception de la consommation finale et de la formation brute de capital, sont étudiées dans le présent chapitre. Les deux dernières catégories ont été traitées au chapitre précédent.

### Les éléments de la valeur ajoutée (3.1 à 3.5)

7.10. La valeur ajoutée par les producteurs comprend la rémunération des salariés, l'excédent net d'exploitation, la consommation de capital fixe et les impôts indirects nets des subventions d'exploitation. L'excédent net d'exploitation est simplement l'excédent de la valeur ajoutée (soit la différence entre la production et la consommation intermédiaire, évaluées respectivement aux prix départ-usine et aux prix d'acquisition) sur le total des trois autres flux.

RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS (3.1. ÉLÉMENT DE LA VALEUR AJOUTÉE; 4.1 — 4.2: RECETTE AU TITRE DES REVENUS DES FACTEURS DISTRIBUÉS)

*Composition et classification*

7.11. La rémunération des salariés comprend tous les paiements effectués par les producteurs sous forme de salaires et traitements en nature aussi bien qu'en espèces, versés à leur personnel et sous forme de cotisations versées au bénéfice de ce personnel à la sécurité sociale, aux systèmes privés de retraite, d'assurance-accident, d'assurance-vie et aux systèmes analogues. Les salariés comprennent toutes les personnes travaillant dans les sociétés industrielles ou commerciales, les administrations publiques, les institutions privées sans but lucratif et les employés des ménages. Les membres des forces armées, quelles que soient la durée et la nature de leur service, sont classés comme salariés. Sont également comprises dans ce groupe toutes les personnes travaillant dans les entreprises individuelles à l'exception des propriétaires et des membres de leurs familles non rémunérés.

7.12. La rémunération des salariés doit être subdivisée en paiements aux travailleurs civils et en paiements aux membres des forces armées, étant donné les importantes différences dans la nature et le taux de rémunération de ces deux types d'emploi. Pour la rémunération des salariés civils, elle devrait être décomposée en (i) salaires et traitements bruts, en espèces ou en nature; (ii) cotisations des employeurs aux régimes de sécurité sociale, au bénéfice de leur personnel; (iii) cotisations des employeurs aux régimes privés de retraite, d'allocations familiales, d'assurance-maladie, d'assurance-accident, d'assurance-vie et analogues, au bénéfice de leur personnel. Cette classification distingue la rémunération directe des salariés de leur rémunération indirecte; elle est utile à l'analyse des prestations sociales dont bénéficient les travailleurs et facilite les comparaisons entre ce système de comptabilité nationale (SCN) et la comptabilité du produit matériel (CPM). La rémunération des membres des forces armées se subdivise de même en (i) salaires et traitements bruts en espèces ou en nature, et (ii) cotisations des employeurs aux régimes de sécurité sociale, ainsi qu'aux régimes privés de retraite, d'assurance-accident, d'assurance-vie et analogues.

7.13. Les salaires et traitements bruts comprennent toutes les sommes que les travailleurs reçoivent en contrepartie de leur travail soit en espèces, soit en nature, avant déductions de leurs cotisations à la sécurité sociale, des prélèvements fiscaux à la source et des retenues analogues. Les salaires et traitements doivent s'entendre nets de tous achats d'outils, matériel et vêtements spéciaux nécessaires au travail que les travailleurs sont tenus de payer sur leur rémunération en vertu d'obligations contractuelles (voir un exposé plus complet au paragraphe 6.59). Le remboursement des frais de voyage de représentation et des autres frais supportés par les salariés à titre professionnel est exclus des salaires et traitements. En revanche, sont compris dans les salaires et traitements des paiements tels que les commissions, les pourboires et les primes, les indemnités de vie chère, la rémunération des congés payés, des jours fériés, des congés de maladie et des autres absences relativement courtes, quand ces sommes sont versées directement par l'employeur, les honoraires des ministres du culte et les jetons de présence des administrateurs, et le coût, pour l'employeur, de la nourriture, du logement, des vêtements de ville qu'il fournit à son personnel soit gratuitement, soit à prix réduit. Les cotisations que les employeurs versent au bénéfice de leur personnel à la sécurité sociale ou aux régimes privés (caisses, fonds de réserve, etc.) concernant les allocations familiales, les indemnités de licenciement et de départ, les accidents, les congés de maternité, les pensions, etc., doivent être classées avec les autres éléments de la rémunération des salariés. Si, à défaut de caisses ou de fonds de réserve particuliers, les employeurs versent à leur personnel des prestations directes de ce genre, des cotisations imputées relatives à ces obligations doivent être comprises dans les cotisations des employeurs aux régimes privés.

7.14. Ces recommandations concordent pour l'essentiel avec la Classification type des coûts de la main-d'œuvre établie par l'Organisation internationale du Travail. Les cotisations des employeurs aux régimes privés ont également été définies de façon qu'elles comprennent le domaine qui, dans certains cas, relève de régimes de sécurité sociale et, dans d'autres, de caisses privées.

*Paiements en nature*

7.15. Le paiement en nature de traitements et de salaires doit comprendre le coût, pour l'employeur, des biens et services fournis au personnel gratuitement ou à un prix sensiblement réduit et qui constituent, sans ambiguïté et essentiellement, un avantage pour les salariés en tant que consommateurs. Les dépenses consenties par les employeurs et qui leur profitent aussi bien qu'à leur personnel doivent figurer dans la consommation intermédiaire et non dans la rémunération des travailleurs. Des exemples en sont fournis par les dépenses pour les aménagements des lieux de travail, les examens médicaux, les installations sportives et autres installations récréatives, les remboursements par l'employeur des frais de voyage et de représentation et des achats de vêtements de travail, d'outils et de matériel payés par son personnel.

7.16. La fourniture gratuite de vivres, de boissons et de tabac, et de vêtements, y compris les uniformes, aux membres des forces armées, est considérée comme faisant partie de la rémunération. En revanche, les uniformes et autres vêtements de travail fournis gratuitement aux salariés civils ne doivent pas être considérés comme des avantages en nature. La différence de traitement entre les uniformes remis aux militaires et les uniformes distribués aux salariés civils s'explique par la pratique courante des militaires de porter l'uniforme qu'ils soient ou non en service alors qu'il n'en est pas de même pour les vêtements de travail civils. Il faut inclure également dans les traitements et salaires des salariés le loyer brut imputé des logements qui leur sont fournis gratuitement. Tel est le cas pour les logements de fonction affectés au personnel militaire et à leurs familles, mais non pour les casernes.

*Imputations des cotisations des employeurs aux caisses privées de retraite*

7.17. Comme il a été dit plus haut, si les cotisations des employeurs aux régimes de retraite, d'allocations familiales, d'assurance-accident du travail, d'assurance contre d'autres dommages, de licenciement, etc., ne sont pas des flux effectifs, il convient d'imputer des cotisations fictives. Tel sera le cas lorsque l'employeur paie directement les retraites, allocations familiales, indemnités pour

accidents, etc., sans pour cela cotiser à une caisse spéciale, à un fonds ou à un régime, ni constituer des réserves spéciales. Si les caractéristiques du personnel et la situation des effectifs qui déterminent la probabilité d'une prestation déterminée, ainsi que le barème applicable, sont restés relativement stables, le montant effectif des prestations directes au cours de périodes comptables récentes peut servir de base pour estimer la cotisation imputée. Par exemple, les pensions payées à d'anciens salariés pourront servir de base pour estimer la cotisation imputée correspondante, si le nombre, ainsi que la répartition par âge et par sexe du personnel ayant droit au paiement des retraites, de même que les barèmes des traitements, des salaires et des retraites, sont restés relativement stables. Sinon, il pourra être utile de fonder l'estimation de la cotisation imputée sur les droits à pension et les cotisations des régimes qui s'appliquent à une main-d'œuvre ayant les mêmes caractéristiques, dans des conditions d'emploi analogues. Faute d'estimations plus précises, on pourra retenir comme montant des cotisations à imputer le montant des retraites effectivement payées au cours des récentes années.

7.18. Les cotisations imputées correspondant aux prestations directes de retraites, d'allocations familiales, d'assurance-accident du travail, etc., que les employeurs sont tenus de faire à leur personnel doivent s'enregistrer d'une part dans la rémunération des salariés et d'autre part dans les comptes de revenu et de dépenses comme une catégorie de transferts courants non contractuels des salariés (ménages) aux employeurs (par exemple administrations publiques, sociétés et quasi-sociétés, institutions privées sans but lucratif). Les paiements effectifs dont les employeurs s'acquittent du fait de ces obligations, au cours d'une période comptable, doivent être inscrits comme transferts courants non contractuels de ces employeurs aux ménages. (Voir tableau 7.1 ci-dessous pour la classification de ces transferts courants.) Le résultat net de ces écritures est d'avoir dans le revenu des ménages les recettes effectives au titre de ces allocations et dans les dépenses des employeurs leurs paiements effectifs au titre de ces obligations.

## Consommation de capital fixe (3.3)

### *Définition*

7.19. La consommation de capital fixe peut être définie d'une manière générale comme la partie de la production nécessaire pour remplacer le capital fixe utilisé dans le processus de production pendant la période comptable. Ce flux repose sur la notion de durée de vie escomptée de chaque équipement et il est conçu de manière à compenser la perte de valeur résultant de l'obsolescence prévisible, des détériorations probables auxquelles on ne peut remédier par des réparations courantes ainsi que de l'usure normale. L'obsolescence imprévisible est traitée comme une perte en capital au moment où elle se produit effectivement, et non pas comme une consommation de capital fixe. Il n'est pas tenu compte de l'épuisement des ressources naturelles dans la consommation de capital fixe.

7.20. On enregistre une consommation de capital fixe pour tous les équipements qui entrent dans la formation brute de capital fixe (voir cette définition au paragraphe 6.115). Toutefois, en raison de difficultés pratiques, la consommation de capital fixe n'est pas prise en considération dans le cas de certains biens de capital des administrations publiques, comme les routes, les barrages, les jetées et toutes les constructions autres que les bâtiments. Il peut alors être considéré que les frais de réparation et d'entretien courants suffisent à maintenir ces actifs en l'état initial. On notera que la consommation de capital fixe doit être prévue pour tous les autres biens de capital fixe des branches non marchandes des administrations publiques, y compris pour leurs bâtiments.

### *Evaluation*

7.21. Dans une économie stationnaire, où le capital fixe est constant, en quantité et en qualité, il est facile de définir la consommation de capital fixe de façon qu'elle équilibre chaque année les besoins de remplacement. Mais le problème de la définition devient plus complexe dans une économie caractérisée par une évolution de la demande ou par l'existence d'un progrès technique entraînant l'obsolescence du matériel existant; il n'y a pas de règle générale s'appliquant à de telles situations. Il semble toutefois raisonnable d'évaluer la consommation de capital fixe sur la base d'une dépréciation linéaire, au cours de la durée de vie économique escomptée de chacun des équipements considérés. L'estimation de cette durée doit tenir compte des détériorations accidentelles probables auxquelles on ne peut remédier par l'entretien courant ou par la réparation, ou le remplacement de certaines pièces. Les dommages causés par l'incendie ou l'inondation sont des exemples de telles détériorations. Le montant de ces dommages accidentels pourra être évalué par référence à la prime nette moyenne par unité de valeur du capital, pour chaque type de risque. La prime nette est la différence entre la prime et la consommation de services d'assurance-dommages.

### *Estimation*

7.22. En général, les producteurs fondent leurs méthodes d'évaluation des provisions annuelles pour usure et pour obsolescence prévisible sur l'idée du maintien de la valeur nominale de leur capital, grâce à l'étalement du coût initial du matériel considéré sur toute la durée de vie économique escomptée. Cette méthode est critiquable car, au fur et à mesure que les prix et les techniques évoluent, le coût d'utilisation du capital fixe peut être plus ou moins élevé que le résultat de ce calcul. Les estimations de la consommation de capital fixe devraient donc tenir compte de la valeur de remplacement des actifs pendant l'année pour laquelle l'estimation est faite.

7.23. Toutefois, le calcul est difficile car, dans la plupart des cas, les seules données disponibles sont les dotations inscrites dans les comptabilités des producteurs. Les renseignements sur les valeurs d'acquisition de biens d'équipement comparables, nécessaires pour passer de ces dotations à une évaluation du coût de remplacement, sont souvent inadaptés aux besoins. Pourtant, comme le niveau des prix des biens d'équipement est sujet à variation, il importe de pouvoir corriger les dotations effectuées. Pour évaluer cette correction, on ne prendra pas en considération les arriérés d'amortissement provenant du fait que les dotations antérieures ont été établies à un prix inférieur, car la consommation de capital fixe est traitée comme dépense courante de production.

7.24. Les ajustements exigés par la comptabilité nationale peuvent être considérables et sont sujets à une forte marge d'erreur; il sera donc utile de disposer de renseignements sur les dotations aux amortissements des comptabilités d'entreprise et sur les revenus nets calculés à partir de ces dotations. En conséquence, il est recommandé de donner à part des indications sur l'ampleur de l'ajustement. Il sera également utile de classer, si possible, ces ajustements par secteur institutionnel et par type d'activité économique des producteurs.

### Impôts indirects et subventions d'exploitation (3.4. et 3.5)

#### *Critères généraux*

7.25. Le produit intérieur brut, aux valeurs d'acquisition, diminué de l'excédent des impôts indirects sur les subventions d'exploitation, est égal au produit intérieur brut aux revenus des facteurs. Ainsi, les impôts indirects figurent dans les valeurs d'acquisition, mais ne sont pas un élément des revenus des facteurs. En revanche, les subventions d'exploitation s'ajoutent à ces revenus. La distinction entre l'excédent des impôts indirects sur les subventions d'exploitation d'une part, les impôts directs et les autres redevances obligatoires aux administrations publiques d'autre part, a essentiellement pour but de classer les paiements selon qu'ils sont prélevés ou non sur le revenu des facteurs, distribués ou non. On est ainsi amené à se fonder sur les critères de matière imposable et de personnes imposées pour établir la distinction. Ces critères sont utiles pour classer tous les types de transferts obligatoires aux administrations publiques, par exemple, pour séparer les impôts indirects des amendes et pénalités et les transferts courants des transferts en capital (voir paragraphes 7.64 et 7.74 à 7.76 ci-après).

7.26. Etant donné la place qu'occupent les impôts indirects dans les comptes nationaux, ils doivent consister en versements obligatoires des producteurs aux administrations publiques et être traités comme des frais entraînés par la production. Le terme "administrations publiques", utilisé à propos des impôts indirects et des subventions, peut s'appliquer à une organisation internationale, par exemple la Communauté économique européenne, aussi bien qu'aux administrations du pays de résidence des producteurs. Pour des raisons analogues, les subventions d'exploitation doivent se définir comme les transferts courants qu'une administration consent aux producteurs et que ces derniers considèrent comme s'ajoutant au revenu issu de la production. Puisque dans le système, les ménages *stricto sensu* ne sont pas producteurs et n'ont pas de comptes de production, ils ne sauraient payer directement des impôts indirects aux administrations publiques. Ils ne peuvent pas non plus recevoir de subventions d'exploitation.

#### *Date d'enregistrement*

7.27. La règle générale est d'enregistrer les impôts indirects et les subventions, de même que les autres transferts, au moment où ils sont dus. Dans le cas des impôts indirects, le droit naît généralement à un moment précis de la production ou de la vente des biens et services. Il peut s'écouler, entre ce moment et celui où les impôts sont, en fait, considérés par les producteurs comme dus aux administrations, un certain laps de temps, mais qui est probablement assez court. Il en va d'ordinaire de même en ce qui concerne les subventions.

7.28. Lorsque la subvention est destinée à compenser l'écart entre le prix d'acquisition et le prix de vente pratiqués par un organisme commercial de l'Etat, la situation est moins claire. Ces subventions devraient être considérées comme dues à l'entreprise publique à la date d'entrée des biens dans son stock. Les stocks s'évaluent alors au prix de vente, c'est-à-dire au prix demandé par l'entreprise publique à l'acheteur, ce qui est conforme au principe consistant à évaluer aux prix départ-usine les entrées en stocks de produits finis (voir paragraphe 6.109 précédent).

7.29. Alors que, pour les producteurs, il est généralement possible d'enregistrer les impôts indirects conformément à la recommandation précédente, ce ne sera pas souvent le cas pour les comptes tenus par les comptables publics du Ministère des finances. Le montant des impôts indirects peut être enregistré dans ces comptes lorsque les déclarations d'impôts sont déposées ou établies, ou même quand les versements sont effectués. Il sera donc nécessaire de concilier les estimations des impôts indirects effectués d'une part d'après les comptes des entreprises, d'autre part d'après les comptes publics, en vue d'enregistrer les impôts au moment où ils sont dus.

### Impôts indirects (3.4)

#### *Champ*

7.30. Les impôts indirects sont les impôts frappant les producteurs au titre de la production, de la vente, de l'achat ou de l'utilisation de biens et services et qu'ils ajoutent à leurs dépenses de production. Des exemples en sont fournis par les droits et taxes sur importations, les taxes à l'exportation et les droits d'accise, les taxes sur les ventes, les taxes sur les spectacles et sur les paris, les patentes et droits d'enregistrement (par exemple droits de timbre) et les impôts fonciers. Les impôts sur la propriété foncière bâtie et non bâtie figurent parmi les impôts indirects, sauf dans les cas où ils peuvent être considérés comme n'étant qu'un mode administratif d'évaluation et de perception de l'impôt sur le revenu. Il est bon de noter ici que, quand les producteurs sont locataires de terrains, les impôts sur la propriété non bâtie — qui sont évidemment compris dans le loyer total versé par l'utilisateur (voir paragraphes 6.47 et 7.50 — doivent être classés avec les impôts indirects qu'ils paient. Figurent également parmi les impôts indirects les taxes sur la valeur ajoutée, sur l'emploi de la main-d'œuvre et sur l'utilisation du capital fixe, les taxes sur les véhicules à moteur et autres véhicules des branches marchandes et des branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif, les taxes, droits et redevances pour l'obtention du permis de conduire les automobiles (examens et permis lui-même), les passeports, les taxes d'aéroport, les frais de justice et les frais analogues payés par les producteurs.

#### *Monopoles fiscaux et autres monopoles publics*

7.31. Les excédents d'exploitation des monopoles fiscaux d'état (par exemple pour la production et la vente du tabac et de l'alcool), diminués de la marge

bénéficiaire normale de ces entreprises, sont en principe considérés comme des impôts indirects car cette partie au moins des excédents est destinée à augmenter l'ensemble des recettes de l'Etat. La déduction de la marge bénéficiaire normale est destinée à éliminer l'intérêt et les autres modes de rémunération du capital utilisé par le monopole fiscal, qui sont compris dans son excédent d'exploitation. En pratique, il pourra être nécessaire de reprendre comme mesure des impôts indirects la totalité de l'excédent d'exploitation étant donné les difficultés d'estimation de la part de cet excédent qui correspond à des impôts. Les monopoles fiscaux permettent à l'Etat de se procurer des recettes qui, dans d'autres pays, proviennent souvent des impôts indirects sur la production et la vente par les entreprises privées du tabac, de l'alcool et de produits analogues.

7.32. Des problèmes se posent au sujet du traitement de l'excédent d'exploitation des entreprises industrielles publiques jouissant d'un monopole, mais qu'il n'est pas possible de qualifier de monopoles fiscaux et qui appartiennent entièrement à l'Etat. Il sera alors souvent nécessaire de déterminer les considérations qui ont motivé la politique de fixation des prix de ces entreprises. On peut obtenir quelques indications à ce sujet en recherchant si les excédents sont de caractère permanent ou s'ils tendent à se compenser avec les déficits ou cours des années. Si les excédents, diminués en principe de la marge bénéficiaire normale des entreprises, sont de caractère permanent, ils peuvent être considérés comme un moyen employé par l'Etat pour s'assurer des recettes et en conséquence, être traités comme des impôts indirects.

*Problèmes de délimitation*

7.33. On peut s'interroger sur la classification, en impôts indirects ou en achats de biens et services, de certains paiements des branches marchandes aux organes des administrations publiques. Des exemples en sont fournis par les redevances dues pour l'obtention du permis de conduire les automobiles, les passeports, les frais de justice et les taxes d'aéroport. Les critères permettant d'établir la distinction ont été exposés aux paragraphes 6.97 et 6.98 précédents. Les paiements faits par les producteurs aux organes des administrations pour des services liés à l'application de la réglementation générale des pouvoirs publics, qui sont obligatoires et que l'on ne peut éviter si l'on en a besoin, doivent être classés comme des impôts indirects. Toutes les redevances énumérées ci-dessus entrent dans cette catégorie.

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (3.5)

*Branches d'activité marchande du secteur privé*

7.34. Les subventions d'exploitation comprennent tous les versements courants que les branches marchandes du secteur privé reçoivent des administrations publiques. Il s'agit de transferts qui, étant donné les règles d'octroi des subventions d'exploitation, s'ajoutent aux revenus que les producteurs tirent de la production courante. Par exemple ces subventions peuvent être liées au volume ou la valeur des biens et services marchands produits, exportés ou consommés, à la main-d'œuvre ou aux terres servant à la production, ou à la façon dont la production est organisée et conduite. Les transferts des pouvoirs publics aux branches marchandes du secteur privé, aux fins d'investissement ou pour compenser les destructions, dégâts et autres pertes subies par leur capital fixe et leur fonds de roulement, figurent dans les transferts en capital et non dans les subventions d'exploitation.

7.35. Les dons courants des organes des administrations publiques aux institutions privées sans but lucratif au service des ménages ne sont pas considérés comme des subventions, mais sont classés dans les autres transferts courants des administrations publiques. De même, aucun don aux ménages n'est à classer en subvention d'exploitation. La valeur des tickets que les administrations publiques mettent à la disposition de certaines catégories de la population pour leur permettre d'acheter des biens à des prix inférieurs à ceux qui sont pratiqués sur le marché est enregistrée dans une autre catégorie de transferts courants.

*Entreprises publiques*

7.36. Les subventions d'exploitation comprennent aussi tous les transferts en compte courant que l'Etat octroie aux sociétés publiques, par exemple pour compenser leurs pertes d'exploitation (excédent d'exploitation négatif). Pour les unités de production marchande gérées par les administrations, les transferts en compte courant sont considérés comme des subventions quand il est clair qu'ils sont la conséquence de la politique suivie par l'Etat pour maintenir les prix à un niveau tel que le produit des ventes de ces unités ne couvre pas leurs frais courants de production. Afin de déterminer s'il en est ainsi, il pourra être nécessaire d'étudier les considérations qui ont conduit à la fixation des prix ainsi pratiqués. Par exemple, la perte d'exploitation provient de la politique officielle des prix si l'unité publique est en concurrence avec des producteurs marchands privés subventionnés ou encore si cette unité occupe une position de monopole et a enregistré des pertes pendant plusieurs exercices consécutifs.

7.37. Lorsqu'elles ne sont pas compensées par des subventions d'exploitation, les pertes d'exploitation des unités de production marchande gérées par l'administration classées dans le secteur des administration publiques apparaissent en excédent d'exploitation négatif au compte de revenu et de dépenses des administrations publiques. Quand les unités de production marchande gérées par l'administration sont considérées comme des quasi-sociétés, les transferts qu'elles reçoivent de l'Etat pour couvrir leurs frais courants de production et qui ne sont pas classés en subventions doivent être considérés comme des revenus négatifs prélevés par les entrepreneurs de ces quasi-sociétés.

EXCÉDENT NET D'EXPLOITATION (3.2)

7.38. L'excédent net d'exploitation au cours d'une période comptable se définit comme l'excédent de la valeur ajoutée par les producteurs résidents au cours de cette période sur la somme des coûts supportés au cours de la période: rémunération des salariés, consommation de capital fixe et impôts indirects diminués des subventions d'exploitation. La valeur ajoutée est équivalente à la différence entre la production des producteurs au cours de la période considérée, évaluée aux prix départ-usine, et leur consommation intermédiaire, évaluée aux prix d'acquisition. Par définition, seules les

branches marchandes peuvent avoir un excédent d'exploitation, la production des branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages étant mesurée par les coûts de production.

### Transferts

7.39. Outre les impôts indirects et les subventions d'exploitation, le système fait apparaître un certain nombre de catégories de transferts. Les transferts peuvent être classés en (i) opérations liées à la propriété de sociétés, de quasi-sociétés et d'autres actifs; (ii) autres transferts contractuels (de caractère synallagmatique) se rapportant, par exemple, à l'assurance – dommages ou aux ruptures de contrat; (iii) paiements obligataires aux administrations publiques et versements qu'elles se sont engagées à effectuer, qui sont tous des transferts non contractuels (unilatéraux); (iv) transferts bénévoles. Ces deux dernières catégories d'opérations sont des opérations de redistribution. Les transferts qui les constituent seront classés en transferts courants ou en transferts en capital, en fonction de leur objet, de leurs règles d'attribution et de leur fréquence. Les opérations enregistrées dans les comptes de revenu et de dépenses du système sont présentées successivement ci-dessous. Au cours de cet exposé, il sera commode de donner en outre la définition du revenu de l'entreprise, en particulier pour les entreprises qui font partie du secteur des ménages, bien que ce flux ne soit pas un transfert à strictement parler. La question des transferts en capital est traitée plus loin dans le chapitre, dans le cadre de l'exposé des opérations des comptes de capital et de financement.

### Le revenu de l'entreprise

#### Entreprises individuelles (4.3)

7.40. L'excédent d'exploitation des entreprises individuelles comprises dans le secteur institutionnel des ménages est subdivisé en revenu de l'entreprise et revenu de la propriété, dans les comptes du système qui décrivent les revenus de facteur par secteur institutionnel d'origine. Le revenu de l'entreprise est équivalent à l'excédent d'exploitation, diminué du revenu de la propriété dû au titre des activités de l'entreprise.

7.41. Le revenu de la propriété considéré ici est constitué par l'obligation de payer les intérêts, loyers et redevances dus, au titre des activités d'entreprise, à des tiers, c'est-à-dire des personnes qui ne sont pas propriétaires de l'entreprise. L'intérêt peut être dû pour des sommes empruntées en vue de les utiliser dans l'affaire, ou du fait des crédits commerciaux reçus. Les loyers peuvent se rapporter aux exploitations agricoles et aux autres terrains servant aux entreprises individuelles. On rappellera que les locations d'édifices, de machines et de matériel doivent être comprises dans la consommation intermédiaire. Les redevances peuvent se rapporter à la fabrication d'articles brevetés, à l'utilisation de procédés brevetés ou à la publication d'œuvres soumises à des droits d'auteur (voir paragraphes 7.46 à 7.52 ci-après une définition plus complète des intérêts, des loyers, etc., considérés ici).

#### Sociétés et quasi-sociétés

7.42. Le revenu de l'entreprise des sociétés et quasi-sociétés n'apparaît pas en tant que tel aux comptes de revenu et de dépenses du système. Toutefois, ces comptes donnent explicitement tous les éléments nécessaires pour évaluer ce flux. Ainsi, le revenu de l'entreprise de ces sociétés et quasi-sociétés est équivalent à la différence entre, d'une part, leur excédent d'exploitation et le revenu de la propriété qui leur revient et, d'autre part, le revenu de la propriété qu'elles sont tenues de payer, à l'exclusion des dividendes. Les sociétés et quasi-sociétés peuvent naturellement percevoir des intérêts, des loyers et des redevances, de même qu'elles peuvent avoir à payer des revenus de la propriété. Elles peuvent, par exemple, percevoir des intérêts au titre des crédits commerciaux qu'elles accordent ou des actifs financiers qu'elles détiennent, ou toucher des loyers pour des terres dont elles sont propriétaires.

#### Revenu prélevé par les entrepreneurs de quasi-sociétés (4.4 en emplois; 4.5 en ressources)

7.43. Le compte de revenu et de dépenses du système fait apparaître les prélèvements que les propriétaires des quasi-sociétés financières et non financières effectuent sur le revenu de l'entreprise de leur affaire. Il s'agit en principe des sommes effectivement versées aux propriétaires, qui sont prélevées à cet effet sur l'excédent d'exploitation et le revenu net de la propriété de la quasi-société considérée. En pratique, les arrangements et la comptabilité commerciale peuvent être tels qu'on ne puisse pas disposer de données sur les prélèvements effectifs que les propriétaires font sur le revenu de l'entreprise de certaines quasi-sociétés, ou encore que tout le revenu net (épargne) de l'affaire leur soit implicitement transféré. Il sera nécessaire, en pareil cas, de considérer que la totalité du revenu net des quasi-sociétés est prélevée par leurs propriétaires De toute façon, ces prélèvements ne comprennent pas les sommes que les propriétaires perçoivent au titre des opérations en capital de l'entreprise, par exemple la réduction de ses actifs fixes ou financiers, ou au titre de la liquidation de leur participation dans l'entreprise. Les prélèvements se bornent ainsi aux opérations qui ne concernent que le compte de revenu et de dépenses.

7.44. Les prélèvements effectués par les propriétaires sur le revenu de l'entreprise de leur quasi-société peuvent être inférieurs à ce revenu, après déduction des transferts courants non contractuels versés par la quasi-société nets des transferts analogues reçus. Ces transferts nets peuvent consister en impôts prélevés sur le revenu net des succursales de compagnies étrangères ou sur certaines formes de sociétés de personnes, en dons versés à des institutions privées sans but lucratif ou en annulations des dettes irrecouvrables. En d'autre termes, les quasi-sociétés conservent une partie de ce revenu net, bien qu'il soit douteux que certaines, comme les petites succursales de sociétés étrangères ou les unités de production marchande gérées par l'administration, le fassent effectivement. Considérer que les quasi-sociétés conservent une épargne est cohérent avec le fait qu'elles détiennent et contrôlent des actifs financiers aussi bien que corporels, ainsi que des passifs. D'après cette conception, l'opération d'apport en capital des propriétaires dans les quasi-sociétés ne concerne que les fonds ou les autres ressources qu'ils apportent effectivement à des

fins d'accumulation, déduction faite de leurs prélèvements sur le capital de l'entreprise (voir aux paragraphes 7.92 et 7.93 ainsi qu'au tableau 7.2 ci-après, une définition plus complète de la catégorie "Apport en capital des propriétaires dans les quasi-sociétés").

7.45. Les propriétaires de quasi-sociétés peuvent apporter des fonds pour compenser un revenu de l'entreprise ou un revenu net négatif. De tels fonds doivent naturellement être traités comme des revenus prélevés par des propriétaires de quasi-sociétés négatifs. Un exemple en est donné au paragraphe 7.37 précédent pour les unités de production marchande gérées par l'administration. Alors que, dans certains cas, les sommes destinées à compenser les pertes de ces unités seront classées comme subventions d'exploitation, en ce qui concerne les quasi-sociétés privées, tous les transferts courants effectués par les propriétaires doivent être considérés comme des prélèvements négatifs sur le revenu de l'entreprise.

## Revenu de la propriété (4.6 en emplois; 4.7 en ressources)

### Définition générale

7.46. On peut définir, le revenu de la propriété comme étant constitué par les transferts de revenu effectifs et imputés, résultant de l'utilisation, par un agent économique, d'actifs financiers, de terrains et d'avoirs incorporels, tels que droits d'auteur et brevets, qui appartiennent à un autre agent économique. Les formes de transfert des revenus de la propriété dépendent de la structure et des dispositions institutionnelles existant dans une économie; la classification de ces opérations dans la comptabilité nationale doit en tenir compte. Citons, comme formes courantes de revenu de la propriété, les intérêts et les dividendes, au titre des actifs financiers, ainsi que les loyers nets et les redevances dus pour l'exploitation de terres, la publication d'œuvres soumises à des droits d'auteur, l'exploitation de brevets et de licences, etc.

7.47. Les flux constitués par les intérêts, les dividendes, les loyers nets et les redevances doivent être enregistrés à la date où ils doivent être versés (perçus). Quand, par exemple, les intérêts, les loyers nets ou les redevances, dus à une certaine échéance, se rapportent à une période passée, courante ou future, dépassant la période comptable, on ne cherchera pas à les ventiler entre les différentes périodes comptables. Les dividendes doivent également s'enregistrer à la date à laquelle ils deviennent dus, et non au moment où ils sont déclarés ou acquis.

### Intérêts et dividendes (4.61 et 4.62, respectivement, en emplois; 4.71 et 4.72, respectivement, en ressources)

7.48. L'intérêt comprend les revenus de la propriété sur des créances financières comme les dépôts bancaires et autres, les billets à ordre, les bons, les obligations, les lettres de change et autres prêts produits à recevoir et charges à payer, crédits commerciaux et crédits à la consommation et droits des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie et de pension. Il peut être nécessaire d'imputer, au moins en partie, certains de ces flux d'intérêt, par exemple ceux qui sont dus aux ménages au titre de leurs droits sur les réserves d'assurance. Les dividendes consistent en transferts de revenus au titre des actions et autres formes de participation au capital social des entreprises privées constituées en sociétés, des coopératives et des sociétés publiques.

### Loyers et redevances (4.63 en emplois; 4.73 en ressources)

#### *Loyers nets des terres*

7.49. Les loyers qu'il convient en principe de comprendre dans le revenu de la propriété sont les loyers nets dûs pour les terres faisant l'objet de divers modes de location (fermages, concessions, baux, etc.) [voir au paragraphe 7.83 ci-dessous la définition des terres]. Ces terres peuvent servir à la culture, à l'exploitation de gisements miniers, de zones forestières ou de lieux de pêche, à la construction de bâtiments et autres édifices, à la construction de lignes de chemin de fer, à l'établissement de dépotoirs et de dépôts de ferraille ou à l'exercice d'autres activités industrielles et commerciales. Les loyers nets perçus pour des bâtiments résidentiels et non résidentiels, ainsi que pour d'autres biens durables reproductibles, ne doivent pas, en général, être compris dans ce flux. Ils entrent dans l'excédent d'exploitation du propriétaire de ces biens, car le loyer total correspondant à leur utilisation est considéré comme le paiement d'un service marchand. La différence de traitement des loyers nets selon qu'ils sont relatifs à des terrains, d'une part ou à des édifices, des machines ou du matériel, d'autre part, s'explique par le fait que les deux types de loyers, jouent des rôles différents dans la production (voir également les paragraphes 6.46 à 6.48 précédents).

7.50. Le loyer de la terre, à classer comme revenu de la propriété, se limite en principe au loyer net (en d'autres termes au revenu net provenant de la propriété de la terre), car le loyer total peut comprendre des coûts qu'il convient d'enregistrer dans les comptes de production du système. Par exemple, le loyer peut inclure des impôts sur la propriété foncière et immobilière et certaines dépenses d'entretien qui incombent au propriétaire des terres louées. Dans ce cas, ces éléments du loyer brut doivent être enregistrés au compte de production du locataire, respectivement comme impôt indirect et consommation intermédiaire d'un service marchand. Comme il est dit au paragraphe 6.47 précédent, il est commode, pour l'analyse des entrées-sorties, d'imputer ces dépenses au locataire. De cette façon, on évite de devoir créer une branche fictive pour la propriété des terres, dans le cas où les propriétaires n'ont pas d'autres activités. On se heurtera parfois à des difficultés notables pour séparer le loyer total des terres en loyer net et autres éléments du loyer brut. Dans ces cas, on doit au moins mettre à part, et inscrire en emplois au compte de production du locataire, tous les impôts sur la propriété foncière et immobilière compris dans le loyer total. Le reste peut être enregistré comme revenu de la propriété.

7.51. Il peut y avoir d'autres cas où il sera nécessaire de comptabiliser ici des loyers qui devraient être enregistrés au compte de production. Par exemple, ainsi qu'il est dit au paragraphe 6.48 précédent, la location d'une ferme peut inclure celle des bâtiments et du matériel agricole et il peut n'être pas possible de séparer le loyer afférent aux bâtiments et au matériel du loyer net qui se rapporte aux terrains agricoles. En pareil cas, le loyer total, net de tout impôt sur la propriété foncière qu'il pourrait comprendre, peut être inscrit comme revenu de la propriété. Les impôts sur la propriété

foncière sont alors comptabilisés comme il est recommandé au paragraphe précédent.

*Redevances*

7.52. Les redevances incluses dans la même catégorie d'opérations que les loyers nets de la terre sont les dépenses (recettes) destinées à permettre l'usage de brevets, de marques de fabrique, de droits de reproduction et de droits analogues détenus par d'autres agents économiques. Par exemple, contre le versement (la perception) d'une redevance périodique, on accorde l'autorisation de fabriquer des articles brevetés, d'utiliser des procédés de fabrication brevetés ou des marques de fabrique. On peut encore concéder le droit de publier des œuvres soumises à droits d'auteur. Ces redevances sont classées comme une forme de revenu de la propriété, et non comme paiement d'un service marchand, car les inventions, la création d'une marque, la publication d'un livre et les activités analogues ne sont pas considérées par la comptabilité nationale comme formation brute de capital fixe, ni même comme production. Toutefois, quand les redevances payées pour l'utilisation de brevets, de licences, de marques de fabrique comprennent le paiement d'un service technique ou d'un service de gestion, la totalité de ces sommes peut être enregistrée comme achat (vente) de services marchands. En pratique, il pourra être nécessaire d'enregistrer ainsi ces opérations à cause des pratiques comptables des entreprises. Enfin, il conviendrait d'indiquer que le transfert complet, achat et vente, de brevets, droits d'auteur et autres actifs incorporels analogues doit être porté à la rubrique "achats nets d'actifs incorporels n.d.a." au compte de capital et de financement (voir paragraphes 7.86, et 7.87 ci-après).

**Opérations concernant l'assurance-dommages et les autres contrats (5.0)**

ASSURANCE-DOMMAGES

7.53. Les transferts contractuels de revenus comprennent les primes nettes d'assurance-dommages (5.1 en emplois; 5.3 en ressources) et les indemnités qui en découlent (5.2 en ressources; 5.4 en emplois). Comme exemple d'assurance-dommages, on peut citer l'assurance contre les accidents, la maladie, l'incendie, les tremblements de terre, les inondations. Les primes nettes, c'est-à-dire l'excédent des primes sur la rémunération imputée de services, mesurent, pour une catégorie donnée de risques, le coût des risques d'assurance contre ces calamités au cours de la période comptable. On se souviendra qu'au paragraphe 6.37, on a indiqué que la production imputée de services relative à un type donné d'assurance-dommages pendant une période comptable est égale à l'excédent des primes sur les indemnités dues au cours de la période. Ainsi, pour les assureurs, les primes nettes et les indemnités dues au cours de la période sont égales. Néanmoins, les primes nettes reçues par les assureurs au cours d'une période comptable ne donnent pas une mesure exacte du coût du risque effectif qu'il y a à fournir une assurance-accident au cours de la même période, du fait de l'intervalle qui sépare l'accident et son règlement. Les primes nettes dues et les indemnités dues ne seront pas nécessairement égales pour les divers secteurs auxquels appartiennent les assurés.

7.54. Les primes nettes et les indemnités d'assurance-dommages doivent être enregistrées lorsqu'elles sont dues (reçues). Quand la prime nette correspond à une assurance qui s'étend sur plusieurs périodes comptables, on ne cherchera pas à la ventiler entre ces périodes. Les indemnités ne sont dues que lorsque les parties intéressées se sont entendues sur leur montant, ou qu'elles ont fait l'objet d'une décision de justice.

7.55. Les opérations concernant l'assurance-vie et les caisses de retraite, qui sont comparables aux primes nettes et aux indemnités d'assurance-dommages, ne sont pas comprises dans le compte de revenu et de dépenses. Elles figurent dans le flux "droit des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie et de pension", car elles sont formées d'éléments d'épargne et d'assurance qu'il n'est pas possible de distinguer de manière significative.

ASSURANCE DES TIERS

7.56. Certaines formes d'assurance-dommages couvrent les risques encourus par les tiers du fait de l'agent économique assuré; il s'agit par exemple des assurances couvrant les demandes d'indemnités émanant de piétons blessés par des véhicules à moteur appartenant aux assurés. Lorsque ces indemnités sont payées, il conviendrait de les enregistrer d'abord comme transfert de la compagnie au bénéficiaire de la police et, ensuite, comme un transfert de ce dernier à la partie lésée.

DOMMAGES NON ASSURÉS ET RUPTURES DE CONTRAT

7.57. Les paiements effectués par un agent économique à un autre pour les dommages corporels ou matériels qu'il lui a fait subir et pour lesquels il n'est pas assuré et les paiements relatifs à des ruptures de contrat sont aussi des transferts de revenu de caractère contractuel. Ces opérations s'enregistrent au compte de revenu et de dépenses des parties intéressées, à la date où les paiements deviennent exigibles. Le principe de détermination de cette date d'enregistrement doit être le même que pour les dommages assurés.

**Transferts courants non contractuels (6.1 à 6.23)**

7.58. Cette section traite de la définition et de la classification des transferts non contractuels en compte courant, à l'exception des impôts indirects et des subventions qui ont déjà été exposés dans ce chapitre. Les catégories de transferts retenues dans le système sont énumérées et définies au tableau 7.1 ci-dessous. Dans le corps du texte, on a indiqué (i) la nature de la classification; (ii) la façon dont les transferts considérés se distinguent de certaines autres catégories d'opérations; (iii) la date à laquelle ils devraient être enregistrés dans les comptes du système. Des questions se posent à propos de (i) la subdivision des transferts non contractuels en transferts courants et transferts en capital; (ii) la différenciation entre les impôts directs et les redevances obligatoires d'une part, les impôts indirects d'autre part; (iii) la distinction entre transferts courants non contractuels et achats de biens et services. Les principes permettant d'établir les deux dernières distinctions ont déjà été exposés précédemment (paragraphes 7.25 et 7.26, 6.89 à 6.91 et 6.97 à 6.100); leurs conséquences sur la définition des différentes catégories de transferts courants est indiquée ici.

### Caractère général des transferts

7.59. Les transferts non contractuels se différencient à la fois des transferts contractuels et des échanges. Par exemple, les fonds ou les biens qui en font l'objet ne sont pas la contrepartie d'un volume déterminé de biens et de services achetés librement, ou d'une dette ou d'une obligation contractuelle. Entre particuliers, ils sont parfaitement libres, tandis que ceux que reçoivent ou que font les administrations publiques découlent d'ordinaire d'obligations juridiques contractées envers elles ou par elles.

7.60. Les transferts courants non contractuels se distinguent des transferts en capital par leur destination, ainsi que par la base, la source et la fréquence du paiement. Les transferts en compte courant sont ceux qui servent à financer la production ou la consommation, mais non l'accumulation d'actifs corporels ou financiers, pendant une période comptable; ils doivent être prélevés sur le revenu de la période, et non sur la fortune de manière rare et irrégulière. Pour être classée comme transfert courant, une opération doit s'effectuer en compte courant aussi bien pour le donateur que pour le receveur (voir aux paragraphes 7.74 à 7.76 un exposé plus complet). Il est bon de rappeler ici que les transferts inscrits en recettes courantes des branches marchandes sont généralement classés comme subventions et viennent augmenter leur excédent net d'exploitation. Seuls les transferts qui financent la production de services des institutions privées sans but lucratif au service des ménages ou celle de services des administrations publiques peuvent être compris parmi les transferts courants en question. De même les impôts versés par les producteurs seront indirects ou directs selon que leurs transferts courants aux administrations publiques sont ou ne sont pas considérés comme entrant dans leurs coûts de production.

### Date d'enregistrement

7.61. En règle générale, les transferts courants qui résultent d'obligations contractées envers les organes des administrations publiques ou par elles doivent être enregistrés à la date limite où ils peuvent être payés sans pénalité. Les autres transferts courants non contractuels doivent être enregistrés à la date où ils sont effectués.

7.62. Plusieurs dates d'enregistrement peuvent correspondre aux impôts sur le revenu: la date du gain du revenu, celle de la liquidation et de l'exigibilité de l'impôt, celle de son paiement. Fréquemment le calcul de l'assiette est fondé sur les gains de l'exercice précédent, et le paiement est exigibile dans l'année qui suit la liquidation. Il serait utile, pour certaines analyses, de disposer de données sur le moment où a été gagné le revenu imposé. Il est donc suggéré de réunir des données sur la base du fait générateur en complément des données sur les impôts directs enregistrés à la date limite à laquelle ils peuvent être payés sans pénalité.

### Classification

#### *Nature*

7.63. Le schéma de classification présenté au tableau 7.1 est essentiellement destiné à grouper les transferts courants non contractuels en catégories correspondant à leurs caractéristiques, par exemple la base et l'objet de ces transferts. Il convient également de tenir compte pour délimiter les catégories, du rôle et de l'importance des divers types de transfert dans la redistribution des revenus. L'utilisation de ces critères pour élaborer le schéma de classification devrait accroître son utilité analytique et pratique.

7.64. Un certain nombre de transferts courants reçus

**Tableau 7.1. Classification et définition des transferts courants non contractuels à l'exclusion des impôts indirects et des subventions d'exploitation**

6.1. *Impôts directs*

6.1.1. *Impôts sur le revenu*

Prélèvements périodiques effectués par les pouvoirs publics (à l'exclusion des cotisations de sécurité sociale) sur le revenu de l'emploi, de la propriété et de l'entreprise, les gains de capital, les retraites et les autres sources de revenu. Les impôts sur la propriété foncière bâtie et non bâtie sont compris dans les impôts sur le revenu s'ils constituent une simple modalité administrative pour calculer l'assiette et assurer la perception de l'imposition des revenus.

6.1.2. *Autres impôts directs*

Prélèvements périodiques effectués par les pouvoirs publics sur les actifs financiers et la valeur nette ou totale du patrimoine des entreprises, des institutions privées sans but lucratif et des ménages, ou frappant la possession ou l'utilisation de biens par les particuliers et les ménages. Sont exclus les prélèvements de ce type qui ne sont pas perçus périodiquement.

6.2. *Redevances obligatoires, amendes et pénalités*

Les redevances obligatoires sont des paiements des ménages aux administrations pour des services liés essentiellement à l'application de la réglementation générale des pouvoirs publics qui sont obligatoires et inévitables lorsqu'on en a besoin. Comme exemple, on peut citer les redevances payées par les ménages pour les examens de conduite automobile et la délivrance de permis de conduire, les taxes d'aéroport et les frais de justice. Les amendes et pénalités peuvent frapper les sociétés et quasi-sociétés, les institutions privées sans but lucratif, les particuliers et les ménages.

6.3. *Cotisations à la sécurité sociale*

Il s'agit des cotisations versées pour les salariés, par eux-mêmes ou par leurs employeurs, aux régimes de sécurité sociale qui sont définis au paragraphe 5.27. Ces régimes sont imposés, contrôlés ou financés par les pouvoirs publics pour assurer des prestations de sécurité sociale à la collectivité ou à d'importantes fractions de celle-ci. Toutes ces cotisations sont classées comme cotisations à la sécurité sociale versées par les salariés.

6.4. *Prestations de sécurité sociale*

Paiements aux particuliers qui bénéficient des régimes de sécurité sociale décrits ci-dessus (6.3). Les paiements sont effectués d'ordinaire par un fonds spécial et sont généralement liés aux traitements et salaires gagnés par les bénéficiaires et/ou aux cotisations versées aux régimes de sécurité sociale pour leur compte. Comme exemple, on peut citer les prestations et les allocations de chômage et les versements complémentaires, les allocations pour accidents, dommages corporels et maladies, les pensions de vieillesse et de survie, les allocations familiales, le remboursement des dépenses de soins médicaux et hospitaliers.

6.5. *Allocations d'assistance*

Versements en espèces effectués aux particuliers et aux ménages par les pouvoirs publics, les institutions privées

**Tableau 7.1. Classification et définition des transferts courants non contractuels à l'exclusion des impôts indirects et des subventions d'exploitation (*suite*)**

sans but lucratif et des sociétés et quasi-sociétés, à l'exception des prestations de sécurité sociale et des prestations sociales directes des employeurs (catégories 6.4 et 6.8, respectivement); par exemple, les versements au titre de l'assistance publique, les allocations aux veuves et aux pupilles, les allocations familiales et le remboursement des dépenses médicales et dentaires qui ne sont pas couvertes par les régimes d'assurance sociale, les primes de guerre, les pensions d'anciens combattants, les bourses d'étude et d'entretien aux étudiants, stagiaires et catégories analogues. On inclut dans cette catégorie les paiements des pouvoirs publics liés à des services fournis directement aux particuliers par des branches d'activité marchande et des institutions privées sans but lucratif, que ces paiements soient faits aux particuliers ou directement aux prestataires des services, si, d'après les critères exposés aux paragraphes 6.13 et 6.14, ces particuliers sont censés acheter ces services. Sont exclus les transferts aux ménages et aux particuliers pour compenser les pertes subies par leur patrimoine ou l'équipement de leur entreprise à la suite d'inondations, de guerres et de calamités analogues.

6.6. *Transferts courants aux institutions privées sans but lucratif au service des ménages*

Versements et dons, en espèces et en nature, aux institutions privées sans but lucratif au service des ménages, résidentes et non résidentes, lesdits versements et dons étant destinés à être utilisés en compte courant, c'est-à-dire à couvrir des frais courants de la fourniture de services. On inclut ici les cotisations payées par les membres des syndicats, partis politiques, amicales et organisations analogues.

6.7. *Cotisations sociales imputées*

Cotisations imputées des employeurs pour le compte de leur personnel, au titre des avantages sociaux, tels que pensions, allocations familiales, indemnisations pour accident, licenciement ou départ, qu'ils paient directement à leurs salariés, sans pour cela créer de caisse autonome, constituer de réserves spéciales, participer à une caisse privée ou souscrire une assurance particulière (voir aux paragraphes 7.17 et 7.18 une définition plus complète). Les imputations de ce genre peuvent être nécessaires dans le cas des organes des administrations publiques, des entreprises et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages.

6.8. *Prestations sociales directes des employeurs*

Paiement direct d'avantages sociaux tels que pensions, allocations familiales, indemnisations pour accident, licenciement ou départ, que les employeurs font à leur personnel sans pour cela créer de caisse autonome, constituer de réserves spéciales, participer à une caisse privée ou souscrire une assurance particulière (voir aux paragraphes 7.17 et 7.18 une définition plus complète). Ces paiements peuvent être effectués par des organes des administrations publiques, des entreprises ou des institutions privées sans but lucratif au service des ménages.

6.9. *Transferts courants n.d.a. des administrations publiques*

Transferts courants non contractuels effectués par les organes des administrations publiques qui ne sont pas classés ailleurs. Il s'agit en général de transferts, en espèces ou en nature, à d'autres administrations résidentes ou non résidentes, en vue de financer les dépenses courantes et le déficit général de leurs opérations courantes. Comme exemple, on peut citer les expéditions unilatérales de biens destinés à la consommation, comme les denrées alimentaires, les vêtements et l'équipement militaires, les subventions destinées à financer les dépenses militaires ou les dépenses courantes de santé, enseignement ou d'autres dépenses de caractère social, ainsi que les déficits budgétaires courants, et les paiements de cotisations et d'autres contributions régulières à des organisations internationales. Il sera bon de subdiviser cette catégorie en transferts courants n.d.a. aux résidents (6.9.1) et aux non-résidents (6.9.2).

6.10. *Transferts courants n.d.a. reçus par les administrations publiques*

Transferts courants non contractuels reçus par les organes des administrations publiques qui ne sont pas classés ailleurs. Il s'agira en général de transferts, en espèces ou en nature, reçus d'autres organes des administrations publiques, pour financer les dépenses courantes ou le déficit général des opérations courantes. Comme exemple, on peut citer les transferts de denrées alimentaires, de vêtements et d'équipement militaires, les subventions destinées à financer les dépenses militaires, les dépenses courantes en matière de santé, d'enseignement et de culture et les déficits budgétaires courants. Il serait bon de subdiviser cette catégorie en transferts courants n.d.a. effectués par les administrations publiques résidentes (6.10.1) et les administrations non résidentes (6.10.2).

6.11. *Transferts courants n.d.a. effectués par d'autres unités résidentes*

Transferts courants non contractuels effectués par des entreprises et des ménages et qui ne sont pas classés ailleurs. Il s'agira en général de transferts aux entreprises et aux ménages, comprenant des opérations comme l'annulation de dettes impayées à l'échéance, les envois de fonds des émigrés, les transferts de biens personnels et ménagers des émigrants, les dons en espèces de caractère courant entre ménages et les dons en nature des ménages résidents aux ménages non résidents. Il sera bon de subdiviser cette catégorie en transferts courants n.d.a. aux résidents (6.11.1) et transferts n.d.a. aux non-résidents (6.11.2).

6.12. *Transferts courants n.d.a. reçus par d'autres unités résidentes*

Transferts courants non contractuels reçus par les entreprises et les ménages qui ne sont pas classés ailleurs. Il s'agira en général de transferts versés par d'autres entreprises ou d'autres ménages, et comprenant des opérations telles que provisions pour créances non recouvrables, envois de fonds des émigrés, transferts de biens personnels des immigrants, dons en espèces de caractère courant entre ménages et dons en nature reçus par les ménages résidents de la part de non-résidents. Il sera bon de subdiviser cette catégorie en transferts courants n.d.a. effectués par les résidents (6.12.1) et transferts courants n.d.a. effectués par les non-résidents (6.12.2).

ou effectués par les pouvoirs publics diffèrent notablement par leur nature des transferts courants entre agents privés. Les catégories de la classification telles que les impôts directs, les redevances obligatoires et les amendes, les cotisations et les prestations de sécurité sociale ne se rapportent donc qu'aux opérations dans lesquelles un organe des administrations publiques est impliqué. Il y a également intérêt à inclure une catégorie spéciale pour les transferts entre organes des administrations publiques. Mais par ailleurs, les pouvoirs publics ne sont pas les seuls agents qui accordent des allocations d'assistance ou qui financent en compte courant les activités des institutions privées sans but lucratif. Des entreprises privées, aussi bien que des services des administrations publiques, versent à leur personnel des pensions, des allocations familiales et des prestations analogues sans avoir créé de caisse à cet effet, ou constitué de réserves séparées.

*Quelques aspects de la définition*

7.65. La catégorie "impôts directs n.d.a." comprend les impôts et les droits payés par les ménages pour la possession et l'utilisation de certains biens, par exemple pour les permis de circulation des véhicules automobiles. Quand ces redevances sont payées par les ménages, elles sont classées comme impôts directs si elles ne sont pas directement liées à la fourniture, par les pouvoirs publics, d'un service identifiable et si elles sont essentiellement destinées à accroître les recettes fiscales. Par exemple, si les émissions de radio et télévision sont assurées par un service des administrations publiques, les redevances que les ménages paient pour l'utilisation de leurs postes ne sont pas classées avec les impôts directs, mais considérées comme l'achat d'un service. En revanche, si le service fourni a un caractère réglementaire, les redevances que les ménages paient à ce titre, par exemple les frais de passeport, les taxes d'aéroport, les permis de conduire, les plaques de chiens, sont classées comme redevances obligatoires, car elles sont obligatoires et inévitables dès lors qu'on a besoin de ce service.

7.66. Les redevances et droits obligatoires précités sont classés comme impôts indirects quand ils sont payés par les producteurs. Ces paiements sont alors inclus dans les coûts de production des entreprises et des autres producteurs. En revanche, les prélèvements réguliers sur le revenu net, sur les actifs financiers ou sur la valeur nette du patrimoine des entreprises ne sont pas comptés dans leurs coûts de production et sont classés comme impôts directs.

7.67. La distinction entre prestations de sécurité sociale et allocations d'assistance aux ménages est fondée dans une large mesure sur des différences de modalités de financement, d'octroi et d'exécution des transferts. Pour les prestations de sécurité sociale, par exemple, les paiements sont d'ordinaire effectués grâce à des caisses ou réserves publiques et il y a en général une relation entre ces prestations et les cotisations obligatoires des salariés et/ou des employeurs et les revenus du travail perçus dans le passé. Il n'en va pas de même des versements au titre de l'assistance, bien que l'objet de ces transferts puisse être semblable à celui des prestations sociales. Dans cette classification, les cotisations sociales imputées et les prestations sociales directes versées par les employeurs à leur personnel sont également distinguées des cotisations et prestations de sécurité sociale, à cause des différences importantes qui les en séparent quant aux sources de financement et aux modalités d'administration.

7.68. Dans tous les transferts énumérés au tableau 7.1, l'une des parties doit nécessairement être résidente, mais l'autre peut être non résidente. En d'autres termes, les pouvoirs publics, salariés, particuliers et ménages, employeurs et entreprises, et institutions privées sans but lucratif, mentionnés dans la définition des catégories de transferts, peuvent être soit résidents, soit non résidents. Toutefois, une distinction des transferts entre ceux qui ont lieu entre résidents et ceux qui ont lieu entre résidents et non-résidents semble justifiée pour les postes "divers" des transferts courants non contractuels.

## L'épargne (7.1)

7.69. Nous passons maintenant du compte de revenu et de dépenses au compte de capital et de financement du système. Les sources du financement de l'accumulation se trouvent dans l'épargne, qui fournit le lien entre les deux comptes, les provisions pour consommation de capital fixe, les transferts en capital et la variation d'engagements. L'accumulation comprend la formation brute de capital, les achats nets des ventes de terrains, les achats nets des ventes de certains actifs incorporels et la variation d'actifs financiers. La formation brute de capital a été traitée au chapitre VI et la consommation de capital fixe est exposée dans une précédente section de de chapitre. Les autres catégories d'opérations inscrites au compte de capital et de financement sont présentées successivement ci-dessous.

### Définition

7.70. L'épargne est le solde du compte de revenu et de dépenses des unités institutionnelles résidentes, après qu'il ait été tenu compte de toutes les recettes et de toutes les dépenses courantes. L'épargne est donc définie par les flux qui ont fait l'objet des sections précédentes du présent chapitre. En conséquence, les gains et les pertes de capital résultant d'opérations sur biens et services n'entrent pas dans le calcul de l'épargne. Les autres dérogations à la définition de l'épargne res tenue par ce système, qui peuvent apparaître dans lenotions utilisées en comptabilité privée et en comptabilité publique, peuvent résulter de différences existant entre ces comptes et la comptabilité nationale, en ce qui concerne: la méthode d'évaluation de la consommation de capital fixe, la classification des opérations en flux courants et flux de capital et l'enregistrement des opérations sur la base des paiements et non sur la base des faits générateurs ou des droits constatés.

7.71. Dans le présent système, on porte généralement au crédit des unités institutionnelles l'épargne qu'elles conservent en fait. L'épargne conservée par les quasi-sociétés, financières et non financières, est nette des revenus prélevés par les entrepreneurs de quasi-sociétés, de même que l'épargne conservée par les sociétés est nette des dividendes payés. Toute l'épargne des caisses de pension est toutefois transférée aux ménages sous forme d'intérêts. En effet, bien que ces caisses disposent de l'épargne pour l'investir, elles créditent d'ordinaire, sous forme d'intérêts, les droits des ménages dans la caisse. Au contraire, les compagnies d'assurance sur la vie ne répartissent qu'une partie de leur revenu net aux assurés, sous forme d'intérêts s'ajoutant à leurs droits sur les réserves techniques. L'épargne à inscrire aux comptes de revenu et de dépense et de capital et de financement des compagnies d'assurance-vie est ainsi leur épargne libre, c'est-à-dire leur revenu net déduction faite de l'intérêt qui revient aux assurés au titre de leurs droits sur les réserves techniques.

### Données complémentaires

7.72. L'épargne des sociétés et quasi-sociétés non financières et des institutions financières, enregistrée par la comptabilité nationale d'un pays donné, comprendra l'épargne (revenu net conservé) des succursales (c'est-à-dire des unités non constituées en sociétés) et filiales (unités constituées en sociétés) appartenant à des non-résidents. Bien que les succursales soient classées comme quasi-sociétés du fait de leur appartenance à des non-résidents, les arrangements commerciaux et/ou comp-

tables, pris dans le cas où il y a plusieurs succursales, peuvent être tels que la totalité de leur revenu net soit transféré aux propriétaires, explicitement ou implicitement. Les filiales, au contraire, sont des sociétés et il y a lieu de convenir de la proportion du capital social d'une entreprise qui doit appartenir à une autre pour que la première soit considérée comme une filiale. A cet égard, on a souvent retenu la proportion de 51 pour cent au moins. Pour certaines analyses, il sera souhaitable de fournir des données séparées sur l'épargne des succursales et des filiales appartenant à des non-résidents.

7.73. Dans certains pays, les sociétés publiques comprennent des organismes de commercialisation des produits et de stabilisation des prix, dont une partie du revenu net est mise en réserve pour être répartie ultérieurement entre les producteurs dans l'intérêt desquels ils ont été créés. Ce revenu non distribué fait partie de l'épargne de ces organismes et, s'il est important, il peut apparaître séparément. De tels organismes peuvent aussi être créés sous forme d'unités de production marchande gérées par les administrations et l'épargne des administrations publiques comprend alors la partie du revenu net de ces organismes de commercialisation qui est mise en réserve pour être distribuée ultérieurement aux agriculteurs.

## Transferts nets en capital (7.6)

### Principes généraux de définition

7.74. Dans le présent système, les transferts nets en capital sont enregistrés uniformément dans les comptes de capital des diverses unités institutionnelles résidentes, de sorte que, dans une économie fermée, les débits et crédits de ces comptes se compensent et que ces transferts n'apportent pas de contribution nette au financement de l'accumulation. Dans une économie ouverte, les transferts nets en capital reçus du reste du monde constituent une source indépendante de financement de l'accumulation et, joints aux emprunts nets en provenance de l'extérieur, ils représentent la partie de l'épargne que le reste du monde a mise à la disposition du pays intéressé.

7.75. Par transferts en capital, on entend ici les transferts non contractuels qui, d'ordinaire, ne sont pas considérés par le bénéficiaire comme s'ajoutant à son revenu courant, ou par l'auteur du transfert comme réduisant son revenu courant. En principe de tels transferts n'influencent le niveau de la consommation qu'indirectement, par leurs effets sur l'importance et la composition des avoirs du bénéficiaire ou de l'auteur du transfert. Au contraire, ils influent directement sur le niveau des investissements ou sur la fortune du bénéficiaire ou de l'auteur. En pratique, toutefois, il peut y avoir, particulièrement entre les administrations publiques et les autres secteurs institutionnels, des transferts de caractère mixte, dans lesquels l'une des parties considère le transfert comme un transfert courant, tandis que l'autre le considère comme un transfert en capital. La règle adoptée est que tous les transferts mixtes de ce type doivent être considérés comme des transferts en capital.

7.76. On comprendra l'adoption de ce principe si on se demande quelle serait la situation si l'on consolidait les comptes de l'auteur et du bénéficiaire du transfert considéré. Si le bénéficiaire utilise le transfert pour financer son accumulation, les fonds considérés feraient partie de l'épargne du compte consolidé. Ainsi, on pourrait considérer que l'auteur du transfert met une partie de son épargne à la disposition du bénéficiaire. Si ce dernier l'utilisait pour financer ses dépenses de consommation, l'épargne du compte consolidé en serait réduite d'autant. Si les impôts sur la fortune étaient utilisés par les pouvoirs publics pour financer leurs dépenses de consommation, le compte de patrimoine consolidé des administrations publiques et du contribuable indiquerait la réduction du patrimoine opérée par le prélèvement.

7.77. Les principaux critères utilisés pour distinguer les transferts en capital des transferts courants non contractuels sont donc l'utilisation du transfert, la raison et la source du paiement et la fréquence du transfert du point de vue soit du payeur, soit du bénéficiaire. Les transferts non contractuels qui ne sont pas périodiques (qui sont tout à fait irréguliers) pour l'une ou l'autre partie de l'opération sont considérés comme des transferts en capital. Figurent également parmi les transferts en capital les dons destinés à financer la formation de capital fixe ou les dépenses à long terme et les paiements non contractuels que l'on peut considérer comme des transferts de la fortune.

### Application des principes généraux

7.78. Il sera utile de décrire la composition des transferts en capital d'après le genre de transactions qui les constitue.

7.79. Les administrations publiques peuvent faire des transferts en capital, tels que les subventions d'équipement, les versements pour dommages de guerre ou les indemnités payées en cas d'inondations ou d'autres catastrophes, aux entreprises et aux institutions privées sans but lucratif. Les transferts en capital au profit des entreprises individuelles figurant dans le secteur des ménages seront traités comme des dons faits aux propriétaires de ces entreprises. De plus, les pouvoirs publics peuvent indemniser les ménages pour des dommages causés à leurs patrimoine personnel par la guerre, les inondations et d'autres calamités.

7.80. Les pouvoirs publics peuvent recevoir de la part des sociétés et quasi-sociétés non financières privées, des institutions financières et des ménages des paiements de caractère non répétitif, sous forme de prélèvements sur le capital et de confiscations. Les ménages peuvent également payer des droits sur les successions et les donations.

7.81. Les transferts en capital entre organes des administrations publiques peuvent consister en dons destinés à financer la formation de capital fixe et en transferts unilatéraux de biens d'équipement. Les transferts en capital entre les gouvernements de deux pays peuvent de plus revêtir la forme de dons destinés à financer des déficits du commerce extérieur ou la forme de réparations de guerre. Il sera utile de classer les transferts nets en capital effectués ou reçus par les administrations publiques en transactions avec les résidents et transactions avec le reste du monde.

7.82. Les sociétés, les quasi-sociétés privées, ainsi que les ménages, peuvent faire des dons à des institutions privées sans but lucratif pour financer leur formation de capital fixe et la création ou l'augmentation des fonds affectés aux dépenses à long terme. Les ménages peuvent

recevoir ou effectuer des legs et d'autres dons en capital et les migrants peuvent opérer des transferts en capital constitués par leurs actifs financiers ou les biens de capital de leurs entreprises.

### Les terres et certains actifs incorporels

#### ACHATS NETS DE TERRES (7.4)

7.83. Par définition, la terre comprend les gisements souterrains, les forêts et les eaux intérieures, mais non les bâtiments et les autres constructions qui s'y trouvent. Bien que les dépenses d'amélioration, autres que les constructions, ou les dépenses de mise en valeur des terres fassent partie de la formation de capital fixe, ces améliorations deviennent partie intégrante de la valeur des terres. Il est donc souhaitable de les inclure dans la notion de terre, après la période comptable au cours de laquelle elles ont été effectuées. Quand des habitations et des constructions de caractère non-résidentiel qui ne sont plus neuves sont achetées (vendues) il peut n'être pas toujours possible de séparer la valeur de vente de la terre de celle des bâtiments. En pareil cas, le montant total de la vente pourra être enregistré comme formation brute de capital fixe, à la rubrique des ventes nettes de biens de capital fixe d'occasion (voir également le paragraphe 6.128).

7.84. Les achats et les ventes de terres sont considérés comme intervenant uniquement entre unités institutionnelles résidentes et s'effectuent au moment du transfert juridique de propriété. Lorsqu'un non-résident achète des terres, une unité institutionnelle résidente fictive est censée en devenir propriétaire. Le propriétaire étranger détient un droit sur le patrimoine de l'unité institutionnelle résidente fictive et ce droit est naturellement équivalent au prix d'achat du terrain. La valeur enregistrée au titre des "achats nets de terrains" est la même pour l'acheteur et le vendeur: elle est égale à la valeur de vente de la terre. Les frais de mutation afférents à ces transactions, par exemple les frais de courtage, les honoraires des notaires et les frais d'établissement des titres de propriété, correspondent à la fourniture d'un service marchand et doivent être enregistrés dans la formation de capital fixe de l'acheteur et du vendeur, proportionnellement aux frais de mutation que chacun supporte. Ils peuvent se partager ces frais: par exemple l'acheteur prend à sa charge les frais d'établissement des titres et les frais juridiques, le vendeur les frais de courtage et les honoraires des notaires.

7.85. Pour enregistrer les transactions sur les "achats nets de terres", dans les comptes et tableaux annexes du système, on solde les achats et les ventes pour toutes les unités appartenant au secteur ou au sous-secteur retenu; on consolide les comptes de ces unités. Pour l'ensemble d'un pays, les achats et ventes qui s'enregistrent sous cette rubrique s'annulent.

#### ACHATS NETS D'ACTIFS INCORPORELS AUTRES QUE LES CRÉANCES (7.5)

7.86. Les opérations enregistrées au titre des achats nets d'actifs incorporels autres que les créances se rapportent à l'achat et à la vente d'actifs incorporels qui ne constituent pas des créances sur d'autres agents; en d'autres termes, elles ne sont la contrepartie d'aucun engagement. Des exemples en sont fournis par les monopoles d'exploitation de gisements miniers et de lieux de pêche, les autres concessions et baux concernant des terres, des brevets, des droits d'auteur et des marques de fabrique. Les transactions qui nous intéressent ici sont les transferts définitifs du titre juridique de propriété de ces droits exclusifs. Dans ces transactions, l'acheteur acquiert la faculté de vendre, de transmettre ou d'utiliser les droits exclusifs que représente l'actif incorporel et le vendeur se défait entièrement de tous ces avantages à son profit. Une licence d'utilisation de procédés brevetés, l'autorisation de publier des œuvres soumises à droit d'auteur, la sous-location de concessions minières, ne doivent pas être considérés comme des ventes et des achats d'actifs incorporels. En effet, la faculté d'utiliser le brevet, le droit d'auteur ou la concession se trouve dans ce cas limitée, et ordinairement on effectue des paiements périodiques en contrepartie des privilèges cédés. Ces paiements seront classés comme redevances (voir également paragraphe 7.52).

7.87. Le flux "Achats nets d'actifs incorporels n.d.a.", pour un groupe donné d'agents, équivaut à l'excédent du coût de ces achats (diminué des commissions, droits et honoraires qui y sont inclus) sur le produit de la vente. Pour une transaction donnée, les valeurs d'achat et de vente inscrites à ladite rubrique sont égales. Les frais juridiques et autres coûts de transfert qu'entraîne la transaction, dont le montant peut être partagé entre l'acheteur et le vendeur, représentent la production d'un service marchand. La fraction de ces coûts que supportent respectivement l'acheteur et le vendeur doit être enregistré dans leur formation brute de capital fixe. Etant donné la façon d'enregistrer les achats et les ventes, les achats nets d'actifs incorporels, autres que les créances financières, effectués par un pays, représentent ses achats nets de ces actifs au reste du monde.

### Opérations financières (8.0 à l'actif; 9.0 au passif)

7.88. Cette section traite des opérations portant sur les actifs et passifs financiers. Ces opérations figurent dans le cadre inférieur du compte de capital et de financement du système. Pour chaque institution résidente, l'excédent de la variation d'actif financier sur la variation de passif est équivalent à sa capacité de financement. La capacité de financement et les transferts nets en capital effectués par une institution sont les éléments de l'épargne de cette institution mis à la disposition des autres agents économiques. Les institutions financières jouent un rôle essentiel d'intermédiaires dans les opérations financières.

7.89. Le schéma à appliquer pour classer les opérations financières est exposé en premier lieu car il fournit la base de l'exposé des autres aspects de la question. Ce schéma, qui convient aussi pour classer les encours de créances, est présenté au tableau 7.2 ci-après. Certaines de ses caractéristiques sont développées dans le corps du texte. On considère ensuite successivement le mode d'enregistrement, l'évaluation et la date d'enregistrement des opérations financières.

#### LE SCHÉMA DE CLASSIFICATION

##### *Nature et emploi*

7.90. Le niveau à deux chiffres de la classification donnée au tableau 7.2. est destiné à classer les actifs et passifs financiers selon le type de l'instrument financier,

(*a*) CLASSIFICATION (*les définitions des termes généraux tels que effet et bon, obligation et prêt, figurent dans la deuxième section du tableau*):

*Le chiffre 8, au début d'un numéro de code, indique une créance; le chiffre 9, un engagement.*

8.1. *Or*

Toutes les réserves d'or, à l'exception de celui qui est destiné à des usages industriels.

8.2 ou 9.2. *Numéraire et dépôts à vue transférables*

Billets et pièces en circulation et dépôts qui peuvent être retirés à vue sans déduction ni restriction et qui sont transférables par chèques ou bien communément utilisés sous d'autres formes comme moyens de paiement. Ce poste devrait faire l'objet d'un classement utilisant deux critères à la fois, c'est-à-dire distinguant le numéraire et les dépôts à vue transférables selon que (i) ils sont en monnaie du pays ou en monnaie étrangère; et que (ii) ils représentent les passifs et actifs d'un organisme résident (institutions monétaires et administration centrale) ou les passifs et actifs du reste du monde (banques et gouvernements étrangers par exemple).

8.3 ou 9.3. *Autres dépôts*

Toutes les créances, autres que le numéraire et les dépôts à vue transférables (monnaie scripturale et fiduciaire), sur le système monétaire, sur d'autres institutions financières ou sur les services financiers des administrations publiques qui correspondent à un contrat de dépôt. Dans la plupart des pays, les dépôts dans les caisses d'épargne sont compris ici. Cette rubrique comprend aussi les bons de faible montant ou les certificats de dépôt analogues émis par les groupements mutuels d'épargne et de prêt, les sociétés de crédit mutuel immobilier, les coopératives de crédit et autres organismes, lorsque ces titres sont, en droit ou en fait, remboursables à vue ou à bref délai. Ce poste doit faire l'objet d'un classement utilisant deux critères à la fois, c'est-à-dire en distinguant les dépôts selon que (i) ils sont libellés en monnaie nationale ou monnaie étrangère; et que (ii) ils constituent les passifs et actifs d'institutions résidentes ou d'institutions non résidentes.

8.4 ou 9.4. *Titres à court terme (Effets et bons à court terme)*

Effets et bons à échéance initiale de moins d'un an. Les bons dont l'échéance peut varier au gré du porteur ou de l'émetteur doivent être classés à long terme si l'échéance la plus éloignée est d'un an ou plus. Le poste devrait être subdivisé selon les débiteurs en distinguant: (i) sociétés résidentes; (ii) administration centrale; (iii) administrations locales; (iv) reste du monde.

8.5 ou 9.5. *Obligations et bons à long terme*

Bons, obligations, etc., à échéance initiale d'un an ou plus. Sont comprises ici, les valeurs émises par les sociétés autres que celles qui donnent droit à une participation aux bénéfices. Ce poste devrait être divisé de la même façon que le poste 8.6. En outre, il y aura intérêt à subdiviser les bons et les obligations en: (i) cotés en bourse; et (ii) non cotés en bourse.

8.6 ou 9.6. *Actions de sociétés et parts de capital social*

Instruments et actes représentatifs de droits sur le solde des avoirs et sur le solde des revenus des sociétés après paiement de tous les créanciers. Les actions ordinaires ne donnent droit ni à un intérêt fixé d'avance, ni à une somme déterminée à la dissolution de la société. Elles sont habituellement matérialisées par des titres appelés actions, parts, certificats, participations, etc. Les actions ou parts de préférence qui comportent un intérêt statutaire mais qui donnent également droit à une fraction du bénéfice ou, en cas de dissolution, à une quote-part de l'actif net doivent figurer ici. Ce poste doit être subdivisé en titres émis par: (i) les sociétés résidentes; et (ii) le reste du monde, c'est-à-dire les sociétés non résidentes. On distinguera encore dans chaque cas les titres cotés en bourse des titres non cotés.

8.7 ou 9.7. *Prêts à court terme n.d.a.*

Tous les prêts non classés ailleurs à échéance initiale de moins d'un an. Tous les prêts remboursables à vue devraient être classés dans les prêts à court terme, même si l'on s'attend à ce qu'ils ne soient pas remboursés avant un an. Rentrent dans cette rubrique les prêts consentis aux entreprises, aux administrations, aux ménages, etc., par des banques, des établissements financiers et autres, y compris les prêts à remboursements échelonnés, le financement des ventes à tempérament et le financement des crédits commerciaux. Il y aura intérêt à subdiviser ce poste entre secteurs résidents et reste du monde, tant pour les débiteurs que pour les créanciers, lorsqu'on établit des données détaillées sur les opérations financières.

8.8 ou 9.8. *Prêts à long terme n.d.a.*

Tous les prêts non classés ailleurs à échéance initiale d'un an ou plus. Il y aura intérêt à subdiviser cette catégorie entre secteurs résidents et reste du monde, pour les débiteurs aussi bien que les créanciers, lorsqu'on établit des données détaillées sur les opérations financières. Il peut aussi être utile de mentionner à part les prêts hypothécaires.

8.9 ou 9.9. *Droit des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie et de pension*

Engagements que les compagnies d'assurance-vie, mutuelles ou autres, ont envers les assurés ou les bénéficiaires d'assurance, comprenant les réserves pour risques en cours, pour sinistres à payer, pour arrérages ou capitaux échus à payer et les autres éléments d'épargne des assurés qui figurent dans les polices d'assurance-vie. Engagements analogues des caisses de pension, mutuelles et organismes analogues qui assurent sur la vie ou servent des rentes annuelles.

8.10 ou 9.10. *Apports en capital des propriétaires dans les quasi-sociétés*

Apports nets des propriétaires des quasi-sociétés au patrimoine de ces entreprises sous forme de dotation ou d'autres éléments des fonds propres en vue de leurs investissements. Ce poste devrait être subdivisé selon la qualité de résidents ou de non-résidents des propriétaires, d'une part, et des quasi-sociétés, d'autre part, dans le cas d'une analyse détaillée des opérations financières.

8.11 ou 9.11. *Crédits commerciaux et acomptes*

Crédits commerciaux aux entreprises, aux administrations et aux ménages et acomptes sur travaux en cours ou avances sur travaux commandés. Dans les tableaux détaillés des opérations financières ce poste doit être subdivisé entre secteurs résidents et reste du monde, aussi bien pour les débiteurs que pour les créanciers. Il y aura également intérêt à distinguer les crédits commerciaux et les avances sur travaux à court terme et à long terme. A cet effet, on recherchera s'ils sont à moins ou à plus d'un an, comme on le fait pour distinguer les crédits à court terme des crédits à long terme.

**Tableau 7.2. Créances et engagements (*suite*)**

8.12 ou 9.12. *Autres charges à payer et produits à recevoir*

Sommes à recevoir ou à payer, non classées ailleurs. Il s'agit par exemple des impôts, intérêts, dividendes, loyers, salaires et traitements, prestations d'assurance, qui sont dus. Il sera bon de diviser ce poste entre secteurs résidents et reste du monde tant pour les débiteurs que pour les créanciers.

8.13 ou 9.13. *Décalages comptables et ajustement financier*

Différences dans les dates respectives d'enregistrement d'une même opération financière par le débiteur et le créancier et disparités statistiques entre les chiffres de créances et d'engagements correspondants, quand il n'est pas possible de corriger les données relatives aux catégories précitées. Il sera bon, si on le peut, d'indiquer les parts respectives des différences entre les dates d'enregistrement et des disparités statistiques dans l'écart total et de préciser les grandes catégories de créances auxquelles ces différences et disparités se rapportent.

(*b*) DÉFINITIONS DES TERMES GÉNÉRAUX

*Effet et bon.* Titre qui donne au porteur le droit inconditionnel de recevoir, à une date spécifiée, une somme fixée à l'avance et qui est émis et négocié, sur les marchés organisés, avec un escompte variable suivant le taux d'intérêt et la date d'échéance.

*Obligation.* Titre qui donne au porteur le droit inconditionnel à un revenu fixe en espèces (c'est-à-dire le paiement d'un intérêt qui ne dépend pas des gains du débiteur) et qui est d'ordinaire émis et négocié sur les marchés organisés. A l'exception des obligations perpétuelles, l'obligation donne aussi au porteur le droit inconditionnel de recevoir une somme fixée à l'avance à une date ou à des dates spécifiées. Les hypothèques ne sont pas classées ici, elles figurent à la rubrique emprunt.

*Prêt.* Opération directe entre un emprunteur et un prêteur, dans laquelle ce dernier ne reçoit aucun titre attestant l'opération ou ne reçoit qu'un document non négociable. Ceci comprend certaines opérations qui sont essentiellement des emprunts, bien que le débiteur remette un titre au créancier, par exemple titre émis spécialement par l'Etat comme garantie d'une avance de la banque centrale, warrant, nantissement, hypothèque.

le degré de liquidité et les conditions dans lesquelles les opérations s'effectuent. Un niveau plus détaillé indique, dans le cas d'un certain nombre de catégories d'actifs financiers, le secteur institutionnel du débiteur. Il est également proposé de classer un certain nombre de catégories de passifs selon le secteur institutionnel du créancier. Ces subdivisions se bornent aux catégories d'actifs et passifs financiers pour lesquels les renseignements sur les secteurs débiteurs et créanciers présentent une valeur particulière pour l'analyse et devraient pouvoir être collectés. La combinaison des deux niveaux de classification recommandés devrait fournir un cadre pour rassembler les données sur des questions comme les placements et les sources de financement externes ou le degré de liquidité et de solvabilité des diverses unités institutionnelles. La classification devrait également présenter de l'intérêt pour décrire les marchés, organisés et non organisés, relatifs aux diverses catégories de créances.

7.91. La classification des actifs et passifs financiers à utiliser dans les comptes et tableaux types du système sera plus ou moins détaillée selon le secteur institutionnel étudié et les principaux besoins analytiques à satisfaire. Ainsi, on a besoin d'une classification beaucoup moins détaillée dans les comptes et tableaux concernant les ménages que dans ceux qui ont trait aux institutions financières. En général, on recommande de n'utiliser dans les comptes types de capital et de financement que le premier niveau de classification, adapté aux secteurs institutionnels que l'on étudie. L'échelon le plus détaillé s'emploie seulement dans les tableaux annexes des opérations financières. De nombreuses données sur les actifs et passifs financiers étrangers étant nécessaires pour les études sur la monnaie et la balance des paiements, on recourt largement à la distinction entre créances étrangères et créances nationales dans le tableau développé des opérations des institutions monétaires et des fonctions monétaires du Trésor.

7.92. Il est utile de préciser ci-après la définition de certaines catégories de créances.

*Apport en capital des propriétaires dans les quasi-sociétés*

7.93. Cette catégorie est destinée à faire apparaître la différence entre les apports aux fonds propres des quasi-sociétés et les prélèvements sur ces fonds effectués par les propriétaires. Cette différence, si elle est positive, correspond aux fonds que l'entreprise utilisera à acquérir des actifs fixes, à accumuler des stocks, à acheter des actifs financiers ou à liquider certains passifs. Les apports peuvent également correspondre à des actifs fixes, des titres ou tous autres éléments que les propriétaires transfèrent au patrimoine d'une quasi-société. Les prélèvements sont les sommes que les propriétaires retirent des bénéfices non distribués accumulés qu'ils soient ou non affectés à l'amortissement des capitaux fixes, ainsi que du produit de la vente des actifs fixes ou financiers de la quasi-société. Les prélèvements peuvent également comprendre les transferts d'actifs fixes, de titres et d'autres avoirs financiers de l'entreprise à ses propriétaires, considérés comme simples particuliers.

7.94. Cette définition découle de l'attribution aux quasi-sociétés d'une épargne conservée. On se souviendra qu'aux paragraphes 7.43 et 7.44 précédents, le revenu prélevé par les entrepreneurs de quasi-sociétés se limite aux prélèvements effectués sur le revenu courant de ces entreprises. Il est également utile de noter que ces prélèvements peuvent être négatifs, c'est-à-dire que les propriétaires peuvent transférer à l'entreprise des sommes qu'elle utilisera pour financer ses dépenses courantes. Comme il est dit au paragraphe 7.44, dans certains cas il est possible que les prélèvements sur le revenu de l'entreprise soient habituellement égaux au revenu net des quasi-sociétés. L'apport net en capital des propriétaires dans l'entreprise sera alors égal à la variation de la valeur du patrimoine de l'entreprise compte non tenu de tous les mouvements de prix de ses actifs et de ses passifs. Toutefois, tel ne sera pas le cas général, car une quasi-société peut conserver une partie de son revenu net, positif ou négatif.

*Droits des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie*

7.95. La variation, au cours d'une période comptable, des droits des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie résulte de toutes les opérations con-

cernant les assurances sur la vie et les assurances analogues au cours de la période. Les augmentations de ces droits sont constituées par le total des primes nettes d'assurance (c'est-à-dire les primes diminuées de la rémunération du service) et des intérêts acquis par les assurés en raison de leurs créances. Les diminutions de ces droits (c'est-à-dire les indemnités dues) comprennent les indemnités en cas de décès des assurés, en cas de rachat et de caducité de polices et les versements des assurances à capital différé ou analogues. Vu la définition de la rémunération des services donnée au paragraphe 6.38, l'excédent des primes nettes sur les indemnités au cours d'une période comptable équivaut à la variation nette des droits des assurés sur les réserves techniques des compagnies d'assurance-vie. Ces droits sont constitués par l'épargne accumulée au titre des polices en vigueur, par suite des paiements anticipés de primes, des sommes capitalisées jusqu'à l'échéance dans les assurances à capital différé et les assurances analogues, des intérêts acquis par les assurés et qui ne leur sont pas distribués et des réserves couvrant le risque assuré au cours de la période comptable.

7.96. L'excédent des primes nettes sur les indemnités au cours d'une période comptable doit être équivalent à la variation nette des droits sur les réserves techniques pour l'ensemble des assurés à un type donné d'assurance-vie mais non nécessairement pour les divers groupes d'assurés compris dans cet ensemble. La rémunération du service pour la totalité des assurances-vie d'un type donné est définie de façon à comprendre le gain (ou la perte) en capital, c'est-à-dire la différence entre les indemnités réelles et les indemnités prévues pour le calcul des primes, ainsi que le coût des services que les compagnies d'assurance incluent dans la prime; mais il n'en va pas nécessairement ainsi pour les frais perçus pour les polices souscrites par un groupe donné de ménages. Les frais perçus pour la totalité des assurances-vie d'un type donné doivent se ventiler entre les divers groupes d'assurés proportionnellement à leurs primes (voir paragraphe 6.39); le gain (ou la perte) moyen en capital de certains groupes de ménages peut différer notablement du gain (ou de la perte) moyen pour l'ensemble des polices de ce type. Quand on établit des comptes pour les diverses catégories de ménages, il peut être nécessaire d'apporter des corrections pour chacune de ces catégories, afin de rectifier la rémunération de services et les droits sur les réserves techniques.

*Droits des ménages sur les réserves de pension*

7.97. Comme pour les assurances-vie, la variation des droits nets des ménages sur les réserves de pension au cours d'une période comptable résulte de toutes les opérations qui s'effectuent entre les membres et la caisse. Les augmentations brutes de ces droits comprennent le montant des cotisations nettes inscrites au compte des membres (c'est-à-dire les contributions diminuées des frais d'administration de la caisse), ainsi que le revenu net de la propriété reçu par la caisse. Le montant total de ce revenu est réparti entre les membres sous forme d'intérêts. Les diminutions des droits des membres comprennent le paiement des retraites ainsi que des sommes globales versées aux membres qui se retirent de la caisse.

7.98. Les chiffres indiquant la variation nette des droits des membres au cours d'une période comptable peuvent différer selon qu'ils se fondent sur les transactions précitées ou sur les bilans de la caisse au début et à la fin de la période. Etant donné que les droits des membres sont égaux à la valeur des réserves de la caisse, ces différences peuvent provenir de gains (pertes) en capital que fait la caisse sur ses actifs financiers. Si on établit des comptes de patrimoine, il peut donc être nécessaire d'en tenir compte en apportant les ajustements voulus dans les comptes de réévaluation des caisses de pension et des ménages. Si on établit des comptes de patrimoine pour les diverses catégories de ménages, il faut peut-être apporter des corrections additionnelles aux comptes de réévaluation de certaines de ces catégories, afin de tenir compte des gains (pertes) en capital qui modifient les droits des membres du fait d'événements tels que la renonciation de certains à tout ou partie de leur part, quand ils cessent d'appartenir à la caisse.

DATE D'ENREGISTREMENT

7.99. La catégorie "Décalages comptables et ajustement financier" de la nomenclature des actifs et passifs financiers est prévue pour enregistrer les différences entre certains actifs financiers et les passifs correspondants quand il n'est pas possible de corriger ces chiffres eux-mêmes, qu'il s'agisse des montants des opérations au cours d'une période comptable, ou des encours à une date donnée. Ces différences peuvent provenir d'erreurs au cours de la collecte ou dans l'enregistrement des données et/ou de l'écart entre les dates d'inscription par chacune des deux parties, au début et à la fin de la période comptable, ou des deux.

7.100. En principe, les deux parties qui effectuent une opération financière devraient enregistrer cette opération à la même date. Quand il s'agit de l'achat ou de la vente d'un actif financier, il devrait être inscrit par l'acheteur et le vendeur au moment où se transmet la propriété. S'il s'agit de la souscription d'un engagement et de l'apparition de l'actif financier correspondant, ou du remboursement d'un engagement et de la disparition de l'actif financier correspondant, les deux parties devraient l'enregistrer au moment où le passif est souscrit ou remboursé. Ce sera, dans nombre de ces opérations, le moment du versement qui constitue la contrepartie de l'opération. Quand, par exemple dans le cas des crédits commerciaux, la contrepartie de la souscription d'un engagement et de l'apparition d'une créance est l'achat, et la vente de biens et services, l'opération financière devrait s'enregistrer au moment où la propriété est transmise, ou au moment où les services sont rendus. De même, pour les créances et les dettes résultant d'opérations concernant la rémunération des salariés, le revenu de la propriété, les impôts, etc., les écritures devraient être faites à la date où les opérations sont enregistrées au compte de production et ou au compte de revenu et de dépenses. Ainsi les dates d'enregistrement des opérations financières concordent avec les dates d'enregistrement des opérations qui leur donnent naissance.

7.101. Les dates auxquelles les deux parties enregistrent une même opération financière peuvent différer parce qu'elles ne reçoivent pas au même moment les documents qui l'attestent. Tel sera par exemple le cas de transactions comme la liquidation d'un compte dont la contrepartie est constituée par le versement et la réception de monnaie. Le bénéficiaire recevra fréquem-

ment un chèque en paiement. Etant donné le délai d'acheminement par la poste, il enregistrera donc la transaction quelque temps après que le tireur aura établi le chèque et inscrit la transaction. Ce chèque fait partie de ce qu'on appelle souvent les fonds en route, c'est-à-dire les chèques, mandats et autres instruments de transfert de fonds qui sont soit en cours de transport par la poste, soit engagés dans le processus comptable des recouvrements. Le montant en est généralement important pour les dépôts transférables, les crédits commerciaux et les avances sur commande et les autres charges à payer et produits à recevoir.

7.102. Il sera peut-être possible d'estimer dans quelle mesure les fonds en route et les différences de même nature dans les dates d'enregistrement, d'une part, les erreurs statistiques d'enregistrement et de collecte des données, d'autre part, expliquent l'écart entre certains passifs et les actifs financiers correspondants. On pourra peut-être aussi estimer avec un degré acceptable d'exactitude les corrections à apporter aux données globales concernant les diverses catégories de passifs et ou les actifs financiers correspondants. Il est beaucoup plus difficile de connaître les secteurs institutionnels dont il conviendrait de corriger ainsi les passifs ou les actifs financiers. Si cette dernière opération seule se révélait irréalisable, l'ajustement d'ensemble pourrait être néanmoins indiqué pour chaque catégorie de créances financières. La catégorie "Décalages comptables et ajustement financier" dans la classification des créances pourrait servir à indiquer les différences entre les passifs et les actifs financiers correspondants, quand il n'est pas possible de supprimer ces disparités par des corrections valables effectuées sur une catégorie bien déterminée de créances. En pareil cas, il sera bon d'indiquer dans quelle mesure les fonds en route et les autres éléments qui entraînent des écarts dans les dates d'enregistrement, d'une part, et les erreurs statistiques qui entachent l'enregistrement et la collecte des données, d'autre part, expliquent les disparités constatées entre les passifs et les actifs correspondants. Cette rubrique ne doit pas servir à indiquer l'ajustement entre les variations nettes d'actifs et de passifs financiers établies à partir des opérations financières et le besoin ou la capacité de financement déduit des autres opérations en capital. Comme il est dit au chapitre VIII, cet ajustement doit, s'il y a lieu, figurer avec le besoin ou la capacité de financement.

### Règles d'enregistrement

7.103. Les opérations portant sur les actifs et passifs financiers pendant une période comptable donnée peuvent être enregistrées dans les comptes et tableaux de manière plus ou moins consolidée (plus ou moins brute). On peut les inscrire absolument bruts: en d'autres termes, on indique pour chaque unité économique élémentaire, les accroissements (achats) et les recouvrements (ventes) de chaque actif financier ainsi que les créations (émissions) et les remboursements de chaque passif. Des accroissements d'une catégorie donnée d'actifs financiers d'une unité économique, on peut au contraire défalquer les recouvrements des actifs de la même catégorie; de même des créations d'une catégorie donnée de passifs de chaque unité économique, on peut défalquer les remboursements de passifs de cette catégorie. Ceci revient à inscrire pour chaque agent des comptes et des tableaux et chaque type d'opération la variation des créances (accroissements nets des recouvrements) et la variation des engagements (émissions nettes des remboursements). Des chiffres de moins en moins bruts pouvent être obtenus en soldant: (i) les opérations portant sur une catégorie d'actifs financiers et les opérations portant sur la catégorie correspondante de passifs, ou (ii) les opérations sur une catégorie d'actifs financiers et les opérations sur une autre catégorie de passif. Le calcul peut s'appliquer soit à chaque unité économique, soit à chaque groupe d'unités; dans ce dernier cas, les valeurs enregistrées sont encore mains brutes que dans le premier. Lorsqu'on consolide ou solde les opérations sur les actifs financiers d'une classe donnée d'unités et les opérations sur les passifs de la même classe d'unités aussi bien que les augmentations et diminutions correspondantes dans chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers.

7.104. Au minimum, on inscrira en général dans les comptes et les tableaux les accroissements (achats) déduction faite des recouvrements pour chaque catégorie d'actifs financiers et pour chaque classe d'agents. De même, on inscrira les souscriptions (émissions) déduction faite des remboursements pour chaque catégorie de passifs et chaque classe d'agents. L'adoption de ces règles d'enregistrement peut entraîner des conséquences fâcheuses; les données inscrites varient avec le détail de la classification utilisée pour les agents comme pour les opérations; d'autre part d'importantes différences dans le comportement des agents d'une même classe se trouvent masquées. Pour éviter ces défauts dans la présentation des données, il serait nécessaire d'établir sur une base brute les données relatives aux actifs et passifs financiers. Bien qu'il ne soit pas possible de recommander à tous les pays l'adoption de cette pratique, certains pays pourront réunir et présenter des données absolument brutes, au moins sur certaines catégories d'actifs et passifs financiers. Des données de ce genre présentent beaucoup d'intérêt pour les obligations et les actions des sociétés, pour les prêts et pour les droits des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie et de pension.

7.105. En général, présenter dans les comptes et tableaux des données sur une base moins brute que celle qui est recommandée au paragraphe précédent diminuera sensiblement l'utilité, pour l'analyse, des données relatives aux opérations financières. Toutefois, il est indiqué de consolider, par exemple, les opérations des institutions monétaires et celles de l'administration centrale. Dans ces cas, les opérations effectuées avec les autres secteurs sont d'une importance primordiale.

### Evaluation

7.106. En général, les achats et ventes d'actifs financiers devraient être évalués aux prix d'acquisition ou de cession de ces actifs. Les valeurs attribuées ne doivent pas comprendre les commissions, ni les frais divers qu'entraînent l'achat ou la vente. Quand une créance a pour contrepartie la création d'un nouvel engagement, le passif doit être évalué selon les sommes reçues pour ledit engagement, sans aucune déduction de commissions, frais divers et autres coûts d'émission à la charge du débiteur. Les intérêts payés d'avance ne doivent pas davantage être déduits. De même, quand la liquidation d'une créance a pour contrepartie le remboursement d'un

engagement, ce remboursement doit être évalué selon les paiements effectués à ce titre. Ainsi, on attribuera la même valeur aux deux aspects d'une même opération financière.

7.107. Il doit ressortir à l'évidence de l'exposé présenté aux paragraphes 7.92 à 7.95 que l'évaluation des apports en capital des propriétaires dans les quasi-sociétés, ainsi que les variations des droits des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie, présentent un caractère moins direct et plus complexe que celle des autres créances financières. On notera également que des créances comme les crédits commerciaux et les avances sur commandes, les prêts et les obligations peuvent se trouver *liquidées*, en tout ou partie, par l'annulation des dettes irrécouvrables. En pareil cas, la contrepartie de l'extinction de la créance est naturellement enregistrée comme un transfert courant et non pas comme une augmentation d'encaisse.

7.108. Les opérations portant sur des créances comme les dépôts bancaires et autres, les prêts, les crédits commerciaux et les avances sur commandes, se caractérisent par le fait qu'elles n'entraînent ni frais ni dépenses analogues, et que la valeur nominale de la créance est équivalente au montant des fonds ou à la valeur des biens et services remis. Dans les opérations sur titres, chacune des parties, ou les deux, peut avoir à payer des commissions et frais divers et il peut en être de même, dans certains autres cas, comme celui de l'émission d'emprunts. Ces frais rentrent naturellement dans la production des intermédiaires financiers intervenant dans ces opérations et ils sont affectés à la consommation (intermédiaire dans le cas des producteurs et finale dans celui des ménages) des parties dans l'opération considérée.

7.109. Dans certains cas, les émissions d'obligations et autres titres sont cédées à des syndicats de garantie et autres intermédiaires en vue de la revente à un prix plus élevé aux souscripteurs. La différence entre le produit de la vente pour les intermédiaires et le prix reçu par l'émetteur initial doit alors être considérée comme le coût de l'émission, et la valeur attribuée au passif ainsi créé se fondera sur le prix payé par les souscripteurs. Les frais seront évidemment imputés à l'émetteur. De même, quand des billets et des bons sont réescomptés, la différence entre la valeur nominale et les sommes reçues (payées) sera d'ordinaire considérée comme représentant la rémunération du service, laquelle sera imputée aux parties qui cèdent les billets et bons à l'intermédiaire financier. Pour certaines opérations sur des titres déjà émis, la commission de l'intermédiaire correspondra à la différence entre le prix d'achat qu'il a payé et son prix de vente au nouvel acquéreur, à qui les frais seront alors imputés.

## *Chapitre VIII*

# LES COMPTES ET TABLEAUX TYPES

8.1. Ce chapitre traite des comptes et tableaux types du système. Ces comptes et tableaux reprennent tous les éléments du système autres que les comptes de patrimoine nationaux et sectoriels. Certains comptes et certains tableaux doivent être établis à prix courants et à prix constants.

8.2. Les comptes et tableaux types, ainsi que les notes sur certains aspects de l'exploitation des données, figurent aux annexes 8.2 et 8.3 respectivement. L'annexe 8.1 donne la codification numérique servant à désigner les opérations dans les comptes et tableaux types. Ces codes sont destinés à indiquer la place des différentes opérations dans les comptes et flux du système, ainsi que les relations entre ces opérations.

8.3. Le texte de ce chapitre est surtout un exposé de la nature et de la place qu'occupent dans le système les divers comptes et tableaux types, de la façon dont on peut les utiliser pour présenter les données de comptabilité nationale, de leur périodicité et de leur priorité relative. L'exposé des tableaux types de données à prix constants esquisse également certains des principaux problèmes et des principaux procédés d'estimation des séries. Ce chapitre commence par un exposé des buts que les comptes et tableaux types se proposent d'atteindre.

### Objectifs des comptes et tableaux types

8.4. Les comptes types sont destinés à montrer les caractéristiques fondamentales du système et à fournir des indications sur la manière d'en présenter les principales séries, à l'échelon international aussi bien que national. Au chapitre II, on a déjà employé des exemples de comptes types pour montrer comment ils s'intègrent dans l'architecture du système. Les tableaux developpés exposent certains aspects limités du même système, par exemple les schémas de classification détaillée. Toutefois, les tableaux doivent essentiellement fournir les séries détaillées qu'il serait utile et possible de réunir dans un avenir prévisible pour les besoins nationaux et internationaux, mais qu'on ne saurait convenablement présenter sous la forme de comptes. En conséquence, les séries nécessaires à deux des tableaux ne s'insèrent pas exactement dans la structure du système. Ces deux tableaux sont alors qualifiés de complémentaires et non de développés.

8.5. A la différence de la matrice développée du tableau 2.1, les comptes types ne représentent pas complètement la structure du système. En effet, les comptes de patrimoine nationaux et sectoriels n'y figurent pas et, sauf pour les comptes II relatifs aux ressources et aux emplois de biens et services marchands, ils se bornent aux comptes des agents économiques[1]. D'ailleurs, les comptes du système ne figurent pas tous sous forme explicite. On s'est attaché aux comptes qui montrent les principales catégories d'opérations et d'agrégats du système, ainsi que le réseau de leurs relations. Par exemple, les comptes III, relatifs au revenu et aux dépenses, ne représentent pas les comptes du système qui concernent les secteurs institutionnels d'origine des revenus des facteurs. Ou encore, les comptes de formation de capital des agents sont bien représentés par les postes intitulés variation de stocks et formation brute de capital fixe dans les comptes II sur les biens et services marchands, mais non pas sous forme de comptes types complets. Toutefois, ces comptes sont à la base de certains tableaux types.

8.6. Parce qu'ils exigent l'exploitation de données d'un grand intérêt pour l'analyse économique et sociale, les tableaux types complètent de diverses façons les comptes types. Ils présentent les données sur des flux à prix constants et sur l'emploi et ils couvrent avec un certain détail toutes les classifications et tous les comptes du système, à l'exception des comptes de patrimoine. Certains tableaux types représentent l'architecture de certains ensembles de comptes, aussi bien que les classifications détaillées qui s'y rapportent. Par exemple, les tableaux types 2 et 3, relatifs aux entrées-sorties, montrent en premier lieu les relations existant entre les opérations enregistrées aux comptes de production, de consommation et de formation de capital, en second lieu les principales classifications utilisées pour les emplois et les ressources de biens et services marchands et, enfin, la production, ainsi que la structure des coûts, des branches d'activité marchande. D'autres tableaux types présentent des classifications ou des détails qu'il n'y a pas intérêt à présenter sous la forme de comptes. Des exemples en sont fournis par le tableau 20 sur les revenus et les dépenses et les opérations en capital des sociétés et quasi-sociétés non financières, classées par genre d'activité économique; le tableau 17, sur les revenus des facteurs classés par secteur institutionnel d'origine et par genre d'activité économique; et le tableau 23, sur les revenus et dépenses et les opérations en capital des sous-secteurs des ménages. Enfin d'autres tableaux types se bornent à des classifications détaillées, parfois remaniées, relatives à un seul, compte. Des exemples en sont fournis par les tableaux 4 à 7, qui concernent la consommation finale et la formation brute de capital.

8.7. Les comptes et tableaux types sont destinés à orienter, au niveau international, l'établissement et le développement des comptes nationaux. Certes, peu de pays sont aujourd'hui en mesure de rassembler la masse de données qu'exigent ces comptes et tableaux. La plupart des services nationaux de statistique jugeront nécessaire d'élaborer progressivement le système de données, compte tenu des besoins de leur pays et de ses possibilités statistiques. Ils trouveront généralement opportun d'attribuer à la construction des diverses séries une

[1] Les trois classes de comptes types sont désignées respectivement sous les noms de comptes I, II et III.

périodicité variable, de même que des ordres différents de priorité. La dernière section de ce chapitre est consacrée à exposer les ordres de priorité et la périodicité qu'on pourrait adopter dans l'établissement des données du système.

8.8. La communication internationale des données figurant dans les comptes et tableaux types doit naturellement s'adapter à la situation existant dans un certain nombre de pays. Il sera donc essentiel, au début, de même qu'à mesure que s'amélioreront et que se développeront les comptabilités nationales, de choisir, aux fins de la communication internationale, des séries tirées des comptes et tableaux types. Ce choix se fera évidemment en fonction des données dont on dispose dans le pays et des besoins de l'information statistique internationale.

8.9. La façon dont les séries de données du système sont groupées et disposées, notamment dans les tableaux développés, variera avec les situations: en fonction, par exemple, des données qu'il y a lieu de présenter, des buts qu'on se propose d'atteindre en établissant et en publiant les séries et des conditions dans lesquelles s'effectue cette tâche. L'orientation qu'un certain nombre de tableaux types sont destinés à fournir porte donc sur les rubriques à établir et non sur la façon dont les séries doivent être organisées et disposées. Les comptes types, ainsi que les tableaux types qui ont essentiellement un caractère de comptes, sont toutefois conçus de manière à orienter l'organisation et la présentation des données dans les tableaux publiés. En effet, ces tableaux sont destinés à présenter la structure des flux et les relations entre ces flux. Cette question est reprise à la dernière section de ce chapitre.

### Caractères et structure des comptes types

8.10. On s'attachera ici à exposer le caractère et la structure des comptes types; on le fera en considérant surtout les objectifs analytiques des données contenues dans ces comptes. Au cours de l'exposé, on rappellera la façon dont les comptes types entrent dans l'architecture du système et illustrent celle-ci, sujet traité en détail au chapitre II. On attirera l'attention du lecteur sur le fait que les comptes types et les comptes servant d'exemple au chapitre II présentent de manière différente l'architecture du système. Ces différences sont imposées par la fonction spécifique des comptes types qui est de fournir à l'analyse les données dont elle a besoin.

### Les classes de comptes types

8.11. Les comptes types du système, présentés à l'annexe 8.2, sont composés de trois classes de comptes. La classe I groupe les comptes consolidés de la nation. Dans la classe II, le compte II, relatif au produit intérieur brut et à ses emplois, est subdivisé en un compte de biens et services et un compte de la production intérieure de ces biens et services. Les comptes II sont les comptes de production, de consommation et de formation de capital du système. Dans les comptes III, on désagrège les comptes de la classe I relatifs au revenu et aux dépenses et au capital et au financement, de façon à établir ces types de comptes pour chacun des secteurs institutionnels du système. Le tableau 8.3 à l'annexe 8.2 établit en détail la façon dont les comptes des classes II et III sont consolidés pour obtenir les comptes de la classe I.

#### *Comptes de la classe I*

8.12. Les comptes consolidés de la nation sont destinés à résumer les opérations qui s'effectuent dans une économie, de façon à centrer l'attention sur les principales caractéristiques de la situation économique et sur les relations essentielles entre les divers éléments de cette économie. Comme il est dit au chapitre II, les comptes de la classe I décrivent aussi, en bref, les comptes fondamentaux du système. Les cinq comptes relatifs aux agents économiques — production, consommation, revenu et dépenses, formation de capital et capital et financement — s'y trouvent résumés, le système est fermé par le compte des opérations de la nation avec l'extérieur. Il ressort de l'annexe 8.2 que les comptes de la classe I sont entièrement articulés.

#### *Comptes de la classe II*

8.13. Les comptes de la classe II relatifs aux ressources et aux emplois des biens et services comprennent les comptes de biens et services marchands (comptes A), et les comptes d'autres biens et services (comptes B). Les comptes A sont les comptes de production du système relatifs aux biens et services marchands. Les comptes B ont été essentiellement établis à partir des comptes de consommation du système et ont été ajoutés pour pouvoir décrire les ressources et les emplois de l'ensemble des biens et services. Les comptes de production sont consacrés aux biens et services marchands, qui constituent la majeure partie de l'offre disponible de biens et services et qui font l'objet d'études sur l'offre et la demande, les relations entrées-sorties, les volumes et les prix, et les marchés. Par ailleurs, les autres biens et services sont surtout produits pour compte propre par les branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages. L'intérêt de l'analyse de ces biens et services non marchands réside surtout dans l'étude des objectifs (des fonctions) pour lesquelles ces biens sont consommés.

8.14. Les comptes de la classe II, relatifs à la production intérieure de biens et services, comprennent les comptes C, D, E et F, se rapportant respectivement aux branches d'activité marchande, aux branches non marchandes des administrations publiques, aux branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages et aux services domestiques des ménages. Cette subdivision joue dans le système un rôle essentiel, en raison des différences fondamentales qui séparent les quatre catégories de producteurs. Ces différences portent sur la nature de leur production, leur place dans l'économie et la structure de leurs coûts.

#### *Comptes de la classe III*

8.15. Les comptes de la classe III existent pour chacun des secteurs institutionnels groupant les agents économiques résidents du système, à savoir sociétés et quasi-sociétés non financières, institutions financières, administrations publiques, institutions privées sans but lucratif au service des ménages et ménages. Etant donné que ces agents diffèrent notablement par la nature du revenu qu'ils reçoivent et qu'ils dépensent, comme par les formes et les sources de financement de leurs investissements, le détail de l'enregistrement de certaines catégories d'opérations dans ces comptes est différent selon les secteurs.

## COMPTES DE PRODUCTION ET COMPTES DE BIENS ET SERVICES

### (COMPTES DE PRODUCTION, DE CONSOMMATION ET DE FORMATION DE CAPITAL)

*Compte I.1 et comptes II*

8.16. Le compte 1 des comptes consolidés de la nation met en évidence le produit intérieur brut aux prix du marché et décrit les types de demandes dont ce produit fait l'objet, ainsi que les revenus des facteurs qu'il engendre. Il s'obtient en consolidant soit les comptes de production et de consommation du système, à savoir les lignes et colonnes 5 à 28 du tableau 2.1, soit les comptes II. Comme il ressort du tableau 8.3, les écritures qui, dans les comptes II, se rapportent à la production de biens et services, à la consommation intermédiaire et à la consommation finale intérieure des ménages s'annulent lorsqu'on consolide les comptes. La somme des autres postes du débit concernant les éléments de la valeur ajoutée dans les comptes II C, D, E et F est égale aux postes correspondants du compte I.1. Les importations de biens et services sont inscrites au crédit et non plus au débit comme dans les comptes II A et B; il y a, de même, égalité entre les postes de la demande finale au crédit de ces comptes II et les éléments correspondants du compte I.1.

8.17. Tandis que la consommation finale des ménages, d'une part, celle des institutions privées sans but lucratif, d'autre part, font l'objet de comptes différents dans les comptes II B, ces dépenses sont groupées en un seul poste au compte I.1, afin de réduire la classification des opérations, dans les comptes consolidés, aux distinctions les plus essentielles pour l'analyse économique générale. C'est pour la même raison que les éléments de la valeur ajoutée et de la formation brute de capital fixe constituent chacun un seul poste au compte I.1, bien que, dans les comptes II, les flux soient subdivisés en comptes des branches d'activité marchande, des branches non marchandes des administrations publiques et des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages, et des services domestiques.

*Comptes II A*

8.18. Le tableau 2.2 montre exactement comment les comptes II A s'insèrent dans le système. Dans ces comptes il faut traiter les marges commerciales et les marges de transport (services) comme des biens et services marchands distincts; en d'autres termes, les valeurs d'acquisition doivent être subdivisées en valeurs départ-usine, d'une part, marges commerciales et marges de transport, d'autre part. L'autre décomposition des valeurs d'acquisition, prévue dans le système pour isoler les taxes nettes affectées aux produits, n'est pas retenue dans ces comptes, en vue d'en limiter les difficultés d'établissement.

8.19. Bien que la distinction entre les valeurs départ-usine et l'ensemble des marges commerciales et des marges de transport soulève aussi des difficultés, ce mode d'évaluation est estimé essentiel pour relier la production des producteurs de biens et services marchands aux éléments de la demande de ces mêmes biens et services. La simplification éventuelle des comptes II A, consistant à remplacer l'évaluation aux prix départ-usine par l'évaluation aux prix d'acquisition, est examinée dans les notes jointes aux comptes II. On considère dans ces notes que certains pays pourront trouver nécessaire d'utiliser les valeurs d'acquisition pour l'établissement annuel de ces comptes. Comme il est souligné au chapitre IV, les comptes ainsi modifiés ne concorderaient pas complètement avec l'ensemble du système, puisque les marges commerciales et les marges de transport seraient comprises dans la valeur de chaque catégorie de biens et services marchands.

8.20. Des comptes II A séparés doivent être établis pour un nombre minimal de catégories de biens et services marchands, définis par les branches d'activité marchande dont ces biens et services constituent la production caractéristique. Les mêmes catégories serviront pour les biens et services marchands et pour les branches d'activité marchande. Dans les notes en annexe aux comptes II, on propose d'utiliser au minimum six grandes catégories: agriculture; industries extractives, industries manufacturières, électricité et gaz; bâtiments et travaux publics; commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels; transport, entrepôts et communications; et services.

*Comptes II B*

8.21. Dans ces comptes, les ressources et les emplois de biens et services sont évalués aux prix d'acquisition. Les principaux producteurs de biens et services non marchands sont les branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages. La plupart de ces biens et services sont consommés par les administrations publiques et par les institutions sans but lucratif elles-mêmes; les ménages en achètent quelques-uns. Une partie de l'offre provient des achats directs effectués à l'extérieur par les services des administrations publiques et les ménages. Ainsi, les comptes II B sont tirés d'éléments des comptes de production et de consommation des services des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif, ainsi que des comptes de consommation finale des ménages.

8.22. L'inclusion des comptes de consommation du système dans les comptes II B n'a pas seulement pour but de permettre de décrire de façon complète l'équilibre des ressources et des emplois des biens et services. Ces comptes montrent aussi comment les services que les administrations publiques et les institutions privées sans but lucratif produisent pour leur usage propre se retrouvent dans la consommation finale de ces administrations et de ces institutions. Le compte II B, relatif à la consommation finale, joue un rôle assez analogue. Il relie la consommation des ménages résidents à la consommation des ménages sur le marché intérieur et aux achats directs à l'extérieur des ménages résidents.

*Comptes II C, D, E et F*

8.23. Ces comptes donnent la structure des coûts et la production des quatre classes de producteurs du système. Ainsi qu'il ressort d'une comparaison avec les tableaux 2.3, 2.4 et 2.5, ils constituent une simplification des comptes de production du système relatifs aux diverses branches d'activité. La consommation intermédiaire est évaluée aux prix d'acquisition et n'est pas classée par type de produits. Les productions sont évaluées aux prix départ-usine.

## Comptes de revenu et de dépenses

### *Comptes I.3 et comptes III.3*

8.24. Le compte 3 des comptes consolidés de la nation est destiné à mettre en évidence les principales modalités selon lesquelles les agents économiques résidents reçoivent et utilisent leur revenu disponible. Il constitue une consolidation des comptes de revenu et de dépenses du système relatifs aux secteurs institutionnels d'origine et aux secteurs receveurs, c'est-à-dire l'équivalent des lignes et colonnes 33 à 37 et 51 à 55 du tableau 2.1. Comme il ressort du tableau 8.3, ce compte provient aussi de la consolidation des comptes III 3. Dans le compte consolidé, le paiement du revenu de la propriété et de l'entreprise, ainsi que les autres transferts courants, effectués par les agents économiques résidents, doivent être traités comme un crédit négatif et non pas comme un débit positif, comme c'était le cas dans les comptes III.3. Ni dans les comptes III.3 ni dans les comptes de revenu et de dépenses du tableau 2.1, on ne déduit les dépenses des recettes.

8.25. A la différence du compte de revenu et de dépenses consolidé pour la nation, présenté au tableau 2.14 du chapitre II, on ne retrouve pas intégralement les comptes de consommation si l'on sépare de l'ensemble du système les comptes types 3, mais seulement les recoupements de ces comptes avec ceux des secteurs institutionnels receveurs. En conséquence, la consommation finale des divers secteurs institutionnels se trouve traitée de la même manière dans les comptes I.3 et III.3 et la consommation finale permet de relier ces comptes au compte I.1 et aux comptes II B.

8.26. La consolidation des flux des secteurs institutionnels d'origine et des secteurs institutionnels receveurs, dans l'établissement des comptes I.3 et III.3, assure l'inclusion dans tous ces comptes de catégories uniformes d'opérations. Si, par exemple, les comptes-types étaient dressés à partir des flux du système concernant seulement les secteurs institutionnels receveurs, comme dans les tableaux 2.8 à 2.10, un excédent d'exploitation apparaîtrait aux comptes III.3 pour chacun des secteurs institutionnels mais non pour les ménages. Le compte des ménages indiquerait le revenu de l'entreprise des entreprises individuelles comprises dans ce secteur et non leur excédent d'exploitation. De plus, ce même compte ferait apparaître les ressources brutes mais non les emplois bruts de revenu de la propriété, car le revenu de la propriété payé au titre des activités d'entreprise n'apparaîtrait pas en tant que tel.

### *Différences dans le détail et dans les règles d'enregistrement des comptes III.3 des divers secteurs*

8.27. Bien que l'on se soit efforcé de faire apparaître toutes les opérations relatives au revenu et aux dépenses dans chacun des comptes III.3, le détail d'enregistrement de ces opérations, pour certaines d'entre elles, varie néanmoins d'un secteur institutionnel à l'autre. Les différences sont dues à la nature, au rôle et à l'importance des divers éléments de ressources et d'emplois de chaque secteur.

8.28. La nature des besoins en statistiques sur la répartition du revenu a conduit à recommander d'enregistrer de manière uniforme dans le compte de chaque secteur institutionnel les diverses catégories de revenu de la propriété, à savoir intérêts, dividendes et loyers, reçus et payés. Certaines catégories d'emplois à ce titre sont omises dans les comptes de revenu et de dépenses de quelques secteurs institutionnels, lorsqu'elles n'existent pas pour ce secteur. Tel est aussi le cas du revenu prélevé par les entrepreneurs de quasi-sociétés.

8.29. Pour les transferts courants non-contractuels, à l'exception des impôts directs, le détail d'enregistrement proposé varie selon le secteur institutionnel. Les comptes types des sociétés et quasi-sociétés non financières, ainsi que des institutions financières, ne comprennent que peu d'écritures au sujet de ces transferts. En revanche, dans le compte type des administrations publiques, qui joue un rôle central dans la redistribution des revenus, on demande le détail complet des transferts courants non contractuels. On recommande également d'utiliser les catégories détaillées de transferts courants non contractuels pour les comptes de revenu et de dépenses des ménages et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages.

8.30. Les comptes types de revenu et de dépenses des administrations publiques, d'une part, et des autres secteurs institutionnels, d'autre part, diffèrent également quant aux règles recommandées pour l'enregistrement des opérations. Pour les secteurs institutionnels autres que les administrations publiques les opérations seront inscrites brutes. Pour les administrations publiques, au contraire, les opérations entre leurs divers organes, à savoir l'administration centrale et les administrations locales, doivent être consolidées pour faire apparaître clairement les opérations entre les administrations publiques et les autres secteurs.

## Comptes de capital et de financement

### *Comptes I.5 et comptes III.5*

8.31. Les comptes de capital et de financement des secteurs institutionnels, comme ceux de l'ensemble de la nation, sont destinés à décrire les formes de l'accumulation ainsi que les sources internes et externes de son financement. A cet effet, ces comptes sont divisés en deux parties, quand il s'agit des comptes types. Le cadre supérieur concerne l'accumulation brute et son financement interne; le cadre inférieur se rapporte aux opérations sur les créances et les engagements financiers. Pour que la consommation de capital fixe apparaisse comme une source de financement de l'accumulation, ce flux est enregistré comme un poste positif à la colonne crédit des comptes 5 et non comme un poste négatif à la colonne débit, comme dans les comptes correspondants du tableau 2.11 et dans la matrice développée du système. En consolidant les comptes de capital et de financement des secteurs institutionnels pour obtenir les comptes I.5, les opérations en capital entre les secteurs résidents s'annulent; et seuls subsistent le solde des transferts en capital en provenance du reste du monde, la capacité de financement de la nation, etc. Comme les achats (et les ventes) de terre ne s'effectuent qu'entre résidents, on ne trouve au compte I.5 aucune inscription d'achats, nets des rentes, de terrains.

### *Différences dans le détail et dans les règles d'enregistrement des comptes III.5 des différents secteurs institutionnels*

8.32. Il est recommandé de ne pas faire varier le détail d'enregistrement des opérations en capital selon le secteur institutionnel, exception faite pour les opérations

financières. En effet, tous les secteurs ne sont pas concernés par toutes les opérations financières et, par ailleurs, selon les secteurs, une catégorie d'opération financière n'aura pas la même importance. Les besoins de l'analyse des opérations financières diffèrent aussi selon les secteurs. C'est ainsi que l'on suggère d'utiliser une nomenclature réduite pour étudier les opérations financières des institutions privées sans but lucratif au service des ménages. D'autre part, la liste complète des opérations financières doit apparaître dans les comptes des sociétés et quasi-sociétés non financières, ainsi que dans ceux des institutions financières. Il convient également d'attirer l'attention sur la recommandation de consolider les opérations en capital des divers organes des administrations publiques, mais non celles des autres institutions.

OPÉRATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR—ENSEMBLE DES COMPTES

8.33. Le compte I.6 du compte consolidé de la nation résume l'ensemble des opérations des agents économiques résidents avec le reste du monde. Afin de séparer les opérations courantes des opérations en capital et de faire apparaître le solde des opérations courantes avec le reste du monde, le compte est divisé en deux parties. S'il est commode d'enregistrer le solde des transferts entre les résidents et le reste du monde dans les autres comptes I, il est souhaitable, au compte I 6, d'inscrire séparement les recettes et les dépenses relatives à ces opérations. La façon dont on peut dresser ce compte à partir des colonnes et lignes 80 et 81 de la matrice développée du système est illustrée par les tableaux 2.12 et 2.13.

### Nature et contenu des tableaux types

8.34. Les tableaux types sont présentés à l'annexe 8.3 du présent chapitre regroupés selon les comptes-types dont ils constituent un développement ou un complément. Les tableaux relatifs aux comptes de production, de consommation et de formation de capital sont de deux types: l'un pour les flux à prix courants, l'autre pour les flux à prix constants. Le troisième jeu de tableaux de l'annexe 8.3 présente des données relatives au revenu et aux dépenses et aux opérations en capital; un tableau développé du compte des opérations avec l'extérieur constitue enfin, la dernière partie de l'annexe.

TABLEAUX À PRIX COURANTS RELATIFS AUX COMPTES DE PRODUCTION ET AUX COMPTES DE BIENS ET SERVICES (COMPTE DE PRODUCTION, DE CONSOMMATION ET DE FORMATION DE CAPITAL)

8.35. Les tableaux développés à prix courants relatifs aux comptes II sont destinés à fournir des renseignements sur: (i) le genre d'activité, la production, la structure des coûts et la formation brute de capital des divers producteurs d'une économie (tableaux 1, 3 et 7); (ii) les ressources et les emplois de biens et services marchands (tableau 2); et (iii) la structure des coûts ainsi que les fonctions des dépenses de consommation finale des administrations publiques, des institutions privées sans but lucratif au service des ménages et des ménages (tableaux 4, 5 et 6). Dans ces tableaux développés, on utilise les classifications du système par type d'activité économique, par type de produit marchand, la classification des stocks, la classification des biens de capital fixe et la classification par fonction de la consommation finale.

*Tableaux 1 à 3*

8.36. Le tableau 1 donne la classification par type d'activité économique des données présentées aux comptes II C, D, E et F et le tableau 3, tableau développé des seuls comptes II C, présente en outre la consommation intermédiaire de biens et services marchands par les branches d'activité marchande, les biens et services étant repérés par la branche dont ils constituent le produit caractéristique. Le tableau 3 est l'un des deux tableaux-types destinés à fournir des données de base pour l'analyse des entrées-sorties.

8.37. L'autre tableau type, destiné également à l'analyse entrées-sorties (tableau 2), donne la classification détaillée, par produits marchands et par branches d'activité marchande, des données figurant aux comptes II A. Comme dans le tableau 3, les catégories de biens et services marchands sont définies d'abord par le genre d'activité des branches dont ils sont le produit caractéristique. Pour certaines analyses, il sera bon d'utiliser, dans les tableaux 2 et 3, un ou même deux niveaux supplémentaires pour classer les biens et services marchands. Le tableau 2 donne aussi la répartition croisée de la production par produits et par branches productrices et la répartition des importations de biens et services marchands en importations concurrentielles et importations complémentaires. Les tableaux 2 et 3 donnent le détail complet des comptes de production du système relatifs aux biens et services marchands et aux branches d'activité marchande.

8.38. Comme il est dit dans les notes relatives aux tableaux considérés, certains pays peuvent trouver impossible d'appliquer annuellement le mode d'évaluation et de fournir tous les détails qu'exigent les tableaux 2 et 3. A leur intention, il est indiqué dans les notes qu'on peut simplifier les tableaux, bien que, ainsi simplifiés, ils soient moins utiles à l'analyse des entrées-sorties et qu'ils ne soient plus cohérents avec le système.

*Tableaux 4 à 6*

8.39. Les tableaux 4 et 5 constituent un développement des comptes II B b et D, et aux comptes II B c et E. Au tableau 4, la consommation finale des services des administrations publiques, qui figure au compte II B b, est répartie par fonctions et, grâce à la transformation, dans ce compte, de la production de services non marchands pour compte propre en consommation finale des services des administrations publiques, les coûts de production de ces services, qui figurent au compte II D, se trouvent classés de même. Les relations entre le tableau 5 et les comptes II B c et E, qui concernent les institutions privées sans but lucratif, sont analogues.

8.40. Le tableau 6, donnant les répartitions par fonction et par type de dépense de la consommation finale des ménages, développe les comptes II B d et détaille la consommation finale intérieure des comptes II A et B a. La cadre supérieur du tableau, qui présente la répartition de la consommation finale intérieure selon la durabilité des produits qui la composent, constitue une "coupe" de ces comptes. Le cadre inférieur, consacré à la repartition par fonction de la consommation finale intérieure des ménages constitue une ventilation du flux qui apparaît au compte II B d.

8.41. Les tableaux types ne donnent pas le classement croisé du système, par fonction et par produit, des

dépenses de consommation finale intérieure des ménages. De même, on ne reprend pas dans les tableaux types le tableau croisé produits marchands × services non marchands de la consommation intermédiaire des branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif. Les tableaux développés de ces répartitions croisées sont omis du fait des difficultés de leur établissement et du caractère spécialisé de l'exploitation de ces répartitions.

*Tableau 7*

8.42. Ce tableau donne la répartition, dans leurs nomenclatures respectives, de la variation de stocks et de la formation brute de capital fixe des comptes II A et détaille les comptes de formation de capital du système. Les classifications mettent en évidence le type de stocks et le type de biens de capital fixe, ainsi que le genre d'activité économique du propriétaire. Bien que les notes du tableau montrent l'intérêt qu'il y a à présenter les données sur la formation de capital fixe selon un classement croisé par grandes catégories de biens et services marchands et par genre d'activité du propriétaire, il n'est pas proposé d'effectuer intégralement ce classement croisé.

TABLEAUX À PRIX CONSTANTS RELATIFS AUX COMPTES DE PRODUCTION ET AUX COMPTES DE BIENS ET SERVICES (COMPTES DE PRODUCTION, DE CONSOMMATION ET DE FORMATION DE CAPITAL)

8.43. Les tableaux types sur les flux à prix constants comprennent le tableau 8, pour les emplois du produit intérieur brut qui figurent au compte I 1, les tableaux 9 et 11 à 16, qui font le pendant des tableaux 1 à 7 et, enfin, le tableau 10, relatif à l'emploi. Le modèle d'un certain nombre de tableaux développés à prix constants a été simplifié au vu des difficultés d'établissement. On expose ci-dessous les considérations qui ont conduit aux simplifications proposées dans les tableaux et les méthodes d'estimation des séries statistiques à prix constants.

*Tableaux 9, 11 et 12*

8.44. Le tableau 9 donne seulement la valeur ajoutée de chaque classe de producteurs, par branches d'activité. Les données relatives à la production, à la consommation intermédiaire et aux éléments de la valeur ajoutée qui figurent à prix courants au tableau portant le numéro 1, se trouvent omises, ici, pour réduire les difficultés d'établissement du tableau tout en présentant les données les plus importantes sur la croissance de la production et les modifications de sa structure. Les mêmes considérations conduisent à adopter, au tableau 9, l'évaluation aux prix départ-usine.

8.45. Toutefois, vu l'utilité analytique et pratique des données à prix constants omises au tableau 9, on a besoin de ces séries au tableau 12, l'un des deux tableaux du système qui présentent des données à prix constants pour l'analyse des entrées-sorties. Des données sur la production et la consommation intermédiaire des branches, classées par produit et par type d'activité, sont nécessaires pour estimer les données à prix constants par les méthodes de double déflation et des flux de produits et pour mesurer les coefficients techniques. De même, des séries de revenus des facteurs issus de la production intérieure et de consommation de capital fixe à prix constants sont nécessaires pour obtenir des mesures de la productivité.

8.46. L'ensemble des tableaux 12 et 11 fournit la série complète des données à prix constants nécessaires à ces diverses applications. Ces données sont établies aux valeurs de base (valeurs hors taxes affectées aux produits). Le tableau 11 comprend non seulement la production des branches marchandes répartie par branches d'activité et par produits, mais il indique, encore, les divers emplois de chaque catégorie de produits.

8.47. L'établissement des tableaux 11 et 12 sera plus difficile que celui des tableaux correspondants à prix courants portant les numéros 2 et 3. Ces derniers doivent fournir les pondérations nécessaires pour calculer les données à prix constants; mais, de plus, on a besoin pour ce calcul d'indicateurs appropriés de volume et de prix. On se heurtera probablement à des difficultés particulières pour réunir des indicateurs appropriés pour les biens et services marchands dont la production et/ou la composition sont particulièrement complexes, par exemple les grosses machines, les automobiles ou les produits pharmaceutiques, comme pour les marges commerciales et les marges de transport et les taxes nettes affectées aux produits. De plus, il se peut qu'on ne dispose pas des données de base convenables pour estimer les séries du tableau 12 sur la consommation de capital fixe ou les impôts indirects nets à prix constants. Les données du tableau 3 sur les revenus des facteurs issus de la production intérieure doivent s'obtenir par différence entre la valeur ajoutée, d'une part, la somme de la consommation de capital fixe et des impôts indirects nets, d'autre part (toutes ces grandeurs étant évidemment à prix constants). En conséquence, les notes relatives aux tableaux 11 et 12 prévoient, en cas de besoin, des simplifications notables du mode d'évaluation et des classifications demandées dans ces tableaux. Néanmoins, ces tableaux conserveront de l'intérêt pour l'estimation des séries à prix constants par les méthodes de double déflation et des flux de produits, ainsi que pour la mesure des relations entrées-sorties.

*Tableau 10*

8.48. Ce tableau est destiné à inclure dans le système des données sur l'emploi, notamment en vue d'étudier les évolutions respectives de la structure de l'emploi et de celle de la production, la productivité du travail ou les facteurs qui déterminent les variations du volume de la rémunération des salariés. Pour ces études, les notions d'emploi et de production utilisées doivent couvrir le même champ, de même que la mesure de la quantité de travail employée doit être aussi uniforme que possible pour les diverses branches d'activité marchande et les autres producteurs. Ces considérations conduisent à recommander que: (i) toutes les personnes occupées à la création de la production d'un pays déterminé soient comprises dans l'emploi dans ce pays et (ii) que les chiffres d'effectif moyen employé au cours d'une période comptable soient tirés de chiffres d'emploi mensuels, ou plus fréquents. Une mesure beaucoup plus exacte de la quantité de travail est fournie par le nombre d'heures-hommes ouvrées au cours de la période comptable, mais il est probable que l'on ne pourra réunir ces statistiques que pour les salariés. Quelques pays pourront trouver nécessaire de réduire ces données à certaines branches d'activité marchande. En utilisant les séries de l'emploi

proposées au tableau 10 pour mesurer la productivité du travail, on aurait avantage à ramener ces chiffres à une base commune d'évaluation de la qualité de la main-d'oeuvre occupée. On pourrait pondérer les chiffres d'activité[2] de chaque catégorie de travailleurs par un coefficient égal à la rémunération relative moyenne au cours d'une période de base déterminée.

*Tableaux 8 et 13 à 16*

8.49. Les données relatives aux emplois du produit intérieur brut à prix constants sont résumées au tableau 8. Les diverses séries de consommation finale classées selon la fonction ou la nature des dépenses figurent aux tableaux 13 à 15. Le tableau 16 traite de la classification des données à prix constants sur la formation brute de capital. A la différence du tableau 11, l'évaluation y est faite aux prix d'acquisition.

8.50. Les tableaux 13 et 14, sur la répartition par fonction de la consommation finale des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif, sont des résumés des tableaux correspondants à prix courants (numéros 4 et 5). Les classifications de fonctions proposées sont moins détaillées; on a omis de détailler les éléments des coûts autres que la consommation intermédiaire de biens et services marchands (nette des ventes de biens et services). Ces simplifications sont destinées à réduire aux séries essentielles la communication d'estimations à prix constants des dépenses courantes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif.

8.51. L'établissement de chiffres sûrs pour les postes qui sont demandés aux tableaux 13 et 14 n'en reste pas moins difficile. Peut-être le procédé applicable et approprié à la plupart des cas consisterait-il à fonder les estimations à prix constants de la consommation finale sur la somme des estimations à prix constants de la consommation intermédiaire et des éléments de la valeur ajoutée diminués des ventes de biens et services si elles revêtent quelque importance. Il serait souhaitable que les indicateurs de volume des facteurs de production tiennent compte de la consommation de capital fixe et des changements intervenus dans la composition du personnel occupé aux divers services. Les corrections nécessaires pour suivre les variations de la structure des effectifs pourraient se fonder sur les chiffres d'emploi moyen au cours de la période comptable, ou sur des mesures analogues, pondérés par la rémunération par unité de travail effectué au cours de la période de base, pour les diverses professions et catégories. Il est douteux qu'on puisse effectuer des ajustements valables pour les autres facteurs qui contribuent à la productivité du travail.

8.52. Le tableau 15 des dépenses de consommation des ménages à prix constants est analogue au tableau 6, à prix courants. Bien qu'on puisse se heurter à des difficultés pour estimer à prix constants les achats directs effectués à l'extérieur par les ménages résidents et les achats des non-résidents sur le marché intérieur, ces données sont nécessaires pour évaluer la consommation finale des ménages résidents à prix constants. Etant donné les problèmes de mesure, le tableau 15 exige moins de détails que le tableau 6 dans la répartition par fonction de la consommation finale intérieure.

[2] Activité = effectifs × durée du travail.

8.53. Le tableau 16, sur la composition de la formation brute de capital à prix constants, présente une version simplifiée du tableau 7. On y a omis les données concernant la variation de stocks classés par branche d'activité marchande, vu le manque de données détaillées nécessaires pour effectuer des estimations valables. Les classifications, par type de biens, de la variation des stocks et de la formation brute de capital fixe ont également été résumées, à cause des problèmes posés par l'estimation et de l'urgence qu'il y a à disposer de ces séries.

TABLEAUX RELATIFS AUX COMPTES DE REVENU ET DE DÉPENSES ET AUX COMPTES DE CAPITAL ET DE FINANCEMENT

8.54. Les tableaux développés et les tableaux complémentaires qui se rapportent aux comptes de revenu et de dépenses et aux comptes de capital et de financement du système sont conçus pour atteindre divers objectifs. Dans le tableau 17, il faut classer les revenus des facteurs selon le genre d'activité économique de l'entreprise où ce revenu est créé. Les tableaux 18 et 19 résument les opérations concernant le revenu et les dépenses ainsi que les opérations en capital des secteurs public et privé. Les tableaux 20, 21 et 23 présentent ces opérations pour les secteurs et sous-secteurs des sociétés et quasi-sociétés non financières, des administrations publiques et des ménages. Le tableau 22 concerne la classification par fonction de certaines opérations sur le revenu et les dépenses et sur le capital effectuées par les administrations publiques. Les tableaux 24 et 25, enfin, sont consacrés aux données détaillées sur les opérations financières.

*Tableau 17*

8.55. Ce tableau présente de l'intérêt pour analyser la répartition du revenu des facteurs, en fonction de l'organisation institutionnelle de la production dans une économie. Il est tiré de la colonne crédit des comptes du système relatifs au secteur institutionnel d'origine des revenus des facteurs issus de la production intérieure. Un rôle essentiel de ces comptes consiste à relier les branches d'activité marchande, les producteurs des services rendus par les administrations publiques et les producteurs des services rendus par les institutions privées sans but lucratif, d'une part, et les secteurs institutionnels du système, d'autre part. Pour les sociétés et les quasi-sociétés, ainsi que pour les ménages qui possèdent des entreprises individuelles, les secteurs d'origine sont classés selon le genre d'activité économique de l'entreprise. Comme il est dit dans les notes relatives à ce tableau, cette classification peut-être détaillée pour faire apparaître les branches d'activité qui constituent les entreprises exercant une activité principale donnée.

*Tableaux 18 et 19*

8.56. Ces tableaux donnent le revenu national et le revenu disponible, l'épargne et la formation de capital, ainsi que les sources de financement de l'accumulation brute dans les secteurs privé et public. De plus, le tableau 18 présente la formation du revenu national et sa répartition entre les différents facteurs de production.

8.57. Le cadre supérieur du tableau 18 représente un résumé extrêmement sommaire de certaines parties des comptes des secteurs institutionnels d'origine et des secteurs receveurs, le reste du tableau 18 et le tableau 19 développent les comptes III. Dans chaque cas, on a utilisé la subdivision de chaque secteur, ou sous-secteur le cas échéant, en institutions privées et institutions publiques. Dans le cadre inférieur du tableau 18, on a déduit les transferts courants versés des transferts courants reçus afin de résumer les opérations de transferts courants des comptes III. 3. Le tableau 19 reproduit, pour l'essentiel, les catégories d'opérations en capital figurant dans les comptes III 5.

*Tableaux 20 à 23*

8.58. Les tableaux 20, 21 et 23 donnent une décomposition des comptes de revenu et de dépenses et des comptes de capital et de financement de certains secteurs institutionnels en sous-secteurs ou en catégories d'agents. Ces catégories ont été retenues afin d'obtenir des entités plus homogènes, du point de vue des ressources et de l'utilisation du revenu et des modalités d'accumulation et de financement.

8.59. Les tableaux 20 et 21 sont tirés respectivement des comptes III A et C. Ils reprennent les mêmes catégories d'opérations que les comptes correspondants, sous la réserve que le tableau 21 prévoit le détail des opérations entre les sous-secteurs des administrations publiques. A l'intérieur de chaque sous-secteur, les opérations enregistrées doivent être consolidées.

8.60. Le tableau 23 réunit d'importantes données sur la répartition des revenus du facteur et relie les comptes nationaux aux statistiques plus détaillées de la répartition du revenu. Il est destiné à faire apparaître les différences entre les groupes socio-économiques portant sur les modalités de réception et de dépense du revenu, sur l'accumulation d'actifs corporels et financiers. Il est tiré de la partie relative aux ménages dans les comptes des secteurs institutionnels receveurs du système et non du compte III E, afin de présenter les données nécessaires à cette analyse. Par exemple, on y voit le revenu de l'entreprise des entreprises individuelles classées dans le secteur des ménages, au lieu de leur excédent d'exploitation. Afin d'accroître l'intérêt que présente ce tableau pour l'étude de la répartition du revenu, le revenu de l'entreprise est subdivisé en revenu provenant des logements occupés par leur propriétaire et revenu des autres entreprises, tandis que la rémunération des salariés se répartit en salaires et traitements et cotisations diverses.

8.61. Certains pays peuvent juger qu'il n'est pas possible dans un proche avenir de réunir les données du tableau 23 pour les catégories socio-économiques des ménages qui y sont énumérées. En établissant le tableau pour l'ensemble des ménages, le revenu de l'entreprise sera alors réparti en revenu des entreprises agricoles, des entreprises non agricoles et des logements occupés par leur propriétaire.

8.62. Le tableau 22, sur la classification par fonction de certaines dépenses de fonctionnement et d'équipement effectuées par les administrations publiques, n'est pas complètement articulé avec la structure du système. Il est donc considéré comme complémentaire. Il en est ainsi parce qu'il faut enregistrer les transferts de capital effectués, mais non les transferts nets de capital reçus. La classification par fonctions s'impose pour toutes les dépenses qui doivent figurer dans ce tableau. Afin d'accroître l'intérêt de ce tableau pour étudier les effets de la politique économique et sociale des pouvoirs publics sur l'économie, on ne retrace dans ce tableau que les paiements des administrations publiques aux autres secteurs.

*Tableaux 24 et 25*

8.63. Le tableau 24 traite des opérations financières, classées en détail selon la nature de l'opération et le sous-secteur auquel appartient le débiteur. L'essentiel de ce tableau concerne les opérations effectuées par les résidents sur les créances que possèdent ou dont font l'objet les résidents et les non-résidents; il est surtout destiné à fournir des renseignements sur le marché financier et sur les secteurs créanciers pour chaque catégorie d'instruments. L'inclusion, dans le tableau, des opérations effectuées par le reste du monde avec des résidents assure l'équilibre entre la valeur totale des créances et celle des engagements. L'essentiel du tableau 24 sert de fondement au cadre inférieur des comptes III.5.

8.64. Le cadre inférieur du même tableau se rapporte seulement aux opérations financières des résidents avec des non-résidents; il est conçu pour indiquer l'ampleur et le contenu des opérations portant sur les réserves internationales et sur les contreparties de ces réserves dans un pays. Bien que presque toutes les opérations soient effectuées par la banque centrale et le Ministère des finances, d'autres institutions résidentes peuvent effectuer des opérations sur les réserves internationales. Ces réserves, ainsi que leurs contreparties, détenues par la Banque centrale ou le Trésor d'un pays, ne peuvent se définir seulement d'après les catégories détaillées des opérations financières. En général, elles doivent être distinguées des autres opérations sur les mêmes catégories de créances, instrument par instrument. On rappellera que les définitions des réserves internationales et de leurs contreparties qui doivent être utilisées dans les tableaux 24 et 25 sont fixées par le Fonds monétaire international.

8.65. Le tableau 25, sur les opérations financières du système monétaire consolidé, est un tableau complémentaire. Il décrit les opérations financières qui présentent une importance particulière pour l'analyse de la situation et de la politique monétaires et des aspects de la balance des paiements qui s'y rapportent. En conséquence, la banque centrale, les autres établissements monétaires et les fonctions monétaires du Trésor sont regroupés, tandis que les opérations financières entre résidents et reste du monde sont distinguées des opérations financières entre résidents, au premier niveau de la classification. Ce regroupement des opérations financières ne suit pas le mode de classification du système, du fait de la nécessité de diviser les opérations avec le reste du monde en flux relatifs aux réserves internationales et à leurs contreparties, d'une part, et aux autres créances, d'autre part. Pour que le tableau décrive clairement les opérations entre le système monétaire et le reste de l'économie, la plupart des opérations que les institutions du système monétaire effectuent entre elles doivent être consolidées.

OPÉRATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

8.66. Le tableau 26, tableau de l'ensemble des opéra-

tions d'une économie avec l'extérieur, détaille le compte I 6. Il reprend la classification détaillée des exportations et importations de biens et services et des opérations financières, pour servir à analyser l'influence que le reste du monde exerce sur les conditions économiques du pays. A cette fin, il est essentiel que les définitions et classifications du tableau soient les mêmes que celles qui sont utilisées pour le même genre d'opérations entre résidents. On verra au tableau 26 que, tout en mettant l'accent sur l'évaluation c.a.f. des importations de biens et services, on prévoit aussi leur évaluation f.o.b.

### Ecarts statistiques

8.67. En dressant les comptes et les tableaux types, on trouvera sans doute des divergences entre les estimations effectuées à partir des divers éléments des flux. Tel sera probablement le cas pour des postes comme le produit intérieur brut, le revenu national et le revenu disponible, l'épargne et la capacité de financement. Dans le cadre du système complet, le produit intérieur brut doit être estimé séparément à partir de la production et de la consommation intermédiaire des diverses catégories de producteurs, des revenus créés par leurs activités et des dépenses finales en biens et services. Les chiffres du revenu national et du revenu disponible seront établis à partir de données sur la perception et l'affectation des revenus. Comme l'épargne est le solde du compte de revenu et de dépenses, les écarts entre les deux estimations du revenu peuvent apparaître sous la forme de chiffres différents pour l'épargne. La capacité de financement constitue le solde comptable commun au cadre supérieur (compte de capital) et au cadre inférieur (compte financier) du compte de capital et de financement; il est probable qu'on trouvera des différences entre les chiffres de capacité de financement établis à partir d'estimations séparées des flux de chacun des deux cadres. De même, dans le cas des opérations financières, comme l'indiquent les paragraphes 7.101 et 7.102, on constatera probablement des disparités statistiques entre les estimations indépendantes d'une catégorie donnée de créances et de la catégorie correspondante d'engagements.

8.68. En principe, il convient d'éliminer les disparités statistiques comme celles qu'on vient de mentionner. La suppression des différences constatées dans les estimations relatives au produit intérieur brut, à l'épargne, etc., doit se fonder sur un examen approfondi et sur une comparaison de la sûreté et de la précision des diverses séries détaillées qui rentrent dans les estimations divergentes considérées. On pourra être amené à étudier le champ, les classifications, les définitions, les sources, les méthodes de collecte des différentes statistiques et les méthodes d'établissement des séries. Cette recherche approfondie fournira une base sûre pour retenir une seule estimation. Elle indiquera aussi dans quelle direction améliorer et étendre les séries fondamentales de statistiques servant à la comptabilité nationale. S'il n'apparaît pas clairement que l'une des estimations, ou une certaine combinaison d'estimations divergentes, pour le flux considéré, est la plus sûre et la plus précise, mieux vaudra les donner toutes. Le lieu et la façon d'indiquer les ajustements varieront avec la situation, selon la qualité relative des statistiques de base servant à obtenir les diverses estimations.

## Utilisation des comptes et des tableaux types pour l'établissement et la présentation des statistiques de comptabilité nationale

8.69. Cette section expose comment, avec quelle périodicité et selon quel ordre de priorité on peut utiliser les comptes et les tableaux types pour établir et présenter les données du système. Ces questions sont examinées compte tenu des besoins en données que les comptes et tableaux types sont destinés à satisfaire et des difficultés de collecter ces données. On exposera en premier lieu la façon d'utiliser les comptes et les tableaux types pour présenter les données.

### Modalités de présentation des données

8.70. Les données des comptes et des tableaux types peuvent être mises sous forme de tableaux de différentes façons. La forme selon laquelle il sera souhaitable et commode de réunir et de présenter les données, à l'échelon national aussi bien qu'international, dépendra de circonstances telles que le genre de renseignements à fournir et à mettre en lumière, le public auquel ils s'adressent et les besoins que ces renseignements doivent satisfaire, ainsi que le support et le format de la présentation matérielle de cette information. En particulier, la façon dont les séries de données sont disposées dans un certain nombre de tableaux types n'est pas destinée à fournir un schéma directeur pour la présentation des données. Le principal objectif est d'indiquer les séries à établir.

8.71. Quand, par exemple, l'attention doit se concentrer sur les évolutions de flux déterminés, et non sur les liaisons entre ces flux, chacun d'eux peut-être présenté dans un tableau séparé, bien qu'ils soient rassemblés dans le tableau type correspondant. De plus, quand chaque flux doit être présenté avec quelque détail et qu'il s'agit d'une série relativement longue, il peut être commode de présenter ces séries statistiques en consacrant à chaque flux un tableau entier. Tel peut être le cas pour les données des tableaux 1, 7b, 17, 21 et 23. Tel peut-être aussi le cas pour les diverses catégories d'agents, par exemple les subdivisions des producteurs ou des secteurs institutionnels, qui sont groupées dans un seul tableau type.

8.72. Par ailleurs, quand il convient de s'attacher à dégager les liens et les relations entre les flux, ou la façon dont les grandeurs se combinent pour former des agrégats, les statistiques nécessaires pour chaque période doivent naturellement être réunies, comme dans les comptes et tableaux types. Il en va ainsi de tous les comptes types et des tableaux 2 et 3, 11 et 12, et 24. Pour les comptes types, les données pourraient être commodément présentées pour de nombreuses périodes en plaçant le débit au dessous du crédit, ou en mettant ces deux parties sur des pages opposées. De longues périodes peuvent aussi être décrites dans les colonnes d'un seul tableau comme c'est le cas pour, le tableau 19. Dans le cas de certains tableaux types, par exemple les tableaux 4, 5 et 22, il peut-être commode d'inscrire les flux annuels dans les colonnes au-dessous de chaque ligne, afin de présenter dans les mêmes tableaux des données relatives à un certain nombre d'années. Toutefois, il pourra devenir nécessaire d'utiliser un tableau séparé, ou du moins une partie séparée d'un tableau

développé, pour chaque période à présenter, s'il s'agit de tableaux comme les tableaux 2, 3 et 24.

8.73. Pour établir et communiquer les données utilisées couramment, il sera souvent souhaitable de présenter des versions plus simples des tableaux types concernés. On pourra ainsi supprimer la classification à double entrée dans les tableaux types ou réduire le détail de classement des flux. Les tableaux types 17 et 20 sont suceptibles de subir ces simplifications. Ou encore, la simplification pourra consister à ne conserver que les données qui présentent le plus grand intérêt général, par exemple le produit intérieur brut par genre d'activité économique dans le tableau 1, ou les dépenses de consommation finale des administrations publiques, classées par fonctions, dans le tableau 4.

## Fréquence de l'établissement des données

### *Etablissement annuel ou moins fréquent*

8.74. Les pays pourraient s'efforcer de parvenir à établir annuellement tous les comptes et tableaux types qu'ils souhaitent faire figurer dans un système complètement élaboré de comptabilité nationale. Bien que les comptes et tableaux types n'aient pas tous le même caractère d'urgence, ni la même importance, et ne présentent pas tous autant de difficultés d'établissement, les pays devraient trouver intérêt à disposer de séries annuelles pour tous les comptes et tableaux.

8.75. Dans l'ensemble, les séries de données détaillées seront moins urgentes, mais plus difficiles à réunir chaque année, que les séries globales. Par exemple, l'établissement annuel des tableaux 3 et 12, sur les données des entrées-sorties à prix courants et à prix constants sera souvent moins essentiel et plus difficile que la préparation annuelle des tableaux 1 et 9, sur la valeur ajoutée à prix courants et à prix constants. Ou encore, les données sur les opérations financières des sous-secteurs détaillés du tableau 24 seront moins urgentes, mais plus difficiles à réunir chaque année que les données sur ces mêmes opérations figurant dans les comptes III 5. Il en va de même du tableau 23, sur le revenu et les dépenses et les opérations en capital des sous-secteurs des ménages, comparé au compte III E qui ne présente ces opérations que pour l'ensemble des ménages.

8.76. Dans tous ces cas, les tableaux plus détaillés complètent les exploitations qui le sont moins, en fournissant des données sur la structure et l'interdépendance des opérations qui constituent les flux plus globaux. Les tableaux résumés seront d'ordinaire demandés chaque année de façon plus urgente, par exemple pour évaluer les principales tendances de l'évolution économique et éclairer les mesures générales de politique économique. Toutefois, si on dispose chaque année de séries plus détaillées, elles pourront servir à étudier les causes des tendances observées et à établir les plans à moyen et long terme. Il sera particulièrement utile de disposer chaque année de données plus détaillées quand la situation économique subit des changements importants. De plus, dans de nombreux cas, ces séries sont nécessaires pour établir avec toutes les garanties nécessaires des données plus résumées.

8.77. Pour élaborer progressivement le système de comptabilité nationale, il pourra être souhaitable toutefois d'établir les tableaux types les plus détaillés du système et d'utiliser les classifications détaillées des autres tableaux avec une fréquence inférieure à la fréquence annuelle, par exemple tous les trois ou cinq ans. De cette façon, on limitera la tâche de compilation annuelle, tout en fournissant les données plus complètes nécessaires à une analyse économique approfondie et à longue portée, effectuée à intervalles acceptables. Les tableaux qui pourraient faire l'objet de cette compilation avec une fréquence inférieure à la fréquence annuelle pourraient être (i) les tableaux 2, 3, 11 et 12, c'est-à-dire les tableaux entrées-sorties fondamentaux du système; (ii) les tableaux 13 et 14 sur la composition des coûts des administrations publiques et sur les dépenses de consommation finale privée évaluées à prix constants et classées par fonction; (iii) le tableau 17, sur la classification des revenus des facteurs selon le genre d'activité économique et le secteur institutionnel d'origine; (iv) les tableaux 19, 20 et 23, sur les opérations courantes (revenu et dépenses) et en capital des secteurs public et privé et des sous-secteurs des sociétés et quasi-sociétés non financières et des ménages; (v) le tableau 24 sur les opérations financières des sous-secteurs détaillés. Toutefois si on se bornait à dresser le tableau 23 pour l'ensemble des ménages, le travail d'établissement de ce tableau serait allégé et on obtiendrait chaque année un certain nombre des données demandées. De même, certains pays pourraient trouver avantage à établir chaque année les versions simplifiées des tableaux 2 et 11 décrites dans les notes qui les accompagnent.

### *Etablissement trimestriel ou semestriel*

8.78. La description et l'analyse de la situation économique à court terme exigent l'établissement de données de comptabilité nationale à intervalles inférieurs à une année, probablement tous les trimestres ou du moins tous les semestres. En un an, les conditions économiques peuvent changer beaucoup et il est nécessaire d'élaborer des mesures de politique économique pour résoudre les problèmes à court terme. Afin de rendre possible l'établissement des comptes et tableaux trimestriels ou semestriels on se bornera aux données essentielles qui permettent de déceler les changements importants intervenus dans les conditions économiques. Ces données permettront d'élaborer une politique à court terme. Sinon, il ne serait pas possible de diffuser assez vite les données courantes. Les chiffres trimestriels ou semestriels se borneront donc aux flux qui résument le mieux la situation économique, qui présentent un caractère instable et qui sont déterminants pour les mouvements à court terme de la conjoncture. En général, les comptes et les tableaux trimestriels ou semestriels ne pourront être dressés que lorsque l'élaboration du système complet des comptes aura atteint un stade assez avancé.

8.79. Il semble donc opportun de dresser tous les trimestres ou tous les semestres les comptes I, c'est-à-dire les comptes consolidés de la nation, et le tableau 8 sur les emplois du produit intérieur brut à prix constants. Ces comptes, joints au tableau, fourniront le résumé de la situation de certains facteurs déterminants de l'évolution à court terme. Pour certains flux de ces comptes, on aura probablement besoin de séries courantes plus détaillées que celles des comptes I. Ces flux dépendront du caractère de l'économie et du genre de moyens mis au service de la politique à court terme. On pourra envisager de réunir tous les trimestres ou tous les semestres les catégories suivantes de données:

(*a*) Produit intérieur brut estimé aux valeurs départ usine, à prix courants et à prix constants, réparti selon le genre d'activité économique du producteur. La liste générale de ces activités, donnée au tableau 1, pourrait convenir aux activités industrielles, les principales divisions (branches de la CITI) servant pour les autres genres d'activités.

(*b*) Consommation finale intérieure des ménages selon le type des dépenses et, peut-être, selon la fonction, comme dans les tableaux 6 et 15, à prix courants et à prix constants. Il pourra être indiqué d'utiliser la liste générale des fonctions de consommation en combinant les catégories 5, 7 et 8.

(*c*) Formation brute de capital fixe, classée par genre d'activité du propriétaire et, peut-être, selon le type de biens de capital, comme dans les tableaux 7 et 16, à prix courants et à prix constants. La classification par genre d'activité pourra être résumée comme pour les statistiques du tableau relatif au produit intérieur brut cité ci-dessus.

(*d*) Comptes de revenu et de dépenses et compte de capital de l'administration centrale et des administrations de sécurité sociale, comme au tableau 21.

(*e*) Opérations financières consolidées du système monétaire, comme au tableau 25.

Quand les séries énumérées sont sujettes à fortes variations saisonnières, il peut être opportun de les présenter aussi bien brutes que corrigées des variations saisonnières.

### Ordre de priorité à suivre

8.80. Certains pays pourront trouver nécessaire non seulement de dresser certains tableaux avec une fréquence inférieure à la fréquence annuelle, mais encore d'étaler sur un certain nombre d'années la mise au point de nouvelles séries de données avant d'établir l'ensemble complet des comptes et des tableaux types.

8.81. L'ordre selon lequel l'établissement des nouveaux comptes et tableaux pourrait être entrepris devra naturellement correspondre à l'organisation et aux ressources statistiques, ainsi qu'aux conditions économiques et sociales du pays. L'extension d'un ensemble de comptes nationaux s'effectue nécessairement à partir des données fondamentales dont on dispose; les directions ainsi que le rythme de ces extensions des comptes refléteront probablement les traditions et les ressources statistiques. La situation économique et sociale contribue à déterminer l'urgence relative des besoins en diverses séries de données de comptabilité nationale et les difficultés relatives de la collecte des statistiques de base.

8.82. L'ordre qu'il convient de suivre dans l'élaboration des comptes et tableaux types du système général complet différera donc d'un pays à l'autre. On a seulement tenté ici d'esquisser deux variantes de fixation de cet ordre et de proposer deux grandes classes de priorité pour dresser les comptes et tableaux types.

8.83. L'un des ordres dans lesquels pourrait s'effectuer l'établissement des comptes et tableaux types consiste à partir des tableaux résumés sur tous les aspects de l'économie pour arriver à ceux qui sont conçus en vue de procurer des données détaillées sur des aspects déterminés de la même économie. Il s'agit, par exemple, d'accorder un rang de priorité plus élevé à l'établissement des comptes I, les comptes consolidés de la nation, qu'aux comptes II ou III, formés de séries détaillées; ou au tableau 1, sur la valeur ajoutée selon le genre d'activité économique et aux comptes II A, sur les ressources et les emplois des biens et services marchands, qu'aux tableaux 3 et 2, sur les données de base destinées à l'analyse des entrées-sorties. Une variante consiste à dresser tous les tableaux, résumés et détaillés, pour un aspect déterminé de l'économie, avant d'aborder ceux qui se rapportent à un autre aspect. Par exemple, on octroie un rang de priorité plus élevé à l'établissement de tous les comptes et tableaux types sur les ressources et les emplois de biens et de services qu'à ceux qui concernent les opérations relatives au revenu et aux dépenses. Diverses variantes intermédiaires peuvent être envisagées et convenir tout particulièrement à des situations données.

8.84. La première façon de déterminer l'ordre de priorité paraît, dans l'ensemble, préférable. Des séries résumées pour tous les comptes du système seront souvent plus urgentes et moins difficiles à établir que les séries plus détaillées pour des comptes déterminés. Des données cohérentes, au moins de caractère résumé, sur tous les aspects de l'économie seront essentielles pour apprécier la situation économique générale, élaborer des mesures d'ensemble ou construire des modèles économiques. De telles séries peuvent servir à discerner les tendances de l'économie et les relations économiques déterminantes, à accorder les demandes concurrentes avec l'offre correspondante et à bâtir des modèles complets et cohérents. Ces séries de données tracent également le cadre pour l'utilisation efficace des séries plus détaillées de la comptabilité nationale.

8.85. Pourtant, dans certains cas, il pourra être souhaitable de s'attacher à traiter intégralement un aspect donné du système de comptabilité nationale, avant de s'attaquer à des séries de données modérément détaillées pour d'autres aspects du système. Par exemple, dans un certain nombre de pays, il pourra y avoir intérêt à porter son attention sur la réunion d'un ensemble complet de données concernant les ressources et les emplois de biens et services et les opérations avec l'extérieur, avant de chercher à obtenir des données sur les opérations financières par catégorie d'opération.

8.86. Il apparaît que, dans les deux cas, l'établissement des séries les plus détaillées du système passera le plus souvent après celui des autres séries. Les données qui pourraient recevoir le second rang dans l'ordre de priorité de l'élaboration du système complet sont: (i) les tableaux 2, 3, 11 et 12; (ii) les données sur la structure des coûts des services entrant dans la consommation finale des administrations publiques et des organismes privés sans but lucratif (tableaux 5, 13, 6 et 14); (iii) le tableau 17, sur les revenus des facteurs classés par genre d'activité des entreprises; (iv) le tableau 20, sur les opérations concernant le revenu et les dépenses et les opérations en capital des sociétés et quasi-sociétés, classées par genre d'activité; (v) la classification socio-économique des ménages (tableau 23) et (vi) le tableau 24 et les données sur les opérations financières des institutions privées sans but lucratif et des ménages, dans les comptes III D et E.

## ANNEXE 8.1

### Codification des opérations des comptes et des tableaux types

8.87. La codification des opérations figurant dans les comptes et tableaux types est destinée à indiquer le compte où se trouve une opération déterminée, ainsi que la classe et la catégorie de cette dernière.

8.88. Les numéros de code commencent par le numéro à un chiffre du compte d'agents où figure l'opération considérée. Par exemple, 1 désigne le compte de production et 5 correspond au compte de capital et de financement. De plus, le chiffre 6 est affecté aux comptes qui portent sur les opérations avec l'extérieur des agents économiques résidents. Le tableau 8.1 ci-après montre la façon dont les comptes sont numérotés.

**Tableau 8.1. Codification des comptes d'agents**

| *Compte* | *Numéro de code* |
|---|---|
| Compte de production | 1 |
| Compte de consommation | 2 |
| Compte de revenu et de dépenses | 3 |
| Compte de formation de capital | 4 |
| Compte de capital et de financement | 5 |
| Opérations avec l'extérieur, ensemble des comptes | 6 |

8.89. La deuxième et la troisième tranches de chiffres vers la droite indiquent la classe et la catégorie de l'opération considérée. On en trouve la liste au tableau 8.2 ci-dessous.

8.90. La deuxième tranche, à un seul chiffre, détermine la classe des opérations. Par exemple, le chiffre 1 indique qu'une opération constitue une ressource de biens et services, tandis que 6 signifie qu'elle concerne les transferts courants non contractuels. La troisième tranche, à un ou deux chiffres, indique la catégorie au sein d'une classe donnée d'opérations. Par exemple, 1.1 représente l'offre (production) de biens et services marchands par les branches d'activité marchande intérieures. Dans quelques cas, une quatrième tranche, à un seul chiffre, s'emploie éventuellement pour subdiviser une catégorie déterminée d'opérations.

**Tableau 8.2. Codification des classes et catégories d'opérations**

1. Ressources de biens et services
   - 1.0. Production de biens et services
   - 1.1. Production de biens et services marchands par les branches d'activité marchande
     - 1.1.1. Produits caractéristiques d'une branche obtenus dans cette branche
     - 1.1.2. Produits caractéristiques d'une branche obtenus dans d'autres branches
     - 1.1.3. Produits non caractéristiques d'une branche produits par cette branche
   - 1.2. Biens et services marchands produits par les branches non marchandes des administrations publiques
   - 1.3. Biens et services marchands produits par les branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages
   - 1.4. Ventes de biens et services non marchands par les branches non marchandes des administrations publiques
   - 1.5. Production de services non marchands pour compte propre des branches non marchandes des administrations publiques
   - 1.6. Ventes de biens et services non marchands par les branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages
   - 1.7. Production de services non marchands pour compte propre par les branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages
   - 1.8. Services domestiques des ménages
   - 1.10. Importations de biens et services
   - 1.11. Importations de biens et services marchands
     - 1.11.1. Importations de marchandises c.a.f.
       - i. Importations f.o.b.
       - ii. Services de transport de marchandises importées fournis par des non-résidents
       - iii. Services de transport de marchandises importées fournis par des branches d'activité marchande résidentes
       - iv. Services d'assurance de marchandises importées fournis par des non-résidents
       - v. Services d'assurance de marchandises importées fournis par des branches d'activité marchande résidentes
     - 1.11.2. Transports et communications
     - 1.11.3. Services d'assurance
     - 1.11.4. Achats directs de biens de capital, à l'extérieur, des branches non marchandes des administrations publiques
     - 1.11.9. Produits marchands divers
     - 1.11.10. Correction pour passer au concept de changement de propriété
   - 1.12. Importations d'autres biens et services
     - 1.12.1. Achats directs à l'extérieur des ménages résidents
     - 1.12.2. Achats directs courants à l'extérieur des branches non marchandes des administrations publiques

2. Emplois des biens et services
   - 2.1. Consommation intermédiaire des branches d'activité marchande
   - 2.2. Consommation intermédiaire des branches non marchandes des administrations publiques
   - 2.3. Consommation intermédiaire des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages
   - 2.4. Consommation finale intérieure des ménages
   - 2.5. Variation des stocks
   - 2.6. Formation brute de capital fixe
   - 2.10. Exportations de biens et services
   - 2.11. Exportations de biens et services marchands
     - 2.11.1. Exportations de marchandises f.o.b.
     - 2.11.2. Transports et communications
       - i. Services de transport de marchandises importées
       - ii. Autres services de transport et communications
     - 2.11.3. Rémunération des services d'assurance
       - i. Assurances de marchandises importées
       - ii. Autres services d'assurance

**Tableau 8.2. Codification des classes et catégories d'opérations (*suite*)**

2. Emplois des biens et services (*suite*)
   - 2.11.4. Achats directs, à l'intérieur, des organismes extra-territoriaux
   - 2.11.9. Produits marchands divers
   - 2.11.10. Correction pour passer au concept de changement de propriété
   - 2.12. Exportations d'autres biens et services
     - 2.12.1. Achats directs, à l'intérieur, des ménages non résidents
   - 2.20. Consommation finale des administrations publiques
   - 2.30. Consommation finale privée
   - 2.31. Consommation finale des institutions privées sans but lucratif des ménages
   - 2.32. Consommation finale des ménages résidents

3. Valeur ajoutée
   - 3.0. Produit intérieur brut
   - 3.1. Rémunération des salariés
   - 3.2. Excédent net d'exploitation
   - 3.3. Consommation de capital fixe
   - 3.4. Impôts indirects
     - 3.4.1. Droits et taxes sur importations
     - 3.4.2. Autres impôts indirects
   - 3.5. Subventions d'exploitation
   - 3.6. Taxes, nettes des subventions d'exploitation, affectées aux produits

4. Revenu des facteurs distribué et revenu national
   - 4.0. Revenu national
   - 4.1. Rémunération des salariés
     - i. Salaires et traitements
     - ii. Cotisations des employeurs à la sécurité sociale
     - iii. Cotisations des employeurs aux régimes privés de retraite, d'allocations familiales, d'assurance-maladie, d'assurance-dommages et d'assurance-vie et aux autres régimes.
   - 4.2. Solde de la rémunération des salariés en provenance du reste du monde
   - 4.3. Revenu d'entreprise des entreprises individuelles
   - 4.4. Revenu prélevé par les entrepreneurs de quasi-sociétés (emplois)
   - 4.5. Revenu prélevé par les entrepreneurs de quasi-sociétés (ressources)
   - 4.6. Revenu de la propriété à payer
     - 4.6.1. Intérêts
     - 4.6.2. Dividendes
     - 4.6.3. Revenus de la terre et des actifs incorporels n.d.a.
   - 4.7. Revenu de la propriété à recevoir
     - 4.7.1. Intérêts
     - 4.7.2. Dividendes
     - 4.7.3. Revenus de la terre et des actifs incorporels n.d.a.
   - 4.8. Revenu de la propriété et de l'entreprise, à payer.
   - 4.9. Revenu de la propriété et de l'entreprise, à recevoir.
   - 4.10. Revenu de la propriété et de l'entreprise, à recevoir, net.

5. Opérations d'assurance-dommages
   - 5.1. Primes nettes d'assurance-dommages, à payer (montant des primes moins consommation de services d'assurance-dommages)
   - 5.2. Indemnités d'assurance-dommages, à recevoir
   - 5.3. Primes nettes d'assurance-dommages à recevoir (montant des primes moins production de services d'assurance-dommages)
   - 5.4. Indemnités d'assurance-dommages, à payer

6.0-6.14. Transferts courants non contractuels et revenu disponible
   - 6.0. Revenu disponible
   - 6.1. Impôts directs
     - 6.1.1. Impôts sur le revenu
     - 6.1.2. Autres impôts directs
   - 6.2. Redevances obligatoires, amendes et pénalités
   - 6.3. Cotisations à la sécurité sociale
   - 6.4. Prestations de sécurité sociale
   - 6.5. Allocations d'assistance
   - 6.6. Transferts courants aux institutions privées sans but lucratif au service des ménages
   - 6.7. Cotisations sociales imputées
   - 6.8. Prestations sociales directes des employeurs
   - 6.9. Transferts courants n.d.a. des administrations publiques:
     - 6.9.1. aux résidents
     - 6.9.2. au reste du monde
   - 6.10. Transferts courants n.d.a. reçus par les administrations publiques, en provenance:
     - 6.10.1. des résidents
     - 6.10.2. du reste du monde
   - 6.11. Transferts courants n.d.a. d'autres unités résidentes:
     - 6.11.1. aux résidents
     - 6.11.2. au reste du monde
   - 6.12. Transferts courants n.d.a. reçus par d'autres unités résidentes, en provenance:
     - 6.12.1. des résidents
     - 6.12.2. du reste du monde
   - 6.13. Transferts courants n.d.a. payés, nets (solde des emplois et des ressources au titre de toutes les catégories 6.1 à 6.12 qui ne sont pas détaillées dans le compte ou le tableau).
   - 6.14. Transferts courants n.d.a. reçus, nets (solde des ressources et des emplois au titre de toutes les catégories 6.1 à 6.12 qui ne sont pas détaillées dans le compte ou le tableau)

6.21-6.23. Autres transferts courants (c'est-à-dire autres que le revenu de la propriété et de l'entreprise)
   - 6.21. Autres transferts courants payés
   - 6.22. Autres transferts courants reçus
   - 6.23. Autres transferts courants reçus, nets (des autres transferts courants versés)

7. Soldes comptables et opérations en capital n.d.a., autres que les opérations financières
   - 7.1. Epargne nette
   - 7.2. Solde des opérations courantes avec le reste du monde (passif)

**Tableau 8.2. Codification des classes et catégories d'opérations (*suite*)**

7. Soldes comptables et opérations en capital n.d.a., autres que les opérations financières (*suite*)

- 7.3. Solde des opérations courantes avec le reste du monde (actif)
- 7.4. Achats, nets des ventes, de terrains
- 7.5. Achats, nets des ventes, d'actifs incorporels n.d.a.
- 7.6. Transferts en capital reçus, nets (des transferts en capital versés)
- 7.7. Transferts en capital versés
- 7.8. Capacité de financement (emploi du compte de capital)
- 7.9. Capacité de financement (passif du compte financier)

Opérations financières; 8. Créances; 9. Engagements

- 8.0. Variation des créances
- 9.0. Variation des engagements
- 8.1. Or
- 8.2. Numéraire et dépôts à vue transférables et 9.2.
  - 8.2.1 et 9.2.1. En monnaie nationale
  - 8.2.2 et 9.2.2. En devises étrangères
- 8.3 Autres dépôts et 9.3.
  - 8.3.1 et 9.3.1. En monnaie nationale
  - 8.3.2. et 9.3.2. En devises étrangères
- 8.4 Titres à court terme et 9.4.
- 8.5 Obligations et bons à long terme et 9.5.
- 8.6 Actions des sociétés, et parts de capital social et 9.6.
- 8.7 Prêts à court terme n.d.a. et 9.7.
- 8.8 Prêts à long terme n.d.a. et 9.8.
- 8.9 Droit des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie et de pension et 9.9.
- 8.10 Apport en capital des propriétaires dans les quasi-sociétés et 9.10.
- 8.11 Crédits commerciaux et acomptes et 9.11.
- 8.12 Autres charges à payer et produits à recevoir et 9.12.
- 8.13 Décalages comptables et ajustement financier et 9.13.

*Annexe 8.2 (suite)*

## ANNEXE 8.2

### Les comptes types

LISTE DES COMPTES TYPES ET DES NOTES


*Page*

I. COMPTES CONSOLIDÉS DE LA NATION

Compte 1. Produit intérieur brut et ses emplois ..... 157
Compte 3. Revenu national disponible et son affectation ..... 158
Compte 5. Capital et financement ..... 158
Compte 6. Ensemble des comptes: opérations avec l'extérieur ..... 158
Tableau 8.3. Consolidation des comptes des classes II ou III en comptes de la classe I ..... 159
Notes sur les comptes I et sur le tableau 8.3 ..... 160

II. COMPTES DE PRODUCTION ET COMPTES DE BIENS ET SERVICES

A. Biens et services marchands—Comptes 1, 2 et 4: Exemple de comptes b. Produits caractéristiques des industries extractives, industries manufacturières, électricité, gaz, eau ..... 161

B. Autres biens et services—Comptes 1, 2 et 4
a. Ventes d'autres biens et services et importations directes des branches non marchandes des administrations publiques ..... 161
b. Consommation finale des services des administrations publiques ..... 161
c. Consommation finale des services des institutions privées sans but lucratif au service des ménages ..... 161
d. Consommation finale des ménages ..... 162

C. Branches d'activité marchande—Compte 1, Compte de production: Exemple des comptes b. Industries extractives, industries manufacturières, électricité, gaz, eau ..... 162

D. Branches non marchandes des administrations publiques—Compte 1, Compte de production ..... 162

E. Branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif Compte 1, Compte de production .. 162

F. Services domestiques des ménages ..... 163

Notes sur les comptes II ..... 163

III. COMPTES DE REVENU ET DE DÉPENSES ET COMPTES DE CAPITAL ET DE FINANCEMENT

A. Sociétés et quasi-sociétés non financières
Compte 3. Compte de revenu et de dépenses ..... 164
Compte 5. Compte de capital et de financement .. 164

B. Institutions financières
Compte 3. Compte de revenu et de dépenses ..... 165
Compte 5. Compte de capital et de financement .. 165

C. Administrations publiques
Compte 3. Compte de revenu et de dépenses ..... 166
Compte 5. Compte de capital et de financement .. 166

D. Institutions privées sans but lucratif au service des ménages
Compte 3. Compte de revenu et de dépenses ..... 167
Compte 5. Compte de capital et de financement .. 167

E. Ménages et entreprises individuelles
Compte 3. Compte de revenu et de dépenses ..... 168
Compte 5. Compte de capital et de financement .. 168

Notes sur les comptes III ..... 169


### *I. Comptes consolidés de la nation*

COMPTE 1. PRODUIT INTÉRIEUR BRUT ET SES EMPLOIS

| Produit intérieur brut | | Emplois du produit intérieur brut | |
|---|---|---|---|
| 1.3.1 | Rémunération des salariés (3.3.1) | 2.2.20 | Consommation finale des administrations publiques (3.2.20) |
| 1.3.2 | Excédent net d'exploitation (3.3.2) | 2.2.30 | Consommation finale privée (3.2.30) |
| 1.3.3 | Consommation de capital fixe (5.3.3) | 4.2.5 | Variation des stocks (5.2.5) |
| 1.3.4 | Impôts indirects (3.3.4) | 4.2.6 | Formation brute de capital fixe (5.2.6) |
| 1.3.5 | *Moins* subventions d'exploitation (3.3.5) | 1.2.10 | Exportations de biens et services (6.2.10) |
| | | 1.1.10 | *Moins* importations de biens et services (−6.1.10) |

COMPTE 3. REVENU NATIONAL DISPONIBLE ET SON AFFECTATION

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3.2.20 | Consommation finale des administrations publiques (2.2.20) | 3.3.1 | Rémunération des salariés (1.3.1) |
| 3.2.30 | Consommation finale privée (2.2.30) | 3.4.2 | Solde de la rémunération des salariés en provenance du reste du monde (6.4.1 −6.3.1) |
| 3.7.1 | Epargne nette (5.7.1) | 3.3.2 | Excédent net d'exploitation (1.3.2) |
| | | 3.4.10 | Solde du revenu de la propriété et de l'entreprise en provenance du reste du monde (6.4.9−6.4.8) |
| | | 3.3.4 | Impôts indirects (1.3.4) |
| | | 3.3.5 | *Moins* subventions d'exploitation (1.3.5) |
| | | 3.6.23 | Autres transferts courants reçus, nets, en provenance du reste du monde (6.6.22−6.6.21) |
| Affectation du revenu disponible | | Revenu disponible | |

COMPTE 5. CAPITAL ET FINANCEMENT

| | | | |
|---|---|---|---|
| 5.2.5 | Variation des stocks (4.2.5) | 5.7.1 | Epargne nette (3.7.1) |
| 5.2.6 | Formation brute de capital fixe (4.2.6) | 5.3.3 | Consommation de capital fixe (1.3.3) |
| 5.2.5 | Achats, nets des ventes, au reste du monde d'actifs incorporels n.d.a. (6.7.5) | 5.7.6 | Transferts en capital reçus, nets, en provenance du reste du monde (6.7.6) |
| 5.7.8 | Capacité de financement de la nation (5.7.9) | | |
| Accumulation brute | | Financement de l'accumulation brute | |
| 5.8.0 | Variation des créances (6.8.0 + 5.9.0 −6.9.0) | 5.7.9 | Capacité de financement de la nation (5.7.8) |
| | | 5.9.0 | Variation des engagements (6.9.0 + 5.8.0−6.8.0) |
| Variation des créances | | Capacité de financement et variation des engagements | |

COMPTE 6. ENSEMBLE DES COMPTES: OPÉRATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

Opérations courantes

| | | | |
|---|---|---|---|
| 6.2.10 | Exportations de biens et services (1.2.10) | 6.1.10 | Importations de biens et services (−1.1.10) |
| 6.4.1 | Rémunération des salariés, en provenance du reste du monde (3.4.2 + 6.3.1) | 6.3.1 | Rémunération des salariés payée au reste du monde (1.3.1[a]) |
| 6.4.9 | Revenu de la propriété et de l'entreprise provenant du reste du monde (3.4.10 + 6.4.8) | 6.4.8 | Revenu de la propriété et de l'entreprise payé au reste du monde (6.4.9 − 3.4.10) |
| 6.6.22 | Autres transferts courants en provenance du reste du monde (3.6.23 + 6.6.21) | 6.6.21 | Autres transferts courants payés au reste du monde (6.6.22 − 3.6.23) |
| | | 6.7.3 | Solde des opérations courantes avec le reste du monde (6.7.2) |
| Ressources courantes de la nation | | Emplois courants de la nation | |

| Opérations en capital | | | |
|---|---|---|---|
| 6.7.2 | Solde des opérations courantes avec le reste du monde (6.7.3) | 6.7.5 | Achats, nets des ventes, au reste du monde d'actifs incorporels n.d.a. (5.7.5) |
| 6.7.6 | Transferts en capital reçus, nets, en provenance du reste du monde (5.7.6) | 6.8.0 | Variation des créances sur le reste du monde (5.8.0 − 5.9.0 + 6.9.0) |
| 6.9.0 | Variation des engagements envers le reste du monde (5.9.0 − 5.8.0 + 6.8.0) | | |
| Ressources de la nation | | Emplois de la nation | |

**Tableau 6.3. Consolidation des comptes des classes II ou III en comptes de la classe I**

*(Pour les comptes de la classe II, les lettres A ou C placées avant le sigma et la lettre n placée après indiquent que l'on fait la somme de tous les comptes compris dans chacune de ces catégories de comptes de la classe II. Pour les comptes de la classe III, la lettre N placée après le sigma signifie qu'on fait la somme de tous les comptes dans lesquels figure l'opération considérée; la lettre n placée après signifie qu'on fait la somme de toutes les catégories de la classe considérée d'opérations).*

Addition des rubriques (conversion des comptes de la classe II en comptes de la classe I

| Comptes consolidés (Classe I) | | | Comptes de production et comptes de biens et services (Classe II) |
|---|---|---|---|
| Rémunération des salariés | 1.3.1 | = | CΣn 1.3.1 + D 1.3.1 + E 1.3.1 + F 1.3.1 |
| Excédent net d'exploitation | 1.3.2 | = | CΣn 1.3.2 |
| Consommation de capital fixe | 1.3.3 | = | CΣn 1.3.3 + D 1.3.3 + E 1.3.3 |
| Impôts indirects | 1.3.4 | = | AΣn 1.3.4.1 + CΣn 1.3.4 + D 1.3.4 + E 1.3.4 |
| *Moins* subventions d'exploitation | 1.3.5 | = | CΣn 1.3.5 |
| Consommation finale des administrations publiques | 2.2.20 | = | Bb 2.2.20 |
| Consommation finale privée | 2.2.30 | = | Bc 2.2.31 + Bd 2.2.32 |
| Variation des stocks | 4.2.5 | = | AΣn 4.2.5 |
| Formation brute de capital fixe | 4.2.6 | = | AΣn 4.2.6 |
| Exportations de biens et services | 1.2.10 | = | AΣn 1.2.11 + Bd 2.2.12.1 |
| Importations de biens et services | −1.1.10 | = | AΣn 1.1.11 + Ba 1.1.12.2 + Bd 2.1.12.1 |

Addition des rubriques restantes des comptes II (total nul)

| | Débit | | Crédit |
|---|---|---|---|
| Biens et services marchands | AΣn 1.1.1.1 + AΣn 1.1.1.2 + AΣn 1.1.2 + AΣn 1.1.3 | = | CΣn 1.1.1.1 + CΣn 1.1.1.3 + D 1.1.2 + E 1.1.3 |
| Consommation intermédiaire | CΣn 1.2.1 + D 1.2.2 + E 1.2.3 | = | AΣn 1.2.1 + AΣn 1.2.2 + AΣn 1.2.3 + Ba 1.2.2 |
| Consommation finale intérieure des ménages | Bd 2.2.4 | = | AΣn 2.2.4 + Ba 2.2.4 |
| Ventes de biens et services non marchands | Ba 1.1.4 + Ba 1.1.6 + Ba 1.1.8 | = | D 1.1.4 + E 1.1.6 + F 1.1.8 |
| Production de services non marchands pour compte propre par les branches non marchandes des administrations publiques | Bb 1.1.5 | = | D 1.1.5 |
| Production de services non marchands pour compte propre par les branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages | Bc 1.1.7 | = | E 1.1.7 |

**Tableau 8.3. Consolidation des comptes des classes II ou III en comptes de la classe I (*suite*)**

Addition des rubriques (conversion des comptes de la classe III en comptes de la classe I)

| Comptes consolidés I (classe I) | | | Comptes revenu et dépenses et financement de capital (classe III) |
|---|---|---|---|
| Consommation finale des administrations publiques | 3.2.20 | = | C 3.2.20 |
| Consommation finale privée | 3.2.30 | = | D 3.2.31 + E 3.2.32 |
| Epargne nette | 3.7.1 | = | ΣN 3.7.1 |
| Excédent net d'exploitation | 3.3.2 | = | ΣN 3.3.2 |
| Rémunération des salariés | 3.3.1 +3.4.2 | = | E 3.4.1 |
| Solde du revenu de la propriété et de l'entreprise en provenance du reste du monde | 3.4.10 | = | ΣN 3.4.7 − ΣN 3.4.6 + ΣN 3.4.5 − A 3.4.4 − B 3.4.4 |
| Impôts indirects | 3.3.4 | = | C 3.3.4 |
| *Moins* subventions d'exploitation | 3.3.5′ | = | C 3.3.5 |
| Autres transferts courants reçus, nets, en provenance du reste du monde | 3.6.23 | = | ΣN 3.5.2 − ΣN 3.5.1 + B 3.5.3 → B 3.5.4 + C 3.6.1 + C 3.6.2 + C 3.6.3 − ΣN débit 3.6.1 − ΣN débit 3.6.2 → E 3.6.3 + E 3.6.4 → C 3.6.4 + E 3.6.5 − C 3.6.5 − D 3.6.5 + D 3.6.6 → C 3.6.6 − E 3.6.6 + ΣN crédit 3.6.7 − E 3.6.7 + E 3.6.8 − ΣN débit 3.6.8 + C 3.6.10 − C 3.6.9 + E 3.6.12 − E 3.6.11 → A 3.6.13 − B 3.6.13 |
| Variations des stocks | 5.2.5 | = | ΣN 5.2.5 |
| Formation brute de capital fixe | 5.2.6 | = | ΣN 5.2.6 |
| Achats, nets des ventes, au reste du monde d'actifs incorporels n.d.a. | 5.7.5 | = | ΣN 5.7.5 |
| Capacité de financement de la nation | 5.7.8 | = | ΣN 5.7.8 |
| Epargne nette | 5.7.1 | = | ΣN 5.7.1 |
| Consommation de capital fixe | 5.3.3 | = | ΣN 5.3.3 |
| Transferts en capital reçus, nets, en provenance du reste du monde | 5.7.6 | = | ΣN 5.7.6 |
| Variation des créances | 5.8.0 | = | ΣN 5.8.n |
| Capacité de financement de la nation | 5.7.9 | = | ΣN 5.7.9 |
| Variation des engagements | 5.9.0 | = | ΣN 5.9.n |

Addition des rubriques restantes des comptes II (total nul)

| Débit | |
|---|---|
| Achats, nets des ventes, de terrains | ΣN 5.7.4 = 0 |

## NOTES SUR LES COMPTES I ET SUR LE TABLEAU 8.3

*Impôts indirects et subventions d'exploitation*

8.91. Dans certains cas, un organisme international peut recevoir directement des impôts indirects des branches d'activité marchande d'un pays, ou leur verser directement des subventions d'exploitation. Pour que le revenu national, qui comprend les impôts indirects, nets des subventions d'exploitation, reste égal au produit intérieur brut diminué de la consommation de capital fixe et augmenté du solde des revenus des facteurs en provenance de l'extérieur, il est souhaitable de faire transiter ces versements à (de) l'organisme international considéré (le reste du monde) par le secteur des administrations publiques. Les flux en question seront alors classés d'abord comme impôts indirects reçus (poste 3.3.4) et subventions versées (poste 3.3.5) par les administrations publiques et, ensuite, comme transferts courants du secteur, n.d.a., à destination et en provenance du reste du monde (postes 6.9.2 et 6.10.2 au compte III C. 3). Pour les comptes consolidés de la nation, ces transferts courants sont compris dans le poste 3.6.23 du compte 3 et dans les postes 6.6.22 et 6.6.21 du compte 6. Si l'on devait adopter la variante qui consiste à faire verser directement les flux considérés au reste du monde, les transactions apparaîtraient naturellement comme impôts indirects et subventions (postes 6.3.4 et 6.3.5) au compte I 6. Dans ce cas, la somme des postes 6.3.4 et 3.3.4 serait égale au poste I 3.4; et la somme des postes 6.3.5 et 3.3.5 serait égale au poste I 3.5.

A. BIENS ET SERVICES MARCHANDS—COMPTES 1, 2 ET 4

Exemple de comptes b. Produits caractéristiques des industries extractives, industries manufacturières, électricité, gaz, eau

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1.1.1.1 | Produits caractéristiques de la branche d'activité marchande obtenus dans cette branche (Cb 1.1.1.1) | 1.2.1 | Consommation intermédiaire des branches d'activité marchande (CΣn 1.2.1*) |
| 1.1.1.2 | Produits caractéristiques de la branche d'activité marchande obtenus dans d'autres branches d'activité marchande | 1.2.2 | Consommation intermédiaire des branches non marchandes des administrations publiques (D 1.2.2*) |
| 1.1.2 | Produits caractéristiques de la branche d'activité marchande obtenus dans les branches non marchandes des administrations publiques (D 1.1.2*) | 1.2.3 | Consommation intermédiaire des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages (E 1.2.3*) |
| 1.1.3 | Produits caractéristiques de la branche d'activité marchande obtenus dans les branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages (E 1.1.3*) | 2.2.4 | Consommation finale intérieure des ménages (Bd 2.2.4*) |
| | | 4.2.5 | Variation des stocks |
| | | 4.2.6 | Formation brute de capital fixe |
| 1.1.11 | Importations de produits caractéristiques de la branche c.a.f. | 1.2.11 | Exportations de biens et services marchands |
| 1.3.4.1 | Droits et taxes sur importations de produits caractéristiques de la branche | | |
| | Ressources | | Emplois |

B. AUTRES BIENS ET SERVICES—COMPTES 1, 2 ET 4

a. Ventes d'autres biens et services et importations directes des branches non marchandes des administrations publiques

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1.1.4 | Ventes de biens et services non marchands par les branches non marchandes des administrations publiques (D 1.1.4) | 1.2.2 | Consommation intermédiaire des branches non marchandes des administrations publiques (D 1.2.2*) |
| 1.1.6 | Ventes de biens et services non marchands par les branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages (E 1.1.6) | 2.2.4 | Consommation finale intérieure des ménages (Bd 2.2.4*) |
| 1.1.8 | Services domestiques des ménages (F 1.1.8) | | |
| 1.1.12.2 | Achats directs courants à l'extérieur, des branches non marchandes des administrations publiques | | |
| | Ressources | | Emplois |

b. Consommation finale des services des administrations publiques

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1.1.5 | Production de services non marchands pour compte propre (D 1.1.5) | 2.2.20 | Consommation finale |
| | Ressources | | Emplois |

c. Consommation finale de services des institutions privées sans but lucratif au service des ménages

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1.1.7 | Production de services non marchands pour compte propre (E 1.1.7) | 2.2.31 | Consommation finale |
| | Ressources | | Emplois |

B. AUTRES BIENS ET SERVICES — COMPTES 1, 2 ET 4 (*suite*)

d. Consommation finale des ménages

| | | | |
|---|---|---|---|
| 2.2.4 | Consommation finale intérieure des ménages (AΣn 2.2.4 + Ba 2.2.4) | 2.2.32 | Consommation finale des ménages résidents |
| 2.1.12.1 | Achats directs à l'extérieur des ménages résidents | 2.2.12.1 | Achats directs à l'intérieur des ménages non résidents |
| Ressources | | Emplois | |

C. BRANCHES D'ACTIVITÉ MARCHANDE — COMPTE 1, COMPTE DE PRODUCTION

Exemple des comptes b. Industries extractives, industries manufacturières, électricité, gaz et eau

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1.2.1 | Consommation intermédiaire (AΣn 1.2.1) | 1.1.1.1 | Produits caractéristiques de la branche (Ab 1.1.1.1) |
| 1.3.1 | Rémunération des salariés | 1.1.1.3 | Autres produits de la branche |
| 1.3.2 | Excédent net d'exploitation | | |
| 1.3.3 | Consommation de capital fixe | | |
| 1.3.4 | Impôts indirects | | |
| 1.3.5 | *Moins* subventions d'exploitation | | |
| Emplois | | Ressources | |

D. BRANCHES NON MARCHANDES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES — COMPTE 1, COMPTE DE PRODUCTION

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1.2.2 | Consommation intermédiaire (AΣn 1.2.2 + Ba 1.2.2) | 1.1.5 | Production de services non marchands pour compte propre (Bb 1.1.5) |
| 1.3.1 | Rémunération des salariés | 1.1.4 | Ventes de biens et services non marchands (Ba 1.1.4) |
| 1.3.3 | Consommation de capital fixe | 1.1.2 | Production de biens et services marchands (AΣn 1.1.2) |
| 1.3.4 | Impôts indirects | | |
| Emplois | | Ressources | |

E. BRANCHES NON MARCHANDES DES INSTITUTIONS PRIVÉES SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MÉNAGES — COMPTE 1, COMPTE DE PRODUCTION

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1.2.3 | Consommation intermédiaire (AΣn 1.2.3) | 1.1.7 | Production de services non marchands pour compte propre (Bc 1.1.7) |
| 1.3.1 | Rémunération des salariés | 1.1.6 | Ventes de biens et services non marchands (Ba 1.1.6) |
| 1.3.3 | Consommation de capital fixe | 1.1.3 | Production de biens et services marchands (AΣn 1.1.3) |
| 1.3.4 | Impôts indirects | | |
| Emplois | | Ressources | |

F. SERVICES DOMESTIQUES DES MÉNAGES

| 1.3.1 Rémunération des salariés | 1.1.8 Services domestiques (Ba 1.1.8) |
|---|---|
| Emplois | Ressources |

## NOTES SUR LES COMPTES II

### *Classifications utilisées dans les comptes II A et C*

8.92. Les catégories de branches d'activité marchande et de leurs produits caractéristiques utilisées dans les comptes II A et C doivent être en nombre limité. A l'échelon international, la liste des catégories doit être réduite au minimum requis pour l'obtention des données résumées annuelles sur la demande des divers biens et services marchands. Voici la liste minimale proposée: (i) agriculture, chasse, sylviculture et pêche; (ii) industries extractives, industries manufacturières, électricité, gaz et eau; (iii) bâtiment et travaux publics; (iv) commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels; (v) transports, entrepôts et communications et (vi) services. Il peut être indiqué de prévoir une rubrique séparée pour les "industries extractives", étant donnée l'importance de cette branche dans un certain nombre de pays en voie de développement.

### *Evaluation*

8.93. Les biens et services marchands doivent être évalués aux prix départ-usine dans les comptes II. Comme on l'a déjà indiqué, ce mode d'évaluation augmente l'intérêt des données pour l'analyse des relations entre l'offre et la demande de biens et services marchands. Il est particulièrement commode de décomposer, dans les comptes II A, les valeurs d'acquisition des biens et services marchands affectés aux diverses catégories de demande, en valeurs départ-usine et marges de distribution (marges commerciales et marges de transport) quand on utilise la méthode des flux de produits pour l'estimation de ces séries statistiques.

8.94. Toutefois, quand les évaluations des emplois des biens et services marchands se fondent surtout sur des statistiques relatives aux diverses catégories de la demande, il est particulièrement commode de n'utiliser que les valeurs d'acquisition. Ce mode d'évaluation permet d'étudier les habitudes et le comportement des acheteurs et de relier directement les données des comptes II A aux séries de consommation finale des tableaux 4, 5 et 6 et à celles de formation brute de capital du tableau 7. Si, dans ces comptes, on évalue les emplois aux prix d'acquisition, les marges de distribution apparaîtront au débit de chaque compte II A, et non en totalité au débit du compte qui se rapporte aux services de commerce et de transport. Comme il est dit au chapitre IV, les comptes II A s'écarteraient alors sur ce point de la structure du système.

### *Mentions relatives à la consommation de capital fixe*

8.95. Aux comptes II C, D et E, qui concernent la production ainsi que la composition des coûts des branches d'activité marchande, des branches non marchandes des administrations publiques et des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif, il y a intérêt à mentionner en note les chiffres de consommation de capital fixe enregistrés dans la comptabilité des producteurs. Ces chiffres différeront en général des estimations de ce poste dans les comptes nationaux. La nature de ces différences présente de l'intérêt pour analyser l'excédent net d'exploitation des branches d'activité marchande, ainsi que la composition des coûts des services et des fonctions des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif.

### *Traitement, dans certaines circonstances, des institutions privées sans but lucratif*

8.96. Certains pays pourront juger nécessaire, au début, quand ils adopteront le nouveau système, de combiner les institutions privées sans but lucratif au service des ménages avec ces ménages eux-mêmes. Ils pourraient en effet manquer de données sur la consommation intermédiaire, les ventes aux ménages et les autres aspects des activités de production des institutions sans but lucratif. Les modifications éventuellement nécessaires aux comptes II A, B et E pourront se présenter comme suit.

(*a*) Comptes A: Ajouter les rubriques 1.2.3 "Consommation intermédiaire des institutions privées sans but lucratif au service des ménages" et 2.2.4 "Consommation finale intérieure des ménages" et négliger la rubrique 1.1.3 "Produits caractéristiques de la branche obtenus dans les branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages".

(*b*) Comptes B: Consolider les opérations des institutions privées sans but lucratif et des ménages relatives à la production et à l'affectation des biens et services. A cet effet, supprimer la rubrique 1.1.6 "Ventes de biens et services non marchands aux ménages par les branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif" au compte II B a et ajouter une écriture au débit pour la valeur ajoutée par ces producteurs. Le compte II B c disparaît, et le compte II B d indique la consommation finale privée.

(*c*) Comptes E et F: Combiner les deux comptes et présenter la valeur ajoutée des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif comme mesure de leurs coûts et de leur production. Limiter la composition des coûts et de la production à ces éléments, de la valeur ajoutée; en d'autres termes, omettre les rubriques 1.2.3 "Consommation intermédiaire", 1.1.6 "Ventes de biens et services non marchands" et 1.1.3 "Production de biens et services marchands".

8.97. De toute façon, les amicales, sociétés de sport, clubs de quartier, etc., qui occupent moins de deux personnes à plein temps (ou l'équivalent) doivent figurer avec les ménages. Toute donnée disponible sur leurs activités doit apparaître dans les comptes comme il vient d'être dit.

## A. Sociétés et quasi-sociétés non financières

### Compte 3. Compte de revenu et de dépenses

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3.4.4 | Revenu prélevé par les entrepreneurs de quasi-sociétés | 3.3.2 | Excédent net d'exploitation |
| 3.4.6 | Revenu de la propriété | 3.4.5 | Revenu prélevé par les entrepreneurs de quasi-sociétés |
| | 1. Intérêts | 3.4.7 | Revenu de la propriété |
| | 2. Dividendes | | 1. Intérêts |
| | 3. Revenus de la terre et des actifs incorporels n.d.a. | | 2. Dividendes |
| 3.5.1 | Primes nettes d'assurance-dommages | | 3. Revenus de la terre et des actifs incorporels n.d.a. |
| 3.6.1 | Impôts directs | 3.5.2 | Indemnités d'assurance-dommages |
| | 1. Impôts sur le revenu | 3.6.7 | Cotisations sociales imputées |
| | 2. Autres impôts directs | | |
| 3.6.2 | Amendes et pénalités | | |
| 3.6.8 | Prestations sociales directes des employeurs | | |
| 3.6.13 | Transferts courants n.d.a. versés, nets | | |
| 3.7.1 | Epargne nette (A 5.7.1) | | |
| | Emplois | | Ressources |

### Compte 5. Compte de capital et de financement

| | | | |
|---|---|---|---|
| 5.2.5 | Variation des stocks | 5.7.1 | Epargne nette (A 3.7.1) |
| 5.2.6 | Formation brute de capital fixe | 5.3.3 | Consommation de capital fixe |
| 5.2.4 | Achats, nets des ventes de terrains | 5.7.6 | Transferts en capital reçus, nets |
| 5.2.5 | Achats, nets des ventes, d'actifs incorporels n.d.a. | | |
| 5.7.8 | Capacité de financement (A 5.7.9) | | |
| | Accumulation brute | | Financement de l'accumulation brute |
| 5.8.1 | Or | 5.7.9 | Capacité de financement (A 5.7.8) |
| 5.8.2 | Numéraire et dépôts à vue transférables | 5.9.4 | Titres à court terme |
| 5.8.3 | Autres dépôts | 5.9.5 | Obligations et bons à long terme |
| 5.8.4 | Titres à court terme | 5.9.6 | Actions de sociétés et parts de capital social |
| 5.8.5 | Obligations et bons à long terme | 5.9.7 | Prêts à court terme n.d.a. |
| 5.8.6 | Actions de sociétés et parts de capital social | 5.9.8 | Prêts à long terme n.d.a. |
| 5.8.7 et 8 | Prêts n.d.a. | 5.9.10 | Apport en capital des propriétaires dans les quasi-sociétés |
| 5.8.10 | Apports en capital des propriétaires dans les quasi-sociétés | 5.9.11 | Crédits commerciaux et acomptes |
| 5.8.11 | Crédits commerciaux et acomptes | 5.9.12 et 13 | Autres engagements |
| 5.8.12 et 13 | Autres créances | | |
| | Variation des créances | | Capacité de financement et variation des engagements |

## B. Institutions financières (*suite*)

### Compte 3. Compte de revenu et de dépenses (*suite*)

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3.4.4 | Revenu prélevé par les entrepreneurs de quasi-sociétés | 3.3.2 | Excédent net d'exploitation |
| 3.4.6 | Revenu de la propriété | 3.4.5 | Revenu prélevé par les entrepreneurs de quasi-sociétés |
| | 1. Intérêts | 3.4.7 | Revenu de la propriété |
| | 2. Dividendes | | 1. Intérêts |
| | 3. Revenus de la terre et des actifs incorporels n.d.a. | | 2. Dividendes |
| 3.5.1 | Primes nettes d'assurance-dommages | | 3. Revenus de la terre et des actifs incorporels n.d.a. |
| 3.5.4 | Indemnités d'assurance-dommages | 3.5.2 | Indemnités d'assurance-dommages |
| 3.6.1 | Impôts directs | 3.5.3 | Primes nettes d'assurance-dommages |
| | 1. Impôts sur le revenu | 3.6.7 | Cotisations sociales imputées |
| | 2. Autres impôts directs | | |
| 3.6.2 | Amendes et pénalités | | |
| 3.6.8 | Prestations sociales directes des employeurs | | |
| 3.6.13 | Transferts courants n.d.a. versés, nets | | |
| 3.7.1 | Epargne nette (B 3.7.1) | | |
| | **Emplois** | | **Ressources** |

### Compte 5. Compte de capital et de financement

| | | | |
|---|---|---|---|
| 5.2.5 | Variation des stocks | 5.7.1 | Epargne nette (B 3.7.1) |
| 5.2.6 | Formation brute de capital fixe | 5.3.3 | Consommation de capital fixe |
| 5.7.4 | Achats, nets des ventes, de terrains | 5.7.6 | Transferts en capital reçus, nets |
| 5.7.5 | Achats, nets des ventes, d'actifs incorporels n.d.a. | | |
| 5.7.8 | Capacité de financement (B 5.7.9) | | |
| | **Accumulation brute** | | **Financement de l'accumulation brute** |
| 5.8.1 | Or | 5.7.9 | Capacité de financement (B 5.7.8) |
| 5.8.2 | Numéraire et dépôts à vue transférables dont monnaie détenue par les institutions monétaires et émise par | 5.9.2 | Monnaie émise par la banque centrale et dépôts à vue transférables |
| | (i) les institutions résidentes | 5.9.3 | Autres dépôts |
| | (ii) le reste du monde | 5.9.4 | Titres à court terme |
| 5.8.3 | Autres dépôts | 5.9.5 | Obligations et bons à long terme |
| 5.8.4 | Titres à court terme | 5.9.6 | Actions de sociétés et parts de capital social |
| 5.8.5 | Obligations et bons à long terme | 5.9.7 | Prêts à court terme n.d.a. dont, passif des institutions monétaires |
| 5.8.6 | Actions de sociétés et parts de capital social | | (i) envers des institutions résidentes |
| 5.8.7 | Prêts à court terme n.d.a. | | (ii) envers le reste du monde |
| | (i) dont prêts accordés par la banque centrale au reste du monde | 5.9.8 | Prêts à long terme n.d.a. |
| 5.8.8 | Prêts à long terme n.d.a. | 5.9.9 | Droits des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie et de pension |
| 5.8.10 | Apport en capital des propriétaires dans les quasi-sociétés | 5.9.10 | Apport en capital des propriétaires dans les quasi-sociétés |
| 5.8.11 | Autres créances | 5.9.11 | Autres engagements |
| 12 et 13 | | 12 et 13 | |
| | **Variation des créances** | | **Capacité de financement et variation des engagements** |

## C. Administrations publiques

### Compte 3. Compte de revenu et de dépenses

| Emplois | | Ressources | |
|---|---|---|---|
| 3.2.20 | Consommation finale | 3.3.2 | Excédent net d'exploitation |
| 3.4.6 | Revenu de la propriété | 3.4.4 | Revenu prélevé par les entrepreneurs de quasi-sociétés publiques |
| | 1. Intérêts de la dette publique | 3.4.7 | Revenu de la propriété |
| | 3. Revenus de la terre et des actifs incorporels n.d.a. | | 1. Intérêts |
| 3.5.1 | Primes nettes d'assurance-dommages | | 2. Dividendes |
| 3.3.5 | Subventions d'exploitation | | 3. Revenus de la terre et des actifs incorporels n.d.a. |
| 3.6.4 | Prestations de sécurité sociale | 3.5.2 | Indemnités d'assurance-dommages |
| 3.6.5 | Allocations d'assistance | 3.3.4 | Impôts indirects |
| 3.6.6 | Transferts courants aux institutions privées sans but lucratif au service des ménages | | 1. Droits et taxes sur importations<br>2. Autres impôts indirects |
| 3.6.8 | Prestations sociales directes des employeurs | 3.6.1 | Impôts directs<br>i. Impôts sur le revenu<br>ii. Autres impôts directs |
| 3.6.9 | Transferts courants n.d.a<br>1. aux résidents<br>2. au reste du monde | 3.6.2 | Redevances obligatoires, amendes et pénalités |
| | | 3.6.3 | Cotisations à la sécurité sociale |
| | | 3.6.7 | Cotisations sociales imputées |
| | | 3.6.10 | Transferts courants n.d.a. provenant<br>i. du reste du monde<br>ii. de résidents |
| 3.7.1 | Epargne nette (C 5.7.1) | | |

### Compte 5. Compte de capital et de financement

| Accumulation brute | | Financement de l'accumulation brute | |
|---|---|---|---|
| 5.2.5 | Variation des stocks | 5.7.1 | Epargne nette (C 3.7.1) |
| 5.2.6 | Formation brute de capital fixe | 5.3.3 | Consommation de capital fixe |
| 5.7.4 | Achats, nets des ventes, de terrains | 5.7.6 | Transferts en capital reçus, nets provenant: |
| 5.7.5 | Achats, nets des ventes, d'actifs incorporels n.d.a. | | i. de résidents<br>ii. du reste du monde |
| 5.7.8 | Capacité de financement (C 5.7.9) | | |
| 5.8.1 | Or | 5.7.9 | Capacité de financement (C 5.7.8) |
| 5.8.2 | Numéraire et dépôts à vue transférables dont monnaie détenue par l'administration centrale et émise par:<br>i. des institutions résidentes<br>ii. le reste du monde | 5.9.2 | Monnaie émise par le Trésor et dépôts à vue transférables |
| | | 5.9.3 | Autres dépôts |
| | | 5.9.4 | Titres à court terme |
| | | 5.9.5 | Obligations et bons à long terme |
| 5.8.3 | Autres dépôts | 5.9.7 | Prêts à court terme n.d.a. |
| 5.8.4 | Titres à court terme | 5.9.8 | Prêts à long terme n.d.a. |
| 5.8.5 | Obligations et bons à long terme | 5.9.11 | Autres engagements |
| 5.8.6 | Actions de sociétés et parts de capital social | 12 et 13 | |
| 5.8.7 | Prêts à court terme n.d.a. | | |
| 5.8.8 | Prêts à long terme n.d.a. | | |
| 5.8.10 | Apports en capital des propriétaires dans les quasi-sociétés publiques | | |
| 5.8.11 | Autres créances | | |
| 12 et 13 | | | |
| Variation des créances | | Capacité de financement et variation des engagements | |

## D. Institutions privées sans but lucratif au service des ménages

### Compte 3. Compte de revenu et de dépenses

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3.2.31 | Consommation finale | 3.3.2 | Excédent net d'exploitation |
| 3.4.6 | Revenu de la propriété | 3.4.7 | Revenu de la propriété |
| | 1. Intérêts | | 1. Intérêt |
| | 3. Revenus de la terre et des actifs incorporels n.d.a. | | 2. Dividendes<br>3. Revenus de la terre et des actifs incorporels n.d.a. |
| 3.5.1 | Primes nettes d'assurance-dommages | 3.5.2 | Indemnités d'assurance-dommages |
| 3.6.1 | Impôts directs | 3.6.6 | Transferts courants aux institutions privées sans but lucratif |
| | 1. Impôts sur le revenu | | |
| | 2. Autres impôts directs | | |
| 3.6.2 | Amendes et pénalités | 3.6.7 | Cotisations sociales imputées |
| 3.6.5 | Allocations d'assistance | | |
| 3.6.8 | Prestations sociales directes des employeurs | | |
| 3.7.1 | Epargne nette (D 5.7.1) | | |
| | Emplois | | Ressources |

### Compte 5. Compte de capital et de financement

| | | | |
|---|---|---|---|
| 5.2.6 | Formation brute de capital fixe | 5.7.1 | Epargne nette (D 3.7.1) |
| 5.7.4 | Achats, nets des ventes, de terrains | 5.3.3 | Consommation de capital fixe |
| 5.7.5 | Achats, nets des ventes, d'actifs incorporels n.d.a. | 5.7.6 | Transferts en capital reçus nets |
| 5.7.8 | Capacité de financement (D 5.7.9) | | |
| | Accumulation brute | | Financement de l'accumulation brute |
| 5.8.1 | Or | 5.7.9 | Capacité de financement (D 5.7.8) |
| 5.8.2 | Numéraire et dépôts à vue transférables | 5.9.7 et 8 | Prêts n.d.a. |
| 5.8.3 | Autres dépôts | 5.9.11, 12 et 13 | Autres engagements |
| 5.8.4 | Titres à court terme | | |
| 5.8.5 | Obligations et bons à long terme | | |
| 5.8.6 | Actions de sociétés et parts de capital social | | |
| 5.8.7, 8, 11, 12 et 13 | Autres créances | | |
| | Variation des créances | | Capacité de financement et variation des engagements |

## E. Ménages et entreprises individuelles

### Compte 3. Compte de revenu et de dépenses

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3.2.32 | Consommation finale | 3.3.2 | Rémunération des salariés |
| 3.4.6 | Revenu de la propriété | 3.4.1 | Excédent net d'exploitation |
| | 1. i. Intérêt du crédit à la consommation | 3.4.5 | Revenu prélevé par les entrepreneurs de quasi-sociétés |
| | ii. Autres intérêts | 3.4.7 | Revenu de la propriété |
| | 3. Revenus de la terre et des actifs incorporels n.d.a. | | 1. Intérêts |
| 3.5.1 | Primes nettes d'assurance-dommages | | 2. Dividendes |
| 3.6.1 | Impôts directs | | 3. Revenus de la terre et des actifs incorporels n.d.a. |
| | 1. Impôts sur le revenu | 3.5.2 | Indemnités d'assurance-dommages |
| | 2. Autres impôts directs | 3.6.4 | Prestations de sécurité sociale |
| 3.6.2 | Redevances, obligatoires, amendes et pénalités | 3.6.5 | Allocations d'assistance |
| 3.6.3 | Cotisations à la sécurité sociale | 3.6.8 | Prestations sociales directes des employeurs |
| 3.6.6 | Transferts courants aux institutions privées sans but lucratif | 3.6.12 | Transferts courants n.d.a. provenant |
| 3.6.7 | Cotisations sociales imputées | | 1. des résidents |
| 3.6.11 | Transferts courants n.d.a | | 2. du reste du monde |
| | 1. aux résidents | | |
| | 2. au reste du monde | | |
| 3.7.1 | Épargne nette (E 5.7.1) | | |
| | Emplois | | Ressources |

### Compte 5. Compte de capital et de financement

| | | | |
|---|---|---|---|
| 5.2.5 | Variation des stocks | 5.7.1 | Épargne nette (E 3.7.1) |
| 5.2.6 | Formation brute de capital fixe | 5.3.3 | Consommation de capital fixe |
| 5.2.4 | Achats, nets des ventes, de terrains | 5.7.6 | Transferts en capital reçus, nets |
| 5.2.5 | Achats, nets des ventes, d'actifs incorporels n.d.a. | | |
| 5.7.8 | Capacité de financement (E 5.7.9) | | |
| | Accumulation brute | | Financement de l'accumulation brute |
| 5.8.1 | Or | 5.7.9 | Capacité de financement (E 5.7.8) |
| 5.8.2 | Numéraire et dépôts à vue transférables | 5.9.7 | Prêts à court terme n.d.a. |
| 5.8.3 | Autres dépôts | 5.9.8 | Prêts à long terme n.d.a. |
| 5.8.4 | Titres à court terme | 5.9.11 | Crédits commerciaux et acomptes |
| 5.8.5 | Obligations et bons à long terme | 5.9.12 et 13 | Autres engagements |
| 5.8.6 | Actions de sociétés et parts de capital social | | |
| 5.8.7 et 8 | Prêts n.d.a. | | |
| 5.8.9 | Droit des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie et de pension | | |
| 5.8.10 | Apport en capital des propriétaires dans les quasi-sociétés | | |
| 5.8.11 | Crédits commerciaux et acomptes | | |
| 5.8.12 et 13 | Autres créances | | |
| | Variation des créances | | Capacité de financement et variation des engagements |

*Base d'enregistrement des opérations*

8.98. En général, les opérations entre agents du même secteur doivent être enregistrées dans les rubriques des comptes III. Toutefois, on doit consolider les opérations que les agents élémentaires du secteur des administrations publiques effectuent entre eux. De cette manière, les opérations entre les organes des administrations publiques et les autres agents ne sont pas masquées par les nombreuses opérations, sans importance pour l'analyse économique, que les organes des administrations publiques effectuent entre eux. Comme pour les autres secteurs, les ressources (ventes) et les emplois (achats) relatifs à une opération donnée entre les unités des administrations publiques et les unités des autres secteurs doivent s'enregistrer brutes, à moins qu'il ne soit explicitement demandé dans le compte de solder les deux flux. De même les ressources (ventes) et les emplois (achats) d'un même agent relatifs à une opération donnée ne doivent pas être soldés, sauf lorsqu'il s'agit d'opérations financières. En effet on solde les accroissement (achats) et les recouvrements (ventes) de créances de même que les émissions et les remboursements d'engagements.

*Rubriques complémentaires*

8.99. Bien qu'on se soit efforcé de porter dans les comptes III des rubriques pour toutes les opérations probables, il peut s'en trouver qui ne soient pas prévues. Par exemple, les sociétés, les administrations publiques ou les organisations privées sans but lucratif peuvent constituer pour leur personnel des réserves de pension qui ne répondent pas aux critères d'inclusion dans le sous-secteur "compagnies d'assurances et caisses de pension". Dans ce cas, il y aura lieu d'inscrire un "Droit des ménages sur les réserves de pension", au passif du compte financier de ces organismes.

8.100. Il peut également être souhaitable d'ajouter des rubriques aux comptes III pour subdiviser davantage certaines catégories d'opérations. On trouvera ci-dessous une liste des rubriques supplémentaires qui méritent attention.

(*a*) Intérêt: Il peut être utile de distinguer des autres formes d'intérêt qui revient (qui est imputé) aux ménages du fait de leur droit sur les réserves techniques d'assurance-vie et de pension. A cette fin, les inscriptions 3.4.6.1 du compte B et 3.4.7.1 du compte E doivent naturellement être subdivisées entre ces deux catégories. A titre de variante, on peut envisager de subdiviser de même le poste 10 (inscription 3.4.7.1) dans le tableau développé 23, qui se rapporte aux opérations courantes (revenu et dépenses) et aux opérations en capital des ménages.

(*b*) Épargne: Lorsque les succursales ou les filiales de sociétés non résidentes tiennent une place importante dans le pays, on aura intérêt à subdiviser l'épargne, c'est-à-dire les inscriptions 3.7.1 et 5.1.1 des secteurs institutionnels afin de faire apparaître l'épargne de ces sociétés et quasi-sociétés (c'est-à-dire l'investissement direct de ces entreprises. Dans le cas des entreprises financières et/ou non financières, il peut être intéressant de décomposer l'épargne en revenu conservé par les succursales et filiales de sociétés étrangères, d'une part, et revenu conservé par les autres sociétés et quasi-sociétés, d'autre part.

*Notes de bas de page*

8.101. L'intérêt analytique des comptes III se trouvera accru si on porte en note des mentions relatives aux postes énumérés ci-dessous:

(*a*) Impôts sur le revenu: Bien que les impôts sur le revenu doivent normalement s'enregistrer à la date limite à laquelle ils peuvent être payés sans pénalité, il y aura intérêt à calculer le montant de ces impôts au moment où a été gagné le revenu sur lequel ils portent. Il pourra être possible de réunir de telles données dans le cas des sociétés et quasi-sociétés. Dès lors, ces données pourront figurer en notes aux comptes III A 3 et B 3.

(*b*) Variation des stocks: La valeur du mouvement physique des stocks, qui doit figurer dans la comptabilité nationale, différera notablement en général de la variation des stocks de la comptabilité des entreprises. En vue d'étudier le comportement de ces dernières, de même que pour évaluer les données concernant les stocks qui figurent dans la comptabilité nationale, il y aura donc intérêt à fournir en notes aux comptes de capital et de financement, les données suivantes pour les sociétés et quasi-sociétés non financières et les ménages: valeur comptable de l'augmentation (diminution) des stocks et principales estimations effectuées pour adapter les valeurs de la comptabilité privée aux chiffres de la comptabilité nationale.

(*c*) Consommation de capital fixe: Les chiffres de la comptabilité nationale et ceux de la comptabilité privée sur la consommation de capital fixe diffèrent notablement dans la plupart des cas. Il y aura donc intérêt à fournir les données suivantes en notes aux comptes de capital et de financement pour chacun des secteurs institutionnels: valeur attribuée dans la comptabilité privée à la consommation de capital fixe et résultats des principales mesures prises pour passer de ces valeurs à celles de la comptabilité nationale.

*Classification des opérations financières*

8.102. La classification des opérations financières est donnée au tableau 8.2. Certains pays pourront juger souhaitable de prévoir une rubrique séparée pour les prêts hypothécaires, en ce qui concerne les opérations financières des secteurs institutionnels autres que les administrations publiques. Les prêts hypothécaires sont actuellement classées dans la catégorie "prêts à long terme n.d.a."

*Traitement, dans certaines circonstances, des institutions privées sans but lucratif au service des ménages*

8.103. Comme pour les comptes de ressources et d'emplois des biens et services, certains pays ne pourront pas éviter d'inclure les institutions privées sans but lucratif au service des ménages dans le même secteur institutionnel que les ménages eux-mêmes, quand ils adopteront le nouveau système. Dans ce cas, non seulement les comptes III D seront omis, mais encore il pourra être nécessaire de consolider les opérations importantes, comme par exemple les transferts courants et les transferts en capital entre les institutions privées sans but lucratif et les ménages.

## ANNEXE 8.3

### Tableaux développés et tableaux complémentaires

LISTE DES TABLEAUX TYPES, DES TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES ET DES NOTES

TABLEAUX DÉVELOPPÉS DES COMPTES II. COMPTES DE PRODUCTION, ET COMPTES DE BIENS ET SERVICES À PRIX COURANTS


*Pages*

Tableau 1. Produit intérieur brut et revenu des facteurs par genre d'activité économique ..... 171
Tableau 2. Ressources et emplois des biens et services marchands ..... 173
Tableau 3. Production et entrées des branches d'activité marchande ..... 174
Tableau 4. Consommation finale des administrations publiques selon la nature des coûts et la fonction ..... 175
Tableau 5. Consommation finale des institutions privées sans but lucratif au service des ménages, selon la nature des coûts et la fonction ..... 176
Tableau 6. Composition de la consommation finale des ménages ..... 177
Tableau 7. Composition de la formation brute de capital 178
Notes sur les tableaux 1 à 7 ..... 181


TABLEAUX DÉVELOPPÉS DES COMPTES II. COMPTES DE PRODUCTION, ET COMPTES DE BIENS ET SERVICES À PRIX CONSTANTS


Tableau 8. Emplois du produit intérieur brut: valeur à prix constants et indices de prix correspondants ..... 184
Tableau 9. Produit intérieur brut à prix constants, par genre d'activité économique ..... 185
Tableau 10. Emploi de la main-d'œuvre par genre d'activité économique ..... 187
Tableau 11. Ressources et emplois des biens et services marchands à prix constants ..... 188
Tableau 12. Production et entrées des branches d'activité marchandes à prix constants ..... 189
Tableau 13. Consommation finale des administrations publiques à prix constants, par fonction ..... 190
Tableau 14. Consommation finale des institutions privées sans but lucratif au service des ménages, à prix constants, par fonction ..... 190
Tableau 15. Composition de la consommation finale des ménages, à prix constants ..... 191
Tableau 16. Composition de la formation brute de capital à prix constants ..... 192
Notes sur les tableaux 8 à 16 ..... 194


TABLEAUX DÉVELOPPÉS ET TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES DES COMPTES III. COMPTES DE REVENU ET DE DÉPENSES, ET COMPTES DE CAPITAL ET DE FINANCEMENT


Tableau 17. Revenu des facteurs issu de la production intérieure, par genre d'activité économique et par secteur institutionnel d'origine ..... 195
Tableau 18. Revenu national et revenu disponible ..... 196
Tableau 19. Opérations en capital des secteurs privé et public ..... 197
Tableau 20. Opérations courantes (revenu et dépenses) et en capital des sociétés et quasi-sociétés non financières par genre d'activité économique ..... 198
Tableau 21. Opérations courantes (revenu et dépenses) et en capital des sous-secteurs des administrations publiques ..... 199
Tableau 22. Dépenses choisies des administrations publiques, consolidées, par fonction ..... 200
Tableau 23. Opérations courantes (revenu et dépenses) et en capital des sous-secteurs des ménages, entreprises individuelles incluses ..... 201
Tableau 24. Opérations financières des sous-secteurs détaillés ..... 202
Tableau 25. Opérations financières consolidées du système monétaire ..... 204
Notes sur les tableaux 17 à 25 ..... 206


TABLEAU DÉVELOPPÉ RELATIF À L'ENSEMBLE DES COMPTES


Tableau 26. Opérations avec l'extérieur ..... 207

## TABLEAUX DÉVELOPPÉS DES COMPTES II. COMPTES DE PRODUCTION ET COMPTES DE BIENS ET SERVICES À PRIX COURANTS

### Tableau 1. Produit intérieur brut et revenu des facteurs par genre d'activité économique

| *Genre d'activité économique* | | *Production aux prix départ-usine* | *Consommation intermédiaire* | *Produit intérieur brut aux prix départ-usine* | *Impôts indirects moins subventions d'exploitation* | *Consommation de capital fixe* | *Revenu des facteurs issu de la production intérieur* | *Rémunération des salariés* | *Excédent net d'exploitation* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *Liste générale (branches et classes de la CITI)* | *Liste détaillée (groupes de la CITI)* | | | | | | | | |
| | *Flux* | *1.1.0* | *1.2.1 1.2.2 1.2.3* | *1.3.0* | *1.3.4 −1.3.5* | *1.3.3* | *1.3.1 +1.3.2* | *1.3.1* | *1.3.2* |
| *(1a)* | *(1b)* | *(2)* | *(3)* | *(4)* | *(5)* | *(6)* | *(7)* | *(8)* | *(9)* |
| **a. Branches d'activité marchande** | | | | | | | | | |
| 1. Agriculture, chasse, sylviculture, et pêche | | | | | | | | | |
| 11. Agriculture et chasse | 111; 112; 113 | | | | | | | | |
| 12. Sylviculture, et exploitation forestière | 121; 122 | | | | | | | | |
| 13. Pêche | 130 | | | | | | | | |
| 2. Industries extractives | 210; 220; 230; 290 | | | | | | | | |
| 3. Industries manufacturières | | | | | | | | | |
| 31. Fabrication de produits alimentaires, boissons et tabacs | 311-312; 313; 314 | | | | | | | | |
| 32. Industries des textiles, de l'habillement et du cuir | 321; 322; 323; 324 | | | | | | | | |
| 33. Industries du bois, fabrication d'ouvrages en bois, y compris les meubles | 331; 332 | | | | | | | | |
| 34. Fabrication de papier et d'articles en papier, imprimerie et édition | 341; 342 | | | | | | | | |
| 35. Industrie chimique et fabrication de produits chimiques, de dérivés du pétrole et du charbon et d'ouvrages en caoutchouc et en matière plastique | 351; 352; 353; 354; 355; 356 | | | | | | | | |
| 36. Fabrication de produits minéraux non métalliques à l'exclusion des dérivés du pétrole et du charbon | 361; 362; 369 | | | | | | | | |
| 37. Industrie métallurgique de base | 371; 372 | | | | | | | | |
| 38. Fabrication d'ouvrages en métaux, de machines et de matériel | 381; 382; 383; 384; 385 | | | | | | | | |
| 39. Autres industries manufacturières | 390 | | | | | | | | |
| 4. Electricité, gaz, et eau | 410; 420 | | | | | | | | |
| 5. Bâtiment et travaux publics | 500 | | | | | | | | |
| 6. Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels | | | | | | | | | |
| 61. Commerce de gros et de détail | 610; 620 | | | | | | | | |
| 62. | | | | | | | | | |
| 63. Restaurants et hôtels | 631; 632 | | | | | | | | |
| 7. Transports, entrepôts et communications | | | | | | | | | |
| 71. Transports et entrepôts | 711; 712; 713; 719 | | | | | | | | |
| 72. Communications | 720 | | | | | | | | |
| 8. Banques, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises | | | | | | | | | |
| 81. Etablissements financiers | 810 | | | | | | | | |
| 82. Assurances | 820 | | | | | | | | |
| 83. Affaires immobilières et services fournis aux entreprises | 831; 832; 833 | | | | | | | | |
| 9. Services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels | | | | | | | | | |
| 92. Services sanitaires et services analogues | 920 | | | | | | | | |
| 93. Services sociaux, récréatifs, et services connexes fournis à la collectivité | 931 et 932; 933; 934; 935 et 939; 941; 942 et 949 | | | | | | | | |
| 95. Services fournis aux particuliers et aux ménages | 951-952; 953-959 | | | | | | | | |
| Total partiel[1] | | | | | | | | | |

[1] Pour la consommation intermédiaire, le produit intérieur brut, le revenu des facteurs issu de la production intérieure et l'excédent net d'exploitation, ce total partiel comprend, outre la somme des rubriques ci-dessus, un montant égal à la consommation intermédiaire imputée de services des banques et des intermédiaires financiers analogues par la branche d'activité fictive. Ce montant est évidemment positif pour la consommation intermédiaire et négatif pour le produit intérieur brut, le revenu des facteurs issu de la production intérieure et l'excédent net d'exploitation.

**Tableau. 1 Produit intérieur brut et revenu des facteurs par genre d'activité économique (*suite*)**

| *Genre d'activité économique* | | | *Production aux prix départ-usine* | *Consommation intermédiaire* | *Produit intérieur brut aux prix départ-usine* | *Impôts indirects moins subventions d'exploitation* | *Consommation de capital fixe* | *Revenu des facteurs issu de la production intérieur* | *Rémunération des salariés* | *Excédent net d'exploitation* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *Liste générale (branches et classes de la CITI)* | *Liste détaillée (groupes de la CITI)* | *Flux* | *1.1.0* | *1.2.1 1.2.2 1.2.3* | *1.3.0* | *1.3.4 −1.3.5* | *1.3.3* | *1.3.1 +1.3.2* | *1.3.1* | *1.3.2* |
| *(1a)* | *(1b)* | | *(2)* | *(3)* | *(4)* | *(5)* | *(6)* | *(7)* | *(8)* | *(9)* |
| **b. Branches non marchandes des administrations publiques** | | | | | | | | | | |
| 1. Agriculture, chasse, sylviculture, et peche | | | | | | | | | | |
| 11. Agriculture et chasse | 111 | | | | | | | | | |
| 12. Sylviculture, et exploitation forestière | 121 seulement | | | | | | | | | |
| 13. Pêche | 130 | | | | | | | | | |
| 4. Electricité, gaz et eau | Peut-être 420: Installations de distribution d'eau et distribution publique d'eau | | | | | | | | | |
| 7. Transports, entrepôts et communications | 71. Transports seuls | | | | | | | | | |
| 8. Banques, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises | Peut-être 81. Etablissements financiers | | | | | | | | | |
| 9. Services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels | | | | | | | | | | |
| 91. Administration publique et défense nationale | 911; 912; 913; 914; 915; 916 | | | | | | | | | |
| 92. Services sanitaires et services analogues | 920 | | | | | | | | | |
| 93. Services sociaux, récréatifs, et services | 931; 932; 933; 934; | | | | | | | | | |
| 94. connexes fournis à la collectivité | 935 et 939; 941; 942 et 949 | | | | | | | | | |
| Total partiel | | | | | | | | | | |
| **c. Branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif et services domestiques des ménages** | | | | | | | | | | |
| 93. Services sociaux, récréatifs et services | 931; 932; 933; 934; | | | | | | | | | |
| 94. connexes fournis à la collectivité par les branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages | 935 et 939; 941; 942 et 949 | | | | | | | | | |
| 95. Services domestiques des ménages | 953 | | | | | | | | | |
| **d. Totaux** | | | | | | | | | | |
| Total | | | | | | | | | | |
| Droits et taxes sur importations | | | xxxx | | | | xxxx | xxxx | xxxx | xxxx |
| Total | | | | | | | | | | |

**Tableau 2. Ressources et emplois des biens et services marchands**

| *Ressources et emplois* | | | | *Flux* | *Produits caractéristiques des branches (valeurs de base)*[1] | | | | | | | *Taxes nettes affectées aux produits* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | *11* | *12* | *13* | *210* | ..... | *61-62* | ..... | *1.3.6* |
| Ressources des biens et services marchands | Branches d'activité marchande productrices | | 11. Agriculture et chasse<br>12. Sylviculture, et exploitation forestière<br>13. Pêche<br>210. Extraction du charbon<br>.<br>.<br>.<br>311-312. Industries alimentaires (liste plus détaillée au tableau I pour les branches 2-5)<br>61-62. Commerce de gros et de détail (liste générale au tableau I pour les branches 6-9 sauf classe 91 et groupes 951-952)<br>951. Services de réparation non classés ailleurs<br>952. Blanchisserie, teinturerie | 1.1.1 | | | | | | | | |
| | | | Branches non marchandes des administrations publiques | 1.1.2 | | | | | | | | |
| | | | Branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages | 1.1.3 | | | | | | | | |
| | Importations | | Droits et taxes sur importations | 1.3.4.1 | | | | | | | | |
| | | Valeur c.a.f. | Concurrentielles | 1.1.11 | | | | | | | | |
| | | | Complémentaires | | | | | | | | | |
| Emplois des biens et services marchands | | | Consommation intermédiaire des branches d'activité marchande[2] | 1.2.1 | | | | | | | | |
| | | | Consommation intermédiaire des branches non marchandes des administrations publiques | 1.2.2* | | | | | | | | |
| | | | Consommation intermédiaire des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages | 1.2.3 | | | | | | | | |
| | | | Consommation finale intérieure des ménages | 2.2.4* | | | | | | | | |
| | | | Variation des stocks | 4.2.5 | | | | | | | | |
| | | | Formation brute de capital fixe des branches d'activité marchande | 4.2.6i | | | | | | | | |
| | | | Formation brute de capital fixe des branches non marchandes des administrations publiques | 4.2.6ii | | | | | | | | |
| | | | Formation brute de capital fixe des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service les ménages | 4.2.6iii | | | | | | | | |
| | | | Exportations | 1.2.11 | | | | | | | | |

[1] Mêmes intitulés qu'aux lignes de ressources de biens et services marchands par branches d'activité marchande productrice.

[2] Comprend en outre la consommation intermédiaire de la branche fictive à qui est affectée la production imputée de services des banques et des intermédiaires financiers analogues.

**Tableau 3. Production et entrées des branches d'activité marchande**

| Production et entrées | | | | Flux | Branches d'activité[1] | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | 11 | 12 | 13 | 210 | ..... |
| Production des branches d'activité marchande | | | Production (valeurs de base) | 1.1.1 | | | | | |
| | | | Taxes nettes affectées aux produits | 1.3.6 | | | | | |
| Entrées et valeur ajoutée des branches d'activité marchande | Consommation intermédiaire[2] | Produits caractéristiques de la branche (Valeurs de base) | 11. Agriculture et chasse<br>12. Sylviculture, et exploitation forestière<br>13. Pêche<br>210. Extraction du charbon<br>.<br>.<br>.<br>311-312. Industries alimentaires (Liste plus détaillée au tableau 1 pour les branches 2-5)<br>61-62. Commerce de gros et de détail (Liste générale au tableau 1 pour les branches 6-9 sauf classe 91 et groupes 951-952)<br>.<br>.<br>.<br>951. Services de réparations non classés ailleurs<br>952. Blanchisserie, teinturerie | 1.2.1 | | | | | |
| | | | Taxes nettes affectées aux produits | 1.3.6 | | | | | |
| | | Rémunération des salariés | | 1.3.1 | | | | | |
| | | Excédent net d'exploitation | | 1.3.2 | | | | | |
| | | Consommation de capital fixe | | 1.3.3 | | | | | |
| | | Impôts indirects nets des subventions d'exploitation | | 1.3.4 - 1.3.5 | | | | | |

[1] Mêmes intitulés qu'aux lignes de ressources des biens et services par branche productrice.
[2] Comprend en outre la consommation intermédiaire de la branche fictive à qui est affectée la production imputée des services des banques et intermédiaires financiers analogues.

**Tableau 4. Consommation finale des administrations publiques selon la nature des coûts et la fonction**

| *Fonction des dépenses* | | *Nature des coûts* | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *Liste générale* | *Liste détaillée* | *Rémunération des salariés* | *Consommation de capital fixe* | *Consommation intermédiaire* | | | *Autres dépenses moins ventes de biens et services non marchands et production de biens et services marchands* | *Consommation finale* |
| | | | | *Total* | *Biens et services marchands* | | | |
| | | | | | *Biens*[1] | *Services* | | |
| | *Flux* | *1.3.1* | *1.3.3* | *1.2.2* | | | *1.3.4 – (1.1.4 + 1.1.2)* | *2.1.20* |
| *(1a)* | *(1b)* | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) | (7) | (8) |
| 1. Services généraux | 1.1; 1.2; 1.3; 1.4[2] | | | | | | | |
| 2. Défense nationale | 2 | | | | | | | |
| 3. Enseignement | 3.1[3]; 3.2[3]; 3.3[3] | | | | | | | |
| 4. Santé | 4.1[3]; 4.2[3]; 4.3[3] | | | | | | | |
| 5. Sécurité sociale et œuvres sociales | 5.1[3]; 5.2[3] | | | | | | | |
| 6. Logements et développement collectif | 6.1; 6.2; 6.3 | | | | | | | |
| 7. Autres services collectifs et sociaux | 7.1; 7.2 | | | | | | | |
| 8. Services économiques | 8.1[3]; 8.2; 8.3; 8.4; 8.5; 8.6; 8.7; 8.8 | | | | | | | |
| 9. Divers et non ventilé[4] | 9.1; 9.2; 9.3; 9.4 | | | | | | | |
| Total | | | | | | | | |

[1] On fournira des données séparées sur les achats de biens durables et non durables pour la défense nationale. Il y aura avantage à répartir les achats de biens durables entre dépenses de construction et achats d'autres biens.

[2] Les dépenses consacrées aux recherches et travaux scientifiques peuvent s'ajouter à 1.4 dans le classement par fonction. On mentionnera en note les données sur leur total.

[3] Si possible, il y a lieu de présenter séparément au moins ces rubriques de la liste détaillée.

[4] Comprennent les dépenses entraînées par la dette publique, les désastres et autres calamités, ainsi que la consommation de capital fixe, etc., qui ne peuvent être attribuées à aucune des fonctions précitées.

**Tableau 5. Consommation finale des institutions privées sans but lucratif au service des ménages, selon la nature des coûts et la fonction**

| *Fonction des dépenses* | | *Nature des coûts* | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | *Rémunération des salariés* | *Consommation de capital fixe* | *Consommation intermédiaire* | *Autres dépenses moins ventes de biens et services non marchands et production de biens et services marchands* | *Consommation finale* |
| | *Flux* | *1.3.1* | *1.3.3* | *1.2.3* | *1.3.4 = (1.1.6 + 1.1.5)* | *2.2.31* |
| (1) | | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) |
| 1. Centres de recherche et instituts scientifiques | | | | | | |
| 2. Enseignement | | | | | | |
| 3. Services médicaux et autres services de santé | | | | | | |
| 4. Services sociaux | | | | | | |
| 5. Services récréatifs et services culturels | | | | | | |
| 6. Organisations religieuses | | | | | | |
| 7. Organisations aux fonctions multiples et 8. | | | | | | |
| Total | | | | | | |

**Tableau 6. Composition de la consommation finale des ménages**

a. Par catégorie de dépenses

| *Poste* | *Flux* | | |
|---|---|---|---|
| 1 | 2.2.4* | Biens et services marchands achetés | |
| 2 | | Biens durables | |
| 3 | | Biens semi-durables | |
| 4 | | Biens non durables | |
| 5 | | Services | |
| 6 | 2.2.4* | Autres biens et services achetés | |
| 7 | 2.2.4 | Consommation finale intérieure | |
| 8 | 2.1.12.1 | Achats directs, à l'extérieur, des ménages résidents | |
| 9 | −2.2.12.1 | *Moins* achats directs, à l'intérieur, des ménages non résidents | |
| 10 | 2.2.32 | Consommation finale (postes 7 + 8 + 9) | |

b. Consommation finale intérieure, par fonction

| *Fonctions* | | |
|---|---|---|
| *Liste générale* | *Liste détaillée* | |
| 1. Produits alimentaires, boissons et tabac | 1.1; 1.2; 1.3; 1.4 | |
| 2. Articles d'habillement et chaussures | 2.1; 2.2 | |
| 3. Logement, chauffage et éclairage | 3.1; 3.2 | |
| 4. Meubles, articles d'ameublement, matériel ménager, articles de ménage et dépenses d'entretien courant de la maison | 4.1; 4.2; 4.3; 4.4; 4.5; 4.6 | |
| 5. Services médicaux et dépenses de santé | 5.1; 5.2; 5.3; 5.4; 5.5 | |
| 6. Transports et communications | 6.1; 6.2; 6.3; 6.4 | |
| 7. Loisirs, spectacles, enseignement et culture | 7.1; 7.2; 7.3; 7.4 | |
| 8. Autres biens et services | 8.1; 8.2; 8.3; 8.4; 8.5; 8.6 | |
| Consommation finale intérieure (Flux 2.2.4) | | |

**Tableau 7. Composition de la formation brute de capital**

| a. Par type de biens d'équipement | |
|---|---|
| 1. Immeubles résidentiels<br>2. Immeubles non résidentiels<br>3. Autres constructions, à l'exclusion de la mise en valeur des terres<br>4. Travaux de mise en valeur des terres et d'aménagement des plantations, des vergers et des vignobles<br>4.1 Travaux de mise en valeur des terres<br>4.2 Aménagement des plantations, des vergers et des vignobles<br>5. Matériel de transport<br>6. Machines et autre matériel d'équipement<br>6.1 Machines et matériel agricole<br>6.2 Autre biens d'équipement<br>7. Animaux de reproduction, animaux de trait, laitiers, etc. | |
| Formation brute de capital fixe (Flux 4.2.6) | |
| 1. Branches d'activité marchande productrices de biens<br>1.1 Matières premières et matières consommables<br>1.2 Produits ou travaux en cours<br>1.3 Détail, à l'exception des animaux de reproduction, des animaux laitiers et analogues<br>1.4 Produits finis<br>2. Commerce de gros et de détail<br>3. Autres branches d'activité marchande<br>4. Stocks des branches non marchandes des administrations publiques | |
| Variation des stocks (Flux 4.2.5) | |
| Formation brute de capital (Flux 4.2.6 + 4.2.5) | |

**Tableau 7. Composition de la formation brute de capital (*suite*)**

b. Par genre d'activité économique

| Genre d'activité économique | | | Formation brute de capital | Formation brute de capital fixe | Variation des stocks[1] |
|---|---|---|---|---|---|
| Liste générale (branches et classes de la CITI) | Liste détaillée (groupes de la CITI) | Flux | 4.2.6 + 4.2.5 | 4.2.6 | 4.2.5 |
| (1a) | (1b) | | (2) | (3) | (4) |
| *a. Branches d'activité marchande* | | | | | |
| 1. Agriculture, chasse, sylviculture, et pêche | | | | | |
| 11. Agriculture et chasse | 11 | | | | |
| 12. Sylviculture, et exploitation forestière | 12 | | | | |
| 13. Pêche | 130 | | | | |
| 2. Industries extractives | 210; 220; 230; 290 | | | | |
| 3. Industries manufacturières | | | | | |
| 31. Fabrication de produits alimentaires, boissons et tabacs | 311-312; 313; 314 | | | | |
| 32. Industrie des textiles, de l'habillement et du cuir | 321; 322; 323; 324 | | | | |
| 33. Industries du bois, fabrication d'ouvrages en bois y compris les meubles | 331; 332 | | | | |
| 34. Fabrication de papier et d'articles en papier, imprimerie et édition | 341; 342 | | | | |
| 35. Industrie chimique et fabrication de produits chimiques de dérivés du pétrole et du charbon et d'ouvrages en caoutchouc et en matière plastique | 351; 352; 353; 354; 355; 356 | | | | |
| 36. Fabrication de produits minéraux non métalliques à l'exclusion des dérivés du pétrole et du charbon | 361; 362; 369 | | | | |
| 37. Industrie métallurgique de base | 371; 372 | | | | |
| 38. Fabrication d'ouvrages en métaux, de machines et de matériel | 381; 382; 383; 384; 385 | | | | |
| 39. Autres industries manufacturières | 390 | | | | |
| 4. Electricité, gaz, et eau | | | | | |
| 41. Electricité, gaz et vapeur | 410 | | | | |
| 42. Installations de distribution d'eau et distribution publique d'eau | 420 | | | | |
| 5. Bâtiment et travaux publics | 500 | | | | |
| 6. Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels | 61-62; 63 | | | | |
| 7. Transports, entrepôts et communications | | | | | |
| 71. Transports et entrepôts | 711; 712; 713; 719 | | | | |
| 72. Communications | 720 | | | | |
| 8. Banques, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises | | | | | |
| 81. Etablissements financiers | 810 | | | | |
| 82. Assurances | 820 | | | | |
| 83. Affaires immobilières et services fournis aux entreprises | 831; 832; 833 | | | | |
| 9. Services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels | 92; 93; 94; 95 | | | | |
| Total partiel | | | | | |

**Tableau 7. Composition de la formation brute de capital (*suite*)**

| b. Par genre d'activité économique | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Genre d'activité économique* | | | *Formation brute de capital* | *Formation brute de capital fixe* | *Variation de stocks*[1] |
| *Liste générale (branches et classes de la CITI)* | *Liste détaillée (groupes de la CITI)* | *Flux* | 4.2.6 + 4.2.5 | 4.2.6 | 4.2.5 |
| (*a*) | (*b*) | | (2) | (3) | (4) |
| *b. Branches non marchandes des administrations publiques* | | | | | |
| 1. Agriculture, chasse, sylviculture, et pêche | | | | | |
| 11. Agriculture et chasse | 11 | | | | |
| 12. Sylviculture et exploitation forestière | 121 seulement | | | | |
| 13. Pêche | 130 | | | | |
| 4. Electricité, gaz et eau | Peut-être 420 Installations de distribution d'eau et distribution publique d'eau | | | | |
| 7. Transports, entrepôts et communications | 71. Transports seuls | | | | |
| 8. Banques, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises | Peut-être 81. Etablissements financiers | | | | |
| 9. Services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels | | | | | |
| 91. Administration publique et défense nationale | 910 | | | | |
| 92. Services sanitaires et services analogues | 920 | | | | |
| 93. Services sociaux, récréatifs et services connexes fournis | 931 et 932; 933; 934; | | | | |
| 94. à la collectivité | 935 et 939; 94 | | | | |
| Total partiel | | | | | |
| *c. Branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages* | | | | | |
| 93. Services sociaux, récréatifs et services connexes fournis | 931 et 932; 933; 934; | | | | |
| 94. à la collectivité | 935 et 939; 94 | | | | |
| Total | | | | | |

[1] La variation des stocks ne concerne pas les branches marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages, ni les services des administrations autres que l'administration publique et la défense nationale.

*Modes de classification*

8.104. Les modes de classification utilisés dans les tableaux développés 1 à 7 sont définis dans les tableaux qui figurent aux chapitres V et VI. La classification par genre d'activité économique utilisée dans les tableaux 1 à 3 et 7 est indiquée au tableau 5.2. Les classifications par fonction des tableaux 4 et 5 sont présentées aux tableaux 5.3 et 5.4, respectivement. La classification des fonctions de consommation des ménages du tableau 6 est exposée au tableau 6.1; et les classifications de la variation de stocks et de la formation brute de capital par type de biens du tableau 7 sont données aux tableaux 6.2 et 6.3, respectivement.

*Données complémentaires sur la production pour compte propre de biens et services marchands*

8.105. Etant donné l'importance de la production de subsistance ou pour compte propre dans un certain nombre de pays, il sera utile de fournir, sous forme de notes complémentaires de certains tableaux choisis, des données sur la production et l'utilisation des biens et services marchands qui sont produits pour compte propre. On a énuméré ci-dessous les séries de données qui présentent un intérêt considérable de ce point de vue:

(*a*) Tableau 1: Valeur de la production pour compte propre, avec si possible la valeur ajoutée correspondante, dans l'ensemble des branches, et dans l'agriculture et la chasse, la sylviculture et l'abattage et le façonnage, la pêche et la construction.

(*b*) Tableau 6: Valeur des biens et services marchands produits pour compte propre, comprise dans la consommation finale des ménages pour l'ensemble des biens et services, et dans les consommations de denrées alimentaires, de boissons et tabac, de logement, de chauffage et d'éclairage.

(*c*) Tableau 7: Valeur des biens de capital fixe produits pour compte propre, se rapportant aux rubriques: formation brute totale de capital fixe, habitations, immeubles non résidentiels, autres constructions; travaux de mise en valeur des terres et d'aménagement des plantations, animaux pour la reproduction, animaux de trait, animaux laitiers, etc.; pour les branches d'activité marchande, les branches non marchandes des administrations publiques et celles des institutions privées sans but lucratif au service des ménages.

*Tableaux 1 et 3*

8.106. Il peut être utile de consacrer une rubrique séparée, dans ces tableaux, à la production de services bancaires imputée comme consommation intermédiaire d'une branche fictive d'activité. Dans ce cas, la valeur ajoutée négative et l'excédent d'exploitation négatif de cette branche fictive doivent aussi figurer distinctement dans les tableaux.

*Tableaux 2 et 3*

8.107. On a déjà dit aux paragraphes 8.93 et 8.94 précédents que, pour certains pays, il ne serait peut-être pas possible de rassembler des données annuelles sur les emplois de biens et services marchands évalués aux prix départ-usine. L'estimation aux valeurs hors taxes affectées aux produits que demande le tableau 2 des ressources et des emplois de biens et services marchands sera encore moins réalisable annuellement. En outre, on risque de rencontrer de grosses difficultés pour établir chaque année le tableau 2 à cause (i) de la classification à double entrée de la production de biens et services marchands par catégorie de biens et services et par genre d'activité des branches qui les produisent et (ii) de la distinction entre importations complémentaires et concurrentielles. Cette distinction doit se fonder sur une comparaison détaillée des importations et de la production intérieure. L'emploi, au tableau 3, des valeurs hors taxes affectées aux produits, avec une classification à double entrée des consommations intermédiaires par catégorie de biens et services marchands et genre d'activité des branches utilisatrices, empêchera probablement quelques pays d'établir annuellement ce tableau.

8.108. Vu l'intérêt que présente la réunion annuelle de données sur les ressources et les emplois de biens et services marchands, on recommande ci-dessous un tableau très simplifié (le tableau 2 a) quand l'établissement annuel du tableau 2 se révèle impossible. Dans ce tableau, on évalue les emplois de biens et services aux prix d'acquisition uniquement, et on utilise des classements résumés pour les catégories de biens et services marchands et pour les types d'emplois. Dans certains cas, il pourra se révéler nécessaire de combiner les colonnes "Consommation intermédiaire" et "Variation de stocks" en une seule "Autres emplois". Comme on l'a déjà souligné à plusieurs reprises dans le présent rapport, la façon dont on traite, dans ce tableau 2 a, les marges commerciales et les marges de transport ne concorde pas avec la structure du système.

8.109. Dans les tableaux 2 et 3, les réparations n.d.a. et les services des blanchisseries et des magasins de nettoyages à sec sont séparés de l'ensemble des autres services personnels, sociaux et collectifs. En effet, à la différence des autres services, les réparations et les blanchisseries contribuent au produit matériel dans le système de la comptabilité du produit matériel (CPM). Les tableaux 2 et 3 présentent les données qui sont nécessaires pour relier les comptes de production et d'emplois finals du SCN et de la CPM.

*Compléments aux tableaux 4 à 6*

8.110. Afin d'étudier le rôle, les activités et les coûts des divers organes des administrations publiques, on aura intérêt à dresser chaque année, ou du moins assez fréquemment, le tableau 4 pour l'administration centrale et les administrations locales.

8.111. Afin de permettre de calculer la consommation totale, par la population, de denrées alimentaires, boissons et tabac, d'habillement, de médicaments et autres produits pharmaceutiques, et de logement, il sera souhaitable de fournir, sous forme de notes, des données complémentaires aux séries demandées dans les tableaux 4 à 6. En effet, on trouve des dépenses d'alimentation, de boisson, de tabac, d'habillement, etc., incluses implicitement dans d'autres fonctions que l'alimentation, l'habillement, etc. Il y aurait lieu de fournir des données complémentaires sur les dépenses en denrées alimentaires, boissons et tabac, habillement, médicaments et autres produits pharmaceutiques, qui sont comprises dans les dépenses de services médicaux, sanitaires et sociaux (par exemple, dans les hôpitaux, hospices et autres établissements sanitaires et sociaux) pour chacun de ces tableaux. Il est également intéressant de connaître les dépenses d'alimentation, de boissons, de tabac comprises dans les dépenses de restaurants, cafés et hôtels, de repas et de boissons fournis dans les clubs privés et de demi-pension dans les établissements d'enseignement. Il serait encore souhaitable de fournir des données complémentaires pour les dépenses de pension complète ou d'internat comprises dans les frais d'enseignement.

8.112. Seul le tableau 6 exige des données sur les biens et services marchands classées par degré de durabilité. Il sera intéressant d'indiquer, dans des notes complémentaires aux tableaux 4 et 5, la durabilité des biens consommés afin de permettre d'évaluer la part de la consommation qui est constituée par des biens durables. Il sera bon de fournir des chiffres complémentaires sur les dépenses de consommation intermédiaire des administrations publiques au titre de la fonction défense nationale, consacrées à acquérir, rénover et réparer les biens durables, en distinguant les constructions des autres biens durables. Dans le cas des institutions privées à but non lucratif au service des ménages, il n'y a lieu de classer en consommation intermédiaire que les biens durables et semi-durables acquis en vue d'être donnés aux ménages, car tous les autres biens durables entrent dans la formation de capital fixe.

8.113. Il serait également souhaitable, si possible, de fournir au tableau 4 des données complémentaires sur les dépenses de recherche et d'études à caractère scientifique comprises dans la consommation finale des administrations publiques, ainsi que sur leur répartition par nature de coût, Outre les dépenses comprises dans la rubrique 1.4 "Recherche de caractère général", les dépenses pour des recherches particulières seront probablement incluses dans un certain nombre d'autres rubriques, par exemple enseignement, santé, logement et services économiques.

## Tableau 2a. Ressources et emplois des biens et services marchands

| Biens et services marchands classés selon la branche dont ils sont le produit caractéristique | Ressources | | | | Total des ressources et des emplois (aux prix d'acquisition) | Emplois (prix d'acquisition) | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Production (prix départ-usine) | Importations | | Marges commerciales et marges de transport | | Consommation intermédiaire | Consommation finale intérieure des ménages | Variation des stocks | Formation de capital fixe | Exportations f.o.b. |
| | | Valeurs c.a.f. | Droits et taxes sur importations | | | | | | | |
| Flux | 1.1.1° + 1.1.2 + 1.1.3 | 1.1.11 | 1.3.4.1 | 1.1.1° | | 1.2.1 + 1.2.2° + 1.2.3 | 1.2.4° | 1.2.3 | 1.2.6 | 1.2.11 |
| (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) | (7) | (8) | (9) | (10) | (11) |
| 1. Agriculture, sylviculture, chasse et pêche | | | | | | | | | | |
| 2. Industries extractives | | | | | | | | | | |
| 3. Industries manufacturières | | | | | | | | | | |
| 31. Fabrication de produits alimentaires, boissons et tabac | | | | | | | | | | |
| 32. Industrie des textiles, de l'habillement et du cuir | | | | | | | | | | |
| 33. Industrie du bois et fabrication d'ouvrages en bois y compris les meubles | | | | | | | | | | |
| 34. Fabrication du papier et d'articles en papier, imprimerie et édition | | | | | | | | | | |
| 35. Industrie chimique et fabrication de produits chimiques, de dérivés du pétrole et du charbon et d'ouvrages en caoutchouc et en matière plastique | | | | | | | | | | |
| 36. Fabrication de produits minéraux non métalliques, à l'exclusion des dérivés du pétrole et du charbon | | | | | | | | | | |
| 37. Industrie métallurgique de base | | | | | | | | | | |
| 38. Fabrication d'ouvrages en métaux, de machines et de matériel | | | | | | | | | | |
| 39. Autres industries manufacturières | | | | | | | | | | |
| 4. Electricité, gaz et eau | | | | | | | | | | |
| 5. Bâtiment et travaux publics | | | | | | | | | | |
| 7. Transports, entrepôts et communications[1] | | | | | | | | | | |
| 63 Restaurants, hôtels et services | | | | | | | | | | |
| 8-9. | | | | | | | | | | |

[1] Les transports comprennent les transports de voyageurs, les transports de marchandises importées ou exportées fournis par les producteurs résidents, ainsi que les transports de mobiliers personnels ou de produits de la démolition.

*Combinaison des tableaux 5 et 6*

8.114. Comme il est dit au paragraphe 8.96, certains pays pourront juger nécessaire de consolider les opérations des ménages et des institutions privées sans but lucratif qui les desservent. Les écritures correspondant aux ventes de ces institutions aux ménages disparaissent; la consommation intermédiaire de ces organismes (colonne 4 du tableau 5) se trouve combinée avec les achats de biens et services marchands par les ménages (postes 1 à 5 du tableau 6); et les autres coûts des services des institutions privées sans but lucratif ne figurent plus que sous forme résumée, au poste 6 du tableau 6. Les données sur leur consommation finale, classées par fonction, seront consolidées avec les données correspondantes des ménages dans la partie inférieure du tableau 6. La chose est possible, étant donné que les catégories des deux classifications se trouvent en correspondance bi-univoque. En consolidant ces données, il peut n'être pas possible de suivre la recommandation selon laquelle les dépenses d'alimentation ou d'habillement des institutions sans but lucratif doivent être classées selon l'objet principal de l'institution, et non pas au titre du l'alimentation, ou de l'habillement, etc.

*Classifications complémentaires au tableau 7*

8.115. Pour certaines analyses de la formation brute de capital fixe en fonction du genre d'activité économique exercée par le propriétaire des biens de capital fixe, il peut-être opportun de subdiviser dans la partie b du tableau 7, la colonne 3, en quatre colonnes: travaux de construction (catégories 1 à 4.1 de la classification des biens de capital fixes par type de biens d'équipement); matériel de transport (catégorie 5); machines et autre matériel d'équipement (catégorie 6); et aménagement des plantations et animaux de reproduction, etc. (catégories 4.2 et 7).

## TABLEAUX DEVELOPPES DES COMPTES II. COMPTES DE PRODUCTION ET COMPTES DE BIENS ET SERVICES A PRIX CONSTANTS

**Tableau 8. Emplois du produit intérieur brut: valeur à prix constants et indices de prix correspondants**

| a. Valeur à prix constants | | | |
|---|---|---|---|
| *Poste* | *Flux* | | |
| 1. | 2.2.20 | Consommation finale des administrations publiques | |
| 2. | 2.2.30 | Consommation finale privée | |
| 3. | 4.2.5 | Variation des stocks | |
| 4. | 4.2.6 | Formation brute de capital fixe | |
| 5. | | Consommation finale et formation brute de capital | |
| 6. | 1.2.10 | Exportations de biens et services | |
| 7. | 1.1.10 | *Moins* importations de biens et services | |
| 8. | 1.3.0 | Produit intérieur brut aux prix d'acquisition | |
| **b. Indices de prix correspondants** | | | |
| *Poste* | *Flux* | | |
| 9. | 2.2.20 | Consommation finale des administrations publiques | |
| 10. | 2.2.30 | Consommation finale privée | |
| 11. | 4.2.6 | Formation brute de capital fixe | |
| 12. | | Consommation finale et formation brute de capital fixe | |
| 13. | 1.2.10 | Exportations de biens et services | |
| 14. | 1.1.10 | Importations de biens et services | |
| 15. | 1.3.0 | Produit intérieur brut aux prix d'acquisition | |

**Tableau 9. Produit intérieur brut à prix constants, par genre d'activité économique**

| *Genre d'activité économique* | | | *Produit intérieur brut (aux prix départ-usine)* | *Produit intérieur brut (valeurs de base)*[1] |
|---|---|---|---|---|
| *Liste générale (Branches et classes de la CITI)* | *Liste détaillée (groupes de la CITI)* | *Flux* | *1.3.0* | *1.3.0-1.1.6* |
| *(1a)* | *(1b)* | | *(2)* | *(3)* |
| **a. Branches d'activité marchande** | | | | |
| 1. Agriculture, chasse, sylviculture, et pêche | | | | |
| 11. Agriculture et chasse | 11 | | | |
| 12. Sylviculture, et exploitation forestière | 12 | | | |
| 13. Pêche | 130 | | | |
| 2. Industries extractives | 210; 220; 230; 290 | | | |
| 3. Industries manufacturières | | | | |
| 31. Fabrication de produits alimentaires boissons et tabac | 311-312; 313; 314 | | | |
| 32. Industrie des textiles, de l'habillement et du cuir | 321; 322; 323; 324 | | | |
| 33. Industrie du bois et fabrication d'ouvrages en bois y compris les meubles | 331; 332 | | | |
| 34. Fabrication de papier et d'articles en papier, imprimerie et édition | 341; 342 | | | |
| 35. Industrie chimique et fabrication de produits chimiques, de dérivés du pétrole et du charbon et d'ouvrages en caoutchouc et en matière plastique | 351; 352; 353; 354; 355; 356 | | | |
| 36. Fabrication de produits minéraux non métalliques, à l'exclusion des dérivés du pétrole et du charbon | 361; 362; 369 | | | |
| 37. Industrie métallurgique de base | 371; 372 | | | |
| 38. Fabrication d'ouvrages en métaux, de machines et de matériel | 381; 382; 383; 384; 385 | | | |
| 39. Autres industries manufacturières | 390 | | | |
| 4. Electricité, gaz, et eau | 410; 420 | | | |
| 5. Bâtiment et travaux publics | 500 | | | |
| 6. Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels | | | | |
| 61-62. Commerce de gros et de détail | 61-62 | | | |
| 63. Restaurants et hôtels | 631; 632 | | | |
| 7. Transports, entrepôts et communications | | | | |
| 71. Transports et entrepôts | 71 | | | |
| 72. Communications | 720 | | | |
| 8. Banques et assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises | 81 et 82; 83 | | | |
| 9. Services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels | 92; 93; 94; 951 et 952; 953 et 959 | | | |
| Total partiel[2] | | | | |
| **b. Branches non marchandes des administrations publiques** | | | | |
| 1. Agriculture et sylviculture, chasse et pêche | 110; 121; 130 | | | |
| 4. Electricité, gaz et eau | Peut-être 420. Installations de distribution d'eau et distribution publique d'eau | | | |
| 7. Transports, entrepôts et communications | 71. Transports seuls | | | |
| 8-9. Services | | | | |
| 91. Administration publique et défense nationale | 910 | | | |
| 92. Services sanitaires et services analogues | 920 | | | |
| 93. Services sociaux, récréatifs et services connexes fournis à la collectivité | 93-94 et peut-être 81. Etablissements financiers | | | |
| 94 et 8. | | | | |
| Total partiel | | | | |

**Tableau 9. Produit intérieur brut à prix constants, par genre d'activité économique (*suite*)**

| *Genre d'activité économique* | | | *Produit intérieur brut (aux prix départ-usine)* | *Produit intérieur brut (valeurs de base)*[1] |
|---|---|---|---|---|
| *Liste générale (Branches et classes de la CITI)* | *Liste détaillée (groupes de la CITI)* | *Flux* | *I.3.0* | *I.3.0-I.1.6* |
| *(1a)* | *(1b)* | | *(2)* | *(3)* |
| c. Branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages et services domestiques des ménages | | | | |
| 93. Services sociaux, récréatifs et services connexes fournis à la collectivité<br>94.<br>95. Services domestiques des ménages | 93-94<br><br>953 | | | |
| d. Totaux | | | | |
| Total | | | | |
| Droits et taxes sur importations | | | | |
| Total | | | | |

[1] Selon l'urgence des besoins et les possibilités, on calculera les valeurs de base (hors taxes affectées aux produits) exactes ou approchées ou les valeurs au coût des facteurs exactes ou approchées.

[a] Le total partiel comprend, outre la somme des chiffres de la colonne, la valeur ajoutée négative de la branche fictive qui a pour consommation intermédiaire la production imputée de services bancaires.

**Tableau 10. Emploi de la main-d'œuvre par genre d'activité économique**

| *Genre d'activité économique* | | *Emploi* | | |
|---|---|---|---|---|
| | | *Effectifs employés pendant l'année (moyenne annuelle)* | | *Nombre d'homme-heures ouvrées par les salariés* |
| *Liste générale* | *Liste détaillée* | *Total des effectifs employés* | *Salariés* | |
| *(1a)* | *(1b)* | *(2)* | *(3)* | *(4)* |
| **a. Branches d'activité marchande** | | | | |
| Les rubriques de la liste générale et de la liste détaillées sont les mêmes qu'au tableau 9 | | | | |
| Total partiel | | | | |
| **b. Branches non marchandes des administrations publiques** | | | | |
| Les rubriques de la liste générale et de la liste détaillée sont les mêmes qu'au tableau 9 | | | | |
| Total partiel | | | | |
| **c. Branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages et services domestiques des ménages** | | | | |
| Les rubriques de la liste générale et de la liste détaillée sont les mêmes qu'au tableau 9 | | | | |
| **d. Total** | | | | |
| | | | | |

**Tableau 11. Ressources et emplois des biens et services marchands à prix constants**

| Ressources et emplois | | | Flux | Produits caractéristiques des branches (valeurs de base)[1] | | | | | | | Taxes nettes affectées aux produits |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | 11 | 12 | 13 | 210 | ..... | 61-62 | .... | |
| Ressources en biens et services marchands | Branches d'activité marchande productrices | 11. Agriculture et chasse<br>12. Sylviculture et exploitation forestière<br>13. Pêche<br>210. Extraction du charbon<br>311-312. Industries alimentaires (liste plus détaillée au tableau I pour les branches 2-5)<br>61-62. Commerce de gros et de détail (liste générale du tableau I pour les branches 6-9 sauf classe 91 et groupes 951-952)<br>951. Services de réparation non classés ailleurs<br>952. Blanchisserie, teinturerie | 1.1.1 | | | | | | | | |
| | Branches non marchandes des administrations publiques | | 1.1.2 | | | | | | | | |
| | Branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages | | 1.1.3 | | | | | | | | |
| | Importation | Droits et taxes sur importations | 1.3.4.1 | | | | | | | | |
| | | Valeur c.a.f. — concurrentielles | 1.1.11 | | | | | | | | |
| | | Valeur c.a.f. — complémentaires | 1.1.11 | | | | | | | | |
| Emplois en biens et services marchands | Consommation intermédiaire des branches d'activité marchande[2] | | 1.2.1 | | | | | | | | |
| | Consommation intermédiaire des branches non marchandes des administrations publiques | | 1.2.2* | | | | | | | | |
| | Consommation intermédiaire des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages | | 1.2.3 | | | | | | | | |
| | Consommation finale intérieure des ménages | | 2.2.4* | | | | | | | | |
| | Variation des stocks | | 4.2.5 | | | | | | | | |
| | Formation brute de capital fixe des branches d'activité marchande | | 4.2.6i | | | | | | | | |
| | Formation brute de capital fixe des branches non marchandes des administrations publiques | | 4.2.6ii | | | | | | | | |
| | Formation brute de capital fixe des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages | | 4.2.6iii | | | | | | | | |
| | Exportations | | 1.2.11 | | | | | | | | |

[1] Mêmes intitulés qu'aux lignes ressources de biens et services par branche d'activité marchande productrice.

[2] Comprend en outre la consommation intermédiaire de la branche fictive à qui est affectée la production imputée de service des banques et des intermédiaires financiers analogues.

**Tableau 12. Production et entrées des branches d'activité marchandes à prix constants**

| *Production et entrées* | | | | *Flux* | *Branches d'activité*[1] | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | *11* | *12* | *13* | *210* | ..... |
| Production des branches d'activité marchande | | | Production (valeurs de base) | 1.1.1 | | | | | |
| | | | Taxes nettes affectées aux produits. | 1.3.6 | | | | | |
| Entrées et valeur ajoutée des branches d'activité marchande | Consommation intermédiaire[2] | Produits caractéristiques des branches (valeurs de base) | 11. Agriculture et chasse<br>12. Sylviculture et exploitation forestière<br>13. Pêche<br>210. Extraction du charbon<br>311-312. Industries alimentaires (Liste plus détaillée au tableau I pour les branches 2-5)<br>61-62. Commerce de gros et de détail (liste générale au tableau I pour les branches 6-9 sauf classe 91 et groupes 951-952)<br>951. Services de réparation non classés ailleurs<br>952. Blanchisserie, teinturerie | 1.2.1 | | | | | |
| | | Taxes nettes affectées aux produits | | 1.3.6 | | | | | |
| | Rémunération des salariés | | | 1.3.1 | | | | | |
| | Excédent net d'exploitation | | | 1.3.2 | | | | | |
| | Consommation de capital fixe | | | 1.3.3 | | | | | |
| | Impôts indirects nets des subventions d'exploitation | | | 1.3.4—1.3.5 | | | | | |

[1] Mêmes intitulés qu'aux lignes de ressources de biens et services par branche marchande productrice.

[2] Comprend en outre la consommation intermédiaire de la branche fictive à qui est affectée la production imputée de services des banques et des intermédiaires financiers analogues.

**Tableau 13. Consommation finale des administrations publiques à prix constants, par fonction**

| *Fonction des dépenses* | *Flux* | *Consommation finale* 2.2.20 | *Consommation intermédiaire* 1.2.2 |
|---|---|---|---|
| (1) | | (2) | (3) |
| 1. Services généraux<br>2. Défense nationale<br>3-7. Services sociaux, récréatifs et services connexes fournis à la collectivité<br>dont:<br>3. Enseignement<br>4. Santé<br>5. Sécurité sociale et œuvres sociales<br>8. Services économiques | | | |
| Total[1] | | | |

[1] Ce total comprend en outre les postes de dépenses de la rubrique 9 "Divers et non ventilé", qui ne peuvent être attribués à aucune des fonctions précitées.

**Tableau 14. Consommation finale des institutions privées sans but lucratif au service des ménages, à prix constants, par fonction**

| *Fonction des dépenses* | *Flux* | *Consommation finale* 2.2.31 | *Consommation intermédiaire* 1.2.3 |
|---|---|---|---|
| (1) | | (2) | (3) |
| 1. Centres de recherche et instituts scientifiques<br>2. Enseignement<br>3. Services médicaux et autres services de santé<br>4. Services sociaux<br>5-8. Autres fonctions | | | |
| Total | | | |

## Tableau 15. Composition de la consommation finale des ménages, à prix constants

### a. Par catégorie de dépenses

| *Poste* | *Flux* | | |
|---|---|---|---|
| 1. | 2.2.4* | Biens et services marchands achetés | |
| 2. | | Biens durables | |
| 3. | | Biens semi-durables | |
| 4. | | Biens non durables | |
| 5. | | Services | |
| 6. | 2.2.4* | Autres biens et services achetés | |
| 7. | 2.2.4 | Consommation finale intérieure | |
| 8. | 2.1.12.1 | Achats directs, à l'extérieur, des ménages résidents | |
| 9. | →2.2.12.1 | *Moins* achats directs, à l'intérieur, des ménages non résidents | |
| 10. | 2.2.32 | Consommation finale (Postes 7 + 8 + 9) | |

### b. Consommation finale intérieure par fonction

| *Fonctions* | | |
|---|---|---|
| *Liste générale* | *Liste détaillée* | |
| (*1a*) | (*1b*) | |
| 1. Produits alimentaires, boissons et tabac | 1.1; 1.2; 1.3; 1.4 | |
| 2. Articles d'habillement et chaussures | 2.1; 2.2 | |
| 3. Logement, chauffage et éclairage | 3.1; 3.2 | |
| 4. Meubles, articles d'ameublement, matériel ménager, articles de ménage, dépenses d'entretien courant de la maison | 4.1; 4.2; 4.3; 4.4; 4.5; 4.6 | |
| 5. Services médicaux et dépenses de santé | 5.1; 5.2; 5.3; 5.4 et 5.5 | |
| 6. Transports et communications | 6.1; 6.2; 6.3; 6.4 | |
| 7. Loisirs, spectacles, enseignement et culture | 7.1; 7.2; 7.3; 7.4 | |
| 8. Autres biens et services | 8.1; 8.2; 8.3; 8.4; 8.5; 8.6 | |
| Consommation finale intérieure (Flux 2.2.4) | | |

**Tableau 16. Composition de la formation brute de capital à prix constants**

| | |
|---|---|
| *a.* Par type de biens d'équipement | |
| 1. Immeubles résidentiels<br>2 + 3. Immeubles non résidentiels et autres constructions, à l'exclusion de la mise en valeur des terres<br>5. Matériel de transport<br>6. Machines et autre matériel d'équipement<br>4 + 7. Travaux de mise en valeur des terres et d'aménagement des plantations, des vergers et des vignobles, animaux de reproduction, animaux de trait, etc. | |
| Formation brute de capital fixe (Flux 4.2.6) | |
| 1. Branches d'activité marchande productrices de biens<br>1.1. Matières premières et matières consommables<br>1.2. Produits ou travaux en cours<br>1.3. Bétail, à l'exception des animaux de reproduction, des animaux laitiers et analogues<br>1.4. Produits finis<br>2. Commerce de gros et de détail<br>3. Autres branches d'activité marchande<br>4. Stocks des branches non marchandes des administrations publiques | |
| Variation des stocks (Flux 4.2.5) | |
| Formation brute de capital (Flux 4.2.6 + 4.2.5) | |

*b.* Par genre d'activité économique

| *Genre d'activité économique* | | | *Formation brute de capital fixe* |
|---|---|---|---|
| *Liste générale (branches et classes de la CITI)* | *Liste détaillée (classes et groupes de la CITI)* | *Flux* | *4.2.6* |
| *(1a)* | *(1b)* | | *(2)* |
| a. *Branches d'activité marchande* | | | |
| 1. Agriculture, chasse, sylviculture et pêche | 11; 12; 13 | | |
| 2. Industries extractives | 210; 220; 230; 290 | | |
| 3. Industries manufacturières | | | |
| 31. Fabrication de produits alimentaires, boissons et tabacs | 311-312; 313; 314 | | |
| 32. Industrie des textiles, de l'habillement, et du cuir | 321; 322; 323; 324 | | |
| 33. Industrie du bois et fabrication d'ouvrages en bois y compris les meubles | 331; 332 | | |
| 34. Fabrication de papier et d'articles en papier, imprimerie et édition | 341; 342 | | |
| 35. Industrie chimique et fabrication de produits chimiques, de dérivés du pétrole et du charbon, et d'ouvrages en caoutchouc et en matière plastique | 351; 352; 353; 354; 355; 356 | | |
| 36. Fabrication de produits minéraux non métalliques, à l'exclusion des dérivés du pétrole et du charbon | 361; 362; 369 | | |
| 37. Industrie métallurgique de base | 371; 372 | | |
| 38. Fabrication d'ouvrages en métaux, de machines et de matériel | 381; 382; 383; 384; 385 | | |
| 39. Autres industries manufacturières | 390 | | |

**Tableau 16. Composition de la formation brute de capital à prix constants (*suite*)**

| *Genre d'activité économique* | | *Formation brute de capitale fixe* |
|---|---|---|
| *Liste générale (branches et classes de la CITI)* | *Liste détaillée (classes et groupes de la CITI)* | |
| | *Flux* | *4.2.6* |
| *(1a)* | *(1b)* | *(2)* |
| a. *Branches d'activité marchande* (suite). | | |
| 4. Electricité, gaz et eau | | |
| 41. Electricité, gaz et vapeur | 410 | |
| 42. Installations de distribution d'eau et distribution publique d'eau | 420 | |
| 5. Bâtiment et travaux publics | 500 | |
| 6. Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels | 61-62; 63 | |
| 7. Transports, entrepôts et communications | | |
| 71. Transports et entrepôts | 711; 712; 713; 719 | |
| 72. Communications | 720 | |
| 8. Banques et assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises | 81 et 82; 83 | |
| 9. Services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels | 92; 93 et 94; 95 | |
| Total partiel | | |
| b. *Branches non marchandes des administrations publiques* | | |
| 1. Agriculture et chasse, sylviculture et pêche | 1 | |
| 4. Electricité, gaz et eau | Peut-être 420. Installations de distribution d'eau et distribution publique d'eau | |
| 7. Transports, entrepôts et communications | 71. Transports seuls | |
| 8-9. Services | | |
| 91. Administration publique et défense nationale | 91 | |
| 92. Services sanitaires et services analogues | 92 | |
| 93. Services sociaux, récréatifs et services connexes | 93 et 94; peut-être 81. Etablissements financiers | |
| 94 & 8. fournis la collectivité | | |
| Total partiel | | |
| c. *Branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages* | | |
| 93. Services sociaux, récréatifs et services connexes fournis à | 93 et 94 | |
| 94. fournis la collectivité | | |
| d. Total | | |
| | | |

*Tableaux 9, 11 et 12*

8.116. Dans les tableaux à prix constants 8, et 13 à 16, les flux sont estimés uniquement aux prix d'acquisition. Au tableau 9, on met l'accent sur l'évaluation aux prix départ-usine, mais on prévoit de calculer les valeurs de base, ou des valeurs au coût des facteurs, approchées ou exactes. Aux tableaux 11 et 12, on utilise précisément les valeurs de base approchées, bien que, à partir de ces tableaux, on puisse calculer tous les autres modes d'évaluation.

8.117. Le tableau 9 s'établit plus facilement quand on estime la valeur ajoutée aux prix départ-usine. Comme il est dit à l'annexe mathématique du chapitre IV, ces données à prix constants sont tout à fait cohérentes avec l'estimation à prix constants des emplois des biens et services, aux prix d'acquisition. Toutefois, l'usage des prix départ-usine peut diminuer l'utilité des données à prix constants pour analyser les productivités relatives dans les diverses branches et l'utilisation des ressources physiques, lorsque la part des impôts indirects dans la valeur ajoutée est très différente d'une branche à l'autre. Les impôts indirects et les subventions du type des taxes affectées aux produits peuvent expliquer une grande partie de ces différences et il est possible qu'ils frappent pour l'essentiel des biens et services marchands affectés aux emplois finals. Dans ce cas il ne serait pas trop difficile de calculer, outre les valeurs départ-usine, les valeurs de base exactes (valeurs exactes hors taxes affectées aux produits). Le tableau ainsi obtenu, tout en donnant une mesure sûre du produit final, conviendrait aux besoins analytiques exprimés ci-dessus. Cependant, si les taxes affectées aux produits et les subventions correspondantes frappent significativement les biens et services marchands servant de produits intermédiaires, il est plus difficile de calculer, dans le tableau 9, les valeurs de base exactes. En effet, comme le montre l'annexe mathématique du chapitre IV, pour calculer les valeurs de base de l'ensemble des entrées intermédiaires, indirectes et directes, utilisées par les branches d'activité marchandes, il faut alors utiliser les matrices entrées-sorties comme celles qui sont présentées aux tableaux 11 et 12 et les matrices inverses qui leur correspondent. L'usage des valeurs de base approchées est alors beaucoup plus simple. Toutefois, ce mode d'évaluation ne remédie qu'à une partie des insuffisances des valeurs départ-usine, et surtout, il peut donner une mesure déformée du produit intérieur brut à prix constants. Pour mesurer la productivité globale du capital et du travail et l'utilisation des ressources physiques, l'idéal serait de calculer, outre les valeurs départ-usine, les valeurs exactes ou approchées au coût des facteurs. Cependant, il est encore plus difficile de calculer des données à prix constants estimées aux valeurs exactes ou approchées au coût des facteurs que de les calculer aux valeurs de base exactes ou approchées. En effet, en plus des problèmes posés par l'estimation aux valeurs de base, ces modes d'évaluation obligent à décomposer en volume et prix les impôts indirects et les subventions qui, souvent, ne sont pas proportionnels au volume et à la valeur des biens et services marchands produits.

8.118. Dans les tableaux 11 et 12, les emplois de biens et services marchands, et la production de ces biens et services, sont calculés aux valeurs de base approchées, tandis que la valeur ajoutée, nette de la consommation de capital fixe, est calculée à la valeur approchée au coût des facteurs. Les difficultés que les pays rencontreront pour dresser ces tableaux seront probablement accrues du fait des classifications à double entrée (par catégorie de biens et services et genre d'activité des branches) de la production et de la consommation intermédiaire. Néanmoins, on devra s'efforcer de dresser chaque année les tableaux 11 et 12, car ils constituent un cadre précieux pour appliquer les techniques de la double déflation et des flux de produits qui permettront d'estimer les données des autres tableaux à prix constants. Si ce n'était pas possible, ces tableaux 11 et 12 devraient être dressés complètement tous les trois ou cinq ans, tandis que des versions abrégées seraient établies chaque année. Le tableau 2 a, qui figure dans les notes sur les tableaux 1 à 8, devrait servir de version simplifiée pour le tableau 11. Le tableau 12 pourrait se simplifier (i) en estimant la consommation intermédiaire aux valeurs d'acquisition, (ii) en estimant la production et la valeur ajoutée aux prix départ-usine et en n'isolant pas la consommation de capital fixe, (iii) en réduisant le détail de la classification des branches.

*Données sur l'emploi*

8.119. Afin de fournir des chiffres d'emploi qui puissent être rapprochés des données du système sur la production de biens et de services (par exemple pour mesurer la productivité du travail), le tableau 10 demande des données sur l'emploi de toutes les personnes participant à la production intérieure d'un pays, qu'elles soient ou non résidentes de ce pays. Les données relatives aux effectifs occupés doivent donc comprendre outre les salariés, les propriétaires des entreprises non constituées en sociétés, qui travaillent, les travailleurs familiaux non rémunérés, et les travailleurs à domicile.

8.120. Les moyennes annuelles d'effectifs employés et de salariés devraient être établies à partir de données mensuelles, ou plus fréquentes. Dans le cas des salariés, de toutes les branches d'activité économique ou, du moins, de certaines branches (par exemple les industries extractives et manufacturières, la construction et les transports), il devrait être possible de réunir des données plus exactes sur la durée effective du travail. La colonne "Homme-heures ouvrées par les salariés" est prévue à cette fin.

8.121. Ces données sur l'emploi donneraient une meilleure mesure de la main-d'œuvre utilisée si les séries étaient pondérées par une mesure de la valeur qualitative relative des diverses catégories de personnes employées. Les coefficients de pondération pourraient être proportionnels à la rémunération moyenne du salarié, ou aux traitements et salaires payés à chaque catégorie au cours d'une année de base donnée.

*Données complémentaires aux tableaux 13 à 15*

8.122. Comme dans le cas des tableaux analogues à prix courants numéros 4 à 6, il sera souhaitable de fournir des données complémentaires aux tableaux 13 à 15 sur les dépenses d'alimentation, de boissons et tabac, d'habillement, de médicaments et d'autres produits pharmaceutiques, et de logement, qui sont comprises dans les dépenses classées dans d'autres catégories, dans la classification par fonction des biens et services consommés par les ménages et dans la classification par fonction des opérations des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages. On trouvera, au paragraphe 8.111 des notes sur les tableaux à prix courants, un exposé complet de ces séries complémentaires.

8.123. Il y aura également avantage à fournir des chiffres complémentaires au tableau 13, sur les biens durables compris dans la consommation intermédiaire de la défense nationale, et, au tableau 14, sur les biens non durables, semi-durables et durables compris dans la consommation intermédiaire des institutions privées sans but lucratif. Les détails de cette question sont exposés au paragraphe 8.113 des notes sur les tableaux correspondants à prix courants.

*Combinaison des tableaux 14 et 15*

8.124. Comme dans le cas des tableaux correspondants à prix courants, il pourra paraître nécessaire, dans certains pays, de combiner les tableaux 14 et 15. On appliquera alors les mêmes procédés que ceux qui sont décrits au paragraphe 8.114 des notes sur les tableaux 5 et 6 à prix courants.

*Classifications complémentaires au tableau 16*

8.125. Comme pour le tableau 7, il peut être souhaitable de subdiviser les données à prix constants sur la formation brute de capital fixe, classées par genre d'activité économique du propriétaire des biens d'équipement, en quatre colonnes: Travaux de construction (catégorie 1 à 4.1 de la classification des biens de capital fixe par type de bien); Matériel de transport (catégorie 5); Machines et autre matériel d'équipement (catégorie 6); et Aménagement des plantations et animaux de reproduction, etc. (catégories 4.2 et 7).

**Tableau 17. Revenu des facteurs issu de la production intérieure par genre d'activité économique et par secteur institutionnel d'origine**

a. Sociétés, quasi-sociétés et autres entreprises non constituées en sociétés

| *Genre d'activité économique (Branches et classes de la CITI)* | *Sociétés et quasi-sociétés non financières et institutions financières* | | | | *Ménages et entreprises individuelles* | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | *Privées* | | *Publiques* | | | |
| | *Rémunération des salariés* | *Excédent net d'exploitation* | *Rémunération des salariés* | *Excédent net d'exploitation* | *Rémunération des salariés* | *Excédent net d'exploitation* |
| *Flux* | *3.3.1* | *3.3.2* | *3.3.1* | *3.3.2* | *3.3.1* | *3.3.2* |
| (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) | (7) |
| 1. Agriculture, chasse, sylviculture, et pêche | | | | | | |
| 11. Agriculture et chasse | | | | | | |
| 12. Sylviculture et exploitation forestière | | | | | | |
| 13. Pêche | | | | | | |
| 2. Industries extractives | | | | | | |
| 3. Industries manufacturières | | | | | | |
| 31. Fabrication de produits alimentaires, boissons et tabacs | | | | | | |
| 32. Industrie des textiles, de l'habillement et du cuir | | | | | | |
| 33. Industries du bois et fabrication d'ouvrages en bois y compris les meubles | | | | | | |
| 34. Fabrication de papier et d'articles en papier, imprimerie et édition | | | | | | |
| 35. Industrie chimique et fabrication de produits chimiques, de dérivés du pétrole et du charbon et d'ouvrages en caoutchouc et en matière plastique | | | | | | |
| 36. Fabrication de produits minéraux non métalliques, à l'exclusion des dérivés du pétrole et du charbon | | | | | | |
| 37. Industrie métallurgique de base | | | | | | |
| 38. Fabrication d'ouvrages en métaux, de machines et de matériel | | | | | | |
| 39. Autres industries manufacturières | | | | | | |
| 4. Electricité, gaz, et eau | | | | | | |
| 5. Bâtiment et travaux publics | | | | | | |
| 6. Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels | | | | | | |
| 7. Transports, entrepôts et communications | | | | | | |
| 71. Transports et entrepôts | | | | | | |
| 72. Communications | | | | | | |
| 8. Banques, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises | | | | | | |
| 81. Etablissements financiers | | | | | | |
| 82. Assurances | | | | | | |
| 83. Affaires immobilières et services fournis aux entreprises | | | | | | |
| 9. Services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels | | | | | | |

b. Ensemble des secteurs institutionnels d'origine

| *Secteur institutionnel d'origine* | *Rémunération des salariés* | *Excédent net d'exploitation* |
|---|---|---|
| *Flux* | *3.3.1* | *3.3.2* |
| Sociétés et quasi-sociétés non financières | | |
| Privées | | |
| Publiques | | |
| Institutions financières | | |
| Privées | | |
| Publiques | | |
| Ménages et entreprises individuelles | | |
| Administrations publiques | | |
| Institutions privées sans but lucratif au service des ménages | | |
| Total | | |

## Tableau 18. Revenu national et revenu disponible

### a. Revenu national

| *Poste* | *Flux* | | |
|---|---|---|---|
| 1 | 3.3.1 | Rémunération des salariés | |
| 2 | 3.3.2 | Excédent net d'exploitation | |
| 3 | 3.3.1 + 3.3.2 | Revenu des facteurs issu de la production intérieure | |
| 4 | 3.4.2 | Solde de la rémunération des salariés en provenance du reste du monde | |
| 5 | 3.4.10 | Solde du revenu de la propriété et de l'entreprise en provenance du reste du monde | |
| 6 | 3.3.4-3.3.5 | Impôts indirects *moins* subventions | |
| 7 | 3.4.0 | Revenu national aux prix du marché | |

### b. Répartition du revenu national et du revenu disponible

| *Poste* | *Flux* | *Type d'opération* | |
|---|---|---|---|
| 1 | 3.4.1 | Rémunération des salariés | |
| 2 | | Main-d'œuvre civile | |
| 3 | | i. Salaires et traitements (en espèces et en nature) | |
| 4 | | ii. Cotisations des employeurs à la sécurité sociale | |
| 5 | | iii. Cotisations des employeurs aux régimes privés de pensions, d'allocations familiales, d'assurances et autres | |
| 6 | | Membres des forces armées | |
| 7 | | i. Salaires et traitements (en espèces et en nature) | |
| 8 | | ii. Cotisations des employeurs à la sécurité sociale, aux régimes d'allocations familiales, de pension et autres | |
| 9 | 3.4.10 | Revenu de la propriété, et de l'entreprise à recevoir, net | |
| 10 | | Sociétés et quasi-sociétés non financières et institutions financières | |
| 11 | | Privées | |
| 12 | | Publiques | |
| 13 | | Administrations publiques | |
| 14 | | Institutions privées sans but lucratif au service des ménages | |
| 15 | | Ménages | |
| 16 | 3.4.3 + 3.4.5 | Revenu de l'entreprise | |
| 17 | 3.4.7 – 3.4.6.1.1 | Revenu net de la propriété | |
| 18 | 3.3.4-3.3.5 | Impôts indirects *moins* subventions | |
| 19 | 3.4.0 | Revenu national aux prix du marché (1 + 9 + 18) | |
| 20 | 3.6.13 | Autres transferts courants reçus (nets des autres transferts versés) | |
| 21 | | Sociétés et quasi-sociétés non financières et institutions financières | |
| 22 | | Privées | |
| 23 | | Publiques | |
| 24 | | Administrations publiques | |
| 25 | | Institutions privées sans but lucratif au service des ménages | |
| 26 | | Ménages | |
| 27 | 3.6.0 | Revenu disponible | |
| 28 | | Sociétés et quasi-sociétés non financières et institutions financières | |
| 29 | | Privées | |
| 30 | | Publiques | |
| 31 | | Administrations publiques | |
| 32 | | Institutions privées sans but lucratif au service des ménages | |
| 33 | | Ménages | |

## Tableau 19. Opérations en capital des secteurs privé et public

| Type d'opération | | | Secteur privé | Secteur public |
|---|---|---|---|---|
| Poste | Flux | (1) | (2) | (3) |
| 1 | 5.7.1 | Epargne nette | | |
| 2 | 5.3.3 | Consommation de capital fixe | | |
| 3 | 5.7.6 | Transferts en capital reçus nets | | |
| 4 | | Financement de l'accumulation brute | | |
| 5 | 5.2.5 | Variation des stocks | | |
| 6 | 5.2.6 | Formation brute de capital fixe | | |
| 7 | 5.7.4 | Achats, nets des ventes, de terrains | | |
| 8 | 5.7.5 | Achats, nets des ventes, d'actifs incorporels n.d.a. | | |
| 9 | 5.7.8 ou 5.7.9 | −4 (5 à 8) ou 10-26<br>Capacité de financement | | |
| 10 | 5.8.0 | Variation des créances | | |
| 11 | 5.8.1 | Or | | |
| 12 | 5.8.2 | Numéraire et dépôts à vue transférables | | |
| 13 | | i. Encaisse des institutions monétaires | | |
| 14 | | ii. Encaisse de l'Administration centrale | | |
| 15 | | iii. Encaisse des autres secteurs | | |
| 16 | 5.8.3 | Autres dépôts | | |
| 17 | 5.8.4 | Titres à court terme | | |
| 18 | 5.8.5 | Obligations et bons à long terme | | |
| 19 | 5.8.6 | Actions des sociétés et parts de capital social | | |
| 20 | 5.8.7 | Prêts à court terme n.d.a | | |
| 21 | 5.8.8 | Prêts à long terme n.d.a. | | |
| 22 | 5.8.9 | Droit des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie et de pension | | |
| 23 | 5.8.10 | Apports en capital des propriétaires dans les quasi-sociétés non résidentes[1] | | |
| 24 | 5.8.11 | Crédits commerciaux et acomptes | | |
| 25 | 5.8.12 + 5.8.13 | Autres créances | | |
| 26 | 5.9.0 | Variation des engagements | | |
| 27 | 5.9.2 | Numéraire et dépôts à vue transférables | | |
| 28 | 5.9.3 | Autres dépôts | | |
| 29 | 5.9.4 | Titres à court terme | | |
| 30 | 5.9.5 | Obligations et bons à long terme | | |
| 31 | 5.9.6 | Actions de sociétés et parts de capital social | | |
| 32 | 5.9.7 | Prêts à court terme n.d.a | | |
| 33 | | Dont: prêts contractés par des institutions monétaires | | |
| 34 | 5.9.8 | Prêts à long terme n.d.a. | | |
| 35 | 5.9.9 | Droit des ménages sur les réserves techniques d'assurances-vie et de pension | | |
| 36 | 5.9.10 | Apports en capital des propriétaires non résidents dans les quasi-sociétés résidentes[1] | | |
| 37 | 5.9.11 | Crédits commerciaux et acomptes | | |
| 38 | 5.9.12 + 5.9.13 | Autres engagements | | |

[1] Les opérations de ce type entre propriétaires résidents et quasi-sociétés résidentes disparaissent du fait de la consolidation effectuee pour ces postes.

**Tableau 20. Opérations courantes (revenu et dépenses) et en capital des sociétés et quasi-sociétés non financières par genre d'activité économique**

| Type d'opération | | | Genres d'activité économique du tableau 17, en omettant les classes 81 et 82 et celles de la branche 1 de la CITI |
|---|---|---|---|
| Poste | Flux | (1) | (2) |
| 1 | 5.3.2 | Excédent net d'exploitation | |
| 2 | 3.4.7 + 3.4.5 | Revenu de la propriété et revenu prélevé par les entrepreneurs de quasi-sociétés | |
| 3 | 3.5.2 | Indemnités d'assurance-dommages | |
| 4 | 3.6.7 | Cotisations sociales imputées | |
| 5 | | Recettes courantes | |
| 6 | 3.4.4 | Revenu prélevé par les entrepreneurs de quasi-sociétés | |
| 7 | 3.4.6 | Revenu de la propriété | |
| 8 | 3.5.1 | Primes nettes d'assurance-dommages | |
| 9 | 3.6.1 | Impôts directs | |
| 10 | 3.6.2 | Amendes et pénalités | |
| 11 | 3.6.8 | Prestations sociales directes des employeurs | |
| 12 | 3.6.13 | Transferts courants n.d.a. | |
| 13 | 5.7.1 ou 5.7.1 | Epargne nette 5- (6 à 12) | |
| 14 | 5.3.3 | Consommation de capital fixe | |
| 15 | 5.7.6 | Transferts en capital reçus, nets | |
| 16 | | Financement de l'accumulation brute (13 + 14 + 15) | |
| 17 | 5.2.5 | Variation des stocks | |
| 18 | 5.2.6 | Formation brute de capital fixe | |
| 19 | 5.7.4 | Achats, nets des ventes, de terrains | |
| 20 | 5.7.5 | Achats, nets des ventes, d'actifs incorporels n.d.a. | |
| 21 | 5.7.8 ou 5.7.9 | Capacité de financement 16- (17 à 20) ou 22-33 | |
| 22 | 5.8.0 | Variation des créances | |
| 23 | 5.8.1 | Or | |
| 24 | 5.8.2 | Numéraire et dépôts à vue transférables | |
| 25 | 5.8.3 | Autres dépôts | |
| 26 | 5.8.4 | Titres à court terme | |
| 27 | 5.8.5 | Obligations et bons à long terme | |
| 28 | 5.8.6 | Actions de sociétés et parts de capital social | |
| 29 | 5.8.7 + 5.8.8 | Prêts n.d.a. | |
| 30 | 5.8.10 | Apports en capital des propriétaires dans les quasi-sociétés | |
| 31 | 5.8.11 | Crédits commerciaux et acomptes | |
| 32 | 5.8.12 + 5.8.13 | Autres créances | |
| 33 | 5.9.0 | Variation des engagements | |
| 34 | 5.9.4 | Titres à court terme | |
| 35 | 5.9.5 | Obligations et bons à long terme | |
| 36 | 5.9.6 | Actions de sociétés et parts de capital social | |
| 37 | 5.9.7 | Prêts à court terme n.d.a. | |
| 38 | 5.9.8 | Prêts à long terme n.d.a. | |
| 39 | 5.9.10 | Apports en capital des propriétaires dans les quasi-sociétés | |
| 40 | 5.9.11 | Crédits commerciaux et acomptes | |
| 41 | 5.9.12 + 5.9.13 | Autres engagements | |

**Tableau 21. Opérations courantes (revenu et dépenses) et en capital des sous-secteurs des Administrations publiques**

| Poste | Flux | Type d'opération | Administration centrale | Administrations locales | Administrations de sécurité sociale |
|---|---|---|---|---|---|
| | | (1) | (2) | (3) | (4) |
| 1 | 3.3.2 | Excédent net d'exploitation | | | |
| 2 | 3.4.5 | Revenu prélevé par les entrepreneurs de quasi-sociétés publiques | | | |
| 3 | 3.4.7 | Revenu de la propriété | | | |
| 4 | 3.5.2 | Indemnités d'assurance-dommages | | | |
| 5 | 3.3.4 | Impôts indirects | | | |
| 6 | 3.6.1 | Impôts directs | | | |
| 7 | 3.6.2 | Redevances obligatoires, amendes et pénalités | | | |
| 8 | 3.6.3 | Cotisations à la sécurité sociale | | | |
| 9 | 3.6.7 | Cotisations sociales imputées | | | |
| 10 | 3.6.10.1 | Transferts courants n.d.a. provenant d'autres sous-secteurs de l'Etat | | | |
| 11 | 3.6.10.2 | Transferts courants n.d.a. provenant du reste du monde | | | |
| 12 | | Ressources courantes | | | |
| 13 | 3.2.20 | Consommation finale | | | |
| 14 | 3.4.6 | Revenu de la propriété | | | |
| 15 | 3.5.1 | Primes nettes d'assurance-dommages | | | |
| 16 | 3.3.5 | Subventions d'exploitation | | | |
| 17 | 3.6.4 | Prestations de sécurité sociale | | | |
| 18 | 3.6.5 | Allocations d'assistance | | | |
| 19 | 3.6.8 | Prestations sociales directes des employeurs | | | |
| 20 | 3.6.9.1 | Transferts courants à d'autres sous-secteurs de l'Etat | | | |
| 21 | 3.6.9.2 | Transferts courants n.d.a au reste du monde | | | |
| 22 | | Emplois courants | | | |
| 23 | 3.7.1 ou 5.7.1 | Epargne nette (12-22) | | | |
| 24 | 5.3.3 | Consommation de capital fixe | | | |
| 25 | 5.7.6* | Transferts en capital reçus des autres secteurs, nets | | | |
| 26 | 5.7.6* | Transferts en capital reçus des autres sous-secteurs de l'Etat, nets | | | |
| 27 | 5.7.6* | Transferts en capital reçus du reste du monde, nets | | | |
| 28 | | Financement de l'accumulation brute | | | |
| 29 | 5.2.5 + 5.2.6 | Formation brute de capital | | | |
| 30 | 5.7.4 | Achats, nets des ventes de terrains | | | |
| 31 | 5.7.5 | Achats, nets des ventes, d'actifs incorporels n.d.a. | | | |
| 32 | 5.7.8 ou 5.7.9 | Capacité de financement 28- (29 à 31) ou 33-44 | | | |
| 33 | 5.8.0 | Variation des créances | | | |
| 34 | 5.8.1 | Or | | | |
| 35 | 5.8.2 | Numéraire et dépôts à vue transférables | | | |
| 36 | 5.8.3 | Autres dépôts | | | |
| 37 | 5.8.4 | Titres à court terme | | | |
| 38 | 5.8.5 | Obligations et bons à long terme | | | |
| 39 | 5.8.6 | Actions de sociétés, et parts de capital social | | | |
| 40 | 5.8.7 | Prêts à court terme n.d.a. | | | |
| 41 | 5.8.8 | Prêts à long terme n.d.a. | | | |
| 42 | 5.8.10 | Apports en capital des propriétaires dans les quasi-sociétés publiques | | | |
| 43 | 5.8.11, 12 et 13 | Autres créances | | | |
| 44 | 5.9.0 | Variation des engagements | | | |
| 45 | 5.9.2 | Monnaie émise par le Trésor et dépôts transférables | | | |
| 46 | 5.9.3 | Autres dépôts | | | |
| 47 | 5.9.4 | Titres à court terme | | | |
| 48 | 5.9.5 | Obligations et bons à long terme | | | |
| 49 | 5.9.7 | Prêts à court terme n.d.a. | | | |
| 50 | 5.9.8 | Prêts à long terme n.d.a. | | | |
| 51 | 5.9.11, 12 et 13 | Autres engagements | | | |

**Tableau 22. Dépenses choisies des administrations publiques consolidées, par fonction**

| *Fonction des dépenses* | | | *Consommation finale* | *Subventions d'exploitation* | *Prestations de sécurité sociale, allocations d'assistance et prestations sociales directes des employeurs* | *Autres transferts courants non contractuels* | *Formation brute de capital* | *Transferts en capital* | *Prêts nets consentis, acquisitions de bons, d'obligations et d'actions des sociétés et apports en capital dans les quasi-sociétés publiques* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *Liste générale* | *Liste détaillée* | *Flux* | *3.2.20* | *3.3.5* | *3.6.4 + 3.6.5 + 3.6.8* | *3.6.6 + 3.6.9* | *5.2.5 + 5.2.6* | *5.1.1* | *5.8.4 jusqu'à 5.8.6 et 5.8.10* |
| (1a) | (1b) | | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) | (7) | (8) |
| 1. Services généraux | 1.1; 1.2; 1.3; 1.4[1] | | | | | | | | |
| 2. Défense nationale | 2 | | | | | | | | |
| 3. Enseignement | 3.1[3]; 3.2 et 3.3[3] | | | | | | | | |
| 4. Santé | 4.1[3]; 4.2[3]; 4.3[3] | | | | | | | | |
| 5. Sécurité sociale et œuvres sociales | 5.1[3], 5.2[3] | | | | | | | | |
| 6. Logements et développement collectif | 6.1; 6.2; 6.3 | | | | | | | | |
| 7. Autres services collectifs et sociaux | 7 | | | | | | | | |
| 8. Services économiques | 8.1; 8.2; 8.3; 8.4; 8.5; 8.6; 8.7; 8.8 | | | | | | | | |
| 9. Divers et non ventilé[2] | 9 | | | | | | | | |
| Total | | | | | | | | | |

[1] Les dépenses consacrées aux recherches et travaux scientifiques peuvent s'ajouter à 1.4 dans le classement par fonction. On mentionnera en note des données sur leur total par catégorie.

[2] Comprennent des dépenses relatives à la dette publique, aux désastres et aux calamités, à la consommation de capital fixe, etc., qui ne peuvent être attribuées à aucune des fonctions précitées.

[3] Indiquer séparément au moins ces catégories de la liste détaillée, si possible.

**Tableau 23. Opérations courantes (revenu et dépenses) et en capital des sous-secteurs des ménages, entreprises individuelles incluses**

| Poste | Flux | Type d'opération | Ensemble des ménages | Ménages dont le chef est | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Propriétaire d'entreprises non constituées en sociétés[1], à l'exclusion des propriétaires occupant leurs logements | | Salariés | Autres personnes |
| | | | | Agricoles | Non agricoles | | |
| | | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) |
| 1 | 3.4.1 | Rémunération des salariés | | | | | |
| 2 | | i. Salaires et traitements | | | | | |
| 3 | | ii. Contributions des employeurs à la sécurité sociale | | | | | |
| 4 | | iii. Contributions des employeurs aux régimes privés de pension, d'allocations familiales, d'assurances etc | | | | | |
| 5 | 3.4.3 | Revenu d'entreprise des entreprises individuelles | | | | | |
| 6 | | i. Logements occupés par leur propriétaire | | | | | |
| 7 | | ii. Autres | | | | | |
| 8 | 3.4.5 | Revenu prélevé par les entrepreneurs de quasi-sociétés | | | | | |
| 9 | 3.4.7 | Revenu de la propriété | | | | | |
| 10 | | 1. Intérêts | | | | | |
| 11 | | 2. Dividendes | | | | | |
| 12 | | 3. Revenus de la terre et des actifs incorporels n.d.a. | | | | | |
| 13 | 3.5.2 | Indemnités d'assurance-dommages | | | | | |
| 14 | 3.6.4 | Prestations de sécurité sociale | | | | | |
| 15 | 3.6.5 | Allocations d'assistance | | | | | |
| 16 | 3.6.8 | Prestations sociales directes des employeurs | | | | | |
| 17 | 3.6.12.1 | Transferts courants n.d.a. provenant de résidents | | | | | |
| 18 | 3.6.12.2 | Transferts courants n.d.a. provenant du reste du monde | | | | | |
| 19 | | Ressources courantes | | | | | |
| 20 | 3.2.32 | Consommation finale | | | | | |
| 21 | 3.4.6.1.1 | Intérêts du crédit à la consommation | | | | | |
| 22 | 3.5.1 | Primes nettes d'assurance-dommages | | | | | |
| 23 | 3.6.1.1 | Impôts sur le revenu | | | | | |
| 24 | 3.6.1.2 | Autres impôts directs n.d.a. | | | | | |
| 25 | 3.6.2 | Redevances obligatoires, amendes et pénalités | | | | | |
| 26 | 3.6.3 | Cotisations à la sécurité sociale | | | | | |
| 27 | 3.6.6 | Transferts courants aux institutions privées sans but lucratif | | | | | |
| 28 | 3.6.7 | Cotisations sociales imputées | | | | | |
| 29 | 3.6.11.1 | Transferts courants n.d.a. aux résidents | | | | | |
| 30 | 3.6.11.2 | Transferts courants n.d.a. au reste du monde | | | | | |
| 31 | | Emplois courants | | | | | |
| 32 | 3.7.1 ou 3.7.1 | Epargne nette (19-31) | | | | | |
| 33 | 5.3.3 | Consommation de capital fixe | | | | | |
| 34 | 5.7.6 | Transferts en capital reçus, nets | | | | | |
| 35 | | Financement de l'accumulation brute (32 + 33 + 34) | | | | | |
| 36 | 5.2.5 | Variation des stocks | | | | | |
| 37 | 5.2.6 | Formation brute de capital fixe | | | | | |
| 38 | 5.7.4 | Achats, nets des ventes, de terrains | | | | | |
| 39 | 5.7.5 | Achats, nets des ventes, d'actifs incorporels n.d.a. | | | | | |
| 40 | 5.7.8 ou 5.7.9 | Capacité de financement 35-(36 à 39) ou 41-42 | | | | | |
| 41 | | Variation des créances | | | | | |
| 42 | | Variation des engagements | | | | | |

[1] Entreprises non constituées en société = Entreprises individuelles et quasi-sociétés

## Tableau 24. Opérations financières des sous-secteurs détaillés

| Créances des: | | | | | | | | | | | | | | | | Engagements des: |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Ménages des: | | | Institutions privées sans but lucratif au service des ménages | Administrations publiques | | | Institutions financières | | | | Sociétés et quasi-sociétés non financières | | Total | Type de créance de débiteur et de créancier | Colonnes (18) à (1) des créances |
| Reste du monde | Autres personnes | Salariés | Propriétaires d'entreprises non constituées en sociétés, à l'exclusion des propriétaires occupant leurs logements | | Administrations de sécurité sociale | Administrations locales | Administration centrale | Autres institutions financières | Compagnies d'assurance et caisses de pension | Autres institutions monétaires | Banque centrale | | | | | |
| (18) | (17) | (16) | (15) | (14) | (13) | (12) | (11) | (10) (9) | (8) (7) | (6) (5) | (4) | (3) | (2) | (1) | Poste | |
| a. Ensemble des créances et engagements (nationaux et étrangers) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | 5.7.9 Capacité de financement<br>5.9.0 Variation des engagements<br>5.8.0 Variation des créances | |
| | | | | | | | | | | | | | | | 1 Or<br>2 Numéraire et dépôts à vue transférables<br>i. en monnaie nationale<br>a. Secteurs résidents<br>b. Reste du monde<br>ii. en devises<br>a. Secteurs résidents<br>b. Reste du monde<br>3 Autres dépôts<br>i. en monnaie nationale<br>a. Secteurs résidents<br>b. Reste du monde<br>ii. en devises<br>a. Secteurs résidents<br>b. Reste du monde<br>4 Titres à court terme<br>i. Sociétés non financières<br>ii. Institutions financières<br>iii. Administration centrale<br>iv. Administrations locales<br>v. Reste du monde<br>5 Obligations et bons à long terme<br>i. Sociétés non financières<br>ii. Institutions financières<br>iii. Administration centrale<br>iv. Administrations locales<br>v. Reste du monde<br>6 Actions de sociétés et parts de capital social<br>i. Sociétés résidentes<br>a. cotées en bourse<br>b. non cotées<br>ii. Autres sociétés résidentes<br>a. cotées en bourse<br>b. non cotées<br>Prêts à court terme n.d.a.<br>i. Sociétés et quasi-sociétés non financières<br>ii. Institutions monétaires<br>iii. Autres institutions financières<br>iv. Administration centrale<br>v. Administrations locales<br>vi. Autres secteurs résidents<br>vii. Reste du monde | |

## Tableau 24. Opérations financières des sous-secteurs détaillés (*suite*)

| Créances des: | | | | | | | | | | | | | | | | Type de créance de débiteur, et de créancier | | Engagements des: |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Ménages des: | | | | Administrations publiques | | | Institutions financières | | | | | | Sociétés et quasi-sociétés non-financières | | | | |
| Reste du monde | Autres personnes | Salariés | Propriétaires d'entreprises non constituées en sociétés, à l'exclusion des propriétaires occupant leurs logements | Institutions privées sans but lucratif au service des ménages | Administrations de sécurité sociale | Administrations locales | Administration centrale | Autres institutions financières | | Compagnies d'assurance et caisses de pension | | Autres institutions monétaires | | Banque centrale | | | Total | | Colonnes 1 à 18 des créances |
| | | | | | | | | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | | 2 | 1 | | | |
| (18) | (17) | (16) | (15) | (14) | (13) | (12) | (11) | (10) | (9) | (8) | (7) | (6) | (5) | (4) | (3) | (2) | (1) | Poste | |
| *a* Ensemble des créances et engagements (nationaux et étrangers) [*suite*]. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | 8 Prêts à long terme n.d.a.<br>i. Sociétés et quasi-sociétés non financières<br>ii. Institutions financières<br>iii. Administration centrale<br>iv. Administrations locales<br>v. Autres secteurs résidents<br>vi. Reste du monde<br>9 Droit des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie et de pension<br>10 Apport en capital des propriétaires dans les:<br>i. Entreprises résidentes<br>ii. Entreprises non résidentes<br>11 Crédits commerciaux et acomptes<br>i. Sociétés et quasi-sociétés non financières<br>ii. Administration centrale<br>iii. Administrations locales<br>iv. Ménages<br>v. Autres secteurs résidents<br>vi. Reste du monde<br>12 Autres charges à payer et produits à recevoir<br>a. Secteurs résidents<br>b. Reste du monde<br>13 Décalages comptables et ajustement financier | |
| *b.* Créances et engagements envers l'extérieur[4] | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 Or<br>2-4 Numéraire, dépôts, titres à court terme<br>i. Réserves internationales ou contreparties de ces réserves<br>ii. Autres créances<br>5-13 Autres créances et engagements<br>i. Réserves internationales ou contreparties de ces réserves<br>ii. Autres créances | |

[1] Sous propriété et, ou, contrôle privé.
[2] Sous propriété et, ou, contrôle public.
[3] La subdivision des créances par type de débiteur concerne toutes les opérations financières. Leur subdivision par type de créancier ne concerne que les opérations sur monnaie, autres dépôts et prêts à court et long terme.
[4] Les définitions des réserves internationales et de leurs contreparties sont celles du Fonds Monétaire International, à qui il revient, à l'échelon international, de recevoir ces données.

## Tableau 25. Opérations financières consolidées du système monétaire[1]

| *Poste* | *Flux* | *Type de créance et nature du débiteur ou du créancier* | |
|---|---|---|---|
| 1 | 5.7.9 | Capacité de financement (4-41) | |
| 2 | | i. Envers le reste du monde (5-42) | |
| 3 | | ii. Envers les autres secteurs résidents (16-50) | |
| 4 | 5.8.0 | Variation des créances | |
| 5 | | Sur le reste du monde | |
| 6 | 5.8.1 | Or | |
| 7 | | Autres réserves internationales | |
| 8 | 5.8.2* et 3* | i. Monnaies convertibles, dépôts transférables ou non | |
| 9 | 5.8.3*, 7* et 8* | ii. Position de réserve au FMI | |
| 10 | 5.8.4* | iii. Bons et obligations à court terme des Etats étrangers | |
| 11 | | iv. Autres types de réserves internationales[2] | |
| 12 | 5.8.4* | Autres titres à court terme | |
| 13 | 5.8.5* | Obligations et bons à long terme | |
| 14 | 5.8.7* et 8* | Prêts n.d.a. | |
| 15 | 5.8.6*, 10*, 11*, 12* et 13 | Autres créances sur le reste du monde | |
| 16 | | Sur les résidents | |
| 17 | 5.8.4* | Titres à court terme | |
| 18 | | i. Sociétés non financières | |
| 19 | | ii. Institutions financières | |
| 20 | | iii. Administration centrale | |
| 21 | | iv. Administrations locales | |
| 22 | 5.8.5* | Obligations et bons à long terme | |
| 23 | | i. Sociétés non financières | |
| 24 | | ii. Institutions financières | |
| 25 | | iii. Administration centrale | |
| 26 | | iv. Administrations locales | |
| 27 | 5.8.6* | Actions de sociétés et parts de capital social | |
| 28 | 5.8.7* | Prêts à court terme n.d.a. | |
| 29 | | i. Sociétés et quasi-sociétés non financières | |
| 30 | | ii. Institutions financières | |
| 31 | | iii. Administration centrale | |
| 32 | | iv. Administrations locales | |
| 33 | | v. Autres secteurs résidents | |
| 34 | 5.8.8* | Prêts à long terme n.d.a. | |
| 35 | | i. Sociétés et quasi-sociétés non financières | |
| 36 | | ii. Institutions financières | |
| 37 | | iii. Administration centrale | |
| 38 | | iv. Administrations locales | |
| 39 | | v. Autres secteurs résidents | |

**Tableau 25. Opérations financières consolidées du système monétaire[1] (*suite*)**

| *Poste* | *Flux* | *Type de créance et nature du débiteur ou du créancier* | |
|---|---|---|---|
| 40 | 5.8.11*, 12* et 13* | Autres créances y compris la contrepartie des émissions de monnaie du Trésor (43 et 51) | |
| 41 | 5.9.0 | Variation des engagements | |
| 42 | | Envers le reste du monde | |
| 43 | 5.9.2* et 3* | Numéraire, dépôts à vue transférables et autres dépôts | |
| 44 | | Autres contreparties des réserves internationales[2] | |
| 45 | 5.9.4* | Autres titres à court terme | |
| 46 | 5.9.5* | Obligations et bons à long terme | |
| 46 | 5.9.6* | Actions de sociétés et parts de capital social | |
| 48 | 5.9.7* et 8* | Prêts n.d.a. | |
| 49 | 5.9.10*, 11*, 12* et 13* | Autres engagements envers les non-résidents. | |
| 50 | | Envers les résidents | |
| 51 | 5.9.2* | Numéraire et dépôts à vue transférables détenus par: | |
| 52 | | i. L'administration centrale | |
| 53 | | ii. D'autres organes | |
| 54 | 5.9.3* | Autres dépôts | |
| 55 | | Contrepartie de l'encaisse en or et en réserves internationales de l'État figurant aux postes 6 et 7 ci-dessus | |
| 56 | 5.9.4* et 5* | Bons et obligations | |
| 57 | 5.9.6* | Actions de sociétés et parts de capital social | |
| 58 | 5.9.7* et 8* | Prêts n.d.a. | |
| 59 | 5.9.10*, 11*, 12* et 13* | Autres engagements envers les résidents | |

[1] Comprend la banque centrale, les autres institutions monétaires et les fonctions monétaires du Trésor.

[2] Les définitions des réserves internationales et de leurs contreparties sont celles du Fonds Monétaire International, à qui il revient, à l'échelon international, de réunir ces données. Les autres réserves internationales sont d'autres créances sur le reste du monde que détiennent la Banque centrale et, dans l'exercice de ses fonctions monétaires, le Trésor, et qui sont considérées comme réserves internationales. Les contreparties à ces réserves, outre les monnaies et dépôts, peuvent comprendre des prêts du Fonds, certaines émissions d'obligations et des prêts reçus des banques centrales ou gouvernements étrangers.

*La classification des opérations financières*

8.126. Aux tableaux 19 à 21 et au tableau 24, les opérations financières sont classées selon le schéma défini au tableau 7.2. Le détail dans lequel cette classification est présentée est fonction de la nature et des objectifs du tableau où elle figure. La version détaillée de la classification sert dans la partie (a) du tableau 24; et les principales catégories, dont quelques-unes sont regroupées, sont utilisées dans les tableaux 19 à 21. La rubrique "Numéraire et dépôts à vue transférables" est toutefois subdivisée au tableau 19, afin de pouvoir éliminer du calcul de la masse monétaire les encaisses monétaires des institutions monétaires et de l'administration centrale.

8.127. La classification des opérations financières de la partie b du tableau 24, ainsi que celle du tableau 25, diffèrent à certains égards du schéma du tableau 7.2, il en va ainsi parce qu'il s'agit d'opérations sur les créances et engagements qui constituent les réserves internationales d'un pays ou leurs contreparties. En concevant le tableau 25 de façon qu'il soit le plus adapté à l'étude des questions monétaires et de la balance des paiements, on s'écarte *ipso facto* du schéma du tableau 7.2.

8.128. Dans les deux tableaux, les créances et engagements sont classés d'abord en créances (ou engagements) sur (envers) l'étranger et sur (envers) des secteurs résidents, ensuite par type de créance. A ce deuxième échelon, il n'est pas possible de suivre le schéma du tableau 7.2 pour les créances sur l'étranger, car le même genre de créance (instrument) peut ou non faire partie des réserves internationales d'un pays ou de leurs contreparties. Par exemple, les devises étrangères convertibles (mais non pas les devises inconvertibles), la plupart des encaisses en dépôts transférables dans les banques non résidentes (mais non pas les soldes actifs du Trésor ou les "soldes relatifs aux accords de paiement" de la Banque centrale), les bons et obligations à court terme des états étrangers et des banques centrales étrangères (mais non les autres instruments de ce type) sont classés comme réserves internationales. Ou encore, certains types d'obligations à long terme des gouvernements étrangers détenues par le Trésor, et certains prêts consentis par le Trésor ou la Banque centrale, peuvent faire partie des réserves internationales. Il en va de même de leurs contreparties. Les définitions de ces réserves et de leurs contreparties (partie b du tableau 24 et tableau 25), sont celles du Fonds monétaire international à qui il revient, au niveau international, de réunir ces données.

*Bases d'enregistrement des opérations*

8.129. Sauf indication contraire, les opérations entre unités du même secteur ou sous-secteur doivent s'enregistrer à chacun des postes des tableaux relatifs aux opérations courantes (revenu et dépenses) et en capital. On notera qu'au tableau 21, l'administration centrale, chacune des administrations locales et chaque administration (régime) de sécurité sociale doivent être considérées comme une unité. Alors qu'il y a lieu de consolider la plupart des opérations du tableau 25, les opérations sur les titres à court terme, les obligations et bons à long terme et les actions des sociétés qui constituent un engagement des agents inclus dans le système monétaire et une créance pour d'autres agents du même système n'ont pas à être consolidées.

*Tableau 17*

8.130. Certains pays trouveront utile de détailler le tableau 17 afin de montrer l'interdépendance entre la classification par activité économique des branches et celle des entreprises. A cet effet, chacune des colonnes de la partie a du tableau 17 concernant les quasi-sociétés privées et publiques ainsi que les entreprises du secteur des ménages peut être subdivisée en colonnes selon le genre d'activité (peut-être avec le même degré de détail que les entreprises du tableau 17) des éléments de branches qui forment ces entreprises. Un tel tableau devrait comprendre les données relatives à la rémunération des salariés et à l'excédent net d'exploitation, dans un classement à double entrée par genre d'activité des branches et genre d'activité et secteur institutionnel des entreprises. Ou encore, pour réduire notablement la dimension du tableau, on pourrait se borner à ne présenter ainsi dans un classement à double entrée que le revenu des facteurs issu de la production intérieure.

*Tableau 20*

8.131. Comme il est dit au paragraphe 8.101 des notes sur les comptes III, il serait souhaitable, si possible, d'ajouter au tableau 20 les données additionnelles suivantes pour les sociétés et quasi-sociétés non financières classées par genre d'activité économique:

i. Impôts sur le revenu: montant de ces impôts enregistré au moment où est gagné le revenu sur lequel ils sont assis.
ii. Epargne: à subdiviser entre épargne des entreprises qui sont succursales ou filiales d'entreprises étrangères et épargne des autres entreprises.
iii. Consommation de capital fixe et variation des stocks: chiffres de la valeur de la consommation de capital fixe et de la variation des stocks, tels qu'ils sont enregistrés dans les livres comptables des entreprises.

*Rubrique supplémentaire aux tableaux 20 et 21*

8.132. Comme il est signalé au paragraphe 8.99 des notes sur les comptes III, bien qu'on se soit efforcé de prévoir dans ces tableaux une rubrique concernant les opérations probables, il pourra se révéler nécessaire d'en ajouter une pour le passif "Droit des ménages sur les réserves de pension", quand des sociétés ou quasi-sociétés non financières ou des organes des administrations publiques ont créé, pour les pensions de leur personnel, des réserves qui ne remplissent pas les critères d'inclusion dans le sous-secteur "Compagnies d'assurance et caisses de pension".

*Tableau 23*

8.133. Dans le classement des ménages par catégorie socio-économique, les chefs de ménage qui n'ont d'autre propriété que celle de leurs propres logements ne seront pas classés comme "Propriétaires d'entreprises non constituées en sociétés". Les ménages dont le chef est propriétaire d'entreprises non constituées en sociétés (que celles - ci soient des quasi-sociétés ou des entreprises individuelles classées dans le secteur des ménages) doivent être compris dans cette catégorie et être classés en agricoles et non agricoles, selon le genre d'activité principale desdites entreprises. Le revenu de l'entreprise provenant des logements occupés par leurs propriétaires doit être distingué, d'après un critère fonctionnel, du revenu de l'entreprise provenant d'autres catégories d'entreprises individuelles. Il peut être souhaitable de remplacer la colonne "Autres personnes" par deux colonnes "Personnes inactives et indépendantes vivant dans les ménages ordinaires" et "Population des institutions".

8.134. Dans un certain nombre de pays, on risque de ne pas disposer avant quelque temps des statistiques de base qui sont nécessaires pour dresser le tableau 23 relatif aux ménages. Dès lors, on pourra se borner à le faire pour l'ensemble des ménages seulement: le poste 5 "Revenu de l'entreprise des entreprises non constituées en sociétés" sera divisé en "(i). Logements occupés par leurs propriétaires; (ii). Entreprises agricoles; (iii). Entreprises non agricoles".

8.135. S'il n'est pas possible d'établir des comptes de revenu et de dépenses et de capital et de financement séparés pour les ménages et les institutions privées sans but lucratif, il sera naturellement nécessaire de regrouper leurs opérations au tableau 23. En pareil cas, il pourra aussi être nécessaire de consolider les opérations des deux secteurs concernant les transferts courants et les transferts en capital.

8.136. Comme il est dit au paragraphe 8.100 des notes sur les comptes III, il pourra être utile d'indiquer, à part des autres formes d'intérêts reçus, l'intérêt qui revient (qui est imputé) aux ménages pour leur droit sur les réserves techniques d'assurance-vie et de pension.

**Tableau 26. Opérations avec l'extérieur**

| *Poste* | *Flux* | *Type d'opération* | |
|---|---|---|---|
| 1 | 6.2.11.1 | Exportations de marchandises f.o.b. | |
| 2 | 6.2.11.2 | Transports et communications | |
| 3 | | i. Transport de marchandises importées | |
| 4 | | ii. Autres | |
| 5 | 6.2.11.3 | Services d'assurances | |
| 6 | | i. Assurances de marchandises importées | |
| 7 | | ii. Autres | |
| 8 | 6.2.11.4 | Achats directs, à l'intérieur, des organismes extra-territoriaux | |
| 9 | 6.2.11.9 | Produits divers | |
| 10 | 6.2.11.10 | Correction pour passer au concept de changement de propriété | |
| 11 | 6.2.12.1 | Achats directs, à l'intérieur, des ménages non résidents | |
| 12 | 6.2.10 | Exportations de biens et services | |
| 13 | 6.4.1. | Rémunération des salariés | |
| 14 | 6.4.9. | Revenu de la propriété et de l'entreprise[1] | |
| 15 | 6.6.22 | Autres transferts courants provenant du reste du monde | |
| 16 | | i. Aux administrations publiques | |
| 17 | | ii. Aux autres secteurs résidents | |
| 18 | | Ressources courantes de la nation | |
| 19 | 6.1.11.1 | Importations de marchandises c.a.f. | |
| 20 | 6.1.11.1i | Importations f.o.b. | |
| 21 | 6.1.11.1ii | Services de transport de marchandises importées fournis par des non-résidents | |
| 22 | 6.1.11.1iii | Services de transport de marchandises importées fournis par des branches d'activité marchande résidentes | |
| 23 | 6.1.11.2 | Autres services de transport et communication fournis par des non-résidents | |
| 24 | 6.1.11.1iv | Services d'assurances de marchandises importées fournis par des non-résidents | |
| 25 | 6.1.11.1v | Services d'assurances de marchandises importées fournis par des branches d'activité marchande résidentes | |
| 26 | 6.1.11.3 | Autres services d'assurance fournis par des non-résidents | |
| 27 | 6.1.11.4 | Achats directs de biens de capital, à l'extérieur, des branches non marchandes des administrations publiques | |
| 28 | 6.1.11.9 | Produits marchands divers | |
| 29 | 6.1.11.10 | Correction pour passer au concept de changement de propriété | |
| 30 | 6.1.12.1 | Achats directs, à l'extérieur, des ménages résidents | |
| 31 | 6.1.12.2 | Achats directs courants, à l'extérieur, des branches non marchandes des administrations publiques | |
| 32 | 6.1.10 | Importations de biens et services | |
| 33 | 6.3.1. | Rémunération des salariés | |
| 34 | 6.4.8 | Revenu de la propriété et de l'entreprise[1] | |
| 35 | 6.6.21 | Autres transferts courants au reste du monde | |
| 36 | | i. Des administrations publiques | |
| 37 | | ii. Des autres secteurs résidents | |
| 38 | | Emplois courants de la nation | |
| 39 | 6.7.3 ou 6.7.2 | Solde des opérations courantes avec le reste du monde (18-38) | |

**Tableau 26. Opérations avec l'extérieur (*suite*)**

| *Poste* | *Flux* | *Type d'opération* | |
|---|---|---|---|
| 40 | 6.7.6 | Solde des transferts en capital provenant du reste du monde | |
| 41 | | i. Aux administrations publiques | |
| 42 | | ii. Aux autres secteurs résidents | |
| 43 | 6.7.5 | *Moins* achats, nets des ventes, au reste du monde, d'actifs incorporels n.d.a. | |
| 44 | 6.7.8 ou 6.7.9. | Capacité de financement de la nation 39 + 40 + 43 ou 45-63. | |
| 45 | | Variation des créances sur l'extérieur | |
| 46 | 6.8.1 | Or | |
| 47 | 6.8.2 | Numéraire et dépôts à vue transférables | |
| 48 | 6.8.3 | Autres dépôts | |
| 49 | 6.8.4 | Titres à court terme | |
| 50 | 6.8.5 | Obligations et bons à long terme | |
| 51 | 6.8.6 | Actions de sociétés, et parts de capital social | |
| 52 | | i. Filiales à l'étranger[1] | |
| 53 | | ii. Autres sociétés à l'étranger | |
| 54 | 6.8.7 | Prêts à court terme n.d.a. | |
| 55 | | i. Filiales à l'étranger | |
| 56 | | ii. Autres entreprises non résidentes | |
| 57 | 6.8.8 | Prêts à long terme n.d.a. | |
| 58 | | i. Filiales à l'étranger | |
| 59 | | ii. Autres entreprises non résidentes | |
| 60 | 6.8.10 | Apport en capital des propriétaires dans les quasi-sociétés non résidentes[1] | |
| 61 | 6.8.11 | Crédits commerciaux et acomptes | |
| 62 | 6.8.9, 12 et 13 | Autres créances sur les non résidents | |
| 63 | | Variation des engagements envers l'extérieur | |
| 64 | 6.9.2 | Numéraire et dépôts à vue transférables | |
| 65 | 6.9.3 | Autres dépôts | |
| 66 | 6.9.4 | Titres à court terme | |
| 67 | 6.9.5 | Obligations et bons à long terme | |
| 68 | 6.9.6 | Actions de sociétés et parts de capital social | |
| 69 | | i. Filiales d'entreprises non résidentes[1] | |
| 70 | | ii. Autres sociétés résidentes | |
| 71 | 6.9.7 | Prêts à court terme n.d.a. | |
| 72 | | i. Filiales d'entreprises non résidentes | |
| 73 | | ii. Autres entreprises résidentes | |
| 74 | 6.9.8 | Prêts à long terme n.d.a. | |
| 75 | | i. Filiales d'entreprises non résidentes | |
| 76 | | ii. Autres entreprises résidentes | |
| 77 | 6.9.10 | Apport en capital des propriétaires non-résidents dans les quasi-sociétés résidentes[1] | |
| 78 | 6.9.11 | Crédits commerciaux et acomptes | |
| 79 | 6.9.9, 12 et 13 | Autres engagements envers des non-résidents | |

[1] Il conviendra également de fournir, dans des notes au tableau, des données sur l'épargne (revenu conservé) des filiales et succursales que les entreprises résidentes ont à l'étranger, ainsi que des filiales et succursales résidentes des entreprises non résidentes.

## *Chapitre IX*

# ADAPTATION DU SYSTEME GENERAL DE COMPTES AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

### Objet et contenu du chapitre

9.1. Le système général de comptabilité nationale décrit dans les chapitres précédents devrait fournir les éléments permettant l'élaboration méthodique des comptes nationaux et des séries statistiques de base pour tout pays, quel que soit son stade de développement économique et social. Toutefois, il faudra bien des années à bon nombre de pays en voie de développement pour mettre sur pied l'ensemble des statistiques demandées dans les comptes et tableaux types du système et nécessaires pour estimer, planifier et promouvoir la croissance économique et le progrès social. Il paraît donc nécessaire de leur donner des recommandations internationales plus détaillées que celles qui figurent au chapitre VIII, concernant l'ordre dans lequel peut se constituer un système de comptabilité nationale. Des modifications apportées à certaines séries de données du système complet, pour tenir compte de l'absence de statistiques de base dignes de confiance, peuvent aussi faciliter l'obtention des données de comptabilité nationale nécessaires et urgentes. De plus, jusqu'à ce que leur développement économique et social atteigne un stade relativement avancé, un certain nombre de pays en voie de développement pourront trouver quelque intérêt à certains classements, comptes et tableaux complémentaires pour planifier, évaluer et promouvoir la croissance.

9.2. Ce chapitre a pour but de proposer certains moyens que les pays en voie de développement pourraient juger utiles pour adapter le système complet de comptabilité nationale, décrit dans les chapitres précédents, en fonction des besoins et des conditions qui leur sont propres. A la différence des recommandations présentées dans les chapitres précédents, les classements, comptes et tableaux modifiés et complémentaires, exposés au présent chapitre, ne sont pas destinés à servir de schéma de caractère international pour la comptabilité nationale des pays en voie de développement. Au contraire, ils sont conçus de façon à indiquer les voies selon lesquelles certains classements, comptes ou tableaux pourraient être imaginés si l'on juge avantageux d'adapter tel ou tel élément du système général de comptabilité nationale recommandé. De plus, certaines des propositions du présent chapitre sont, dans une certaine mesure, expérimentales, et le texte ne donne pas tout le fondement conceptuel de certains des comptes complémentaires suggérés. Néanmoins, les simplifications et additions aux classements et tableaux du système complet qui sont proposées ici, résultent des caractéristiques et conditions de nombreux pays en voie de développement. Ces classements, comptes et tableaux spéciaux ne feront pas, en général, l'objet de publications internationales périodiques avec les données de comptabilité nationale des pays en voie de développement, mais certains d'entre eux pourront être traités dans des études internationales particulières. Les recommandations du présent chapitre relatives à l'ordre de priorité selon lequel les pays en voie de développement pourraient élaborer les comptes et tableaux types du système complet ne sont pas non plus conçues comme des normes internationales en la matière. Leur objet est d'apporter une aide générale à ces pays pour choisir l'ordre selon lequel ils développeront leurs travaux de comptabilité nationale et leurs statistiques de base, compte tenu des besoins et des conditions qui leur sont propres.

9.3. Le premier point exposé concerne les aspects de la situation particulière de bon nombre de pays en voie de développement et certaines de leurs politiques générales. Ces caractéristiques conduisent aux classifications, aux comptes et aux tableaux simplifiés et complémentaires proposés dans ce chapitre. Vient ensuite une description de ces classifications et de ces tableaux, en fonction des caractéristiques des pays en voie de développement et de la structure du système général de comptabilité nationale. L'annexe 9.1 contient les comptes et tableaux simplifiés et complémentaires qui sont proposés. Enfin, on traite de l'ordre de priorité suggéré pour le démarrage des travaux d'élaboration des divers comptes et tableaux du système de comptabilité nationale. Cet ordre de priorité fait l'objet de l'annexe 9.2 et il est exposé dans le texte en examinant pour les diverses séries les besoins qu'elles satisfont et les difficultés de leur élaboration.

### Quelques caractéristiques particulières des pays en voie de développement

9.4. Les pays en voie de développement diffèrent entre eux par certains aspects comme le niveau de développement économique atteint, les richesses en ressources naturelles et humaines, les institutions et les comportements économiques et sociaux. Ces pays se trouvent donc devant des voies et des obstacles différents pour réaliser leur développement économique et social et, dans ce but, ils mettent en œuvre une organisation institutionnelle, des politiques économiques et sociales et des programmes spécifiques à chaque pays. Ces différences devraient se refléter dans le choix des éléments de la comptabilité nationale qui sont mis en lumière et auxquels on donne la priorité, comme dans les détails des classifications et des tableaux spéciaux destinés eclairer les questions posées sociale de beaucoup de pays en voie de développement présente des caractéristiques communes qui appellent, pour la comptabilité nationale, des classifications et des tableaux spéciaux destinés à éclairer les questions posées par le développement économique et social. L'ampleur des besoins de renseignements complémentaires variera d'un pays à l'autre, eu égard notamment au stade de développement économique et social déjà atteint.

### La dualité des économies

9.5. Une des caractéristiques fondamentales de nombreux pays en voie de développement est l'existence de ce qu'on appelle parfois la "dualité", c'est-à-dire l'existence simultanée de modes de vie, d'organisations sociales et économiques et de techniques de production traditionnels et modernes. La technologie, l'organisation et la productivité de ces deux modes de production, de même que les comportements, les mœurs et les systèmes institutionnels des populations concernées, diffèrent à un point tel que l'on peut dire qu'il existe parallèlement des économies et des sociétés différentes reliées de manière assez lâche. Ces différences dans les caractéristiques économiques et sociales sont souvent liées à la géographie du pays, par exemple, au caractère rural ou urbain d'une zone.

9.6. Souvent le développement ne s'effectue pas de la même manière ou au même rythme sur l'ensemble du pays en voie de développement et cela peut accentuer les différences entre les diverses régions du pays. Les zones d'économie urbaine, ou les zones d'implantation de nouvelles et importantes industries extractives et (ou) manufacturières, peuvent croître très rapidement; cette croissance peut gagner les zones voisines, tandis que stagnent les zones rurales éloignées. Quand l'expansion économique d'un certain nombre de régions d'un pays se fait très rapidement, toute l'agriculture extensive de subsistance ainsi que tout le mode de vie ancien risquent de s'étioler, même dans les zones rurales les plus reculées.

9.7. Un facteur important de disparité entre les divers secteurs d'un pays en voie de développement sera souvent la place accordée au marché et la nature du marché dans chacun de ces secteurs, par exemple le fait que la production de biens est destinée à la subsistance, à l'exportation, à la vente sur le marché national ou à la vente dans la localité la plus proche. Les industries exportatrices de ces pays sont souvent un élément dynamique du développement. Les producteurs industriels et agricoles qui approvisionnent l'ensemble du pays contribueront probablement au développement économique et en ressentiront les effets. Les petites industries et l'artisanat, surtout dans les zones rurales, ainsi que les agriculteurs qui alimentent le marché local, peuvent constituer un secteur stagnant de l'économie. L'importance de l'agriculture, dont la caractéristique première est d'être de subsistance, tend à se réduire avec le développement économique.

### Le rôle du commerce extérieur

9.8. Le commerce extérieur n'est pas seulement une source importante d'approvisionnement pour satisfaire la demande des produits de base dans un grand nombre de pays en voie de développement. Il fournit aussi des biens d'équipement nécessaires à l'expansion et à la rationalisation de la production. De plus, les recettes d'exportation, les prêts de l'étranger et les autres formes d'aide permettent de financer les importations.

### Les activités économiques dynamiques

9.9. Les économies de nombreux pays en voie de développement se caractérisent par le nombre limité de branches d'activité agricoles ou industrielles qui appliquent à la production une technologie, une organisation et une gestion modernes. Ce sont en général ces branches qui produisent les biens destinés à l'exportation ou à la vente sur les marchés nationaux et qui déterminent le rythme de la croissance économique. Souvent elles reposeront sur l'existence de ressources minières ou agricoles déterminées et elles constitueront l'un des principaux demandeurs de machines et d'équipement. Bien que les besoins de ces branches d'activité en main-d'œuvre qualifiée et en cadres soient importants par rapport aux autres producteurs, elles peuvent ne pas créer de grandes possibilités d'emploi. La productivité de la main-d'œuvre occupée dans les établissements relativements modernes et importants sera en général très supérieure à la moyenne pour l'ensemble de l'économie.

### Le rôle du secteur public

9.10. Dans un grand nombre de pays en voie de développement, le secteur public joue un rôle direct et essentiel dans la croissance économique. Les entreprises publiques nouvelles, disposant de capitaux importants, peuvent être à l'origine d'une grande partie de la production de certaines branches d'activité, ce sont elles qui fournissent en général l'énergie, les transports et les moyens de communications dont dispose le pays. L'Etat effectuera probablement des investissements importants dans l'infrastructure en faveur du développement de l'économie et adoptera un certain nombre d'autres mesures pour stimuler la croissance. Un aspect de l'effort de l'Etat sera souvent l'évaluation, la planification et la programmation détaillées du développement et de la croissance économique et sociale ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de politiques spécifiques relatives à certains secteurs de production, etc., et de projets déterminés.

## Classifications complémentaires

### Les deux classifications additionnelles

9.11. En vue d'analyser la structure et les tendances d'un certain nombre d'économies en voie de développement, il y aura intérêt à compléter la classification des branches selon le genre d'activité qui figure dans le système général par une classification en modes de production modernes et traditionnels (du point de vue de la technologie, l'organisation et la gestion) et par une distinction entre établissements sous propriété ou sous contrôle public et sous propriété et contrôle privé. Ces deux classifications devraient être introduites indépendamment l'une de l'autre pour subdiviser certaines catégories d'activité économique.

9.12. L'utilisation séparée de ces deux classifications additionnelles devrait fournir les données les plus utiles pour l'analyse, et c'est ce qui s'intègre le mieux dans l'architecture du système. Les formes modernes de production, ainsi que les établissements sous propriété ou sous contrôle public, se trouveront probablement concentrés dans certains types d'activité. On a besoin d'informations permettant de comparer, d'une part, le secteur moderne et le secteur traditionnel, d'autre part le secteur public et le secteur privé, importance relative de chaque secteur, taille, structure des coûts, productivité, stock de capital fixe, etc. Etant donné que les établissements sous contrôle public recourent probablement à des moyens modernes de production, l'utilisation croisée des deux classifications complémentaires compliquerait inutilement les tableaux.

9.13. Ces classifications complémentaires ne sont pas

nécessaires pour les entreprises, puisqu'on dispose déjà des équivalents dans le système complet. Les secteurs institutionnels des sociétés et quasi-sociétés, d'une part, et des ménages, y compris les entreprises individuelles, d'autre part, fournissent en général les distinctions recherchées entre les modes modernes et traditionnels d'exploitation. Et le secteur institutionnel des sociétés et quasi-sociétés est subdivisé en sociétés et quasi-sociétés publiques et sociétés et quasi-sociétés privées.

### L'EMPLOI DES CLASSIFICATIONS ADDITIONNELLES

#### *Mode de production*

9.14. Les genres d'activité pour lesquels il pourrait être particulièrement utile de distinguer les modes de production modernes et traditionnels sont: l'agriculture, chacune des classes des industries manufacturières, le bâtiment et les travaux publics et, peut-être, le commerce de gros et de détail ainsi que les transports. Il est probable que ces branches d'activité comprendront les deux catégories d'établissements, qui diffèrent profondément par la technologie, l'échelle et l'organisation de la production. Dans chacune des autres activités, presque tous les établissements seront soit traditionnels, soit modernes.

9.15. Pour les types d'activité énumérés ci-dessus, les séries statistiques du système complet qu'il serait le plus utile de classer selon le mode de production des établissements figurent dans certains tableaux de l'annexe 8.3: tableaux 1 et 9, sur le produit intérieur brut par catégorie d'activité économique, à prix courants et à prix constants; tableaux 3 et 12, sur la production et des entrées des branches marchandes à prix courants et à prix constants; tableaux 7 et 16, sur la composition de la formation brute de capital, à prix courants et à prix constants; et tableau 10, sur l'emploi par genre d'activité économique. Tous ces tableaux fourniront des renseignements sur l'importance relative, la répartition des revenus des facteurs, le taux de croissance et l'utilisation des ressources des établissements modernes et traditionnels. La répartition entre ces deux modes de production sera également utile pour apprécier la fiabilité et l'exactitude des estimations relatives à ces opérations.

#### *Etablissements privés et publics*

9.16. Dans les pays en voie de développement où les entreprises publiques jouent un rôle important dans la production de biens et services, il y aura aussi grand intérêt à classer les séries statistiques demandées par les tableaux 1 et 9, 3 et 12, 7 et 16, et 10, en établissements sous propriété ou sous contrôle public et établissements sous propriété ou sous contrôle privé. Cette subdivision pourrait être retenue pour toutes les branches d'activité économique qui comptent un ou plusieurs établissements du secteur public. Ces établissements sous propriété ou sous contrôle public font partie des unités de production marchande gérées par les administrations ou de sociétés publiques, alors que les établissements sous propriété ou sous contrôle privé font partie de sociétés, de quasi-sociétés ou d'entreprises individuelles. La classification des séries statistiques précitées fournira pour chaque genre d'activité économique des renseignements permettant de comparer les caractéristiques et la croissance des établissements publics et privés.

### CRITÈRES DU CLASSEMENT DES MODES DE PRODUCTION

9.17. La classification des établissements selon le mode de production devrait être fondée sur des critères tels que les ressources, les installations et la technologie utilisées, la façon dont la production est organisée et gérée et l'ampleur des activités. Toute production réalisée dans des locaux domestiques devrait être classée comme traditionnelle; les établissements de caractère traditionnel appartiendront souvent à des entreprises individuelles. Pour les activités extractives, les industries manufacturières et le bâtiment et les travaux publics, l'emploi de moteurs d'une puissance inférieure ou égale à deux chevaux devrait également indiquer que le mode de production est traditionnel. En effet, un équipement de faible puissance révèle l'absence de grosses machines et le recours au travail manuel. Bien que le critère de la taille varie selon le genre d'activité et peut-être selon le pays, un effectif de cinq personnes pourrait fréquemment être retenu pour délimiter les deux modes de production. Ce critère devrait permettre d'appliquer cette classification complémentaire à toutes les branches concernées.

### Comptes et tableaux complémentaires

9.18. Les diverses parties d'une économie en voie de développement présentent des caractéristiques économiques différentes et sont soumises à des évolutions divergentes. Pour étudier ces divergences, il peut être nécessaire de réunir des données comptables particulières sur certains groupes d'agents économiques. Ces données présenteraient en particulier de l'intérêt pour mesurer l'importance relative de chacune de ces parties de l'économie pour évaluer son potentiel et sa contribution au développement économique et social et pour étudier au fur et à mesure des progrès de l'économie la situation et les problèmes d'un groupe particulier d'agents. Il pourra être utile d'établir des comptes particuliers pour les zones géographiques ou économiques, les activités économiques situées à la pointe ou à la traîne de la croissance, et le secteur public.

9.19. Ces données particulières de la comptabilité nationale peuvent se présenter sous forme de tableaux, c'est-à-dire de jeux de séries choisies de statistiques relatives au domaine particulier, etc., ou sous forme de systèmes de comptes. Il sera généralement plus simple de prendre des tableaux plutôt que des comptes, car on peut se borner à retracer dans ces tableaux les flux pour lesquels les renseignements sont à la fois les plus urgents et les plus faciles à rassembler et à exploiter. Par contre, les systèmes de comptes intègrent dans un ensemble articulé les données sur tous les aspects de l'activité économique d'un groupe d'agents. Ils fournissent donc un moyen d'étudier et de relier tous les aspects de la structure et de la situation économiques du groupe d'agents en question. Ils aident aussi à définir et réaliser la collecte systématique des données concernant ce groupe d'agents.

9.20. On a déjà présenté plus haut les tableaux complémentaires des comptes de production et de formation de capital, en distinguant les établissements en fonction de leur taille et de leur technique de production, et les branches d'activité marchande selon qu'elles sont publiques ou privées. La présente section traite des systèmes de comptes complémentaires relatifs aux zones géographiques particulières, aux activités économiques

essentielles et au secteur public. Elle commence par un exposé des systèmes de comptes et de tableaux complémentaires relatifs aux zones. Les trois systèmes de comptes sont présentés à l'annexe 9.1.

## Zones géographiques

### Types de zones

9.21. Un certain nombre de pays en voie de développement pourront être intéressés par la présentation dans leur comptabilité nationale des données spécifiques relatives à des zones rurales et urbaines particulières, ou même à l'ensemble du secteur rural et du secteur urbain de leur économie.

9.22. Les zones rurales de la plupart des pays en voie de développement groupent la majeure partie de la population et contribuent largement à la production du pays. Une partie importante de l'activité agricole qui s'y exerce est caractérisée en général par des modes traditionnels de production, et c'est de là que provient l'essentiel de la production de subsistance. Les zones rurales constituent la principale réserve de main-d'œuvre pour les activités en expansion; et elles font l'objet d'une attention croissante de la part de ceux qui s'efforcent d'élever les niveaux de vie et de productivité. Les diverses régions rurales d'un pays en voie de développement peuvent différer sensiblement entre elles par leur caractère et par leur évolution au cours du développement. Ces différences peuvent provenir du type de production agricole qui est pratiqué, de la proximité des régions urbaines, de l'ampleur de la production de subsistance, des modes de faire-valoir et de l'organisation de la production.

9.23. En général, les zones rurales peuvent être définies d'après la densité de la population et la prédominance des activités agricoles. S'il n'est pas possible, pour l'unité géographique de classement, d'utiliser la densité de la population, on pourra en prendre l'effectif. Cette unité géographique doit correspondre à de petites circonscriptions administratives entières tels que villages, campements de pêche, etc., ou groupes de communes, districts et arrondissements. L'utilisation de ces circonscriptions administratives facilitera le traitement des opérations des administrations publiques, ainsi que l'établissement des données relatives aux autres opérations. Ces unités devraient être petites, mais il sera en général souhaitable de les grouper pour traiter et présenter les comptes. Les unités qui forment chaque groupe peuvent être contiguës ou non. Par exemple, il pourra y avoir intérêt à grouper toutes les zones rurales où une bonne partie de la production agricole a un caractère de subsistance, quel que soit leur emplacement géographique ou encore les zones rurales des diverses régions. Ces régions peuvent être délimitées d'après des critères économiques ou d'après des circonscriptions géographiques administratives. Il pourra souvent être utile aussi d'additionner les données pour l'ensemble des zones rurales d'un pays.

9.24. Les zones urbaines connaîtront probablement, au cours du développement économique, une croissance économique et démographique significatives et par conséquent des problèmes sociaux difficiles y apparaîtront. L'expansion de la production manufacturière et de l'activité commerciale qui accompagne le développement économique se trouveront probablement concentrées dans les zones urbaines. Une bonne partie de l'accroissement de la formation de capital d'un pays en voie de développement peut aussi s'y effectuer. Ces zones constituent le cœur du secteur monétaire de l'économie. Bien que les zones urbaines aient toutes à jouer un rôle dynamique dans le développement économique, le type prédominant d'activité, le rythme et le profil de croissance, ainsi que le caractère des problèmes économiques et sociaux à résoudre, différeront sans doute de l'une à l'autre.

9.25. Du fait de la définition proposée pour les zones rurales, les zones urbaines devraient se définir d'après la densité de la population et la prédominance des activités non agricoles dans de petites circonscriptions administratives complètes. L'unité géographique d'observation peut consister en bourgs, villes districts ou arrondissements. Comme pour les zones rurales, l'emploi de circonscriptions administratives atténuera les difficultés et allégera la tâche de collecte des données pour la comptabilité nationale, tout en augmentant l'utilité des comptes pour l'aménagement du territoire et l'administration. Les activités non agricoles qui présentent un intérêt particulier pour la détermination des zones urbaines sont les industries manufacturières, la distribution, ainsi que les services financiers et commerciaux. Si, pour définir les zones urbaines, il n'est pas possible de prendre comme critère la densité de la population, on pourra prendre les effectifs de la population de la localité. Il pourra y avoir intérêt à réunir des données de comptabilité nationale aussi bien pour les principales grandes villes que pour des regroupements de zones urbaines constitués d'après les régions économiques ou les circonscriptions administratives. Des tableaux résumant les données relatives à l'ensemble des zones urbaines du pays peuvent également avoir de l'intérêt pour certaines analyses.

### Tableaux complémentaires

9.26. Les flux qu'il peut être particulièrement intéressant, pour l'analyse, de répartir entre zones rurales et zones urbaines figurent aux comptes de production, aux comptes de biens et services ainsi qu'aux comptes de revenu et de dépenses du système général. Les tableaux développés où ces flux sont présentés sont (i) les tableaux 1 et 9, relatifs au produit intérieur brut à prix courants et à prix constants; (ii) les tableaux 6 et 15, relatifs aux dépenses de consommation finale des ménages, à prix courants et à prix constants; (iii) les tableaux 7 et 16, sur la formation brute de capital à prix courants et à prix constants; et (iv) le tableau 18, sur le revenu national et le revenu disponible. On notera que les tableaux ainsi proposés comprennent la plupart des tableaux complémentaires suggérés pour le classement des séries de données selon le mode de production ou selon le caractère public ou privé des établissements. Il sera probablement bien plus difficile, sinon impossible, de présenter des données classées par zones pour les principaux flux du tableau 18. Dans chaque cas, il peut y avoir intérêt à faire apparaître le ou les principaux agrégats et leurs éléments les plus importants, répartis en zones rurales et zones urbaines. On pourra trouver plus commode d'employer une forme condensée de la classification par type d'activité économique, mode de production et catégorie de producteurs, pour certaines zones urbaines sélectionnées dans les tableaux 1 et 9, et 7 et 16. Il sera précieux, pour analyser les niveaux de vie dans les diverses parties du pays, d'établir, pour certaines catégories de zones rurales et urbaines, la version simplifiée

de la classification fonctionnelle de la consommation des ménages qui figure aux tableaux 6 et 15.

### Nature et structure des comptes IV

9.27. Outre les tableaux complémentaires, il pourra être intéressant, aussi bien pour l'analyse que pour l'action, de dresser des systèmes de comptes complémentaires pour des catégories de zones rurales ou urbaines. Les comptes IV, à l'annexe 9.1, illustrent le système de comptes qu'un pays en voie de développement pourrait envisager de dresser pour des zones rurales, contiguës ou non. A maints égards, ils pourraient servir également pour les zones urbaines. Les différences essentielles entre les comptes IV de l'annexe et le système de comptes qui pourrait être effectivement conçu pour des zones urbainis concernent les types prédominants d'activité économique et l'importance de la production de subsistance. Les caractéristiques et la structure de ces comptes resteraient les mêmes.

9.28. Comme dans le système général, les comptes IV traitent des opérations des agents économiques résidant dans la zone sur laquelle portent les comptes. Sauf pour certains services des administrations publiques, on peut utiliser les définitions du système général relatives aux agents économiques résidents. A l'exception de ces services, les comptes retracent l'ensemble de la production réalisée dans la zone et toutes les autres opérations des résidents de cette zone.

9.29. Dans une première variante, afin d'éviter de surestimer les services rendus aux résidents, on exclut des comptes de production et de biens et services les opérations des services des administrations publiques localisés dans la zone qui ne servent pas à titre principal à des résidents de ladite zone. Les unités de l'administration centrale et des administrations locales situées dans la zone et qui ne servent pas à titre principal les résidents, par exemple les camps militaires, les bureaux fiscaux, doivent être considérés comme des enclaves extraterritoriales. Rien n'est attribué à la zone au titre des activités de ces unités, et les opérations entre ces unités et les résidents de la zone doivent être traitées comme des opérations avec l'extérieur.

9.30. Dans une autre variante, on attribue au moins la production et la formation de capital de ces unités aux zones où elles sont installées. On peut ou non attribuer à la zone une part appropriée de la consommation des services ainsi produits. Toute la production brute de ces services pour compte propre qui n'est pas affectée à ladite zone est classée dans les exportations de la zone. Les revenus et dépenses de la zone en question font alors apparaître, le cas échéant, les recettes transférées par ces services des administrations publiques à l'administration centrale ou aux administrations locales et les transferts en retour de ces dernières aux services localisés dans la zone, pour financer la partie de leur consommation qui est attribuée à la zone considérée. Au compte de capital et de financement de la zone s'inscrivent les transferts fictifs en capital de l'organisme central aux organismes résidents des administrations publiques pour financer leur formation de capital fixe.

9.31. Les comptes IV, présentés à titre de modèle, forment un système fermé et articulé de comptes, et ils sont conçus à partir de toute la gamme des comptes du système général. Ils sont analogues dans leur structure aux comptes consolidés de la nation à savoir les comptes I, toutefois, le compte I 1 a été décomposé en deux comptes simplifiés: l'un relatif aux ressources et aux emplois de biens et de services, l'autre relatif à la production et aux coûts de production des producteurs résidents. L'organisation et les flux des comptes IV concordent autant que possible avec le système général. La seule modification importante de structure tient à la combinaison, en un compte unique, des opérations sur les biens et services marchands et sur les autres biens et services. Par rapport au système général, les comptes IV apportent un certain nombre de simplifications au classement des agents et des opérations et au traitement de ces opérations. Ces simplifications sont destinées à permettre d'établir ces comptes, tout en procurant l'information essentielle nécessaire à l'analyse économique et sociale. Des exemples des simplifications ainsi apportées aux flux du système général sont fournis par l'utilisation de l'excédent brut d'exploitation et de l'épargne brute ainsi que par la combinaison, en un seul flux, des diverses catégories de transferts courants. Dans le but de rendre possible la comptabilisation des opérations des résidents de la zone considérée avec des non-résidents, il est proposé d'enregistrer celles-ci sous une forme très consolidée. Les simplifications et autres modifications proposées dans les comptes modèle IV sont exposées ci-dessous.

### Les comptes de production et les comptes de biens et services

9.32. Comme pour les comptes II A et B du système général, le compte modèle IV A résulte de la consolidation des comptes de production et des comptes de biens et services du système. Toutefois, à la différence des comptes II, les opérations portant sur les biens et services marchands et sur les autres biens et services sont traitées dans un compte unique. Ce traitement devrait simplifier l'exploitation des données et il offre l'avantage de présenter dans un seul compte l'ensemble des ressources de biens et services provenant de la production intérieure, comme dans le cas des comptes relatifs aux producteurs résidents. Les comptes IV A a diffèrent aussi des comptes correspondants du système général en décrivant les flux de biens et services marchands évalués aux prix d'acquisition.

9.33. Le compte modèle IV A b s'obtient en combinant les comptes de production des producteurs qui figurent dans le système général. On réduit ainsi le travail d'établissement du compte, tout en fournissant les renseignements essentiels sur la production de la zone. Dans sa structure, ce compte est tout à fait cohérent avec les comptes correspondants du système général. On y distingue la production pour compte propre et la production destinée à la vente, tant pour les biens et services marchands que pour les autres biens et services. Cette distinction est destinée à mesurer l'importance et l'évolution de la production de subsistance et de toute autre production non commercialisée des zones rurales. Deux catégories, à savoir l'excédent net d'exploitation et la consommation de capital fixe, y sont réunies en un flux unique, l'excédent brut d'exploitation, en raison des difficultés que l'on rencontre pour obtenir des estimations fiables de la consommation de capital fixe aux premiers stades du développement statistique. L'excédent brut d'exploitation est réparti entre les producteurs qui produisent à titre principal pour le marché et ceux qui produisent à titre principal pour compte propre.

### Les comptes de revenu et de dépenses, de capital et de financement

9.34. Bien que la classification des opérations courantes (revenu et dépenses) et des opérations en capital soit considérablement simplifiée par rapport au système général, les comptes IV B sont, sur la plupart des points, conformes à la structure de ce système. L'enregistrement de l'excédent brut d'exploitation au compte de revenu et de dépenses fait exception. L'épargne est également enregistrée brute de la consommation de capital fixe, dans les comptes de revenu et de dépenses et dans les comptes de capital et de financement des comptes IV, mais ce traitement n'entraîne aucune modification du cadre du système général.

9.35. Les autres regroupements importants apportés au détail des classifications, dans les comptes IV B, par rapport au système général, concernent les transferts courants et les opérations financières. Les ressources et les emplois relatifs aux assurances-dommages et aux transferts non contractuels, à l'exception des impôts sur le revenu et des paiements analogues aux organes des administrations publiques, sont consolidées et enregistrées dans une seule rubrique. Le compte de capital et de financement est tronqué et ne fait plus apparaître que le besoin de financement, afin d'éviter les difficultés de collecte des données sur les opérations financières.

9.36. En revanche, afin de séparer les opérations effectuées en monnaie des autres opérations, les comptes IV B comprennent une répartition supplémentaire des flux bruts de revenu de la propriété, entre opérations en espèces et opérations en nature. Cette classification est proposée à cause de l'importance du métayage dans bon nombre de pays en voie de développement. Il peut être opportun d'ajouter des classifications complémentaires pour d'autres flux. Par exemple, l'excédent brut d'exploitation des producteurs pourrait être subdivisé entre celui des entreprises qui travaillent surtout pour le marché et celui des unités qui produisent surtout pour l'autoconsommation ou l'auto-équipement. La distinction entre ces deux catégories d'unités de production pourrait être basée sur le fait que plus de la moitié, des trois quarts, etc. de leur production est destinée à la vente sur le marché. Les flux de consommation finale et de formation brute de capital fixe, aux comptes IV B, en plus de ceux des comptes VI A, pourraient être classés en biens produits pour compte propre et biens achetés. La séparation des flux de biens et services commercialisés de ceux qui ne le sont pas devrait permettre d'apprécier les sources statistiques et la fiabilité des estimations et de distinguer les échanges payés en monnaie des autres opérations.

## Activités économiques essentielles

### Types d'activité

9.37. Les pays en voie de développement pourront trouver intérêt à établir des ensembles de comptes complémentaires pour les types d'activité économique qui fournissent leurs principales exportations ou qui jouent un rôle pilote dans le développement économique en fournissant au marché national des substituts des importations ou d'autres biens dont la demande est importante. Ce jeu de comptes devrait fournir un ensemble de renseignements cohérents sur toutes les opérations effectuées par les producteurs ainsi choisis, afin qu'on puisse analyser simultanément leurs comportements en matière de production de biens et services, de distribution du revenu, d'épargne et de financement de la formation de capital. Ces renseignements devraient permettre d'analyser les évolutions, les potentialités et les problèmes de la croissance dans ces activités économiques.

9.38. Le caractère essentiel ou non essentiel d'une activité économique dépend du pays considéré. Ces activités essentielles (activités-clefs) peuvent appartenir à l'agriculture, aux industries extractives ou aux industries manufacturières. Pour les besoins de la planification et de l'amélioration de l'infrastructure d'un pays en voie de développement, il peut y avoir avantage à dresser ces comptes pour des catégories de transport très importantes ou pour le bâtiment et les travaux publics. Etant donné l'importance de la production agricole dans les pays en voie de développement, il peut être utile d'élaborer un jeu de comptes pour l'ensemble de la production agricole. En général, on devrait établir un jeu séparé pour chaque activité économique essentielle. Les comptes V, à l'annexe 9.1, sont destinés à illustrer le jeu de comptes à élaborer.

### Nature et structure des comptes V

9.39. Afin de mettre en évidence les relations entre la production et la formation de capital, la recette et l'affectation du revenu, et les autres sources de financement pour une activité-clef donnée, il y aurait lieu de traiter les mêmes agents dans tous les comptes de la classe V. Il peut donc être souhaitable d'y faire figurer l'ensemble des opérations des propriétaires de tout établissement qui exerce à titre principal l'activité économique considérée. En conséquence, les comptes V comprendront les opérations des établissements qui, appartenant à ces propriétaires, n'exercent pas cette activité à titre principal du moins engloberont-ils toute l'activité-clef qu'il est possible de déterminer et d'isoler.

9.40. Les propriétaires des établissements qu'il est intéressant d'étudier si l'on établit des comptes V, peuvent être des sociétés ou quasi-sociétés, ou des membres des ménages s'il s'agit d'entreprises individuelles. Comme dans le système général, l'unité statistique sera l'établissement pour les comptes de production et de formation de capital, l'entreprise ou le ménage des propriétaires des entreprises individuelles, pour les comptes de revenu et de dépenses et les comptes de capital et financement. Les comptes V comprennent deux jeux de comptes de revenu et dépenses et de capital et financement, cohérents avec le découpage sectoriel du système général.

9.41. Les comptes V comprennent les mêmes comptes que le système général et pratiquement ils sont cohérents à tous égards avec la structure et le contenu de ce système. La seule exception importante tient à l'inclusion de l'excédent brut d'exploitation et de l'épargne brute dans les comptes de revenu et de dépenses. Les classifications du système général sont également modifiées dans quelques cas, en raison des circonstances dans lesquelles les comptes V pourront être dressés. Ce jeu de comptes ne forme pas un système fermé et complètement articulé, car il ne contient pas de compte des opérations des agents considérés avec les autres agents économiques. Les comptes V sont donc des comptes de secteur.

### Les comptes de production et les comptes de biens et services

9.42. Les deux comptes V A (le premier décrivant les ressources et les emplois des biens et services marchands produits par les établissements considérés et le second la production de ces établissements et la structure de leurs coûts) ressemblent aux comptes de production des branches marchandes et aux comptes de biens et services marchands du système général. Les comptes de consommation et de formation de capital du système ne figurent dans ceux de la classe V que pour leurs éléments communs avec le compte des biens et services marchands considérés. En général, les comptes de biens et services se rapportent aux agents économiques qui ne sont pas compris dans ceux de la classe V.

9.43. Le compte V A a porte sur les opérations concernant tous les biens et services marchands produits par les établissements considérés, qu'ils soient ou non les produits caractéristiques de l'activité économique-clef considérée, et sur les importations des seuls produits caractéristiques de cette activité. En conséquence, la même production intérieure figure dans les comptes V A a et V A b, et ceci permet de relier la demande et la structure des coûts des établissements repris dans les comptes V A. La production desdits établissements est répartie entre les biens et services marchands qui sont les produits caractéristiques de l'activité-clef et les autres biens et services marchands. De plus, on distingue les biens et services marchands caractéristiques produits par des établissements qui se consacrent principalement à cette activité et les biens et services marchands produits par des unités de production des propriétaires des établissements précécédents dont ce n'est pas l'activité principale.

9.44. Il peut être indiqué de dresser deux jeux de comptes V A: le premier pour les établissements dont cette activité-clef est l'activité principale; le second pour les autres établissements des entreprises faisant l'objet de ces comptes. On devra estimer à la valeur départ-usine la production des établissements compris dans les deux catégories de comptes V A.

### Les comptes de revenu et de dépenses et les comptes de capital et de financement

9.45. Bien que les comptes V B soient cohérents avec la structure du système général, le découpage des agents qui y figure ne correspond pas exactement à la classification du système général par type d'activité économique des sociétés et quasi-sociétés non financières et des ménages. En effet, ces comptes couvrent non seulement les entreprises dont l'activité principale est l'activite-clef mais aussi les propriétaires de tout établissement qui exerce à titre principal ce type d'activité. Au contraire, dans le système général les sociétés et quasi-sociétés non financières, ainsi que les ménages de propriétaires d'entreprises individuelles, sont classés selon leur activité économique principale.

9.46. Pour les ménages de propriétaires d'entreprises individuelles, mais non pour les sociétés et quasi-sociétés, les comptes de revenu et de dépenses et les comptes de capital et de financement du système général sont notablement simplifiés dans les comptes V. Au compte de revenu et de dépenses des ménages, les opérations concernant les assurances-dommages et la plupart des catégories de transferts courants, qui apparaissent séparément dans le compte correspondant du système général, sont consolidées dans la rubrique intitulée "Transferts courants nets n.d.a.". Font exception les opérations relatives aux impôts sur le revenu et à la sécurité sociale. Au compte de capital et de financement des ménages, le détail du classement des opérations financières a été notablement réduit. De plus, l'épargne et l'excédent d'exploitation sont enregistrés bruts des amortissements.

## Le secteur public

### Données requises

9.47. Etant donné le rôle important joué par les pouvoirs publics dans le développement économique de la plupart des pays en voie de développement, ces pays pourront juger souhaitable de dresser un jeu de comptes pour le secteur public, c'est-à-dire les entreprises publiques et les administrations publiques. Ces comptes décriraient le rôle des pouvoirs publics dans l'approvisionnement de l'économie en biens et services, ainsi que les prélèvements qu'ils effectuent sur les ressources de l'économie pour leur propre production. Ces comptes présenteraient également les moyens qu'utilisent les pouvoirs publics pour financer la production, la consommation et la formation de capital, et mettraient en évidence les pressions inflationnistes ou déflationnistes qu'ils exercent et leur rôle dans la redistribution des revenus. Pour satisfaire un certain nombre de ces besoins, il peut être utile de dresser les tableaux complémentaires prévus au paragraphe 9.16 pour les entreprises publiques, ainsi que les comptes et tableaux types du système général relatifs aux administrations centrales et au secteur public. Le jeu de comptes dont il est question ici (les comptes VI de l'annexe 9.1) réunit les données principales relatives aux diverses opérations des entreprises publiques et des organes des administrations publiques et met en évidence les relations entre ces données.

### Nature et structure générale des comptes VI

9.48. Les comptes VI s'intègrent dans l'architecture du système général de comptabilité nationale. Les comptes de production des unités publiques de production marchande et des producteurs des services rendus par les administrations publiques sont séparés, et on propose le même détail de classement des opérations pour les comptes VI que pour le système général. Les données de base nécessaires à l'établissement des comptes devraient être extraits des documents comptables et budgétaires des entreprises publiques et des pouvoirs publics. Les comptes VI ne constituent pas un système fermé; ils sont semblables aux comptes de secteurs.

### Les comptes de production

9.49. En matière de biens et services les comptes VI, proposés ci-dessus se limitent aux comptes de production des unités publiques de production marchande et des branches non marchandes des administrations publiques, car il est pratiquement impossible de réunir des chiffres sur les emplois de leur production en dehors de la production de services par les administrations publiques pour compte propre. La structure et le contenu des comptes de production ainsi proposés sont les mêmes que dans le système général. L'évaluation des flux des comptes de

production des branches marchandes publiques et des branches non marchandes des administrations publiques est aussi la même que dans le système général.

### Les comptes de revenu et de dépenses et les comptes de capital et de financement

9.50. Les comptes VI B a d'opérations courantes (revenu et dépenses) et d'opérations en capital, qui sont proposés ci dessus, constituent une combinaison des comptes correspondants du système général relatifs aux sociétés et quasi-sociétés publiques non financières, aux institutions financières publiques et aux administrations publiques. Les opérations des entreprises publiques et des administrations publiques doivent être consolidées, de façon à éviter de retracer les nombreuses opérations qui se font entre ces entreprises et ces administrations et dont l'intérêt économique est minime, de même que pour indiquer clairement les transactions du secteur public avec le reste de l'économie. En vue de faciliter l'analyse des rôles respectifs joués par les sociétés et quasi-sociétés publiques et les administrations publiques dans les opérations du secteur public, les comptes VI B retracent des comptes séparés de revenu et dépenses et de capital et de financement pour chacune de ces parties du secteur public. Alors que les opérations des administrations publiques doivent être consolidées dans les comptes VI B c, il convient d'adjouter, sans les consolider, les opérations des sociétés et quasi-sociétés publiques dans les comptes VI B b. Le traitement est identique à celui des opérations des administrations publiques et des entreprises publiques dans le système général. A noter que, tandis que le système complet ne comporte pas de compte ou de tableau type séparé pour les opérations courantes (revenu et dépenses) et en capital des sociétés ou quasi-sociétés publiques, il comprend un compte type et un tableau développé plus détaillé pour les mêmes opérations des administrations publiques. Certains pays en voie de développement peuvent juger opportun de dresser des comptes séparés de revenu et dépenses et de capital et de financement pour chacune de ces subdivisions du secteur public, à savoir sociétés et quasi-sociétés publiques non financières, institutions financières publiques, administration centrale, administrations locales et administrations de sécurité sociale.

### Tableaux complémentaires

9.51. Outre les tableaux décrits aux paragraphes 9.15, 9.16 et 9.26 précédents, qui résultaient de l'introduction de classifications complémentaires dans les tableaux développés du système général, les pays en voie de développement peuvent juger intéressant de dresser les deux tableaux complémentaires visés à l'annexe 9.7. Le tableau 27 fournit, en résumé, des renseignements sur l'importance relative des parties commercialisées et non commercialisées de la production dans la production totale de l'économie. Le tableau 28 est essentiellement conçu comme une simplification du tableau 2 du système général, pour permettre de réunir des données urgentes sur l'offre et l'utilisation des biens et services marchands aux premiers stades du développement des statistiques.

### Tableau 27

9.52. Dans le tableau 27, on répartit la production totale de l'économie selon que les producteurs travaillent pour le marché ou pour leur propre subsistance et selon que cette production est ou non commercialisée. La confection de ce tableau exige des données sur la façon dont sont écoulés les biens et services, commercialisés ou non. Il devrait être utile pour apprécier les conditions dans lesquelles s'effectue la production, soit pour compte propre, soit pour le marché, de même que pour relier la quantité de monnaie en circulation avec la valeur des biens et services qu'elle sert à acheter. De plus, il peut être utile pour tester la fiabilité des données sur la production.

9.53. Le tableau 27 fait appel à des classifications qui complètent celles du système général et qui ont déjà servi dans les comptes IV. Les branches d'activité marchande y sont classées selon qu'à titre principal elles produisent ou non pour le marché; et les produits de chaque catégorie des branches sont répartis selon qu'ils sont écoulés ou non sur le marché. Cette classification des branches d'activité marchande s'impose, car la production pour compte propre des entreprises qui travaillent essentiellement pour elles-mêmes peut être considérée comme faisant partie du secteur non monétaire de l'économie, alors que la production pour compte propre des branches d'activité marchande qui produisent surtout pour le marché devrait être classée dans le secteur monétaire. Comme il est dit au paragraphe 27 ci-dessus, la ligne de démarcation entre ces deux catégories de branches est quelque peu arbitraire; elle doit être tracée par chaque pays en fonction de sa propre économie.

### Tableau 28

9.54. Le tableau 28 doit se révéler précieux pour l'analyse et la pratique. Il requiert des données qui peuvent servir à étudier la structure et l'évolution d'une économie en termes de production de biens et services, ainsi que les modèles d'offre et de demande de ces biens et services. Il fournit aussi un cadre pour appliquer la méthode des flux de produits pour obtenir et recouper des estimations, à prix courants et à prix constants, de la production, de la valeur ajoutée par la production et des consommations intermédiaires et finales de biens et services. Il serait également utile de dresser le tableau 28 à prix constants et à prix courants.

9.55. Le tableau 28 donne une version considérablement simplifiée des tableaux 2, à prix courants, et 11, à prix constants, du système général de comptabilité nationale; c'est une extension du tableau 2 a présenté dans les notes sur les tableaux 1 à 7 de l'annexe 8.3. Les emplois de biens et services marchands aux prix d'acquisition ne sont pas décomposés en valeurs départ-usine, marges commerciales et marges de transport. Ainsi, les services de commerce et de transport ne sont pas en fait considérés comme des biens et services marchands distincts; et la valeur de ces services ne figure pas pour chaque type d'emploi. Cependant ces valeurs sont données dans les séries de l'offre de biens et services marchands, comme complément aux valeurs départ-usine de chaque catégorie de produits. Le tableau 28 ne s'écarte que sur ce point de la structure du système général. Les autres simplifications qu'il présente par rapport aux tableaux 2 et 11, à savoir essentiellement le fait de ne pas décomposer la consommation intermédiaire des branches par genre d'activité économique, résultent de combinaisons directes de catégories du système général.

9.56. Le tableau 28 s'obtient aussi en étendant le champ couvert par les tableaux 2 et 11, puisqu'il inclut des données sur l'offre et l'utilisation des biens et services non marchands. C'est l'un des points importants par lesquels il diffère du tableau 2 a de l'annexe 8.3. Les autres différences principales entre les tableaux 28 et 2 a tiennent à la séparation de la consommation intermédiaire des branches d'activité marchande, des branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages, et à l'addition de colonnes pour la consommation finale des administrations publiques. En conséquence, le tableau porte sur l'offre et l'utilisation de tous les biens et services et peut servir de cadre pour rassembler la totalité des chiffres de la valeur ajoutée et des dépenses de consommation finale.

## Ordres de priorité pour l'établissement des comptes

### Considérations générales

9.57. L'ordre de priorité proposé aux pays en voie de développement pour l'établissement des divers comptes types, tableaux développés et tableaux complémentaires du système général de comptabilité nationale, est indiqué à l'annexe 9.2. Etant donné que les comptes et tableaux complémentaires mentionnés dans le présent chapitre ne constituent pas des recommandations concernant les tableaux à préparer par les pays en voie de développement en général, ils ne figurent pas dans la liste de priorité. Quatre degrés de priorité ont été retenus.

9.58. La liste des priorités proposée est conçue pour fournir des indications sur l'ordre dans lequel un pays en voie de développement peut souhaiter développer son système de comptabilité nationale et les statistiques économiques correspondantes. Cette liste a été établie en comparant, d'une part, les difficultés rencontrées pour obtenir les séries de base nécessaires à l'estimation des données de la comptabilité nationale et, d'autre part, l'urgence que présente de telles séries de comptes nationaux. Chaque pays sera naturellement amené à adapter à ses besoins et à sa situation propres l'ordre de priorité proposé.

9.59. La priorité la plus élevée a été assignée aux comptes et tableaux dont le besoin est urgent et qui peuvent être établis à partir de données de base qui sont pour la plupart déjà disponibles dans de nombreux pays en voie de développement. Lorsque les séries de base requises ne sont pas encore disponibles, il est suggéré de donner la plus haute priorité à leur constitution.

### Priorité 1

9.60. La priorité 1 concerne les comptes consolidés de la nation, une grande partie des flux des comptes de production non consolidés et des tableaux développés à prix courants. Elle s'étend aussi aux données relatives aux opérations avec l'extérieur, aux activités des administrations publiques et aux opérations financières du système monétaire.

9.61. Les principaux agrégats des comptes consolidés donnent un aperçu sommaire des dimensions et des rouages d'une économie. Si l'on veut s'assurer la possibilité de dresser ces comptes au cours du premier stade de mise en place du système, il peut s'avérer nécessaire d'utiliser les concepts d'excédent brut d'exploitation et d'épargne brute, sans déduire la consommation de capital fixe.

9.62. Les comptes de production de la classe II et les tableaux connexes fournissent les données indispensables pour planifier et encourager la production de biens et services nécessaires au développement. Les statistiques de produits peuvent être obtenues à un stade relativement peu avancé du développement statistique. En conséquence, on a accordé l'ordre de priorité 1 à une version simplifiée du tableau 2, sur les ressources et les emplois des biens et services, ainsi qu'aux comptes de production et aux tableaux correspondants relatifs aux branches productrices de biens, aux transports et à la distribution.

9.63. En ce qui concerne les administrations publiques, on a assigné l'ordre de priorité 1 aux comptes de revenu et de dépenses et aux comptes de production, ainsi qu'à un certain nombre de séries figurant dans les tableaux développés. Les données essentielles à ces estimations doivent se trouver dans le budget de l'Etat et dans ses documents comptables. L'ordre de priorité 1 a également été donné aux comptes de revenu et de dépenses et à l'accumulation brute des sociétés et quasi-sociétés non financières, ainsi qu'aux comptes de capital et de financement des institutions financières. L'application des lois et règlements relatifs aux sociétés et aux banques devrait permettre de se procurer les données nécessaires pour dresser ces tableaux.

### Priorité 2

9.64. Le deuxième rang de priorité a été attribué à l'information dont le besoin est également urgent, mais qui nécessite le rassemblement de données de base moins accessibles. Il comprend le reste des comptes II et un certain nombre de tableaux connexes plus détaillés relatifs aux comptes de production et aux comptes de biens et services, les principales séries de données à prix constants et les données essentielles, mais difficilement accessibles, sur les opérations courantes (revenu et dépenses) et les opérations en capital. Il est également proposé, à ce stade d'élaboration du système de comptabilité nationale, de tenter d'estimer convenablement la consommation de capital fixe.

### Priorités 3 et 4

9.65. Les troisième et quatrième rangs de priorité ont été réservés aux parties du système de comptabilité nationale dont l'élaboration n'a pas un caractère d'urgence ou se révèle particulièrement difficile. Par exemple, on place à ce niveau les estimations relatives au compte de capital et financement des ménages, ainsi que les tableaux développés correspondants, qui ont reçu ce rang en raison des grosses difficultés et du coût élevé de la collecte des données de base nécessaires pour les établir. Bien que les tableaux entrées-sorties du système complet aient un intérêt considérable pour la planification et la programmation économiques, ils figurent ici en raison des problèmes que pose leur élaboration. Les séries complètes de données relatives aux opérations financières ont également reçu les rangs de priorité les moins élevés, car certaines de ces données sont probablement moins urgentes pour les pays en voie de développement que d'autres données du système général et elles sont beaucoup plus difficiles à obtenir.

## ANNEXE 9.1

### Comptes et tableaux complémentaires


*Pages*

IV. COMPTES DE ZONES—EXEMPLE DE COMPTES D'UNE ZONE RURALE

A. Comptes de production et comptes de biens et services

*a.* Biens et services—Comptes 1, 2 et 4 ..... 219

*b.* Producteurs—Compte 1. Comptes de production 219

B. Comptes de revenu et de dépenses et comptes de capital et de financement

Compte 3. Compte de revenu et de dépenses ..... 220

Compte 5. Compte de capital et de financement .... 220

C. Ensemble des comptes

Compte 6. Opérations avec l'extérieur ..... 220

V. COMPTES DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ESSENTIELLES

A. Comptes de production et comptes de biens et services

*a.* Biens et services marchands—Comptes 1, 2 et 4 . 221

*b.* Branches d'activité marchande—Compte 1. Compte de production ..... 221

B. Comptes de revenu et de dépenses et comptes de capital et de financement

*a.* Sociétés et quasi-sociétés dont au moins un établissement exerce à titre principal l'activité économique essentielle

Compte 3. Compte de revenu et de dépenses .... 221

Compte 5. Compte de capital et de financement . 222

*Pages*

*b.* Ménages des propriétaires d'entreprises individuelles dont au moins un établissement exerce à titre principal l'activité économique essentielle

Compte 3. Compte de revenu et de dépenses .... 222

Compte 5. Compte de capital et de financement . 223

VI. COMPTES DU SECTEUR PUBLIC

A. Comptes de production

Compte 1a. Compte de production—Unités publiques de production marchande ..... 224

Compte 1b. Compte de production—Branches non marchandes des administrations publiques ..... 224

B. Comptes de revenu et de dépenses et de capital et de financement

*a.* Secteur public (consolidé)

Compte 3. Compte de revenu et de dépenses .... 224

Compte 5. Compte de capital et de financement . 225

*b.* Sociétés et quasi-sociétés publiques

Compte 3. Compte de revenu et de dépenses .... 225

Compte 5. Compte de capital et de financement . 226

*c.* Ensemble consolidé des administrations publiques

Compte 3. Compte de revenu et de dépenses .... 226

Compte 5. Compte de capital et de financement . 227

Tableau 27. Production de biens et services ..... 228

Tableau 28. Ressources et emplois de biens et services .... 229

## *IV. Comptes de zones—Exemple de comptes d'une zone rurale*

### A. COMPTES DE PRODUCTION ET COMPTES DE BIENS ET SERVICES

*a.* Biens et services — Comptes 1, 2 et 4

| Ressources | | Emplois | |
|---|---|---|---|
| 1.1.1.1 | Production de produits caractéristiques de l'agriculture et de la chasse, de la sylviculture et de la pêche (b 1.1.1.1) | 1.2.1 à 1.2.3 | Consommation intermédiaire des branches d'activité marchande et des branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages (b 1.2.1 à b 1.2.3) |
| | i. Production pour compte propre | | |
| | ii. Production commercialisée | | |
| 1.1.1.3 | Production de produits caractéristiques des autres branches d'activité marchande de la zone (b 1.1.1.3) | 2.2.30 | Consommation finale privée (3.2.30) |
| | i. Production pour compte propre | | i. Autoconsommation des ménages |
| | ii. Production commercialisée | | ii. Autre consommation privée |
| 1.1.2 à 1.1.8 | Production d'autres biens et services (b 1.1.2 à b 1.1.8) | 2.2.20 | Consommation finale des administrations publiques (3.2.20) |
| | | 4.2.5 | Variation des stocks (5.2.5) |
| | | 4.2.6 | Formation brute de capital fixe (5.2.6) |
| | | | i. Auto-équipement |
| | | | ii. Biens et services marchands achetés |
| | | 1.2.10— 1.1.10 | Exportations de biens et services hors de la zone, nettes des importations (6.2.10–6.1.10) |

*b.* Producteurs—Compte 1. Compte de production

| Emplois | | Ressources | |
|---|---|---|---|
| 1.2.1à 1.2.3 | Consommation intermédiaire des branches d'activité marchande et des branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages (a 1.2.1 à a 1.2.3) | 1.1.1.1 | Production de produits caractéristiques de l'agriculture et de la chasse, de la sylviculture et de la pêche (a 1.1.1.1) |
| | | | i. Production pour compte propre |
| | | | ii. Production commercialisée |
| 1.3.1 | Rémunération des salariés (3.3.1) | 1.1.1.3 | Production de produits caractéristiques des autres branches d'activité marchande (a 1.1.1.3) |
| 1.3.4– 1.3.5 | Impôts indirects nets des subventions d'exploitation [3.3.4 + (6.3.4 — 6.3.5)] | | i. Production pour compte propre |
| 1.3.2+ 1.3.3 | Excédent brut d'exploitation (3.3.2 + 3.3.3) | | ii. Production commercialisée |
| | i. Producteurs travaillant surtout pour compte propre | 1.1.2 à 1.1.8 | Production d'autres biens et services (a 1.1.2 à 1.1.8)) |
| | ii. Entreprises produisant surtout pour le marché | | i. Production pour compte propre |
| | | | ii. Production commercialisée |

B. COMPTES DE REVENU ET DE DÉPENSES ET COMPTES DE CAPITAL ET DE FINANCEMENT

Compte 3. Compte de revenu et de dépenses

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3.2.30 | Consommation finale privée (2.2.30) | 3.3.2 + 3.3.3 | Excédent brut d'exploitation (1.3.2 + 1.3.3) |
| 3.2.20 | Consommation finale des administrations publiques (2.2.20) | 3.3.1 | Rémunération des salariés (1.3.1) |
| 3.4.6 | Revenu de la propriété [3.4.7 + (6.4.6 − 6.4.7)] | 3.4.2 | Solde de la rémunération des salariés en provenance de l'extérieur de la zone (6.4.2) |
| | i. En nature | 3.4.7 | Revenu de la propriété [3.4.6 + (6.4.6 − 6.4.7)] |
| | ii. En espèces | | i. En nature |
| 3.6.1 à 3.6.3 | Impôts directs et paiements analogues aux administrations publiques, nets (6.6.1 à 6.6.3) | | ii. En espèces |
| 3.3.3 + 3.7.1 | Epargne brute (5.3.3 + 5.7.1) | 3.3.4 | Impôts indirects perçus par les administrations locales de la zone (1.3.4 − 6.3.4) |
| | | 3.6.23 | Autres transferts courants reçus, nets (6.6.23) |
| Emplois | | Ressources | |

Compte 5. Compte de capital et de financement

| | | | |
|---|---|---|---|
| 5.2.5 | Variation des stocks (4.2.5) | 5.3.3 + 5.7.1 | Epargne brute (3.3.3 + 5.7.1) |
| 5.2.6 | Formation brute de capital fixe (4.2.6) | 5.7.6 | Transferts en capital reçus, nets (6.7.6) |
| | | 5.7.9 | Besoin de financement (6.7.8) |
| Emplois | | Ressources | |

C. ENSEMBLE DES COMPTES

Compte 6. Opérations avec l'extérieur

| | | | |
|---|---|---|---|
| 6.2.10 − 6.1.10 | Exportations de biens et services hors de la zone, nettes des importations (1.2.10 − 1.1.10) | 6.4.6 − 6.4.7 | Solde du revenu de la propriété versé à l'extérieur de la zone (3.4.6 − 3.4.7) |
| 6.4.2 | Solde de la rémunération des salariés en provenance de l'extérieur de la zone (3.4.2) | 6.6.1 à 6.6.3 | Impôts directs paiements analogues aux administrations publiques, nets (3.6.1 à 3.6.3) |
| 6.6.23 | Autres transferts courants reçus, nets (3.6.23) | 6.3.4 − 6.3.5 | Impôts indirects nets payés à l'administration centrale et aux administrations locales [(1.3.4 − 1.3.5) − 3.3.4] |
| 6.7.6 | Transferts de capital reçus, nets (5.7.6) | | |
| 6.7.8 | Besoin de financement (5.7.9) | | |
| Ressources de la zone | | Emplois de la zone | |

## *V. Comptes des activités économiques essentielles*

### A. COMPTES DE PRODUCTION ET COMPTES DE BIENS ET SERVICES

*a.* Biens et services marchands—Comptes 1, 2 et 4

| | |
|---|---|
| 1.1.1.1 Produits caractéristiques de la (des) branche(s) essentielle(s) d'activité marchande provenant d'établissements de cette (ces) branche(s) (b 1.1.1.1) | 1.2.1 à 1.2.3 Consommation intermédiaire des branches d'activité marchande et des branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif ou service des ménages |
| 1.1.1.2 Produits caractéristiques de la (des) branche(s) essentielle(s), d'activité marchande provenant d'autres établissements des entreprises étudiées (b 1.1.1.2) | 2.2.4 Consommation finale intérieure des ménages |
| 1.1.1.3 Autres produits des établissements des entreprises étudiées (b 1.1.1.3) | 4.2.5 Variation des stocks |
| 1.1.11 Importations concurrentielles de produits caractéristiques de la (des) branche(s) essentielle(s) d'activité marchande | 4.2.6 Formation brute de capital fixe<br>1.2.11 Exportations de biens et services marchands |
| Ressources | Emplois |

*b.* Branches d'activité marchande— Compte 1. Compte de production

| | |
|---|---|
| 1.2.1 Consommation intermédiaire | 1.1.1.1 Produits caractéristiques de la (des) branche(s) essentielle(s) d'activité marchande provenant d'établissements de cette (ces) branche(s) (a 1.1.1.1) |
| 1.3.1 Rémunération des salariés | |
| 1.3.2+ 1.3.3 Excédent brut d'exploitation | |
| 1.3.4 Impôts indirects | 1.1.1.2 Produits caractéristiques de la (des) branche(s) essentielle(s) d'activité marchande provenant d'autres établissements des entreprises étudiées[1] (a 1.1.1.2) |
| 1.3.5 *Moins* subventions d'exploitation | 1.1.1.3 Autres produits des établissements des entreprises étudiées[1] (a 1.1.1.3) |
| Emplois | Ressources |

[1] Entreprises étudiées = Entreprises dont au moins un établissement exerce à titre principal l'activité essentielle.

### B. COMPTES DE REVENU ET DE DÉPENSES ET COMPTES DE CAPITAL ET DE FINANCEMENT

*a.* Sociétés et quasi-sociétés dont au moins un établissement exerce à titre principal l'activité économique essentielle

Compte 3. Compte de revenu et de dépenses

| | |
|---|---|
| 3.4.4 Revenu prélevé par les entrepreneurs de quasi-sociétés | 3.3.2 Excédent net d'exploitation (1.3.2*) |
| | 3.3.3 Consommation de capital fixe (1.3.3*) |
| 3.4.6 Revenu de la propriété<br>1. Intérêts<br>2. Dividendes<br>3. Revenus de la terre et des actifs incorporels n.d.a. | 3.4.7 Revenu de la propriété<br>1. Intérêts<br>2. Dividendes<br>3. Revenus de la terre et des actifs incorporels n.d.a. |
| 3.6.1 et 3.6.2 Impôts directs et paiements analogues aux administrations publiques | 3.5.2 Indemnités d'assurance-dommages |
| 3.6.8 Prestations sociales directes des employeurs | 3.6.7 Cotisations sociales imputées |
| 3.6.13 Transferts courants n.d.a., nets | |
| 3.7.1 Epargne nette (a 5.7.1) | |
| 3.3.3 Consommation de capital fixe (a 5.3.3) | |
| Emplois | Ressources |

Compte 5. Compte de capital et de financement

| | | | |
|---|---|---|---|
| 5.2.5 | Variation des stocks | 5.7.1 | Epargne nette (a 3.7.1) |
| 5.2.6 | Formation brute de capital fixe | 5.3.3 | Consommation de capital fixe (a 3.3.3) |
| 5.7.4 + 5.7.5 | Achats, nets des ventes, de terre et d'actifs incorporels | 5.7.6 | Transferts en capital reçus, nets |
| | | 5.7.9 | Besoin de financement (a 5.7.8) |
| Emplois | | Ressources | |
| 5.7.8 | Besoin de financement (a 5.7.9) | 5.9.4 | Titres à court terme |
| 5.8.1 | Or | 5.9.5 | Obligations et bons à long terme |
| 5.8.2 | Numéraire et dépôts à vue transférables | 5.9.6 | Actions de sociétés, et parts de capital social |
| 5.8.3 | Autres dépôts | 5.9.7 | Prêts à court terme, n.d.a. |
| 5.8.4 | Titres à court terme | 5.9.8 | Prêts à long terme, n.d.a. |
| 5.8.5 | Obligations et bons à long terme | 5.9.10 | Apport en capital des propriétaires dans les quasi-sociétés |
| 5.8.6 | Actions de sociétés et parts de capital social | 5.9.11 | Crédits commerciaux et acomptes |
| 5.8.7 et 8 | Prêts n.d.a. | 5.9.12 et 13 | Autres engagements |
| 5.8.11 | Crédits commerciaux et acomptes | | |
| 5.8.12 et 13 | Autres créances | | |
| Besoin de financement et variation des créances | | Variation des engagements | |

*b.* Ménages des propriétaires d'entreprises individuelles dont un établissement au moins exerce à titre principal l'activité économique essentielle

Compte 3. Compte de revenu et de dépenses

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3.2.32 | Consommation finale | 3.4.1 | Rémunération des salariés |
| 3.4.6 | Revenu de la propriété | 3.3.2 + 3.3.3 | Excédent brut d'exploitation (1.3.2* + 1.3.3*) |
| | 1. Intérêts du crédit à la consommation | 3.4.7 | Revenu de la propriété |
| | 2. Autres intérêts | | 1. Intérêts |
| | 3. Revenus de la terre et des actifs incorporels n.d.a. | | 2. Dividendes |
| 3.6.1 et 2 | Impôts directs et payements analogues aux administrations publiques | | 3. Revenus de la terre et des actifs incorporels n.d.a. |
| 3.6.3 | Cotisations à la sécurité sociale | 3.6.4 | Prestations de sécurité sociale |
| 3.7.1 + 3.3.3 | Epargne brute (b 5.7.1 + b 5.3.3) | 3.6.14 | Transferts courants n.d.a. reçus, nets |
| Emplois | | Ressources | |

Compte 5. Compte de capital et de financement

| | | | |
|---|---|---|---|
| 5.2.5 | Variation des stocks | 5.7.1 + | Epargne brute (b 3.7.1 + b 3.3.3) |
| 5.2.6 | Formation brute de capital fixe | 5.3.3 | |
| 5.7.4 + | Achats, nets des ventes de terrains, | 5.7.6 | Transferts en capital reçus, nets |
| 5.7.5 | et d'actifs incorporels | 5.7.9 | Besoin de financement (b 5.7.8) |
| | **Emplois** | | **Ressources** |
| 5.7.8 | Besoin de financement (b 5.7.9) | 5.9.7 | Prêts à court terme n.d.a. |
| 5.8.2 | Numéraire et dépôts à vue transférables | 5.9.8 | Prêts à long terme n.d.a. |
| 5.8.3 | Autres dépôts | 5.9.11 | Crédits commerciaux et acomptes |
| 5.8.7 | Prêts n.d.a. | 5.9.12 | Autres engagements |
| et 8 | | et 13 | |
| 5.8.11 | Crédits commerciaux et acomptes | | |
| 5.8.n | Autres créances | | |
| | **Besoin de financement et variation des créances** | | **Variation des engagements** |

*Comptes VI (suite)*

## A. COMPTES DE PRODUCTION

### Compte 1a. Compte de production—Unités publiques de production marchande

| Emplois | | Ressources | |
|---|---|---|---|
| 1.2.1 | Consommation intermédiaire | 1.1.1.1 | Produits caractéristiques des branches d'activité des unités publiques de production marchande |
| 1.3.1 | Rémunération des salariés | 1.1.1.3 | Autres produits des unités publiques de production marchande |
| 1.3.2 | Excédent net d'exploitation | | |
| 1.3.3 | Consommation de capital fixe | | |
| 1.3.4 | Impôts indirects | | |
| 1.3.5 | *Moins* subventions d'exploitation | | |

### Compte 1b. Compte de production—Branches non marchandes des administrations publiques

| Emplois | | Ressources | |
|---|---|---|---|
| 1.2.2 | Consommation intermédiaire | 1.1.5 | Production de services non marchands pour compte propre |
| 1.3.1 | Rémunération des salariés | 1.1.4 | Ventes de biens et services non marchands |
| 1.3.3 | Consommation de capital fixe | 1.1.2 | Production de biens et services marchands |
| 1.3.4 | Impôts indirects | | |

## B. COMPTES DE REVENU ET DE DÉPENSES ET COMPTES DE CAPITAL ET DE FINANCEMENT

### *a.* Secteur public (consolidé)

### Compte 3. Compte de revenu et de dépenses

| Emplois | | Ressources | |
|---|---|---|---|
| 3.2.20 | Consommation finale des administrations publiques (1b.1.5) | 3.3.2 | Excédent net d'exploitation des unités de production marchande publiques (1a.3.2) |
| 3.4.6 | Revenu de la propriété | 3.4.7 | Revenu de la propriété |
| | 1. Intérêts | | 1. Intérêts |
| | 2. Dividendes | | 2. Dividendes |
| | 3. Revenus de la terre et des actifs incorporels n.d.a. | | 3. Revenus de la terre et des actifs incorporels n.d.a. |
| 3.5.1 | Prestations d'assurance-dommages | 3.5.3 | Primes nettes d'assurance-dommages |
| 3.3.5 | Subventions d'exploitation | 3.3.4 | Impôts indirects |
| 3.6.4 | Prestations de sécurité sociale | 3.6.1 | Impôts directs |
| 3.6.5 | Allocations d'assistance | 3.6.2 | Redevances obligatoires, amendes et pénalités |
| 3.6.8 | Prestations sociales directes des employeurs | 3.6.3 | Cotisations à la sécurité sociale |
| 3.6.9 | Transferts courants n.d.a.: | 3.6.7 | Cotisations sociales imputées |
| et 11 | 1. Aux résidents | 3.6.10 | Transferts courants n.d.a. reçus: |
| | 2. Au reste du monde | et 12 | 1. Des résidents |
| 3.7.1 | Épargne nette (5.7.1) | | 2. Du reste du monde |

Compte 5. Compte de capital et de financement

| | | | |
|---|---|---|---|
| 5.2.5 | Variation des stocks | 5.7.1 | Epargne nette (3.7.1) |
| 5.2.6 | Formation brute de capital fixe | 5.3.3 | Consommation de capital fixe (1a.3.3 + 1b.3.3) |
| 5.7.4 et 5 | Achats, nets des ventes, de terrains et d'actifs incorporels n.d.a. | 5.7.6 | Transferts en capital reçus, nets en provenance:<br>1. Des résidents<br>2. Du reste du monde |
| | | 5.7.9 | Besoin de financement (5.7.8) |
| | Emplois | | Ressources |
| 5.7.8 | Besoin de financement (5.7.9) | 5.9.2 | Numéraire et dépôts à vue transférables |
| 5.8.1 | Or | 5.9.3 | Autres dépôts |
| 5.8.2 | Numéraire et dépôts à vue transférables | 5.9.4 | Titres à court terme |
| 5.8.3 | Autres dépôts | 5.9.5 | Obligations et bons à long terme |
| 5.8.4 | Titres à court terme | 5.9.6 | Actions de sociétés et parts de capital social |
| 5.8.5 | Obligations et bons à long terme | 5.9.7 | Prêts à court terme n.d.a. |
| 5.8.6 | Actions de sociétés et parts de capital | 5.9.8 | Prêts à long terme n.d.a. |
| 5.8.7 | Prêts à court terme n.d.a. | 5.9.9 | Droit des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie et de pension |
| 5.8.8 | Prêts à long terme n.d.a. | 5.9.11 | Crédits commerciaux et acomptes |
| 5.8.11 | Crédits commerciaux et acomptes | 5.9.12 et 13 | Autres engagements |
| 5.8.12 et 13 | Autres créances | | |
| | Besoin de financement et variation des créances | | Variation des engagements |

*b.* Sociétés et quasi-sociétés publiques

Compte 3. Compte de revenu et de dépenses

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3.4.4 | Revenu prélevé par les entrepreneurs de quasi-sociétés | 3.3.2 | Excédent net d'exploitation des sociétés et quasi-sociétés publiques (1a.3.2*) |
| 3.4.6 | Revenu de la propriété<br>1. Intérêts<br>2. Dividendes<br>3. Revenus de la terre et des actifs incorporels n.d.a. | 3.4.7 | Revenu de la propriété<br>1. Intérêts<br>2. Dividendes<br>3. Revenues de la terre et des actifs incorpores n.d.a. |
| 3.5.1 | Primes nettes d'assurance-dommages | 3.5.3 | Primes nettes d'assurance-dommages |
| 3.5.4 | Indemnités d'assurance-dommages | 3.5.2 | Indemnités d'assurance-dommages |
| 3.6.1 | Impôts directs | 3.6.7 | Cotisations sociales imputées |
| 3.6.2 | Amendes et pénalités | 3.6.12 | Transferts courants n.d.a. |
| 3.6.8 | Prestations sociales directes des employeurs | | |
| 3.6.11 | Transferts courants n.d.a. | | |
| 3.7.1 | Epargne nette (5.7.1) | | |
| | Emplois | | Ressources |

Compte 5. Compte de capital et de financement

| | | | |
|---|---|---|---|
| 5.2.5 | Variation des stocks | 5.7.1 | Epargne nette (3.7.1) |
| 5.2.6 | Formation brute de capital fixe | 5.3.3 | Consommation de capital fixe (1a.3.3) |
| 5.7.4 et 5 | Achats, nets des ventes, de terrains et d'actifs incorporels n.d.a. | 5.7.6 | Transferts en capital reçus, nets |
| | | 5.7.9 | Besoin de financement (5.7.8) |
| | Emplois | | Ressources |
| 5.7.8 | Besoin de financement (5.7.9) | 5.9.2 | Numéraire et dépôts à vue transférables |
| 5.8.1 | Or | 5.9.3 | Autres dépôts |
| 5.8.2 | Numéraire et dépôts à vue transférables des: | 5.9.4 | Titres à court terme |
| | i. Institutions monétaires | 5.9.5 | Obligations et bons à long terme |
| | ii. Autres | 5.9.6 | Actions de sociétés, et parts de capital social |
| 5.8.3 | Autres dépôts | 5.9.7 | Prêts à court terme n.d.a. |
| 5.8.4 | Titres à court terme | 5.9.8 | Prêts à long terme n.d.a. |
| 5.8.5 | Obligations et bons à long terme | 5.9.9 | Droit des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie et de pension |
| 5.8.6 | Actions de sociétés et parts de capital social | 5.9.10 | Apports en capital des propriétaires dans les quasi-sociétés |
| 5.8.7 | Prêts à court terme n.d.a. | 5.9.11 | Crédits commerciaux et acomptes |
| 5.8.8 | Prêts à long terme n.d.a. | 5.9.12 et 13 | Autres engagements |
| 5.8.11 | Crédits commerciaux et acomptes | | |
| 5.8.12 et 13 | Autres créances | | |
| | Besoin de financement et variation des créances | | Variation des engagements |

*c.* Ensemble consolidé des administrations publiques

Compte 3. Compte de revenu et de dépenses

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3.2.20 | Consommation finale (1b.1.5) | 3.3.2 | Excédent net d'exploitation (1a.3.2*) |
| 3.4.6 | Revenu de la propriété | 3.4.5 | Revenu prélevé par les entrepreneurs de quasi-sociétés |
| | 1. Intérêts | 3.4.7 | Revenu de la propriété |
| | 3. Revenus de la terre et des actifs incorporels n.d.a. | | 1. Intérêts |
| 3.5.1 | Primes nettes d'assurance-dommages | | 2. Dividendes |
| 3.5.5 | Subventions d'exploitation | | 3. Revenus de la terre et des actifs incorporels n.d.a. |
| 3.6.4 | Prestations de sécurité sociale | 3.5.2 | Prestations d'assurance-dommages |
| 3.6.5 | Allocations d'assistance | 3.3.4 | Impôts indirects |
| 3.6.8 | Prestations sociales directes des employeurs | | 1. Droits et taxes sur importations |
| 3.6.9 | Transferts courants n.d.a.: | | 2. Autres impôts indirects |
| | 1. Aux résidents | 3.6.1 | Impôts directs |
| | 2. Au reste du monde | | 1. Impôts sur le revenu, |
| 3.7.1 | Epargne nette (5.7.1) | | 2. Autres impôts directs |
| | | 3.6.2 | Redevances obligatoires, amendes et pénalités |
| | | 3.6.3 | Cotisations à la sécurité sociale |
| | | 3.6.7 | Cotisations sociales imputées |
| | | 3.6.10 | Transferts courants n.d.a. provenant: |
| | | | 1. Des résidents |
| | | | 2. Du reste du monde |
| | Emplois | | Ressources |

Compte 5. Compte de capital et de financement

| | | | |
|---|---|---|---|
| 5.2.5 | Variation des stocks | 5.7.1 | Epargne nette (3.7.1) |
| 5.2.6 | Formation brute de capital fixe | 5.3.3 | Consommation de capital fixe (1b.3.3) |
| 5.7.4 et 5 | Achats, nets des ventes, de terrains et d'actifs incorporels n.d.a. | 5.7.6 | Transferts en capital reçus, nets,<br>1. Des résidents<br>2. Du reste du monde |
| | | 5.7.9 | Besoin de financement (5.7.8) |
| | Emplois | | Ressources |
| 5.7.8 | Besoin de financement (5.7.9) | 5.9.2 | Monnaie émise par le Trésor et dépôts à vue transférables |
| 5.8.1 | Or | 5.9.3 | Autres dépôts |
| 5.8.2 | Numéraire et dépôts à vue transférables<br>i. De l'administration centrale<br>ii. Des autres administrations publiques | 5.9.4 | Titres à court terme |
| | | 5.9.5 | Obligations et bons à long terme |
| 5.8.3 | Autres dépôts | 5.9.7 | Prêts à court terme n.d.a. |
| 5.8.4 | Titres à court terme | 5.9.8 | Prêts à long terme n.d.a. |
| 5.8.5 | Obligations et bons à long terme | 5.9.11 | Crédits commerciaux et acomptes |
| 5.8.6 | Actions de sociétés, et parts de capital social | 5.9.12 et 13 | Autres engagements |
| 5.8.7 et 8 | Prêts n.d.a. | | |
| 5.8.10 | Apports en capital des propriétaires dans les quasi-sociétés | | |
| 5.8.12 et 13 | Autres créances | | |
| | Besoin de financement et variation des créances | | Variation des engagements |

**Tableau 27. Production de biens et services**

| *Poste* | *Flux* | *Opération* | |
|---|---|---|---|
| | | a. Branches d'activité marchande | |
| 1 | [illegible] | Production des branches d'activité marchande qui ne travaillent pas essentiellement pour le marché | |
| 2 | | i. Consommation finale des propriétaires et des aides familiaux non salariés | |
| 3 | | ii. Variation des stocks | |
| 4 | | iii. Auto-équipement | |
| 5 | | iv. Ventes aux tiers | |
| | [illegible] | Production des branches d'activité marchande travaillant essentiellement pour le marché | |
| 7 | | i. Consommation finale des propriétaires et des aides familiaux non salariés | |
| 8 | | ii. Variation des stocks | |
| 9 | | iii. Auto-équipement | |
| 10 | | iv. Ventes aux tiers | |
| 11 | [illegible] | Production totale | |
| | | b. Autres producteurs | |
| 12 | | Production des branches non marchandes des administrations publiques | |
| 13 | [illegible] | i. Consommation finale de services non marchands produits pour compte propre | |
| 14 | [illegible] | ii. Auto-équipement | |
| 15 | et [illegible] | iii. Ventes aux tiers | |
| 16 | | Production des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages | |
| 17 | [illegible] | i. Consommation finale de services non marchands produits pour compte propre | |
| 18 | [illegible] | ii. Auto-équipement | |
| 19 | et [illegible] | iii. Ventes aux tiers | |
| 20 | [illegible] | Services domestiques des ménages | |
| 21 | [illegible] | Production totale (biens et services) | |

## Tableau 28. Ressources et emplois des biens et services

| Classification des biens et services | Ressources | | | | | Emplois (prix d'acquisition) | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Importations | | | | | | | | | | | |
| | Production intérieure (valeurs départ-usine) | Valeur c.a.f. | Droits et taxes sur importations | Marges commerciales et marges de transport (valeurs départ-usine) | Total des ressources ou des emplois (valeurs d'acquisition) | Consommation intermédiaire des branches d'activité marchande | Consommation intermédiaire des branches non marchandes des administrations publiques | Consommation intermédiaire des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages | Consommation finale intérieure des ménages ou consommation finale privée | Consommation finale des administrations publiques | Variation des stocks | Formation brute de capital fixe | Exportations (f.o.b.) |
| Flux | 1.1.0* | 1.1.10 | 1.3.4.1 | 1.1.0* | 1.1 ou 1.2 | 1.2.1 | 1.2.2 | 1.2.3 | 2.2.30 | 2.2.20 | 4.2.5 | 4.2.6 | 1.2.10 |
| (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) | (7) | (8) | (9) | (10) | (11) | (12) | (13) | (14) |
| (a) Biens et services marchands | | | | | | | | | | | | | |
| Biens et services marchands caractéristiques des branches d'activité marchande, indiqués au tableau-type 2[1] | | | | | | | | | | | | | |
| (b) Autres biens et services[2] | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Produits par branches non marchandes des administrations publiques | | xxx | xxx | xxx | | xxx | xxx | xxx | | | xxx | xxx | xxx |
| 2. Produits par branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages | | xxx | xxx | xxx | | xxx | | xxx | | xxx | xxx | xxx | xxx |
| 3. Services domestiques des ménages | | xxx | xxx | xxx | | xxx | xxx | xxx | | xxx | xxx | xxx | xxx |
| 4. Achats directs courants, à l'extérieur, des branches non marchandes des administrations publiques | xxx | | xxx | xxx | | xxx | | xxx | xxx | xxx | xxx | xxx | xxx |
| 5. Achats directs, à l'extérieur, des ménages résidents *moins* achats directs, à l'intérieur, des ménages non résidents | xxx | | xxx | xxx | | xxx | xxx | xxx | | xxx | xxx | xxx | |
| Total | | | | | | | | | | | | | |

[1] Tous les biens et services marchands produits par les branches non marchandes des administrations publiques ou des institutions privées sans but lucratif au service des ménages, qui se trouvent compris dans les produits caractéristiques d'un genre d'activité des branches d'activité marchande, doivent être indiqués séparément.

[2] Autres biens et services aux prix d'acquisition.

## ANNEXE 9.2

### Ordre de priorité proposé pour l'établissement des comptes et tableaux

| Comptes types | Ordre de priorité |
|---|---|
| I. *Comptes consolidés de la nation* | 1 |
| II. *Comptes de production et comptes de biens et services:* | |
| A. Biens et services marchands—Comptes 1, 2 et 4 | 2-3 |
| Comptes séparés pour les produits caractéristiques des branches suivantes: (*a*) agriculture, chasse, sylviculture et pêche; (*b*) industries extractives (séparées si elles sont importantes), industries manufacturières, électricité, gaz et eau; (*c*) bâtiment et travaux publics; (*d*) commerce de gros et de détail; (*e*) restaurants et hôtels; (*f*) transports, entrepôts et communications; (*g*) services | |
| B. Autres biens et services—Comptes 1, 2 et 4 | |
| *a.* Ventes d'autres biens et services et importations directes par les branches non marchandes des administrations publiques | 3 |
| *b.* Consommation finale des services des administrations publiques | 1 |
| *c.* Consommation finale des services institutions privées sans but lucratif au service des ménages | 1 |
| *d.* Consommation finale des ménages | 1 |
| C. Branches d'activité marchande—Compte 1, Compte de production. Comptes séparés pour: | |
| 1. Agriculture, chasse, sylviculture et pêche; industries extractives (séparées si elles sont importantes), industries manufacturières, électricité, gaz et eau; bâtiment et travaux publics; commerce de gros et de détail; transports et communications | 1 |
| 2. Restaurants et hôtels; services | 2-3 |
| D. Branches non marchandes des administrations publiques—Compte 1, Compte de production | 1 |
| E. Branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages—Compte 1, Compte de production | 2-3 |
| F. Services domestiques des ménages—Compte 1, Compte de production | 3 |
| III. *Comptes de revenu et de dépenses et comptes de capital et de financement:* | |
| A. Sociétés et quasi-sociétés non financières | |
| Compte 3. Compte de revenu et de dépenses | 1 |
| Compte 5. Compte de capital et de financement | |
| *a.* Compte de capital | 1-2 |
| *b.* Compte financier | 3 |
| B. Institutions financières | |
| Compte 3. Compte de revenu et de dépenses | 1-2 |
| Compte 5. Compte de capital et de financement | 1-2 |
| C. Administrations publiques | |
| Compte 3. Compte de revenu et de dépenses | 1 |
| Compte 5. Compte de capital et de financement | |
| *a.* Compte de capital | 1 |
| *b.* Compte financier | 1-2 |
| D. Institutions privées sans but lucratif au service des ménages | |
| Compte 3. Compte de revenu et de dépenses | 3 |
| Compte 5. Compte de capital et de financement | 4 |
| E. Ménages et entreprises individuelles | |
| Compte 3. Compte de revenu et de dépenses | 3 |
| Compte 5. Compte de capital et de financement | |
| *a.* Compte de capital | 3 |
| *b.* Compte financier | 4 |

| Tableaux types | Ordre de priorité |
|---|---|
| *Tableaux développés des comptes II. Comptes de production, et comptes de biens et services, à prix courants:* | |
| Tableau 1. Produit intérieur brut et revenu des facteurs, par genre d'activité | 1-2 |
| Tableau 2. Ressources et emplois des biens et services marchands, modèle simplifié (comme par exemple au tableau 28) | 4 |
| Tableau 2. Ressources et emplois des biens et services marchands—tableau type | 3 |
| Tableau 3. Production et entrées des branches d'activité marchande | 3 |
| Tableau 4. Consommation finale des administrations publiques selon la nature des coûts et la fonction | 1-2 |
| Tableau 5. Consommation finale des institutions privées sans but lucratif au service des ménages, d'après la nature des coûts et la fonction | 3-4 |
| Tableau 6. Composition de la consommation finale des ménages | |
| *a.* Par catégorie de dépenses | 2 |
| *b.* Consommation finale intérieure, par fonction | 3 |
| Tableau 7. Composition de la formation brute de capital | |
| *a.* Par type de biens d'équipement | 4 |
| *b.* Par genre d'activité économique | 2-3 |
| *Tableaux développés des comptes II. Comptes de production et comptes de biens et services à prix constants:* | |
| Tableau 8. Emplois du produit intérieur brut: valeur à prix constants et indices de prix correspondants | 2 |
| Tableau 9. Produit intérieur brut à prix constants, par genre d'activité économique | 2-3 |
| Tableau 10. Emploi de la main-d'œuvre par genre d'activité économique | 2-3 |
| Tableau 11. Ressources et emplois des biens et services marchands à prix constants—Modèle simplifié, comme par exemple au tableau 28 | 2-3 |
| Tableau 11. Ressources et emplois des biens et services marchands—tableau type | 4 |
| Tableau 12. Production et entrées des branches à prix constants | 3-4 |
| Tableau 13. Consommation finale des administrations publiques à prix constants par fonction | 3-4 |
| Tableau 14. Consommation finale des institutions privées sans but lucratif au service des ménages, à prix constants, par fonction | 4 |
| Tableau 15. Composition de la consommation finale des ménages, à prix constants | |
| *a.* Par catégorie de dépenses | 2-3 |
| *b.* Consommation finale intérieure par fonction | 3-4 |
| Tableau 16. Composition de la formation brute de capital en prix constants | |
| *a.* Par type de biens d'équipement | 2 |
| *b.* Par genre d'activité économique | 3-4 |
| *Tableaux développés et tableaux complémentaires des comptes III. Comptes de revenu et de dépenses et comptes de capital et de financement:* | |
| Tableau 17. Revenu des facteurs issu de la production intérieure par genre d'activité économique et par secteur institutionnel d'origine | 4 |

TABLEAUX TYPES (*suite*)


| | *Ordre de priorité* |
|---|---|
| Tableau 18. Revenu national et revenu disponible. | 1 |
| *a.* Revenu national aux prix du marché | 1 |
| *b.* Répartition du revenu national et du revenu disponible | 2–3 |
| Tableau 19. Opérations en capital des secteurs public et privé | 3–4 |
| Tableau 20. Opérations courantes (revenu et dépenses) et en capital des sociétés et quasi-sociétés non financières par genre d'activité économique | 3–4 |
| Tableau 21. Opérations courantes (revenu et dépenses) et en capital des sous-secteurs des administrations publiques | 2 |
| Tableau 22. Dépenses choisies des administrations publiques par fonction | 2 |
| Tableau 23. Opérations courantes (revenu et dépenses) et en capital des sous-secteurs des ménages et entreprises individuelles incluses | 4 |
| Tableau 24. Opérations financières détaillées des sous-secteurs | 4 |
| Tableau 25. Opérations financières du système monétaire | 1–2 |
| *Tableau développé relatif à l'ensemble des comptes:* | |
| Tableau 26. Opérations avec l'extérieur | 1 |

# GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES UTILISES

*Accumulation*
(Accumulation)
L'accumulation brute, ou variation brute du patrimoine, est égale à l'acquisition, au cours d'une période comptable, de biens de capital fixe, de stocks de biens non durables, de terres, de gisements de minéraux et d'autres actifs corporels non reproductibles, de créances, de brevets, de droits d'auteur et d'autres actifs incorporels, diminuée du montant des engagements contractés pendant la même période. L'accumulation nette, ou variation nette du patrimoine, est égale à l'accumulation brute au cours d'une période comptable diminuée de la consommation de capital fixe de cette période.

*Accumulation brute*
(Gross accumulation)
Total de la formation brute de capital, des achats nets des ventes de terrains, des achats — nets des ventes — d'actifs incorporels, autres que les créances, et de la capacité de financement. Voir aussi accumulation.

*Achats directs, à l'extérieur, des ménages résidents*
(Direct purchases abroad by resident households)
Achats de biens et de services — y compris les frais de transports locaux — effectués à l'extérieur par des résidents d'un pays, tels que les touristes, les membres des équipages des navires, les travailleurs frontaliers et saisonniers et le personnel diplomatique et militaire. Ce poste ne comprend pas les dépenses des hommes d'affaires et des fonctionnaires en mission, des équipages, etc., lorsqu'elles sont remboursables par l'employeur ou lorsqu'il s'agit de frais professionels.

*Achats directs, à l'extérieur, des branches non marchandes des administrations publiques*
(Direct purchases abroad by producers of government services)
Achats — nets des ventes — de biens et de services, effectués à l'extérieur par les administrations publiques d'un pays donné, pour le compte de leurs organismes extra-territoriaux ou pour d'autres besoins à l'extérieur. Ce poste comprend l'excédent, s'il est positif[1], des contributions de ce pays aux installations militaires et aux programmes de défense pluri-nationaux sur la valeur des achats de biens et services effectués à ce titre sur son propre territoire.

*Achats directs, à l'intérieur, des organismes extra-territoriaux*
(Direct purchases in the domestic market, extra-territorial bodies)
Achats — nets des ventes — de biens et services, effectués par les organismes extra-territoriaux civils ou militaires présents sur le territoire d'un pays. Ce poste comprend l'excédent, s'il est positif[2], de la valeur des achats de biens et services effectués sur le territoire au titre des installations militaires et des programmes spéciaux de défense plurinationaux sur les contributions du pays aux dépenses résultant d'accords militaires. Ces achats sont inclus dans les exportations de produits marchands du pays dans lequel ils sont effectués.

*Achats directs, à l'intérieur, des ménages non résidents*
(Direct purchases in the domestic market by non-resident households)
Achats de biens et services effectués sur le marché intérieur d'un pays par des non-résidents, tels que ceux qui sont mentionnés ci-dessus (voir Achats directs, à l'extérieur, des ménages résidents). Ce poste ne comprend pas les dépenses des hommes d'affaires et des fonctionnaires, etc., non résidents, en mission, lorsqu'il s'agit de dépenses remboursables par l'employeur ou de frais professionnels.

*Achats nets d'actifs incorporels non financiers*
(Net purchases of intangible assets except claims)
Achats, nets des ventes, d'actifs incorporels qui n'ont pas de contre-

1. Dans le cas contraire, voir Achats directs, à l'intérieur, des organismes extra-territoriaux.
2. Dans le cas contraire, voir Achats directs, à l'extérieur, des branches non marchandes des administrations publiques.

partie dans les engagements d'un autre agent, diminués des commissions, frais juridiques et autres frais de mutation.

*Actifs*
(Assets)
Propriété de machines, de matériel, d'ameublement, de bâtiments et d'autres biens reproductibles durables, de stocks de biens non durables, de terrains, de monuments et d'autres actifs corporels non reproductibles, de droits d'auteur, de baux, de concessions, de créances sur des tiers et d'autres actifs incorporels.

*Actifs corporels*
(Tangible assets)
Propriété de biens de capital fixe, de stocks de biens non durables, de terrains, de gisement de minéraux, de zones boisées et de biens analogues.

*Actifs et passifs financiers, Créances et engagements*
(Financial assets or liabilities)
Or, espèces et autres créances sur des tiers (engagements des tiers) détenus par un agent économique ou créances des tiers sur un agent économique (engagements de cet agent économique envers des tiers).

*Actifs incorporels*
(Intangible assets)
Outre les actifs financiers, cette rubrique comprend les baux, les concessions minières, les brevets, les droits d'auteur et les actifs analogues qui n'ont pas de contrepartie dans le passif d'un autre agent.

*Actions de sociétés et parts de capital social*
(Corporate equity securities)
Instruments et actes représentatifs de droits sur le solde des avoirs, c'est-à-dire la valeur nette du patrimoine, et sur le solde des revenus de sociétés après désintéressement de tous les créanciers.

*Administration centrale*
(Central government)
Tous les ministères, services, bureaux, établissements et autres organismes etc., classés dans le secteur institutionnel des administrations publiques, qui sont des services ou des moyens d'action du pouvoir central, qu'ils émargent à des budgets ordinaires, à des budgets extraordinaires ou qu'ils soient financés sur des fonds extra-budgétaires. On exclut de l'administration centrale les administrations de sécurité sociale organisées de façon indépendante de celle-ci.

*Administrations locales*
(State and local government)
Ensemble des bureaux, organismes et autres services, classés dans le secteur institutionnel des administrations publiques, qui sont des organes ou des moyens d'action des États d'une fédération, des provinces, des régions, des districts, des départements et des communes, ainsi que tous les autres organes de l'administration, à l'exception de l'administration centrale.

*Administrations publiques*
(General government)
Ensemble des bureaux, ministères, organismes et autres services qui sont des organes ou des moyens d'action des pouvoirs publics centraux, des États d'une fédération et des collectivités locales, qu'ils émargent à des budgets ordinaires ou extraordinaires ou qu'ils soient financés par des fonds extra-budgétaires. Cet ensemble comprend: les institutions sans but lucratif qui, sans faire partie intégrante des administrations publiques, sont entièrement ou principalement financées et contrôlées par les pouvoirs publics, ou sont essentiellement au service des administrations publiques; tous les régimes de sécurité sociale destinés à de grands groupes de la population, qui sont imposés, contrôlés ou financés par les pouvoirs

publics ; et les unités de production marchande gérées par l'administration qui produisent principalement des biens et des services pour l'administration de même que celles qui, à titre principal, vendent des biens et services en petite quantité à la population. On exclut de ce secteur les autres unités de production marchande gérées par l'administration et les sociétés publiques.

*Administrations publiques résidentes*
(Resident government bodies)
Organes des administrations publiques centrales et locales installés sur le territoire économique d'un pays, y compris les ambassades, consulats et établissements militaires d'un pays à l'étranger. Les organisations internationales situées sur le territoire d'un pays ne sont pas considérées comme résidentes.

*Administrations de sécurité sociale*
(Social Security funds)
Régimes imposés, contrôlés, ou financés par les pouvoirs publics en vue de fournir des prestations sociales à la collectivité ou à des groupes importants de celle-ci. Ces régimes doivent être organisés séparément des autres activités des pouvoirs publics et tenir une comptabilité séparée de leurs actifs et de leurs passifs.

*Agents*
(Transactors)
Agents économiques résidents du système.

*Allocations d'assistance*
(Social assistance grants)
Dons en espèces faits aux particuliers et aux ménages par les pouvoirs publics, les institutions privées sans but lucratif et les sociétés et quasi-sociétés, à l'exclusion des prestations de sécurité sociale et des prestations sociales directes des employeurs.

*Apport en capital des propriétaires dans les quasi-sociétés*
(Proprietors' net addition to the accumulation of quasi-corporate enterprises)
Apport des propriétaires au capital des quasi-sociétés, en vue de contribuer au financement de l'accumulation de ces entreprises.

*Autres biens et services*
(Other goods and services)
Biens et services qui, normalement, ne sont pas vendus sur le marché à un prix destiné à couvrir le coût de production. Ces biens et services sont, pour l'essentiel, des produits des branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages, des services domestiques rendus par des ménages à d'autres ménages, des achats directs, à l'extérieur, des ménages et des achats directs courants, à l'extérieur, des branches non marchandes des administrations publiques.

*Autres dépôts*
(Other deposits)
Toutes les créances, autres que le numéraire et les dépôts à vue transférables, sur le système monétaire, sur d'autres institutions financières et sur l'Etat, qui font l'objet d'un contrat de dépôt.

*Autres impôts directs*
(Direct taxes n.e.c.)
Prélèvements réguliers des pouvoirs publics sur les actifs financiers, sur la valeur nette du patrimoine ou sur la valeur totale de l'actif des entreprises, des institutions privées sans but lucratif et des ménages, ou frappant la possession ou l'utilisation de biens par les particuliers et les ménages.

*Autres institutions financières*
(Other financial institutions)
Entités, autres que les institutions monétaires, les compagnies d'assurance-vie et les caisses de pension, qui, à titre principal, effectuent sur le marché des opérations financières, consistant à emprunter et à acquérir des créances.

*Autres institutions monétaires*
(Other monetary institutions)
Toutes les banques, sauf la banque centrale, qui ont des engagements sous forme de dépôts payables à vue et transférables par chèque ou utilisables sous une forme quelconque comme moyens directs de paiement.

*Banque centrale*
(Central Bank)
Banque sous propriété et ou contrôle public qui fait partie des autorités monétaires du pays, imprime les billets et, souvent, détient et gère les réserves internationales. La banque centrale a également des engagements sous la forme de dépôts à vue des autres banques et, souvent, des administrations publiques.

*Base des droits constatés*
(Payable-receivable basis)
L'agent payeur doit enregistrer un montant comme dû à partir du moment où il se trouve obligé de le payer en vertu d'un contrat ou de la loi, ou, dans le cas des transferts non contractuels autres que les taxes, amendes, subventions etc., versées aux, ou, par les pouvoirs publics, au moment où il effectue le paiement. Le bénéficiaire l'enregistre comme dû au moment où il a le droit de recevoir ce montant en vertu d'un contrat ou de la loi, ou, dans le cas de transferts non contractuels autres que les taxes, amendes, subventions etc., versées aux, ou, par les pouvoirs publics, au moment où il le reçoit effectivement.

*Base des faits générateurs*
(Accrual basis)
La grandeur considérée, qu'il s'agisse d'une dépense, d'un revenu, de l'obligation d'un paiement ou de tout autre flux, est enregistrée au moment où elle est engagée (dans le cas d'une dépense) ou gagnée (dans le cas d'une recette).

*Base des paiements*
(Cash basis)
La grandeur considérée: dépense, revenu, autre recette, est enregistrée au moment du paiement ou de la recette effectifs.

*Biens de capital fixe*
(Fixed assets)
Voir Capital fixe.

*Biens de consommation durables*
(Consumer durables or durable consumer goods)
Biens acquis par les ménages dont la durée de vie prévue dépasse largement une année et dont la valeur est relativement élevée, tels que les voitures automobiles, les réfrigérateurs et les machines à laver. Les habitations en sont exclues, car elles sont classées comme capital fixe d'une branche d'activité marchande.

*Biens de consommation semi-durables*
(Consumer semi-durables)
Biens acquis par les ménages, dont la durée d'utilisation prévue est d'un an, ou un peu plus, ou dont la valeur est relativement peu élevée, tels que les vêtements, la lingerie, les couverts en métaux courants, les outils de jardin, les paniers, les bijoux de fantaisie, les grille-pain électriques et les plaques chauffantes.

*Biens non durables*
(Non durable goods)
Biens dont la durée d'utilisation prévue est inférieure à un an.

*Biens et services*
(Goods and services)
Biens et services marchands et autres biens et services.

*Biens et services marchands*
(Commodities)
Biens et services destinés normalement à être vendus sur le marché à un prix calculé pour couvrir leur coût de production. Sont marchands tous les biens et services produits par les branches d'activité marchande, tous les biens et services importés, à l'exception de ceux qui sont achetés directement à l'extérieur par les administrations publiques dans le cadre de leurs opérations courantes et par les ménages, et la partie de la production des branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages, dont le prix de vente répond aux conditions décrites ci-dessus.

*Branches d'activité*
(Activities)
Branches d'activité marchande, branches non marchandes des administrations publiques, branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages et services domestiques rendus par un ménage à un autre.

*Branches d'activité marchande*
(Industries)
Sont classés dans les branches d'activité marchande tous les établissements résidents et les unités du même type, publics ou privés, qui produisent des biens et services pour la vente, à un prix destiné normalement à couvrir leur coût de production. On classe aussi dans les branches d'activité marchande les unités des administrations publiques vendant à la population des biens et des services qui sont manifestement des biens et des services marchands, bien que, pour des raisons de politique générale, leur prix de vente n'atteigne pas leur coût de production. Les unités de production marchande auxiliaires gérées par les administrations publiques, les logements occupés par leurs propriétaires, l'agriculture de subsistance, les chantiers de construction collectifs pour compte propre, sont également classés dans les branches d'activité marchandes. En effet, bien que ces unités ne produisent pas pour le marché, elles fournissent des produits analogues à ceux des branches d'activité marchande et mettent en œuvre des procédés et des moyens de production du même type que ceux desdites branches. Les unités résidentes qui empruntent sur le marché et acquièrent des actifs financiers et les organismes privés sans but lucratif qui sont essentiellement au service des entreprises et qui sont entièrement, ou principalement, financés ou contrôlés par elles sont aussi classés dans les branches d'activité marchande.

*Branches marchandes*
(Industries)
Voir Branches d'activité marchande

*Branches non marchandes des administrations publiques*
(Producers of government services)
Voir Producteurs des services rendus par les administrations publiques.

*Branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages*
(Producers of non profit services to households)
Voir Producteurs des services rendus par les institutions privées sans but lucratif au service des ménages.

*Caisses de pension*
(Pension funds)
On classe dans les caisses de pension des régimes qui, ayant pour but d'assurer un revenu à des catégories déterminées de salariés pendant leur retraite, sont organisés de façon autonome, ne font pas partie des régimes de sécurité sociale, et effectuent des opérations financières sur le marché des capitaux.

*Capacité de financement*
(Net lending)
Excédent positif ou négatif de la variation des créances d'un agent sur la variation de ses engagements.

*Capital fixe*
(Fixed assets)
Le capital fixe comprend les biens durables, à l'exclusion des terrains, des gisements de minéraux, des zones boisées et des actifs corporels non reproductibles du même type, utilisés pour la production par les branches d'activité marchande, par les branches non marchandes des administrations publiques dans le cadre de leurs activités civiles et par les branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif. Les logements occupés par leurs propriétaires, les logements de fonction destinés aux personnels militaires et à leurs familles, les animaux de reproduction, de trait et de bétail laitier sont considérés comme des biens de capital fixe.

*Comptes des autres biens et services*
(Other goods and services account)
Compte décrivant l'équilibre des ressources et des emplois des autres biens et services.

*Compte de biens et services marchands*
(Commodity accounts)
Comptes décrivant les ressources de biens et services marchands provenant de la production intérieure et des importations, ainsi que leurs emplois intermédiaires et finals.

*Compte de capital et de financement*
(Capital finance account)
Compte décrivant l'accumulation et le financement du capital des unités institutionnelles résidentes.

*Comptes de consommation finale*
(Final consumption expenditure accounts)
Comptes décrivant la consommation finale de biens et services par les ménages résidents, les administrations publiques et les institutions privées sans but lucratif au service des ménages.

*Comptes d'opérations courantes*
(Current accounts)
Comptes de production, comptes d'équilibre des biens et services, comptes de revenu et de dépenses.

*Comptes des opérations avec l'extérieur*
(External transactions accounts)
Comptes des opérations courantes et en capital de la nation avec le reste du monde.

*Comptes des opérations en capital (avec l'extérieur)*
(Capital transactions account)
Compte-type relatif aux opérations en capital de la nation avec le reste du monde, c'est-à-dire aux opérations sur les créances et les autres actifs incorporels ainsi que sur les engagements et les autres moyens de financement de l'accumulation brute.

*Compte des opérations courantes (avec l'extérieur)*
(Current transactions account)
Compte-type relatif aux opérations de recettes et de dépenses courantes effectuées par la nation avec le reste du monde.

*Compte de patrimoine*
(Balance sheet account)
Compte décrivant l'actif, le passif et la valeur nette du patrimoine d'une unité institutionnelle ou d'une catégorie d'unités institutionnelles à une date donnée.

*Compte de production*
(Production account)
Comptes de biens et services et comptes de production des branches d'activité.

*Comptes de production des branches d'activité*
(Activity accounts)
Comptes de production des branches d'activité marchande, des branches non marchandes des administrations publiques, des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif et des services domestiques des ménages. Ces comptes décrivent la production de biens et services, la consommation intermédiaire, les coûts des facteurs de production, les impôts indirects *diminués* des subventions d'exploitation.

*Compte du produit intérieur brut et de ses emplois*
(Domestic product and expenditure account)
Compte type consolidé de la production, de la consommation, et de la formation de capital de la nation.

*Compte de réévaluation*
(Revaluation account)
Compte des réévaluations et des autres écritures qui permettent de relier les comptes de patrimoine de début et de fin de période aux opérations du compte de capital et de financement de cette période.

*Compte du revenu disponible et de son affectation*
(Disposable income and its appropriation account)
Compte type consolidé de revenu et de dépenses pour la nation.

*Comptes de revenu et de dépenses*
(Income and outlay accounts)
Comptes décrivant les revenus reçus et dépensés par les unités institutionnelles résidentes.

*Compte des services domestiques des ménages*
(Domestic services of households account)
Compte décrivant la production de services domestiques rendus par des ménages à d'autres ménages.

*Consommation de capital fixe*
(Consumption of fixed capital)
Valeur, aux prix courants de remplacement, du capital fixe reproductible consommé au cours de la période, du fait de l'usure normale, de l'obsolescence prévisible et des dommages accidentels probables. On ne calcule pas de consommation de capital fixe pour les routes, les barrages, et les constructions autres que les bâtiments des producteurs de services rendus par les administrations pu-

bliques. L'obsolescence imprévisible, les grandes catastrophes, l'épuisement des ressources naturelles ne sont pas pris en compte dans le calcul de la consommation de capital fixe.

*Consommation finale intérieure des ménages*
(Final consumption expenditure of households in the domestic market)
Achats de biens neufs et de services par les ménages résidents et non résidents sur le territoire économique d'un pays diminués de leurs ventes — nettes de leurs achats — de biens d'occasion, de rebuts et de déchets.

*Consommation finale des administrations publiques*
(Government consumption expenditure)
Voir Consommation finale des services des administrations publiques.

*Consommation finale des institutions privées sans but lucratif au service des ménages*
(Final consumption expenditure of private non profit institutions serving households)
Voir Consommation finale des services des institutions privées sans but lucratif au service des ménages.

*Consommation finale des ménages*
(Final consumption expenditure of households)
Achats de services et de biens neufs de consommation durables, semi-durables et non durables par les ménages résidents diminués de leurs ventes — nettes de leurs achats — de biens d'occasion, de rebuts et de déchets.

*Consommation finale des services des administrations publiques*
(Final consumption expenditure of government services)
Valeur des biens et services produits par les branches non marchandes des administrations publiques pour leur propre usage courant. La consommation finale des services des administrations publiques est égale à leur production *moins* la somme de leurs ventes de biens et services marchands, de leurs ventes de biens et services non marchands et de leur formation de capital pour compte propre, lorsque la production d'auto-équipement n'est pas isolée comme branche d'activité marchande. La valeur de la production des branches non marchandes des administrations publiques est égale à la somme de leur consommation intermédiaire de biens et services, augmentée de la rémunération des salariés, de la consommation de capital fixe et des impôts indirects.

*Consommation finale des services des institutions privées sans but lucratif au service des ménages*
(Final consumption expenditure of private non-profit services to households)
Valeur des biens et services produits par les branches non marchandes de ces institutions pour leur propre usage courant. La consommation finale de ces institutions est égale à la production de leurs branches non marchandes, *moins* la somme de leurs ventes de biens et services marchands et de biens et services non marchands. La valeur de la production des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages est égale à la somme de leur consommation intermédiaire de biens et services augmentée de la rémunération des salariés, de la consommation de capital fixe et des impôts indirects.

*Consommation intermédiaire*
(Intermediate input)
Voir Consommation intermédiaire des branches d'activité marchande, des branches non marchandes des administrations publiques et des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages.

*Consommation intermédiaire des branches d'activité marchande*
(Intermediate consumption of industries)
Biens non durables et services (biens et services marchands) consommés dans la production, y compris la réparation et l'entretien courant du stock de capital, la recherche, le développement et la prospection, les dépenses indirectes pour le financement de la formation de capital telles que les frais d'émission des emprunts et les frais de mutation encourus lors de l'achat et de la vente de créances.

*Consommation intermédiaire des branches non marchandes des administrations publiques*
(Intermediate consumption of producers of government services)
Acquisitions (achats et transferts en nature) de biens neufs et de services (principalement des biens et services marchands) en compte courant y compris les biens durables acquis principalement à des fins militaires, diminuées des ventes — nettes des achats — de biens analogues d'occasion, de rebuts et de déchets.

*Consommation intermédiaire des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages*
(Intermediate consumption of producers of private non-profit services to households)
Acquisitions (achats et transferts en nature) de biens neufs non durables et de services (biens et services marchands) diminuées des ventes — nettes des achats — de biens analogues d'occasion, de rebuts ou de déchets. Les biens d'occasion reçus pour être distribués gratuitement aux ménages, sans remise à neuf ni transformation, ne sont pas compris dans les ventes nettes de biens d'occasion.

*Consommation privée*
(Private consumption expenditure)
Consommation finale des ménages et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages.

*Cotisations à la sécurité sociale*
(Social security contributions)
Cotisations versées pour le compte des salariés, par eux-mêmes ou par leurs employeurs, aux régimes de sécurité sociale définis au § 5.27. Les régimes sont imposés, contrôlés et financés par les pouvoirs publics pour assurer des prestations de sécurité sociale à la collectivité ou à d'importantes fractions de celle-ci.

*Cotisations des employeurs aux régimes privés de pensions, d'allocations familiales, d'assurance-maladie et d'assurance-dommages, d'assurance-vie et aux régimes analogues*
(Employers' contributions to private pension, family allowance, health and other casualty insurance, life insurance and similar schemes)
Cotisations effectives ou imputées que les employeurs versent pour le compte de leurs salariés aux caisses, fonds et autres régimes privés, au titre des pensions, des allocations familiales, des indemnités de renvoi et de licenciement, des congés de maternité, des accidents du travail, de l'assurance-maladie et des autres types d'assurance-dommages, de l'assurance-vie, etc.

*Cotisations des employeurs à la sécurité sociale*
(Employers' contributions to social security schemes)
Cotisations que les employeurs versent pour le compte de leurs salariés aux régimes de sécurité sociale classés dans les administrations publiques.

*Cotisations à la sécurité sociale, aux régimes de pensions et aux régimes analogues*
(Contributions to social security, pension and similar schemes)
Les cotisations à la sécurité sociale, aux régimes de pension et aux régimes analogues sont considérées, dans leur totalité, comme des versements des salariés.

*Cotisations sociales imputées*
(Unfunded employee welfare contributions imputed)
Cotisations imputées comprises dans la rémunération des salariés et correspondant aux versements que doivent effectuer les employeurs directement à leurs salariés: pensions, allocations familiales, indemnités de licenciement et de renvoi et autres prestations sociales, pour lesquelles lesdits employeurs ne constituent pas de caisses autonomes, ne détiennent pas de réserves spéciales ou ne souscrivent pas d'assurance particulière.

*Coût des facteurs*
(Factor cost)
Voir Valeur au coût des facteurs.
(Primary inputs)
Total de la rémunération des salariés, de l'excédent net d'exploitation et de la consommation de capital fixe.

*Coût de production*
(Gross input)
Total de la consommation intermédiaire, de la valeur ajoutée au coût des facteurs et des impôts indirects nets des subventions d'exploitation. Ce coût est égal à la valeur de la production aux prix départ-usine.

*Créances*
(Financial claims)
Voir Actifs et passifs financiers.

*Créances et engagements*
(Financial assets and liabilities)
Voir Actifs et passifs financiers.

*Crédits commerciaux et acomptes*
(Trade credit and advances)
Crédits accordés pour l'achat (la vente) de biens et services, acomptes sur travaux en cours ou avances sur travaux commandés.

*Dépôts à vue transférables*
(Transferable deposits)
Dépôts qui peuvent être retirés à vue, sans déduction ni restriction, et qui sont transférables par chèque ou communément utilisés sous d'autres formes comme moyens de paiement.

*Dividendes*
(Dividends)
Revenu des actions et des autres formes de participation au capital social des sociétés et des coopératives.

*Droit des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie*
(Net equity of household on life insurance reserves)
Voir Réserves techniques d'assurance-vie.

*Droit des ménages sur les réserves de pension*
(Net equity of households on pension funds)
Valeur nette du patrimoine des caisses de pension.

*Effets et bons*
(Bill)
Titres qui donnent au porteur le droit inconditionnel de recevoir, à une date spécifiée, une somme fixée à l'avance et qui sont émis et négociés, sur les marchés organisés, avec un escompte variable suivant le taux d'intérêt et la date d'échéance.

*Effets et bons à court terme*
(Bills and bonds short term)
Voir Titres à court terme.

*Emplois finals de biens et services*
(Final use of goods and services)
Consommation finale, formation brute de capital fixe, variation des stocks et exportations.

*Engagements*
(Liabilities)
Voir Actifs et passifs financiers.

*Entrées intermédiaires*
(Intermediate input)
Voir Consommation intermédiaire des branches d'activité marchande, des branches non marchandes des administrations publiques et des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages.

*Entreprises individuelles*
(Unincorporated enterprises)
Entreprises individuelles proprement dites et sociétés de personnes n'ayant pas la personnalité juridique qui ne sont pas considérées comme des quasi-sociétés et qui sont classées dans le secteur institutionnel de leur(s) propriétaire(s).

*Entreprises privées*
(Private enterprises)
Entreprises dont des particuliers détiennent la totalité ou la majorité des actions, ou d'autres formes de participation au capital, et qui sont sous le contrôle de particuliers.

*Entreprises publiques*
(Public enterprises)
Unités de production marchandes gérées par l'administration et sociétés publiques. Ces deux catégories comprennent les organisations qui, entièrement ou principalement, appartiennent aux pouvoirs publics et/ou sont contrôlées par eux et sont formées d'établissements qui, du fait de leur genre d'activité, de leur technologie ou de leur mode d'exploitation, sont rangés dans les branches d'activités marchandes.

*Entretien courant*
(Current repairs and maintenance)
Frais de réparation des dommages subis par le capital fixe et frais d'entretien de ce capital ayant pour but de le maintenir en bon état de fonctionnement. Les achats de pièces et d'accessoires dont la valeur est relativement faible ou dont la durée de vie est d'un an ou légèrement supérieure à un an, mais de toute façon inférieure à celle de l'équipement principal, sont inclus dans les dépenses d'entretien courant.

*Epargne*
(Saving)
Différence entre les ressources courantes et les emplois courants. Ce poste équilibre le compte de revenu et de dépenses.

*Etablissement (au sens de la CITI)*
(Establishment)
En principe, l'établissement est la combinaison des activités et des ressources réalisée par une seule entité, qui en a la propriété ou le contrôle, en vue de produire l'ensemble le plus homogène possible de biens et de services, d'ordinaire en un seul lieu, mais parfois sur une plus large région géographique, et pour laquelle on peut réunir des données distinctes sur la production et sur toutes les consommations intermédiaires, la main-d'oeuvre et le capital utilisés pour la production, directement ou à titre complémentaire ou auxiliaire. Pour la comptabilité nationale de l'ensemble d'un pays, le critère de l'homogénéité de la production de biens et services est plus important que celui de la proximité géographique.

*Excédent net d'exploitation*
(Operating surplus)
Différence entre la production aux prix départ-usine et la somme de la consommation intermédiaire, de la rémunération des salariés, de la consommation de capital fixe et des impôts indirects diminués des subventions d'exploitation.

*Exportations de biens et services*
(Exports of goods and services)
En principe, on enregistre dans les exportations d'un pays tous les transferts de propriété des biens et des services fournis par les producteurs résidents de ce pays à des non-résidents.
En pratique on peut saisir les exportations de biens de la manière suivante: au passage des frontières douanières, s'il s'agit de marchandises, à la sortie du territoire économique s'il s'agit d'autres biens, en y incluant les achats directs à l'intérieur des organismes extra-territoriaux et des particuliers non résidents.
Etant donné que les importations d'un pays doivent être évaluées c.a.f., les exportations de services de ce pays doivent inclure la valeur des services de transport et d'assurance des marchandises importées fournis par des producteurs résidents.

*Filiale*
(Subsidiary)
Entreprise constituée en société, dont une autre entreprise possède la majorité des actions. Le terme s'applique dans le présent rapport aux entreprises résidentes constituées en sociétés qui sont des filiales d'unités étrangères, ainsi qu'aux filiales à l'étranger des unités résidentes.

*Flux*
(Flows)
Opérations économiques au cours d'une période comptable.

*Formation brute de capital*
(Gross capital formation)
Formation brute de capital fixe et variation des stocks.

*Formation brute de capital fixe*
(Gross fixed capital formation)
Dépenses (achats et production pour compte propre) des branches d'activité marchande, des branches non marchandes des administrations publiques et des branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif, ayant pour but d'ajouter des biens durables neufs à leur capital fixe, diminuées des ventes de ces branches, nettes de leurs achats, de biens analogues d'occasion ou de rebuts. Les dépenses des administrations publiques au titre de biens durables à usage militaire sont exclues de la formation brute de capital fixe. Les acquisitions à usage civil de biens durables, reproductibles ou non, à l'exception des terres, des gisements de

minéraux, des zones boisées et des biens analogues, la valeur des travaux du bâtiment et des travaux publics et la valeur du gros entretien effectué sont incluses dans la formation brute de capital fixe. De même, on incluera dans la formation brute de capital fixe les dépenses de mise en valeur et d'amélioration des terres et les dépenses engagées pour développer et étendre les zones boisées, les plantations, les vignobles etc. . . . jusqu'à ce qu'ils deviennent productifs, lorsque le délai qui les sépare de l'entrée en production est largement supérieur à un an, et les acquisitions d'animaux pour la reproduction, d'animaux de trait, de bétail laitier, etc. . . ainsi que les frais de mutation relatifs aux achats et aux ventes de terrains, de gisements minéraux, de zones boisées, etc.

*Formation de capital*
(Capital formation)
Voir Formation brute de capital fixe et formation nette de capital.

*Formation de capital fixe*
(Fixed capital formation)
Voir Formation brute de capital fixe et formation nette de capital fixe.

*Formation nette de capital fixe*
(Net fixed capital formation)
Formation brute de capital fixe *moins* consommation de capital fixe.

*Frais de mutation*
(Transfer costs)
Marges des intermédiaires perçues sur les mutations de biens d'occasion, de rebuts, de terrains, etc.; frais de transport et d'installation des biens d'occasion; droits perçus à l'occasion des transactions portant sur des terrains, des bâtiments anciens et des baux, commissions, perçues par les courtiers, les agents de change et les agents immobiliers à l'occasion des transactions sur les terrains, les bâtiments anciens, les créances, les autres actifs incorporels, etc.

*Gain ou perte en capital*
(Capital gain or loss)
Augmentations ou diminutions de la valeur des actifs des unités institutionnelles, dues aux variations des prix du marché, à la découverte de nouveaux gisements de minéraux et d'autres ressources naturelles, à la croissance des arbres, à l'épuisement des gisements de minéraux, à l'obsolescence imprévisible, aux vols, aux catastrophes et à d'autres événements, à l'exception de l'achat et de la vente d'actifs, de l'usure normale subie par les actifs corporels, des dommages et pertes de caractère accidentel dont on tient compte dans le calcul de la consommation de capital fixe, de l'annulation des dettes irrécouvrables et des autres flux enregistrés dans les comptes d'opérations.

*Gros entretien*
(Capital repairs)
Modifications ou additions importantes apportées aux machines, au matériel, aux constructions et aux autres actifs fixes qui en augmentent notablement la durée d'utilisation ou la productivité, modifient la nature des services qu'ils rendent ou en accroissent le volume.

*Importations de biens et services*
(Imports of goods and services)
En principe, on enregistre dans les importations d'un pays tous les transferts de propriété des biens et des services fournis par les producteurs non résidents à des résidents de ce pays.

En pratique on peut saisir les importations de la manière suivante: au passage des frontières du pays s'il s'agit de marchandises, à l'entrée du territoire économique s'il s'agit des autres biens et services; ces derniers comprennent les achats directs courants à l'extérieur des administrations publiques et des particuliers résidents.

Comme les importations de marchandises d'un pays sont évaluées c.a.f., leur valeur inclut la valeur des services de transports et d'assurance fournis par les producteurs résidents sur les marchandises importées.

*Importations complémentaires*
(Complementary imports)
Importations de biens et services qui ne sont pas produits dans le pays importateur.

*Importations concurrentielles*
(Competitive imports)
Importations de biens et services qui sont également produits dans le pays importateur.

*Impôts indirects*
(Indirect taxes)
Impôts payés par les producteurs, figurant dans leur coût de production et assis sur la production, la vente, l'achat ou l'utilisation de biens ou de services. Ces impôts comprennent les droits et taxes sur importations ainsi que les excédents d'exploitation des monopoles fiscaux et autres monopoles publics diminués de la marge bénéficiaire normale.

*Impôts indirects nets*
(Net indirect taxes)
Impôts indirects diminués des subventions d'exploitation.

*Impôts sur le revenu*
(Direct taxes on income)
Prélèvements réguliers des pouvoirs publics sur les revenus provenant du travail, de la propriété, des gains en capital et sur les autres revenus. Les impôts sur le revenu ne comprennent pas les cotisations sociales. Les impôts sur la propriété immobilière et sur la propriété foncière bâtie et non bâtie, s'ils constituent une simple modalité administrative de calcul et de recouvrement de l'imposition des revenus, sont inclus dans cette catégorie d'impôts.

*Institutions financières*
(Financial institutions)
Entreprises qui ont pour fonction principale d'effectuer des opérations financières sur le marché, c'est-à-dire d'emprunter et d'acquérir des créances.

*Institutions monétaires*
(Monetary institutions)
Les institutions monétaires comprennent la banque centrale et toutes les autres banques qui contractent des engagements sous forme de monnaie scripturale, c'est-à-dire dépôts payables à vue, transférables par chèque et utilisables sous une forme quelconque comme moyens de paiement.

*Institutions privées sans but lucratif au service des entreprises*
(Private non profit institutions serving enterprises)
Organismes privés sans but lucratif qui sont principalement au service des entreprises et qui sont totalement ou principalement financés ou contrôlés par celles-ci.

*Institutions privées sans but lucratif au service des ménages*
(Private non profit institutions serving households)
Institutions dont la fonction principale consiste à fournir aux ménages des services sociaux et des services collectifs soit à titre gratuit, soit à un prix qui ne couvre pas entièrement les coûts de production. Pour appartenir à ce secteur institutionnel, ces organismes doivent employer au moins l'équivalent de deux salariés à plein temps; de plus, ils ne doivent être ni contrôlés ni financés en totalité ou à titre principal, par les pouvoirs publics.

*Institutions sans but lucratif résidentes*
(Resident non-profit institutions)
Les institutions sans but lucratif situées sur le territoire d'un pays sont résidentes de ce pays.

*Intérêt*
(Interest)
Revenus, effectifs ou imputés, dus au titre des dépôts bancaires, des autres dépôts, des bons, des obligations, des autres formes de prêts et des droits sur les réserves techniques d'assurance-vie et de pension.

*Loyers*
(Rent)
Le loyer net de la terre pour des usages agricoles ou autres est compris dans le revenu de la propriété à la rubrique Revenus de la terre et des actifs incorporels n.d.a. Les loyers des bâtiments, machines, matériel, etc., sont traités comme des achats de services marchands.

*Marges commerciales et marges de transport*
(Trade and transport margins)
Valeur des services de transport et de commerce incorporés aux biens marchands entre la sortie de l'établissement du producteur

et leur mise à la disposition de l'utilisateur final. La somme des valeurs départ-usine des biens marchands, des marges commerciales et des marges de transport qu'ils supportent est égale à la valeur d'acquisition de ces biens.

*Marges de distribution*
(Trade and transport margins)
Voir marges commerciales et marges de transport.

*Ménages (consommateurs)*
(Households as consumer)
Les particuliers en leur qualité de consommateurs, y compris les amicales, les clubs privés et les groupements analogues qui emploient moins de deux salariés à plein temps.

*Ménages (unité statistique)*
(Households as a statistical unit)
On distingue les ménages ordinaires et la population des institutions. Les premiers peuvent se composer d'une seule personne, s'occupant elle-même des travaux ménagers, ou d'un groupe de personnes qui vivent ensemble et mettent en commun une partie au moins de leurs revenus pour s'assurer le logement, la nourriture et pourvoir aux autres besoins essentiels (notion de "ménage-foyer"). A côté de la notion de "ménage-foyer", on trouve la notion de "ménage-familial": groupe de personnes unies par le sang, le mariage ou l'adoption, qui répond aux conditions précitées. La population des institutions comprend des groupes de personnes vivant ensemble, partageant leurs repas, ayant un même objectif public ou général et/ou qui sont dirigées ou contrôlées par une autorité extérieure au groupe.

*Ménages et entreprises individuelles (secteur institutionnel)*
(Households, including private non financial unincorporated enterprises)
Ce secteur institutionnel comprend:
– les ménages résidents;
– toutes les entreprises non financières, possédées ou contrôlées par des particuliers résidents, qui ne sont pas classées dans les sociétés ou les quasi-sociétés;
– les amicales, les clubs privés et les groupements analogues qui emploient moins de deux salariés à plein temps.

*Ménages et particuliers résidents*
(Resident households and individuals)
Tous les particuliers qui vivent sur le territoire intérieur d'un pays, à l'exception des visiteurs étrangers qui y restent moins d'un an pour diverses raisons (détente, vacances, soins médicaux, voyages d'étude, conférences, événements sportifs), des équipages des navires étrangers qui font relâche, des voyageurs de commerce et des travailleurs saisonniers qui se trouvent dans le pays pendant moins d'un an, des représentants officiels, diplomatiques et consulaires, des membres des forces armées d'un pays étranger ainsi que des membres du personnel des organisations internationales qui ne sont pas citoyens du pays et qui y accomplissent une mission de moins d'un an.

*Monnaie scripturale*
(Transferable deposits)
Voir dépôts à vue transférables.

*Obligation*
(Bond)
Titre qui donne au porteur le droit inconditionnel de recevoir un revenu nominal fixe et, sauf s'il s'agit d'obligations perpétuelles, le droit de recevoir, à une date ou à des dates spécifiées, une somme fixée à l'avance.

*Obligations et bons à long terme*
(Long term bills and bond)
Obligations et bons dont l'échéance initiale est supérieure ou égale à un an.

*Passif*
(Liabilities)
Voir Actifs et passifs financiers.

*Prestations de sécurité sociale*
(Social security benefits)
Paiements aux particuliers qui bénéficient d'un régime de sécurité sociale, provenant, en général, d'une caisse spéciale.

*Prestations sociales directes des employeurs*
(Unfunded employee welfare benefits)
Pensions, allocations familiales, indemnités de renvoi et de licenciement, rémunération pendant les congés de maternité, indemnités en cas d'accidents du travail et indemnités pour incapacité de travail, remboursements des frais médicaux et indemnités pour autres risques que les employeurs versent directement à leur personnel passé ou présent, sans constituer à cet effet de caisses autonomes, de réserves séparées et sans souscrire d'assurance particulière.

*Prêt*
(Loan)
Opération directe entre un emprunteur et un prêteur dans laquelle le prêteur ne reçoit aucun titre attestant l'opération ou ne reçoit qu'un document non négociable. On inclut dans cette catégorie des opérations qui sont essentiellement des prêts, bien que le débiteur remette un titre au créancier: titre remis par l'Etat à la banque centrale en garantie d'une avance (warrant, nantissement, hypothèque).

*Primes nettes d'assurance-dommages*
(Net casualty insurance premiums)
Total des primes moins rémunération imputée des services d'assurance-dommages.

*Prix d'acquisition*
(Purchasers' value)
Voir valeur d'acquisition.

*Prix départ-usine*
(Producers' value)
Voir valeur départ-usine.

*Producteurs*
(Producers)
Unités de production marchande (des branches d'activité marchande), producteurs des services rendus par les administrations publiques (branches non marchandes des administrations publiques), producteurs des services rendus par les institutions privées sans but lucratif au service des ménages (branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages) et services domestiques des ménages.

*Producteurs des services rendus par les administrations publiques*
(Producers of government services)
Ensemble des ministères, des organismes et des autres services de l'administration (centrale ou locale) qui s'occupent de l'administration de la défense, de la santé, de l'enseignement et des services sociaux, de la promotion de la croissance économique, qu'ils soient couverts ou financés par des budgets ordinaires ou extraordinaires, ou par des fonds extra-budgétaires. Cet agent comprend les régimes de sécurité sociale destinés à de grands groupes de la collectivité qui sont imposés, contrôlés ou financés par les pouvoirs publics, les institutions sans but lucratif financées entièrement ou à titre principal par les administrations publiques ou contrôlées par elles et celles qui fournissent principalement des services à ces administrations ainsi que les ambassades, les consulats et les établissements militaires d'un pays situés à l'extérieur.

*Producteurs des services rendus par les institutions privées sans but lucratif au service des ménages*
(Producers of private non-profit services to households)
Organismes qui, principalement, fournissent aux ménages des services sociaux et des services collectifs soit gratuitement, soit moyennant un prix de vente qui n'est pas destiné à couvrir entièrement le coût de production de ces services, et qui ne sont pas entièrement ou principalement financés et contrôlés par les pouvoirs publics. Les associations de quartier, les sociétés sportives, les clubs privés etc. . . . qui n'emploient pas au moins l'équivalent de deux salariés à plein temps sont exclus de cette catégorie et classés avec les ménages. On exclut également de cette catégorie de producteurs les activités commerciales auxiliaires des institutions privées sans but lucratif, comme les cantines, l'édition et la vente de cartes postales et de livres (si ces activités ont une certaine importance), la propriété et la location d'habitations et la propriété de logements mis à la disposition de leur personnel.

*Production des branches d'activité marchande*
(Gross output of industries)
D'une manière générale, on définit la production des branches

d'activité marchande comme la valeur sur le marché de tous les biens et services (marchands), achevés ou en cours, qu'elles ont produits, pour la vente ou pour leur propre compte, au cours d'une période comptable. On calcule généralement la valeur de la production aux prix départ-usine et la valeur de base approchée de la production. La valeur de la production aux prix départ-usine est sa valeur sur le marché à la sortie de l'établissement producteur. La valeur de base approchée de la production est égale à la valeur départ-usine diminuée des taxes — nettes des subventions d'exploitation → affectées aux produits. La production du commerce est égale à la marge brute, c'est-à-dire à la différence entre les prix de vente et les prix d'achat des biens vendus. La production des services d'assurance-dommages et d'assurance-vie est définie par la rémunération des services d'assurances. La production des banques et des institutions financières analogues est égale à la somme des rémunérations, effectives ou imputées, des services bancaires.

*Production des branches non marchandes*
(Gross output of producers of other goods and services)
La valeur de la production des branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages est égale au total de la consommation intermédiaire aux prix d'acquisition, de la rémunération des salariés, de la consommation de capital fixe et des impôts indirects payés par ces producteurs. La valeur de la production des services domestiques des ménages ne comprend que la rémunération des salariés.

*Production imputée de services d'assurance-dommages*
(Imputed service charge for casualty insurance)
Différence entre les primes reçues et les indemnités payées, pour chaque catégorie de dommage assuré.

*Production imputée de services d'assurance-vie*
(Imputed service charge for life insurance)
Pour chaque catégorie d'assurance-vie, la production imputée est égale à l'excédent des primes reçues sur la somme des indemnités payées et de la variation des réserves techniques, hormis les intérêts produits par ces réserves et crédités aux assurés.

*Production imputée de services de caisses de pension*
(Imputed service charge for pension funds)
Frais d'administration de ces caisses.

*Production imputée de services bancaires*
(Bank service charge)
Cette production est égale, en pratique, à l'excédent du revenu de la propriété dû aux banques sur les intérêts dus aux déposants. En principe, on ne devrait tenir compte que du revenu de la propriété des banques provenant du placement des dépôts qui leur ont été confiés.

*Produit intérieur*
(Domestic product)
Voir produit intérieur brut.

*Produit intérieur brut aux prix d'acquisition ou aux prix départ-usine*
(Gross domestic product at purchasers' value or producers' value)
Le produit intérieur brut est égal à la valeur ajoutée par les producteurs résidents aux prix départ-usine, augmentée des droits et taxes sur importations, c'est-à-dire à la production des producteurs résidents aux prix départ-usine — y compris la production des prestataires de services de commerce et de transport — moins la consommation intermédiaire de ces producteurs aux prix d'acquisition, plus les droits et taxes sur importations.

Le produit intérieur brut est ainsi égal au total des emplois finals de biens et services aux prix d'acquisition diminué des importations C.A.F. On peut encore définir le produit intérieur brut comme la somme de la rémunération des salariés, de la consommation de capital fixe, de l'excédent net d'exploitation, des impôts indirects — nets des subventions d'exploitation → des producteurs résidents et des droits et taxes sur importations.

*Produits marchands*
(Commodities)
Voir Biens et services marchands.

*Quasi-sociétés*
(Quasi-corporate enterprises)
Sociétés de personnes n'ayant pas la personnalité juridique, entreprises individuelles et unités de production marchande gérées par l'administration qui sont importantes et de grande taille, qui établissent des comptes de profits et pertes et des bilans complets de leurs actifs financiers et de leurs passifs, ainsi que de leurs actifs réels. Toutes les entreprises non constituées en sociétés qui sont des intermédiaires financiers et toutes les entreprises non constituées en sociétés qui appartiennent à des non-résidents sont considérées comme des quasi-sociétés.

*Redevances, Revenus des actifs incorporels r.d.a.*
(Royalty)
Droits de concession, paiement pour l'utilisation de brevets, droits d'auteur, etc. . . . Ces redevances sont traitées comme un revenu de la propriété.

*Redevances obligatoires*
(Compulsory fees)
Paiements des ménages aux administrations pour des services liés essentiellement à l'application de la réglementation générale des pouvoirs publics, qui sont obligatoires et que l'on ne peut éviter lorsqu'on en a besoin: droit de délivrance des passeports, droits d'examen du permis de conduire, taxe sur les chiens, taxes d'aéroport et frais de justice.

*Rémunération des salariés*
(Compensation of employees)
Paiements en espèces et en nature des producteurs résidents à leur personnel de salaires et de traitements ainsi que leurs contributions effectives ou imputées aux régimes de sécurité sociale et aux régimes privés de retraite, d'allocations familiales, d'assurance-dommages, d'assurance-vie etc. . . . pour le compte de leur personnel.

*Rémunération de services bancaires*
(Bank service charge)
Voir Production imputée de services bancaires.

*Rémunération de services d'assurance*
(Insurance service charge)
Voir Production imputée de services d'assurance-dommages et Production imputée de services d'assurance-vie.

*Réserves techniques d'assurance-vie*
(Actuarial reserves in respect of life insurance)
Part nette revenant aux assurés dans les réserves des compagnies d'assurance-vie. Elle se compose des réserves destinées à couvrir les risques assurés pendant la période comptable, des provisions pour les risques assurés au cours de périodes futures et des autres éléments d'épargne des assurés qui figurent dans les polices d'assurance-vie.

*Revenu disponible*
(Disposable income)
Revenu de la nation, des unités institutionnelles, etc., quelle que soit son origine, après déduction de tous les transferts courants payés. Le revenu disponible est égal à la somme du revenu national aux prix du marché et des transferts courants reçus, nets des transferts courants versés, autres que le revenu de la propriété et de l'entreprise.

*Revenu de l'entreprise*
(Entrepreneurial income)
Différence entre le revenu que l'entreprise tire des activités de production ou de la propriété, y compris de la propriété d'autres entreprises, et le revenu de la propriété — hormis les dividendes — qu'elle doit.

*Revenus des facteurs*
(Factor incomes)
Rémunération des salariés par les producteurs et excédent net d'exploitation de ces derniers. Le produit intérieur net est souvent évalué aux revenus des facteurs.

*Revenu des facteurs issu de la production intérieure*
(Domestic factor incomes)
Rémunération des salariés et excédent net d'exploitation issus de la production intérieure, c'est-à-dire compris dans la valeur ajoutée des producteurs résidents.

*Revenu national aux prix du marché*
(National income at market prices)
Somme de la rémunération des salariés résidents, de l'excédent du

revenu de la propriété et de l'entreprise que les agents économiques résidents doivent recevoir sur le revenu de la propriété et de l'entreprise qu'ils doivent payer et des impôts indirects diminués des subventions d'exploitation.

*Revenu prélevé par les entrepreneurs de quasi-sociétés*
(Withdrawals from entrepreneurial income of quasi-corporate enterprises)
Prélèvements effectifs des entrepreneurs de quasi-sociétés sur les revenus d'exploitation et les revenus de la propriété des quasi-sociétés. Ces prélèvements peuvent être négatifs: il en est ainsi lorsque les propriétaires financent les pertes d'exploitation de l'entreprise.

*Revenu de la propriété*
(Property income)
Transferts effectifs et imputés du revenu provenant de la propriété d'actifs financiers, de terres agricoles et d'autres terres, de brevets, de droits d'auteur, de concessions et des autres actifs incorporels.

*Revenus de la terre et des actifs incorporels n.d.a.*
(Rents)
Loyers nets des terres et redevances pour l'utilisation de brevets, droits d'auteurs, etc.

*Salaires et traitements*
(Wages and salaries)
Tous les paiements reçus par les salariés en contrepartie de leur travail, en espèces ou en nature, avant déduction des cotisations des salariés à la sécurité sociale, des retenues pour impôts etc.
Les salaires et traitements comprennent les soldes versées aux militaires, les commissions, les pourboires, les primes, les allocations de vie chère, les traitements des ministres du culte et les jetons de présence des membres des conseils d'administration, ainsi que le coût, pour les employeurs, de la nourriture, du logement, des vêtements courants, etc., qu'ils fournissent gratuitement ou à prix réduit à leur personnel.

*Salaires et traitements en nature*
(Wages and salaries in kind)
Biens et services acquis ou produits par les branches d'activité marchande, les branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages pour être remis à leur personnel gratuitement ou à un prix fortement réduit, et qui constituent sans ambiguïté un avantage direct pour ce personnel.

*Salariés*
(Employees)
Toutes les personnes employées par les entreprises, les administrations publiques et les institutions privées sans but lucratif, et les ménages, à l'exclusion, pour les entreprises non constituées en sociétés, de leurs propriétaires et des membres non rémunérés de leurs familles. Les membres des forces armées sont considérés comme salariés quels que soient la durée et le type du service qu'ils effectuent.

*Secteurs institutionnels*
(Institutional sectors)
Secteurs utilisés pour classer les agents économiques dans les comptes de revenu et de dépenses, dans les comptes de capital et de financement et dans les comptes de patrimoine.

*Sociétés*
(Corporate enterprises)
Sociétés anonymes, coopératives, sociétés à responsabilité limitée et autres entreprises financières et non financières qui, en vertu de la loi, des règlements administratifs ou de leur inscription aux registres de commerce, sont considérées comme des entités juridiques indépendantes de leurs propriétaires.

*Sociétés d'assurance*
(Insurance companies)
Unités dont la fonction principale consiste à assurer sur la vie ou contre les accidents, la maladie, l'incendie et divers risques, y compris les régimes d'assurance volontaire organisés de façon autonome par des sociétés philanthropiques, amicales etc., par les banques ou par les pouvoirs publics.

*Sociétés et quasi-sociétés non financières*
(Non financial enterprises, corporate and quasi-corporate)
Sociétés et quasi-sociétés exerçant principalement des activités autres que la prestation de services financiers et de services d'assurance.

*Sociétés publiques*
(Public corporations)
Sociétés qui, entièrement ou principalement, appartiennent aux pouvoirs publics et/ ou sont contrôlées par eux. Toutes les institutions financières publiques sont traitées comme des sociétés.

*Solde des opérations courantes avec le reste du monde*
(Surplus of the nation on current transactions)
Excédent du compte des opérations courantes d'un pays avec le reste du monde.

*Subventions d'exploitation*
(Subsidies)
Tous les transferts courants de l'administration aux unités de production marchande du secteur privé et aux sociétés publiques et les transferts des pouvoirs publics aux unités de production marchande gérées par l'administration pour compenser leurs pertes d'exploitation lorsque celles-ci sont manifestement la conséquence de la politique des pouvoirs publics visant à maintenir des prix à un niveau inférieur aux coûts de production.

*Succursale*
(Branch)
Partie d'une entreprise qui est située en un autre lieu que la partie principale de l'entreprise, par exemple dans un autre pays, mais qui ne se distingue pas juridiquement de cette entreprise.

*Succursale étrangère*
(Foreign branch)
Succursale d'une entreprise non résidente considérée comme une entreprise résidente du pays où elle est située.

*Tableau des opérations financières*
(Flow-of-fund table)
Tableau décrivant les opérations sur créances et engagements entre les unités institutionnelles.

*Taxes — nettes des subventions d'exploitation — affectées aux produits*
(Commodity taxes, net)
Il serait souhaitable de classer dans cette catégorie tous les impôts indirects et toutes les subventions d'exploitation qui sont proportionnels au volume ou à la valeur des biens et services marchands, produits ou vendus.

Au minimum, on classera ainsi les impôts indirects et les subventions d'exploitation dont le taux dépend de l'utilisation du produit ou varie d'un article à l'autre à l'intérieur d'un même groupe de produits.

*Terres, Terrains*
(Land)
Terres et améliorations incorporées aux terres, gisements de minéraux et d'autres richesses du sous-sol, forêts, zones boisées, eaux et pêcheries intérieures, à l'exclusion des bâtiments et des autres constructions situés sur le terrain.

*Territoire économique*
(Domestic territory)
Outre le territoire délimité par les frontières politiques d'un pays, à l'exclusion de ses territoires et possessions d'outre-mer le territoire économique comprend: (i) les navires et les avions entièrement ou essentiellement exploités par des résidents d'un pays entre deux ou plusieurs pays, (ii) les bateaux de pêche, les derricks pour l'extraction du pétrole et du gaz naturel et les plates-formes flottantes exploités entièrement ou essentiellement par des résidents d'un pays dans les eaux internationales ou exploités dans des zones où ledit pays possède un droit exclusif d'exploitation en vertu d'accords ou de décisions internationaux et (iii) les ambassades, les consulats et les établissements militaires du pays à l'étranger.

*Titres à court terme*
(Short term bills and bonds)
Effets et bons dont l'échéance initiale est inférieure à un an.

*Transferts*
(Transfers)
Voir Transferts courants et transferts en capital.

*Transferts en capital*
(Capital transfers)
Transferts non contractuels destinés à financer la formation brute de capital, les autres formes d'accumulation ou les dépenses à long terme du bénéficiaire, qui sont financés sur le patrimoine ou l'épargne du donateur ou qui sont exceptionnels (tout à fait irréguliers) pour l'une ou l'autre des parties.

*Transferts courants*
(Current transfers)
Transferts de revenus entre agents. Ils s'opèrent par prélèvement sur le revenu courant du payeur et s'ajoutent au revenu courant du bénéficiaire pour financer ses dépenses courantes, en particulier ses dépenses de consommation.

*Transferts courants contractuels*
(Requited current transfers)
Transferts de revenus au titre d'un contrat liant les deux parties (transferts synallagmatiques). Le revenu de la propriété et de l'entreprise, les primes nettes et les indemnités d'assurance-dommages et les versements au titre de dommages corporels ou matériels non assurés ou de rupture de contrat sont des exemples de transferts contractuels.

*Transferts courants non contractuels*
(Unrequited current transfers)
Transferts de revenus qui n'ont pas un caractère contractuel: les impôts directs, les prestations et cotisations de sécurité sociale, les allocations d'assistance, les dons d'un Etat à un autre, pour financer ses dépenses militaires, ses autres dépenses de consommation ou pour combler son déficit budgétaire, et les transferts aux institutions privées sans but lucratif, pour financer leurs dépenses courantes, sont des exemples de transferts non contractuels.

*Transferts en nature*
(Transfers in kind)
Transferts de denrées alimentaires, d'articles d'habillement, d'équipements militaires, etc., d'un Etat à un autre; dons en nature aux institutions privées sans but lucratif au service des ménages, résidentes et non résidentes, transferts du mobilier et des effets personnels des migrants et dons en nature entre ménages résidents et non résidents.

*Unité élémentaire d'agent*
(Transactor unit)
Voir Unité statistique.

*Unités de production résidentes*
(Resident industries, other producers and similar units)
Unités exerçant une activité de production sur le territoire économique d'un pays. Les succursales d'entreprises étrangères situées sur le territoire sont des unités de production résidentes.

*Unités de production marchande auxiliaires gérées par les administrations*
(Ancillary government enterprises)
Unités de production marchande gérées par les administrations, dont la production est destinée, en totalité ou en majeure partie, à d'autres administrations publiques, telles que les fabriques de munitions, les établissements de frappe des monnaies, imprimeries nationales, les administrations chargées de la gestion et de l'entretien des bâtiments ou des moyens de transport.

*Unités de production marchande gérées par les administrations*
(Government enterprises)
Unités publiques de production marchande non constituées en sociétés. Elles appartiennent aux pouvoirs publics et sont contrôlées par eux mais ne possèdent ni ne gèrent leurs actifs et leurs passifs financiers en dehors de leurs fonds de roulement et de leurs comptes des créances et dettes commerciales.

*Unités statistiques*
(Statistical units)
Unités utilisées pour l'observation et le classement de chaque catégorie d'agents.

*Unité du type entreprise*
(Enterprise-type unit)
Unité statistique utilisée pour l'étude des sociétés et quasi-sociétés. Dans son acception la plus stricte, l'unité du type entreprise est l'entité juridique s'il s'agit de sociétés et la plus petite unité établissant un compte de profits et pertes et un bilan s'il s'agit de quasi-sociétés. Au sens large, l'unité du type entreprise est le groupe de sociétés et de quasi-sociétés dont, du fait des liens de propriété, le contrôle et la gestion se trouvent entre les mêmes mains. Entre ces deux extrêmes, une unité statistique intermédiaire est le groupe de sociétés et/ou de quasi-sociétés pour lequel sont établis un compte de profits et pertes et un bilan consolidés.

*Valeur d'acquisition*
(Purchasers' values)
Prix de marché des biens et services rendus au point de la livraison à l'acheteur. La valeur d'acquisition d'un produit est égale à sa valeur départ-usine augmentée des marges commerciales et des marges de transport supportées par le produit.

*Valeur ajoutée au coût des facteurs*
(Value added at factor values)
Voir Valeur approchée au coût des facteurs et valeur exacte au coût des facteurs.

*Valeur ajoutée aux prix départ-usine*
(Value added at producers' value)
Voir Valeur départ-usine.

*Valeur approchée au coût des facteurs*
(Factor values, approximate)
La valeur approchée au coût des facteurs de la production (de biens et services marchands, des branches d'activité marchandes, etc.) est égale à la valeur de cette production aux prix départ-usine diminuée des impôts indirects — nets des subventions d'exploitation — frappant cette production. On peut encore exprimer la valeur approchée au coût des facteurs de la production comme la somme des coûts des facteurs (rémunération des salariés, consommation de capital fixe, excédent net d'exploitation) et de la consommation intermédiaire aux prix d'acquisition.

La valeur approchée au coût des facteurs de la valeur ajoutée d'une branche est égale à la valeur approchée au coût des facteurs de la production de cette branche diminuée de la consommation intermédiaire aux prix d'acquisition.

*Valeur approchée hors taxes affectées aux produits*
(Basic values, approximate)
Voir Valeur de base approchée.

*Valeur de base approchée*
(Basic value, approximate)
La valeur de base approchée de la production est égale à la valeur de cette production aux prix départ-usine, c'est-à-dire à sa valeur, sur le marché, à la sortie de l'établissement du producteur diminuée des taxes — nettes des subventions d'exploitation — affectées aux biens et services produits. On peut encore l'exprimer comme la somme des coûts des facteurs de la production (rémunération des salariés, consommation de capital fixe, excédent net d'exploitation), de la consommation intermédiaire aux prix d'acquisition et des impôts indirects, nets, déduction faite des taxes, nettes des subventions d'exploitation, affectées aux produits. La valeur de base approchée de la valeur ajoutée d'une branche est égale à la valeur de base approchée de la production de cette branche diminuée de la consommation intermédiaire aux prix d'acquisition.

*Valeur de base exacte*
(Basic values, true)
La valeur de base exacte de la production (d'un produit, d'une branche) est égale à la valeur départ-usine de cette production diminuée des taxes — nettes des subventions d'exploitation — affectées aux produits, relatives à la production et aux entrées intermédiaires directes et indirectes. On peut aussi l'exprimer comme la somme des coûts des facteurs de production (rémunération des salariés, consommation de capital fixe, excédent net d'exploitation), des impôts indirects, nets, à l'exclusion des taxes — nettes des subventions d'exploitation — affectées aux produits, et de la valeur de base exacte de la consommation intermédiaire nécessaire à la production.

La valeur de base exacte de la valeur ajoutée d'une branche est égale à la différence entre les valeurs de base exactes de la production et de la consommation intermédiaire de cette branche, cette dernière incluant les marges de transport et les marges commerciales supportées par les entrées intermédiaires.

*Valeur c.a.f.*
(C.I.F. value)
Valeur aux prix du marché, à la frontière douanière d'un pays, des importations de marchandises, d'autres biens, etc., de ce pays, y compris tous les frais de transport et d'assurance entre le pays exportateur et le pays importateur, mais à l'exclusion des frais de déchargement des navires, des avions, etc., à moins qu'ils ne soient à la charge du transporteur.

*Valeur départ-usine*
(Producers' values)
Valeur aux prix du marché de la production (de biens et services marchands, des branches d'activité marchandes) à la sortie de l'établissement du producteur.

La valeur départ-usine de la production peut aussi être exprimée comme la somme des coûts des facteurs de production (rémunération des salariés, consommation de capital fixe, excédent net d'exploitation), des impôts indirects, nets des subventions d'exploitation, et de la consommation intermédiaire aux prix d'acquisition. La valeur départ-usine de la valeur ajoutée d'une branche est égale à la valeur départ-usine de la production de cette branche diminuée de la consommation intermédiaire de cette branche aux prix d'acquisition.

*Valeur exacte au coût des facteurs*
(Factor values, true)
La valeur exacte au coût des facteurs de la production (d'un produit, d'une branche) est égale à la différence entre la valeur départ-usine de la production et la somme des impôts indirects — nets des subventions d'exploitation — relatifs à la production et à la consommation intermédiaire directe et indirecte. On peut aussi l'exprimer comme la somme des coûts des facteurs de production (rémunération des salariés, consommation de capital fixe, excédent net d'exploitation) incorporés dans la valeur du produit: c'est-à-dire la somme des coûts des facteurs utilisés dans la production des entrées intermédiaires directes et indirectes et des coûts des facteurs utilisés dans la production du produit. La valeur exacte au coût des facteurs de la valeur ajoutée est égale à la différence entre les valeurs exactes au coût des facteurs de la production et de la consommation intermédiaire.

*Valeur exacte hors taxes affectées aux produits*
(Basic values, true)
Voir Valeur de base exacte.

*Valeur f.o.b.*
(f.o.b. value)
Valeur aux prix du marché, à la frontière douanière d'un pays, de ses exportations de marchandises et d'autres biens, y compris tous les frais de transport des biens jusqu'à la frontière douanière, les droits d'exportation et les frais de chargement des biens, à moins qu'ils ne soient à la charge du transporteur.

*Valeur nette du patrimoine*
(Net worth)
Excédent des actifs réels et financiers d'une unité institutionnelle sur ses engagements envers d'autres agents économiques y compris les propriétaires d'actions et d'autres formes de participation au capital de l'unité institutionnelle.

*Variation brute du patrimoine*
(Gross accumulation)
Voir Accumulation brute.

*Variation des créances*
(Net acquisition of financial assets)
Différence entre les acquisitions et les recouvrements de créances d'un agent, au cours d'une période.

*Variation des engagements*
(Net incurrence of liabilities)
Différence entre le montant des nouveaux engagements contractés par un agent au cours d'une période et les remboursements d'engagements antérieurs.

*Variation d'actif financier*
(Net acquisition of financial assets)
Voir Variation des créances.

*Variation de passif*
(Net incurrence of liabilities)
Voir Variation des engagements.

*Variation des stocks*
(Increase in stocks)
En principe, la variation des stocks au cours d'une période comptable est égale à la différence entre les entrées en stocks et les sorties de stocks évaluées au cours du jour, chez le propriétaire. Les stocks comprennent: les stocks de matières premières, de produits semi-ouvrés, de travaux en cours, à l'exclusion des travaux de construction, les stocks de produits finis, le bétail élevé pour la boucherie et les stocks de marchandises importées, détenus par les unités de production résidentes, les stocks de matières stratégiques et les stocks d'urgence, détenus par les producteurs des services rendus par les administrations publiques.

En pratique, la meilleure approximation de la règle d'évaluation théorique peut être de calculer la différence entre les niveaux des stocks à la fin et au début de la période et de l'évaluer aux prix moyens approximatifs de la période, les biens provenant de la production interne de l'entreprise pouvant éventuellement être évalués au prix de revient.

# INDEX


Actifs incorporels autres que les créances
  définition 7.86
  forme d'accumulation 7.7
  traitement des:
    achats et ventes de ces actifs 6.27, 7.86-7.87
    revenus provenant de ces actifs 7.52
Actions des sociétés 7.90-7.91, tableau 7.2
Activités pour compte propre (voir Compte propre)
Administration centrale définition 5.48, tableau 5.1
Administrations des états (d'une fédération) voir Administrations locales
Administrations locales, définition du sous-secteur institutionnel 5.48, 5.64, 5.65, tableau 5.1
Administrations publiques
  secteur institutionnel 2.29
  description et définition 5.24-5.34, 5.64, tableau 5.1
  classification 5.65-5.67
  unité statistique 5.68-5.69
  comptes des administrations publiques dans la matrice du système 2.29, 2.41, 2.52
  dans les comptes types 8.15, annexe 8.2
  dans les tableaux types 8.59, 8.62, annexe 8.3
Administrations publiques à l'extérieur
  achats et ventes de biens de capital fixe 6.116
Administrations de sécurité sociale, définition 5.48, 5.65-5.67, tableau 5.1
Agents
  définition 5.1
  des comptes de production, de consommation et de formation de capital (comptes de biens et services) 5.6-5.47
  des compte de revenu et de dépenses, de capital et de financement, et de patrimoine 5.48-5.82, tableau 5.1
  classifications 5.82-5.94, tableaux 5.2-5.4
  résidence 5.100-5.117
  dans les tableaux types 8.58-8.62
Agents économiques résidents:
  unités de production marchande et entreprises 5.100-5.111
  administration publiques 5.112-5.113
  ménages et particuliers 5.115-5.117
  organisations internationales 5.112-5.113
  organismes privés sans but lucratif au service des ménages 5.114
  concepts relatifs à la production 5.96
  concepts relatifs à la formation de capital et à la consommation 5.97
  concepts relatifs au revenu 5.98-5.99
  rémunération des salariés et excédent d'exploitation 7.3-7.5
Allocations d'assistance, classification et définition 7.63-7.64, 7.67, tableau 7.1
Amendes perçues par les pouvoirs publics 7.63-7.64, 7.66
Amortissements, voir consommation de capital fixe
Analyse économique, le SCN instrument pour l'analyse économique 1.71
Apport en capital des propriétaires dans les quasi-sociétés 7.44, 7.90-7.94
Assurances
  production des services d'assurance 6.36-6.38
Assurance-dommages
  production de services 6.37, 6.39, 7.53
  date d'enregistrement et traitement dans le compte de revenu et de dépenses 7.5, 7.53-7.54
Assurance-vie
  production de services 6.38
  traitement dans les comptes de capital et de financement 7.55
  épargne propre 7.71
  droits des assurés sur les réserves 7.90-7.91, 7.95-7.96
Autres biens et services (biens et services non marchands)
  description 6.2, 6.3, 6.43, 6.45, 6.89, 6.101
  dans les comptes type 8.13-8.14, 8.21-8.22, annexe 8.2
Autres institutions monétaires, définition du sous secteur institutionnel 5.48, tableau 5.1

Banque centrale définition 5.48, tableau 5.1
Banques et intermédiaires financiers analogues
  production 6.32-6.35
  rémunération des services 6.32-6.38
Bâtiments, machines et équipement, location 7.49
Bâtiments, dépenses de construction 6.125-6.128
Bétail, traitement dans la formation brute de capital 6.108
Biens durables:
  dans la formation de capital fixe 6.115
  dans la consommation intermédiaire des branches non marchandes des administrations publiques 6.66
Biens destinés à être transformés (commerce international) 6.134
Biens d'occasion:
  traitement des ventes et des achats 6.27-6.28, 6.53, 6.80-6.82, 6.115-6.116, 6.128
  date d'enregistrement 6.81
  classification 6.53-6.54, 6.117
Biens et services fournis directement aux ménages et financés par:
  les administrations publiques 6.72-6.74, 6.86
  les institutions privées sans but lucratif 6.73-6.74, 6.92
Biens et services marchands
  description et définition 1.46, 1.50, 6.2
  classification 2.3, 6.49-6.54, 8.35, 8.37, 8.46
  produits par les branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif 6.44-6.45, 6.100
Bons, effets et bons 7.90-7.91
Branches d'activité marchande
  description et définition 1.46, 5.7-5.9
  des administrations publiques 5.10-5.12
  activités pour compte propre des ménages et des organismes privés sans but lucratif 5.13
  des organismes privés sans but lucratif principalement au service des entreprises 5.14
  unité statistique 5.15-5.23
  classification selon l'activité économique 5.82-5.85, tableau 5.2
  unités de production marchande résidents 5.100, 5.111
  production 6.11-6.40
  consommation intermédiaire 6.56-6.63
  formation brute de capital 6.105-6.129
  comptes sous forme matricielle 2.19-2.21, 2.62-2.63, 2.65
  dans les tableaux entrées-sorties 3.7-3.15, 3.23-3.24, 3.42, 3.52, 3.62
  dans les comptes et tableaux types 8.14, 8.23, 8.36-8.38, annexes 8.2 et 8.3
  achats aux administrations publiques et aux organismes privés sans but lucratif 6.97-6.99
  branches d'activité marchande des administrations publiques 5.10-5.12, 7.37
Branches non marchandes des administrations publiques, voir Producteurs des services rendus par les administrations publiques
Branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages, voir Producteurs des services rendus par les institutions privées sans but lucratif au service des ménages
Brevets, droits d'auteurs etc.
  redevances 7.52
  achats et ventes 7.52, 7.86-7.87

Caisses de pension:
définition et classification 5.56-5.57, tableau 5.1
production de service 6.40
cotisations 7.11-7.13
traitement de l'épargne 7.71
droits nets des ménages sur les réserves de pension 7.90, 7.97-7.98
rubrique complémentaire pour les réserves et caisses de pension ne pouvant être classées dans le sous-secteur des "Compagnies d'assurance et caisses de pension" 8.99
Capacité de financement
description 7.88
écarts statistiques 8.67-8.68
Capital à prix constants 4.81, 4.83
Classifications:
administrations publiques 5.65-5.67, tableau 5.1
agents 5.6, 5.48
biens et services (commerce international) 6.138-6.139, tableau 6.4, 8.35
biens et services marchands, produits marchands 2.3, 2.5, 6.49-6.54, 8.35, 8.37
biens d'occasion, rebuts, déchets 6.54
importations concurrentielles — complémentaires 3.5, 8.46
branches d'activité marchande (produisant pour le marché/pour compte-propre) 9.53
classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (C.I.T.I.) 5.84, tableau 5.2, 6.51
consommation finale des administrations publiques 5.86, tableau 5.3, 8.39
consommation finale des ménages 6.93, tableau 6.1, 8.49-8.52
consommation finale des organismes privés sans but lucratif au service des ménages 5.86, 5.93, tableau 5.4
dépenses par fonction 2.28, 2.37-2.38, 5.86, tableaux 5.3 et 5.4, 8.35, 8.50
durabilité des biens de consommation des ménages 6.93-6.95
emplois finals 6.3
entreprises (privées-publiques) 5.4, 5.50-5.55, 9.11
exportations 6.138-6.139, tableau 6.4
fonctions de consommation des ménages 2.28, 6.93-6.95, tableau 6.1, 8.40-8.41
formation de capital fixe 6.117, 6.129, tableau 6.3, 8.35, 8.42, 8.53
genres d'activité économiques 2.3, 2.5, 2.30-2.31, 5.49, 5.59, 5.82-5.85
tableau 5.2, 8.35-8.37, 8.44, 8.46
importations 6.138-6.139, tableau 6.4, 8.37
institutions financières tableau 5.1, 5.54, 5.56, 5.58-5.59, 5.82-5.85, 5.89-5.94
ménages 5.23, 5.26, tableau 5.1
modes de production 9.11, 9.26
opérations financières 7.88, 7.109, tableau 7.2, 8.102
producteurs 5.6
production 9.53
rémunération des salariés 7.12, 7.14
revenu de l'entreprise 8.60-8.61
revenu de la propriété 7.46
secteurs institutionnels 2.29, tableau 6.1, 5.48-5.59
stocks 6.114, tableau 6.2, 8.35, 8.42, 8.53
transferts 7.89
transferts courants non contractuels 7.63-7.64, tableau 7.1
Type pour le Commerce International (CTCI) 6.52
Commissions, voir rémunération de services
Codification des opérations des comptes 8.89-8.90, tableaux 8.1 et 8.2
Comptabilité nationale, historique 1.1 et suiv.
Comptabilité régionale
à partir du SCN 1.78
travaux futurs 1.90
Compagnies d'assurance et caisses de pension, définition du sous-secteur institutionnel 5.48, 5.56-5.58, tableau 5.1
Compte, concept de compte 1.12, 1.27
Comptes:
sous forme matricielle tableau 2.1, tableau 2.17
comptes types
reliés au système conceptuel 1.34
rôle 1.81
présentation développée chapitre VIII
complémentaires pour les pays en voie de développement 9.18-9.36, annexe 9.1
codification des opérations des comptes annexe 8.1
Comptes, présentation des comptes
types de comptes 1.14
divers types de comptes:
comptes ordinaires 1.15-1.20
tableaux d'ensemble 1.15-1.17, 1.21-1.22
matrices 1.15-1.17, 1.23-1.27
équations 1.15-1.17, 1.28-1.33
types de comptes principalement utilisés:
matrices 1.34 et suiv., Chapitre II
comptes et tableaux types 1.34 et suiv., chapitre VIII
Comptes de biens et services marchands
sous forme matricielle 1.50, 2.3, 2.8-2.17
dans les comptes types 6.3, 8.13-8.14, 8.18-8.20, annexe 8.2
Compte de capital et de financement
description 7.1, 7.6
agents 5.3-5.5, 5.48-5.81
sous forme matricielle 1.57, 2.58, 2.60, 2.61, 2.66-2.72
dans les comptes et tableaux types
comptes 8.11-8.15, 8.31-8.32, annexe 8.2
tableaux 8.34, 8.54-8.65, annexe 8.3
Comptes consolidés de la nation
les quatre comptes de la nation 1.16-1.33, 1.41-1.42, 1.68-1.69, 1.76, 1.80, 2.76-2.82
dans les comptes types 8.11-8.12, 8.24-8.26, annexe 8.2
pour les pays en voie de développement 9.60
Comptes de consommation
sous forme matricielle 1.52, 2.23-2.26, 2.76-2.77, 2.79
dans les comptes types 8.11-8.16, 8.21-8.22, 8.93-8.94, annexe 8.2
dans les tableaux types 8.34-8.53, annexe 8.3
Comptes de formation de capital
sous forme matricielle 2.58-2.65, 2.67
dans les comptes et tableaux types
comptes 8.11-8.12
tableaux 8.34-8.53, annexe 8.3
évaluation 8.93-8.94
Compte des opérations avec l'extérieur
dans la matrice du système et exemple 1.34 et suiv., 1.58-1.59, 2.73-2.75, tableaux 2.1, 2.12, et 2.17
dans les comptes types 8.12, 8.33, annexe 8.2
dans les tableaux types 8.66, annexe 8.3
Compte de patrimoine
description 1.35-1.39
historique et perspective 1.8, 1.85
sous forme matricielle 1.37-1.39, 1.60-1.67, 2.83-2.92
Comptes de production:
historique 1.6
les producteurs résidents 5.96
matrices et exemples de comptes 1.34 et suiv., 1.50-1.51, 2.3-2.26, 2.76, 2.78
comptes et tableaux types 8.11-8.16, 8.21, 8.34-8.53, 8.93-8.94, annexes 8.2 et 8.3
à prix constants 4.36-4.42, 4.77
comptes et tableaux complémentaires pour les pays en voie de développement 9.15-9.16, 9.32, 9.42-9.44, 9.49, 9.51-9.56, annexe 9.1
priorités pour l'établissement des comptes des pays en voie de développement 9.60-9.64, annexe 9.2
Compte propre (activités pour)
production 6.19-6.22, 6.86-6.87
formation de capital fixe (auto-équipement) 6.23-6.24
construction 5.13 (b)
production de biens marchands primaires 5.13 (c)
activités des ménages et des organismes privés sans but lucratif 5.13

Compte de réévaluation du patrimoine dans la présentation matricielle du système 1.35-1.39, 1.60-1.67, 2.89-2.90
Comptes de revenus et de dépenses
agents 5.3-5.5, 5.48-5.81, 5.99
sous forme matricielle 1.53, 2.27, 2.29-2.31, 2.39-2.57
dans les comptes et tableaux types
comptes 8.11-8.12, 8.15, 8.24-8.30, annexe 8.2
tableaux 8.34, 8.54-8.65, annexe 8.3
trimestrialisation des comptes de revenu et de dépenses de l'administration centrale et des administrations de Sécurité Sociale 8.79
Consommation de capital fixe
définition et description 7.19-7.20
à prix constants 8.45
dans la matrice du système 2.40 et suiv.
dans les comptes types 7.8, 7.19-7.24, 8.95, 8.101, annexe 8.2
dans les tableaux types 8.47, annexe 8.3
Consommation finale
emploi final 6.3
des ménages
définition 6.80
classification 6.80, 6.93-6.95, tableau 6.1
évaluation et enregistrement 6.81-6.83
deux concepts 6.84-8.85
problèmes de délimitation 6.72-6.76, 6.86-6.87, 6.97-6.98, 7.33
données trimestrielles 8.79
classification simplifiée et complémentaire pour les pays en voie de développement 9.26
des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif définition 6.96
classification 5.86-5.94, tableaux 5.3 et 5.4
dans la matrice du système 1.52, 2.27-2.28, 2.33-2.38
dans les comptes types 7.5, 8.16-8.17, 8.21-8.22, annexe 8.2
dans les tableaux types 8.39-8.41, 8.49-8.52, annexe 8.3
Consommation finale intérieure des ménages 6.84-6.85
Consommation intermédiaire
des branches d'activité marchande
définition 6.56-6.57
problèmes de délimitation 6.58-6.63, 6.85
des branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages:
composition 6.64-6.66
classification 6.67
évaluation et enregistrement 6.68-6.69
problèmes de délimitation 6.70-6.78
des locataires des terrains 6.47, 7.50
dans les comptes et les tableaux types 6.3, 8.16, 8.23, 8.45
données à prix constants 4.37, 4.40
Coopératives, classification institutionnelle 5.50, tableau 5.1
Corps diplomatique et consulaire
résidence 5.114
achats à l'extérieur 6.85
Cotisations à la sécurité sociale, classification et définition 7.63-7.64, 7.67, tableau 7.1
Cotisations à la sécurité sociale aux régimes de pension, d'assurances-dommages d'assurance-vie etc.
des employeurs 7.11-7.13
des salariés 7.12-7.13
cotisations sociales imputées des employeurs 7.17-7.18, 7.67, tableau 7.1
Créances et engagements
classification 7.88-7.109, tableau 7.2
date d'enregistrement 7.103-7.105
évaluation 7.106-7.109
dans la matrice du système
flux 1.56, 2.69
stocks 1.36, 1.62, 1.64, 1.66, 2.83-2.92
dans le compte type de capital et de financement 7.7, 8.31-8.32, 8.102, annexe 8.2
dans les tableaux types 8.63-8.65, 8.126-8.129, annexe 8.3
Crédits commerciaux
définition et traitement 7.90-7.91, tableau 7.2
date d'enregistrement 7.100
Croît naturel des récoltes et des forêts 6.103

Défense civile
classification par fonction tableau 5.3
formation de capital fixe pour la défense civile 6.66
Dépenses militaires
classification dans la consommation intermédiaire des branches non marchandes des administrations publiques 6.115, 6.122
transferts en nature 6.77
contribution aux dépenses résultant d'accords militaires 6.78
Dépenses de publicité 6.63, 6.102
Dépenses des salariés classées dans la consommation intermédiaire 6.59, 6.86
Dépenses de transformation (des bâtiments) 6.126
Dettes irrécouvrables 7.107
Dividendes
description et définition 7.48
dans les comptes et tableaux types 7.90-7.91, 8.28, annexes 8.2 et 8.3
Dommages non assurés, traitement dans les comptes 7.57
Données trimestrielles de comptabilité nationale 8.78-8.79
Dons des administrations publiques aux institutions privées sans but lucratif au service des ménages 7.35
Double déflation technique d'établissement des données à prix constants 8.45, 8.47
Droit net des ménages sur les réserves techniques d'assurances-vie et de pension 7.90-7.91, tableau 7.2
Droits de succession 7.80
Durabilité, classification des biens de consommation des ménages 6.93-6.95

Ecarts statistiques 8.67-8.68
Effets et bons 7.90-7.91
Eléments de la valeur ajoutée à prix constants
estimations et indicateurs 4.42, 4.76, 4.79-4.83
relation avec la production et productivité des facteurs 4.84-4.85, 4.90-4.94
Emploi, données sur l'emploi
dans le système général 8.48, 8.119-8.121, annexe 8.3
classification complémentaire pour les pays en voie de développement 9.15-9.16, 9.26
Emplois des biens et services classification 6.3, tableau 8.2
Entrées-sorties, analyse
historique 1.6 et suiv.
dans le SCN 1.72, 1.78, Chapitre III
dans l'optique des branches marchandes 2.5, 3.7-3.11
dans l'optique des produits 2.9-2.10, 3.2-3.6
problème des produits secondaires 3.24-3.27, 3.36-3.37, 3.63-3.65
construction des tableaux 3.13-3.16, 3.58-3.66
coefficients techniques 8.45
modes d'évaluation des tableaux 3.28-3.31, 3.61
discussion des tableaux idéaux 3.57-3.66
tableaux types 8.36-8.38, 8.45, 8.47, 8.107-8.108, annexe 8.3
fréquence d'établissement 8.77
fondements mathématiques 3.67-3.100
Entreprises:
unité statistique 2.30, 5.49
classification des entreprises par type d'activité économique 2.30-2.31, 5.49, 5.54-5.59, 5.83-5.85, tableau 5.2
définition des entreprises privées et publiques 5.54-5.55
résidence des entreprises exerçant des activités dans plusieurs pays 5.103-5.111
épargne 7.71-7.73
Entreprises privées non constituées en sociétés
classification dans les secteurs institutionnels 5.50-5.52, tableau 5.1
revenu de l'entreprise 7.40-7.41
Entreprises privées et entreprises publiques—distinction 5.55, tableau 5.1
Entreprises publiques
définition 5.48, 5.55
excédent ou déficit d'exploitation 7.31-7.32, 7.36-7.37
comptes complémentaires pour les pays en voie de développement 9.47-9.50, annexe 9.1

Enregistrement des opérations, règles
date
consommation intermédiaire 6.68
consommation finale des ménages 6.81
formation brute de capital fixe 6.118
importations et exportations 6.130-6.135
impôts indirects et subventions 7.27-7.29
revenu de la propriété 7.47
assurance-dommages 7.54
transferts courants non contractuels 7.61-7.62
achats nets de terres 7.84
créances et engagements 7.99, 7.102
degré de consolidation
créances et engagements 7.103-7.105
transactions entre agents du même secteur 8.98, 8.110, 8.129
Entretien (traitement des dépenses) 6.127, 7.20
Epargne (nette)
définition et traitement 7.5, 7.8, 7.69-7.71
rubriques supplémentaires à celles des comptes et tableaux types 8.100, tableau 26 de l'annexe 8.3
écarts statistiques 8.67-8.68
Epargne des succursales étrangères 7.72, 8.100, tableau 2.6 de l'annexe 8.3
Epuisement des ressources naturelles 7.19
Établissement
unité statistique pour les branches d'activité marchande 2.6, 5.6, 5.15-5.23
unité statistique pour les branches non marchandes des administrations publiques 5.31-5.34
unité statistique pour les branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages 5.41-5.45
classification par type d'activité économique 2.30-2.31, 5.82-5.85, tableau 5.2
classification complémentaire pour les pays en voie de développement 9.11, 9.15-9.16
Etudes de marché (traitement des dépenses) 6.63
Evaluation des biens et des services, marchands et non marchands
dans les comptes de patrimoine 2.86-2.88
dans les analyses entrées-sorties 3.28-3.31, 3.36-3.37, 3.43, 3.51-3.56, 3.61
dans les estimations à prix constants 4.10-4.25, 4.29-4.35, 4.38-4.41, 4.84-4.85, 4.88-4.89
dans la production 6.16
dans la consommation intermédiaire 6.56-6.57, 6.68-6.69
dans la consommation finale des ménages 6.82-6.83
dans les variations des stocks 6.109-6.113
dans la formation de capital fixe 6.119-6.121
dans les exportations et les importations 6.136-6.137, 8.66
dans les comptes et les tableaux types 8.18-8.19, 8.21, 8.23, 8.36, 8.44, 8.49, 8.93-8.94
valeur au coût des facteurs 4.11
valeur de base (valeur hors taxes affectées aux produits) 2.3, 2.9, 4.14, 4.19-4.20, 6.13, 8.46
valeur départ-usine 4.15, 4.20, 6.6, 8.18-8.19, 8.36, 8.44
valeur d'acquisition 4.16, 4.21, 4.23-4.24, 6.6, 6.57, 8.18-8.19, 8.21, 8.49
Excédent net d'exploitation
définition 7.10, 7.38
dans les comptes sous forme matricielle 2.40-2.46
dans les comptes et tableaux types 7.2-7.4, 8.26, annexes 8.2, 8.3
Exportations de biens et services
description et définition 6.130
classification 6.138-6.139, tableau 6.4
enregistrement dans la matrice du système 2.73-2.74
emploi final 6.3
date d'enregistrement 6.131-6.134
évaluation 6.136-6.137
stocks de biens destinés à l'exportation 6.106
sources statistiques 6.135
indices de volume 4.34

Flotte de pêche (dans la définition du territoire économique) 5.100-5.102, 5.103
Flux financiers, analyse
historique 1.7
le SCN instrument d'analyse des flux financiers 1.78
Flux de produits (dans l'analyse à prix constants) 4.45, 4.47
Flux de biens et services marchands
valeur de base 2.9, 2.19, tableau 2.1, 4.19-4.20
valeur départ-usine 2.9, 2.19, tableau 2.1, 4.20
valeur d'acquisition 4.23
évaluation à prix constants 4.2-4.3
Fonctions, classification des dépenses des administrations publiques 5.31, 5.82-5.94, tableau 5.3, 8.50
Fonctions, classification des dépenses des institutions privées sans but lucratif au service des ménages 5.41, 5.82-5.94, tableau 5.4, 8.50
Fonctions de consommation des ménages classification 2.28, 6.93, 6.95, tableau 6.1
Fonds monétaire international (concepts)
définition des biens et services (commerce international) 6.138
entreprises exerçant des activités dans plusieurs pays 5.103-5.108
biens destinés à la transformation (commerce international) 6.134
services de réparation (commerce international) 6.134
date d'enregistrement des transactions internationales 6.131
évaluations de la balance des payments 6.136
définition des réserves internationales 8.64
Forces armées
rémunération 7.12, 7.16
résidence des forces armées stationnées à l'étranger 5.117
Formation brute de capital
modification du concept 1.95
description et définition 5.97, 6.3, 6.102-6.129
classification 6.114, tableau 6.2, 6.117, 6.129, tableau 6.3
classification complémentaire pour les pays en voie de développement 9.15, 9.26
Formation brute de capital fixe
description et définition 6.115-6.117
problèmes de délimitation 6.60-6.62, 6.121-6.128
date d'enregistrement 6.118
évaluation 6.119-6.121
classification 6.117, 6.129, 8.42, 8.53
trimestrialisation des données 8.79
dans la matrice du système 1.55, 2.58, 2.65
dans les comptes types 7.7, 8.17
dans les tableaux types 8.42, 8.53, annexe 8.3

Gros entretien d'immeubles 6.126

Hôtels et restaurants (consommation dans les) 6.95
Hypothèse d'une technologie unique par branche dans l'analyse des entrées-sorties 3.24-3.27, 3.38-3.52, annexe du chapitre III
Hypothèse d'une technologie unique par produit dans l'analyse des entrées-sorties
description 3.24
application 3.25-3.27, 3.38 et suiv., annexe du Chapitre III

Importations de biens et services
ressource de biens et services
description et définition 6.130
date d'enregistrement 6.131-6.134
sources statistiques 6.135
évaluation 6.136-6.137
stocks de produits importés 6.106
classifications 6.138-6.139, tableau 6.4, 8.37
dans les tableaux entrées-sorties 3.42-3.55
dans les comptes et tableaux types 8.16, 8.66, annexes 8.2 et 8.3
à prix constants 4.35
Impôts directs
impôts sur le revenu 6.90, 7.62, 7.64, tableau 7.1
autres impôts directs 6.90, 7.62, 7.65, tableau 7.1
données complémentaires dans les comptes types 8.101

Impôts indirects
définition et description 6.97-6.98, 7.3, 7.25-7.33, 7.50
taxes affectées aux produits 2.3, 2.10, 2.14, 3.2 et suiv. 3.29, et suiv. 4.13, 6.15
droits et taxes sur importations 2.14, 3.35, 6.136
taxes à l'exportation 6.136
impôts fonciers et immobiliers 6.48, 7.30
excédent d'exploitation des monopoles fiscaux et des autres monopoles publics 7.31, 7.32
problèmes de délimitation 7.33
date d'enregistrement 7.27-7.29
traitement dans les comptes et tableaux types 8.47, 8.91
Imputations
production de services bancaires 6.32-6.35
production de services d'assurance-dommages 6.37, 7.53
rémunération des salariés 7.12
cotisation des employeurs aux régimes privés de pensions et autres régimes sociaux 7.17-7.18, 7.63-7.64, 7.67
production de services des sociétés de crédit à la consommation et de crédit personnel 6.31
intérêts sur les réserves techniques d'assurance-vie et de pensions, 7.48, 8.100
production de services d'assurance-vie 6.38
autoconsommation 6.19-6.22
auto-équipement 6.23-6.24
loyers des logements occupés par leurs propriétaires 6.22, 6.127
loyer des logements fournis aux salariés 7.16
Indices (indices de volume, indices de prix)
généralités 4.2
utilisation pour les estimations à prix constants 4.26-4.43, 4.48-4.49
types d'indices 4.44-4.47
approche par les prix ou par les volumes 4.48-4.49
unités de mesure 4.50-4.72
indicateurs 4.73-4.83
exemples numériques 4.84-4.94
discussion mathématique 4.112-4.134
Indice idéal de Fisher 4.44, 4.46-4.47
Indice de Laspeyres 4.44-4.46
Indice de Paasche 4.44-4.46
Individu
agent 5.79, 5.81
résidence 5.114-5.117
Institutions financières
secteur institutionnel 2.29
description et définition 5.48, 5.50-5.53, tableau 5.1
classification 5.54-5.59
unité statistique 5.60-5.63
production 6.30-6.40
comptes des institutions financières dans la matrice du système 2.41, 2.52
dans les comptes types 8.15, annexe 8.2
dans les tableaux types 8.85, annexe 8.3
Institutions privées sans but lucratif au service des entreprises 5.14
Institutions privées sans but lucratif au service des ménages:
définition du secteur institutionnel 5.48, 5.70
unité statistique 5.71
résidence 5.114
dans les comptes et tableaux types 8.15, 8.103, 8.135, annexes 8.2 et 8.3
Institutions publiques de prêts 5.58
Intérêts
définition et description 7.84
élément du revenu de la propriété 7.41
dans les comptes types 8.28, 8.100

Logements occupés par leurs propriétaires
classement dans les branches d'activité marchande 5.13 (a)
loyers imputés 6.22, 6.86
Loyer
paiement d'un service 6.46, 6.48
revenu de la propriété 6.47-6.48, 7.41, 7.49-7.51
problèmes de classification 6.47-6.48, 7.50-7.61
imputé 6.22, 7.16
traitement de l'impôt foncier 7.30
compte type 8.28, 8.100

Marges commerciales
dans la matrice du système 2.9, tableau 2.1
dans l'évaluation des biens et des services marchands à leur valeur de base, à leur valeur départ-usine, à leur valeur d'acquisition 4.11-4.25, tableaux 4.1-4.4, 4.98-4.103
évaluation de la production du commerce 6.14
dans les comptes et les tableaux types 8.18, 8.93-8.94, annexe 8.2, 8.107-8.108, annexe 8.3
dans les tableaux complémentaires 9.55, tableau 28
Marges de transport
évaluation 4.21-4.22
à prix constants 4.67
traitement dans les comptes types 8.18
Matrices
comme moyen de présentation des comptes 1.14, 1.17, 1.23-1.27, 1.34 et suiv. Chapitre II
description 2.83
de coefficients techniques 3.36-3.44
inverses 3.45 et suiv.
Membres des forces armées
résidence 5.117
achats directs à l'extérieur 6.85
classification dans les salariés 7.11
traitements et allocations 7.12-7.16
Ménages, agents des comptes de production et des comptes de biens et services
services domestiques production 5.46; consommation 5.47
dans la matrice du système 2.28-2.29, 2.33-2.36
dans les comptes et les tableaux types 8.16-8.17, 8.21-8.23, 8.40-8.41, 8.52, 8.114, annexes 8.2 et 8.3
Ménages, agents des comptes de revenu et de dépenses et des comptes de capital et de financement
description et définition 5.72, tableau 5.1
classification 5.73-5.76
unité statistique 5.78-5.81
dans la matrice du système 2.41, 2.52
dans les comptes et les tableaux types 8.15, 8.60, 8.113-8.135, annexe 8.2 et 8.3
Mesure de la productivité
exemples 4.84-4.85, 4.90-4.94
discussion mathématique 4.122-4.136
Mesure du pouvoir d'achat, données à prix constants 4.2-4.8
Modèles économiques désagrégés; utilisation du SCN pour leur élaboration 1.4, 1.10 et suiv.
Monopoles fiscaux et autres monopoles publics 7.31, 7.32

Navires, avions, résidence des 5.100-5.102, 5.109
Numéraire et dépôts à vue transférables définition tableau 7.2

Objectifs du système de comptabilité nationale 1.75-1.82
Obligations 7.90-7.91
Obsolescence prévisible et imprévisible 7.19
Offre de biens et services, définition et traitement dans les comptes types 6.2-6.3
Opérations financières 7.90-7.91
Or
actif financier 7.90-7.91
traitement dans les exportations et les importations 6.138-6.139, tableau 6.4
organismes internationaux, résidence 5.113
Organismes publics
unités de production marchande 5.10-5.12
producteurs de services rendus par les administrations publiques 5.24-5.26
sociétés ou quasi-sociétés publiques 5.50-5.53, tableau 5.1
partie des administrations publiques 5.64, tableau 5.1
classification des fonctions 5.86-5.94, tableau 5.3
résidence 5.112

Patrimoine de la nation, analyse
à partir du SCN 1.78
travaux futurs 1.87
Patrimoine, compte de
description 1.35-1.39
historique et perspective 1.8, 1.85
sous forme matricielle 1.37-1.39, 1.60-1.67, 2.83-2.92
Pensions
en provenance de régimes de sécurité sociale 5.27, 5.57, tableau 5.1, 7.11-7.12, 7.67, tableau 7.1
en provenance de caisses et de réserves de pension 5.57, tableau 5.1, 7.11-7.12
ne donnant pas lieu à la constitution de réserves 7.17-7.18, 7.67, tableau 7.1
Plates-formes flottantes pour l'extraction du pétrole et du gaz naturel (dans la définition du territoire économique) 5.100-5.102
Politique économique, le SCN instrument d'étude de la politique économique 1.71
Pouvoir d'achat, mesure, données à prix constants 4.2-4.8
Prestations de sécurité sociale, classification et définition 7.63-7.64, 7.67, tableau 7.1
Prestations sociales directes des employeurs
classification et définition 7.63-7.64, 7.67
transferts courants non contractuels 7.18
Présentation des comptes 1.15-1.20
Prêts 7.90-7.91, tableau 7.2
Priorités dans l'établissement des comptes
généralités 8.80-8.86
pour les pays en voie de développement 9.57-9.65, annexe 9.2
Prix constants
historique et perspectives 1.5, 1.86, chapitre IV
les deux approches 4.3-4.9
variantes d'évaluation 4.10-4.17, 4.98-4.106
décomposition des variations de valeur en élément de volume et élément de prix 4.10-4.94
problèmes 4.50-4.72
séries d'indicateurs 4.73-4.83
exemples 4.84-4.94
discussion mathématique 4.95-4.138
dans les tableaux types 8.43-8.53, annexe 8.3
Prix d'un produit unique, estimation 4.60-4.61
Producteurs de biens et services, marchands et non marchands
description et définition 1.45, 2.7, 5.3
classification sommaire 6.2
classification par type d'activité économique 2.3, 5.82-5.85, tableau 5.2, 8.36-8.37, 8.44, 8.46
dans l'analyse des entrées-sorties 1.6, 1.46
résidence 5.96
producteurs exerçant des activités dans plusieurs pays 5.103-5.108
producteurs exerçant des activités de commerce international 5.109
comptes sous forme matricielle 1.51, 2.8, 2.18-2.26, 2.39, 2.58, 2.61
dans les comptes types 5.82-5.94, 6.2, 6.11-6.48, 8.14
production 6.11-6.48
contribution au produit intérieur brut 6.6
classifications complémentaires et comptes pour les pays en voie de développement 9.9, 9.37-9.46
Producteurs des services rendus par les administration publiques
définition 5.24-5.26
régimes de sécurité sociale 5.27
autres organismes sans but lucratif 5.28-5.30
classification selon l'activité économique 5.31, 5.82-5.85, tableau 5.2, 5.89-5.94
classification selon la fonction 5.31, 5.82, 5.86-5.94, tableau 5.3
production 6.41-6.45
achats des ménages considérés comme dépenses de consommation finale 6.88-6.90
consommation de capital fixe 7.20
présentation matricielle des comptes 2.22-2.23, 2.62-2.65
comptes et tableaux types 8.14, 8.21-8.23, annexes 8.2 et 8.3
Producteurs des services rendus par les institutions privées sans but lucratif au service des ménages
définition 5.35-5.38
activités commerciales de ces institutions 5.39-5.40
classification selon l'activité économique 5.41, 5.82-5.85, tableau 5.2, 5.89-5.94
classification selon la fonction 5.41, 5.82, 5.86-5.94, tableau 5.4
production 6.41-6.45
ventes aux administrations publiques 6.73-6.74, 6.92
ventes aux ménages 6.82-6.92
ventes aux branches marchandes 6.97-6.99
ventes aux autres organismes sans but lucratif 6.100-6.101
présentation matricielle des comptes 2.24-2.26, 2.65
comptes et tableaux types 8.14, 8.21-8.23, 8.96-8.97, annexes 8.2 et 8.3
Production, analyse 5.4
Production de biens et services
discussion générale 6.10-6.54
des branches marchandes 6.11-6.40
description et définition 6.4, 6.11
évaluation 6.12-6.17
production non commercialisée 6.18
des branches non marchandes 6.41-6.45
modes d'évaluation 4.10-4.25, 4.98-4.103
données à prix constants 4.37-4.40, 4.77
dans les comptes et les tableaux types 8.23, 8.45-8.46
classifications et tableaux complémentaires pour les pays en voie de développement 9.15, 9.51-9.52
Production intérieure 5.96, 5.112-5.113
Production secondaire, traitement dans les analyses des entrées-sorties 3.3, 3.15-3.16, 3.38 et suiv.
Productivité, analyse
à partir du SCN 1.72, 8.45, 8.48, 8.51
Productivité, mesure
exemples 4.84-4.85, 4.90-4.94
discussion mathématique 4.122-4.136
Produits composites, traitement dans les indices de prix et de volume 4.64-4.66
Produits fatals
traitement dans les tableaux entrées-sorties 3.15, 3.38 et suiv.
Produit intérieur brut
description et définition 6.4
modes de calcul 6.5-6.9
décomposition 8.11, 8.16
dans les comptes et tableaux types 8.16, 8.36, 8.43, annexes 8.2 et 8.3
écarts statistiques 8.67-8.68
trimestrialisation des données 8.79
classification complémentaire pour les pays en voie de développement 9.15, 9.26
Produits liés, traitement dans les tableaux entrées-sorties 3.15, 3.38 et suiv.
Produits marchands
description et définition 1.46, 1.50, 6.2
classification 2.3, 6.49-6.54, 8.35, 8.37, 8.46
analyse par produits dans les tableaux entrées-sorties 3.2-3.11, 3.13-3.15, 3.23-3.24, 3.36-3.44, 3.62
Produits uniques mesure du prix 4.60-4.61

Quasi-sociétés
définition 5.50-5.53, tableau 5.1
revenu de l'entreprise 7.42
revenu prélevé par les entrepreneurs 7.43-7.45
apport en capital des propriétaires 7.93-7.94, tableau 7.2

Rebuts et déchets
dans l'analyse entrées-sorties 3.15, 3.38 et suiv.
traitement des ventes et des achats 6.27-6.28, 6.53, 6.80-6.81, 6.115-6.116
classification 6.53-6.54, 6.117

Recherche, développement, prospection (dépenses de) 6.63, 6.102, 6.124
Redevances
  revenu de la propriété 7.41
  définition 7.52
Redevances, obligations perçues par les pouvoirs publics 7.63-7.64, 7.66
Remboursement (de taxes) 2.10, 3.29, 3.54
Rémunération des salariés
  description et définition 7.11
  classification 7.12-7.14
  présentation dans la matrice du système 2.40 et suiv.
  dans les comptes types 7.3, annexe 8.2
  dans les tableaux types annexe 8.3
Rémunération de services
  entrant dans la production des
    établissements de vente à crédit 6.29
    sociétés de crédit à la consommation et de crédit personnel 6.31
    banques et intermédiaires financiers analogues 6.32-6.35
    compagnies d'assurance et caisses de pension 6.36-6.40
  imputée
    pour les banques etc. 6.32-6.35
    pour l'assurance-dommages 6.37-7.53
    pour l'assurance vie 6.38
  à l'occasion d'opérations financières 7.108
Réparations (dépenses de)
  traitement 6.123
  dans le commerce international 6.134
Réserves d'assurance-vie
  description 6.38
Réserves internationales, traitement dans les tableaux types 8.64
Résidence
  des travailleurs frontaliers et saisonniers 5.117
  des agents économiques (voir agents économiques résidents)
Ressources de biens et services, définition et traitement dans les comptes types 6.2-6.3
Restaurants, dépenses dans les 6.95
Revenu, mesure du produit intérieur brut 6.8
Revenu, analyse de sa répartition et de son origine
  à partir du SCN 1.78
  travaux futurs 1.78
  dans la matrice du système 2.31, 2.42-2.57
  dans les comptes et les tableaux types 8.28-8.29, 8.55-8.57, 8.60, 8.133, annexes 8.2 et 8.3
Revenu disponible
  définition 7.6
  dans les comptes consolidés de la nation 8.24; annexe 8.2
  dans les tableaux types 8.56, annexe 8.3
Revenu de l'entreprise
  traitement dans la matrice 2.44
  définition et description 7.4, 7.40-7.42
  dans les comptes et les tableaux types 8.28, 8.50-8.61, annexe 8.3
  revenu prélevé par les entrepreneurs de quasi-sociétés 7.43-7.45, annexe 8.2
Revenu des facteurs
  description et définition 6.9
  dans les tableaux types 8.54-8.55, annexe 8.3
Revenu des facteurs issu de la production intérieure
  comme mesure de la production 6.9
  à prix constants 8.45, 8.47, 8.117
  dans les tableaux et types annexe 8.3
Revenu national
  définition 7.4
  dans les tableaux types 8.56
  écarts statistiques 8.67-8.68
Revenu national disponible
  définition 7.5
  dans les comptes et les tableaux types 8.24, 8.56
  écarts statistiques 8.67-8.68
Revenu de la propriété
  définition 7.46
  date d'enregistrement 7.47
  location de terrains 6.47
  traitement dans la matrice du système 2.46
  traitement dans le système 7.4, 7.40-7.41, 7.46-7.52
Revenus de la terre et des actifs incorporels n.d.a. 7.49-7.52
Ruptures de contrat 7.57

Salaires et traitements
  définition 7.13-7.14
  en nature 6.25, 6.71, 6.86, 7.15-7.16
  dans la matrice du système 2.43
  traitement dans les comptes et les tableaux types 7.13, 8.60, annexes 8.2 et 8.3
Salaires et traitements des travailleurs frontaliers 7.3
Salariés
  définition 7.11
  dépenses des salariés classées en consommation intermédiaire 6.59, 6.86
Secteurs institutionnels, définition et classification 2.29, 5.48-5.81, tableau 5.1
Services collectifs et sociaux rendus par les administrations publiques 5.86, tableau 5.3
Services domestiques des ménages
  catégories de producteurs 5.46
  compte de production
    dans la matrice du système 2.24
    dans les comptes types 8.14, 8.23, annexe 8.2
Service national de santé
  traitement des paiements pour des services rendus aux particuliers par les médecins, les hôpitaux 6.75-6.76
Sociétés et quasi-sociétés non financières
  définition et description 2.29, 5.48, 5.50-5.53, tableau 5.1
  classifications
    publiques/privées 5.54-5.55
    par type d'activité économique 5.59, 5.83-5.85, tableau 5.2
  unité statistique 5.60-5.63
  comptes sous forme matricielle 2.41, 2.52
  comptes et tableaux types 8.29-8.32, 8.58-8.59, annexes 8.2 et 8.3
Sociétés publiques définition 5.51, tableau 5.1
Statistiques du commerce international
  source statistique 6.139
  date d'enregistrement des transactions 6.131, 6.135
  évaluation des transactions 6.136
Stockage, voir Stocks, variations des stocks
Stocks de biens, variation des stocks
  les différents concepts 2.59
  définition 6.105-6.106, 6.109-6.113
  problèmes de délimitation 6.107-6.108
  classification 6.114, tableau 6.2, 8.42, 8.53
  des branches non marchandes des administrations publiques 6.65, 6.105
  date d'enregistrement des importations et des exportations 5.97, 6.106, 6.132
  dans la présentation matricielle des comptes 1.54, 2.58, 2.62-2.64
  dans les comptes et tableaux types 7.7, 8.101, annexes 8.2 et 8.3
Stocks et flux, présentation sous forme de diagramme 1.40-1.44
Stock de capital à prix constants 4.81-4.83
Subsistance (activités)
  comme éléments des branches d'activité marchande 5.13 (c)
  dans la production 6.19-6.20
  données complémentaires pour les pays en voie de développement 9.6-9.7, 9.52
Subventions d'exploitation
  taxes, nettes des subventions d'exploitation, affectées aux produits 2.3, 2.10, 6.15
  définition:
    unités de production marchande privées 7.34-7.35
    unités de production marchande publiques 7.36-7.37
Succursales étrangères
  revenu prélevé par les entrepreneurs 7.43-7.45
  épargne 7.72, 8.100, tableau 26 de l'annexe 8.3
Système de comptabilité du produit matériel (C.P.M.) historique du rapprochement SCN-CPM 1.5

Taxes sur les véhicules à moteur 6.90, 7.30, 7.65, tableau 7.1
Tableaux complémentaires
  du système général, annexe 8.3
  pour les pays en voie de développement 9.51-9.56, annexe 9.1
Tableaux d'ensemble (voir comptes) 1.15, 1.17, 1.21-1.22
Terre, forêts etc.
  définition 7.83
  forme d'accumulation 7.7
  traitement
    des achats et des ventes de terrains 6.27, 6.103, 6.128, 7.84-7.85
    des loyers 6.47, 7.49
    aménagement des terrains 6.103
Territoire économique
  description et définition 5.100-5.102
  formation de capital sur le territoire économique 5.97, 5.112-5.113
  consommation finale des ménages sur le territoire économique 5.97, 6.84-6.85, 8.16, 8.40, annexes 8.2 et 8.3
Touristes
  définition de la résidence 5.117
  achats directs à l'extérieur 6.85
Transferts
  classification 7.39
  contractuels 7.63
  d'indemnités à des tiers 7.56
  pour dommages non assurés et rupture de contrats 7.57
  en nature 6.77
  voir aussi transferts en capital et transferts courants
Transferts courants
  contractuels et non contractuels, définition et classification 7.39
  non contractuels:
    discussion 7.68-7.73
    définition 7.6, 7.59-7.60
    date d'enregistrement 7.61-7.62
    classification 7.63-7.64, tableau 7.1
    des ménages aux administrations publiques 6.90, 7.63-7.64
    des ménages aux institutions privées sans but lucratif 6.91, 7.63-7.64
    des administrations publiques aux institutions privées sans but lucratif 6.100-6.101, 7.35
    des administrations publiques aux ménages 7.35
    traitement sous forme matricielle 2.49-2.50, tableaux 2.1 et 2.17
    traitement dans les comptes et tableaux types 8.29, annexes 8.2 et 8.3
Transferts en capital
  opération de redistribution 7.39
  définition et application 7.74-7.82
  traitement sous forme matricielle 2.68
  traitement dans les comptes et tableaux types 7.8, 7.34, annexes 8.2 et 8.3
Travail (volume)
  indicateurs 4.80
  dans les tableaux types 8.48, 8.119-8.121, annexes
Travailleurs frontaliers
  résidence 5.117
  achats directs à l'extérieur 6.85
  salaires et traitements 7.3
Travailleurs saisonniers
  résidence 5.117
  achats directs à l'extérieur 6.85
Travaux de bâtiments et de génie civil, traitement dans la formation brute de capital fixe 6.107

Unités institutionnelles
  pour les comptes de revenus et de dépenses et les comptes de capital et de financement 5.60-5.63, 5.68-5.69, 5.71, 5.77-5.80
  classification selon l'activité économique 5.82-5.85, tableau 5.2
Unités de mesure des indices 4.50, 4.72
Unités de production marchande gérées par les administrations publiques
  définition, tableau 5.1
  classification 5.53, tableau 5.1
Unités statistiques
  discussion générale 2.6, 2.30, 2.61, 5.1, 5.16, 5.60
  unités de production ou de consommation
    établissement 5.15-5.23
    unité du type établissement 5.31-5.34, 5.41-5.45
    ménage ou particulier 5.46-5.47
    classées par fonction 5.87-5.88
  unités de type institutionnel:
    famille d'entreprises (groupe) 5.61-5.63
    entreprise (entité juridique) 5.62-5.63
    organes des administrations publiques 5.68-5.69
    institution privée sans but lucratif (entité juridique) 5.71
    ménage 5.77-5.81
Utilisations du système de comptabilité nationale 1.10-1.14

Valeur ajoutée
  description et définition 2.40, 7.10, 7.38
  traitement dans les comptes sous forme matricielle 2.40 et suiv.
  traitement dans les comptes types 7.2, 7.10-7.18, 8.17, 8.44
  à prix constants 4.41, 4.78, 4.84-4.87, 4.95-4.111
Valeur nette du patrimoine, dans la présentation matricielle des comptes 1.36, 1.38
Variations de qualité à prendre en compte dans les calculs à prix constants 4.51-4.56
Variations saisonnières de prix, traitement dans les comptes à prix constants 4.68
Vecteurs, définition 2.83
Ventes à crédit
  traitement 6.29
  date d'enregistrement 6.81
Voyages d'affaires, achats directs à l'extérieur des voyageurs pour affaires 6.85
Voyages par navire ou par chemin de fer 6.95
Voyages de tourisme "tout compris" traitement 6.95

Zones géographiques, comptes complémentaires par zone pour les pays en voie de développement 9.21-9.36, annexe 9.1

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Printed in Great Britain
26031—June 1970—2,625
Reprinted in U.S.A.
35618—June 1979—900
09574—April 1988—375

Price: $U.S. 17.00
(or equivalent in other currencies)

United Nations publication
Sales No. F.69.XVII.3
ST/STAT/SER.F/2/Rev.3